



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

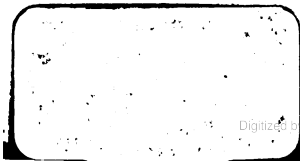
- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>

20. c. 23

✓



LOUIS XIV



Imprimerie de J. BELIN-LEPRIEUR Fils, 44, rue de la Monnaie.

LOUIS XIV

SON GOUVERNEMENT

ET SES RELATIONS DIPLOMATIQUES AVEC L'EUROPE

PAR

M. CAPEFIGUE.

NOUVELLE ÉDITION.

II

PARIS

BELIN-LEPRIEUR, LIBRAIRE-ÉDITEUR

RUE PAVÉE-SAINT-ANDRÉ, 5.

COMPTOIR DES IMPRIMEURS-UNIS

13, quai Malaquais.

1844

11

LOUIS XIV.

CHAPITRE PREMIER.

LE GOUVERNEMENT ET LA DIPLOMATIE DE LOUIS XIV JUSQU'À APRÈS LE CONGRÈS DE RISWICK.

Les affaires. — Division des conseils. — Personnel. — Heures de travail.
— Dictée du roi. — Écriture. — Dépêches. — Secrétaires d'Etat. —
Intérieur. — Plaisirs de la cour. — Arrivée de la princesse de Savoie.
— Fêtes. — Divertissements. — Mascarades. — Modes. — Noël de
cour. — Epigrammes sur les nobles dames. — Négociation pour la
paix. — Congrès de Riswick. — Election de Pologne. — La France
après la paix. — Arrivée de lord Portland. — Jacques II à Saint-
Germain.

1694 — 1698.

En renonçant à suivre les batailles en personne, le roi n'avait pas résolu de passer une vie molle et paresseuse; Louis XIV, laborieux, appliqué aux affaires publiques, fixait son lever à sept heures; il recevait les grandes entrées à sept heures et demie dans la balustrade de son lit à baldaquin de damas et d'argent, et tous les courtisans saluaient son réveil comme celui de l'astre dont il avait pris la noble devise. Louis XIV grave, mais gracieux, s'informait des besoins de chacun avec une privauté qu'admire tant Dangeau, et que blâme Saint-Simon dans son humeur chagrine et malveillante. Rien ne pouvait se comparer à la générosité du roi; il ne laissait jamais une belle action sans récompense, une honorable misère sans la secourir; il avait un tact parfait pour saisir les à-propos, distribuer l'éloge et le blâme avec délicatesse. La langue élégante de sa cour avait des formes élevées même dans l'adulation, et lui, se servait de cette magni-

lique langue pour être poli sans s'abaisser jamais à la familiarité qui tue les prestiges du pouvoir. Sa générosité sans limites, trouvait toujours une haute et délicate manière de dire et de donner; aux uns, c'était un cordon que le roi accordait; aux autres, le bâton de maréchal, des pensions aux pauvres, des parures brillantes travaillées d'or et de pierreries aux femmes de sa cour; toujours du faste et de la grandeur. Le travail avec les secrétaires d'État commençait après le déjeuner de neuf heures et la messe. Quand le roi était en bonne santé, ce travail se faisait dans son cabinet et le plus souvent chez madame de Maintenon. Les devoirs du gouvernement étaient ainsi divisés par semaines : le conseil d'État se tenait tous les dimanches, les jeudis, les mercredis et les lundis, de quinze jours en quinze jours; à ce conseil entraient M. le dauphin, MM. de Pomponne, de Croissy, Le Pelletier, Pontchartrain et de Beauvilliers. Les lundis, de quinze jours en quinze jours, se réunissait le conseil des dépêches pour les affaires intérieures du royaume, où siégeaient le dauphin, Monsieur frère du roi, le chancelier, les secrétaires d'État titulaires ou en survivance. Tous les mardis avait lieu le conseil des finances; les princes et les secrétaires d'État y assistaient de plein droit : on y appelait les conseillers des aides, parmi lesquels brillait déjà d'Aguesseau. Le vendredi, en souvenir de la mort de Jésus-Christ et de l'humilité chrétienne, le roi tenait conseil de conscience avec l'archevêque de Paris et le Père Lachaise, institution pieuse pour régler la vie intime et la distribution des bénéfices. Enfin, tous les soirs le roi travaillait avec Croissy pour les affaires étrangères et les dépêches; avec Pontchartrain pour la marine, et avec Barbezieux pour les affaires de la guerre, les trois grandes branches de l'administration de l'État.

La méthode de travail du roi était simple : les secrétaires d'État lisaient les rapports ou les dépêches de l'intérieur et de l'extérieur. Louis XIV y portait une vive attention, puis il dictait les réponses avec une facilité, une dignité dont rien n'ap-

proche. Dans les affaires graves, Louis XIV écrivait de sa main, et son écriture allongée reste encore saillante dans les dépôts publics. L'art de dicter était chez lui poussé bien au-delà de l'art d'écrire ; il y passait des heures entières. Madame de Maintenon corrigeait doucement ce qu'il pouvait y avoir de défectueux, de dur ou de peu habile dans les dépêches importantes adressées à un ambassadeur, à un maréchal, à un intendant de province ; ce travail de tous les soirs se prolongeait sans presque aucune exception jusqu'à onze heures. Le roi était l'homme le plus laborieux de son conseil ¹.

Les plaisirs de la cour, avant l'arrivée de la petite duchesse de Savoie, étaient peu variés : le roi aimait la promenade à pied ; on le voyait chaque jour suivi de ses courtisans brillants, seul le chapeau sur la tête, tenant sa canne à pomme d'ivoire, descendant ce bel escalier qui mène à la magnifique pièce des Suisses à Versailles. Arrivé dans le jardin près le grand parc, le roi se tournait vers sa cour et disait : « Messieurs, ces dames vous permettent de vous couvrir », et aussitôt tous les courtisans, ducs et pairs et marquis, recouvraient leur chef, afin que l'humidité des arbres touffus du parc ne fit point ravage parmi la cour brillante. Le roi se perdait bientôt au milieu de ces admirables massifs de verdure, de ces jets d'eau, de ces bassins tout de marbre, de ces magnifiques groupes d'Aréthuse, de Neptune et des Amours rians et folâtres. Louis XIV appelait alors auprès de lui un courtisan de prédilection, un ambassadeur, un ministre étranger ; il poursuivait avec une sorte de coquetterie digne et bienveillante une conversation plus ou moins longue sur les affaires ou les intérêts qu'on avait à traiter. La promenade avec le roi était une grande faveur ; Louis XIV y admettait les artistes distingués, les poètes, les simples bourgeois de la prévôté de Paris. Plus d'une fois le roi avait parcouru les parcs, les charmilles avec le bonhomme Mansard, comme on le nommait à la cour ; avec l'admirable

¹ Il existe à la Bibliothèque royale plusieurs volumes de lettres et de dépêches, écrites de la main de Louis XIV.

jardinier Le Nôtre, l'heureux créateur de toutes les féeries compassées des parcs et des jardins royaux ¹. Les distractions de Versailles étaient uniformes ; des gravures contemporaines nous reproduisent cet intérieur du château, et pour me servir du terme d'étiquette, les plaisirs de l'appartement. Le premier de ces appartements est destiné aux tout petits enfants de France, les ducs de Bourgogne, d'Anjou et de Berry, entourés de leurs jeunes menins ; ils jouent à un billard de forme ovale, et jettent des billes blanches, bleues ou roses, avec leurs petites mains toutes potelées. Dans le second appartement est le roi, le chapeau sur la tête, reconnaissable à sa belle figure un peu vieillie déjà : à ses côtés sont les princes de sa famille, le dauphin à droite ; on joue également au billard, le roi tient la queue carrée de sa main gantée ; Monsieur fait sa partie, et les courtisans attentifs attendent silencieusement le résultat. Dans le troisième appartement sont les femmes ; les princesses dans leur éclatante toilette, un peu raides de corps, excessivement minces de taille, avec une coiffure élevée qui prolonge en ovale gracieux les beaux traits de la race noble de France ! Mille bougies et cierges éclatent sur des tables de marbre et d'or, et se reflètent dans des glaces de Venise, jetées en trumeaux çà et là entre des rideaux de soie pourpre ou grisâtre ; l'on y voit un orchestre de musiciens à la mine italienne, que Lulli avait mis à la mode ; plus loin sont des quadrilles sérieux et à caractères, où se déploient les grâces des dames de l'Académie royale de danse, sous la protection du roi ².

Cette cour allait prendre un air de fête par l'arrivée de la jeune princesse de Savoie, fiancée au duc de Bourgogne. C'était un véritable amour d'enfant qu'Adélaïde de Savoie ; elle avait onze ans quand elle partit pour la France. Son éducation avait été parfaitement soignée. Son père Victor-Amédée en faisait un aimable instrument de ses desseins politiques ; il l'a-

¹ *Gazette de France et Mercure galant*, ann. 1698.

² Gravures, Bibliothèque royale, ad. ann. 1698.

vait assouplie par une excellente éducation sans lui enlever ces grâces, ces naïvetés qui allaient si bien à son âge. Ses instructions étaient simples : plaire à Louis XIV, le distraire surtout, lui, ennuyé, fatigué de son métier de roi, puis donner à madame de Maintenon des témoignages d'amour filial, l'enlacer de ses jolis bras. Adélaïde de Savoie n'avait pas hésité à écrire à madame de Maintenon avant son voyage pour lui demander ses conseils ; elle se plaçait en quelque sorte sous sa direction suprême ; c'était plaire au roi de France ; Monsieur de Savoie ne l'ignorait pas. Dès qu'on apprit que la princesse Adélaïde avait quitté Chambéry, la cour se mit en marche pour aller à sa rencontre ; le marquis de Dangeau, la duchesse du Lude, chevalier et dame d'honneur désignés d'avance pour la jeune duchesse de Bourgogne, allèrent recevoir la princesse au pont Beauvoisin ; le roi, toujours magnifique, ordonna que les pierreries de la couronne, les bijoux fussent visités, afin de préparer les cadeaux de noces. Vingt mille louis d'or furent être donnés à Adélaïde de Savoie pour qu'elle pût faire ses charités durant toute sa route de France. Quand elle toucha ce beau sol, elle fut saluée comme duchesse de Bourgogne, quoique le mariage ne fût point contracté encore, tant le roi tenait à lui faire honneur. La jeune duchesse pleura de courts instants en se séparant de la princesse de la Custerne, sa vieille dame d'honneur, puis frappant d'une de ses jolies mains dans l'autre, elle s'écria toute joyeuse : « Je suis Française ! » Louis XIV quitta Versailles pour venir au-devant de sa petite-fille jusqu'à Montargis ; Monsieur l'avait suivi ; ce mariage rapprochait encore les deux frères : Adélaïde de Savoie n'avait-elle pas pour aïeul maternel le duc d'Orléans ? La princesse arriva à Montargis à six heures ; le roi tout gra-

¹ Dangeau entre dans beaucoup de détails sur toutes ces cérémonies du mariage, auquel il assista ; selon moi, la simplicité admiratrice de Dangeau est bien préférable à la moquerie aristocratique et méprisante de Saint-Simon, esprit étroit, procédurier et formaliste comme la coterie à laquelle il appartenait.

cieux vint la recevoir à la portière de son carosse, et lui donna la main; la princesse baisa cette main royale et paternelle avec une vive expression, en montant l'escalier de l'appartement; le roi en fut touché au dernier point; il paraissait ivre de bonheur; puis s'approchant de Monsieur, il lui dit avec une expression de tendresse: « Mon frère, je voudrais bien que sa pauvre mère pût être ici quelques moments pour être témoin de la joie que nous éprouvons. » Le roi ne cessait d'avoir les yeux sur cette enfant; il la fit causer, et comme dit un courtisan, il regarda ses mains, sa taille, sa gorge, et ajouta: « Je ne voudrais pas la changer en quoi que ce soit au monde pour personne. » Il la fit jouer devant lui à toutes sortes de jeux, il lui donna mille éloges délicats. « Je l'ai bien examinée, dit encore le roi, bien examinée, et je ne lui ai rien entendu dire, rien vu faire, dont je ne sois content au dernier point. » Louis XIV, s'adressant à plusieurs reprises à la princesse, lui dit: « Mon enfant, ne m'appeliez plus Sire, dites-moi: *le roi* tout court; dès que nous serons à Fontainebleau, je vous enverrai de bien belles pierreries pour vous en parer, » et la princesse couvrait de mille baisers les mains du roi¹; elle était bien caressante, et cela plaît aux vieillards; ils trouvent dans la naïveté de l'enfance quelque chose de cette vérité de sentiments qu'ils ont vainement cherchée dans les longues et amères déceptions de la vie.

Quand le jeune duc de Bourgogne arriva, il fut bien galant envers sa toute petite femme: il se montra très gaillard, très dispos, et l'on rit beaucoup de ses saillies. Imaginez-vous un enfant très espiègle de quatorze ans, avec son justaucorps galonné, sa veste de velours, sa blonde perruque sur sa belle et ronde face; puis une jolie petite fille de onze ans, aux traits mélangés de Savoie et de Bourbon, aux yeux beaux et noirs, à la chevelure relevée d'un tout petit chapeau de bergerette; sémillante, vive, gracieuse, tout occupée du roi et de Monsieur, traitée par tous comme une véritable enfant gâtée, et se

¹ Lettre de Louis XIV à madame de Maintenon, 1697.

comportant avec un instinct admirable, une éducation parfaite. Voyez-vous arriver à Fontainebleau ce grand carrosse royal à huit chevaux ? au fond étaient le roi et Monsieur; sur le devant Monseigneur et la gentille princesse; le duc de Bourgogne, pour faire honneur et respect à sa future petite femme, s'était mis sur le strapontin, et tout ce cortège allait à grandes volées sur la route du fer à cheval. À Fontainebleau on para la princesse de toutes les belles pierreries qu'on lui avait promises: ces pierres lui allaient à ravir, quoiqu'elles fussent pesantes; elle avait des gerbes de blé en diamants à ses cheveux, des perles à son cou et une ceinture de rubis qui pendait en grappe scintillante sur sa robe de velours bleu. Le roi était tellement enthousiasmé de la petite princesse, qu'il passa toute la soirée à écrire à madame de Maintenon; il lui décrivait les moindres circonstances du voyage, les jolis mots, les manières si douces, si gracieuses de l'enfant, à ce point de dire: « Je n'ai jamais rien vu de si fini. » Madame de Maintenon s'aperçut bien que le roi allait rencontrer dans cette enfant les distractions qu'elle cherchait en vain à lui donner, et dès lors Madame résolut de dominer la princesse et de la placer dans une sorte de dépendance.

L'arrivée d'Adélaïde de Savoie à la cour de Versailles fit une véritable révolution; on n'y fut plus grave; on courut vers les fêtes et la distraction avec avidité; tout fut destiné à amuser la princesse: le moyen de faire sa cour au roi était de trouver des plaisirs à cette enfant, bals, spectacles, comédies, mascarades; riieuse, bonne, spirituelle, avec un tact parfait, elle avait saisi le faible du roi pour madame de Maintenon; elle s'était mise absolument dans ses mains et voulait devenir son élève; madame de Maintenon était sa petite maman, car la pauvre enfant avait besoin d'en rencontrer une autre attentive et bonne à Versailles. Adélaïde de Savoie baisait et caressait madame de Maintenon, elle la traitait comme la reine même, et cela plaisait au roi, de telle sorte qu'on ne refusait rien à la duchesse de Bourgogne; mais elle

n'avait ni caprices ni volontés. La cour changea d'aspect ; tout fut folies et mascarades, et le roi retrouva pour cette enfant ses jours de dissipations et de plaisirs. On dansa de longs ballets jusqu'à cinq heures du matin, deux, trois fois par semaine. Au carnaval, tout le monde se masqua ; le dauphin était à la tête de ces divertissements ; on y représenta divers ballets-folies, jusqu'à ce point que dans une mascarade on reproduisit toutes les images des cartes et du jeu du tarot ; les rois, les valets et les dames, puis le fol, le pendu, la tour, Charlemagne, Oger le Danois sur son beau cheval bardé de fer, le chevalier du Denier et de la Coupe, « la Male-Mort qui moissonne jeunes et vieux, prélats et rois. » On entremêlait ces ballets de longues comédies avec de la musique et des opéras ; la jeune princesse aimait le chant par-dessus toutes choses avec son intelligence et son instinct italien, et Lulli pouvait la satisfaire. Les toilettes aussi prirent alors autant de goût que de magnificence¹ ; on n'étala plus à Versailles ces robes trop guindées et sérieuses ; on les découpa et dégagea. Un almanach de modes, grande pancarte aux vives couleurs, nous donne la description peinte et expliquée des costumes du temps : « Les hommes portent, dit-il, un chapeau avec plumes onduoyantes, le justaucorps galonné, les manches larges descendant sur le poignet ; la veste de soie courte et la dragonne pendant à l'épée, les bas roulés et la culotte à l'espagnole. Les femmes portent la coiffure haute et à plumes étagées, une écharpe en étole et une jolie petite cravate de dentelle ; enfin, pour me servir des expressions du *Journal des Modes* d'alors, elles ont le corps lacé à la *gourgandine* et la jupe à falbalas². »

¹ Plaisirs et mascarades de Versailles ; comparez les gravures de la Bibliothèque du roi, cabinet des estampes. Il parut alors un petit journal de modes qui fait la piquante histoire des costumes français depuis François I^{er}, sous ce titre : *Le Branle des modes françaises*, où l'on voit tous les costumes reproduits.

² Cette belle pancarte est au cabinet des estampes de l'Histoire de France. Collect., ann. 1694-1698. (Biblioth. roy.)

Aux fêtes de Versailles, le costume de cour était élégant et riche; le roi avait un habit de brocard d'or, brodé d'argent; le jeune duc du Maine en portait un de gros-de-Tours noir, avec son manteau, son pourpoint et ses chausses tout brodés d'or, avec des ornements d'arabesque et de mosaïque. Le comte de Toulouse avait un habit de drap gris-blanc, brodé de petites anémones en pierreries, or et argent. Madame la duchesse de Bourbon brillait dans un juste de satin vert, brodé d'argent et le bas garni de mosaïque en émeraudes, topazes et rubis sur une jupe de satin rose; la robe de la princesse de Conti était de satin amarante, toute brodée d'argent avec des fermoirs de mosaïque et d'arabesque en diamant; la jupe était de satin jonquille, brodée d'argent.

Au milieu de ces jets de lumière, à travers les glaces en trumeau, quel bel effet devaient produire ces brillantes toilettes de cour! L'aspect général de ces soirées de Versailles était grave; on s'amusait, mais avec un grand respect de soi, qu'imprimait partout l'immense personnalité de Louis XIV. Cependant un mauvais ton commençait à s'établir dans la société noble; à toutes les époques, il se trouve des laudateurs du vieux temps, qui déclament contre les mauvaises mœurs et les tristes manières d'une société nouvelle. Il paraît qu'à la seconde période du règne de Louis XIV, déjà la sévérité de l'étiquette s'effaçait des rangs de la société; on se plaignait de ce que les jeunes gens cherchaient trop leurs aises chez les dames: « Est-ce qu'au temps passé on les voyoit les jambes et les genoux croisés? Comment se montrent-ils aujourd'hui? sans perruque et le tabac jusque sur les yeux. Un jeune homme qui dit des mots de charniers passe pour charmant; on préfère les fidélités des infantes de l'Opéra aux rigueurs des femmes de bonne compagnie; et les belles elles-mêmes ont mis de côté tous les habits contraignants! Les corps de jupe, la collerette sont supprimés; on substitue le négligé et la liberté d'une simple robe; adieu agrafes, lacets, fraises et vertugadins! maintenant tout cède à l'écharpe négligemment

jetée sur l'épaule ! » Ces vives plaintes, ces protestations habituelles d'une société qui s'en va contre une société qui arrive, cette amertume du cœur de la vieilleuse grondeuse, n'arrêtaient point le mouvement des caprices et des modes ; on se débarrassait volontiers de cette cour un peu guindée. Les noëls mordants poursuivaient les prudes et les précieuses, les vieilles et les jeunes, les fades et les spirituelles : « Voulez-vous connoître les dévotes de la cour ? c'étoient la princesse d'Harcourt, les duchesses du Lude, de Montchevreuil et de Grammont. Madame de la Guiche cherchoit en vain ce renom de dévote ; les souvenirs de d'Halin-court l'occupoit plus que sa prière à l'Enfant-Jésus. On y voyoit madame de Mortemari, cette bonne amie de madame Guyon ; madame de Boufflers, aussi grosse qu'un muid, qui lorgnoit le comte de Mailly et

¹ M. de Coulanges, si aimé de madame de Sévigné, expression de la vieille société, réprimande les jeunes hommes du jour et leurs mauvaises manières ; M. de Coulanges passait de mode :

Je trouve que les jeunes gens
Aujourd'hui cherchent trop leurs aïeules,
Chez les dames, au bon vieux temps,
Prenoient-ils les meilleures chaises,
Les y voyoit-on renversés,
Les jambes, les genoux croisés ?

La femme, d'un autre côté,
A pris part au libertinage,
Et s'est, par son habileté,
Soustraite au fâcheux esclavage
De tous ces habits contraignans
Que l'on portoit un certain temps.

² Bientôt on vit paraître
Les prudes de la cour :
On distinguoit entre elles
La princesse d'Harcourt ;
Du Lude, Montchevreuil,
Faisant leur personnage,
Et même la Grammont, don, don,
A l'enfant proposa, la, la,
De Marly le voyage.

Le corps de jupe est aboli,
La coiffure est supprimée,
Le grand habit noir est banni ;
La robe la plus négligée
La met dans une liberté
Dont nos mères n'ont point tâté.

Au lieu que l'écharpe aujourd'hui,
Dont la mode est établie,
Passée dans la maison d'autrui,
Pour habit de cérémonie ;
L'on ne se fait plus un devoir
De visiter en habit noir, etc.

La Guiche étant entrée
Voulant faire sa cour,
« Cet enfant est, dit-elle,
Plus beau que d'Halin-court ;
Il m'en souvient encore,
Pardonnez-moi ma faute,
En perdant ce fripon,
Seigneur, mon cœur chercha
Le relief de la dévote, etc.

trompoit son barbon ; d'Armagnac et Lafeuillade , brillantes étoiles ; mesdames de Quéfus , madame de Villeroy avec son vilain jaloux ; la comtesse de Montauban, toute peinte de blanc et de rouge, chérchait Biron ; madame de Clermont-Tonnerre, un peu fière de ses aïeux, et qui disputa le pas au bœuf ; et madame de Mirepoix, qui , pour désennuyer le poupon, entonnoit une chanson à boire ¹. » C'était ainsi que les faiseurs de noëls et de spirituelles satires peignaient les femmes de la cour et la société qui entouraient Louis XIV. Ces noëls, d'une liberté étrange d'images et de mots, ne respectaient rien, ni la majesté du roi, ni le crédit de madame de Maintenon, ni Monseigneur, pas même la petite princesse de Savoie. Tandis que le *Mercure galant* exaltait officiellement la vertu, les grâces, les pompes de cette cour, des poètes, des gentilshommes préparaient clandestinement ces petits couplets acérés et mordants contre les puissants et les favoris du jour. On y faisait paraître « la femme dont le manégré avoit séduit le roi. Je suis la Maintenon, » disait-elle à l'Enfant-Jésus ; « que dire davantage ? vous savez bien le reste ; » Louis XIV entonnait un noël par hypocrisie ; le nouveau-né lui dit : « Quitte la vieille Maintenon, soulage ton État, et tu régneras sans vices. » Quant au Père Lachaise, chantait-on, il partait pour Mont-Louis sans oublier les trente-six flacons du buffet. Racine lui-même, l'écrivain politique de madame de Maintenon, n'était pas épargné ; on lui reprochait sa conversion comme une de ces courlisneries qui ne pouvaient tromper ni l'Enfant-Jésus ni sa mère. Ces noëls avoient une publicité clandestine de salons et de ruelles ; on les lisait en tête-à-tête ; tous

¹ Jugeant que ce grimoire
Ennuïroit le poupon,

Pour le bercer chanta
Une chanson à boire.

C'est avec beaucoup de soin que j'ai recueilli et épuré tous ces noëls, remplis en général d'expressions libertines ; ils étaient récités dans les petits soupers de gentilshommes, et rigoureusement poursuivis ; il n'y en a qu'un très petit nombre d'imprimés ; les autres sont dans la collection des mss., (Biblioth. royale, recueil Maurepas.)

en riaient dans l'intimité. Les femmes se déchiraient à belles dents ; les graves parlementaires se vengeaient aussi de leur éloignement des affaires publiques , en protégeant ces écrits de leur toge. C'était la vieille chanson française, la liberté de la presse du temps, l'histoire des passions et des partis à toutes les époques.

Les secrètes stipulations du traité avec la Savoie avaient révélé à l'Europe le triste besoin de paix qui dominait le roi de France ; ce n'était plus ce Louis XIV imposant ses lois aux nations vaincues et aux cabinets de l'alliance ; le roi sentait sa faiblesse en face d'une formidable coalition. Jusqu'ici la lutte engagée avait été glorieuse pour ses armes ; mais dans la France épuisée , l'esprit d'opposition et de fronde s'était emparé des peuples ; on blâmait partout la guerre, il y avait fatigue des privations qu'elle impose , et lorsque les opinions en sont à ce point, il est difficile qu'un pouvoir conserve cette énergie nécessaire pour achever un grand plan de conquête ou de défense territoriale. Tout est possible alors , excepté la continuation de la guerre, car il se manifeste un dégoût pour la gloire, pour les nobles sentiments qui exigent des sacrifices ! Le ministère des dépêches ou des affaires étrangères changeait de mains ; le marquis de Croissy, secrétaire d'État, frère de Colbert, venait de mourir ; il avait apporté un certain ordre, une probité remarquable dans la direction des dépêches. Le roi divisa le département en deux ministères : le marquis de Torcy eut la place de son père M. de Croissy, et partagea le travail avec M. de Pomponne. M. de Torcy devait faire les dépêches, rédiger les notes ; M. de Pomponne était chargé de rapporter au conseil les affaires étrangères, et de mettre en marge les décisions que le roi aurait résolues. A M. de Pomponne appartenait la prérogative de recevoir les ambassadeurs et de leur répondre ; M. de Torcy restait présent à toutes ces audiences comme secrétaire d'Etat ; enfin pour lier plus intimement ces deux ministres, Torcy épousait la fille de M. de Pomponne, noble alliance de deux familles depuis longtemps ac-

coutumées aux grandes affaires du royaume et aux solennelles négociations des cabinets. Le mouvement général de la diplomatie gagnait beaucoup par l'élévation de M. de Torcy au poste de secrétaire d'État des dépêches; son père, M. de Croissy, à près de soixante-sept ans, était devenu un peu paresseux; son instruction diplomatique, très vieillie, n'avait pas cette activité indispensable dans un mouvement politique aussi vaste, aussi important. Jean - Baptiste Colbert, marquis de Torcy, avait trente-un ans ¹; il était dans la diplomatie dès le berceau; car son père, ambassadeur auprès de Charles II, l'avait conduit à Londres, où son esprit vif, pénétrant, le fit remarquer dès l'enfance; à dix-neuf ans, il avait eu une mission spéciale en Portugal, d'où il passa ministre plénipotentiaire en Danemarck. Ce fut pour lui un temps d'études, et il consacra deux ans à un voyage diplomatique, à Hambourg, Berlin, Ratisbonne, Vienne, Rome et Naples. Dans cette société, moins aventureuse que la nôtre, on croyait à la nécessité d'une science européenne, avant de se jeter dans les intérêts compliqués des cabinets. Les longues études de l'histoire, les méditations sur les intérêts respectifs des nations, les voyages, entraient dans l'éducation d'un diplomate. Au retour d'une mission à Rome, M. de Torcy entra au bureau des dépêches à Versailles; le roi, après ce long surnumérariat, lui donna la place de secrétaire d'Etat en survivance, et à la mort de M. de Croissy, il l'appela en titre pour le remplacer. Comme M. de Torcy était jeune encore, le roi lui adjoignit M. de Pomponne, avec la mission de recevoir les ambassadeurs. M. de Torcy avait des formes distinguées et polies; ses dépêches, habilement rédigées, se ressentaient de cette longue habitude des transactions qu'il avait contractée depuis quatorze ans; il

¹ Les familles des Colbert, des Arnault et des Le Tellier avaient alors une haute importance ministérielle. Les Arnault donnèrent les Pomponne; les Le Tellier donnèrent Louvois, Barbezieux; les Colbert, les Seignelay, Croissy, Torcy, etc. Le système de survivance n'était pas sans avantages.

ne blessait aucun cabinet, et tout en ménageant la dignité du roi, toujours si susceptible, il savait faire les conditions nécessaires dans les situations délicates. Torcy parfaitement placé au département des dépêches était l'homme des circotatistances.

Dans la vie des États, il est une position difficile pour les gouvernements : c'est lorsque l'opinion se prononce avec énergie dans un sens, de manière à ne plus leur laisser de liberté; chose fatale surtout, quand ce gouvernement doit traiter avec l'étranger ! sa force est ainsi paralysée. En France le peuple passé facilement de l'enthousiasme au découragement, d'un besoin de guerre à une fatigue des charges qu'elle impose, et à un entraînement aveugle vers la paix. Tel était l'état des esprits à l'avènement de M. de Torcy aux affaires étrangères; ce mot magique de paix se faisait entendre dans la chaire, dans les parloirs et réunions de bourgeois, au grave parlement ainsi qu'aux bruyantes assemblées des halles; on était las des sacrifices, et l'Europe coalisée, n'ignorant pas ce découragement de la France, se hâtait d'en profiter pour imposer de plus dures conditions.

On se rappelle que des négociations, essayées en Hollande par M. de Caillères, avaient échoué; mais M. de Torcy, qui connaissait parfaitement l'esprit public de La Haye, le besotit que les États-Généraux avaient pour leur commerce de la paix générale, ne renonçait point à l'espoir d'y continuer les négociations. « C'est par les États-Généraux, dit-il dans une de ses dépêches, qu'il faut essayer la paix; ils y sont les parties les plus intéressées; l'empereur, les rois d'Angleterre et d'Espagne viendront après ¹. » M. de Caillères demanda de nouveaux passeports au ministre des États-Généraux, M. Dickwelt, lui déclarant qu'il avait des pouvoirs plus étendus. « Le désir du roi de France de traiter de la paix résultoit, disoit-il, du besoin de se reposer, car l'âge lui en faisoit un devoir. » Il y eut là quelques pourparlers encore; M. de Caillères eut l'ordre de faire les plus larges propositions si la Hollande

¹ Dépêche, janvier 1696.

voulait traiter, comme le duc de Savoie, en dehors des alliés. La Hollande n'y consentit pas; seulement elle manifesta un désir plus prononcé d'en finir par une stipulation commune avec l'Angleterre. M. de Torcy dut alors essayer d'autres moyens d'arriver aux alliés sans compromettre la dignité de Louis XIV; un excellent prétexte fut de faire publier par la voie des ambassadeurs auprès des puissances neutres : « que le roi ne désiroit rien autre chose qu'un bon traité avec des conditions tout à fait raisonnables. » M. Amelot, ambassadeur en Suisse, affecta de dire « qu'on ne tenoit pas essentiellement à la cause du roi Jacques, et qu'on ne feroit aucune difficulté de reconnoître Guillaume III; ce point admis, on traiteroit sur la restitution de la Lorraine, de Philipsbourg et de Luxembourg; si l'on vouloit même, on pouvoit convenir de raser Strasbourg et Huningue, ou de les restituer à l'Allemagne, mais sous la condition expresse que l'on n'y placeroit jamais de garnison impériale ¹. » M. Amelot déclarait aux bons amis les Suisses que ces propositions étoient assez favorables en elles-mêmes pour convaincre les alliés du bon désir qu'avoit le roi de France de conclure la paix. La même déclaration fut faite, en des termes semblables, par le comte d'Avaux, envoyé extraordinaire à Stockholm.

Dès que les puissances neutres et intermédiaires furent instruites du dessein qu'avoit le roi de France de proposer la paix, toutes à l'envi s'offrirent comme médiatrices; ce rôle grandissait les cabinets de second ordre, prenant ainsi une attitude de supériorité, de justice et de force : l'impartialité de leur décision-leur étoit escomptée gagnant toujours quelque chose aux débats; des présents diplomatiques étoient de part et d'autre distribués aux plénipotentiaires mé-

¹ « Que Sa Majesté ne pouvoit se dispenser d'abandonner les intérêts du roi Jacques, pour lesquels elle n'avoit témoigné que trop d'ardeur : que le bien et l'avantage de son propre royaume le touchoit de plus près; que Sa Majesté, pour obtenir la paix, vouloit bien reconnoître le roi Guillaume, etc. » (Dépêches officielles de M. Amelot).

diateurs. Les trois puissances neutres qui intervinrent dans cette circonstance furent : 1° la Suède ; 2° le Portugal ; 3° le pape. La Suède s'était ainsi posée depuis un siècle dans la politique générale ; ses sympathies étaient pour la France ; toutefois elle limitait son alliance à des offres de bons services et de libre médiation qui ne la compromettaient point à l'égard de l'Allemagne et de la Hollande. La politique de la Suède n'avait qu'un seul but alors : s'agrandir aux dépens du Danemarck ; elle ne pouvait obtenir ce résultat que par la paix générale et profonde en Europe. On se rappelle que lors des transactions de Nimègue, ce fut encore la Suède qui intervint pour préparer le congrès des puissances engagées dans la lutte. La Suède avait obtenu, par la protection de la France dans ce congrès, la reconnaissance de ses droits sur la Poméranie, et la restitution des villes conquises par les Allemands. Ce n'était donc pas sans motif que la France mettait tant de soins au choix de l'ambassadeur auprès du roi de Suède ; c'était, on le répète, le comte d'Avaux, un des diplomates les plus distingués de l'école française, qui résidait à Stockholm¹. Le Portugal avait également offert sa médiation ; la France avait toujours ménagé l'alliance du Portugal, utile auxiliaire au cas d'hostilités contre l'Espagne. Dans la guerre actuelle, le cabinet de Lisbonne s'abstenant de prendre une part directe aux batailles, s'était tenu l'arme au bras, avec un certain caractère d'impartialité. La neutralité lui fit concevoir l'espérance de se poser comme médiateur entre les puissances engagées ; le marquis de Cascaès, ambassadeur du Portugal, eut ordre de sa cour d'exposer le caractère essentiellement désintéressé du Portugal au milieu de la longue lutte des puissances en hostilité : « Le roi de France devait trouver

¹ Dépêches de M. d'Avaux, ann. 1696. Pendant qu'on cherchait ainsi à se rapprocher par des traités, l'Europe fut inondée d'une multitude d'écrits politiques, Jamais, à aucune époque, la presse ne jeta de plus nombreux pamphlets. J'en ai recueilli plus de soixante avec des titres curieux.

dans ses anciens rapports avec le Portugal, la ferme assurance qu'il n'useroit de sa qualité de médiateur que dans les intérêts du trône très-chrétien. » Le marquis de Cascaès fut parfaitement accueilli à la cour de Versailles; le roi lui donna le bougeoir, honneur de cour très recherché; il lança pour le plaisir de sa chasse la volée royale aux plaines de Saint-Denis; mais il ne put admettre la médiation d'un cabinet trop éloigné du théâtre des événements pour en comprendre tous les intérêts.

La médiation du pape, qu'offrait le nonce résidant auprès de la cour de Versailles, ne fut pas complètement acceptée; le pape parlait au nom des idées trop spécialement catholiques; la pensée d'une trêve de Dieu pour aller combattre les musulmans n'appartenait pas à cette époque d'intérêts compliqués et matériels; elle se reportait au *x^e* siècle, temps tout rempli d'émotions religieuses. Le pape, comme souverain temporel, avait des intérêts actifs en Italie et il ne pouvait pas être impartial dans la question médiatrice. Enfin, ce qui fit préférer l'intervention de la Suède, c'est que son cabinet protestant avait ainsi quelque droit d'être écouté des princes allemands, qui professaient le luthéranisme. Les Hollandais eux-mêmes pouvaient-ils accepter la médiation du pape ou celle des Portugais, ennemis acharnés de la Réforme? Le comte d'Avaux n'avait été envoyé à Stockholm que dans l'intention d'amener une démarche directe de la part de la Suède. Cette puissance accepta la médiation, parce qu'elle avait à y gagner en importance. Jusque-là tout devait être officieux de la part des Suédois; comme ils n'avaient point reçu de pleins pouvoirs, ils durent, avant toute chose, s'adresser confidentiellement à chacune des puissances engagées dans la lutte. L'aspect de la situation ne pouvait tromper personne; la Suède dut se convaincre des intentions diverses des cabinets de la coalition. La Hollande, parmi les souverainetés coalisées, avait le plus pressant besoin de la paix; son commerce était désolé par les croisières françaises, ses pertes dans les deux dernières an-

nées étaient incalculables, et le froid spéculateur de Rotterdam et d'Amsterdam voyait avec douleur ces hostilités qui exposaient les établissements des deux Indes. A La Haye, des ouvertures faites sur des bases raisonnables devaient être immédiatement accueillies¹, quelles que pussent être d'ailleurs les intentions des autres puissances de la coalition.

Guillaume III d'Angleterre gardait des haines profondes contre Louis XIV ; il y avait rivalité entre ces deux têtes couronnées. Mais si l'on accordait comme condition immédiate la reconnaissance de la royauté de 1688, Guillaume III n'avait-il pas tout à gagner de cette adhésion de Louis XIV à son élévation au trône d'Angleterre ? N'était-ce pas un moyen de fortifier son pouvoir attaqué dans les deux chambres du parlement ? Les prétentions de Jacques II n'étaient puissantes qu'alors qu'elles se faisaient appuyées sur les forces militaires de la France ; s'il en était jamais privé, son droit ne serait plus qu'une faible abstraction dans la politique. Guillaume avait donc intérêt à traiter sur les bases d'une reconnaissance définitive. Il n'en était pas de même de l'Allemagne et de l'Espagne : ces deux États, depuis un siècle, avaient continuellement souffert des agrandissements de la France à leur préjudice. L'Empire avait subi la paix de Nimègue : ne lui avait-on pas enlevé l'Alsace et une partie des Evêchés ? les Français n'étaient-ils pas maîtres encore de Philisbourg et de Luxembourg, les deux clefs de l'Allemagne ? L'Espagne avait aussi perdu, depuis le congrès de Westphalie, ses meilleures villes, la presque totalité de la Flandre et des provinces des Pays-Bas : pourquoi ne profiteraient-ils pas de la chance ? Si la France était épuisée, c'était un motif de plus pour redoubler d'efforts contre elle ; on parviendrait à faire rentrer l'ambition de Louis XIV dans de justes limites ; la guerre offrait toutes les chances à la coalition. Telle était la véritable situation des affaires, lorsque la Suède offrit sa médiation officieuse ; le roi Charles XI fit des armements pour donner plus

¹ Dépêche du comte d'Avaux, ann. 1696.

de force à sa parole ; c'est un excellent moyen que cette médiation armée pour préparer la fin des affaires : elle imprime un plus grand poids aux paroles du négociateur.

Les instances de la Suède, sa position de neutre armé, décidèrent enfin les alliés à écouter les offres de sa médiation ; tous déclarèrent qu'ils ne mettraient pas d'obstacle à entendre les propositions qui seraient faites et à désigner des ministres plénipotentiaires, pourvu qu'ils ne s'assemblassent qu'à des conditions certaines, de telle manière que les conférences ne fussent pas inutiles. Le cabinet de Versailles profita de ces premières paroles pour accréditer immédiatement M. de Caillères comme envoyé extraordinaire à La Haye. Il ne put d'abord dépasser les frontières de France, avant que le principe et la base des négociations fussent entièrement adoptés. La Suède déclara dans une note spéciale : « que la bonne volonté de la France étoit manifeste, et qu'on ne voyoit pas ce qui pouvoit empêcher le choix définitif des plénipotentiaires pour préparer les négociations. » Les États-Généraux partagèrent cette opinion, et c'est dans l'objet de seconder ces dispositions pacifiques que, dès le mois d'octobre, Louis XIV nomma ses ministres et ambassadeurs extraordinaires, MM. de Harlay et Courtin, qui devaient se joindre à M. de Caillères, et attendre à La Haye les ministres plénipotentiaires des autres puissances. Les équipages furent commandés comme si la mission étoit immédiate. M. de Caillères seul partit pour La Haye ; on ne le reçut pas dans la ville, mais dans le petit village de Woorbourg, où se firent des conférences secrètes avec MM. Boreel et Dickwelt, ministres des États-Généraux, qui mettaient un vif intérêt à en finir par un traité solennel¹.

¹ « Histoire secrète des négociations de Riswick, ann. 1697. » M. de Caillères fit l'ouverture des propositions du roi son maître à M. Boreel, lui exposant premièrement avec dextérité les intentions de Sa Majesté Très Chrétienne, « laquelle, disait-il, se voyant âgée et travaillée de quelques indispositions, ne desiroit plus que de se délivrer entièrement des soins de la guerre pour vivre en repos le reste de ses jours. »

L'empereur, très peu empressé de négocier, désigna un diplomate de troisième ordre, le baron de Seilern ; et l'Espagne nomma pour la forme, et comme une concession à la Hollande, le marquis de Quiros. Guillaume III ne voulut point envoyer de ministre, jusqu'à ce que le titre roi d'Angleterre lui eût été reconnu comme base première de toute négociation. Il ne pouvait donc s'agir que de conférences préliminaires, et des difficultés nombreuses s'opposaient même à la réunion préparatoire d'un congrès. Les plénipotentiaires des alliés se rendirent à La Haye, et tinrent des conférences particulières entre eux où devait se régler l'*ultimatum* à signifier à la France ; on voulait s'entendre, se concerter d'abord avant d'engager une négociation commune. Les alliés avaient résolu de présenter pour tous une même note, afin d'établir les prétentions respectives sans division ; communication officielle en fut faite ensuite par le ministre hollandais à M. de Caillères, qui n'avait pas eu la permission d'entrer à La Haye. Les puissances alliées voulaient, par ce moyen, constater deux faits : le premier, l'intimité et l'indissolubilité de leur union politique et militaire ; le second, qu'en aucune manière leur traité ne pouvait être conclu séparément ; c'est ainsi que les alliés agirent dans les négociations d'une autre époque, contre Napoléon à Prague.

La tête haute et fière de Louis XIV s'indignait de cette position humiliante, et s'il avait suivi sa propre impulsion, M. de Caillères eût été immédiatement rappelé. Mais toutes les opinions en France étaient à la paix ; on n'entendait que ce cri à la cour, dans le conseil, parmi la bourgeoisie bavarde et alarmée. Louis XIV subit la loi de cette bruyante explosion de sentiments publics ; il sollicita toujours des conférences diplomatiques, et comme M. Courtin était gravement malade, il le remplaça par le comte de Créci, plus jeune et plus habile diplomate. En même temps M. de Caillères dut déclarer à La Haye que le roi son maître n'opposait plus aucun obstacle à reconnaître Guillaume III roi d'Angleterre, seule condi-

tion mise au choix des plénipotentiaires anglais. Ils furent désignés le 24 décembre : le lord comte de Pembroke, M. de Villiers, et le baronnet Joseph Williamson, durent se rendre à La Haye porteurs des pouvoirs du roi Guillaume. MM. de Harlay et de Créci vinrent jusqu'aux frontières des Pays-Bas.

Le premier acte diplomatique des alliés fut l'acceptation par toutes les puissances de la médiation suédoise; on reconnut aux ambassadeurs de ce cabinet ce haut caractère dans les négociations qu'on allait entamer. Le second acte fut encore de la part de la coalition la demande formelle d'un résumé des conditions que la France voulait offrir : « car il seroit inutile, disait la note, que l'on se réunît en congrès, si les bases des propositions faites par la France s'éloignoient tellement des conditions adoptées par les alliés, qu'il fût impossible de s'entendre; ces conditions devoient être écrites, afin d'éviter toute espèce d'équivoque. » Cette note fut communiquée par les médiateurs aux plénipotentiaires de France, qui fournirent le lendemain le résumé des conditions de paix; on prenait pour base les traités de Westphalie et de Nimègue : on restituait à l'Empire les villes de Strasbourg, Luxembourg, Mons, Charleroi. Ces places revenaient au pouvoir du roi d'Espagne, ainsi que toutes les réunions faites depuis le traité de Nimègue; enfin, la Lorraine retombait sous la souveraineté de ses anciens ducs ¹.

¹ *Articles préliminaires proposés par la France.* — « 1° Le roi consent et accorde que les traités de Westphalie et de Nimègue soient la base et le fondement de la négociation de la paix générale à faire avec tous les alliés; 2° de restituer à l'Empire la ville de Strasbourg, dans l'état qu'elle a été occupée par Sa Majesté; 3° de rendre au roi d'Espagne la ville de Luxembourg en l'état présent; 4° Les villes de Mons et de Charleroi, dans l'état qu'elles sont présentement; 5° les places de Catalogne qui sont entre les mains du roi, que Sa Majesté a prises depuis la paix de Nimègue, dans l'état qu'elles ont été prises; 6° à l'évêque de Liège la ville et le château de Dinant, en l'état qu'ils ont été pris; 7° toutes les réunions qui ont été faites depuis le traité de Nimègue; 8° la Lorraine, selon les conditions dudit traité de Nimègue. »

Il y avait dans cette note un retour bien poignant vers le passé; la France cédait toutes ses conquêtes; elle n'avait versé tant de sang que pour revenir à ses anciennes limites. La fierté de Louis XIV devait souffrir! mais le roi n'était plus maître de lui-même; le pays fatigué de guerre ne conservait ni courage, ni force, ni patriotisme. Les époques de lassitude arrivent souvent en France; et depuis n'avons-nous pas vu, aux derniers jours de Napoléon, cet affaiblissement de la patrie en face de l'étranger? La paix! la paix! tel fut le cri général des populations, l'unique sentiment qui trouva de l'écho dans le pays!

Les bases de la négociation définitivement acceptées par le cabinet de Versailles furent envoyées au congrès des puissances réunies à La Haye. La légation impériale autrichienne, unie au comte de Quiros, ambassadeur d'Espagne, fit quelques tentatives pour retarder la solution des difficultés diplomatiques: ces deux ambassades ne trouvèrent pas les conditions assez larges, les bases assez étendues, assez clairement expliquées. Mais les commissaires hollandais insistèrent pour qu'on traitât enfin de la paix, les propositions faites par le cabinet de Versailles leur paraissant de nature à fixer l'attention des puissances. « Si l'Empire et l'Espagne manifestent une trop grande répugnance pour un traité, les États-Généraux se verroient dans la nécessité de négocier à part, et de terminer séparément leurs différends avec la monarchie française. » En même temps la Suède continuait ses armements militaires, déclarant qu'elle prenait ses précautions pour le cas d'un nouveau conflit; elle notifiait à l'Espagne et à l'Empire que sa situation de neutre armé se modifierait en ce cas, et qu'elle défendrait ouvertement les intérêts de Louis XIV, car sa position de neutralité toujours impartiale n'était pas tenable. Tous ces motifs engagèrent les cabinets de Vienne, de Madrid et de Londres à désigner officiellement les plénipotentiaires, et à accepter ainsi la solution définitive des difficultés de la guerre. La France confirma les pleins pouvoirs de

ses ambassadeurs au congrès; dans l'ordre des rangs, M. de Harlay fut désigné premier plénipotentiaire, M. de Crécy le second, enfin M. de Caillères le troisième. Par le fait, M. de Caillères était l'homme actif et prépondérant de la négociation. Le chef de la légation impériale fut le comte de Kaunitz, et le second plénipotentiaire le baron de Straetman; l'Espagne était représentée par MM. de Quiros et de Tiremont; les États-Généraux par MM. Boreel et Dichwelt. Le roi d'Angleterre confirma les pleins pouvoirs des lords Pembrock et Villiers, ses ministres extraordinaires déjà désignés dans les conférences préliminaires. Les hommes capables dans toutes ces légations étaient, pour l'Empire, le comte de Kaunitz; pour l'Espagne, M. de Tiremont; et pour l'Angleterre et les États-Généraux, lord Villiers et M. Dickwelt. La Suède, puissance médiatrice, s'était fait représenter par le baron de Lillienroot; c'était à ce médiateur que tous les ambassadeurs des puissances devaient remettre leurs notes, afin de régler les différents préliminaires qui pourraient s'élever entre les diverses légations. Ce mode de procéder donnait un haut ascendant à la Suède, médiatrice armée¹.

Une grande difficulté diplomatique était de fixer le lieu où le congrès devait se tenir. A toutes les époques on avait longuement discuté sur la ville qui serait neutralisée pour le siège des négociations; on préférait ordinairement les cités allemandes et libres, telles que Cologne, Nimègue, Aix-la-

¹ De part et d'autre une grande méfiance présidait aux négociations. Les ministres plénipotentiaires des alliés firent entendre à M. de Caillères : « qu'ils doutoient un peu de la sincérité de la France, et que si le roi très chrétien n'entroit pas en négociation avec de bonnes intentions, ils ne manquoient pas de moyens de continuer vigoureusement la guerre, en cimentant de plus en plus leur alliance; que les hauts alliés n'aspiroient qu'à une paix sûre et ferme, et qu'ils seroient bien fâchés de la faire de telle sorte qu'elle produisît bientôt une plus funeste guerre, après que la France se seroit remise de ses calamités présentes. » (Pièces secrètes de la négociation de Riswick, *ms.*.)

Chapelle, municipales aux vieilles tours qui avaient vu en tous les temps les transactions européennes. L'empereur désirait le choix d'une de ses villes du Rhin, parce qu'il pourrait exercer alors sur le congrès une certaine influence; les plénipotentiaires de France s'y opposèrent, déclarant « qu'ils n'accepteraient pas d'autre place pour le congrès qu'un lieu situé en Flandre ou en Hollande. » On désignait la Hollande à dessein, la légation française n'ignorant pas la bienveillance plus marquée des Hollandais; et en flattant ainsi leur amour-propre, elle espérait avoir des conditions meilleures dans le traité, de concert avec les États-Généraux et l'Angleterre. Le château de Riswick, propriété du roi Guillaume, fut désigné comme siège des conférences diplomatiques. Le médiateur s'empressa de notifier le premier acte de la négociation à tous les plénipotentiaires. L'échange des pleins pouvoirs se fit ensuite par la même voie de la Suède médiatrice; enfin le comte de Kaunitz, ambassadeur de l'empereur, exigea que la France remit par écrit, avant toute conférence, le résumé des conditions acceptées par le cabinet de Versailles ¹. Le 9 mai au matin, le château si solitaire de Riswick fut témoin d'un beau spectacle : la foule des voitures encombrait les cours; vers trois heures, le médiateur, baron de Lillienroot, était arrivé dans un beau carrosse à six chevaux, où se trouvait le baron de Muller, conseiller d'ambassade; quelques minutes après, entra sur un cheval blanc M. de Prielmeier, ambassadeur de Bavière, qui précédait la légation impériale et ses cinq carrosses; les ambassadeurs de Hollande étaient à pied, suivis de

¹ Le ministre de France dans une nouvelle déclaration des préliminaires répondit : « que si l'empereur n'avoit point envie de faire la paix, il feroit mieux de le déclarer franchement que de traîner en longueur une affaire sur laquelle l'Europe entière avoit fondé l'espérance de son repos; que personne n'ignoroit que ce n'étoit point la nécessité qui obligeoit le roi son maître à proposer la paix, vu que la force de ses armes n'étoit que trop connue, sans qu'il lui manquât ni finances ni soldats. » (Pièces secrètes de la négociation de Riswick, *mas.*).

deux voitures pour leur suite. Les plénipotentiaires espagnols étaient entourés de pages caracolant par tous les côtés autour des voitures éclatantes de l'ambassade. La légation de France en deuil, à cause de la mort de la reine douairière d'Espagne, n'offrait que chevaux caparaçonnés de noir, laquais et pages avec de grands crêpes, ce qui faisait contraste avec la livrée écarlate de l'ambassadeur de Suède, en grand deuil pourtant, car le roi Charles XI venait de mourir subitement. Lord Pembrock n'arriva que le soir très tard avec la légation anglaise nombreuse et brillante. Quand les questions de préséance eurent été décidées en faveur des ambassadeurs de l'Empire, le baron de Lillienroot ouvrit le congrès. Le registre du protocole porte la date du 10 mai, et commence par le discours du médiateur, tout empreint d'impartialité et de modération. « Les grandes puissances ne devoient pas oublier que le but de la réunion étoit la paix générale, qu'exigeoit impérativement le repos de la chrétienté. Chacun devoit apporter un esprit impartial et abandonner toutes les prétentions qui seroient contraires à la justice et au droit¹. » Les plénipotentiaires répondirent chacun pour leur cour : « Que la paix étoit le besoin commun, et qu'ils remercioient le médiateur de ses bons offices pour la préparer et la conclure définitivement. » Dès ce moment le congrès fut ouvert; on attendait l'examen des prétentions de tous les cabinets intéressés. C'étoit un acte important que l'ouverture d'un congrès dans l'état des intérêts et des questions européennes. Il y avait des droits en litige et des faits nouveaux à reconnaître; la seule réunion d'une assemblée diplomatique où les ambassadeurs de Guillaume III étaient admis, supposait une adhésion à la révolution de 1688 de la part du roi de France, de Louis XIV, ce fier et puissant monarque, l'ami de Jacques II, grave innovation dans le mouvement politique de l'Europe. Jacques II en avait compris la portée; il se hâta donc, comme roi légitime d'Angleterre, de

¹ Protocole de Riswick, première séance.

protester hautement contre l'usurpation de son trône en face de l'Europe. Ces protestations du droit contre le fait appartiennent à toutes les époques ; le vainqueur les méprise, et quelquefois, dans la marche des temps, cette solennelle expression du malheur et de la disgrâce invoquant son droit contre la force en pleine possession du fait, est une immense puissance morale et d'avenir. La démarche de Jacques II fut-elle spontanée ? résulta-t-elle des insinuations de Louis XIV ? La preuve existe que le roi de France, en s'excusant sur la nécessité de traiter avec Guillaume III, avait laissé au royal exilé de Saint-Germain la faculté de manifester ses droits vis-à-vis de l'Europe. Le cabinet de Versailles n'était point fâché de cet acte jeté à la face du monde ; déjà s'établissait la théorie des souverains de droit et de fait, et Louis XIV avait intimement déclaré que ce n'était que ce dernier titre qu'il reconnaissait à Guillaume III. Le chef de la race des Stuarts choisit la circonstance d'un congrès pour publier sa protestation adressée tout à la fois aux grandes puissances catholiques et protestantes. Jacques II repoussait toutes les calomnies semées sur sa personne : « Il n'avoit jamais attenté ni aux libertés religieuses, ni à la liberté publique de ses sujets ; resté Anglais et chef de dynastie, tous les actes qu'on faisoit au parlement et dans l'administration du royaume étoient nuls, car le souverain légitime ne siégeoit pas en son conseil ¹. » Les intérêts présents étaient engagés sur des bases trop positives pour qu'on fit quelque attention à ces plaintes d'un souverain détrôné. Il est des époques ainsi faites : le sentiment du droit est éteint, et les souverainetés périssent par cette opinion égoïste, que le roi qui tombe ne les touche pas, et qu'elles ne peuvent se compromettre pour lui.

L'époque des congrès était une grande solennité diploma-

¹. L'écrit finissait par des menaces, et par une prophétie qui bornait « le bonheur et le repos des protestants à la vie de l'usurpateur qui étoit assis sur le trône d'Angleterre. » (Papiers de Renaudot, fonds nouveau, Biblioth. roy.).

tique où les petits princes faisaient valoir leurs droits dans l'assemblée générale : on vit à Riswick un envoyé du duc de Lorraine, réclamant son duché ; un délégué des princes de la Tremoille pour revendiquer les souvenirs de cette noble maison sur Naples et la Sicile. Le cardinal de Furstemberg eut aussi son envoyé, ainsi que la plupart des princes secondaires d'Allemagne ; chacun invoquait ses titres et demandait des indemnités. Cette multitude de réclamations des puissances de second ordre est toujours la plaie des congrès ; comme toutes ces petites puissances ne peuvent rien exiger individuellement par elles-mêmes, trop faibles qu'elles sont, elles cherchent à profiter de ces vastes négociations pour se placer sous le patronage d'une des hautes puissances, partie principale au congrès.

La France avait sollicité comme on l'a vu, l'alliance de la Porte-Ottomane en commençant la guerre générale contre l'Europe armée ; cette alliance s'était fondée sur l'intérêt qu'avaient les deux puissances à combattre la coalition formidable de l'Europe. On se rappelle que les négociations de Châteauneuf avaient été habilement conduites à Constantinople ; la Porte avait secondé les campagnes de Louis XIV par une constante diversion sur le Danube. Maintenant elle avait connaissance des négociations qui se poursuivaient à Riswick : le cabinet de Versailles allait donc trahir ses promesses ! Le visir demanda des explications formelles à M. de Châteauneuf, et les dépêches secrètes de l'ambassadeur constatent les embarras de sa position vis-à-vis le divan ; il interroge M. de Torcy sur ce qu'il doit répondre aux pressantes interpellations du visir ; M. de Torcy écrit à l'ambassadeur : « qu'il ait à rassurer la Porte-Ottomane, et, qu'en aucune circonstance, l'intention de Sa Majesté n'est d'abandonner son alliance intime avec l'empire ottoman : les négociations de Riswick n'ont aucun caractère définitif ; il ne s'agit que d'une trêve dans l'épuisement des parties engagées dans la guerre ¹. » A cette dépêche

¹ Sa Majesté Très Chrétienne « assuroit de nouveau le Sultan de sa

M. de Torcy joignait des valeurs et des présents pour une valeur de douze cent mille liv., afin de les distribuer aux membres du divan, aux chefs des divers services, et même dans le sérail de Constantinople. Le cabinet de Versailles connaissait les usages de l'Orient, où tout se fait par des présents, sorte de corruption avouée dans les négociations avec les nations asiatiques. La Porte fut ainsi apaisée.

Les conférences se poursuivaient à Riswick. En l'état des négociations, il ne pouvait pas y avoir de grands différends : les points principaux n'avaient-ils pas été réglés par la note préliminaire demandée à la France comme base fondamentale de tout traité? Cette note avait été reproduite dès la première audience, sur la demande des puissances engagées par la coalition ; elle fut déposée sur le bureau, revêtue des signatures des trois plénipotentiaires français, et on négocia dans les termes de cette note en la prenant pour résumé du traité. Les premières conférences portèrent sur les formes mêmes du congrès : d'après quels antécédents négocierait-on? suivrait-on les traités de Munster, de Westphalie ou de Nimègue? les formes du traité de Westphalie furent préférées par la majorité des plénipotentiaires. Il fut arrêté que le médiateur serait l'intermédiaire indispensable par qui tout passerait; les ambassadeurs ne devaient jamais traiter directement, mais toujours par la voie des ministres de Suède ; c'étaient à ces ministres que devaient s'adresser les notes diplomatiques, les remontrances, les mémoires de toutes les puissances engagées dans la guerre. Le médiateur communiquait à chacune des parties les notes des

bonne amitié ; il commençoit à la vérité à faire quelque attention aux prières des princes alliés, mais dans le fond tout n'aboutiroit qu'à l'avantage de la Porte, puisque toutes les démarches de la France ne tendoient qu'à détacher quelques-uns des princes de la ligue, comme elle en avoit détaché le duc de Savoie, et elle espéroit que peu à peu la ligue seroit si dissipée, et le pouvoir de ses ennemis si affoibli, qu'elle pourroit tourner toutes ses forces contre l'empereur, avec lequel elle ne feroit jamais la paix définitive. » (Dépêches originales de M. de Torcy.).

adversaires, et rapportait ensuite les répliques, de manière que tout venait aboutir à l'intermédiaire. Ce mode de traiter évitait les explications trop vives, tout échange de mots et de prétentions trop acerbes; les demandes passant par la voie d'un médiateur, devaient se dépouiller du caractère hostile très naturel chez des puissances en guerre violente depuis sept ans.

La coalition n'était pas sans remarquer les intimités avouées qui existaient entre les plénipotentiaires des États-Généraux et les ambassadeurs de France. Le cabinet de Versailles avait bien apprécié la véritable situation de la Hollande : l'esprit public y était vivement prononcé pour la paix; on ne supportait plus qu'en murmurant les charges pesantes de la guerre. Ensuite les hostilités avaient été favorables aux armées de France; les généraux de Louis XIV menaçaient une fois encore d'envahir le territoire hollandais; cent mille hommes étaient sur le Rhin. Le prince d'Orange n'avait plus cette santé forte, ce corps robuste qui lui faisaient braver les champs de bataille; il désirait le repos, après une vie si pleine et si agitée. Les conférences intimes avec les plénipotentiaires hollandais avaient deux objets particuliers : 1° la forme de reconnaissance de Guillaume III, consentie par Louis XIV; 2° l'état des protestants en France et des réfugiés à l'étranger. Sur le premier point, les ambassadeurs anglais, lord Pembrock surtout, avaient exigé que la reconnaissance fût complète et explicite pour tous les faits accomplis par la révolution de 1688, et par conséquent en tout ce qui touchait la loi successoriale dans la branche collatérale; M. de Harlay avait fait répondre : « que la loi successoriale étoit un fait de politique intérieure, et par conséquent indépendant des traités avec les puissances étrangères; qu'il suffisoit donc que le roi son maître reconnût officiellement Guillaume III, et qu'on ne pouvoit pas exiger davantage. » Lord Pembrock demanda : « qu'attendu les complots et menées de Jacques Stuart, ancien roi d'Angleterre, Louis XIV consentit à ce que ce prince fût éloigné de Saint-Germain, et à trente lieues au moins de Versailles. » Il fut également répondu

par M. de Harlay : « que la position malheureuse du roi Jacques, les rapports qui avoient existé avec le roi très chrétien, ne permettoient pas cet outrage à un monarque réfugié ; jamais le roi de France ne consentiroit à cet éloignement. Seulement, d'après les relations nouvelles et de bonne foi qui se formoient par la paix entre le roi son maître et le roi Guillaume, le cabinet de Versailles s'engageoit à empêcher toute menée de la part des serviteurs de Jacques II, à quoi Louis XIV engageoit formellement sa parole royale¹. » Sur la question des réfugiés, les conférences s'engagèrent vivement. La Hollande, et l'Angleterre surtout, avoient de nombreux émigrés en France ; les calvinistes s'étoient également retirés en grandes masses du territoire français pour chercher abri auprès de Guillaume III ; stipulerait-on quelques clauses réciproques ? La Hollande le désiroit parce qu'elle regorgeoit d'émigrés protestants ; on vouloit les autoriser à rentrer dans leurs biens ou à recevoir une indemnité. Le cabinet de Londres étoit fortement intéressé dans cette question : sans doute beaucoup de Français réfugiés habitoient Londres et les autres contrées d'Angleterre ; mais un nombre non moins grand d'Écossais, d'Irlandais, d'Anglais même, étoient aussi passés au service de France, par suite de la révolution de 1688. S'il avoit fallu stipuler des indemnités, accorder des amnisties, la situation de l'Angleterre n'eût pas été plus favorable que celle de la France ; les Hollandais, plus désintéressés dans la question, pouvoient bien appeler les lois éternelles de la justice au secours des réfugiés ; mais les cours de Londres et de Versailles étoient dominées par la puissance des nécessités politiques. Il fut donc convenu que les deux gouvernements surveilleroient les menées des réfugiés, et qu'ils s'engageoient mutuellement à empêcher tout complot, toute entreprise des émigrés contre l'autorité de leur patrie ; quant aux questions religieuses, comme elles étoient un principe tout d'organisation intérieure, elles ne pouvoient être l'objet de conventions particulières : la

¹ Négociations secrètes du traité de Riswick. (Manuscrit.)

France n'avait pas plus de droit d'exiger la liberté des catholiques d'Irlande que l'Angleterre n'avait celui d'imposer la liberté des calvinistes ; c'était un acte tout de gouvernement intime des États. Ces deux stipulations furent les seules conventions secrètes des traités. On a dit qu'un autre article très caché , arrêté entre Guillaume III et Louis XIV , préparait la restauration du fils de Jacques II après la mort du roi *de fait* de la Grande-Bretagne ; cette stipulation n'existe pas. Guillaume III, dégoûté d'une pesante couronne, put bien penser à l'abdication ; mais il n'était pas maître d'une restauration, il ne pouvait pas y songer ; les lords et les communes ne l'eussent pas souffert ; et quelle apparence d'une telle clause dans une négociation où l'on exigeait impérativement que Jacques II fût éloigné de Saint-Germain ! La diplomatie de Louis XIV fit courir le bruit d'une quasi-restauration, pour atténuer un peu le mauvais effet du traité de Riswick ; j'en ai vainement cherché les traces dans les archives authentiques.

La Hollande, la France et l'Angleterre une fois convenues des bases d'une haute transaction européenne, l'Empire et l'Espagne isolés ne pouvaient continuer avantageusement une lutte contre Louis XIV. On s'était aperçu, depuis l'ouverture des négociations, que les plénipotentiaires de l'empereur ne marchaient jamais franchement à une fin ; le comte de Kaunitz, de concert avec M. de Quiros, reculait toujours devant l'idée de signer les préliminaires déposés par la France. La légation impériale attendait la paix avec la Turquie, afin de porter des masses de troupes sur le Rhin, et d'obtenir les conditions meilleures. L'Espagne secondait l'empereur dans cette idée ; comme elle avait infiniment perdu depuis un demi-siècle, l'Espagne voulait beaucoup recouvrer ; son cabinet s'était inséparablement uni à celui de Vienne ; des troupes allemandes avaient même débarqué en Catalogne pour soutenir la guerre. Ce retard apporté à la conclusion de la paix était vivement blâmé par l'Angleterre, et surtout par la Hollande : ces deux gouvernements voulaient en finir avec une situation qui les

blessait dans leurs intérêts les plus immédiats. Ils menacèrent l'Empire et l'Espagne de traiter séparément, et la seule crainte qu'on en agit ainsi, détermina la signature simultanée des trois traités de paix avec la Hollande, l'Angleterre et l'Espagne; la convention avec l'Empire traîna un mois encore. On convint seulement d'une suspension d'armes sur toute la ligne. La première convention diplomatique, signée avec les États-Généraux le 20 septembre à minuit, portait que la paix était désormais inaltérable entre la Hollande et la France; amnistie était accordée aux sujets des deux puissances qui avaient pris les armes contre leurs souverains respectifs dans la guerre; leurs biens devaient être restitués, nonobstant toute confiscation. On se rendait de part et d'autre les terres et possessions d'outre-mer qui avaient été prises; toutes choses étaient ainsi remises en l'état où elles se trouvaient. Il fut stipulé que les pavillons seraient mutuellement respectés, le commerce libre et indépendant, comme par le passé, entre les puissances engagées dans la lutte. La Hollande était sans haine, sans arrière-pensée à l'égard de la France; les intérêts commerciaux, comme la situation diplomatique, les unissaient; le traité fut ici entier et de bonne foi¹.

La seconde convention fut signée avec le roi d'Espagne le 21 septembre à une heure du matin; elle était plus étendue, plus spécialement territoriale: après la stipulation d'une amnistie, on convenait que toutes les places de Catalogne acquises par le roi de France seraient restituées en l'état où elles se trouvaient avant la guerre; indépendamment de cette cession, on rendait encore à l'Espagne Luxembourg avec ses fortifications, Charleroy, Mons, Courtray avec l'artillerie espagnole, telle qu'elle existait au moment de la capitulation; les sujets qui rentreraient sous la domination espagnole ne

¹ Extrait du Traité de paix conclu entre Louis XIV, roi de France, et les seigneurs États-Généraux des provinces-unies des Pays-Bas. A Riswick, le 20 septembre 1697. (Original du traité. Archives de La Haye, ann. 1697.)

pourraient être recherchés pour actes, faits et gestes durant la possession française ; les stipulations spéciales contenues dans les traités de Nimègue et de Westphalie, pour la police et les actes des congrès, devaient être exactement exécutées. Ici était consigné, pour la première fois, ce grand principe d'humanité : qu'aucune recherche d'opinions, d'actes et de faits antérieurs ne serait permise contre les sujets réunis à l'une des puissances signataires ¹. La même nuit, le traité fut arrêté avec les plénipotentiaires de la Grande-Bretagne ; le roi très chrétien stipulait d'égal à égal avec le sérénissime et très puissant prince Guillaume III, roi de la Grande-Bretagne. Par le premier article, on oubliait encore les torts des rebelles contre les souverainetés. Louis XIV engageait sa parole royale de ne jamais troubler Guillaume dans la paisible possession de son trône, s'obligeant à ne favoriser ni complots ni rébellions qui pourraient attenter à sa vie ou à son sceptre. La navigation et le commerce devaient être rétablis sur les anciennes bases ; on se restituait toutes les places dont on s'était emparé durant la guerre dans les deux mondes. Toute lettre de marque ou de course était annulée. Le roi d'Angleterre rentrait dans son droit héréditaire sur la principauté d'Orange, située non loin du comtat d'Avignon, la ville papale ².

Quant à la convention avec l'Empire, elle ne fut conclue qu'après un mois de discussions, le 30 octobre. On y prenait pour base les traités de Nimègue et de Westphalie : une partie de l'Alsace, le Palatinat étaient restitués à l'Empire ; l'électeur de Cologne rentrait dans Dinant ; le duc Georges de Wurtemberg dans la souveraineté de Montbelliard ; Strasbourg restait néanmoins à la France, qui restituait Kehl et son fort à l'empereur. La France cédait encore Brisach, Philisbourg, Fribourg, s'obligeant à démolir les fortifications d'Huningue, curieuse

¹ Extrait du traité de paix conclu entre Louis XIV, roi de France, et Charles II, roi d'Espagne, à Riswick, le 20 septembre 1697.

² Extrait du traité de paix conclu entre Guillaume III, roi d'Angleterre, et Louis XIV, roi de France, à Riswick, le 20 septembre 1697.

stipulation reproduite dans les conventions modernes. Le duc de Lorraine était rétabli en la pleine possession de son duché, avec sa ville de Nancy pour capitale. La France se réservait Strasbourg et Longwy; le cardinal de Furstemberg était restauré dans ses droits féodaux et allodiaux; enfin un article secret réglait les prétentions germaniques de madame la duchesse d'Orléans ¹. En résultat, ces traités étaient un triste échec pour la puissance de Louis XIV; la grandeur que la conquête avait créée s'effaçait devant le découragement du pays; on signait la paix parce qu'on n'en pouvait plus d'une guerre meurtrière. Les stipulations de ces traités, autant politiques que diplomatiques, faisaient entrer une royauté d'usurpation dans la famille des rois de race légitime, innovation immense qui devait servir de précédent pour l'avenir. Ensuite on proclamait l'amnistie des opinions et de la révolte armée; on jetait au milieu du royaume la principauté d'Orange, refuge assuré pour tous les mécontents; enfin, on enlevait au roi de France les villes conquises et réunies, sauf quelques places de second ordre. En exigeant de si lourds sacrifices, on ne remarquait pas assez qu'on préparait de nouvelles guerres pour l'avenir; les traités de Riswick ne devaient être considérés que comme une trêve que la coalition imposait. C'est une faute en diplomatie, que de faire subir au vaincu des conditions de paix trop dures; il ne les supporte que par la force, et les secoue à la première lueur d'espérance. La meilleure paix est celle qui est fondée sur l'impartialité et le balancement équitable des États; autrement, il n'y a qu'action et réaction. Louis XIV acceptait la paix de Riswick comme une nécessité du moment, il se laissait entraîner par le triste découragement de la France.

La misère publique, les faiblesses de la bourgeoisie, la pénurie du commerce, n'avaient pas été les seules causes de

¹ Extrait du traité de paix conclu entre Léopold, empereur, et l'empire d'une part, et Louis XIV, roi de France, d'autre part, à Riswick, le 30 octobre 1697.

la paix générale : le cabinet de Versailles était alors préoccupé de deux questions de haute portée diplomatique : la première toute relative à l'élection d'un roi de Pologne, après la mort du grand Jean Sobieski, le Machabée de la chrétienté ; la seconde se rattachant à la monarchie espagnole. Charles II languissait desséché par la maladie, sans espoir de postérité ; l'Europe se préparait à partager ses dépouilles. La diplomatie était occupée de cette riche succession, comme si San-Lorenzo n'était plus qu'une tombe béante prête à engloutir un roi jeune homme encore et de magnifique race, car il comptait Charles-Quint pour son ancêtre !

Depuis deux siècles, la Pologne, avec son système orageux d'élection royale, était livrée à des crises périodiques d'anarchie et de confusion ; sa noblesse chevaleresque, ses castelans belliqueux avaient conservé les mœurs des Sarmates. Chaque palatin, comme un grand vassal du moyen âge, élevait son étendard blanc, à l'aigle d'or, sur le champ d'élection, et là, librement et hautement, il proclamait son roi. En dehors de cette noblesse se trouvaient des paysans pauvres et serfs ; des juifs riches, usuriers et sales ; des bohèmes errants et des nobles insubordonnés ; en un mot, la vie de la société du XII^e siècle au milieu du XVII^e, la féodalité conservée dans son esprit de conquête ou de défense territoriale, telle que les hommes du nord l'avaient partout introduite. Dans les jours d'élection, tous ces chevaliers, prélats, palatins apparaissaient, comme les vieux Sarmates, sur leurs chevaux de bataille, ou traînés sur ces chars aux roues de fer et de bois durci au feu, souvenir des mœurs germaniques dont Tacite nous a laissé une sublime description. Jean Sobieski, le sauveur de Vienne, le vainqueur des Turcs, celui-là même que la chrétienté avait proclamé le Machabée de l'Église et de l'Europe civilisée ; Jean Sobieski le Grand mourait, laissant une veuve active et ambitieuse, mère de quatre enfants. La constitution de la Pologne ne proclamait pas une royauté héréditaire, et les immenses services du père ne don-

naient aucun titre aux fils; la crainte de reconnaître et de proclamer l'hérédité de la couronne eût éloigné les palatins, maréchaux des provinces polonaises, d'une élection dans la même race. Les enfants de Sobieski n'avaient donc aucune chance; les Polonais voulaient conserver l'élection, non seulement comme un droit de liberté, mais encore comme une source de profit et de bénéfices. La noblesse polonaise n'était point riche; les candidats à la royauté répandaient de l'argent; la plus déplorable corruption s'était cachée dans les palatinats; comme dans tout pays d'élection, on savait le tarif des voix¹.

Dans les premiers jours du congrès de Riswick, les cabinets de l'Europe apprirent la mort de Jean Sobieski; c'était une sérieuse affaire diplomatique que l'élection d'un roi de Pologne; l'Empire avait un haut intérêt à l'avoir dans sa dépendance, parce que la Pologne formait sa frontière orientale; la France, en guerre avec l'Empire, devait également souhaiter un roi de Pologne tout dévoué à sa politique; par ce moyen, l'Autriche n'était plus libre de ses mouvements. Le désir d'une élection française en Pologne avait engagé le cabinet de Versailles à confier l'ambassade extraordinaire au cardinal de Polignac, esprit actif, un peu brouillon, désireux surtout, par des promesses exagérées, d'arriver au résultat de l'élection. Le cardinal avait offert de l'argent à la majorité des palatins; et s'était obligé à plus qu'il ne pouvait tenir; les Polonais exigeaient des conditions de nationalité, de conquête et d'agrandissement de territoire; le cardinal de Polignac avait tout promis, si bien que Louis XIV fut obligé d'envoyer l'abbé de Châteauneuf, le frère de l'ambassadeur à Constantinople, pour modifier les aventureux engagements qu'avait pris le cardinal envers la noblesse polonaise². Ce n'était pas la première fois que cette brave et fière noblesse avait songé à élire un Français

¹ Correspondance du cardinal de Polignac avec M. de Torcy, 1696-1697.

² Collection des dépêches de Châteauneuf, 1697.

pour son roi ; qui ne se souvenait de ce duc d'Anjou (depuis Henri III), gentil et galant prince, si ennuyé de sa royauté de Pologne, pays au ciel grisâtre, aux froidures d'hiver, où le roi porta de si doux souvenirs de la gracieuse cour de Catherine de Médicis ! Dans toutes les vacances de la couronne, les Polonais avaient tourné les yeux vers la France ; il n'y avait pas vingt-cinq ans encore qu'ils avaient proposé le sceptre à Turenne, puis à Condé ; ce n'était que sur leur refus que Jean Sobieski avait été élu ; la noblesse n'aimait pas un roi national, elle le croyait trop fort ; puis il n'était pas assez riche pour être généreux et récompenser les suffrages aux élections. Après la mort de Jean Sobieski, voici quels furent les candidats à la royauté : 1^o Le prince de Conti ; les parlementaires lui avaient fait une réputation européenne de sagesse et de libéralité. Louis XIV appuyait de bonne foi sa royauté de Pologne, car le sentiment français et national dominait la politique du roi, et l'emportait sur ses antipathies. Le prince de Conti ne se souciait pas personnellement de cet honneur lointain ; éperdûment épris de la duchesse de Bourbon, il aurait tout sacrifié pour demeurer quelques jours auprès d'elle ; mais il s'agissait de préparer la puissance de la France. La Pologne, jetée sur la frontière orientale de l'Allemagne, menaçait l'Empire ; un roi de la branche des Bourbons régnant à Varsovie, devait faire une heureuse diversion aux entreprises de Louis XIV contre Léopold ; aucun prince du sang n'eût osé refuser un honneur et un devoir au service du roi de France. 2^o Le candidat germanique pour le trône de Pologne était Frédéric-Auguste, électeur de Saxe, de cette famille sévère et fermement luthérienne des jours de la réforme ; l'électeur s'était engagé à prendre Kamienieck sur les Turcs, et en même temps il embrassait le catholicisme. L'Empire tout entier secondait les prétentions de Frédéric de Saxe par les mêmes motifs qui faisaient que Louis XIV soutenait le prince de Conti.

Les dépêches du cardinal de Polignac et de l'abbé de Châteauneuf, adressées au prince de Conti avec cette suscription :

*A Sa Majesté polonoise*¹, apprirent bientôt que la majorité des palatinats s'était prononcée pour l'élection française; vingt-huit se déclarèrent pour le prince de Conti; les palatinats de Cracovie avaient proclamé l'électeur de Saxe; mais la proximité des domaines de l'électeur lui donnait un certain ascendant en Pologne, et l'on vit tout aussitôt l'évêque de Cujavie, le comte Jablonowski, grand général, et Félix Potoski, petit général, proclamer l'électeur de Saxe au nom de quatre palatinats. La guerre civile éclatait; les envoyés de France écrivaient de nombreuses dépêches pour hâter le départ du prince de Conti, roi élu par la diète. Le cardinal de Polignac surtout, fier d'avoir obtenu l'élection, voulait en retirer immédiatement les fruits.

Dès que Louis XIV eut reçu la confirmation de l'élection du prince de Conti, il fit appeler ce prince, et voulut le traiter avec tous les honneurs de ce magnifique rang. Conti refusa par des paroles pleines de modestie; son caractère paisible et aimant n'était pas pour les sacrifices du bonheur domestique au profit de la vanité; il avait le sentiment que rien n'était plus fragile que ces royautés élues dans les émotions d'une crise; et puis il avait une profonde amertume au cœur de cet exil royal qui l'appelait à régner sur des peuples inconnus. Henri d'Anjou, élu roi de Pologne, en quittant le beau palais du Louvre, s'était attaché au bras le bracelet et le chiffre de ses amours; le prince de Conti avait aussi des amours tendrement partagées par madame la duchesse unie à un Condé, et c'est le visage baigné de larmes que le prince s'arrachait de

¹ Collection des dépêches, 1697. Le peuple n'avait pas pris cette élection au sérieux; aussi la chansonna-t-il :

Que Conti, prince du sang,
D'un grand roi tienne le rang,
Ce n'est qu'une médisance;
Le Saxon en assurance,
En Pologne est couronné
Au grand dépit de la France,
C'est la pure vérité.

L'on nous dit que dans le nord
Les Polonais nous aiment fort;
Ce n'est qu'une médisance,
Mais qu'avec pleine assurance
Ils nous aient tous dupé,
Et pris l'argent de la France,
C'est la pure vérité.

Versailles¹. Louis XIV, toujours magnifique, lui donna deux millions d'or, recueillis sur l'heure par Samuel Bernard ; le prince de Conti eut un royal équipage de plus de 800,000 livres, et Jean Bart fut chargé de le conduire à Dantzich, à travers les escadres de l'ennemi qui croisaient dans la Manche. Louis XIV n'en faisait pas seulement une question politique, il visait encore à cette puissance des empereurs de Rome qui distribuèrent les couronnes entre les rois, puissance fastueuse qui coûte des sueurs et du sang.

C'était durant le congrès de Riswick qu'avait eu lieu l'élection du prince de Conti ; elle avait plus d'une fois suspendu ses délibérations. La pensée des cabinets se portait également à cette époque sur l'éventuelle succession de la couronne d'Espagne. Deux idées étaient en présence : la maison d'Autriche, toute-puissante alors à Madrid, avait la première jeté la combinaison d'un testament ; les femmes avaient commencé cette intrigue. Après la mort de Marie d'Orléans, fille de Monsieur, Charles II avait épousé Marie-Anne de Neubourg, fille de l'électeur palatin, princesse tout allemande, qui domina les derniers jours du roi d'Espagne, si faible, si fatigué du monde. La maison d'Autriche espérait la succession de la monarchie des deux hémisphères ; par ce moyen on reconstituait la souveraineté de Charles-Quint ; la France n'était plus qu'un point au milieu de l'Empire, des Pays-Bas, de l'Espagne et de l'Italie. Les effets de la lutte persévérante engagée depuis le xv^e siècle par les Valois et les Bourbons contre la maison d'Autriche, étaient annulés par la reconstitution de la monarchie universelle en faveur de Léopold ou de sa famille, et Louis XIV ne pouvait le souffrir. Le système commun à la France et à l'Angleterre, par rapport à la succession d'Espagne, fut d'abord un partage concerté ; les deux puissances avaient intérêt à un morcellement, parce que toutes deux avaient été également menacées par le rétablissement d'une grande monarchie au midi. Les souvenirs de l'*armada*, au

¹ Lettre du prince de Conti, 1697.

xvi^e siècle, restaient présents en Angleterre, et la France avait mémoire encore des époques liguenses ; l'idée d'un morcellement de la monarchie espagnole répondait exactement aux intérêts des deux cabinets de Londres et de Versailles ; il en fut question dans les conférences secrètes de Riswick, entre les lords Pembrock, Villiers et M. de Harlay ; les États-Généraux rentraient dans cette pensée. Ce n'était encore que des pourparlers qui, plus tard, prirent l'importance et la forme d'un traité de partage régulier, ainsi qu'on le verra. Cette question d'Espagne est trop grave pour qu'on ne la réserve pas pour l'époque qui vit son plus grand développement.

Les résultats du congrès de Riswick, la paix générale qui en fut la suite, produisirent un enthousiasme universel dans toute la monarchie ; les traités furent apportés à Versailles par M. de Céli, fils de M. de Harlay, jeune homme un peu étourdi qui s'arrêta sur la route, tandis que l'ambassadeur de Suède recevait un courrier vingt-quatre heures avant l'arrivée de Céli. Tout fut fête à Paris ; on tira de beaux feux d'artifice en Grève ; les rues étaient éclatantes de cierges et de flambeaux illuminant les fenêtres ; les hérauts d'armes parcouraient les quartiers, et lorsqu'ils étaient arrivés sur de grandes places et carrefours, ils s'arrêtaient, et la trompette retentissante annonçait par des fanfares : « Aux bons bourgeois, manans et habitans, que le roi notre seigneur avait donné la paix à ses ennemis ¹. » Le jour même, et commé pour clore cette belle fête, on publia que la capitation extraordinaire était révoquée, et que les milices de provinces convoquées pour la guerre rentreraient dans leurs foyers ; ce qui excita une joie, un bonheur universel. On était las des sacrifices ; on n'en voulait plus à aucun prix. Cependant quelques esprits plus sérieux, plus politiques, examinaient avec une solennelle attention les clauses du traité de Riswick ; les écrivains du *Mercur*e ou de la *Gazette* pouvaient bien annoncer que le roi avait « donné la

¹ *Gazette de France*, 'en les comparant avec le *Mercuré galant*, ad ann. 1697.

paix à ses ennemis et pacifié l'Europe, » on connaissait la vérité ; la paix était imposée par les circonstances ; serait-elle durable ? on ne le croyait pas dans le corps diplomatique. D'autres bruits étaient également répandus contre les plénipotentiaires à Riswick ; on disait que MM. de Harlay et Créci, avaient reçu des présents secrets des alliés ; on ne s'expliquait pas la précipitation à signer des traités de paix si désavantageux pour la monarchie ; on allait jusqu'à préciser les sommes que chacun avait reçues dans cette circonstance décisive. Ces bruits devinrent par la suite très populaires ; on croyait que les États-Généraux avaient ouvert un crédit secret à M. de Caillères sur les banquiers d'Amsterdam, pour qu'il hâtât la signature du traité de paix si nécessaire au commerce hollandais. On fit des chansons sur les plénipotentiaires de Riswick, sur les récompenses qui leur furent accordées par le roi. Après avoir appelé si vivement la paix, la France avait honte des conditions qu'elle avait subies ; elle s'en prenait aux diplomates de sa propre faiblesse ¹. Ce n'étaient pas eux qui avaient vendu le pays !

Au milieu des fêtes de la paix, la cour de Versailles célébra le mariage de la princesse Adélaïde de Savoie et du duc de Bourgogne. Tous les différends diplomatiques avaient été réglés par les couronnes, et le roi était impatient d'en finir avec les fiançailles. La petite princesse de Savoie était véritablement charmante, le roi l'idolâtrait ; elle passait toute la journée dans les appartements de madame de Maintenon, qui l'élevait avec un soin, une délicatesse dont rien n'approchait ; la jolie fille le rendait en grâces à Madame ; elle avait deviné le faible du roi ; aussi était-elle, accablée de bijoux, de diamants, de parures toutes d'émeraudes et d'or. Madame de Maintenon elle-

¹ *Mercurie galant*, ad ann. 1697. J'ai trouvé de sanglantes épigrammes contre les plénipotentiaires.

De Harlay, Créci et Caillères,
La récompense est trop légère ;
Eh quoi ! Namur valait-il tant,

Pour donner tant de récompense !
Il en fallait cent fois autant
A ceux qui ont vendu la France.

même lui avait fait cadeau d'une belle cassette remplie de colliers, de perles, de bracelets et affiquets émaillés d'or et de pierres précieuses, et au milieu de ces rivières toutes scintillantes, on avait placé le beau portrait du duc de Bourgogne, gracieux présent du choix de la favorite. Monseigneur était vêtu d'un justaucorps orange d'argent, avec son magnifique cordon bleu et le grand ordre du Saint-Esprit en diamants.

C'était le samedi 7 décembre; le temps était pluvieux, un triste vent d'hiver bruissait à travers les glaces de Versailles; tous les princes et la cour se réunirent chez le roi, et l'on marcha dans un ordre solennel et en famille vers la chapelle; le duc de Bourgogne donnait la main à la jolie petite fille qui allait être sa femme, et il le faisait avec une grâce parfaite. La fiancée était richement et lourdement habillée de soie et d'or, si bien que le chevalier et la dame d'honneur étaient obligés de soutenir sa robe; la princesse fut très modeste et parfaite quand elle se plaça sous le poêle; elle répondit le oui nuptial avec un charmant petit air de modeste contentement qui lui allait à ravir. Au festin de famille, le roi présidait au centre d'une table en fer-à-cheval, où toutes les branches des Bourbons, légitimes ou illégitimes, furent invitées, même madame de Verneuil, de la race bâtarde de Henri IV. Il y eut ensuite le beau coucher de la fiancée, le roi y assista; Jacques II donna la chemise à M. le duc de Bourgogne; la reine d'Angleterre à la duchesse. Les petits époux se mirent au lit les rideaux tout ouverts; la duchesse du Lude surveillait la mariée, le duc de Beauvilliers son jeune élève, et quand ils furent ainsi restés un quart d'heure, monseigneur le duc de Bourgogne se leva, et retourna dans ses appartements, ce qui fit dire bien des propos. Le tout petit duc de Berry jeta mille gaillardises, et pour faire l'homme, l'enfant se grandissant dit avec un air malicieux, « qu'il n'auroit pas eu la patience et la bonhomie de son aîné Bourgogne. » La cour fut magnifique à l'occasion de ces fêtes de mariage; tous les soirs il y eut comédie, ballet et festin de famille. Le roi, dès ce moment,

abandonna ses habitudes de sévérité compassée, sa vie ennuyée et désabusée; il prit plaisir à tout, il restait même jusqu'à minuit, une heure du matin, dans les appartements de la duchesse de Bourgogne à voir le bal et les mascarades de jeunes filles et d'enfants qui se divertissaient fort¹. La cour ne fut plus que plaisirs et fêtes, il y eut comme un rajeunissement de toutes les habitudes, et madame de Maintenon s'en félicitait beaucoup. Ce qu'il fallait au roi fatigué, c'était du changement, de la distraction sans le détourner de ses coutumes, de son travail et de son repos; madame de Maintenon aimait à éparpiller devant lui mille petites fleurs, à la cour, à Saint-Cyr. La vie de madame de Maintenon se résuma dans la patiente et dure condition de distraire le cœur le plus profondément attaqué par la satiété triste et fatale.

Le roi, après la signature de la paix, dut recomposer presque entièrement le corps diplomatique. En hostilité pugnère avec toute l'Europe, il n'avait d'ambassadeur résident qu'auprès de la Suède et de la Porte-Ottomane; le comte d'Avaux était à Stockholm, et Châteauneuf à Constantinople. La paix générale ouvrait sur de grandes bases les relations de diplomatie, et le roi désigna des ambassadeurs de premier et de second ordre auprès de toutes les cours: le marquis, depuis maréchal de Villars, commissaire général de la cavalerie, fut nommé à Vienne; le marquis d'Harcourt à Madrid; le lieu-

¹ Il y a encore des noëls et chansons sur les dames de la cour à l'occasion de ces noces qui eurent un grand retentissement après la paix de Riswick. Un noël est tout entier consacré aux fêtes de Versailles. Il n'y avait pas une fête où les jeunes hommes ne se livraient ainsi à de gaies épigrammes contre les dames. En voici un exemple :

Ami, de la Tonnere
L'habit était charmant;
Lui aura-t-il fait faire
Au moins un pauvre amant?
Puisqu'il faut des plus belles
Les charmes étaler,
D'Armagnac est de celles
Dont je dois vous parler.

Après cette princesse,
N'est-ce pas Menetou?
Sa mère, la duchesse,
Dit qu'elle excelle en tout.
L'on jugea cette fille,
Qui tomba en dansant,
A renverser facile
Comme fut sa maman.

tenant général comte de Tallard à Londres ; le comte de Chamilly, maréchal de camp, en Danemarck ; M. de Puyzieux, gouverneur d'Huningue, en Suisse. Le capitaine inspecteur des Alleurs dut se rendre auprès de l'électeur de Brandebourg ; M. Du Héron, maréchal de camp, à Brunswick ; M. de Bonrepos à La Haye ; M. Phélippeaux, maréchal de camp, à Cologne ; M. d'Iberville à Mayence¹. Toutes ces ambassades ou légations étaient confiées à des officiers généraux, à des militaires en activité de service, et c'est ce qui imprimait à cette paix de Riswick le caractère particulier d'une simple trêve. On envoyait des officiers généraux moins avec la mission d'ambassadeurs pacifiques, que pour étudier les ressources de chaque État, les moyens militaires qu'ils pourraient employer dans le cas d'une guerre prochaine. L'ambassade d'Angleterre valait quatre mille livres par mois ; celle d'Espagne trois mille livres, et les entrées à Madrid, qui donnaient bien dix mille livres par an.

Versailles devint plus brillant encore par la présence des quatre ambassadeurs des puissances signataires du traité de Riswick : l'ambassadeur d'Espagne, marquis de Bedmar, arriva le premier : fier Espagnol, de petite taille, hautain de manières, habile et scrutateur comme son aïeul le marquis de Bedmar, qui voulut renverser la république de Venise, il n'était point grand d'Espagne, car aucun grand ne voulait venir en France, pour ne point renoncer au privilège de se couvrir le chef en face du roi. L'ambassadeur d'Angleterre, comte de Portland, fit sa magnifique entrée à Paris, conduit par le maréchal de Boufflers, avec lequel il s'était lié d'une étroite amitié sous la tente, durant les conférences qui précédèrent le traité de Riswick. Williams Bentinck, comte de Portland, était plus âgé de quelques années que le roi Guillaume III, sa taille était haute, son port élégant ; page du prince d'Orange, il l'avait suivi partout dans sa fortune diverse, avec un dévouement chevaleresque ; Williams Bentinck n'avait jamais quitté son prince dans le danger, au champ de bataille comme au

¹ Liste des promotions. Archives de Versailles, ann. 1698.

chevet de son lit, et quand Guillaume fut atteint de la petite-vérole, ce fut Bentinck qui le soigna, comme le page fidèle du moyen âge qui vivait et mourait avec son seigneur. A son avènement, le roi l'avait créé comte de Portland, et de sa main il lui donna l'ordre de la jarretière ; Portland, noble, magnifique, s'était pris d'une vive amitié pour le maréchal de Boufflers ; c'est avec le maréchal, on le répète, qu'il avait engagé les négociations de Riswick, et, pour suivre l'exécution du traité de paix, Guillaume III l'envoyait à Versailles, à l'instigation peut-être d'un rival de Bentinck qui préparait sa disgrâce. Le Hollandais Van-Keppel, secrétaire de Guillaume, créé comte d'Albemarle, prenait de plus en plus de l'ascendant sur l'esprit du roi ; le comte de Portland se jeta dans les affaires actives de la diplomatie, pour échapper à cette disgrâce. Louis XIV reçut l'ambassadeur avec un soin, une attention, qui tenaient à sa politique et au désir qu'avait le roi de laisser une bonne et haute impression dans l'esprit des étrangers. A Versailles, on ne causa que de l'ambassadeur d'Angleterre, de la beauté de ses chevaux de race et de course, de la magnificence de ses équipages ; la bonne mine du comte de Portland, son riche costume anglais, ses bottes de daim à calice, ses braies à l'espagnol, son vaste et noble chapeau gris, orné d'aigrettes en diamants, surmonté de plumes rouges longues et flottantes sur ses épaules, rappelaient la cour de Charles II de galante mémoire, et du jeune duc d'Yorck. Portland était de toutes les classes royales, de toutes les somptueuses fêtes de cour ; le roi lui donna le bougeoir à son coucher ; M. le prince le retint trois jours à Chantilly, pour le faire assister à une de ces grandes chasses royales où les meutes se croisaient contre le cerf et le sanglier. On traitait le comte de Portland par galanterie et par politique, car on avait à lui communiquer un projet secret sur la succession d'Espagne ; M. de Torcy voulait préparer le roi d'Angleterre à de hautes négociations.

Une autre ambassade plus modeste et toute bourgeoise ar-

rivait également à Versailles ; c'était celle de Hollande, confiée à un riche bourguemestre du nom de Hamskerque ; le roi voulut qu'on le traitât comme un ambassadeur de premier ordre. Madame Hamskerque fut présentée à la duchesse de Bourgogne ; elle eut la droite sur la duchesse du Lude, dame d'honneur ; le roi vint la voir, toutes les dames se levèrent. Louis XIV baisa au front l'ambassadrice et sa fille, jeune Hollandaise qui jargonnait un peu le français, de manière à faire sourire la petite et malicieuse duchesse de Bourgogne. Le roi en agissait ainsi avec la Hollande parce qu'il avait besoin des États-Généraux ; ses principales rivalités étaient avec l'Empire ; il caressait la Hollande et l'Angleterre pour qu'elles se séparassent de la coalition en cas de guerre de la France contre l'empereur. Le roi n'aurait ainsi à combattre que la nation germanique¹.

Les plaisirs de Versailles prirent une plus grande extension encore ; on ne se borna plus à voir des comédies et ballets, on voulut jouer des rôles ; *les Plaideurs* de Racine furent montés ; monsieur et madame la duchesse de Bourgogne jouaient Chicaneau et la vieille comtesse ; les autres acteurs étaient la duchesse de Guiche, madame d'Heudicourt, la comtesse d'Ayen, mesdames d'O, de Mongon et mademoiselle de Normanville² ; il n'y avait pas ainsi d'autre

¹ Instructions de M. de Torcy et ses Mémoires, ann. 1698.

² Comme la cour se composait de jeunes femmes, elle devint très moqueuse ; les princesses se piquaient au vif entre elles. La duchesse de Bourbonnais avait attaqué la duchesse de Chartres, et l'avait accusée de boire volontiers. Celle-ci répondit :

Pourquoi vous en prendre à moi,

Princesse ?

Vous ai-je ôté la tendresse

De quelques gardes du roi ?

De votre goût la bassesse

Vaut-il le vin que je bois ?

La petite princesse, blessée, répondit à sa parente, un peu plus vieille qu'elle et mal tournée :

homme que le petit duc de Bourgogne. La comédie fut parfaitement jouée; la petite duchesse de treize ans fit la vieille à ravir. On tirait également tous les soirs, chez monseigneur, la loterie de charmants petits objets de chinoiserie, boîtes de Japon, avec de ravissantes figures et des oiseaux bleus et jaunes. Les dames seules profitaient des lots gagnants; la galanterie des hommes ne recevait rien; puis jeu d'enfer, le *portique* surtout, que le roi tenait souvent, combinaison compliquée où l'on perdait bravement mille pistoles en un coup. C'était fureur que le billard, où Louis XIV passait des heures; il y était habile, et ordonnait qu'on ne l'épargnât pas.

A ce jeu se faisait remarquer Chamillart, qui dut sa fortune à d'autres motifs qu'à une puérile distraction; tête facile et à ressource, d'une probité remarquable, Chamillart répondit à la confiance du roi. Michel de Chamillart était fils de Nicolas de Chamillart, maître des requêtes de l'hôtel, intendant à Caen, d'une famille tout à la fois administrative et judiciaire, deux idées qui se liaient alors. Michel de Chamillart était conseiller au parlement de Paris; on le reconnaissait à sa taille élancée, comme le vieux Mignard l'a peint en pied, à ses manières d'excellente compagnie, à sa douceur inaltérable: quand il entrait dans la grand'chambre en se dandinant selon son usage, il ne négligeait aucun de *Messieurs*. Chamillart jouait avec soin tous les jeux de commerce, et le billard spécialement. Esprit d'ordre et de probité, assidu aux travaux du palais, ses rapports se ressentaient d'une grande exactitude, et dans une circonstance éclatante, comme il avait fait perdre par inadvertance un procès de 20,000 livres contre la justice et le droit, l'honorable rapporteur paya de ses deniers la partie lésée. Le roi prit goût

Croyez-moi, vous n'êtes point faite
 Pour les danses aux chansonnettes;
 Reprenez votre air sérieux,
 Gardez à votre cour les amours ennuyeux,
 Et laissez à votre cadette
 Ceux qui sont animés par les ris et les jeux.

pour lui ; il le présenta à madame de Maintenon qui l'accueillit bien, et lui fit donner un logement à Versailles. Nommé intendant de la province de Normandie, il n'y resta que quelques mois, et fut appelé d'abord au conseil des finances, puis élevé enfin au contrôle général par la promotion de M. de Pontchartrain au titre de chancelier. M. de Pontchartrain, vivement attaqué par l'opinion publique, allait se reposer sous la grande simarre ; M. de Boucherat venait de mourir, et la chancellerie resta vacante. Le chancelier était le plus haut dignitaire de l'ordre judiciaire et de l'État, bien que ce fût un poste tout de retraite ; quand il n'était pas garde du scel, le chancelier n'entrait au conseil que dans de rares circonstances. Chamillart au contraire prenait le ministère le plus périlleux, le plus difficile, le contrôle général des finances. Il ne suffisait pas de la probité, il fallait satisfaire les incessants besoins du service sans charger le peuple, et les halles pardonnaient rarement à un contrôleur général ¹.

La chasse était le passe-temps royal : dès l'aube, les cors bruyants retentissaient dans la cour du château ; les chiens étaient accouplés et ensuite conduits par les valets à livrées vertes et courtes, toutes couvertes de brandebourgs d'or ; on entendait le piaffement des chevaux qui saluaient le soleil et la magnifique campagne. Bientôt, sur le haut du perron de Versailles, paraissait le roi en justaucorps, veste brodée et dorée ; la foule des courtisans le suivait : « A cheval, Messieurs », tel était le signal du départ ; quelquefois Sa Majesté entrait en voiture, d'autres fois encore elle montait à cheval comme les courtisans eux-mêmes ; et toute cette brillante troupe entrait dans les épaisses forêts, noble souvenir

¹ A peine Chamillart fut-il nommé, que les épigrammes populaires retentirent contre lui :

Heureux Chamillart,
Un coup de billard
T'a mis dans la France,
Sur les finances ;
Tu n'as qu'à vouloir

Sans supercherie
De la loterie
Le lot le plus noir,
Il te viendra
Quand tu voudras.

des ancêtres ; les dames en petite calèche découverte quittaient rarement le roi, pour mieux assister à tous les accidents de la chasse et de la curée. Madame la duchesse de Bourgogne aimait passionnément ce grand exercice des bois à Fontainebleau, Versailles ou Compiègne ; oh ! qu'elle était parfaite dans son joli costume de Diane ! Elle avait dans son carrosse les comtesses d'Ayen, d'Estrées, les marquises de La Vallière et de Maulevrier ; devinez quel âge faisaient ces cinq petites femmes réunies ? soixante-dix ans à peine, c'est-à-dire que ces gracieuses personnes avait de treize à quatorze ans, et toutes avaient déjà leur gentil mari' aux armées du roi. Madame la comtesse d'Ayen, depuis trois jours seulement mariée, portait le nom de d'Aubigné, et était nièce de madame de Maintenon ; mademoiselle d'Aubigné avait été élevée à Saint-Cyr auprès de sa tante, qui l'aimait avec tendresse. Singulier caractère que d'Aubigné son père, le véritable type du gentilhomme méridional, hâbleur, dissipé, brave, comme toute cette noblesse gasconne ! il savait l'inouïe fortune de sa sœur, et l'exploitait parfaitement. Voici quelle était sa vie : il passait les journées dans le jardin des Tuileries à suivre les filles de bourgeois et d'artisans et les entretenait à grands frais ; puis le soir, il était au jeu, vidant son gousset sur les cartes ou les dés. D'Aubigné avait une démangeaison de langue incroyable, parlant à tort et à travers de sa sœur la prude, la fine pièce ; c'était la désolation de madame de Maintenon que ce frère ; elle lui écrit journallement pour l'appeler à Dieu, au repentir, aux convenances ; le brave Gascon n'en continue pas moins son train de vie ; il ne répond à madame de Maintenon que pour lui demander de l'argent, et pour se plaindre de ce qu'elle ne fait pas assez pour lui. D'Aubigné demande que son *beau-frère* (c'était ainsi qu'il nommait le roi) le crée maréchal de France et cordon bleu ; il obtint comme transaction le gouvernement du Berri, qui valait 40 mille livres de rente, et on ne put l'éloigner de son

¹ *Mercuré galant*, ann. 1698.

jardin favori des Tuileries¹. Madame de Maintenon concentra toutes ses affections sur mademoiselle d'Aubigné sa nièce, alors âgée de quatorze ans, et d'une figure brune et méridionale, telle que la reproduit encore un des derniers portraits du bonhomme Mignard, plus que septuagénaire. Avec la faveur de sa tante, elle ne manqua point de partis; quoique mademoiselle d'Aubigné fût issue de petits gentilshommes et de race huguenote, les grandes maisons se la disputaient; les Noailles furent préférés, et le comte d'Ayen, l'aîné du duc de Noailles, devint l'époux de la nièce de madame de Maintenon. Louis XIV fut pour cette jeune fille d'une prodigalité dont rien n'approche; il lui donna pour 500 mille livres de pierreries, et une cassette qui contenait 20 mille louis d'or. Le comte d'Ayen eut la survivance du gouvernement de Roussillon et du Berri; ce qui faisait en tout 72 mille livres de rente. Sa Majesté donna le soir la chemise au marié, et la duchesse de Bourgogne la présenta en même temps à mademoiselle d'Aubigné; et quand le roi ferma les rideaux du lit nuptial, il leur dit: « Bonne nuit, d'Ayen; je vous accorde, pour compléter mon présent de nocce, 8 mille livres de pension; cela fera en tout 80 mille livres de rente. » Le lendemain, madame de Maintenon reçut les compliments, couchée sur son lit de parade; comme la reine de France, et pour s'éviter de reconduire les dames; tout cela fit beaucoup jaser les courtisans.

Et quelle était alors, dans cette cour pleine de fêtes, la situation de Jacques II, triste jouet de la fortune? Il était dur pour le roi légitime d'Angleterre de voir ces brillants honneurs qui accueillaient à Versailles Bentinck, le favori de Guillaume III. Quand le son du cor retentissant annonçait la présence d'une chasse royale, Jacques II n'osait sortir de son château de Saint-Germain, car il pouvait trouver en face de lui l'envoyé

¹ La correspondance de d'Aubigné et de madame de Maintenon est un des curieux monuments de cette époque. Il se révèle là pour tout le monde une position équivoque, que d'Aubigné exploite en vrai cadet de Gascogne. (Edition de La Haye, 1745.)

du prince qui occupait son trône. Dès l'arrivée du comte de Portland à Paris, l'ambassadeur avait particulièrement insisté, dans une note intime adressée à M. de Torcy, pour que le roi de France éloignât Jacques II de Saint-Germain : « la Savoie, l'Italie, n'offriroient-elles pas un asile aussi paisible et moins rapproché au roi déchu du trône d'Angleterre? » Tel était le texte de toutes les notes de l'ambassadeur. M. de Torcy eut ordre de Louis XIV de répondre au comte de Portland : « qu'il n'eût plus à l'entretenir de telle matière, le roi se refusant absolument à toute exigence sur ce point¹. » Si Louis XIV caressait la fierté de Portland en subissant la nécessité de la paix, il se maintenait avec Jacques II dans les rapports d'une dignité parfaite ; il ne cessa d'élever le malheur. Toutes les fois que Jacques II manifesta le désir de venir dans une fête royale, de suivre une grande chasse à côté du roi, M. de Torcy s'abstint toujours d'y inviter l'ambassadeur de Guillaume III, afin de ne pas donner au descendant des Stuarts le spectacle d'un sujet infidèle et de l'usurpation heureuse.

Il y avait aussi de vieux gentilshommes qui ne voulurent point marcher à côté du comte de Portland ; la masse des courtisans suivait l'impulsion de Louis XIV, et jetait des flatteries à Bentinck, mais les austères, les francs et nobles hommes, s'en écartaient avec dignité et politesse. L'ambassadeur avait fait demander la grande meute de Saint-Germain pour sa chasse à M. de La Rochefoucauld, grand-veneur : « Faites-moi l'honneur de dire à milord, répondit le brave gentilhomme, que les meutes de Saint-Germain ne sont au service que de Sa Majesté Jacques II, roi de la Grande-Bretagne et d'Irlande, mais à celui d'aucun autre. » Lord Bentinck était ainsi soumis à ces humiliations que la fierté malheureuse aime à imposer aux favoris de la fortune ; sainte et puissante vengeance du droit qui proteste ! Jacques II se consolait dans le sein d'une pieuse vie des amères déceptions de la royauté ; il menait une existence retirée, mais active encore. Jamais

¹ Négociations et Mémoires de M. de Torcy, ann. 1698-1699.

prince ne porta aussi loin le sentiment de ses droits ; beaux débris quelquefois de ces consciences tenaces qui restent immobiles quand tout change autour d'elles ! Le sentiment du droit est une force que les petites âmes ne comprennent pas ; c'est une lutte éternelle qui s'est produite dans toutes les épreuves de l'humanité. Les esprits vulgaires ne s'imaginent pas que l'on puisse résister aux allèchements de la fortune, aux brillantes espérances de la vie, en face de ce culte solitaire du droit ; mais il y a cette grande paix avec soi-même, qui fait de la vie humaine un sacrifice que le catholicisme sanctifiait dans son martyrologe. La vie des martyrs n'est que l'histoire admirable et populaire de la conscience du droit qui résiste à la force brutale, dans le Cirque comme aux pieds des Césars ; et voilà pourquoi cette expression de *martyre*, dont la petite philosophie du XVIII^e siècle a pu se moquer, a été appliquée à tous les sacrifices des nobles âmes qui tombent pour une idée, pour un principe, pour un roi ou pour la liberté.

Le roi d'Angleterre déchu renouvela donc sa protestation en face du ciel ; quand la paix était signée à La Haye, le roi jetait aux forts et aux puissants, aux princes heureux, la déclaration suivante : « Jacques par la grâce de Dieu roi d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, défenseur de la foi, etc., etc., à tous les princes potentats et puissances. Notre titre à la couronne impériale de la Grande-Bretagne étant fondé manifestement sur la constitution héréditaire et inaltérable de cette monarchie ; et l'injustice criante avec laquelle un prince étranger est monté sur le trône à notre préjudice étant universellement reconnue, nous ne pouvons supposer que personne puisse douter de la justice de notre cause. Nous protestons en particulier contre tous les traités d'alliance, de confédération et de commerce faits avec l'Angleterre, depuis l'usurpation, comme nuls par le même défaut d'autorité. Nous protestons en outre contre tous actes généralement quelconques qui confirment, autorisent ou approuvent directement ou indirectement l'usurpation du prince d'Orange ; contre

toutes les procédures de son prétendu parlement, et contre tout ce qui tend au renversement des lois fondamentales de nos royaumes¹. » Il y avait à cette époque une grande lutte entre les formes diverses de la royauté : d'abord Jacques II défendant le droit par sa ténacité vivace ; en face de lui, Guillaume III en pleine possession du fait, mais luttant contre les factions qui le débordent ; puis Louis XIV, conservant la grandeur extérieure de la royauté, mais obligé de fléchir sous la force victorieuse ! Là se montre toute l'histoire des pouvoirs humains.

CHAPITRE II.

SITUATION DES DOCTRINES, DE LA LITTÉRATURE ET DES SCIENCES, LOIS ET ARTS.

La réforme. — Le catholicisme. — Projet de rapprochement. — Leibnitz — Van der Muelen. — Molinos. — Quiétiste. — Fondation de la Trappe. — Madame Guyon. — Fénelon. — Opposition du clergé. — Sermons. — *Télémaque*. — Bossuet et l'Eglise nationale. — Décadence du siècle littéraire de Louis XIV. — Administration et législation de la monarchie. — Les populations. — Les huguenots.

1690 — 1698.

Les querelles armées du catholicisme et de la réforme restaient suspendues en Europe par le congrès de Riswick. Louis XIV et Guillaume III, leur puissante personnification, venaient de signer plutôt encore une trêve qu'une paix définitive, lorsque quelques hommes d'immense renommée, Leibnitz et Bossuet en tête, conçurent de nouveau le projet de réunir les deux croyances sous la grande unité du pape, en

¹ L'original corrigé par Jacques II est dans les papiers de Renaudot, Bibliothèque du roi ; cette protestation fut reproduite lors de l'expédition de Jacques III en Ecosse.

imposant à chacune d'elles de mutuelles concessions. Depuis le xvi^e siècle, on ne pouvait se le dissimuler, le sujet primitif de toutes les dissensions en Europe avait été la croyance et la forme religieuse. Les conflits armés, les négociations diplomatiques, les guerres civiles, les rébellions intérieures, l'émigration des peuples, tous ces grands faits de l'histoire des nations avaient été produits par la lutte des idées religieuses, cette puissante force de tous les âges : rien d'étonnant dès lors que des hommes éminents qui avaient médité sur la marche de l'histoire songeassent à rapprocher les deux croyances, cause première des troubles publics et européens.

Ce n'était point là un projet nouveau ; la pensée en était vieille déjà : elle remontait à l'école modérée et philosophique d'Érasme et d'Écolempade. Il est difficile que les esprits supérieurs n'abordent pas les idées de transaction dans la vaste lutte des principes ; ils se touchent par le génie. Les premières propositions d'un rapprochement entre le catholicisme et la réforme se manifestèrent à cette époque dans les écrits du professeur Van der Muelen, plus connu scientifiquement sous le nom de Molanus. Gérard Walter Van der Muelen, directeur de toutes les églises protestantes du duché de Lünebourg, puis du Hanovre, avait engagé une controverse amicale avec l'évêque de Neustadt, Christophe de Spinola, et son bel écrit sur la réunion des communions chrétiennes fit une vive impression sur l'Europe savante¹. La duchesse du Hanovre l'adressa à Bossuet, comme au prélat qui pouvait le mieux répondre à ces premières tentatives de conciliation. Plus de cinquante articles des points qui divisaient les deux écoles catholique et réformée étaient discutés et commentés de manière à permettre un rapprochement. Bossuet répondit avec cette ardeur qu'il mettait aux choses religieuses. L'autorité du concile de Trente devint le point controversé : la réforme admettrait-elle ses canons comme des articles d'ordre et

¹ Cet écrit est intitulé : *Regulæ circa Christianorum omnium ecclesiasticam reunionem*. Hameln, ann. 1679.

de discipline? La question en était là lorsque Leibnitz intervint dans la controverse.

Godefroi Guillaume, baron de Leibnitz, avait alors cinquante-deux ans, et sa carrière avait été marquée par de magnifiques œuvres; Leibnitz, tout à la fois écrivain, négociateur, mathématicien, dont la renommée retentissait dans l'Europe savante, avait connu Bossuet dans un voyage à Paris, et ces deux esprits élevés avaient échangé leur haute pensée de conciliation. Il arrive presque toujours que les questions sociales s'agitent et se discutent par des hommes d'élite en dehors du pouvoir; les gouvernements ne voient souvent que les petits détails des questions; les débats sur les fortes idées se font sans eux ou à côté d'eux. Le plan de Leibnitz, concerté avec Bossuet, pouvait aboutir à un résultat dans un intervalle de paix; mais le temps ne fut pas assez long; les semences de guerre qui partout existaient avaient besoin d'invoquer le catholicisme et la réforme à l'aide des projets politiques. Jamais les Anglais, altiers envahisseurs des terres monastiques, n'eussent souffert le retour du système catholique, même modifié; le papisme se mêlait ici à des haines trop profondément nationales. L'électeur du Hanovre n'osait avouer Leibnitz, car il se fût ainsi fermé les portes de ce royaume d'Angleterre, l'unique objet de son ambition. Rien n'est plus difficile d'ailleurs qu'un système de fusion en matière de croyances; comme tout part d'un sentiment tenace, absolu, il est rare qu'on abandonne sa conviction qu'on croit la vérité, pour une autre conviction qu'on a condamnée longtemps comme une erreur; c'est pourquoi la plupart de ces tentatives échouent vis-à-vis des masses, et se concentrent dans quelques têtes d'élite.

Alors se montrait au sein du catholicisme l'enseignement de Molinos, le quêtisme rêveur, le gnoticisme, la science renouvelée de ces premières sectes égyptiennes et syriaques qui faisaient tout résulter de l'illumination soudaine de l'âme, en face de Dieu et des intelligences de feu, brillants chérubins

qui entouraient son trône de lumières. Molinos était espagnol, de cette nation d'où était sorti le matérialiste Servet. Ainsi les deux extrémités de la doctrine étaient nées dans deux têtes espagnoles, ce pays de fermentation sourde et monastique. Dans la solitude des immenses couvents de Gironne, de Valence, sous les voûtes silencieuses des palais de l'inquisition d'Alcala ou de Salamanque, il était impossible que les têtes humaines ne fermentassent pas dans des systèmes aventureux ; placez les organisations les plus froides dans la solitude, bientôt le front brûle, et la pensée tue quand elle ne s'exhale pas au dehors par des torrents de feu. Molinos se jeta dans les exaltations de l'ascétisme ; tout ne fut plus que lumière autour du trône céleste ; la hiérarchie des esprits, telle que Manichée et l'école persane l'avaient conçue, se trouve développée dans ces livres de Molinos pleins de hardies propositions et de mystérieuses pensées¹. Molinos fût resté ignoré peut-être en dehors de Rome et du Vatican, où sa doctrine fut condamnée, si une femme d'un haut esprit, d'une intelligence douce et attrayante, n'avait popularisé en France quelques-unes des idées que Molinos avait enseignées à Rome. Jeanne Bouvier de La Motte sortait de race parlementaire, par son père, maître des requêtes de l'hôtel ; jeune fille, elle avait étudié avec ardeur les œuvres ascétiques de saint François de Sales, ce fort moraliste, ce penseur profond, cet admirable écrivain, et la vie de cette mère Chantal qui sanctifiait la race des Sévigné. Jeanne Bouvier puisa dans cette lecture une ardeur de solitude, de méditation sur elle-même ; et lorsqu'à seize ans son père la jeta aux bras de Jacques Guyon, magistrat déjà avancé dans la vie, elle continua ses études des pères de l'Église, comme une belle méditation du cœur humain ; à vingt-huit ans elle resta veuve. Imaginez-vous une femme jeune, aux cheveux noirs, telle que nous la reproduit encore une estampe de ses dévots ; elle avait de grands yeux, un port

¹ Ce fut son écrit *la Guida spirituelle* qui attira sur Molinos les rigueurs de l'inquisition.

noble, majestueux, un front haut qui révélait ses méditations profondes ; elle avait la parole enthousiaste et entraînant ; chaste et toute de feu, elle donnait à l'amour de Dieu ce que son cœur trop pur ne voulait point donner à l'amour vulgaire et sensuel ; l'oraison était tout pour elle. Madame Guyon, pénétrée des extases de la prière, aimait à parcourir de son imagination brûlante le Cantique des cantiques, et ces voluptueuses ardeurs du sens biblique, elle les appliquait à l'union intime et chaste de l'âme avec Jésus-Christ, ce mariage que ne souillaient pas les vaines et terrestres sensations de la chair ! Il faut la suivre, cette âme aimante, dans son beau livre *des Torrents* ; elle est ici en face des passions humaines, de ces torrents qui entraînent, de cette mer de la vie où l'orage gronde ; elle se sépare du monde : prier c'est tout ; contempler le Christ en extase, c'est le but de cette vie passagère et la destinée du chrétien ¹.

Rien de puissant comme cette imagination de femme, et il le fallait bien, quand on voit les nombreux sectateurs qu'elle avait autour d'elle, les amis et les partisans qui allaient jusqu'à l'enthousiasme pour ses doctrines. Madame Guyon avait toute autorité sur une grande communauté ascétique, les barnabites ; elle entretenait avec Fénelon un commerce exalté d'amour de Dieu, que la calomnie humaine avait voulu vainement accuser. Qui peut, au temps présent, se comparer à l'ascendant moral de cette femme, n'ayant pour elle que sa belle physionomie, sa parole et ses écrits, remuant tout avec ses idées mystiques et ardentes ? Madame Guyon ne pouvait paraître sans entraîner à elle des prosélytes ; quand elle vint à Saint-Cyr, toute la communauté, madame de Maintenon elle-même, s'éprirent de passion pour ses livres dévorés par les jeunes filles ; madame Guyon leur parlait de l'amour de Dieu en termes si purs, si enthousiastes, que ces âmes se laissaient aller à ce premier sentiment qui correspon-

¹ La première édition correcte du livre *des Torrents*, est de Cologne, ann. 1704, in-12.

dait au besoin vague d'aimer si fort aux tendres années.

L'ascendant de madame Guyon alarma vivement le clergé de France, et surtout l'austère école de Bossuet; de là cette implacable querelle entre l'évêque de Meaux et l'archevêque de Cambrai; l'esprit de Bossuet, ferme, positif, était antipathique à cette ineffable et nuageuse poésie de madame Guyon. Il y avait dans la tête de Bossuet quelque chose de hautain, une pensée d'ordre et de gouvernement qui ne pouvait se perdre dans les méditations indéfinies sur l'âme et l'ardent amour qui s'absorbait en lui-même. La popularité d'ailleurs des doctrines de madame Guyon dans les monastères, au milieu de la cour, blessait la toute-puissance de l'Église gallicane dont Bossuet se déclarait le chef: d'où cette persévérance de l'évêque de Meaux à poursuivre ces doctrines, non seulement dans la personne de madame Guyon, arrêtée, puis renfermée à la Bastille, mais encore dans le doux et mystique Fénelon, archevêque de Cambrai, lié de réverie et d'une tendre amitié avec madame Guyon. La discipline et le gouvernement de l'Église avaient été la pensée absorbante de la vie de Bossuet, et tout esprit qui s'est habitué aux conditions d'une autorité forte et sans contrôle, persécute avec ténacité les oppositions qui empêchent son activité incessante et travailleuse. Bossuet, chef moral du gouvernement de l'Église gallicane, avait d'austères devoirs à remplir; tout à la fois en ménagement vis-à-vis le pape, le roi et les évêques, sa vie entière s'était passée dans l'accomplissement d'un grand œuvre d'unité; la déclaration de 1682 avait été le système hiérarchique imprimé à l'administration ecclésiastique, la forme de l'Église nationale.

Cette Église se divisait alors en clergé régulier et séculier;

Les épigrammes pleuvaient aussi sur Bossuet. On le disait ambitieux, intrigant; on le fait ainsi parler :

Ma colère n'est plus si grande
 Contre monseigneur de Cambrai:
 Qu'il dise faux, qu'il dise vrai,
 J'ai ce que je demande.

le clergé régulier renfermé dans les ordres monastiques, avait un général qui résidait à Rome ; la vie ascétique et toute de prière, les bonnes œuvres, l'éducation de l'enfance et des pauvres, tels étaient les devoirs imposés aux ordres religieux. Si vous parcouriez les voûtes de pierre aux monastères de Saint-Germain-des-Prés, de Sainte-Geneviève ou de Saint-Germain-l'Auxerrois, vous trouviez d'immenses bibliothèques toutes remplies de manuscrits, de livres imprimés recueillis par les soins des abbés depuis des siècles. Ce religieux, couvert de bure, que vous voyiez là dans une cellule simplement ornée d'un Christ de bois, d'une tête de mort et d'un sablier pour voir marcher le temps et approcher le tombeau, ce religieux dépouillait les chartes, les chroniques, les parchemins usés de notre histoire nationale ; sa vie longue et modeste se passait à ces continuelles recherches dans les cartulaires du vieux temps. Il ne visait point aux vains honneurs du monde, au bruit des applaudissements qui éclatent ; la science était pour lui un devoir ; la passion de sa vie. Quelquefois l'institution monastique se livrait à l'enseignement du pauvre, au soulagement des malades ; les prêcheurs allaient en mission aux terres inconnues ou dans les contrées de France qui étaient encore un désert. Les ordres mendiants étaient un bel exemple de renonciation aux grandeurs du monde, aux douceurs de la richesse ; quand les durs malheurs avaient froissé la vie, quoi de plus consolant que cette solitude réglée, que cette vie de travail et de méditation ? C'était dans les ordres monastiques qu'avaient eu leur origine les sérieuses études de mathématiques et de la philosophie ; et tandis que, solitaires, les uns accomplissaient ces immenses travaux, les autres parcouraient en mission les deux Indes, apportaient la plus profonde intelligence des mœurs, des usages et de la langue de la Chine ou de l'Indoustan.

Une sévère réforme monastique se manifestait au monde, plein de dissipations et de désabusements. Armand-Jean Le Bouthillier de Rancé était né au sein de ces vieilles et bonnes

familles bretonnes, race mêlée aux féeries et aux légendes des sombres bois druidiques ; il avait eu pour parrain le cardinal de Richelieu, et pour marraine la marquise d'Effiat. Rancé, destiné à la carrière des armes, changea de vocation à dix ans et prit la tonsure ; son imagination était vive et brûlante ; il étudia le grec avec ardeur, si bien que dans ce temps phénoménal pour la race noble, tandis que de petits héros de onze ans se faisaient tuer aux sièges des villes, Rancé, dans sa douzième année, publiait une édition grecque des poèmes d'Anacréon¹ ; jeune homme impétueux, il se livrait aux exercices violents, à la chasse surtout, et s'éprit pour madame de Montbazon d'une de ces passions terribles, parce qu'elles dévorent une destinée. Pendant un de ses voyages en Bretagne, la belle madame de Montbazon mourut de la rougeole, et quand M. de Rancé se présenta en son hôtel de la rue du Temple, le premier objet qu'il vit devant ses yeux, ce fut le cercueil de sa maîtresse tout drapé de deuil aux vaines armoiries. Si vous avez connu les grandes passions de la vie, vous vous expliquez ce déchirement qui saisit l'âme en face de la mort d'un objet aimé ; on se crée volontiers un tombeau vivant, une solitude qui seule donne le bonheur, parce qu'elle vous laisse à l'idée qui absorba tout. L'abbé de Rancé demanda au roi l'abbaye de la Trappe, et c'est là qu'il prêcha la dure réforme de Citeaux, l'esprit primitif des règles de saint Bruno et de saint Bernard ; l'obéissance, l'abnégation de soi, le travail manuel, le silence méditatif, tout ce qui console quand la vie fatigue. Le monastère de la Trappe était au milieu du monde comme le port paisible lorsque l'orage gronde. Les religieux trappistes faisaient l'admiration des étrangers qui allaient visiter les modestes cellules ; la plus simple, la plus douce hospitalité était offerte à tous², et les courtisans s'hono-

¹ L'édition originale est de Paris, ann. 1639.

² Comparez, sur l'abbé de Rancé, le petit livre sous ce titre : *Véritable motif de la conversion de l'abbé de la Trappe, et la Vie de cet abbé, par dom Gervaise*.

raient de l'amitié de l'abbé de Rancé. Les couvents étaient encore un de ces asiles ouverts dans les agitations du cœur, plus ardentes chez les femmes; s'il y avait quelques jeunes filles jetées contre leur vocation dans les monastères, la foule venait là, poussée au pied des autels par cette grande voix de Dieu qui appelle à lui. Le couvent était le lieu d'éducation des vierges candides; elles y voyaient la vie simple et régulière des sœurs, les plaisirs calmes de la solitude, les guirlandes de roses blanches, les parfums qui s'élevaient dans le sanctuaire; si elles préféraient le monde, à treize ans elles sortaient du monastère pour aller aux bras de l'époux que la famille choisissait. Tout était réglé par l'esprit de race plutôt que par le sentiment de l'individu; la société formait un groupe de corporations où la personnalité s'effaçait, et cela créait l'ordre et une admirable police.

Le clergé séculier composait une nombreuse fraction de cette société. La libre parole s'était réfugiée dans la chaire, un des puissants organes pour ramener la morale exilée, et les généreux principes d'humanité. L'oraison funèbre, ce genre d'éloquence si pompeux, si sonore, servit activement le clergé dans ses leçons sévères: ces images de la mort qu'on évoquait ainsi du tombeau, ces fragiles ornements, ces grandeurs humaines, offertes aux rois, aux courtisans, sur les cénotaphes drapés de noir; cette voix d'un Dieu vengeur, rémunérateur, invoqué par Bossuet, à la face de Louis XIV sur le tombeau d'un Condé, tout cela devait ramener les âmes à des pensées d'humiliation et d'égalité. Une telle opposition était puissante parce qu'elle n'avait pas d'autorité supérieure; lorsque Louis XIV écoutait la parole solennelle de Bourdaloue, de Fléchier, il pouvait bien se plaindre hautainement de ce « qu'il n'aimoit pas qu'on lui fit la leçon », mais cette leçon n'en était pas moins faite; à travers les phrases flatteuses et les précautions oratoires, on saisissait l'application plus ou moins saillante d'un principe de morale ou de politique contre le roi tout-puissant devant lequel les opinions s'agenouillaient.

Il n'y avait plus dans la société de paroles hardies ; les couplets clandestins, les noëls se chantaient à peine au foyer domestique ou dans les soupers de quelques gentilshommes ou frères d'armes ; au dehors les mordantes satires, même les remontrances respectueuses n'osaient s'exhaler. La chaire fut donc la tribune des vérités morales et populaires ; là se prêchaient la liberté, l'égalité ; le frein religieux, aussi nécessaire aux rois qu'aux peuples, fut opposé au pouvoir sans contrôle. Le catholicisme, qui avait organisé le peuple au moyen âge, conserva la liberté des maximes populaires et mit une barrière à la royauté.

La publication du *Télémaque* par Fénelon fut encore une de ces tentatives d'opposition morale qui allèrent droit à Louis XIV et à l'ensemble de sa politique¹. Fénelon eut-il ce dessein ? ou bien les esprits préoccupés de certaines circonstances cherchèrent-ils des allusions qui n'étaient pas dans l'esprit de l'auteur ? Il est des époques tellement caractérisées que les applications se font seules : ce qui est une pensée générale, une maxime d'éternelle vérité, devient un trait spécialement dirigé contre un fait ou un pouvoir. Alors les mots à facettes, les principes, les images, tout est saisi avec empressement ; ce n'est pas l'auteur qui fait de l'opposition, mais le peuple, la société. Ainsi l'âme simple et candide de Fénelon, en publiant le *Télémaque*, ne songea peut-être point à lutter contre Louis XIV, ou à signaler ses systèmes à l'animadversion de l'Europe ; mais ces caractères d'imagination qu'il avait produits se trouvèrent des masques que l'esprit d'une vive et saillante opposition jeta sur la face de chacun, de sorte que le prélat fit un pamphlet de ce qui n'était, sans doute, dans sa pensée qu'une œuvre d'art. Fénelon fut bien puni de son livre de *Télémaque* ; on l'exila dans son diocèse de Cambrai. Dès ce moment le *Télémaque*, œuvre fade, tableau emphatique, eut tout l'attrait d'un pamphlet vif et poignant ; on se l'arracha

¹ La première édition de *Télémaque* est de 1699. Depuis la publication du *Télémaque*, Fénelon devint l'homme populaire.

partout ; l'Europe vit un acte de courage dans le livre de l'archevêque de Cambrai dénonçant l'ambition des conquérants, et lorsque la victoire porta le prince Eugène dans ce diocèse, il traita Fénelon avec un respect mêlé de reconnaissance pour le prélat qui avait osé blâmer la politique envahissante de Louis XIV. Fénelon dut rougir de ce que l'ennemi de sa patrie déclarait que *Télémaque* avait servi les intérêts de la coalition et affaibli la puissance morale du pouvoir.

Despréaux survivait seul à la grande génération littéraire de Louis XIV ; son talent froid, dissertateur, sa satire didactique, ne supposaient pas ces vives émotions qui font palpiter le cœur du poète ; Boileau avait doucement mené sa vie au sein des parlementaires, également fêté à Versailles et au Marais. Sa faveur s'était accrue auprès du roi Louis XIV ; il passait des grandes charmilles de Marly à sa maison d'Anteuil, ou bien encore sous les frais ombrages de Bâville, la vieille retraite des Lamoignon ; il avait fini sa carrière poétique par sa pauvre versification sur la prise de Namur, et désormais tout entier livré à l'art des inscriptions et de l'histoire, Boileau écrivait les annales du règne de Louis XIV avec cet enthousiasme exagéré qui lui faisait placer le roi presque au niveau de la divinité¹. Son ami et son collègue d'histoire, le divin Jean Racine, mourait d'un abcès au foie, maladie fatale qu'explique cette sensibilité d'organisation, cet art admirable d'arracher des pleurs, cette mélancolie douce qui domine le magnifique talent du poète. Racine n'était plus ce jeune homme ardemment épris des femmes de son temps ; l'amour de la Champmeslé n'était plus qu'un souvenir importun que la dévotion extrême cherchait à effacer ; Racine aimait toujours, car il y a certaines âmes ainsi faites, qu'elles ne peuvent qu'aimer ; mais il aimait Dieu, les pompes religieuses, la lecture attentive des livres saints, ces poétiques témoignages de la révélation. Il mourut au sein de sa famille, en-

¹ Les débris de ce travail historique, auquel Racine coopérait, nous en donnent une pauvre idée.

touré de ses enfants qu'il instruisait tous les jours. L'auteur de *Phèdre*, d'*Andromaque*, d'*Esther* et d'*Athalie*, répétait qu'il préférerait une seule ligne des Évangiles à toutes ses poésies, aux vanités du théâtre; et ce qui le consolait de ses égarements d'amour, c'était d'avoir terminé sa vie littéraire par deux œuvres prises tout entières dans les témoignages sacrés de l'ancien Testament. Je rappelle que la critique et la calomnie s'étaient attachées à sa gloire et aux honneurs dont l'avait accablé le roi; on avait abreuvé ses derniers jours de pamphlets et de satires méprisantes¹. Pierre Corneille, si mâle et si fort, avait précédé de quelques années Jean Racine dans la tombe; lui, Corneille, avait trop vieilli pour ne pas être oublié. Il n'avait pas suivi les mœurs nouvelles, les mouvements de cour, la marche des idées; le grand Corneille n'était plus de son temps, et c'est le crime que les générations nouvelles, toujours ingrates, ne pardonnent pas aux vieillards. Le vigoureux auteur de *Cinna*, le magnifique enlumineur du *Cid* espagnol, était mort dans un état voisin de l'indigence; avec lui s'était éteinte la puissante école, l'étude profonde et historique de Tacite; c'est dans le grand annaliste que Corneille et Racine avaient puisé leurs belles pages. Corneille², avec son intelligence toute romaine, avait choisi les idées de liberté forte et républicaine; Racine, doucement épris des tendres sentiments de la vie, avait emprunté les tableaux si touchants que Tacite, ce puissant révélateur du cœur humain, a jetés sur les solennelles annales de la vieille cité des empereurs.

La Fontaine suivait ces tristes funérailles du siècle; il mourait à peu près au même temps que Racine³, et ce fut une triste époque pour la belle littérature que cette fin du XVII^e siècle.

¹ Racine mourut le 22 avril 1699. J'ai trouvé des épigrammes contre Racine l'année même de sa mort.

² La mort de Corneille précéda de quinze ans celle de Racine; elle arriva le 1^{er} octobre 1684.

³ Le 13 avril 1695.

cle. A côté de La Fontaine, placerais-je Perrault, qui mourut quelques mois après lui ? Perrault, l'inimitable auteur de *Peau-d'Ane* et de ces chefs-d'œuvre si attrayants qui émurent nos premières années ? Est-il quelque chose de comparable à ces drames de morale si bien menés : *Cendrillon* et sa toute gracieuse pantoufle, *le petit Poucet* et ses larges bottes, l'ogre et ses hideuses filles aux dents si longues et si bien aiguës, et *la Barbe-Bleue* qui nous a tant fait frissonner avec sa clef sanglante, ses femmes pendues au mystérieux cabinet, la pauvre sœur Anne à la tour montée, qui ne voit rien venir ; la princesse Finette avec sa quenouille de verre toute clinquante ; enfin ce gracieux marquis de Carabas aux immenses terres, ce tout rusé *Chat botté* qui met tant de bon gibier en son sac ; et *la Belle au Bois dormant*, noble princesse des âges de chevalerie, qui se réveille de son sommeil d'un siècle, fraîche et jolie, pour épouser son bel amant¹ ?

Nicole, le grave penseur, l'âme de Port-Royal, suivit de près dans le fatal abîme ces illustrations du grand siècle ; Nicole, l'élève et le jeune ami d'Arnauld et de Pascal, un des soutiens les plus fermes de l'école janséniste. Les travaux de Nicole, dans une vie laborieuse et d'exil, avaient été immenses : les *Essais de Morale*, écrits avec cette rigidité vigoureuse qui caractérisait l'école janséniste, avaient eu du retentissement. Nicole avait tout embrassé : la controverse avec l'hérésie, la querelle non moins saisissante contre les jésuites, débat vivace et profond de cette époque ; Nicole, revenu en France, s'était rapproché de cette solitude de Port-Royal aux frais ombrages, qui avait vu Pascal, le grand Arnauld, les forts écrivains de l'école. Alors le jansénisme avait quelque repos ; la cour, plus dévote, passait des doctrines du catholicisme facile à la rigidité des observances religieuses. M. de Noailles, archevêque de Paris, était partisan déclaré des principes de Port-Royal, et ses armes épiscopales protégeaient les

¹ La première édition des *Contes de Perrault*, avec enjolivement de gravures, parut en 1697.

deux églises de Saint-Séverin et de Saint-Sulpice à peine achevée. A Saint-Séverin se réunissaient les plus zélés des jansénistes; pour entendre la parole de leurs propres prêtres; ils communiaient rarement, car l'état de grâce était si difficile à obtenir! Saint-Sulpice était, comme les génovésains, de l'école de Saint-Benoît, d'un jansénisme modéré. Depuis qu'un Noailles, le proche parent de madame de Maintenon, était à la tête de l'archevêché de Paris, le jansénisme n'avait plus à craindre la persécution.

Enfin s'éteignait mademoiselle de Scudéry, bonne et vieille fille qui avait consacré la plus pure des carrières à la poésie; ses douces qualités étaient plus remarquables encore que son talent pour la facile versification; jamais popularité ne fut comparable à celle de ses romans, qui parlaient à l'esprit chevaleresque de la noblesse. Ses derniers vers avaient été un doux échange de grâces entre la fauvette et Sapho, beau nom de muse que l'admiration galante avait donné à mademoiselle de Scudéry¹. Le roi et madame de Maintenon avaient pour cette vertueuse et poétique fille une grande vénération; elle avait ses entrées à Versailles, et quand elle y venait avec son costume antique, sa robe à longue queue et ses bijoux, reliques de la Fronde, on l'accueillait avec une indicible bienveillance; le roi la faisait asseoir devant lui; on ne lui refusait jamais une requête, car l'on savait combien mademoiselle de Scudéry était populaire à Paris, et au Marais particulièrement en son hôtel de la rue de la Cerisaie, ainsi nommée en mémoire du beau verger de cerises de l'ancien palais des Tour-

¹ L'excellente mademoiselle de Scudéry remplissait encore de ses vers le *Mercur galant*; en voici quelques-uns sur les victoires des Français :

Magnanimes Français, qu'une mort généreuse
 Signala dans ces lieux où Bellone en courroux
 De cent peuples divers forme une ligue affreuse,
 Que votre sort fut beau, qu'il vous dut être doux
 De finir vos jours avec gloire,
 Au sein de la victoire!

Ces rimes ont été depuis si souvent répétées!

nelles sous Charles VII. Jamais la généreuse fille n'avait quitté le Marais ; mademoiselle de Scudéry était le dernier reflet de la littérature noble et chevaleresque. Chapelain, à l'imagination si vive, si saisissante et si originale ; Brebeuf, tout éclatant d'images ; Bussy-Rabutin, ce spirituel et caustique gentilhomme tant aimé de sa bonne cousine madame de Sévigné ; madame de Sévigné elle-même, débris de la Fronde moqueuse et spirituelle ; toute cette génération du temps passé, le duc de La Rochefoucauld, le grand auteur des *Maximes*, tout disparaissait dans ce ravage de la mort, qui n'épargnait que Boileau, le froid et impitoyable auteur des satires contre cette littérature si française.

L'esprit changeait de face, une nouvelle école se formait ; quelques pâles reflets du grand siècle revivaient dans sa descendance. C'est ce qui arrive toujours après les belles époques d'art et de littérature ; Pierre Corneille avait pour doublure Thomas Corneille son frère, et cela dit toute la décadence de la vieille école. Alors se montraient de nouvelles idées dans la société : quelles que fussent les précautions prises aux frontières pour empêcher l'introduction des livres et des opinions avancées des écoles réfugiées en Hollande et en Angleterre, néanmoins quelques-unes de ces opinions avaient fermenté en France, et déjà leur influence se faisait profondément sentir sur l'esprit et la forme de la littérature. Le caractère fondamental des œuvres de l'art, dans la magnifique période du siècle de Louis XIV, avait été la pensée religieuse et monarchique ; on la trouve dominante dans les belles œuvres de poésie, comme dans les pages de Bossuet et de Pascal ; la société n'eût pas compris une autre tendance littéraire. A partir de la fin du xvii^e siècle, un esprit de hardiesse et d'innovation se manifeste ; le zèle religieux s'attédie, la foi monarchique n'a plus qu'un faible écho ; l'intelligence, la supériorité lui échappent ; on se fait honneur d'une sorte d'impiété. L'école socinienne et du libre examen pousse des racines profondes dans les tendances littéraires ; l'entendement devient hautain et

raisonneur ; le doute sur les grands dogmes est déjà une sorte de mode ; l'enseignement sceptique de Bayle domine. Fontenelle marqua ce passage d'une ère ancienne à une époque nouvelle ; il appartient par son âge à la seconde période du règne de Louis XIV, mais ses écrits touchent à la philosophie du XVIII^e siècle. Fontenelle débute par des pauvretés dramatiques ; les sifflets accueillent ses malheureuses pièces d'*Aspar* et d'*Idalie* ; alors il se jette dans l'érudition et la philosophie, il publie sa dissertation sur *les oracles*, traduction du savant travail de Van-Daale, produit de l'école sceptique. Van-Daale avait recherché dans les vieux monuments de pierre, au fond des antres voués au culte de Mithra, la preuve que la venue du Christ n'avait point fait cesser les oracles des dieux de l'antiquité païenne ; l'auteur pénètre dans ces sacrifices mystérieux, dans ces initiations qui marquèrent le passage des divinités persanes et syriaques dans le paganisme. En même temps paraissait la *Moséïade*, attribuée à Jean-Baptiste Rousseau, lourde et moqueuse déclamation sur la cosmogonie de Moïse. J.-B. Rousseau nia cette œuvre, mais la première période de la vie de ce poète fut tout entière consacrée à des vers impies ou libertins qu'il expia plus tard par la repentance. L'on voit ici poindre les deux traits saillants de l'école du XVIII^e siècle : ses haines contre la monarchie et le christianisme, traditions pieuses et saisissantes qui avaient dominé la société du moyen âge. La nouvelle école n'ose point encore avouer son œuvre, mais elle la prépare ; l'esprit d'opposition qui se manifeste contre une cour dévote et janséniste, seconde le mouvement philosophique imprimé par l'école des réfugiés.

Alors toutes ces idées hardies, ces impiétés écrites dans les livres, commencèrent à trouver des protecteurs parmi les princes du sang eux-mêmes. Les traités de paix avaient créé une société de puissants oisifs souriant aux hardiesses de l'école philosophique. M. le duc de Chartres, qu'un peu de jalousie et la révélation de certaines négociations secrètes avaient jeté en dehors de l'armée, s'était adonné à toute

la dissipation de la jeunesse; il aimait l'activité, le travail, les sciences occultes, l'étude des grandes œuvres, la mixtion des simples et des poisons, la combinaison des nombres, et au milieu de tout cela les plaisirs effrénés, la musique délicieuse et les inventions de l'art. M. le duc de Chartres essayait des compositions d'opéras imités de l'italien, et son ambition était d'en préparer le jeu sur la scène. Le duc de Vendôme, cynique et moqueur, se faisait à peine pardonner ses mœurs par sa gloire; vrai sceptique, il se jouait de toutes les croyances avec un laisser-aller philosophique qui l'avait fait disgracier à la cour de Louis XIV. Le prince de Conti, ce roi de Pologne si vite détrôné, si intimement uni aux parlementaires, avait un désir de popularité qui le faisait se rapprocher des gens de lettres. A la forte époque de Louis XIV, les seigneurs de puissante origine protégeaient les écrivains; ils se faisaient plaisir de les recevoir parmi leurs commensaux, en leurs beaux manoirs; c'étaient dans ces nobles abris que La Fontaine, Boileau, écrivaient leurs œuvres les plus retentissantes; mais s'il y avait entre le seigneur et l'homme de lettres ces douces et charmantes familiarités, chacun se tenait dans sa condition; on n'était point égaux, les respects de rangs étaient gardés. Ce fut le prince de Conti surtout qui changea ces mœurs, ces habitudes des classes lettrées avec la noblesse; il établit la confusion, la plus parfaite égalité, ce caractère qui domine le xviii^e siècle. Il n'y eut plus de hiérarchie dans ces petites orgies de nuit, où La Mothe, l'abbé de Châteauneuf, Jean-Baptiste Rousseau, Fontenelle, assis tout à côté des princes du sang, sablaient le vin d'Aï, philosophant sur la crédulité humaine et sur les préjugés religieux.

La pensée de Louis XIV, en instituant les académies, avait été de donner un centre commun à la littérature et aux sciences humaines. Les académies sous Louis XIV commençaient un travail de centralisation; l'unité de la langue eut un but politique; la pensée du dictionnaire pour l'idiome national, les types d'architecture qu'on dut désormais rencontrer dans

la capitale, la fondation de l'académie royale du chant, l'agrandissement de Paris, les places, les rues larges, les arcs de triomphe romains, tout cela n'a qu'un but d'unité, et de centralisation. Il y eut certes une haute pensée d'administration dans l'acte qui prescrivit un dictionnaire unique et régulateur de la langue française : à quel symptôme saisissait-on l'esprit provincial ? qui faisait la force de ces nationalités si distinctes et si séparées ? C'était le patois, la langue du sol, l'idiome primitif des ancêtres. En imposant une langue commune, n'était-ce pas le moyen d'effacer peu à peu le souvenir du sol, du clocher, de la langue du berceau ? En dehors des académies vivaient des hommes laborieux, dont la mémoire doit s'éterniser comme les souvenirs de notre histoire nationale. La littérature se modifie, les temps emportent ces fragiles couleurs, ces systèmes d'imagination que la poésie enfante ; mais ce qui reste invariable, ce sont les recherches des grands collecteurs de faits, de ces savants purs de tout esprit du monde et qui se vouaient à l'histoire comme à un culte.

Ducange est en tête, cet homme admirable dont la pensée ingénieuse révéla le moyen âge, sa langue, ses coutumes, ses usages ! Je n'ai jamais ouvert l'immense *Glossaire* sans m'agenouiller devant tant de patience et d'esprit ; quelle critique ferme et vive ! quelle couleur du temps ! quelle puissance d'examen ! Ducange a défrayé tous les petits érudits des temps modernes ! A ses côtés se place la génération des Duchesne avec leur collection d'histoires de la Normandie et de France¹ ; et Mabillon, ce pieux et modeste bibliothécaire de Saint-Germain-des-Prés. Mabillon est une capacité érudite et forte ; son traité de diplomatique est un monument qui sert de base à la science héraldique, à l'intelligence de ces hiéro-

¹ Il faudrait des volumes pour donner seulement les titres des vastes travaux d'André Duchesne, depuis l'*Egregiarum seu electarum lectionum et antiquitatum liber*, publié en 1602, jusqu'aux *Historiæ Francorum scriptores*, ouvrage qui a paru en 1636-1641. Il existe plus de cent volumes in-fol. écrits de la main de Duchesne.

glyphes du moyen âge, de ces petites lettres si gracieuses, toutes mignonnes et toutes coloriées d'or et de carmin dans les manuscrits. Mabillon explique tout : ces figures et ces signes si bien tracés, ces sceaux des rois et des seigneurs, ces formules sacramentelles des chartres, quand un baron léguait son fief à une église, ou quand l'église manumissait le pauvre serf, battu de verges par le majordome. Il faut le voir également à l'œuvre, ce savant homme, après son pèlerinage monastique d'Allemagne et d'Italie ; que de chartes recueillies dans ses *Analecta*¹, titre modeste qui cache la plus haute critique, et la plus curieuse collection ! puis il rédige les annales de l'ordre de Saint-Benoît, l'histoire de cette pieuse colonie de prêtres et de moines qui défrichaient le sol, et élevaient la croix d'un oratoire ou d'un ermitage partout où de vastes forêts, des déserts, une terre ingrate repoussaient la culture de l'homme ! L'ordre de Saint-Benoît est une des institutions les plus civilisatrices du moyen âge : Cîteaux, Clairvaux, magnifiques souvenirs de l'histoire monastique, société travailleuse qui remplit deux immenses missions au moyen âge, l'agrandissement de la science et la culture du sol. Tous ces beaux coteaux de vignes, ces vastes plaines de blé, ces jardins si cultivés qui couvrent la Bourgogne, le Lyonnais, le Mâconnais, sont dus aux disciples de saint Bernard, le pieux émule de Benoît. Saint Benoît et saint Bernard personnifient pour leur époque les deux hautes missions de l'homme en société ; l'un fut le cultivateur laborieux qui se consacre au service de la terre ; l'autre fut l'éclatante lumière, le prédicateur des lois morales, l'organisateur des règles et du gouvernement.

Le père Montfaucon expliqua toute l'antiquité par les figures et les monuments de l'art ; si nous avons encore les débris de ces vitraux des vieilles cathédrales, les précieuses reproductions de ces ruines que le temps emporte dans ses ravages ; si les ta-

¹ Le travail de Mabillon, *Vetera analecta*, se compose de 4 vol. in-8, ann. 1675, 1685. Son traité de diplomatique est un précieux ouvrage réimprimé plusieurs fois.

piiseries des nobles dames, au tissu brodé, aux vives couleurs, nous reproduisent le souvenir historique, les conquêtes et les prouesses de chevalerie; si nous savons aujourd'hui quelles étaient les armures des paladins, les machines de siège, les vêtements du seigneur, du bourgeois ou du serf au moyen âge, les plaisirs du château, les fêtes bruyantes, la chasse au levrier ou au faucon, le beau déduit des pages, toutes ces découvertes sont dues au père Montfaucon¹, à ces dessins ingénieux qu'il faisait de sa propre main, ou qu'il commandait à quelque jeune enlumineur des missels de Saint-Benoît, dans ces longues journées du désert, où le solitaire n'avait qu'à travailler et à prier, en face des agitations passionnées d'une vie mondaine.

Le père Luc d'Achéry, l'ami de Montfaucon, fut le modeste compilateur du *Spicilege*, l'une des collections les plus précieuses pour l'histoire de la patrie². A ses côtés, dans ce vaste monastère de Saint-Benoît, étaient deux jeunes hommes à la mine sereine, au front méditatif, couverts de l'habit du noviciat de l'ordre: l'un fut dom Bouquet³, le grand collecteur des historiens de France, et de ces inépuisables trésors de chartes, de chroniques, de documents; l'autre fut ce dom Vaissette, qui, de concert avec dom de Vic, éleva le plus beau monument d'histoire provinciale qui existe encore: je place l'*Histoire du Languedoc* au-dessus de tout ce qui a été écrit comme annales. Ces pauvres moines n'avaient pas la fierté de nos opinions philosophiques, l'ambition de notre coloris, mais ils allaient à la vérité avec une infatigable conscience comme à un devoir religieux: registres, chroniques, chartes, cartulaires, tout fut fouillé, commenté, reproduit! et quelle simplicité de style!

¹ La liste détaillée de tous les ouvrages de Montfaucon se trouve dans l'*Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur*, par dom Tassin pag. 591, 616.

² Le *Spicilege* de dom Luc d'Achéry a été imprimé en 1653-1677, 13 vol. in-4.

³ Dom Bouquet a publié les 8 premiers volumes du recueil des historiens des Gaules et de la France.

quelle clarté, quelle précision ! L'ordre de Saint-Benoit avait ainsi entrepris les histoires provinciales, et tandis que dom Vaissette écrivait les annales du Languedoc, dom Maurice publiait celles de la Bretagne, et dom Plancher celles de Bourgogne. Le plus précieux recueil d'histoire n'appartient pas cependant aux religieux de Saint-Benoit; l'idée première des *bollandistes* vint de l'ordre des jésuites. La philosophie dédaigneuse peut reléguer ces légendes dans les livres ascétiques; l'histoire pourtant est là, dans les actes de ces saints qui ont vécu au milieu des siècles passés. Les *bollandistes* sont un merveilleux recueil de poétiques légendes pour toutes les époques de nos annales; la société féodale nous y apparaît, et si l'on veut connaître par exemple les mœurs de la première race, quoi de plus attrayant que la vie de sainte Geneviève, la vierge de Nanterre, la pauvre bergère qui protégea Paris de sa houlette! Voulez-vous savoir les us des métiers, la vie bourgeoise du huitième siècle? lisez la légende de saint Eloi, le forgeron, l'orfèvre, l'argentier du roi Dagobert! Et quand il faudra pénétrer dans l'histoire si inconnue du commerce et des arts sous cette première race, ouvrez la vie de quelque pieux abbé de Saint-Denis en France, et vous y verrez la peinture des marchés et landits, où serendaient le Juif, le Maure, les Italiens, les Danois, tous chargés de belles et bonnes marchandises. Les capitulaires de Baluze, les formules de Marculfe et les *bollandistes* sont les sources premières de tous les travaux sur les mœurs et les institutions de la primitive société du pays; qu'elles sont pâles les chroniques à côté des révélations fantastiques des légendaires!

La première et grande époque littéraire du siècle de Louis XIV avait été également une belle période de l'histoire de l'art; elle voyait s'éteindre aussi le chef de l'école de peinture. Lebrun (après Poussin) avait obtenu la place de Boileau en littérature; ses plus vastes compositions, ses batailles d'Alexandre, sa famille de Darius, sa défaite de Porus, son plafond pour la galerie de Versailles, son tableau plus fini de la Madeleine pleurant

les fautes de sa jeunesse, où l'on cherchait les traits de mademoiselle de La Vallière, toutes ces larges compositions n'avaient ni la grâce, ni l'inimitable expression de Raphaël, ni l'énergie et la science du dessin de Michel-Ange, ni la verve originale de Rubens, ni le coloris du Titien et de Paul Véronèse; Poussin au moins avait une certaine profondeur de pensées; mais quelle expression, quelle originalité trouve-t-on dans ces héroïques figures de Lebrun où semblent se refléter perpétuellement une seule pensée, une seule physionomie, celle de Louis XIV? Il y a du dessin, une certaine entente compassée de l'histoire, une solennité de formes et de composition; on dirait tous ses tableaux destinés à être reproduits sur les tentures de tapisseries qui décoraient les royales demeures¹.

Lesueur est un peintre plus profond, plus ému; les inspirations lui viennent d'une pensée chaude et bien sentie; sa magnifique galerie de saint Bruno est la simple histoire d'un pauvre religieux tout inconnu, et pourtant elle frappe plus vivement que les vastes compositions de Lebrun sur le grand roi. Saint Bruno est seul en face d'un malade ou de quelques moines qui sont les acteurs de ces pieuses scènes; mais toutes ces physionomies sont empreintes d'une sainteté méditative; un rayon céleste brille au front de saint Bruno, et l'on sent que ce solitaire est un des grands organisateurs de la société humaine. Je ne suis jamais entré dans une vieille chartreuse sans contempler une de ces mille copies de la vie de saint Bruno qui décorent les murs simples et tout blancs de l'église; ces groupes de religieux, de saintes femmes, ces pauvres souffreteux guéris par le saint fondateur de l'ordre, excitent la plus profonde méditation; quand on vit dans une société si morcelée que la nôtre, où deux hommes et deux idées ne peuvent se fondre et se mêler, combien ne doit-on pas admirer ces puissantes intelligences qui imposaient la règle morale, le renoncement de toute volonté à des milliers d'hommes réunis

¹ Lebrun mourut le 12 février 1690.

par un simple vœu ! Lesueur a d'autres compositions sublimes : le saint Paul à Éphèse paraît au-dessus de tout ce que Lebrun a produit ; et pourtant Lesueur se concentra dans la vie d'artiste, tandis que Lebrun était couvert de toutes les royales dignités ; Lebrun, froid législateur de la peinture, comme Boileau l'avait été du Parnasse, vécut comme lui vieux et comblé d'honneurs ; Lesueur, artiste d'imagination, mourut à trente-huit ans. Mignard, le bonhomme Mignard, comme l'appelaient les courtisans, vieillissait aussi riche et paisible ; et comment en aurait-il été autrement ? il possédait le talent des grâces dans le portrait ; il rajeunissait, embellissait le roi, les princes. Mignard devait donc être aimé et heureux ; il ne pouvait pas faire une physionomie laide, et dès lors, qui aurait pu en vouloir à cet excellent homme ? Mignard clôt la série des peintres du dix-septième siècle et de la belle époque de Louis XIV ; car alors Boucher commence l'école du dix-huitième siècle avec ses gracieuses figurines si merveilleuses, où toute la nature se transforme en amour, toutes les femmes en un bouton de rose¹.

Perrault et Mansard personnifient les deux types d'architecture qui dominent le grand règne. Perrault², que Boileau traite de maçon, est l'auteur de la belle et simple colonnade du Louvre, étude grecque et romaine ; c'est là le type invariable des monuments depuis que le moyen âge a disparu avec ses créations nationales et hardies. La même empreinte classique se fait sentir sur toutes les productions de cette époque avec leur désespérante uniformité, en poésie, en littérature et dans les arts. Mansard est plus riche d'idées ; si le bâtiment de Versailles est monotone, si la vieille cour aux moellons rouges fait disparate avec la façade si étendue du

¹ Le château de Saint-Cloud conserve de magnifiques peintures de Mignard.

² Perrault avait formé une collection de dessins d'architecture qui se trouve à la bibliothèque du Louvre ; ce manuscrit autographe, du plus haut intérêt, forme deux vol. in-fol.

jardin et la richesse de la chapelle, ou avec la simple élégance de l'orangerie, il faut avouer que l'ensemble de cette composition est majestueux ; vu des jardins, le bâtiment de Versailles est beau de grandeur et de fastueuse magnificence. L'hôtel des Invalides, mélange d'architecture florentine et romaine, imitation du palais Pitti et de la coupole de Saint-Pierre de Rome ; les places Vendôme et des Victoires, les dessins de Mansard pour la vaste rue qui, du Louvre et de Saint-Germain-l'Auxerrois devait s'étendre à l'arc de triomphe de la porte Saint-Antoine, et de là vers les larges rues du faubourg, à gauche de la Bastille ; tous ces travaux et ces projets placent Mansard au premier rang des architectes. L'Italie romaine ou du moyen âge, l'école grecque ou florentine, deviennent l'architecture monumentale depuis Catherine de Médicis.

Mais une création toute française fut l'art des jardins au point d'éclat et de fini où le porta Le Nôtre¹ ; cette nature est monotone, compassée, mais il s'y déploie une richesse de compartiments, une entente des parterres, des parcs, des canaux, des pièces d'eau aux vastes bassins de marbre, un mélange de verdure, de statues, d'allées, de bosquets, qui manifestent une profonde étude de l'art. Sous la main de Le Nôtre, l'espallier des jardins prend ces grandes formes de murailles nues et en pierres carrées, couronnées de balustrades en marbre ; un lit de repos est placé auprès d'une cascade bouillonnante ; des arbres touffus balancent leurs feuilles où gazouillent de jolis oiseaux ; des corbeilles de fleurs offrent leurs parfums ; un vert gazon rafraîchit la terre et aide le pied fatigué. Pour réjouir l'œil dans ces magnifiques parcs, Le Nôtre jette çà et là des ronds-points de marbre tout remplis de belles statues : ce sont de folâtres amours, des héros armés de toutes pièces, des grâces à la robe flottante, Diane chasseresse, l'arc sur l'épaule ; plus loin mille jets d'eau

¹ Le Nôtre était noblement apprécié par Louis XIV, comme toute cette brillante galerie de talents qui entouraient le monarque ; en 1675, il reçut des lettres de noblesse, des armoiries et la décoration de Saint-Michel.

jaillissent du milieu des touffes d'œillets et de roses. Le Nôtre était peintre, architecte, jardinier tout à la fois ; sa bêche, qu'il fit dominer dans ses armoiries, pouvait s'y noblement marier à l'équerre et au pinceau.

Ces belles statues qui décoraient les parcs, ce Milon qui fait frissonner dans son agonie musculaire, sous la dent du lion du désert, image de la force brutale vaincue par la force brutale ; cet Alexandre auprès de Diogène, leçon moqueuse de la pauvreté qui se rit de la grandeur ; ce beau groupe d'Andromède, étaient l'œuvre de Pierre Puget. Si par un brillant soleil de Provence vous visitez Marseille, vous trouverez une modeste maison près de Calade, rue en demi-colline, caressée par le soleil levant ; là vivait dans une sorte de petite *villa* avec quelques vignes en treillage comme savent les disposer les artistes en Italie, Pierre Puget, le sculpteur, le peintre, le fort constructeur de navires, celui-là qui avait jeté ces larges poupes dorées, ces poulaines, ces balcons si bien dessinés sur les bâtiments du roi. Pierre Puget avait rarement quitté sa ville natale ; il éparpillait ces grandes œuvres en Provence, son *Annonciation*, son *Sauveur du monde*, que l'on voit encore dans la ville d'Aix ; il bâtissait quelques-unes des belles maisons du Cours de Marseille, façonnait l'écusson de l'Hôtel-de-Ville, et c'est d'après ses plans que s'élevait la vieille halle ; toute svelte, car dans ces villes municipales du midi, comme à Barcelone et à Valence, les prud'hommes pêcheurs jugeaient au milieu du marché, en plein air, ainsi que le disaient les chartes des communes. Les merveilles de Pierre Puget décoraient Gênes et Florence, comme Versailles. Lorsque l'amour des pèlerinages à la Baume de Sainte-Madeleine vous conduira à la magnifique église de Saint-Maximin, beau joyau du moyen âge jeté dans cet océan de verdure et de soleil qui brille sur les petites Alpes, depuis la source de Saint-Pons à Gemenos (pierre précieuse, comme le dit son nom), jusqu'au Var, vous trouverez là les beaux apôtres de Pierre Puget ; et puis, si vous visitez les châteaux qui sont superposés sur les Alpes, aussi hauts que les

tours d'acier et de diamant des chroniques de l'archevêque Turpin, vous découvrirez au vieux manoir de Saint-Martin de Paillères une pudique Vierge du Puget, toute de marbre blanc, si belle, juste ciel ! qu'on dirait le divin mélange des Vierges de Raphaël et de Murillo, types sublimes des races romaine et castillane. Jamais, depuis Michel-Ange, aucun artiste n'avait tant produit que Puget ; comme si la condition du génie était de beaucoup faire et d'incessamment travailler pour répandre en dehors de soi cette force d'idées et de création qui font éclater le cerveau, tant elles agitent et tourmentent !¹

Cette fin du XVII^e siècle était fatale à tous : Lulli mourait aussi ; pauvre enfant ramassé en Italie et jeté dans la cuisine de la grande Mademoiselle. Baptiste Lulli s'était élevé à la plus grande hauteur de l'art musical. Vingt-quatre violons composaient le monotone orchestre de ces ballets où Louis XIV se montrait tout couvert de rubans dans ses jeunes années. Lulli fit partie d'un autre corps de petits violons qui accompagnaient les chœurs dans les intermèdes de Molière ; puis il s'élança de là jusqu'aux partitions : dix-neuf tragédies lyriques ou grands opéras marquèrent ses quinze années de la surintendance de l'Académie royale de musique ; et quels que soient aujourd'hui les progrès de l'art, les opéras de Lulli se distinguent encore par un récitatif animé, mobile comme les imaginations italiennes. Dans les magnifiques funérailles du chancelier Séguier, Lulli composa le *Miserere* et le *Libera* avec une gravité si solennelle, un motif si triste, si touchant, que toute l'assemblée fondit en larmes, beau succès en face de la mort ! Lui-même, ce gai, ce moqueur Lulli, à qui Molière, triste, désenchanté, disait tou-

¹ Puget ne reçut jamais aucune faveur, aucune récompense ; il mourut à Marseille le 2 décembre 1694, au milieu de l'indifférence des contemporains. La postérité l'a vengé, et ses merveilleux travaux, dont un petit nombre a survécu aux ravages de la révolution, disent assez la puissance de son génie. Il existe une *Vie de Puget* par le père Bougerel, de l'Oratoire.

jours : « Baptiste, fais-nous rire, » Lulli mourut sur la cendre en repentir de ses fautes ; et au lit de l'agonie il entonna d'une voix faible l'air solennel qu'il avait composé : « Il faut mourir, pécheur, le temps viendra, » psaume de douleur et de contrition qui froisse encore nos cœurs lorsque nous l'entendons sous les sombres ogives de nos cathédrales. Lulli fut le véritable créateur de la musique à orchestre en France ; le premier il introduisit les trompettes et les cors dans les accompagnements, pour rompre la monotonie des flûtes et des instruments à cordes ¹.

En fondant une académie des sciences, Louis XIV avait tenté pour les connaissances exactes ce qu'il avait accompli pour les arts d'imagination ; sa pensée était ici plus sûre. Les sciences exactes embrassent des faits qui s'agrandissent par l'observation et par l'expérience. L'astronomie est la vieille science du monde ; de Babylone, ce fantastique empire des mages, elle se transmet par l'Égypte à la Grèce avec l'Almageste de Ptolémaïs ; de la Grèce à Rome, puis à Byzance ; elle s'unit par transmission au moyen âge dans ces monastères du désert où la prière se liait à la contemplation des merveilles célestes. La chronique nous a conservé l'observation de chaque phénomène ; ces religieux qui vivaient dans la solitude lui empruntaient les silencieuses méditations ; quand un phénomène physique troublait l'harmonie générale des éléments, lorsqu'un nouvel astre se montrait à l'œil émerveillé du moine qui veillait la nuit dans la prière, tout aussitôt la chronique en gardait souvenir. La puissance des astrologues s'explique au xvi^e siècle à la cour de Catherine de Médicis ; cet observatoire tout plein de constellations célestes, ces conjurations des sorts et des destinées se justifient par cette vie d'une génération qui voit périr rois, princes, jeunes hommes, sous les coups im-

¹ Lulli mourut en 1689. Son épitaphe fut composée en six vers latins par Santeuil ; en voici le sens : « O mort, nous savions que tu étais aveugle ; mais en frappant Lulli, tu nous apprends que tu es sourde ! »

prévus d'une fatalité implacable. C'était d'Italie que venaient presque toujours les astrologues ; ce fut également en Italie que Louis XIV choisit le premier fondateur d'un observatoire régulier, Cassini, dont le nom retentit encore dans le monde savant. Newton paraissait en Angleterre avec ses sublimes nouveautés pressenties par Galilée. Cassini, infatigable travailleur, s'occupa surtout du méridien, travail d'application pratique, utile pour la navigation et la boussole. Les voyages étaient alors fréquents et aventureux ; une navigation périlleuse à travers les Philippines, la Chine, dans l'océan Pacifique, n'était pas un événement rare. D'après le relevé de la marine, plus de deux cent cinquante navires allaient chaque année dans ces mers lointaines. Des missions étaient destinées à répandre le christianisme et la civilisation religieuse ; les missionnaires de France furent presque les seuls géographes du xvii^e siècle. Ces prêtres travaillaient avec un dévouement qui n'est donné qu'à la foi. Aujourd'hui même la vanité, l'intérêt ne sont plus des mobiles suffisants ; un pauvre religieux ne s'instruisait pas pour lui, mais pour Dieu. Les mathématiques, l'algèbre, tout était étudié dans le sein des corporations religieuses. Aux bénédictins était dévolue l'érudition historique, aux jésuites les sciences exactes. L'institution d'un observatoire royal donna un point central à toutes les recherches qui se liaient à l'astronomie ; on s'occupait alors beaucoup des astres. On mandait plus d'une fois Cassini à Versailles ; à toutes les éclipses il y portait ses grands instruments, car c'était un délice pour la petite duchesse de Bourgogne que de voir la lune et les planètes à travers les grosses et fortes lunettes de Cassini.

La chimie, si merveilleuse aujourd'hui, fut également produite par l'alchimie, c'est-à-dire par cet esprit investigateur qui marchait encore à l'inconnu au moyen de l'analyse des substances et de la décomposition des métaux. Lorsque l'intelligence de l'homme s'applique continuellement à une idée, à un résultat, il doit de toute nécessité parvenir et

féconder une partie de la science ; le travail n'est jamais complètement absurde, il ouvre d'excellentes voies. Cet alchimiste qui cherchait l'or en face de ses fourneaux durant les longues nuits d'hiver, rendait un service à l'étude ; absorbé dans le désir de trouver une grande explication à la nature, un but à la vie des êtres qui s'entrechoquent et se dévorent, cet homme, en vivant de cette active pensée, était nécessairement en progrès ; s'il rêvait le pays inconnu d'un monde imaginaire, ses expériences néanmoins restaient comme des faits et des conquêtes ; il ne s'agissait que de les dépouiller des faux alliages. Le xvii^e siècle avait été fécond en combinaisons chimiques ; ne serait-ce que cet art affreux des poisons porté à son raffinement le plus précis, le plus subtile, soit dans l'ordre des minéraux, soit parmi les végétaux. La mécanique suivait le mouvement de la chimie. Au moyen âge il y avait déjà de la perfection dans tous ces petits rouages d'horloge, dans ces jeux d'orgues, dans ces combinaisons de sons et de mouvements qui nous étonnent encore par leur action si harmonieusement réglée, depuis les automates mouvants jusqu'aux merveilles du gouvernail et des rames des galères du xvii^e siècle. Dans l'institution de l'académie des sciences, la mécanique fut placée à côté de l'astronomie et des mathématiques, ces trois sciences qui avaient compté en France des hommes à la hauteur de Pascal.

Le jardin des plantes médicinales, agrandi de plus de vingt arpents, reçut le titre de Jardin du Roi pour la culture et la pratique de la botanique et de l'apothicairerie. Peu de progrès étaient accomplis dans la théorie et la classification des faits et des observations ; mais le roi, dont les navires parcouraient les mers inconnues, recevait des animaux de toute espèce, comme présents et hommages des souverains, des plantes étrangères, depuis l'hysope modeste jusqu'au cèdre superbe, la vigoureuse végétation du tropique, et la fleur des régions boréales. La ménagerie royale, fondée sous François I^{er}, s'agrandit ; les deys des côtes d'Afrique, les rajahs

de l'Inde, envoyèrent au roi des animaux étranges et terribles, tandis que le Nouveau Monde enrichissait ses volières de ces oiseaux si brillants et d'un plumage si magnifique. Ce fut un délassement pour la bourgeoisie de Paris que cette promenade au Jardin du Roi entre la Salpêtrière et le Val-de-Grâce, deux monuments également élevés par la munificence des monarques depuis Henri IV.

Le jardin des plantes médicinales dépendait de l'Académie de médecine, une des créations du roi sous la direction de son médecin Fagon. Fagon venait de remplacer d'Aquin ; il exerçait une grande influence sur la médecine, comme Félix sur l'art chirurgical. Fagon a laissé un précieux travail sur le tempérament de Louis XIV, et je ne puis résister au besoin de faire connaître ce document qui témoigne des progrès de la science médicale, en même temps qu'il nous fait mieux apprécier la personnalité intime de Louis XIV. Tout ce qui se rattache au roi mérite une attention profonde, car la santé de l'homme influe sur les destinées des gouvernements et de la politique. « Les remarques sur ce qui regarde la santé du roi, que ce livre contient¹, dit Fagon, sont consacrées à ceux qui rempliront la charge de premier médecin, et je dois y faire entrer ce qui me paroit avoir pu se pratiquer plus utilement pour le soulagement de Sa Majesté dans certaines occasions, ou ce qui peut donner une plus juste idée de sa constitution. M. d'Aquin suppose que le roi est naturellement bilieux, et ne parle que de bile évacuée dans toutes les purgations de Sa Majesté. Elle est cependant fort éloignée de ce tempérament qui rend le corps et l'esprit sujets à des dispositions toutes différentes des siennes. Les personnes dans le tempérament desquelles la bile prédomine, ont les cheveux et les sourcils ardents et la peau très souvent teinte de jaune ; elles ont assez de pente à vomir et à être dégonflées pour peur qu'il fasse chaud ou qu'elles soient elles-mêmes échauffées ; et naturellement elles ont un

¹ Réflexions sur le tempérament du roi Louis XIV, 2 vol. de manuscrits fleurdelisés, qui se trouvent à la Bibliothèque du roi (fonds nouveau).

médiocre appétit, le ventre ordinairement libre, et souvent plus qu'il ne faudroit. Leur inclination les pousse à la colère et à l'emportement, et rarement elles sont les maîtresses de la première fougue de cette humeur et des passions vaines et subites qu'elle excite, particulièrement quand elle est secondée d'un sang abondant et bouillant. Pas une de ces circonstances ne convient au roi. Ses sourcils et ses cheveux bruns ont presque tiré sur le noir. Sa peau, blanche au-delà de celle des femmes les plus délicates, mêlée d'un incarnat merveilleux, qui n'a changé que par la petite vérole et par le hâle auquel il s'est toujours exposé, est maintenant dans sa blancheur sans aucune teinte de jaune jusqu'à présent. Jamais personne n'a eu moins de pente à vomir, même dans le temps de la fièvre, où presque tous les autres vomissent, il ne le peut faire; et dans sa grande maladie maligne, et dont par conséquent le vomissement est un des plus ordinaires accidents, l'émétique le sauva en le purgeant par en bas, sans le faire presque vomir; il n'est que très rarement dégoûté, même dans ses grandes maladies; et son appétit en toutes saisons et à toutes les heures du jour, est également grand, et souvent il ne l'a pas trouvé moindre la nuit, quand ses affaires l'ont engagé à prendre ce temps pour manger, et en général il est plutôt excessif que médiocre. Son ventre est resserré, quelquefois très constipé, et jamais lâche que par le trop d'aliments, par leur mélange ou par leur qualité. Personne au monde n'a été maître de soi-même autant que le roi; sa patience, sa sagesse et son sang-froid ne l'ont jamais abandonné. Avec une vivacité et une promptitude d'esprit qui le font toujours parler très juste et répondre sur-le-champ avec une netteté et une précision si surprenante, il n'a jamais dit un mot qui pût marquer de la colère ou de l'emportement. Si l'on joint à toutes ces circonstances un courage inébranlable dans la douleur, dans les périls et dans la vue de ses plus grandes et des plus embarrassantes affaires qui soient jamais arrivées à personne, et une fermeté sans exemple à soutenir ses résolutions malgré

les occasions et la facilité de satisfaire ses passions, peut-on douter que l'humeur mélancolique, tempérée du sang, n'en compose le mélange dans sa santé, et qu'étant altéré dans ses maladies, l'humeur mélancolique n'y ait toujours prédominé. Le roi n'a jamais voulu quitter l'usage du vin de Champagne, qui s'aigrit très aisément, parce qu'il a plus de tartre et moins d'esprit que celui de Bourgogne, et que par conséquent il soutient et augmente l'aigreur de l'humeur mélancolique et ses mauvais effets. Et il n'y a pas moins de raison de s'étonner qu'il étoit permis que le roi mangeât le plus mauvais pain du monde, plein de beurre et de lait, très propres l'un et l'autre à aigrir toutes les humeurs. Ce mauvais pain et le mélange du vin de Champagne que le roi buvoit à ses repas en prenant le quinquina dans ce ui de Bourgogne, ont beaucoup contribué aux retours de la fièvre, à la chaleur, aux démanagements et aux inquiétudes qui incommodoient Sa Majesté pendant l'usage réitéré du quinquina en infusion dans le vin, et particulièrement le vin de Champagne, qu'elle buvoit aux petits repas de biscuit qu'elle faisoit le matin et après dîner entre les prises de quinquina, au lieu de l'eau pannée que le roi a bien voulu boire par mon conseil dans ces occasions depuis que j'ai eu l'honneur d'être son premier médecin. Cette quantité et ce mélange de vins dont je remarquois les mauvais effets, sans pouvoir y remédier, pendant que M. d'Aquin a été premier médecin, m'auroit obligé à insister que l'on lâchât de guérir le roi, après tant de rechutes, par les saignées et par les purgatifs réitérés, afin d'emporter par ces évacuations les restes du levain de fièvre qui ne l'amortissoit point absolument, parce que le vin que le roi prenoit n'étoit pas assez chargé de quinquina, M. d'Aquin n'ayant jamais voulu consentir aux trois infusions avec lesquelles j'ai eu le bonheur de guérir le roi dans l'année 1694. Au total, le roi Louis XIV est sanguin et sujet aux humeurs : c'est d'après cette observation que je l'ai traité. »

Ces témoignages du médecin du roi nous donnent la juste

mesure du tempérament de Louis XIV. J'aime ces détails qui me font entrer dans la vie intime de l'homme, dans la physiologie des caractères historiques; car souvent les desseins les plus merveilleux, les plus hauts, sont bouleversés par un défaut d'organisation et un fatal dérangement d'hygiène: Dieu a voulu nous montrer ainsi la petitesse de notre nature jusque dans les têtes les plus puissantes. Le passage d'une santé vigoureuse aux infirmités les plus dures, les plus cuisantes, explique les deux périodes de la monarchie de Louis XIV: l'une toute de vigueur, l'autre grande encore, résignée, mais qui perd tout à fait son caractère aventureux; le roi a dépensé dans ses jeunes années la vitalité de son corps et de sa monarchie; il ne lui reste plus que la force et la dignité de caractère!

Le principe administratif de la monarchie de Louis XIV suit la même tendance, la même voie que le mouvement de la langue, des lettres et des sciences; tout tend à l'unité. Le centre commun est Versailles; les intendants correspondent directement avec les ministres secrétaires d'État; tout se fait sous l'impulsion royale. Mais en centralisant l'autorité, le roi conserve la division du sol par provinces, il ne brise point cette nationalité naturelle et grande que le temps a faite; la province était née toute seule; ses démarcations par les montagnes et les fleuves n'avaient rien d'arbitraire, rien de factice ni d'improvisé: elle avait sa nature, sa langue, sa foi, ses mœurs, son administration, ses chartes particulières. C'est à cette époque qu'un vaste travail de statistique fut commandé à tous les intendants par un ordre spécial de Versailles; il s'agissait de faire connaître la force, les ressources, la population et la richesse de chaque province; la nature du sol, les charges de l'impôt et l'assiette des revenus. L'ordre fut donné dans les premiers jours de février 1695, et les statistiques furent terminées en 1700 dans l'espace de cinq années; courte période, si l'on remarque surtout l'étendue de ce travail qui compose encore plus de soixante volumes in-folio; l'histoire

moderne n'offre rien de plus complet : les statistiques de l'Empire et du temps présent même sont très imparfaites à côté de ces beaux monuments de l'administration publique ¹, et pour en donner un modèle, je résume la statistique du Languedoc, la plus vaste, la mieux constituée des provinces de France. L'intendant, M. de Bâville, forte et habile capacité administrative, embrasse tout dans sa statistique : histoire naturelle, géologie, administration, industrie. Il décrit la situation et l'élevation du pays : les rivières, pêches, forêts, étangs et montagnes ; le dénombrement par diocèse des gentilshommes, bourgeois, marchands, artisans, laboureurs, femmes, enfants, mendiants et feux ; différence du haut et bas Languedoc pour le climat et le génie des habitants ; archevêchés, état des diocèses, et noms des archevêques et évêques, avec leurs revenus, le nombre de paroisses, et leur vieille origine ; état des abbayes, diocèses, des couvents de filles et nombre de religieuses ; bureaux des chambres ecclésiastiques ; université de Toulouse et de Montpellier ; collèges, hôpitaux, séminaires, ordre de Malte ; état de la religion à l'égard des huguenots dissimulés, des anciens catholiques et des nouveaux convertis par tête ; gouvernement du pays ; étapes des lieux où l'on peut loger plus commodément la cavalerie et les dragons. Puis vient la division judiciaire du Languedoc : parlement de Toulouse ; juges subalternes du parlement ; sénéchaussées anciennes, présidiaux, cour du petit scel. Il examine les États du Languedoc : la proportion de ce que chaque diocèse doit payer pour sa part d'impôts ; les assiettes ou assemblées particulières de chaque diocèse ; les droits, domaines, différences, octroi et crue, appointements, frais, dons gratuits, gratifications extraordinaires ; duchés, vicomtés, domaines ; état de ce que le roi a retiré du Languedoc jusqu'en 1698 : commerce, canal. Situation de la ville de Castres ; commune de la ville de Narbonne ; diocèse de Lodève ; pays

¹ Ces statistiques existent en plusieurs exemplaires aux Mss. de la Bibliothèque royale. Elles n'ont jamais été consultées.

d'Adge ; pêches ; ville d'Adge ; territoire de Montpellier, commune de Montpellier ; commerce de futaines ; pombre de familles qui gagnent leur vie à la futaine ; commerce de laine ; blanchisserie de cire ; manufactures de cuivre ; commerce de cristal ; commerce des vins, augmentation de ce commerce. Diocèse de Nîmes ; état des marchandises qui s'y rendent. Récapitulation du commerce de la province du Languedoc, tant des récoltes que des manufactures ; estimation de ce qui sort de la riche et belle contrée ; bureaux et droits du péage ; ouvrages faits et à faire dans la province du Languedoc ; ouvrages faits par les Romains : le camp de Marius ; construction de la Maison Carrée sous l'empire d'Adrien ; le temple de Diane ; amphithéâtre de Nîmes ; ouvrages de nos rois : pont Saint-Esprit ; port de Cette ; chemins royaux ; ouvrages à faire dans le Languedoc : canal de Toulouse ; canal de Beaucaire aux Étangs d'Aiguemorte qui communiquait par le Rhône au canal que l'on veut faire d'Arles à la tour de Bouc ; canal du Gardon, irrigations ; rivière de Cèze. Histoire du Languedoc sous Charlemagne ; comtes de Toulouse ; marquis de Gothie ou ducs de Septimanie ; réunion de la province à la couronne ; nombre des habitants ; état du dénombrement par diocèse : des gentilshommes, bourgeois, marchands, artisans, laboureurs, femmes, enfants, mendiants et feux ¹.

¹ *Récapitulation des peuples de tous les diocèses en Languedoc.*

Gentilshommes.	4,497
Bourgeois.	11,366
Marchands	6,910
Artisans	79,025
Laboureurs,	83,255
Femmes	308,514
Enfants	1,008,264
Mendiants.	33,648
Ménages.	342,758
Total général.	1,878,336

Il résulte de cet état que la mendicité s'est accrue proportionnellement de 375^e dans notre société moderne.

Ces statistiques si bien dressées, si exactement détaillées, révèlent une vive sollicitude d'administration publique. Les travaux de gouvernement, dans les temps les plus modernes, égalent à peine ces simples mémoires d'intendants qui n'ont jamais prétendu à la célébrité de l'impression. Il faut dire que la vaste organisation provinciale prêtait beaucoup aux travaux administratifs ; il ne s'agissait pas alors d'une circonscription arbitraire, mais d'une nationalité territoriale. La province avait sa justice propre, ses assemblées, ses États, son administration, ses métropoles, sa noblesse ; tout était réglé et organisé sous les chartes de privilèges inhérentes au sol. Les parlements de Bretagne, de Normandie, de Provence étaient une force locale ; là se formaient les magistrats, les légistes ; ce qui explique cette puissance de capacités qui débordaient aux États-Généraux quand ils étaient convoqués.

Comme il s'agit dans la période qui vient de s'accomplir d'un temps de besoin et de guerre, les finances furent la préoccupation spéciale du cabinet de Versailles ; les premières mesures, très simples, consistèrent d'abord en des emprunts. Il n'y avait pas alors une dette publique à la charge du trésor ; tout emprunt se faisait en rentes sur l'Hôtel-de-Ville, sur les fermes ou sur les autres branches de revenus publics, spécialement affectées ; le roi créa un million quatre cent mille livres de rente au denier vingt, ce qui produisit vingt-cinq millions comptant. Les bourgeois de Paris aimaient beaucoup les rentes sur l'Hôtel-de-Ville ; la grande cité avait de beaux revenus, beaucoup de bonnes propriétés administrées par les prévôts et échevins. On adopta une nouvelle combinaison d'emprunt, celle de la rente viagère à des intérêts réglés selon les âges ; forme d'amortissement plus rapide et plus sûre que les combinaisons anglaises ; le taux de la rente variait d'âge en âge, et l'intérêt se combinait à raison de toutes les époques de la vie. Pour l'enfant de cinq ans jusqu'à vingt, c'est le denier vingt et successivement, en s'amoindrissant jusqu'au denier huit pour la

dernière classe, ce qui donnait 12 pour 100, taux en rapport avec les chances probables de la mort d'un vieillard. La rente viagère était une combinaison heureuse pour la dette publique, réduisait tout en pension, sorte d'amortissement tout simple, tout naïf des premiers âges du crédit. Il n'y avait pas de dette perpétuelle, cet écrasant fardeau pour l'État ¹.

La vente des charges publiques fut également une ressource pour l'État. Il y eut office royal depuis le syndic des corporations de gantiers, passementiers, jusqu'au maître gourmet piqueur de vin, charge très recherchée aux ports et halles de Paris. Le conseil exploita la vanité publique au profit du trésor; on permit aux maîtres et syndics de porter l'épée, de se vêtir noblement, de pailleter leurs beaux costumes du dimanche, alors que marguilliers ils tiendraient le banc de l'œuvre à la paroisse. Les corporations et les municipalités reçurent un certain caractère d'indépendance de cette création des charges publiques; les chefs de ces corporations devinrent inamovibles, perpétuels; il y eut des charges pour la vie, d'autres transmissibles dans les familles; la couronne aliénait ses droits d'administration pour des emprunts d'argent. Toute charge achetée fut une propriété; cela put avoir des inconvénients pour la couronne, mais le magistrat ne dépendait plus d'elle, il ne lui devait que le prix de sa charge, et c'était plus que l'inamovibilité. La charge transmettait de plein droit la fonction; il y avait une responsabilité de famille, une hérédité de science que la vie austère des membres des races parlementaires imposait aux jeunes magistrats. Il se fit d'importantes aliénations du domaine. Le principe était que le domaine restait inaliénable, mais la munificence du roi n'en tenait aucun compte, et ce n'était que par des actes violents, des coups d'État pour ainsi dire, que le domaine rentrait, à de longs intervalles, dans les terres et droits aliénés. Louis XIV transmit par ventes, cessions à temps ou à toujours, un bon nombre de domaines pour satisfaire aux

¹ Registre de la Chambre des comptes, ad ann. 1695.

besoins de la guerre. A mesure qu'ainsi la royauté s'appauvriissait, elle perdait quelque chose de sa force et de son caractère perpétuel; elle n'était plus inhérente au sol, elle dépendait plus directement du peuple; l'impôt était sa vie, et en refusant l'impôt on pouvait la priver de ses éléments essentiels d'existence. La royauté était menacée dès qu'elle cessait d'être la grande propriétaire du sol; on marchait au système des listes civiles et de dynasties mobiles comme la banque.

Il y eut également à cette époque un certain affranchissement des droits féodaux par l'achat des propriétés domaniales. La couronne possédait encore de nombreuses redevances féodales, tels que les droits de *lods*, rachats, hommage, moulins, service de corps ou de fiefs; des ordonnances royales permirent à toute personne qui devait droits à la couronne de les racheter moyennant deniers¹. La liberté de la terre vint ainsi, comme l'affranchissement des personnes, par le besoin d'argent. Louis XIV donna le premier l'exemple de l'abolition absolue du système féodal; il affranchit la terre qui était toute la base de ce système. Le sol, dans le droit féodal, allait du dernier fief aboutir à la tour du Louvre; le roi était le seigneur terrier de tous les possesseurs de fiefs. L'agriculture reçut aussi une impulsion; le conseil s'occupa d'ensemencer toutes les terres du domaine, et imposa l'obligation de la culture à tout propriétaire. Il ne put y avoir de terrain vague, de propriété abandonnée²; tout ce qui était sol avait un maître, et quand on ne cultivait pas, la terre revenait à la couronne ou au fisc. Ces mesures vigoureuses et exceptionnelles tenaient alors aux idées qu'on s'était faites des droits de la couronne sur les propriétés des sujets: comme on partait du principe que toute terre dépendait du domaine, il en résultait que le roi avait la souveraine disposition de la terre, quand c'était un fief surtout; d'où découlait le droit de confiscation porté à ses dernières conséquences en ce qui tou-

¹ Reg. du parlement, ad ann. 1693-1697.

² Reg. du parlement, ad ann. 1693-1697.

chait les biens des religionnaires fugitifs. Le domaine se réserve la libre disposition de ces propriétés ; le protestant émigré n'a plus la jouissance de ses biens : on le considère comme le mort civil du droit romain ; sa succession est ouverte ; s'il a des parents catholiques, ils lui succèdent, sinon c'est le fisc. Chose curieuse ! toutes les lois contre les émigrés politiques de 1789 ont leur origine et leur exemple dans les ordonnances contre les émigrés religieux de l'époque de Louis XIV : tant il est vrai que tous les systèmes violents se ressemblent !

Avec un bon système de finances il fallait les moyens militaires pour s'opposer aux fortes batailles des alliés ; alors fut organisée la milice sur la plus vaste échelle et désormais enrégimentée dans les troupes provinciales. L'ordonnance qui la forme sur un pied de guerre la place sous la conduite de gentilshommes, des familles puissantes du pays ; tout village d'un certain nombre de feux doit un homme, c'est le principe posé par l'ordonnance ; si cet homme n'est pas fourni, il y aura contrainte et saisie des revenus de la commune ou du village. Les vieux gentilshommes, officiers en retraite, prennent le commandement des milices, qui s'exercent au tir tous les dimanches au sortir de la messe. Cette création de la milice sur un si grand pied, cet emploi d'une force de paysans et de peuple, faisait de la France une nation toute militaire. L'extension démesurée des lettres de marque faisait pour les escadres ce que la milice enfantait pour les armées de terre ; cette exagération de la course donnait une importance à la marine bourgeoise et marchande, force en dehors de la royauté et de la noblesse. Un code de prises fut rédigé avec un soin non moins attentif que l'ordonnance de la marine. Un tribunal spécial fut organisé pour le jugement des prises ; ce code contient plus de trois cents articles sur les procédures et les principes d'après lesquels la validité des prises put être appréciée et jugée¹ ; c'est enfin ce tribunal qui doit

¹ Les ordonnances des courses et prises portent les dates de 1694-1697 (Archives de la Marine).

décider la manière dont la capture sera répartie entre les maîtres, les équipages, et le trésor des invalides, qui a une part dans le droit des capteurs ; car cette caisse était un des éléments de la fondation du grand hôtel.

Quand on demande beaucoup à un pays, il faut beaucoup lui donner. Les ordonnances de Louis XIV furent donc de véritables concessions : on suspendit toutes poursuites pour dettes contre ceux qui prenaient les armes pour le roi, loi depuis renouvelée pour les défenseurs de la patrie. On concéda des terres, des cordons à ceux qui s'étaient distingués. Puis enfin une ordonnance royale constitua une sorte de noblesse élective pour les services rendus au roi et au pays par la classe bourgeoise. « Si la noble extraction, dit l'ordonnance, et l'antiquité de la race qui donne tant de distinction parmi les hommes, n'est que le présent d'une fortune aveugle, le titre et la source de la noblesse est un présent du prince qui sait récompenser avec choix les services importants que les sujets rendent à leur patrie. Ces services, si dignes de la reconnaissance des souverains, ne se rendent pas toujours les armes à la main ; le zèle se signale de plus d'une manière, et il est des occasions où en sacrifiant son bien pour l'entretien des troupes qui défendent l'État, on mérite en quelque sorte la même récompense que ceux mêmes qui prodiguent leur sang pour le défendre. C'est ce qui nous a fait prendre la résolution d'accorder cinq cents lettres de noblesse dans notre royaume, pour servir de récompense à ceux de nos sujets qui, en les acquérant par une finance modique, contribueront à nous fournir les secours dont nous avons besoin pour repousser les efforts obstinés de nos ennemis. A ces causes, anoblissons dans notre royaume, pays, terres et seigneuries de notre obéissance, le nombre de cinq cents personnes qui seront choisies parmi celles qui se seront le plus distinguées par leurs mérites, vertus et bonnes qualités. Nous leur permettons de porter armoiries timbrées, telles qu'elles seront réglées par notre juge d'armes de France, qui seront empreintes et blasonnées dans

nos lettres d'anoblissement, à la charge de vivre noblement sans déroger à ladite qualité¹. »

Cette création d'une noblesse élue, d'un titre accordé au mérite, est un des faits les plus considérables du règne de Louis XIV ; il y a dans cette ordonnance des idées d'égalité et des principes qui appartiennent à une époque plus avancée : la noblesse ne vient plus de la naissance ; elle est accordée par le roi. Que les idées ont marché ! Le conseil de Louis XIV fait même de la philosophie sur les hasards de l'origine avec une certaine liberté qui se ressent de l'école hollandaise ; il proclame l'élévation par le mérite. C'est ce qui se produit toujours aux temps de grandes nécessités pour un État ; alors on marche comme malgré soi à l'égalité qui est l'état de nature des sociétés. Comme on a besoin de tous, on donne des droits à tous ; la capitation n'est-elle pas l'impôt général et commun sans distinction de naissance ? la milice n'est-elle pas l'égalité dans le principe militaire sans distinction de rang ? l'ordre de Saint-Louis n'est-il pas l'unité dans le principe militaire sans privilège de naissance ? Le rachat des droits féodaux est la liberté de la terre ; la vente des charges prépare l'inamovibilité des fonctions et l'indépendance des corps municipaux ; enfin l'anoblissement électif et par masses est le dernier coup porté à la vieille constitution monarchique. Louis XIV lance la société dans des voies nouvelles, dans un avenir qui a formé la base de la législation au xviii^e siècle.

Pendant cette période de guerre, la législation civile est stationnaire ; il n'y a pas d'ordonnance capitale, de ces vastes codes qui règlent le pouvoir ; ce qui tient à la justice des parlements et des sénéchaussées est presque nul. En prenant la législation d'un certain point de vue, on trouve les principes

¹ Le texte de cette curieuse ordonnance fut enregistré au parlement de Paris ; elle s'est maintenue comme une loi de la monarchie. Depuis, les rois avaient conservé l'usage d'envoyer l'épée de noblesse à ceux des commerçants qui s'étaient le plus distingués.

suiuants établis par les ordonnances : les voIs de comptables qui excéderont trois mille livres entraîneront la peine de mort, les offices de notaires, procureurs, huissiers et sergents sont déclarés héréditaires. Le cours des études de droit est fixé à trois ans ; nul ne pourra être bachelier et licencié sans cette étude préalable. Une ordonnance règle le délai de l'insinuation des actes ; le nombre des sergents au Châtelet fut porté à cent vingt ; tout exploit d'huissier dut être soumis au contrôle pour éviter les faux et les antidates ; la prescription des salaires d'avocat fut fixée à deux ans ; les frais de voyage de tous les hauts fonctionnaires furent établis, savoir : le cardinal dut avoir par jour vingt livres ; un chevalier des ordres douze livres ; jusqu'au savetier, qui ne pouvait exiger que trente sous pour sa vacation. Toute écriture de justice dut se faire sur papier timbré, quelques autres sur parchemin quand il s'agissait de droits ou d'honneur de famille. Les contrats de mariage portèrent hypothèques, qu'ils fussent reçus par les secrétaires du roi ou par les notaires ; on régla le droit des huissiers à cheval et sergents à verges du Châtelet. La soumission respectueuse ne put être faite aux parents qu'après en avoir demandé la permission au juge du pays. Le délai d'enregistrement pour les actes de notariat fut fixé à quinzaine ; on ne put tenir hôtellerie sans l'autorisation du roi. Une autre ordonnance indique la purge des hypothèques pour les biens acquis par le roi ; en chaque élection du royaume, il dut y avoir un intendant criminel. Des règlements sur les navires neutres établissent les grands principes : « que le pavillon couvre la marchandise, et qu'un bâtiment visité est un bâtiment qui a subi la loi de l'ennemi. » Le roi défend encore d'exercer la médecine sans permission ; il y a règlement des cours prévôtales ; sept juges sont nécessaires pour prononcer sentence. La police pour la navigation des rivières et fleuves, pour l'administration des fontaines, est encore particulièrement réglée par les ordonnances ¹. La juridiction ecclésiasti-

¹ Collection des ordonnances, ad ann. 1695-1700.

que est limitée dans de justes bornes : les évêques auront la juridiction des monastères, à moins qu'il ne s'agisse d'un ordre spécialement exempté. Enfin, et pour résumer la pensée de cette législation, elle est dominée dans ces périodes belliqueuses par la nécessité de la guerre : enlevez cette empreinte, le système rentre dans la combinaison de sagesse et de prévoyance qui caractérise l'administration de Louis XIV.

Aux époques agitées de la Réforme et de la Fronde, il s'était formé un parti de mécontents politiques qui, s'appuyant sur les opinions religieuses, avait renouvelé la vieille idée des ligueurs du *bien public* ; ici des gentilshommes féodaux, impatients de l'autorité royale, saisissaient la pertuisane et l'arquebuse au premier signal pour reconquérir leurs privilèges et leurs droits menacés ; là des parlementaires, revêtus de la toge magistrale, jetaient en fermentation des idées de remontrances et d'antique liberté. Plus le roi Louis XIV avait fortement réprimé les tentatives de rébellion pour constituer son autorité absolue, plus les mécontents témoignaient d'énergie, secondés par la misère publique et la violence des guerres à l'extérieur. L'exemple de la révolution d'Angleterre, la liberté hollandaise qui brillait si puissante sous les États-Généraux, la surabondance des idées éclatant alors partout, poussaient la société dans une indicible agitation. Les provinces méridionales de la monarchie s'étaient toujours maintenues dans un esprit d'indépendance plus vigoureux. Le système municipal n'avait jamais été complètement éteint ; les traditions de municipes romains vivaient encore dans les cités, parmi les capitouls. Le peuple était ardent, libre de paroles, hardi de résolution ; la noblesse du Languedoc, du Rouergue, du Quercy vivait dans ses châteaux au milieu des montagnes : il y avait là du vieux sang, des races qui remontaient aux ducs et rois de Gascogne, à ce *Lupus* de l'époque carlovingienne, si vigoureux dans la chasse aux forêts, et qui reçut le surnom de *Loup*, en mémoire de sa force et de sa ruse. Parmi cette noblesse du Quercy, de la Guienne

et du Rouergue, on rencontrait çà et là quelques souvenirs de la domination anglaise au temps du prince Noir : les formes des tourelles demi-normandes, les créneaux saxons, les cathédrales élancées dénotaient le passage des barons et des ducs d'outre-mer ; plus d'un gentilhomme du midi écartelait ses armes d'un griffon, d'une licorne ou d'une merlette des Bedford ou des Devonshire. C'était dans le midi que les ducs de Montmorency avaient organisé la grande résistance dans le parti des gentilshommes à l'époque de la Ligue et sous Richelieu ; les huguenots avaient aussi préparé sous Louis XIII la république méridionale avec les formes et les idées de la confédération de la Hollande et de la Suisse.

Les configurations du midi, du Languedoc, du Rouergue, et du Quercy surtout, se prêtaient admirablement à la guerre civile ; il y avait là des villes municipales presque toutes catholiques, ardentes et fortement dessinées pour la liberté locale ; il y avait des montagnes escarpées et solitaires, couvertes de forêts de chataigniers ou d'arides rochers ; le paysan était huguenot ou nouveau converti, ce qui n'était qu'un déguisement de la croyance antique. Quand on parcourait le pays qui s'étend depuis Tulle jusqu'à Castres et Alby, depuis le Puy jusqu'à Béziers, on était frappé de la physionomie agreste et presque sauvage du pays : la campagne était coupée de monts et de vallées, de haies, de rivières, de forêts, puis de villes aux remparts et aux tours demi-ruinés, de villages peuplés de robustes et hardis paysans couverts de bure ; tous portaient le chapeau à large bord, tel encore que le dépeignent les grossières images catholiques du *xvi^e* siècle, alors que les huguenots démolissaient les églises et coupaient la tête aux saints de pierre, les vieux amis des populations municipales. Tout à côté de la province du Languedoc, et formant une de ses dépendances sous l'intendant, se déployaient les Cévennes : quand vous avez passé un des petits ruisseaux qui se jettent en bondissant dans l'Ardèche près de Joyeuse, et que vous avez franchi la petite chaîne de montagnes de Saint-

Ambroise et de Bane, vous arrivez à Alais sur le petit bras du Gardon murmurant, lequel devient si beau, si limpide sous le magnifique pont romain. A quelques lieues plus loin, sur l'autre bras de la rivière, se montre Anduze, et à peu de distance encore Saint-Hippolyte, devenu comme le centre et la métropole de la huguenoterie. Au levant de la vieille cité se trouve tout le pays boisé et montagneux qui s'étend jusqu'au large Gardon par le bois de châtaigniers de Lenx, les frênes de Boncaivan, et en descendant un peu au midi, jusqu'à Nîmes par le bois de Vaqueiroles, bois sacré qui précédait le temple de Diane aux murs de cette ville toute romaine de Nîmes avec ses arcs de triomphe, ses temples et ses arènes, aussi majestueuses que le grand cirque du Campo-Vaccino. Au couchant de Saint-Hippolyte, le pays était moins riche et plus désert; on voit les montagnes élevées de la Sérane, la source de l'Hérault, Notre-Dame de Londres, souvenir curieux qui se rencontre là jeté, le Vigan avec sa ceinture de cols, et en remontant aux hautes Cévennes, on trouve ces coteaux boisés, ces agrestes déserts qui font de Barre, de Saint-André, de Florac, jusqu'au pied du Causse-mont (le haut pic des Cévennes), des pays plus inconnus au milieu de la France que ces contrées que nous allons rechercher à quelques mille lieues de la patrie.

Ce n'était pas sans motif que les calvinistes avaient choisi les Cévennes pour le théâtre de leur prédication. Ces inaccessibles montagnes ne permettaient pas une surveillance attentive; ces populations demi-sauvages vivaient dans des villages suspendus au pic des rochers; les ministres pouvaient trouver asile dans les forêts séculaires, dans des cavernes profondes et rocailleuses. La paix de Riswick n'avait pas changé la situation du parti calviniste; on a vu qu'un des articles du traité avait cédé la principauté d'Orange au roi Guillaume d'Angleterre¹. Orange était non loin du Rhône; cet oasis du calvinisme jeté au sein de la catholicité à quelques lieues de la

¹ Article 13 du traité avec Guillaume III.

ville papale d'Avignon, tourellée comme une Cybèle antique, était devenu l'asile de tous les persécutés par l'édit de Louis XIV. Vainement avait-on défendu cette émigration; de tous côtés les calvinistes accouraient à Orange pour y chercher la liberté. Depuis un an plus de mille familles s'étaient abritées dans la principauté, riche seigneurie qui s'étend en prés fleuris jusqu'à Cadérousse et Mornas, lorsqu'on a passé sous l'arc de triomphe d'Orange ombragé de peupliers. Ces belles terres se vendaient hors de prix; la ville s'agrandissait d'hôtels et de rues; trois prêches étaient constamment ouverts au pieux empressement des calvinistes. Orange était parfaitement située pour entretenir dans les Cévennes le feu du saint zèle envers le prêche ¹. En traversant le Rhône à deux lieues d'Orange par la barque de Roquemaure, les ministres, sous le déguisement de marchands, ou quelquefois même de clercs catholiques, gagnaient les bois qui environnent Uzès, et de là ils se jetaient aux montagnes d'Apallargues, de Montaren et de Fois-sac, lieu où il y a autant de châteaux que de pics de collines, où chaque manoir a son histoire locale comme toutes ces ruines que l'on voit aux bords du Rhône ². Une fois dans les Cévennes, au-delà du Gardon, les ministres prêchaient la parole de Dieu et répandaient les promesses et les espérances de leurs frères de Genève, d'Angleterre et de Hollande. Il y avait une vive agitation à la suite de ces ministres; partout alors éclataient les prophéties, le don de la double vue; des femmes, de jeunes vierges de la montagne, s'annonçaient comme ayant la prescience de l'avenir et des miracles. Les Cévennes étaient remplies des plus incroyables légendes parmi les pauvres d'esprit. On voyait partout des traits d'héroïsme

¹ Une ordonnance de Louis XIV, de 1698, défendait à tous sujets de séjourner dans la principauté d'Orange, sous peine des galères. Cette ordonnance fut impuissante.

² J'ai voulu suivre moi-même l'itinéraire des ministres protestants qui se rendaient par Mornas dans la montagne; le trajet est de vingt-une heures à cheval.

et de martyr ; on mourrait pour sa croyance, sans murmurer, avec des transports de joie indicibles ; il régnait dans toutes ces montagnes un esprit de sacrifice qui faisait pressentir un de ces grands mouvements, une de ces agitations soudaines de peuple se manifestant par les armes ¹.

Telle était la crainte de M. de Bâville, le zélé et habile intendant du Languedoc ; c'est d'après son conseil que le cabinet de Versailles avait adopté deux mesures administratives pour le gouvernement des Cévennes : la première consistait dans l'organisation des missionnaires qui allaient prêcher aux déserts et dans les villages lointains ; c'était l'enseignement qu'à toutes les époques les pouvoirs croient nécessaire pour secourir le développement de leurs pensées et de leurs systèmes. Ces missionnaires répandus jusque dans les plus intimes retraites, profondément pénétrés de leurs doctrines et de leur vérité, y apportaient ce zèle, cet éclat de prédication qui blessait et irritait des consciences aussi ferventes que les leurs. Quand une troupe de missionnaires catholiques arrivait aux montagnes naguère visitées par un ministre calviniste, le paysan était toujours tenté de saisir son arquebuse et d'en finir par un coup de feu avec ces disciples de Babylone la prostituée, image figurée de l'Église catholique : de quelle fureur ne devait-il pas être animé lorsqu'il voyait ses fils, sa femme, ses filles, conduits violemment à la prédication des missionnaires et des curés pour adorer le veau d'or, idole de Rome papiste ! Les missionnaires, toujours impérieux pour les nouveaux convertis, exigeaient des certificats de confession et d'actes catholiques ; car les pouvoirs violents en sont tous là : les serments impératifs, les certificats de civisme ne sont que des billets de confession en politique. Pour soutenir la prédication de doctrines, M. de Bâville organisa également des moyens militaires qui pussent retenir les Cévennes en pleine voie d'obéissance ; il avait demandé quelques régi-

¹ Voyez un livre curieux publié à Londres par les calvinistes sous le titre de *Téâtre sacré des Cévennes*.

ments de dragons, les meilleures troupes de répression alors, car les dragons servaient à cheval ou mettaient pied à terre; ils pouvaient gravir les collines escarpées, ou braves cavaliers charger dans la plaine. Bâville répartit ces troupes en postes militaires dans les villages par divisions de vingt à trente hommes, et ces divisions se tenaient toutes, se prêtant un mutuel secours à des signaux donnés. Quand une mission se portait sur un point de la province, comme elle soulevait les flots populaires parmi les montagnes, on la faisait suivre des dragons, dont l'uniforme était devenu la terreur de ces contrées. Il y avait partout les symptômes d'une sédition violente; tantôt M. de Bâville apprenait qu'on avait brûlé une église, démoli les murailles d'un presbytère. Quelquefois la fermentation allait jusqu'à l'assassinat; on égorgeait des missionnaires sur la route, et de petites bandes parcouraient les chemins la bouche pleine de menaces. Il était impossible que tous ces symptômes n'annonçassent pas la guerre civile¹.

Ce fut dans cette situation des esprits que le parti des gentilshommes froissés et des féodaux mécontents, voulut renouveler les projets des Montmorency, qui consistaient à s'unir avec les calvinistes pour organiser la vieille idée de l'indépendance méridionale. L'inquiétude générale répandue dans tous les esprits, la lourdeur des charges publiques, l'irritation du peuple, tout devait servir à l'accomplissement de ce dessein; il fut conçu plus fortement encore et mené par un esprit hasardeux et intrigant, le marquis de Guiscard, qui prit alors une attitude politique remarquable. Antoine de Guiscard, abbé de la Bourlie, appartenait à l'antique famille des Guiscard du Rouergue; quelques-uns disent qu'il descendait de cette race aventureuse et normande des Guiscard, que la vieille chronique exalte tant pour sa finesse et sa chevaleresque valeur. De bonne heure il avait quitté le pays de Rouergue et de Quercy, ses forts châteaux, ses bonnes terres; puis secouant ses modestes devoirs d'abbé, il avait pris en

¹ Rapport de l'intendant Lamoignon de Bâville.

Hollande et en Angleterre le nom de marquis de Guiscard. Dans cette sorte d'exil, il conçut le projet de soulever le midi de la France contre la puissance de Louis XIV, où, pour me servir de sa propre expression, il voulait enfin « rendre la liberté publique à sa patrie¹. » Les projets de révolte et de haines politiques contre la France venaient toujours de ces réfugiés huguenots à Londres, à La Haye; tous ces émigrés avaient emporté avec eux un ressentiment vif et profond contre la monarchie de Louis XIV, et ce fut un réfugié français qui construisit la machine infernale contre Saint-Malo. Le marquis de Guiscard voulait soulever les provinces au profit de Guillaume III, roi d'Angleterre; émigré, mécontent, il a longuement expliqué les moyens dont il espérait se servir, et on peut les lire dans un Mémoire qu'il livra plus tard à l'impression en le dédiant à la reine Anne. D'abord il fallait aigrir les esprits contre la tyrannie de Louis XIV. « Peut-on se proposer rien de plus noble, s'écrie Guiscard, que de tenter, au péril de sa vie, de rendre la liberté à sa patrie gémissant dans les fers d'un dur et honteux esclavage? »

« Je ne veux point aujourd'hui me tirer tout à fait de la condition universelle, et me parer faussement d'un mérite et d'une vertu si rares : ainsi je ne nierai pas que quelques raisons particulières et domestiques ne m'aient engagé à faire une plus forte et plus sincère attention à la nature du cruel et tyrannique gouvernement qui fait gémir ma patrie. Avant cela (je le dirai à ma honte), je n'étois capable que de simples sentimens de compassion pour le malheur de mes compatriotes. Il ne se formoit en moi que de foibles et d'impuissans désirs sur le recouvrement de leur liberté et de leurs privilèges

¹ Les Mémoires de Guiscard sont une des pièces les plus rares ; je n'en connais que deux exemplaires à la Bibliothèque du roi ; ils portent ce titre : « Mémoires du marquis de Guiscard, dans lesquels sont contenues les entreprises qu'il a faites dans le royaume et hors du royaume de France pour le recouvrement de la liberté de sa patrie. Delf, ann. 1705. » Ils sont dédiés à la reine Anne.

ges, et je sens bien que si des injustices criantes faites à ma famille ne m'avoient réveillé de la léthargie générale où est ma nation, j'aurois vraisemblablement croupi toute ma vie dans cette même nonchalance qui perd tous les François, et que je ne me serois jamais porté, comme je l'ai fait, à la périlleuse résolution de me dévouer pour le salut de ma chère et illustre patrie. La misère est montée à son dernier période ; le royaume, épuisé par des exactions infinies d'hommes et d'argent, n'est plus désormais qu'une vaste et triste solitude ; les larmes, les plaintes, les remontrances des peuples sont interdites et punies même comme autant de crimes et d'attentats. Les grands, qui seuls pourroient s'opposer aux vexations, partageant les dépouilles de la nation et le profit de la tyrannie, ne songent qu'à l'affermir : un règne long, et toujours également dur, ne permet pas d'espérer aucun adoucissement à nos peines ni aucun terme à nos maux. De nombreuses armées, séduites de longue main par un artificieux monarque, entretenues et destinées autant contre ses propres sujets que contre ses ennemis, ne laissent envisager qu'une paix moins supportable encore que ne l'est la guerre elle-même. Je n'ignorois pas non plus que les illustres magistrats de tous les tribunaux et parlemens voisins, que ces depositaires et protecteurs nés de la liberté des peuples, se faisoient de sanglans et d'éternels reproches de la leur avoir laissé lâchement ravir, et qu'ils approuvoient en secret tous les mouvemens que je me donnois pour le rétablissement de l'honneur et des prérogatives de leurs emplois. »

Ce n'était point assez de remuer les esprits ; le plan du marquis de Guiscard ne pouvoit se résumer en une passagère révolte ; il vouloit réunir les deux sectes catholique et protestante dans son indignation contre le système de Louis XIV ; pour cela il ne falloit pas que les protestants insultassent aux églises, ils devoient respect aux catholiques ; son but étoit de les concilier afin qu'ils pussent embrasser simultanément la cause de la patrie souffrante et persécutée contre la tyrannie

du roi de France, « Je commençai dans ce dessein par m'aboucher avec les plus sages et les plus puissans d'entre les protestans qui se trouvoient le plus à ma portée : j'eus plusieurs conférences avec eux, dans lesquelles mon premier et plus grand soin fut de les lier d'intérêt avec les catholiques d'une manière solide et inaltérable. Dans cette vue, j'exigeai d'eux, 1° qu'ils ne se porteroient jamais à aucune sorte de violence ni d'irrévérence contre les églises et contre les prêtres ; 2° qu'ils ne se détacheroient jamais d'avec moi pour faire une guerre de religion ; 3° et qu'enfin dans les commencemens ils ne feroient jamais même aucun exercice public de la leur, sinon dans les temps et les lieux dont nous conviendrions ensemble. Je m'abouchai ensuite avec les catholiques qui étoient de ma confiance, et je les informai au long de tout ce que je venois de régler avec les protestans, de quoi ils me témoignèrent être très-satisfaits. Je leur fis promettre aussi que de leur côté ils vivroient à l'avenir avec les protestans sur le même pied qu'ils y avoient vécu avant la cruelle et injuste persécution qu'il avoit plu au roi de faire exercer contre eux. Nous convinmes enfin qu'en attendant le succès de nos intrigues dans les Cévennes, nous travaillerions sans relâche à augmenter le plus qu'il nous seroit possible le nombre de nos amis, afin d'être par-là en état de faire un si grand soulèvement dans notre province et dans celles du voisinage, qu'il entraînat celui de tout le royaume. »

Les menées du marquis de Guiscard parmi les gentilshommes catholiques étoient actives ; il vouloit les pousser à une révolte immédiate et puissante contre l'établissement monarchique. Il faut voir avec quelle activité le marquis de Guiscard s'agite parmi les châteaux du Rouergue et du Quercy pour obtenir ce résultat de ligue et de confédération des mécontents : il court de manoir en manoir ; il se met en rapport avec toute la noblesse insubordonnée de Languedoc ; il assigne des rendez-vous sous le châtaignier de la montagne, au fond des parcs solitaires. Partout il agit avec énergie et

dévouement. Le marquis de Guiscard, comme toute l'école des réfugiés, aime à écrire, à développer sa pensée ; il jette des proclamations aux soldats, aux dragons qui assiègent les montagnes ; il veut les attirer à sa cause. Tout son souci, c'est de dénoncer la politique du roi, l'égoïsme de son système ; il appelle les milices à la révolte. « Infortunés paysans, ou plutôt malheureux forçats, qu'on arrache au dur travail de vos terres chargées de mille exorbitantes taxes, pour vous plonger, par un surcroît de maux, dans les horreurs d'une guerre intestine et civile, où courez-vous ? que prétendez-vous faire ? O trop aveugle milice ! suspendez un moment la fureur dont on vous anime contre vos propres compatriotes, et avant que de tremper vos mains dans le sang innocent de vos frères, examinez sans préventions les prétendus crimes d'un peuple qu'on s'est étudié de désoler par tout ce qu'on a pu s'imaginer de plus insensibles et de plus douloureux traitemens, dont on a poussé la longue patience à bout, qu'on a réduit à la dernière extrémité de misère, à qui enfin on a cru ne laisser pour toute ressource que les effrayans périls d'un vain et faible désespoir, ou, pour mieux dire, que la mort. Ne voyez-vous pas, imbéciles que vous êtes, que nous ne respirons que la liberté aussi bien que vous, et que dans la liberté nous prétendons retrouver et notre Dieu, et la suppression des impôts ? Que ne suivez-vous vos intérêts comme nous servons les nôtres ? que vous importe de ce que nous faisons ? pouvez-vous douter que nous ne nous accordions pas ensemble d'abord que nous aurons secoué le joug ? O chers camarades, soyez persuadés que nous ne voulons que votre liberté et votre soulagement, et que les Bâville et les Legendre ne respirent que l'affermissement de votre esclavage, et l'accroissement de votre misère ¹ ! » Cet appel à la révolte jeté aux soldats allait aux sympathies de l'école calviniste et des réfugiés ; il y avait une vaste conjuration contre la monarchie de Louis XIV ; le siège

¹ Cette proclamation est ainsi intitulée : *Avis aux malheureux paysans de la milice qui portent les armes contre la patrie* (1700).

en était à Londres et à La Haye ; cette aigreur contre la patrie est la maladie de toutes les émigrations. Ainsi le plan du marquis de Guiscard se résume en trois points : soulever les peuples contre le roi ; réunir les protestants et les catholiques dans une commune haine envers l'autorité royale, et préparer la révolte des soldats. Les circonstances étaient propres à favoriser cette révolution dans les esprits ; on arrivait, comme aux *xvi^e* et *xvii^e* siècles, à l'idée d'une république provinciale qui aurait son principe dans les montagnes méridionales de la France, depuis les Alpes et les Cévennes jusqu'aux Pyrénées ; on cherchait à constituer une fédération empruntée tout à la fois à la Hollande et à Genève. Les idées ne sont pas jetées en vain au monde ; la liberté fédérative et républicaine fermentait en plus d'une province, au midi surtout. Dans les Cévennes, il se joignait à ce sentiment une ferveur religieuse, et la puissance de cet air des montagnes qui grandit l'homme ; il est difficile qu'on soumette longtemps ces mâles caractères qui vivent au milieu d'âpres rochers et de sauvages demeures : l'air, le roc et le vieux chêne, voilà les éléments qui dilatent le cœur et le rendent fier et libre ; ils enfantent le véritable dévouement à la patrie. Les Cévennes étaient effervescentes ; il ne fallait que des chefs, et ceux-là viennent toujours aux circonstances ; faites une position, et ils arrivent, parce que, dans l'ordre moral comme dans l'ordre physique, ce sont les causes qui créent les effets ; une idée trouve tôt ou tard sa personnification : Esprit Séguier, Rolland, Cavallier, ces chefs des Camisards, s'élevèrent subitement quand la sédition vint à point. Pour éclater, il fallait attendre une guerre européenne qui promît un succès à la révolte. Les Cévennes ne pouvaient entrer dans une rébellion ouverte que si l'Europe prenait les armes. Les circonstances marchaient à cette conflagration générale.

CHAPITRE III.

PÉRIODE DE LA SUCCESSION D'ESPAGNE.

Mission du comte de Portland. — Du comte de Jersey à Versailles. — Le comte de Tallard à Londres. — Camp de Compiègne. — Négociations pour le traité de partage. — Ambassade du comte d'Harcourt à Madrid. — L'empereur. — Traité de paix avec les Turcs. — Signature d'un premier testament en faveur du prince électoral de Bavière. — Traité secret de partage de la monarchie espagnole entre la France, la Hollande et l'Angleterre. — Intrigues diplomatiques — Le testament de Charles II. — Le duc d'Anjou roi d'Espagne.

1698 — 1700.

Les traités de Riswick, considérés d'une certaine hauteur, n'étaient que de grandes trêves commandées par la nécessité; aucune des puissances signataires ne croyait à la longue durée d'un état de paix que tant de questions actives agitaient. Guillaume III voyait avec un sentiment d'inquiétude et de malaise le roi Jacques II à Saint-Germain; l'empereur Léopold, tout occupé de la succession future d'Espagne, rencontrait en face de lui comme son rival Louis XIV, qui se proposait d'absorber ce vaste héritage; et à son tour le roi de France avait subi des conditions trop dures à Riswick pour ne pas trouver le prétexte de secouer une situation que ce monarque croyait indigne de sa gloire et de ses intérêts. En diplomatie, c'est une faute de trop abuser de la position d'un ennemi; quand on veut qu'un traité soit durable, il faut faire la part juste et naturelle de chacun.

La lutte du droit et du fait n'était pas d'ailleurs finie entre Guillaume III et Jacques II; elle avait besoin de nouvelles lices, et les questions ne manquaient pas à l'Europe pour recourir aux armes. On se rappelle les réceptions empressées qui avaient été faites par la cour de Versailles au comte de Portland, le magnifique ambassadeur de Guillaume III; les chasses royales,

les fêtes éclatantes, les carrousels chevaleresques avaient salué l'arrivée du noble lord. Le but du cabinet de Versailles était tout à la fois de plaire au nouveau roi d'Angleterre, en même temps qu'on voulait préparer une négociation active à l'égard de la succession d'Espagne, point capital de la diplomatie de Louis XIV. Au milieu des plaisirs et des fêtes, en face de ce bel escalier de Versailles, plus d'une fois M. de Torcy avait entretenu l'ambassadeur de la bonne volonté du roi son maître pour terminer la question successoriale de la maison d'Espagne; on rappelait au comte de Portland que déjà dans les conférences de La Haye il avait été question d'un traité de partage de la monarchie espagnole, afin d'empêcher que cette grande succession ne fût absorbée par la maison d'Autriche. Tous les cabinets étaient intéressés à éviter que l'équilibre européen ne fût ainsi bouleversé par la reconstruction de l'immense monarchie de Charles-Quint.

A La Haye il y avait eu plus encore que de simples pour-parlers : on avait rédigé des propositions secrètes, des articles fondamentaux sur certains points diplomatiques. Les États-Généraux s'étaient mis à la tête de cette négociation importante. Les premières bases du traité de partage se formulaient vagues encore : on décida qu'à la mort du roi catholique don Carlos II, la meilleure partie de l'Amérique et de ses ports serait cédée aux Anglais. Les Hollandais devaient avoir une portion de ces vastes contrées, et les Pays-Bas étaient destinés à leur former une barrière à leur choix. On donnait Naples et la Sicile au roi Jacques Stuart ; la Galice et l'Estramadure étaient unies au Portugal ; la Castille, l'Andalousie, l'Aragon, les Asturies, la Biscaye, la Sardaigne, Majorque, Ivica, les Canaries, Oran et Ceuta étaient donnés à l'archiduc Charles ; les places de Toscane, Orbitello et Piombino, au grand-duc de Lorraine ; les États de ce prince, la Navarre et ce qui restait de la Flandre au roi de France. Ces conventions ne devaient avoir de force, qu'au cas où le roi d'Espagne nommerait pour son héritier un prince autrichien, ou qu'il mourût sans déclarer son

choix. Ce traité ne pouvait être pris au sérieux par personne; comment arriver à l'application sans une guerre universelle? comment croire qu'on pouvait ainsi se donner territoire et peuple par une simple convention ¹?

Quand le comte de Jersey remplaça lord Bentinck dans son ambassade de Paris, les mêmes négociations se poursuivirent avec plus de netteté encore : il ne devait pas être difficile de poser dans les conférences cette vérité diplomatique également reconnue par tous : que la succession d'Espagne était un lot trop important pour qu'elle dût échoir à un seul des grands États européens. De là cette conviction qu'il fallait morceler la succession d'Espagne par un traité de partage, et placer nominativement sur le trône à Madrid un prince sans personnalité politique. M. de Torcy et le comte de Jersey étaient d'accord sur ce point constaté à Londres et à La Haye. Le comte de Tallard négociait secrètement à White-hall dans ce sens auprès de Guillaume III; sa correspondance diplomatique constate que le roi d'Angleterre entraît profondément dans l'idée d'un partage; la Hollande avait la même conviction. Il ne s'agissait plus que d'arrêter définitivement les bases et les conditions du traité qui devait ménager les intérêts et l'importance de chacune des puissances intéressées dans la succession ².

Le cabinet de Versailles était-il tout entier à ces idées, ou bien suivait-il parallèlement une autre négociation, dans l'in-

¹ Voyez le Mémoire de San Philippe ; il était sous Charles II gouvernador y reformador de los cabos de Caller y Gallura, y alcada de la gran Torre. Comparez avec Torcy (1698).

² Je trouve dans une dépêche de Bentinck à sa cour le texte d'une conversation qu'il aurait eue avec Louis XIV. Le roi lui aurait dit : « qu'il n'avoit rien de plus à cœur (in this heart) que la recherche des moyens de rendre la paix durable ; que si le roi d'Espagne venoit à mourir, les droits que le dauphin avoit sur la succession de ce monarque l'engageroient à prendre les armes ; qu'il lui déclaroit en confidence que si le roi d'Angleterre vouloit donner la main à un nouveau traité qu'il lui communiqueroit, on lui assureroit la paix pour toujours. » (Dépêche de Bentinck, ad ann. 1698.)

tention d'obtenir un testament favorable à sa politique? Deux envoyés à titres divers étaient à Madrid : le marquis d'Harcourt, d'une capacité remarquable, avait le titre d'ambassadeur ; sa parole était facile, son activité incontestable ; d'Harcourt s'était donné pour but d'obtenir un testament au profit de la maison de France en marchant franchement à ce résultat ; il y était secondé par sa femme, la marquise d'Harcourt, d'un esprit éminent, causeuse, insinuante et au mieux avec la grandesse. Le second envoyé à Madrid était M. de Blécourt, hautement habile et en qui M. de Torcy paraît mettre plus de confiance encore qu'en M. d'Harcourt, trop vif, trop fier pour aller finement à un but diplomatique. Les instructions des deux diplomates étaient « de pénétrer toutes les intrigues du comte d'Harrach, ambassadeur de l'empereur, lequel préparait un testament favorable à la maison d'Autriche, et par contraire d'obtenir, s'il étoit possible, une disposition au profit de la maison de Bourbon. » On autorisait secrètement l'ambassadeur à agir auprès de tous ceux qui pouvaient favoriser le but définitif de la négociation. En cette affaire, le cabinet de Versailles jouait un double jeu : il adhéraît, de concert avec la Hollande et l'Angleterre, à l'idée d'un partage de la monarchie espagnole, puis à Madrid il favorisait les dispositions testamentaires en faveur d'un des membres de la maison de Bourbon, avec la clause unique de la séparation des deux monarchies de France et d'Espagne.

Il est bien essentiel de remonter à cette question. La France n'avait jamais abandonné les prétentions de M. le Dauphin sur la monarchie espagnole du chef de Marie-Thérèse d'Autriche sa mère ; dans le vrai droit municipal de l'Espagne et les fueros de Castille et d'Aragon, les femmes succédaient au trône¹ par une loi constamment suivie. L'infante avait bien renoncé à la couronne de Castille, mais pouvait-elle priver ses enfants de leurs droits inhérents à leur naissance? Tel était le sys-

¹ J'ai trouvé en espagnol une consultation en faveur du Dauphin ; elle est de don Joseph Perez de Soto.

tème français soutenu depuis la guerre de 1661. Charles II, faible roi couronné, n'avait conservé dans toute son énergie, que la haine instinctive de la maison d'Autriche contre les Bourbons ; c'était pour affaiblir cette répugnance invincible qu'avait été contracté le mariage de Louise d'Orléans, cette jeune femme si douce, si aimante, subitement éteinte par le poison, si l'on en croit les chroniques de cour. Deux hommes de grande noblesse gouvernaient alors le conseil de Charles II : le premier était le comte d'Oropeza, de la maison de Todèle, président du conseil de Castille, fier, habile, tout dévoué à la maison d'Autriche ; le second était ce don Juan de Cabrera, comte de Melgar, duc de Medina de Rio Seco, plus connu sous le nom de l'Amirante de Castille, brillant cavalier, de naissance royale, et si amoureux dévoué à Marie de Neubourg, seconde femme de Charles II. C'était contre cette faction allemande que M. d'Harcourt agissait avec activité à Madrid. Rien n'était épargné, ni les promesses ni les menaces ; jamais légation française n'avait été plus active ; elle travaillait même, par les pamphlets, à renverser l'influence allemande de l'Amirante et du comte d'Oropeza.

Ces négociations diverses étaient trop importantes pour permettre un désarmement absolu ; Louis XIV avait ordonné le pied de paix pour ses troupes, mais des règlements secrets furent adressés à tous les colonels chefs de corps, pour qu'ils eussent à conserver les cadres ; ils ne devaient donner de congés définitifs qu'aux soldats hors de service ; tous les autres congés étaient limités à six mois, avec ordre exprès de rejoindre, sous les peines de la désertion. Pour imprimer une plus haute énergie aux négociations diplomatiques, le roi Louis XIV ordonna la formation d'un camp à Compiègne. Le prétexte que l'on indiqua publiquement pour expliquer une réunion militaire fut « qu'on vouloit donner à monseigneur le duc de Bourgogne le premier spectacle d'une armée ; et, pour son instruction, le roi réunissoit sur un seul point cette masse de troupes. » Simple prétexte, car, d'après les or-

dres du roi, le camp de Compiègne devait présenter un effectif de 73 mille hommes, infanterie et cavalerie, véritable armée prête à entrer en guerre. Le camp avait une formidable artillerie, des munitions, un parc de siège et de campagne ; le relevé du camp de Compiègne porta la cavalerie à 180 escadrons, l'artillerie à 210 pièces, 41 bataillons d'infanterie au complet, 8 régiments de dragons, arme alors spéciale, et 7,500 Irlandais répartis en 3 régiments. Le commandement en chef du camp de Compiègne fut confié au maréchal de Boufflers. Tout l'été de 1698 fut consacré à préparer cette fête militaire ; on avait choisi l'époque des négociations les plus actives sur la succession d'Espagne. La cour de France voyait bien qu'il lui était difficile d'éviter un conflit armé : de deux choses l'une, ou le traité de partage serait contesté, et alors on ferait la guerre avec l'Empire qui s'y opposait dans l'intérêt de son droit testamentaire, ou bien la négociation de M. d'Harcourt réussirait à Madrid, et alors il fallait se préparer à la guerre générale pour soutenir l'avènement d'un Bourbon en Espagne. Tel était le but du camp de Compiègne, véritable démonstration militaire pour témoigner que la France n'était rien moins qu'épuisée. La cour avait recommandé du faste aux officiers, de la grandeur, de la prodigalité, moins encore pour faire honneur au roi que pour répondre ainsi aux continuelles publications de l'Europe, qui présentaient la France comme manquant d'hommes et d'argent. Les magnificences du camp de Compiègne eurent le but diplomatique de constater les forces de la monarchie.

Représentez-vous cette immense plaine qui touche à la ville de Compiègne sur le revers de la sombre forêt ; dans ce vaste camp mille tentes de toiles ou d'étoffes peintes, toutes pavoisées de blanc ; de temps à autre de petits pavillons élégamment meublés comme les plus somptueux châteaux de France ; cent quatre-vingts escadrons de toutes armes, mousquetaires, carabins ; deux tout nouveaux régiments de hussards, des dragons au lourd fusil, les Irlandais au pittoresque costume,

les compagnies d'élite de la vieille et bonne infanterie, en tout soixante-douze mille hommes présents sous les drapeaux, tous joyeux et pimpants. Le maréchal de Boufflers avait aliéné châteaux, terres, manoirs, pour régaler le roi. Plus de cent tables étaient constamment servies en vins exquis, en poissons les plus gros pour les visiteurs ; jamais la noblesse de France ne s'était montrée si grande, si libérale, si brillante. Ce fut par les belles journées de septembre que le roi, accompagné de madame de Maintenon, de la duchesse de Bourgogne, du dauphin et du petit duc vint visiter ses troupes au camp de Compiègne. D'après l'ordre du maréchal, on devait figurer le siège de Compiègne, puis une bataille rangée telle que savaient les comprendre Condé, Turenne et M. de Luxembourg. Dès que le roi apparut au camp, les troupes s'ébranlèrent par masses ; on simula le siège de Compiègne, où toute la stratégie de Vauban et sa belle science se déployèrent. Il y eut aussi le spectacle d'une bataille rangée ; trente mille hommes, commandés par le lieutenant-général Rosen, avaient à en combattre trente-cinq mille sous les ordres du maréchal de Boufflers, magnifique troupe brillante dans la plaine. Ces jeux militaires durèrent toute la journée en présence du roi et de madame de Maintenon dans sa chaise, ouvrant et fermant les glaces quand le roi lui expliquait les manœuvres ; on sonna la retraite à six heures du soir, après que Louis XIV eut par trois fois ordonné à Rosen de se retirer devant Boufflers ; le brave général avait pris la chose au sérieux ; il ne voulait pas fuir. « Rosen n'est pas habitué à quitter le champ de bataille, » dit le roi en souriant.

Le camp de Compiègne avait pour objet, comme on l'a dit, de constater aux yeux de l'Europe la puissance militaire de Louis XIV et l'état prospère de ses finances ; l'exécution du traité de Riswick, le dessein du roi sur la succession d'Espagne exigeaient cette démonstration. Des difficultés d'étiquette, une discussion sur le *pour* avaient empêché le corps diplomatique de se rendre à Compiègne, mais les ambassa-

deurs avaient su jusqu'aux derniers détails de la fête ; ils en avaient écrit à leurs cours respectives , et leurs dépêches constatent la vive impression qu'ils en avaient recueillie. Le mariage du duc de Bourgogne avait rapproché la Savoie de la France ; le cabinet de Versailles hâta également la conclusion des fiançailles de M. le duc de Lorraine avec Mademoiselle, la fille de Monsieur, duc d'Orléans. En même temps que ces noces seraient célébrées, le duc de Lorraine devait venir à Versailles pour prêter foi et hommage de son duché de Lorraine et de Bar. Par cette double alliance, le roi de France mettait ses provinces à l'abri du côté de l'Allemagne, et cherchait à se donner d'intimes alliés. Le mariage du duc de Lorraine reçut une certaine pompe, et le roi mit de l'ostentation dans la cérémonie de l'hommage ; il fut fait et reçu dans toutes les vieilles formes de la féodalité ; le vassal s'agenouilla devant le suzerain qui le baisa sur la joue et lui donna l'investiture de l'épée avec l'accolade, comme cela se faisait au XII^e siècle.

Ces préparatifs de Louis XIV n'échappaient pas à l'active surveillance de l'empereur Léopold, le seul directement intéressé à la question espagnole telle que la mort de Charles II pouvait la soulever ; il représentait les droits de la maison d'Autriche, et son dessein était d'obtenir un testament en faveur de l'archiduc. Pour se donner les moyens nécessaires à ce grand projet, l'empereur s'était hâté de conclure la paix avec la Porte-Ottomane ; par cet acte, toutes les forces de l'Empire devenaient disponibles ; il pouvait agir sur tous les points contre Louis XIV. Des préparatifs considérables furent faits, et pour répondre au camp de Compiègne, une convocation du ban appela les forces impériales à se concentrer à dix lieues de Vienne. Déjà la mésintelligence se manifeste à l'origine même de l'ambassade du marquis de Villars à Vienne ; on veut soumettre l'ambassadeur de France à de certaines étiquettes envers les archiducs ; Villars s'y refuse avec obstination : une dépêche de Louis XIV à son ambassadeur « lui

ordonne de quitter Vienne sous trois jours, si on veut l'astreindre à des nouveautés qui blessent l'honneur de la France. » La dépêche veut également que Villars exige des excuses du prince de Lichtenstein, qui avait fait offense à la légation française. Pendant ce temps le comte de Zinzendorf, ambassadeur de l'Empire en France, ne pouvait avoir son audience qu'à travers une multitude de difficultés. Toutes ces exigences de formes cachaient des questions plus graves, comme il arrive toujours dans la diplomatie; on ne dit pas souvent le dernier mot d'une étiquette.

Si le cabinet de Versailles se montrait malveillant pour l'Empire, il était très empressé pour la Grande-Bretagne et la Hollande surtout. Le but de M. de Torcy était de briser la vieille coalition; si l'on ne pouvait éviter les hostilités avec l'empereur, il était habile de ne les avoir qu'avec lui seul; les Français ne pouvaient craindre une guerre isolée avec l'Empire, en prenant la précaution de s'assurer l'alliance de la Savoie et de la Lorraine. En conséquence, M. de Tallard à Londres reçut l'ordre de caresser tous les désirs de Guillaume III; on réprima les jacobites en France; Louis XIV défendit aux agents de Jacques II de s'agiter au dehors. M. de Tallard dut ensuite rappeler à Guillaume III les offres d'un traité de partage de la monarchie espagnole, ce qui paraissait l'idée principale et dominante du cabinet de Londres. On avait fêté le comte de Portland à Paris; on entoura plus encore son successeur le comte de Jersey: il fut appelé à tous les honneurs, à toutes les pompes de famille; M. de Torcy le flattait de cette idée d'un partage de la monarchie espagnole; l'Angleterre y avait pour sa part la possession de quelques grandes colonies. Le conseil de Versailles avait autant d'attention pour la Hollande, qui fournissait toujours les subsides; le roi voulut que madame de Hamskerque, l'ambassadrice des États, fût baisée par madame la duchesse de Bourgogne, honneur inouï; madame l'ambassadrice fut appelée à tous les régals de cour, elle pourtant fort simple,

calviniste et bourgeoisie ! On ordonna au conseil des prises de relâcher tous les navires capturés par les corsaires durant les hostilités. Il y eut plus encore : le roi autorisa le mariage du comte d'Auvergne, de la grande famille des Turenne convertie, avec mademoiselle de Wasenaër, protestante et hollandaise ; tout cela afin de montrer une profonde tolérance religieuse et politique envers les Hollandais ; et quand on se rappelle les prescriptions rigoureuses contre les huguenots, on peut concevoir ce qu'il devait en coûter au roi pour faire ces concessions à des nécessités politiques.

La grande action diplomatique se continuait à Madrid ; c'était là qu'allait s'ouvrir la succession d'Espagne. L'ambassadeur de France, M. d'Harcourt, était en présence de l'ambassadeur de l'Empire, comte d'Harrach. En faveur de qui Charles II testerait-il ? qui serait donc l'héritier de ce malheureux prince faible et malade ? Carlos s'affaiblissait de jour en jour ; toute la grandesse n'était occupée que du testament qui devait disposer du monde. Trois héritiers étaient toujours en présence : en première ligne le prince électoral de Bavière, petit-neveu ; puis M. le Dauphin, fils de Marie-Thérèse ; enfin l'archiduc d'Autriche succédant par les agnats. Charles II avait discuté sa succession avec un sang-froid, une prescience de la mort qui appartiennent aux âmes désabusées, mais courageuses, car ce n'était pas un esprit sans fermeté que ce Carlos II, qui vécut cinq ans toujours en face des tombeaux et comme renfermé d'avance dans ce panthéon de San-Lorenzo, où tous les rois d'Espagne gisent sous le marbre noir. Au milieu d'intrigues de toute espèce, des agitations de tout le corps diplomatique, les ambassadeurs de France et de l'Empire apprirent qu'un testament venait d'être fait par Charles II au profit du jeune prince électoral de Bavière, enfant de sept ans¹ ; sa mère était fille de l'empereur Léopold et de Marguerite-Thérèse, fille du roi d'Espagne Philippe IV. C'était ainsi un petit-neveu de Charles II appelé à la couronne des Cas-

¹ Dépêches de d'Harcourt, ad ann. 1699.

tilles. Ce testament, tenu fort secret, fut néanmoins communiqué par le cardinal de Porto-Carrero lui-même à M. d'Harcourt, et le cabinet de Versailles en reçut une copie authentique. La diplomatie de France avait alors des intimités dans toutes les cours; une partie des subsides aux affaires étrangères était destinée aux bonnes informations des secrets de cabinet, et l'on peut dire que le roi Louis XIV était le mieux informé des souverains. Les idées de la légation française furent bouleversées par le testament : que devenaient les droits de M. le Dauphin ? comment même pouvait-on songer au traité de partage, si la transmission testamentaire s'effectuait paisiblement et sans difficultés ? Le légation autrichienne du comte d'Harrach n'était pas plus satisfaite ; ce n'était pas pour M. de Bavière que l'empereur avait travaillé ; on voulait assurer la succession à l'archiduc. La Hollande et l'Angleterre ne pouvaient renoncer aux grands avantages du traité de partage. Tous ces intérêts étaient opposés à un testament en faveur du fils de l'électeur de Bavière.

Sur la communication de ce testament, ordre fut donné à M. d'Harcourt de faire de vives remontrances à Madrid. Une note secrète fut remise par l'ambassadeur au roi d'Espagne ; les expressions en étaient fermes et décidées : « Sire, le roi mon maître m'a ordonné de remontrer à Votre Majesté qu'elle ne feroit jamais aucune nouveauté contraire à la paix ni à son exacte observation ; il seroit fort malaisé que Sa Majesté pût ajouter foi à la nouvelle qui court d'un testament fait par Votre Majesté en faveur du prince électoral de Bavière, si elle n'étoit confirmée d'une manière à n'en pas douter. Dans ce cas, Sire, auquel le roi mon maître ne pouvoit pas s'attendre, il croiroit manquer à cette amitié de laquelle Votre Majesté a reçu tant de marques de sa part dans la conclusion de la paix, à ce qu'il doit à la conservation du repos de l'Europe, et enfin au maintien du droit que les lois et coutumes inviolables de la monarchie établissent en faveur de monseigneur le dauphin, son fils unique, si Sa Majesté ne déclaroit à présent, comme

elle m'ordonne de le faire à Votre Majesté, qu'elle prendra des mesures nécessaires pour empêcher en même temps le renouvellement de la guerre et l'injustice qu'on prétend lui faire¹.» Cette note, bien que conçue dans des termes pleins de convenance et de modération, ne laissait pas toute liberté au roi Charles II; le cabinet de Versailles, ne lui reconnaissant pas l'absolue faculté de disposer de sa monarchie, rappelait les droits de M. le dauphin d'une manière presque impérative. Aussi le secrétaire d'État espagnol, don Antonio de Ubilla y Medina, répondit : « Monsieur, Sa Majesté ayant vu et considéré le Mémoire remis entre ses mains par Votre Excellence le 19 janvier dernier mois, m'a ordonné de dire à Votre Excellence qu'étant persuadée d'une manière très certaine qu'elle n'a jusqu'ici manqué en rien à l'entière et ponctuelle observation de la paix, ainsi qu'on l'a insinué à Votre Excellence en d'autres occasions, elle persévérera toujours dans les mêmes sentiments, et se proposera pour but en toutes choses la tranquillité de l'Europe, avec un zèle égal à celui du roi très-chrétien; que cependant les offices de Votre Excellence ont dû lui causer quelque surprise, surtout s'étant passé dans un temps auquel par la bonté divine qui lui a rendu sa santé, elle se trouve en état de n'être obligée, par aucun des motifs qu'on pense, de prendre des résolutions prématurées, mais plutôt d'espérer qu'elle pourra correspondre longtemps à l'amitié et à l'estime que Sa Majesté Très-Chrétienne lui témoigne. Dieu garde Votre Excellence et lui donne plusieurs longues et heureuses années. A Madrid, le 3 février 1699. D. Antonio de Ubilla y Medina². »

Cette réponse du secrétaire d'État espagnol, toute évasive, ne résolvait pas la question si nettement posée par l'office de l'ambassade de France : le roi Charles II avait-il fait un testament ? Que répondait-on à cette demande si précise ? Que le roi se portait bien : le testament était fait, seulement on ne

¹ L'original de la note est aux archives de Simancas. B. 156.

² L'original espagnol est à Simancas. B., 156.

voulait pas l'avouer. Au fond, l'esprit de ces deux notes exprime un certain caractère de mécontentement; les cabinets de Madrid et de Versailles ne disent pas tout ce qu'ils ont sur le cœur; ils se gardent méfiance, et pourtant il fallait agir!

La France, l'Angleterre et la Hollande pouvaient-elles rester en face d'une disposition testamentaire dont le résultat serait la reconstruction de la monarchie de Charles-Quint? Le même jour que cette réponse fut connue, des dépêches, expédiées à M. Tallard à Londres, et à M. de Senosan à La Haye, ordonnaient aux deux ambassadeurs de presser au plus tôt les négociations du traité de partage, telles que les bases en avaient été jetées à La Haye par les stipulations secrètes de Riswick. La France entraît ici tout à fait dans les idées de Guillaume III et des États-Généraux: ces deux puissances ne demandaient pas mieux que d'éviter une guerre par une répartition du territoire espagnol en Europe et dans les deux Indes. Tallard fut l'agent actif de cette négociation, mais Jersey et Portland en furent les organes directs dans leur mission de Paris. M. Van Keppel, secrétaire de Guillaume III, créé depuis comte d'Albemarle, rédigea les conditions très secrètes du traité de partage. Ces stipulations extraordinaires jettent un jour si curieux sur la diplomatie du règne de Louis XIV, que je dois les faire connaître dans leur texte: « Qu'il soit notoire à tous ceux qui verront les présentes, que le sérénissime et très-puissant prince Louis XIV¹, par la grâce de Dieu roi de France, etc., etc., et le sérénissime et très-puissant prince Guillaume III, aussi par la grâce de Dieu roi de la Grande-Bretagne, et les seigneurs États-Généraux des provinces unies des Pays-Bas, n'ayant rien plus à cœur que de fortifier par de nouvelles liaisons la bonne intelligence rétablie entre Sa Majesté Très-Chrétienne, Sa Majesté de la Grande-Bretagne, et les seigneurs

¹ L'original de ce traité, écrit en français, se trouve aux archives de La Haye; il en existe plusieurs copies aux archives d'Espagne; je l'ai fait copier mot à mot sur l'original.

États-Généraux, par le dernier traité conclu à Riswick, et de prévenir, par des mesures prises à temps, les événemens qui pourroient exciter une nouvelle guerre dans l'Europe, ont donné pour cet effet leurs pouvoirs, pour convenir d'un nouveau traité, etc. Lesquels, en vertu de leurs pouvoirs, sont convenus des articles suivans : Que monseigneur le dauphin ait pour son partage et en toute propriété, possession et pleine extinction de toutes ses prétentions sur la succession d'Espagne, les royaumes de Naples et de Sicile, en la manière que les Espagnols les possèdent présentement ; toutes les places dépendantes de la monarchie d'Espagne, situées sur la côte de Toscane et îles adjacentes, comprises sous le nom de Santo Stephano, Porto Hercole, Orbitello, Talamonte, Porto Longone, Piombino, en la manière aussi que les Espagnols les tiennent présentement ; la ville et le marquisat de Final, de la manière pareillement que les Espagnols les tiennent ; la province de Guipuscoa, nommément les villes de Fontarabie et de Saint-Sébastien, situées dans cette province, et spécialement le port du Passage, avec ce qui y est compris ; sous cette restriction seulement, que s'il y a quelques lieux dépendant de ladite province, qui se trouvent situés au-delà des Pyrénées et autres montagnes de la Navarre, d'Alava ou de Biscaye, dans la province de Guipuscoa, ils resteront à la France ; et les trajets desdites montagnes, et lesdites montagnes qui se trouveront entre lesdites provinces de Guipuscoa, Navarre, Alava et de Biscaye, à qui elles appartiennent, seront partagées entre la France et l'Espagne. De plus, les États de monseigneur le duc de Lorraine, à savoir les duchés de Lorraine et de Bar, ainsi que le duc Charles IV de ce nom les possédait, seront cédés et transportés à monseigneur le dauphin, ses enfants et héritiers et successeurs mâles en la place du duché de Milan qui sera cédé et transporté en échange audit duc de Lorraine, ses enfants mâles et femelles héritiers. Ladite couronne d'Espagne et les autres royaumes, îles, États, pays et places que le roi catholique possède présentement

tant dedans que dehors l'Europe seront donnés et assignés au sérénissime archiduc Charles, second fils de l'empereur (à l'exception de ce qui a été dit dans l'article IV, qui compose le partage de monseigneur le dauphin, et du duché de Milan en conformité dudit article IV), en toute propriété et possession plénière, en partage et extinction de toutes ses prétentions sur ladite succession d'Espagne. Si lesdits seigneurs rois ou les seigneurs États-Généraux étoient attaqués par qui que ce soit, à cause de cette convention ou l'exécution qu'on fera, on s'assistera mutuellement l'un l'autre, avec toutes ses forces, et on se rendra garant de la ponctuelle exécution de ladite convention et renonciation faite en conséquence. Et pour assurer encore davantage le repos de l'Europe, lesdits rois, princes et États, seront non seulement invités d'être garans de ladite exécution du présent traité, et de la validité desdites renonciations comme ci-dessus ; mais si quelqu'un des princes, en faveur desquels les partages sont faits, vouloit dans la suite troubler l'ordre établi dans ce traité, faire de nouvelles entreprises à icelui contraires, et ainsi s'agrandir aux dépens des uns des autres, sous quelque prétexte que ce soit, la même garantie du traité sera censée devoir s'étendre aussi en ce cas ; en sorte que les rois, princes et États qui la promettent, seront tenus d'employer leurs forces pour s'opposer auxdites entreprises, et pour maintenir toutes choses dans l'état convenu. »

Par des articles joints à ce traité, les colonies espagnoles étoient cédées à la Grande-Bretagne et à la Hollande, seul avantage matériel que l'un et l'autre de ces États tiraient de ces stipulations. On donnait beaucoup à la France, parce que Louis XIV reconnaissait Guillaume III, et les gouvernements nouveaux qui veulent se faire admettre par les vieux et légitimes pouvoirs, sont obligés à des sacrifices. La diplomatie espéroit surtout maintenir la paix en satisfaisant tout à la fois l'Autriche et la France, les deux parties principalement intéressées. L'ambition de l'Angleterre s'étend déjà sur les colonies espagnoles ; elle veut s'en assurer la durable possession.

Au reste, ce pacte si curieux et tenu si secret exprimait-il la véritable pensée du cabinet de Versailles? Louis XIV était-il de bonne foi quand il le ratifia? Il résulte des dépêches de M. de Torcy à M. d'Harcourt à Madrid, que la diplomatie française jouait ici un double jeu. Le testament en faveur du prince électoral de Bavière déterminait la cour de France à demander le partage, et par le traité de partage elle espérait effrayer l'Espagne et obtenir un testament favorable à ses intérêts.

A ce temps la monarchie espagnole rayonnait encore d'un pâle éclat, souvenir des grandes époques de Charles-Quint, et de son magnifique empire. Les têtes royales avaient pu déchoir depuis Philippe II, de forte mémoire, mais la souveraineté des Espagnes dans les Deux-Mondes surpassait les plus puissants États de l'Europe. Le territoire espagnol, considéré même dans cette circonscription qui des Pyrénées touche au détroit, ne se composait pas d'un seul peuple. En quittant les Pyrénées, sur le revers des montagnes verdoyantes, se déployait le Guipuscoa, ce sol si riche, coupé de mille ruisseaux, de collines cultivées jusqu'au sommet; beau pays où chaque paysan est noble, comme le disent les mille armoiries qui sont plaquées aux balcons de fer ou aux portes de toutes les hôtelleries, *posadas*, *fondas* ou *paradores* des petits villages ou *pueblos*. La province du Guipuscoa avait toujours fait envie à la France; et dans son voyage des Pyrénées, en signant le contrat de mariage de Marie-Thérèse, Mazarin avait jeté un profond soupir en songeant que toute cette province que féconde la Bidassoa n'était pas française, car le pays basque forme une nationalité à part, une petite république que les Pyrénées séparent en vain. En suivant le couchant de la montagne dans le long embranchement de la chaîne des Pyrénées qui longe l'Océan, se trouvaient les Asturies, population de montagnards durs au travail, forts muletiers, hommes de peine au costume pittoresque, que l'on voit en toutes les villes d'Espagne; fin caractère que ces Asturiens, tous nobles aussi, car au temps du Maure ce fut dans ces impénétrables retraites

que se réfugièrent les chevaliers chrétiens, les Rodriguez, les Sanchez, qui expulsèrent à grands coups de lances et d'épées les infidèles des belles et glorieuses villes d'Espagne. Léon était aussi le bon royaume des montagnes, ainsi que la Galice, si renommée par son pèlerinage à San-Yago, saint tout patriotique, qui guérissait les plaies du chevalier blessé dans la lutte de la patrie contre l'étranger, du chrétien contre le Maure. En descendant un peu du côté des sources du Tage, se trouvait l'Estramadure, province presque portugaise et à demi-perdue, si les chants monotones des muletiers ne célébraient Alcantara, Badajoz et Talavera, vieilles chrétiennes, comme dit la romance du Cid. A l'est de la Bidassoa, vous trouviez l'inculte royaume de Navarre; braves hommes encore que ces montagnards basques d'origine, glorieux de leur Pampelune l'imprenable, et de Jacca, non loin de Roncevaux, où l'arrière-garde de Charlemagne, les braves paladins, Roland et Oger le Danois, périrent accablés sous les traits et les pierres des montagnards. Le Navarrais se croyait plus pur, plus grand que l'Espagnol; et quand il saluait sa Pampelune, sa belle forteresse, il se rappelait, comme le paysan aragonais, sa vie nationale, ses fueros et ses rois indépendants!

A la Navarre venait se joindre la vieille Castille, origine et berceau du vrai Espagnol, car Burgos sa capitale est bien supérieure à Madrid par ses privilèges et ses grands titres d'histoire et de sainteté; le Castillan, hautain et sobre, faisait vie noble et paresseuse; la campagne était toute remplie de ces chevriers demi-nus qui couraient de rochers en rochers. Cervantes nous en a fait d'amusantes histoires. En traversant la plaine de Montiel, si célèbre dans le *Don Quichotte*, où le soleil brûlant traversait le casque et la salade du chevalier de la triste figure¹, vous trouvez au nord la Catalogue, toute

¹ J'ai traversé la plaine de Montiel, cherchant partout les souvenirs du brave Quexada, le pauvre chevalier de la Manche; j'eus le bonheur de déjeuner au Toboso; les negros commençaient à s'emparer des municipalités, et mon désappointement fut grand, lorsque, au lieu de trouver

hérissée de villes fortifiées : Tarragone, vieille cité romaine avec ses arcs de triomphe ; Barcelonne, si gaie, si agitée ; Gironne studieuse ; Roses, fleur de nom et de beauté. Au midi est l'Aragon et le royaume de Valence, tout mauresque avec ses canaux et ses jardins du temps des Abencerrages ; Valence, où l'on voit les jardins d'orangers, de grenadiers savoureux, de pistachiers mêlés aux citronniers et au jasmin suave qui parfume l'air quand la brise du soir agite ses petits pétales blancs comme la neige des Sierras ; puis Murcie, tant célébrée pour ses femmes et ses chevaux. Les magnifiques cités de Cordoue, Séville et son Guadalquivir, Grenade ; belle terre sans doute, ciel pur, poétique population, mais lâche, mais asservie. Le vieux proverbe espagnol dit : « qu'après la Sierra-Morena il n'y a plus d'hommes » ; les mâles courages sont aux Asturies, en Biscaye, en Navarre, en Catalogne. Après l'Èbre et le Tage, cherchez des femmes, mais pas un homme. L'habitant de l'Andalousie est au Navarrais et au Catalan ce que le doux et mou cheval de Cordoue ou de Grenade est à la mule des Asturies. Ainsi parle l'Asturien de l'Andaloux dans ces couplets de muletiers qui bercent le voyageur, de Bilbao à San-Jago, car j'aime encore les pèlerinages aux saints oratoires.

La Castille neuve, le centre du territoire espagnol, a Madrid pour capitale, Madrid ville d'étrangers, sans physionomie ; les deux Castilles étaient les seules provinces sans privilèges ; l'Aragon avait ses fueros quasi-républicains ; la Catalogne son vieil affranchissement sous les chefs élus ; Valence formait un royaume à part. Toutes ces provinces composaient en quelque sorte un État fédératif sous un roi ; comme toutes avaient conquis leur affranchissement des Maures au prix de leur sang, il était bien juste qu'il en revint quelque chose à leur

les traditions de Cervantès, je rencontrai là de mauvaises gravures du prince Eugène. L'hôte de ma posada, très carliste, avait seul conservé les vieilles coutumes de l'hôte de Don Quixotte, lorsqu'il le reçut chevalier après la veille des armes.

honneur et à leur liberté. Quand les peuples ont beaucoup fait pour la patrie, il faut qu'en échange cette patrie prenne soin de leur dignité et de leur bien être. L'Espagne avait d'autres domaines que son territoire et ses provinces de la Péninsule : dans la belle mer de Valence et sous la même latitude, les îles de Minorque, Majorque et Ivice, nouvelles Hespérides, tant leurs orangers se chargeaient de fleurs et de fruits. Quand le navire espagnol avait doublé le cap Bon, il retrouvait encore les couleurs de sa monarchie depuis Girgenti, Syracuse jusqu'à Messine; en traversant le détroit à Reggio, le royaume de Naples était à la maison d'Espagne jusqu'à Capoue, Foggia et Beneventi. Par Otrante et Tarente, les possessions espagnoles étaient en face de l'Albanie, province conquise par l'islamisme dans la première invasion des musulmans.

Les Etats romains séparaient les possessions espagnoles de Naples et du Milanais. Parme et Milan formaient les deux extrémités de ce beau duché qui avait été si souvent envié par l'Allemagne; enfin la Franche-Comté était un poste militaire jeté par l'Espagne pour soutenir son bon pays de Flandre à l'extrémité nord de la monarchie française. Ces possessions étaient vastes, brillantes sans doute, mais mal distribuées : comment une armée espagnole pourrait-elle pénétrer jusqu'en Flandre, si ce n'est avec le concours de l'Empire? C'est précisément ce qui donnait à la maison d'Autriche la fierté, l'ambition de réunir la couronne d'Espagne à l'Empire, comme Charles-Quint; par là les possessions espagnoles du Nord, la Franche-Comté et l'Italie avaient un lien commun; elles n'étaient pas éparpillées comme en lambeaux à la merci de la France. Henri IV et Louis XIV avaient prouvé combien cette organisation militaire était faible et décousue. Dans les Deux-Indes, l'Espagne avait d'immenses et riches possessions; Santo-Domingo et Cuba ouvraient le magnifique empire du Mexico, ce monde d'or, comme l'écrivait Fernando-Cortès dans ses lettres des archives de Séville. Aux extrémités du

golfe, le Pérou se déployait avec ses mines de diamants, de topazes et de saphirs, au bord de cette mer Pacifique qui vient battre l'isthme de Panama. Dans les Indes orientales, l'Espagne possédait encore les Philippines, quelques-unes des îles de l'Archipel de Coromandel, si renommées pour la pêche des perles¹. Tous les ressorts de cette vaste administration venaient aboutir à Madrid; le droit public de la maison d'Autriche depuis Charles-Quint était la monarchie absolue sous le roi souverain maître de ses sujets castillans; aucun conseil, aucune autorité politique ne pouvait s'opposer à sa volonté; les privilèges provinciaux étaient la seule barrière. Elle était forte et grande, cette barrière, pour l'Aragon et la Catalogne surtout, où les antiques fueros faisaient de chaque cité une véritable république municipale. Le prince qui possédait ce pouvoir absolu, Charles II, chargé de gouverner cette monarchie, était le plus accablé de tous les hommes; on avait fatigué son esprit dans d'obscures jouissances, dans d'incessantes futilités. Carlos II, le maître de ce monde espagnol, passait sa vie au milieu du Buen Retiro, douce retraite tant chérie des rois autrichiens après qu'ils eurent abandonné le sombre Escorial; il était là jouant avec des nains, des baladins et de gracieux chanteurs d'Italie. Depuis la mort de Louise d'Orléans, reine d'Espagne, la maison d'Autriche semblait maîtresse de l'esprit de Charles II. La reine, sœur de l'impératrice, jeune femme à la taille élancée, à la chevelure blonde, avait fait appeler à Madrid deux régiments tudesques sous le prince de Darmstadt, créé grand d'Espagne de première classe; la Catalogne était occupée par six mille hommes de troupes impériales. Tout était disposé pour un coup de main qui unirait la couronne espagnole avec ses mille blasons de souverainetés à l'empire d'Allemagne¹. On voulait reconstruire le brillant héritage de Charles-Quint.

¹ C'est à Séville que se trouvent déposées toutes les pièces relatives à l'Amérique et aux Indes; à Simancas sont les pièces purement administratives et historiques de la monarchie espagnole.

Ce résultat fatal, il était important de l'éviter pour la France et ses alliés, la Hollande et l'Angleterre; M. d'Harcourt agissait par tous les moyens contre le comte d'Harrach qui se croyait sûr du testament. Le prince électoral de Bavière, ce jeune héritier de six ans, était mort subitement à Bruxelles; on accusait le conseil impérial d'avoir préparé cette catastrophe. La mort du prince laissait la question du testament intacte, et en cette circonstance l'habileté de M. d'Harcourt put se déployer tout entière. Il fallait frapper le crédit du comte d'Oropeza et de l'Amirante de Castille, ce Juanito tant aimé de la reine, et tout dévoué à l'Autriche; l'ambassadeur y parvint par la révolte du 6 avril, bruyante émeute où le peuple demandait du pain et de l'huile, jusque dans la cour du Buen Retiro. Les cris de *muerto Oropeza*, avaient été inspirés par les pamphlets clandestins de M. d'Harcourt, en même temps que l'ambassadrice négociait avec la reine pour le cas du veuvage: ne pourrait-elle pas alors épouser le dauphin de France? Le comte d'Oropeza et l'Amirante furent jetés en exil par suite de l'émeute de la Plaza-Mayor. La monarchie espagnole était gouvernée par le conseil de Castille, la première autorité politique et administrative; le président du conseil de Castille avait des fonctions et des prérogatives qui l'assimilaient au rang des chanceliers de France; il en avait aussi le caractère inamovible; seulement le roi avait le droit de l'exiler, et en ce cas un vice-président en exerçait les fonctions. Après la chute du comte d'Oropeza, don Manuel Arias reçut du roi les insignes de cette dignité de Castille. L'autorité ecclésiastique était également représentée par le patriarche des Deux-Indes, évêque national qui se liait aux gloires et aux conquêtes des vieux Espagnols de Cortès, et par le grand-inquisiteur, patriotique institution qui se rattachait à la défense de la nationalité espagnole si longtemps menacée par les Maures et les étrangers. L'office du grand-inquisiteur ressemblait à l'institution sévère de la censure romaine; il veillait à ce que tout Espagnol vécût

dans les lois du catholicisme; car c'était le catholicisme qui avait délivré la patrie de la domination arabe : quiconque ne s'agenouillait pas sincèrement dans les cathédrales de Burgos ou de Léon, pleines d'étendards musulmans, de queues de cheval, de croissants aux pommes d'or, de cimenterres recourbés, était traître à son pays; et de là le pouvoir politique de l'inquisition en Espagne, étendant sa justice d'égalité sur les rois comme sur les sujets, car les uns et les autres pouvaient trahir la nationalité catholique des vieilles Castilles : ne pas être pieux et bon chrétien, c'était ne pas être Espagnol. Quelques grandes familles aux titres de Castille dominaient la cour de Charles II; toutes étaient représentées dans les dignités suprêmes du conseil et de la royale maison : d'abord, le duc de Medina Sidonia, l'aîné des Gusman¹, majordome major, ce qui équivalait au titre de grand-chambellan; le cardinal Porto Carrero avait la confiance du roi; le comte de Benavente de la maison de Pimentel tenait l'office de sommelier du corps; don Fernand de Moncade, duc de Montalte, présidait le conseil d'Aragon; ensuite venaient le duc de Monteleone, le marquis de Villena, et le plus noble de tous, le marquis de Villafranca, chef de la maison de Tolède; Ubilla, le secrétaire d'État des affaires étrangères, complétait ce conseil de grandesse qui dirigeait les forces et dominait le gouvernement de la monarchie. La reine, toute dévouée à l'Autriche, était encore sous l'influence de sa camareria major, du nom de Berlips, laquelle recevait une pension du cabinet de Vienne; elle était également soutenue par le prince de Darmstadt, qui commandait les deux régiments tudesques au service du gouvernement espagnol à Madrid. Jeune et légère, la reine passait son temps au Buen Retiro, entre le chanteur Matehucho et son petit nain Louisillo, gracieuse miniature d'un pied trois lignes, si brillamment vêtu qu'on l'aurait pris pour un bel écuyer flamand vu à quelques lieues dans un verre de couleur.

C'est en présence de ces actions diverses que les deux légats

¹ Il se nommait Don Juan Claros Perez de Gusman.

tions de France et d'Autriche devaient agir dans l'intérêt respectif de leur cour. L'ambassadeur de France marquis d'Harcourt reçut de Louis XIV l'ordre de quitter Madrid avec l'ambassadrice, afin de ne pas blesser Charles II, que l'activité trop ouverte de la légation française avait irrité. Depuis le traité de partage, le cabinet de Versailles avait ordonné à M. d'Harcourt de prendre le commandement d'une armée d'observation qui se formait en deux corps, l'un à Bayonne, et l'autre à Perpignan; ces troupes s'élevaient à 42,000 hommes, pourvus d'une artillerie prête à franchir les Pyrénées. M. de Blécourt, le diplomate habile, restait à Madrid avec ordre de communiquer le traité de partage au cardinal Porto-Carrero¹. Le but de cette démarche était facile à deviner : le traité de partage devait blesser profondément la fierté espagnole; une telle convention indiquait qu'en aucun cas la France, la Hollande et l'Angleterre réunies ne souffriraient un testament favorable à la maison d'Autriche. La grandesse d'Espagne, instruite par le cardinal et don Manuel Arias, fut vivement offensée de ce traité, elle s'en effraya pour l'avenir. M. de Blécourt ne laissa point ignorer que l'armée réunie sur les Pyrénées et les flottes française, anglaise et Hollandaise, étaient destinées à faire exécuter ce traité de partage; c'était ici un coup d'habileté, car la communication restait officieuse et secrète.

Ce traité jetait à l'Espagne une des menaces les plus effrayantes pour les grands et le peuple : la monarchie de Philippe II allait donc être morcelée en poussière; ses plus belles possessions seraient divisées entre la France, l'Angleterre et la Hollande; le roi d'Espagne n'aurait plus qu'un territoire restreint et limité! Les Pyrénées seraient franchies par la domination française! Charles II, à qui le traité de partage fut communiqué par le secrétaire d'État Ubilla, en éprouva une vive et profonde indignation; faible et malade, il sentit se réveiller en lui tout le sang autrichien, ce vieux et noble sang

¹ pêche de M. de Torcy. Avril, ann. 1700.

de Charles-Quint ; son ambassadeur à Londres et le marquis de Bedmar à Paris eurent ordre d'adresser de vives remontrances sur ce qu'il y avait d'odieux dans un tel traité de partage : quoi ! on se distribuait les dépouilles d'un prince qui n'avait point touché la tombe encore ! M. de Torcy se contenta de répondre : « qu'il s'agissoit d'un traité secret et de pure éventualité, et que le droit public européen n'empêchoit pas que les puissances intéressées ne prissent les précautions nécessaires pour empêcher que la monarchie de Charles-Quint ne fût reconstituée avec toutes ses forces menaçantes pour l'indépendance et la sûreté des autres États¹. » L'ambassadeur d'Espagne s'étant plaint à Londres d'une manière hautaine et insolente au comte d'Albemarle, chef du conseil de Guillaume III, ce prince, qui était alors en Hollande, donna ordre au secrétaire d'État d'expédier immédiatement les passeports au représentant de Charles II. L'ambassadeur quitta Londres en effet. La France, l'Angleterre et la Hollande paraissaient tout-à-fait d'accord sur l'exécution du traité de partage ; il fut communiqué de concert par les trois légations à l'empereur. M. de Villars déclara dans une note de sa cour : « qu'en réfléchissant sur ses véritables intérêts, Sa Majesté Impériale devoit voir dans ce traité que tous ses droits étoient parfaitement respectés. N'étoit-ce pas un prince d'Allemagne qui étoit appelé en définitive sur le trône d'Espagne ? on évitoit seulement une réunion des deux couronnes sur une même tête, résultat qu'en aucune hypothèse les puissances signataires du traité de La Haye et de Londres ne pourroient tolérer². » L'empereur ne répondit point ; seulement le comte d'Harrach eut l'ordre de poursuivre au Buen Retiro la signature prompte et sûre du testament en faveur de la maison d'Autriche par l'intermédiaire de la reine et du parti allemand à Madrid.

Le moment était bien choisi : l'indignation de Charles II était

¹ Dépêche de M. de Torcy, ad ann. 1700.

² Note de M. de Torcy. Avril, ann. 1700.

profonde ; le fils de l'électeur de Bavière, je le répète, cet enfant héritier désigné par le premier testament, venait de mourir ; était-il tombé victime d'un empoisonnement ? était-il mort de simple maladie ? Fatal mystère de politique ! A ces sombres époques il ne se passait pas un événement qui ne fût attribué à de coupables manœuvres. Alors il s'était répandu l'opinion à Madrid et dans les Espagnes que le roi avait été ensorcelé ; une vieille femme de Cangas, en Asturie, avait jeté un sort sur cette tête affaiblie. Le P. Froylan-Dias, confesseur du roi, déclara qu'en effet don Carlos était sous la triste influence de l'esprit de ténèbres ; il cacha les auteurs de ce crime, puis en déclara un si grand nombre, que selon l'expression de san Philippe, il ne nuisit à personne ¹. Tant il y a que le comte d'Harrach, de concert avec la reine, profita de la colère de Charles II contre les signataires du partage, pour servir les intérêts de la maison d'Autriche ; un nouveau testament fut rédigé par le roi lui-même spontanément. Cette tête, si abaissée par la maladie, se redresse fière et puissante, mais pour un seul instant ; elle retombe sur la poitrine de ce roi jeune, en qui la vie forte n'était plus ! Un premier testament en faveur de l'archiduc Charles fut scellé de ce nom de *Io el Rey*, qui constituait la grande volonté féodale des antiques comtes, puis rois de Castille ². M. de Blécourt, en habile diplomate, avait pris à Madrid une position froide et mesurée ; à toutes les questions de la grandesse il répondait : « Le roi mon maître a signé un traité avec la Hollande et l'Angleterre sur le cas éventuel du testament et de la succession d'Espagne ; il s'y tiendra. » Il répandait à dessein à Madrid le bulletin des forces qui se réunissaient à Bayonne et Perpignan ; quand on lui demandait le but de cet armement, M. de Blécourt ajoutait : « que c'étoit pour le maintien des traités et surveiller les gar-

¹ « Respirò mil falsedades y mayores dudas, el padre de la mentira : dixò que estava hechizado el rey, callò los autores ; despues nombro muchos, y por que quiso hacer mal à tantos, le hizo à ninguno » (1700).

² L'original du testament est à Madrid ; il porte la date de juin 1700.

nisons allemandes de Madrid et de la Catalogne; il faisoit entrevoir qu'en aucun cas les trois puissances ne souffriroient l'exécution du testament en faveur de l'archiduc, c'est-à-dire la reconstitution de la monarchie universelle de Charles-Quint'. » M. de Blécourt déclarait que c'était la guerre générale; dès qu'on aurait connaissance du testament en faveur de l'archiduc, il annonçait que le marquis d'Harcourt entrerait dans la Catalogne. Un autre corps de Français devait envahir le Guipuscoa, et en revendiquer la possession au nom du roi comme une antique annexe à sa monarchie.

Une telle position prise par le représentant de la France donnait à réfléchir à tout le conseil du roi d'Espagne. M. de Blécourt était seul resté à Madrid; l'ambassadeur d'Angleterre s'était retiré, celui de Hollande avait demandé des passeports; M. d'Harcourt demeurait en France: allait-on affronter Louis XIV? Subirait-on les conséquences de ce morcellement de la monarchie? C'est alors que commença à fermenter la pensée d'un testament en faveur d'un des petits-fils de Louis XIV: n'était-ce pas le seul moyen d'éviter le traité de partage, si nuisible à l'honneur et à l'avenir de la monarchie espagnole? n'était-ce pas l'unique ressource pour conserver son intégralité? M. de Blécourt recueillit quelques communications à ce sujet, et se hâta de les indiquer par courrier à M. de Torcy; il lui fut répondu « que sans s'engager en aucune manière dans cette nouvelle position, il eût à l'étudier profondément; que si l'affaire restoit toute espagnole, la France seroit plus libre dans sa résolution définitive; au reste, on autorisoit M. de Blécourt à faire quelques promesses, à jeter quelques mots qui pourroient faire pressentir que Sa Majesté Très-Chrétienne ne seroit pas éloignée d'accepter la succession d'Espagne pour un membre de sa famille. » Plein du désir de conduire à bien une négociation aussi importante, M. de Blécourt suivit avec une grande attention le progrès du parti français parmi la grandesse. Le marquis de Villafranca s'en

¹ Dépêches de M. de Blécourt à M. de Torcy. Mai, ann. 1700.

était déclaré le chef, non point qu'il ne fût Autrichien de cœur, comme tout ce qui tenait par race aux descendants de Charles-Quint, mais parce que le démembrement de la monarchie espagnole blessait son patriotisme.

Villafranca posa nettement la question au duc de Medina Sidonia, qui lui-même communiqua l'idée d'un testament en faveur de la France, aux marquis de Villagarcia et de Villena, puis à Saint-Estevan, l'un des membres actifs du conseil. Il fut arrêté entre eux qu'ils éviteraient le partage de la monarchie espagnole par tous les moyens, et s'il le fallait même en plaçant l'ordre successorial dans la maison de Bourbon. A côté d'un sentiment d'égoïsme et de paix particulière se trouvait ici un noble mobile de fierté espagnole : la plupart de ces grands étaient Autrichiens d'opinion, mais ils ne voulaient pas voir leurs provinces morcelées et l'Espagne avec ses mille écussons tomber en pièces. Ces cinq têtes de grandesse se jurèrent réciproquement de garder le secret de la délibération comme pour une affaire d'État ; pourtant le marquis de Villafranca pensa qu'il était urgent de s'ouvrir au cardinal Porto-Carrero, chef du conseil d'État, et de le mêler aux mêmes intérêts ; cela fut fait, et Porto-Carrero abonda dans le sens de la grandesse. Il ne fallait rien brusquer pour ne pas mécontenter le roi ; le parti Villafranca, avec une haute habileté, attaqua l'influence autrichienne et les amitiés de la reine ; la camareria major de Berlips fut immédiatement sacrifiée ; la population de Madrid était soulevée contre ses rapines. On éloigna également, aux applaudissements de tous, les troupes allemandes du prince de Darmstadt ; lui-même fut remercié de ses services ; la reine, comme isolée, n'eut plus de confidente intime à qui elle aurait pu s'abandonner. Il ne restait plus qu'à faire entrer dans le projet commun le secrétaire d'État Ubilla y Medina, l'homme actif du conseil de Castille. Le marquis de Villafranca lui communiqua le dessein de la grandesse pour éviter le morcellement de la monarchie ; l'intelligence du secrétaire d'État comprit la portée de cette

situation nouvelle ; il en accepta toutes les conséquences. Ubilla vit bien qu'il s'agissait d'un projet concerté par la grandesse ; toute résistance était donc inutile ; l'homme d'État devait se placer à la tête du mouvement pour le conduire et le dominer. Ce fut alors que, pour la première fois, le conseil de Castille s'occupa sérieusement de la question de succession et de testament en faveur du duc d'Anjou. Les avis furent agités ; il y eut partage dans les opinions.

Il fallait maintenant agir auprès du roi Charles II ; on avait des répugnances bien difficiles à vaincre et à étouffer ! D'abord, comment décider don Carlos, le descendant de Charles-Quint, à déshériter sa race pour porter son immense succession à la maison rivale de la sienne depuis des siècles ? Là s'élevait une question qu'il était très délicat d'aborder auprès du roi ; ensuite, comment justifier légalement cette disposition testamentaire, contraire à toutes les renonciations matrimoniales arrêtées lors de l'union des infantes d'Espagne avec Louis XIII et Louis XIV ? N'y avait-il pas des actes écrits et signés de la main des infantes ? A toutes les époques, n'avait-on pas voulu éviter la fusion des deux couronnes d'Espagne et de France dans les mêmes maisons ? La reine d'Espagne était d'ailleurs un obstacle à tous ces projets du parti Français : Allemande de cœur et de maison, ne dominerait-elle pas le roi dans ses derniers moments ? La jeune reine n'avait pas toute l'influence de la première femme de Charles II, issue de la branche d'Orléans ; mais elle partageait sa couche ; assise à son chevet, elle réchauffait en lui ces étincelles de fierté autrichienne qui jaillissaient du sang de Charles-Quint. L'Amirante de Castille et Oropeza, les principaux conseillers de la reine, agissaient dans leur exil ; heureusement pour la France, ils n'avaient ni l'un ni l'autre de la popularité. Ainsi le roi Charles II se trouvait en face de deux sentiments et de deux systèmes : d'une part, la haine et les préjugés de sa maison contre la France, vieil honneur traditionnel de la famille de Bourgogne et de la race espagnole ; d'une autre part,

la crainte d'un traité de partage de la monarchie jeté par Louis XIV au lit de mort du roi Charles II; et comment éviter ce brisement du grand œuvre de Philippe II? L'arrière-petit-fils du roi absolu, qui avait proclamé l'unité catholique au profit de sa monarchie, allait donc voir se consommer le partage de ses États, arrêté entre les trois puissances sur sa tombe! L'habileté de M. de Blécourt à Madrid consistait surtout à s'effacer; il ne parut rien de français dans les négociations ou dans les intrigues; tout fut espagnol et conduit par la grandesse et les conseillers de Castille. Dès que le cardinal Porto-Carrero et le secrétaire d'État Ubilla y Medina furent déterminés pour le parti du duc d'Anjou, les choses marchèrent plus activement encore. Le cardinal Porto-Carrero attaqua vivement les scrupules de conscience et d'orgueil autrichien. Il n'y eut ni exorcisme, ni incantation bénite et catholique, comme l'ont écrit les pamphlets d'Angleterre et de Hollande¹; le conseil de Castille délibéra longtemps, et ce fut dans l'idée de l'indivisibilité de la monarchie espagnole, et pour éviter l'exécution du traité de partage, que le testament au profit de la France fut adopté à la majorité. Les motifs sur lesquels on se décida furent sérieux: si Charles II persistait dans son testament en faveur de l'archiduc, le traité de partage entraînait une guerre violente; l'armée d'observation du marquis d'Harcourt entra en Catalogne par les Pyrénées, et s'emparait du Guipuscoa par Bayonne; Naples, le Milanais, la Flandre, étaient détachés de la monarchie: l'Espagne pouvait-elle seule résister à la coalition de la France, de la Hollande et de l'Angleterre? La monarchie espagnole allait ainsi rece-

¹ Risa de plus puéril que tout ce qui a été écrit sur les moyens odieux employés par la diplomatie de Louis XIV pour la question du testament. Il y eut de l'habileté, mais rien au-delà. Un pamphlet, publié à Cologne en 1701, dit que M. de Blécourt avait aussi ensorcelé le malheureux Charles II. Il y a une certaine manière que la capacité emploie pour dominer un esprit faible ou incomplet; ceci a souvent la force d'un enchantement.

voir un coup terrible dont elle ne se relèverait peut-être jamais. La disposition testamentaire favorable à la France conservait l'unité monarchique ; en maintenant avec rigueur la séparation des deux couronnes, on n'avait pas à craindre que les monarchies d'Espagne et de France se confondissent jamais ; Louis XIV pouvait seul, par la proximité de ses frontières, soutenir l'intégrité des États castillans ; il y avait impossibilité de vaincre l'Espagne et la France réunies dans un traité d'alliance, et combattant avec leurs moyens militaires ou leurs immenses flottes¹. Il n'y eut donc pas, il faut le répéter, d'exorcisme religieux, de dramatiques actions du ciel sur l'esprit du roi ; il y eut seulement de l'habileté de la part de la légation de France. M. de Blécourt n'employa pas le spectacle de ces autels au luminaire pâle, tapissés de soie blanche aux grandes croix d'or ; on n'eut pas besoin de ces cérémonies intimes où les prières des agonisants se mêlaient aux intrigues ambitieuses de la politique sur un sépulcre entr'ouvert. L'envoyé de France se contenta de placer la question sur un terrain parfait : il jeta le roi d'Espagne dans l'alternative ou de voir sa monarchie morcelée par un traité de partage, ou de léguer ses États à un Bourbon ; l'intérêt castillan l'emporta sur la fierté de race. Voilà comment la question fut spécialement décidée, et tout ce qu'on a dit n'est qu'un romanesque épisode dans un grand drame dénoué par la seule capacité d'une habile diplomatie².

Il restait à Charles II des scrupules de conscience : pouvait-il dépouiller la grande famille d'Autriche, son origine, sans s'exposer à ce haut et dernier jugement de Dieu qui broie la destinée des rois comme celle des peuples ? Tourmenté par

¹ Archives espagnoles, ann. 1700.

² La double période sur la succession d'Espagne, à savoir : 1^o le traité de partage, 2^o le testament, doit être étudiée en comparant incessamment les archives de Simancas et les documents français sur la succession d'Espagne. Beaucoup de ceux qu'on a récemment publiés étaient connus et ne changent rien aux faits essentiels de ces négociations.

cette solennelle pensée, Charles II prit la subite détermination de consulter le pape, puissante autorité de l'univers catholique. Jamais prince, dans une vie qui s'éteint, n'eut à éprouver une lutte plus persévérante et plus profonde; en proie à mille sentiments divers, ses hésitations étaient nobles et pieuses. On a peint Charles II comme une âme hébétée sous la faiblesse et la superstition de ses derniers moments; je ne sais, au contraire, si l'histoire présente un caractère plus fortement attaché au devoir, à la grandeur de sa maison et de sa monarchie dans ces temps qui précèdent la mort; et de quoi s'agissait-il? de l'acte le plus solennel, celui qui suppose à l'homme la conscience de sa fin prochaine: on n'entretenait le roi d'Espagne que de ses dispositions de mort, que des précautions à prendre pour le temps où il ne serait plus; et ce roi hésite, discute, écrit. On sait toute la fierté de la maison d'Autriche et de la race de Bourgogne; elle se manifeste, cette haute fierté, même dans la scrupuleuse consultation que Charles II adresse au pape Innocent XII¹: « Il ne dissimule pas que ses affections de roi, ses tendresses de famille et ses traditions de race le portent à maintenir son testament en faveur de l'archiduc; mais les grands de Castille lui ont remontré que l'intérêt de la monarchie espagnole et de la paix générale devoit le déterminer à préférer une disposition favorable au duc d'Anjou, l'un des

¹ Voici la traduction partielle de la lettre de Charles II au pape: « Très-Saint Père, me voyant sans espérance d'avoir des enfans, je suis obligé de choisir un héritier des royaumes d'Espagne, lesquels tombent de droit dans une maison étrangère, bien que l'obscurité de la loi en laisse la justice-douteuse; cette question est l'unique objet de mon souci, et pour être éclairé, j'ai fait à Dieu d'instantes prières; je ne cherche que ce qui est équitable; j'espère le trouver dans son oracle sacré, après que Sa Sainteté aura consulté cette grande affaire avec les cardinaux et les théologiens qu'elle jugera les plus sincères et les plus savans, et après qu'elle aura examiné les papiers que je lui envoie. J'ajoute que je n'écoute ni l'amour ni la haine, et que j'attends le décret du Saint-Père pour qu'il soit la règle du mien. » (Archives de Simancas, BB. 66.)

petits-fils de Louis XIV. Le roi prioit donc le Saint-Père de le diriger dans ce cas de conscience : pouvoit-il ainsi disposer légalement ? l'intérêt de ses peuples justifioit-il suffisamment la clause qui privoit sa famille, la race autrichienne ? »

Innocent XII, alors tout entier dans les intérêts de la France, répondit : « que les rois n'appartenoient point à leur famille, mais aux peuples ; que le testament en faveur de l'archiduc entraînant le partage de la monarchie, il n'y avoit pas à hésiter. La position de Louis XIV, les forces de la France pouvoient éviter à l'Espagne le plus grand des malheurs ; or, ce que devoit désirer de plus heureux à la cause chrétienne le souverain pontife, c'étoit une paix générale, une longue trêve au moins, pour que les forces catholiques pussent être dirigées contre les Infidèles qui menaçoient l'Europe : Charles II, en préparant cet heureux résultat par son testament, mériteroit les plus saintes indulgences de l'Église ¹. » La persistance de Charles II dès lors vaincue, rien ne s'opposait plus à la confection du testament ; le secrétaire d'État Ubilla y Medina en rédigea les longues clauses sous le plus profond secret. Fut-il connu de la légation française, ce testament, avant même qu'il n'eût été signé, et fut-il transmis à Louis XIV ? Les faiseurs de mémoires ont nié que la légation de France ait eu connaissance de ce testament ; ils n'ont pas remarqué l'audience très particulière que l'ambassadeur espagnol à Paris, Castel dos Rios, obtint de Louis XIV ² pour demander une acceptation tacite au moins de la part du roi, avant de se jeter dans les voies périlleuses d'un testament. Le conseil de Castille avait sondé M. de Blécourt, et l'ambassadeur était trop actif, trop dévoué aux intérêts de la France, pour ne pas se

¹ Innocent XII s'empressa de communiquer sa réponse au cabinet de Versailles. Le nonce, à Paris, en remit copie. Juin, ann. 1700.

² Saint-Simon semble croire que la légation de France à Madrid n'était pas informée de ce qui s'y passait ; Saint-Simon, je le répète, comme tous les pamphlétaires, n'a jamais su ni connu qu'un très petit côté des questions diplomatiques.

hâter de prendre les ordres définitifs de sa cour ; il y a même quelques traces que le testament fut communiqué personnellement au roi très chrétien, et que des changements furent indiqués par M. de Torcy lui-même qui n'avait pas assisté à l'audience de Castel dos Rios. Tout cela fut couvert d'un secret si absolu, qu'on n'en eut pas soupçon, ni à Vienne ni à Londres. Le comte d'Harrach, ambassadeur autrichien, fut complètement joué par M. de Blécourt, le cardinal Porto-Carrero et le secrétaire d'État Ubilla y Medina.

Le testament, ainsi bien exactement motivé, fut soumis à la signature royale, au Buen Retiro, le 20 octobre de l'année 1700 à midi. La journée était chaude, comme il arrive en Espagne même dans une saison avancée ; la poitrine du roi était fortement oppressée sous cette maladie qui le dévorait ; son teint était jaune et pâle, ses yeux brillaient néanmoins, et les fossettes de ses joues amaigries étaient fortement colorées d'un brûlant accès de fièvre. Dans cette chambre damassée de velours d'Utrecht, sur un lit à larges balustrades, à baldaquins d'argent où pendaient de longs rideaux, le roi gisait étendu ; à ses côtés le cardinal Porto-Carrero, vêtu de la robe de pourpre du cardinalat, était debout, la barrette à la main, puis à ses côtés le secrétaire d'État Ubilla, à genoux sur un carreau de velours, selon l'usage. Sur un signe du roi, Ubilla lut en castillan les dispositions testamentaires de Charles II, et cette lecture avait quelque chose de solennel ! « Au nom de la très sainte Trinité, nous Charles, par la grâce de Dieu roi de Castille, etc. ¹, reconnoissant que nous ne pouvons éviter la mort, peine à laquelle nous sommes tous assujettis par le péché de notre premier père, et nous trouvant arrêté au lit de la manière dont il plaît à Dieu de nous visiter, nous faisons notre testament ayant le jugement sain et libre, selon qu'il a plu au Seigneur de nous l'accorder, ordonnons et déclarons par cet écrit notre dernière volonté.

¹ J'ai vu aux archives de Madrid l'original de ce testament en espagnol ; je l'ai traduit sur ce texte.

Si Dieu par sa miséricorde infinie vouloit nous donner des enfans légitimes, nous déclarons pour notre héritier universel de tous nos royaumes, États et seigneuries, le fils aîné, et tous les autres qui par leur ordre doivent succéder, et au défaut des mâles, les filles en seront héritières, conformément aux lois de nos royaumes ; mais comme Dieu ne nous a pas encore accordé cette grâce dans le temps que nous faisons ce testament, notre premier et principal devoir est de procurer le bien et l'avantage de nos sujets, faisant en sorte que tous nos royaumes se conservent dans cette union qui leur convient, en observant la fidélité qu'ils doivent à leur roi et seigneur naturel, étant persuadé que l'ayant toujours pratiquée, ils se conformeront à ce qui est le plus juste, s'affermissant sur la souveraine autorité de notre présente disposition. Et reconnoissant, conformément aux résultats de plusieurs consultations de nos ministres d'État et de la justice¹, que la raison sur quoi on a fondé la renonciation des dona Anna et dona Maria-Theresa, reines de France, ma tante et ma sœur, à la succession de ces royaumes, a été d'éviter de les unir à la couronne de France ; mais reconnoissant aussi que ce motif fondamental venant à cesser, le droit de la succession subsiste dans le parent le plus proche, conformément aux lois de nos royaumes, et qu'aujourd'hui ce cas se vérifie dans le second fils du dauphin de France : pour cette raison, nous con-

¹ « Y reconociendo conforme à diversas consultas de ministros de Estado y justifiçia que la razon, en que se funda la renuncia de las señoras dona Ana, y dona Maria Theresa, reynas de Francia, my tia e hermana, de estos reynos, fue evitar el perjuyco de unirse à la corona de Francia, y reconociendo que viniendo à cessar esté motivo fundamental, subsiste el derecho de la succession en el pariente mas inmediato, conforme a las leyes de estos reynos, y que oy se verifica este caso en el hijo segundo del Delfin de Francia : por tanto arreglandome à dictas leyes, declaro mi successor, en caso que Dios me lleve sin dijar hijos, *el duque de Anjou*, hijo segundo del Delfin, y como a tal le llamo à la succession de todos mis reynos y dominos sin exception de ninguna parte de ellos. »

formant aux susdites lois, nous déclarons être notre successeur (en cas que Dieu nous appelle à lui sans laisser des enfans) le duc d'Anjou, second fils du dauphin ; et en ceste qualité nous l'appelons à la succession de tous nos royaumes et seigneuries. Et parce que nous désirons ardemment que la paix et l'union, si importantes à la chrétienté, se conservent entre l'empereur notre oncle et le roi très chrétien, nous leur demandons et les exhortons d'affermir ladite union par les liens de mariage entre le duc d'Anjou et l'archiduchesse, afin que par ce moyen l'Europe jouisse du repos dont elle a besoin¹. Nous voulons qu'incontinent après notre décès il se fasse une assemblée composée du président du conseil de Castille, du vice-chancelier ou président du conseil d'Aragon, de l'archevêque de Tolède, de l'inquisiteur général, d'un grand et d'un conseiller d'État que nous nommerons dans ce testament ou dans le codicille que nous y joindrons, ou dans un mémoire signé de notre main ; et pendant le temps que la reine, notre très chère et bien aimée épouse, voudra demeurer en ces royaumes et cours, nous prions et chargeons Sa Majesté d'assister et autoriser la susdite assemblée, qui se tiendra en sa présence royale dans l'appartement et lieu que Sa Majesté lui plaira de marquer, se donnant la peine d'intervenir dans les affaires, ayant voix délibérative de qualité, en sorte que les sentiments étant égaux, la partie de ceux à qui elle s'adjoindra sera préférée ; mais dans les autres elle se joindra au plus grand nombre ; et nous voulons que ce gouvernement dure et subsiste jusques à ce que notre successeur ayant su notre décès, y puisse pourvoir aussitôt qu'il aura atteint sa majorité. Nous nommons pour tuteurs de notre dit successeur pendant sa minorité jusqu'à l'âge de quatorze ans, les mêmes que nous avons nommés pour ladite assemblée, afin qu'ils gouvernent au temps de notre décès et jus-

¹ Ce projet de transaction par un mariage entre l'Autriche et la France pour la succession d'Espagne révèle la pensée du conseil de Castille, qui était : 1° d'éviter le partage, 2° d'empêcher la guerre.

qu'à ce que notre successeur vienne dans nos royaumes. »

Tel fut ce testament ! A mesure que le secrétaire d'État avançait dans cette longue lecture, la physionomie du roi Carlos II se nuancait de rouge, de violet : contention violente de l'âme ! Quoique les bases du testament eussent été discutées d'avance, il se passait une lutte intérieure et profonde dans l'esprit du monarque tant affaibli. Une noble indignation colorait son front lorsqu'Ubilla prononça le nom du duc d'Anjou comme premier héritier appelé à la couronne des Espagnes et des Indes ; il fit signe de la main à Ubilla de relire le préambule dans lequel les droits du duc d'Anjou étaient légalement établis ; puis, soit fatigue, soit dépit, il interrompit Ubilla en lui disant avec le tutoiement familier aux rois espagnols : « Antonio, mon ami, c'est assez ; tu m'en as trop lu déjà. Je suis fatigué, bien fatigué ! » Ensuite il prit la plume et signa en tremblant avec convulsion. Alors tout fut dit : l'Espagne passa aux mains des Bourbons. Ainsi fut consommé le plus grand acte diplomatique qui ouvrait le dix-huitième siècle. Le testament de Charles II est long, juridiquement rédigé ; on voit que les droits de l'héritier ne sont pas nets, et que les rédacteurs du testament veulent convaincre et le roi qui le signe, et l'Europe qui sera appelée à le juger. La conduite du cabinet de Versailles dans cette négociation fut des plus habiles et des mieux suivies. Il n'y eut rien d'odieux, aucun acte de violence ; Louis XIV vint au résultat proposé presque sans efforts, par l'effet d'une bonne position prise, et de l'alternative adroitement établie entre la succession et le partage, ce qui jetait nécessairement l'Espagne aux mains de Louis XIV. Le cabinet de Versailles avait l'option : s'il s'en tenait au partage, il obtenait un beau lot, et par-dessus tout le roi faisait un acte de modération politique ; s'il optait pour le testament, il avait un droit écrit pour appuyer un mouvement armé contre l'Espagne. Il faut distinguer en diplomatie l'habileté de la fraude ; la mission des gouvernements est de grandir l'honneur de leur pays et d'assurer leur intérêt. S'ils y parviennent

par une conduite forte et habile, ils ne blessent pas le droit public; ils restent dans le leur. Les vastes plans de Richelieu et de Mazarin étaient exactement accomplis dans les deux hypothèses; l'Espagne, désormais dans l'impuissance de nuire aux relations de la France ou à ses intérêts, n'en était plus que la satellite obligée. Depuis la guerre de 1667, les renonciations des infantes avaient été mises en question; dans le testament de Charles II, ces renonciations étaient complètement oubliées; on entra dans le droit testamentaire pour la transmission des couronnes, innovation à la vieille loi de l'hérédité. Le testament n'était qu'un acte de volonté; l'hérédité existait indépendamment de la disposition du souverain, et c'est pourquoi elle offrait tant de garanties. C'est la souveraineté absolue, poussée jusqu'à son dernier terme, que le droit de disposer d'un empire sur la simple signature d'un mourant!

Tout était dit pour la forme et la validité de l'acte solennel qui transmettait le gouvernement de tant de millions de sujets au jeune duc d'Anjou. Charles II languit encore quelques jours; il mourut au Buen-Retiro, le 1^{er} novembre, alors que les cinquante-une cloches de San-Lorenzo annonçaient la Toussaint : et les glas du jour des morts se mêlèrent aux funérailles du roi des Espagnes et des Indes, malheureux prince qui n'avait pas eu même la paix sur son lit funèbre.

Dès que le majordome eut annoncé que le roi était trépassé, le conseil de Castille se réunit à la hâte pour lire le testament. Rien n'avait transpiré encore dans la population; il paraît même que le secret avait été tellement gardé entre les membres du conseil qui avaient respectivement promis le silence, que la légation de l'Empire n'était pas informée de l'existence du dernier testament; le comte d'Harrach croyait fermement que la disposition testamentaire au profit de l'archiduc subsistait encore, et qu'il n'avait qu'à dépêcher un courrier à Vienne pour annoncer officiellement la clause royale qui appelait l'archiduc à la succession d'Espagne.

Quand les membres du conseil de Castille se séparèrent après l'ouverture du testament, une multitude de grands entourèrent les conseillers ; on voyait dans la salle d'armes la grandesse, les évêques, les ricos hombres, qui attendaient avec impatience le nom de celui qu'ils salueraient pour roi. Toute la légation autrichienne était là haletante, le comte d'Harrach en tête, de sorte que lorsque le nom du duc d'Anjou fut proclamé, l'ambassadeur autrichien, frappé d'une colère soudaine, s'écria : « qu'on l'avait frustré, et que son maître saurait bien s'en venger. » Blécourt n'était pas au Buen-Retiro ; il tenait son courrier prêt à être expédié et une enveloppe pour ses dépêches ; le secrétaire d'État Ubilla y Medina lui porta sur-le-champ une copie par extrait du testament, accompagnée d'une lettre courte et obséquieuse du secrétaire d'État, adressée au roi Louis XIV. Ubilla, par son empressement, voulait conquérir une bonne position dans le conseil de son nouveau souverain ; sa capacité avait besoin de s'exercer dans ce nouvel ordre politique. Ubilla disait à Louis XIV : « Sire, le roi don Carlos, mon seigneur, étant mort le premier jour du courant, sur les trois heures après midi, j'ai ouvert immédiatement son testament avec les solennités requises ; j'y ai trouvé une clause dont je donne ici copie, et dans laquelle il nomme pour successeur de tous ses royaumes, États et seigneuries, le sérénissime seigneur duc d'Anjou, fils du sérénissime dauphin, avec les qualités exposées dans d'autres clauses, et dont je donne aussi copie. — Madrid, 2 novembre 1700¹. »

¹ *Carta de don Antonio de Ubilla, secretario de estado.* « Señor, habiendo fallecido el día primero del corriente el rey don Carlos, mi señor, à las tres de la tarde, y abientose inmediatamente su testamento con las solemnidas del dererecho, se hallò en el una clausala, de que es copia la inclusa, en que deja nombrado por successor en todos sus reynos, estados, y senorios, al serenissimo, señor duque de Anjou, hijo del serenissimo delphin, con las calidades que en ella se expressan, y ostra clausula, de que tambien va aqui copia, dando forma al gobierno de la

Le testament de Charles II avait constitué une junte ou régence de gouvernement en attendant l'acceptation du duc d'Anjou et la réponse de Louis XIV. Cette junte était présidée, pour la forme seulement, par la reine régente; celle-ci, sans volonté, avait accepté une place au conseil, bien que ses intérêts fussent tout entiers autrichiens et qu'elle éprouvât un profond dépit du testament; mais la reine, désireuse de son douaire, obéissait aux influences dominantes dans la junte, c'est-à-dire au comte don Manuel Arias, à l'évêque grand inquisiteur, et au comte de Benavente, qui formaient la partie dirigeante et politique du conseil de gouvernement. Cette junte se réunit pour envoyer officiellement à Louis XIV la copie authentique du testament; elle délibéra sur la lettre qu'elle devait adresser au roi de France. D'après l'avis de l'inquisiteur général, les termes devaient en être simples et dévoués; elle fut écrite par le comte de Benavente et signée par la régente et tous les membres de la junte; on y disait à Louis XIV: « Sire, le roi notre seigneur, que Dieu tienne en sa gloire, a désigné une junte qui est déjà formée pour le gouvernement universel de la monarchie pendant l'*interim* de son successeur; et parce que, dans le premier moment de la douleur, nous n'avons pu exprimer à Votre Majesté la vive expression de nos sentiments, nous l'exécutons aujourd'hui, pouvant assurer à Votre Majesté toute la joie des peuples de faire en quelque sorte partie de vos États; et nous dirons aussi à Votre Majesté que le successeur du roi mort peut venir sans délai prendre possession de cette monarchie, et en disposer comme de ses propriétés particulières, lui réitérant nos promesses de bonheur et de tranquillité, de fidélité et d'obéissance. — Madrid, 3 novembre 1700. Moi la reine; le comte don Manuel Arrias, l'évêque inquisiteur général, don

monarquía en el interin que puede executarlo por sí el successor. Y por orden de la Reyna mi senora, y los gobernadores, pongo todo lo referido en noticia del Sor enviado. » Madrid à 2 de novembre de 1700; UBILLA. (Archives de Simancas, B.-B. ann. 1700.)

Rodrigo Manuel, le comte de Benavente¹. » On écrivit encore, quelques jours après, une nouvelle lettre très pressante adressée par la junte au roi de France avec l'expression d'un dévouement encore plus intime et plus absolu : « Sire, en conséquence de notre lettre du 3 courant, qui annonçoit à Votre Majesté les formes du testament et du codicille du roi notre seigneur, nous les envoyons l'un et l'autre à Votre Majesté afin qu'elle puisse en prendre une connoissance détaillée. Nous réitérons à Votre Majesté la nouvelle expression des bonnes volontés de la noblesse et du peuple de ce pays pour le roi qui vient d'être choisi ; nous ne consentirons, nous ne souffrirons jamais aucune chose qui puisse altérer cette grande décision. Vous pouvez compter sur notre zèle, notre obéissance pour tout ce qui est porté dans le testament du roi notre seigneur que Dieu ait en sa gloire, ainsi que sur le concours de la noblesse, des gens de cour, du peuple des cités. Nous devons répéter à Votre Majesté ces vives et certaines expressions des dévouements publics et particuliers, et Votre Majesté verra un de ses petits-fils salué et proclamé roi d'Espagne avec toutes les cérémonies habituelles pour les successions royales. — 7 novembre 1700². »

¹ *Secunda carta de los gobernadores al rey christianissimo.* « Señor, en quarta de primero del corriente dirigida con expresso, extraordinario à V. M. de haver aquel dia à las tarde de la tarde, llevandose Dios para si rey don Carlos, nuestro señor, remitiendo à V. M. copia de la clausa que se hallo en su testamento, nombrade por successor en todos sus rey nos, al serenissimo señor duque de Anjou, hijo del serenissimo delphin, con las circunstancias que en ella se contienen ; y tambien de ostra, en que su magestad que aya gloria, dejà dispuesta una junte de los ministros, que ya formada està para el gobierno universal de la monarquia, en el interin que su successor en ella pueda governala, etc. Nuestro señor guarde la christianissima persona de V. M. » Madrid à 3 de novembre 1700. Yo la Reyna ; el conde don Manuel Arrias ; el obispo inquisidar general ; don Rodrigo Manuel ; el conde de Benavente. (Archives de Simancas, B. 156.)

² *Tercera carta de los mismos al mismo.* « Señor, en consecuencia de

Les grands d'Espagne avaient hâte d'en finir avec cette junte provisoire qui ne permettait pas les belles largesses royales de l'avènement. On craignait les intrigues de la légation autrichienne; on voulait au plus vite s'assurer l'appui d'un cabinet fort et puissant comme l'était la France. La junte désirait se montrer dévouée à Louis XIV, afin de recueillir les bénéfices du testament. La reine douairière n'était que nominalelement à la tête de la grandesse; la junte réunissait dans ses mains toute la force du gouvernement. Personne n'ignorait les résistances que pouvaient susciter l'Amirante et le comte d'Oropeza, rappelés de leur exil au lit de mort de Charles II. Si le testament n'était pas accepté, tous les partis allaient être en fermentation; il y avait déjà une opinion puissante qui appelait les cortès et la succession élective; quelques Castillans hautains niaient au roi la puissance de disposer librement de ses sujets par un acte de dernière volonté contre les lois fondamentales.

La nouvelle du testament et de la mort de Charles II arriva au roi alors à Fontainebleau, le mardi 9 novembre, à neuf heures du matin. Le courrier envoyé par Blécourt était resté malade à Bayonne; le marquis d'Harcourt écrivit deux lignes à M. de Barbezieux en expédiant un nouveau courrier, avec ordre de ne remettre les dépêches à M. de Torcy, qu'après que Barbezieux aurait reçu le billet ainsi conçu : « Monseigneur lo que con extraordinario escrivimos à vuestra magestad, en el 3 corriente, con motivo del fallecimiento del rey nuestro señor que aya gloria, y estando ya en toda forma el testamento, y coddicillo que dejò y ofrecimos remistis à V. M. le passamos à manos de V. M. con est expresso, para que se halle en mas caval conocimiento de todas sus circunstancias. Y con esta ocasion, como lo repeteremos en todas, hazemos à V. M. nueva expresson y manifestacion, de que la nobleza y pubeos, estan llamando par el rey que vien nombrado, con las mayores ansias, y seguridades, para nos imaginar a sentir ni consentir à cosa alcuna que pueda su variacion en este gran negocio. Madrid à 7 de novembre 1700. Yo la reyna; el conde Manuel Arrias; don Rodrigo Manuel; el conde de Benavente; don Antonio de Ubilla y Medina. » (*Idid.*)

le duc d'Anjou est roi d'Espagne : don Carlos II est mort. — D'Harcourt. » Barbezieux vint en porter la nouvelle au roi qui était au conseil des finances ; immédiatement tout fut renvoyé ; la cour devait aller à la chasse, et les équipages furent contremandés. Le roi dîna comme à l'ordinaire à son petit couvert, et se contenta de dire : « Messieurs, le roi d'Espagne est mort, je draperai en noir » : ce qui signifiait que le deuil serait complet et en grand ; la cour devait ainsi renoncer à ses plaisirs, à ses distractions d'hiver et de carnaval. En sortant de dîner, le roi manda tout le conseil chez madame de Maintenon, en présence de monseigneur le dauphin, et ce fut là que commencèrent les délibérations sérieuses sur l'acceptation du testament. Les papiers de Torcy, témoin oculaire, contiennent de précieux détails sur ces délibérations du conseil qui décida la plus grande des questions diplomatiques. Torcy, l'homme capable, s'est montré l'impartial narrateur de toutes les péripéties de cette haute résolution ¹. Représentez-vous la chambre de madame de Maintenon à Fontainebleau ; le roi dans son fauteuil ; à ses côtés monseigneur le dauphin, un peu plus loin madame de Maintenon ; à quelque distance le chancelier, M. de Beauvilliers, et Torcy comme secrétaire d'Etat des affaires étrangères. Le roi ouvrit lui-même la délibération, en demandant à chacun son avis avec indépendance. Telle était l'habitude de Louis XIV, habitude qui s'était maintenue dans la hiérarchie de ses conseils. Le roi et Monseigneur, le chancelier, le duc de Beauvilliers et Torcy, les trois ministres d'Etat, délibérèrent sur cette grave affaire, et madame de Maintenon avec eux, comme l'esprit le plus distingué et qui discernait le mieux les questions délicates. Madame de Maintenon jugeait parfaitement bien, appréciait les situations avec un tact exquis, et le roi l'appelait à toutes les résolutions un peu importantes. C'était contre les usages d'une cour sévère ;

¹ Mém. de Torcy, ann. 1700. — Saint-Simon a arrangé cette scène à sa manière ; en face de cette grande solennité, il a eu le malheur de la rendre presque bouffonne.

mais rarement ma-Jame de Maintenon donna des avis qui ne fussent empreints d'une sagesse extrême et d'une prévoyance remarquable. Le duc de Beauvilliers, ministre d'Etat, parla le premier (je conserve son langage dans toute sa franchise) ; il soutint : « que la-foi royale étoit engagée par le traité de partage ; qu'il n'y avoit point de comparaison entre l'accroissement pour la couronne d'Etats contigus et aussi nécessaires que la Lorraine, aussi importants que le Guiposcoa, et aussi utiles au commerce que les places de Toscane, Naples et Sicile ; et la grandeur particulière d'un fils de France, dont tout au plus la première postérité devenue espagnole par son intérêt, et par son éducation tout étrangère, se montreroit aussi jalouse de la puissance de la France que les rois d'Espagne autrichiens. Qu'en acceptant le testament, il falloit compter sur une longue et sanglante guerre ; tout le faix tomboit sur la France, qui, dans l'impuissance de soutenir le poids de tout ce qui s'alloit unir contre elle, auroit encore l'Espagne à supporter. Que se tenant au traité de partage, la France s'attireroit la confiance de l'Europe dont elle deviendroit la dictatrice, ce qu'elle ne pouvoit espérer de ses armes ; l'intérieur du royaume seroit rétabli par une longue paix, augmenté aux dépens de l'Espagne ; enfin, l'arrondissement si nécessaire de la Lorraine, qui réunit les évêchés, l'Alsace et la Franche-Comté, et délivre la Champagne qui n'a point de frontières, formeroit un Etat si puissant, qu'il seroit à l'avenir la terreur ou le refuge de tous les autres, et en situation assurée de faire tourner à son gré toutes les affaires générales de l'Europe. »

M. de Torcy, sans partager complètement l'opinion du duc de Beauvilliers, en fit ressortir les avantages, et parla cette langue d'expérience et d'affaires qui en faisait un des hommes les plus distingués du conseil de Louis XIV. M. de Torcy, l'un des principaux agents des traités de partage signés à La Haye et à Londres, ne pouvait, sans manquer à sa position ministérielle, en soutenir la nullité : c'étoit d'après ses ordres que M. de Tallard avait agi à Londres et M. de Harlai à

Haye. M. de Torcy exposa les difficultés politiques que l'acceptation du testament allait susciter; il fit nettement connaître au roi et au conseil les premières démarches du corps diplomatique, les notes déjà communiquées par les ambassadeurs d'Angleterre et de Hollande¹, et qui faisaient pressentir la guerre.

Le chancelier parla ensuite, mais favorablement pour l'acceptation de la jeune royauté du duc d'Anjou² : il établit d'abord : « qu'il étoit dans l'option du roi de laisser s'élever une seconde fois la maison d'Autriche, à fort peu de puissance près, à la hauteur de ce qu'elle avoit été depuis Philippe II, prince dont on avoit vivement éprouvé la force et la puissance; ou de prendre le même avantage pour la sienne. La France, le plus étendu, le plus abondant et le plus puissant royaume de tous ceux de l'Europe, chaque État considéré à part, avoit l'avantage de ne dépendre de l'avis de qui que ce fût, et de se remuer tout entier à la seule volonté de son roi, ce qui en rendoit les mouvemens parfaitement secrets et tout-à-fait rapides, et celui encore d'être contigu d'une mer à l'autre à l'Espagne, et de plus, par les deux mers d'avoir du commerce et une marine, et d'être en état de protéger celle d'Espagne, et de profiter à l'avenir de son union avec elle pour le commerce des Indes; par conséquent, de recueillir des fruits de cette union bien plus continuels, plus grands, plus certains que n'avoit pu faire la maison d'Autriche. Ces avantages se trouvoient-ils balancés par ceux de l'acquisition de la Lorraine? province importante à la vérité, mais dont la possession n'augmentoît en rien le poids de la France dans les affaires générales; tandis qu'uni avec l'Espagne, ce royaume seroit toujours prépondérant et très-supérieur à la plupart des puissances unies en alliance, dont les divers intérêts ne pouvoient rendre ces unions durables comme celui des frères et

¹ Papiers et Mémoires de Torcy, ann. 1700.

² Le chancelier étoit M. de Pontchartrain; il appartenait à l'école des temps belliqueux de Louvois.

de la même maison. Et d'ailleurs, en se mettant à titre de nécessité au-dessus du scrupule, l'occupation de la Lorraine désarmée, démantelée, enclavée comme elle étoit, souffroit-elle la moindre difficulté du monde, puisqu'on s'en saisiroit toujours au premier mouvement de guerre, comme on avoit fait depuis si long-temps ? En ces occasions on n'aperçoit pas de différence entre elle et une province du royaume. A l'égard de Naples, de la Sicile et des places de la côte de Toscane, il n'y avoit qu'à ouvrir les histoires pour voir combien souvent nos rois en avoient été les maîtres, et avec ces États, de ceux de Milan, de Gènes et d'autres petits points d'Italie, et avec quelle et rapide facilité ils les avoient toujours perdus. Le traité de partage avoit été accepté, faute de pouvoir espérer mieux, dès qu'on ne vouloit pas se jeter dans les conquêtes ; mais, en l'acceptant, qui auroit pu méconnoître l'inimitié de tant d'années de l'habile main (Guillaume III), qui l'avoit dressé pour nous donner des noms sans nous donner des choses, ou plutôt des choses impossibles à conserver par leur éloignement et leur épuisement ? Ces conquêtes ne seroient bonnes qu'à dévorer notre argent et partager nos forces, et à nous tenir dans une contrainte perpétuelle. Craindroit-on les rivalités ? Il y avoit à espérer que le roi vivroit assez long-temps, et Monseigneur après lui, pour maintenir l'harmonie entre ses deux fils ; il n'y avoit pas moins lieu d'en espérer la continuation entre les deux frères si unis et affermis de longue main dans ces principes, qu'ils feroient passer aux cousins-germains ; ce qui entraînoit déjà une longue suite d'années. Mais enfin si le malheur venoit assez à surmonter toute raison, pour faire naître des guerres, il falloit toujours qu'il y eût un roi d'Espagne, et une guerre se pousseroit moins et se termineroit toujours plus aisément et plus heureusement avec un roi de même sang qu'avec un étranger et de la maison d'Autriche. » Telle fut l'opinion de M. de Pontchartrain ; elle mérite d'être sérieusement méditée, même par les hommes d'État de l'école moderne ; car elle développe un vaste plan

de politique dans nos rapports nécessaires avec l'Espagne. Le plus ardent, le plus décidé de tous pour l'acceptation du testament, fut le dauphin. Monseigneur parut un homme à volonté tenace dans tous ces conseils ; son opinion était importante, car il s'agissait d'une question personnelle, et la succession d'Espagne lui était dévolue par l'hérédité. Quand ce fut à son tour de parler, il s'expliqua avec netteté pour l'acceptation du testament ; il développa une partie des meilleures raisons du chancelier. Puis, se tournant vers le roi d'un air respectueux, mais ferme, il dit : « qu'après avoir exprimé son avis comme les autres, il prenoit la liberté de lui demander son héritage, puisqu'il étoit en état de l'accepter ; que la monarchie d'Espagne étoit le bien de la reine sa mère, par conséquent le sien, et pour la tranquillité de l'Europe celui de son second fils, à qui il le cédoit de tout son cœur, mais qu'il n'en quitteroit pas un seul pouce de terre à un autre ; que la demande étoit juste et conforme à l'honneur du roi, à l'intérêt et à la grandeur de la couronne, et qu'il espéroit bien aussi qu'elle ne lui seroit pas refusée. » Cette opinion si fière, si noble, de M. le dauphin n'étoit point forcée : Monseigneur, bien qu'un peu gros et lourd, avoit dans tout ce sang royal une énergie, une chaleur, un sentiment de son droit qui éclatant dans toutes les actions. Le roi l'écouta fort attentivement, puis s'adressant à madame de Maintenon : « Et vous, Madame, que dites-vous de tout ceci ? » Madame de Maintenon répondit avec bienséance et modestie, en faisant l'éloge des sentiments de monseigneur le dauphin, et fut enfin d'avis d'accepter le testament. Ce conseil s'étoit un peu tenu pour la forme ; le roi, décidé pour l'acceptation du testament dans toute sa teneur, s'en étoit expliqué avec le marquis Castel dos Rios, ambassadeur d'Espagne, et qui désiroit avoir sur ce point le dernier mot du roi ; Louis XIV lui avoit dit : « que sans donner sa parole royale encore, il pouvoit assurer la junte qu'il étoit tout disposé à accepter le testament. » A la cour de Fontainebleau, déjà le bruit s'en ré-

pandait. Il se fit alors un mouvement d'opinion publique remarquable : autant la France s'était montrée intimidée et sans énergie lors du congrès de Riswick, autant il y avait dans l'esprit de la nation un sentiment qui la portait à la guerre. On s'était reposé depuis trois ans ; la paix avait rendu les forces au pays : une émotion de gloire et d'honneur public fermentait au cœur des gentilshommes ; tous voulaient reprendre les armes. La cour se complaisait à voir un fils de France sur le trône d'Espagne ; la noblesse avait vécu des idées espagnoles, de la langue, de la poésie et des mœurs du peuple d'au-delà des Pyrénées. Au temps des carrousels de l'enfance royale, c'étaient les costumes et les devises de l'Espagne que tous portaient dans leurs blasons de race, et dans les beaux écussons des lices à la place Royale : donner un roi à la Castille, à l'Andalousie, à la Manche, c'était une idée qui flattait cette brave noblesse. Quand donc la nouvelle du testament se répandit à Fontainebleau, il y eut un mouvement d'opinion publique auquel il était impossible de résister ; le refus du testament aurait été considéré comme une grande lâcheté ; le roi l'avait senti avec cet orgueil qui savait si bien comprendre sa famille et son pays. Il avait accepté d'avance pour son petit-fils la couronne d'Espagne ; cela caressait son amour-propre. Quand le roi faisait le semblant d'hésiter au conseil, il déclarait au marquis dos Rios que son parti était pris, et la lettre secrète écrite à la junte par Louis XIV, quelques jours après la réception du testament, constate assez l'invariable résolution du roi ¹. « Très-haute, très-puissante, et très-excellente princesse, notre très-chère, très-amée bonne sœur et cousine ; très-chers et bien amés cousins et autres du conseil établi pour le gouvernement universel des royaumes et États dépendans de la couronne d'Espagne, nous avons reçu la lettre signée de Votre Majesté, et par vous, écrite le 1^{er} de ce mois. Elle nous a été rendue par le marquis de Castel dos Rios, avec les clauses du testament fait par le feu roi,

¹ L'original de cette lettre est aux archives de Simancas.

contenant l'ordre et le rang des héritiers, qu'il appelle à la succession de tous ses royaumes et États; et la sage disposition qu'il a faite pour le gouvernement de ces mêmes royaumes, jusques à l'arrivée et jusqu'à la majorité de son successeur¹. La sensible douleur que nous avons de la perte d'un prince, dont les qualités et les étroites liaisons du sang nous rendoient l'amitié très-chère, est infiniment augmentée par les marques touchantes qu'il nous a données à sa mort, de sa justice, de son amour pour des sujets fidèles, et de l'attention qu'il apporte à maintenir au-delà du temps de sa vie le repos général de toute l'Europe et le bonheur de ses peuples. Nous voulons de notre part contribuer également à l'un et à l'autre, et répondre à la parfaite confiance qu'il nous a témoignée. Ainsi nous conformant entièrement à ses intentions marquées par les articles du testament que Votre Majesté, et vous, nous avez envoyés, tous nos soins seront désormais de rétablir par une paix inviolable, par l'intelligence la plus parfaite, la monarchie d'Espagne au plus haut point de gloire où jamais elle ait été. Nous acceptons pour notre petit-fils le duc d'Anjou, le testament du feu roi catholique; notre fils unique le dauphin l'accepte aussi; il abandonne sans peine les justes droits de la feuë reine sa mère et notre très-chère épouse, reconnus incontestables aussi bien que ceux de la feuë reine, notre très-honorée dame et mère, par les avis des différens ministres d'État et de justice, consultés par le feu roi d'Espagne. Loin de

¹ La junte s'empresse d'accuser réception de cette lettre au roi Louis XIV. Voici le texte espagnol de cette réponse :

Quarta carta de los gobernadores al Rey christianissimo. « Senor, se degna V. Magestad con gran reconocimiento nuestro, manifestar en carta do 12 del corriente, sensible dolor, que le ha causado la perdida de tan gran principe, don Carlos II declarandenos V. M. su real acceptation y aprobacion de la dispuisto por el testamento de la Magestad defunta, rivalidando lo con todas aquillas firmezas que mas pueden ofranzar para siempre la possession de tanto herenzia. Y dispuis de dar à V. Magestad las mas afectuosas y reverentes gracias por esto, y por las singulares expresiones conque V. Magestad nos favorice y hourra, assi à nos otros en

se réserver aucune partie de la monarchie, il sacrifie ses plus proches intérêts au désir de rétablir l'ancien lustre d'une couronne, que la volonté du feu roi catholique et la voix de ses peuples défèrent unanimement à notre petit-fils. Ainsi nous ferons partir incessamment le duc d'Anjou, pour donner au plus tôt à des sujets fidèles la consolation de recevoir un roi, bien persuadé que Dieu l'appelant au trône, son premier devoir est de faire régner avec lui la justice et la religion; qu'il doit donner sa principale application à rendre ses peuples heureux, à relever et à maintenir l'éclat d'une aussi puissante monarchie; qu'il est obligé de connoître parfaitement, et de récompenser le mérite de ceux qu'il trouvera (dans une nation également brave et éclairée) propres à le servir dans ses conseils, dans ses armées, et dans les différens emplois de l'Église et de l'État. Nous l'instruirons encore de ce qu'il doit à des sujets inviolablement attachés à leurs rois, de ce qu'il doit à sa propre gloire; nous l'exhorterons à se souvenir de sa naissance, à conserver l'amour de son pays, mais uniquement pour maintenir à jamais la paix et la parfaite intelligence, si nécessaires au commun bonheur de nos sujets et des siens. Cependant nous prions Dieu, auteur de toutes consolations, qu'il donne à Votre Majesté et à la junte les satisfactions désirables. Écrit à Fontainebleau le 14 novembre. LOUIS. »

Cette lettre, si parfaite de style et qui déjà prépare et résume les instructions de Louis XIV à son petit-fils, est une acceptation expresse, complète, de la couronne pour le duc particular, como a lo general de la nacion espanola; proprias solledo magnanimo corazon de tan esclarecido manarcha, podemos assecuras a V. Magestad que la alta providencia de V. Magestad supra premias anticipadamente el impondonderable regozejo, y demonstraciones de jubilo y alegria, conque en medio de nuestro sumo desconsuelo hizo treguas el dolor di la raciente perdeda para celebrarse con general aplauso en esta corte la real carta de V. Magestad. Madrid à 26 de novembre de 1700. Yo la Reyna; el card. Portocarrero; D. Manuel Arrias; D. Ferd. de Aragon; El obispo inq. general; D. Rodrigo Manuel Manrique de Lara; El conde de Benavente. » (Archiv. de Simancas.)

d'Anjou ; et néanmoins il se passa plusieurs jours encore en délibérations avant que la volonté du roi ne fût manifestée publiquement, car le conseil avait un vif intérêt à faire croire à la diplomatie que la résolution avait été prise après le débat le plus réfléchi : Louis XIV voulait constater qu'il s'agissait d'une affaire nationale, et non pas d'un caprice et d'une vanité de roi. Tout le corps diplomatique était attentif aux plus petits actes, aux moindres mots qui sortaient de la bouche du roi, et pendant ce temps la négociation secrète continuait entre la junte et Louis XIV ; cette junte disposait tout pour la reconnaissance officielle du duc d'Anjou à Madrid. Les ambassadeurs invoquaient hautement le traité de partage et la signature apposée par le roi, espérant par ce moyen empêcher la résolution de Louis XIV. Les cabinets rappelaient la parole royale : n'avait-elle pas ratifié le traité de partage ? quel motif donnait-on pour justifier un changement si complet dans la situation générale de l'Europe ? La succession d'Espagne bouleversait tous les rapports, ébranlait tous les vieux liens des souverainetés : que devenait la foi des traités ?

La résolution d'accepter le testament pour le duc d'Anjou était ferme et forte, quoiqu'on eût l'air d'hésiter encore extérieurement. La cour quitta sur-le-champ Fontainebleau et ses vieilles forêts : elle vint habiter Versailles, afin de donner plus de retentissement à l'acte qu'on préparait. Dans la matinée du 16 novembre, le roi, après son lever, fit entrer l'ambassadeur d'Espagne dans son cabinet, et puis il appela monseigneur le duc d'Anjou qui étoit dans les arrières-cabinets, et dit à l'ambassadeur : « Vous le pouvez saluer comme votre roi. » Le marquis Castel dos Rios se jeta à deux genoux et lui baisa la main à la manière d'Espagne ; il lui fit ensuite un assez long compliment en espagnol, et après qu'il eut fini, le roi lui dit : « Mon petit-fils n'entend pas encore l'espagnol, c'est à moi de répondre pour lui. » Et Louis XIV tourna fort bien une réponse en vraie langue castillanne. Les courtisans étoient à la porte du cabinet du roi. Sa Majesté commanda à

l'huissier d'ouvrir les deux battants de la porte, et de faire entrer tout le monde, et dit : « Messieurs, voilà le roi d'Espagne ; la naissance l'appeloit à cette couronne, toute la nation le souhaite et me le demande, ce que je lui ai accordé avec plaisir ; c'était l'ordre du ciel. » Puis se retournant vers le roi d'Espagne, il lui dit : « Soyez bon Espagnol, c'est présentement votre premier devoir ; mais souvenez-vous que vous êtes né François pour entretenir l'union entre les deux nations, c'est le moyen de les rendre heureuses et de conserver la paix de l'Europe. » Après cela il s'adressa à l'ambassadeur, et en lui montrant du doigt le roi son maître, il lui dit : « S'il écoute mes conseils, vous serez grand seigneur, et bientôt ; il ne sauroit mieux faire présentement que de suivre vos avis. » Monseigneur le duc de Bourgogne et monseigneur le duc de Berri embrassèrent le roi d'Espagne, et ils fondaient tous trois en larmes en s'embrassant.

Cette belle et royale scène, depuis retracée par la peinture, fit un grand éclat à Versailles. Le duc d'Anjou, qui prenait alors le titre de Philippe V, avait dix-sept ans. C'était une de ces jolies figures que Mignard et Lebrun avaient reproduites ; jeune homme alors, le duc d'Anjou avait perdu cette vivacité qu'on remarquait durant ses tendres années. L'école de Fénelon et du duc de Beauvilliers avait jeté dans ces têtes adolescentes, des idées vagues de gouvernement et de morale qui affaiblissaient les caractères politiques. Il faut, en matière de gouvernement, une certaine hardiesse de vues et d'exécution, et ce n'est pas ce que le duc de Beauvilliers pouvait donner à son élève. Le duc d'Anjou avait une physionomie douce, bonne ; sa gracieuse et ronde face était animée de deux yeux bleus comme ceux de sa mère, de race germanique ; un peu gros, comme son père le dauphin, son justaucorps de drap d'or serrait à peine sa taille. Salué sous le titre de Philippe V, depuis ce moment le duc d'Anjou fut traité en roi ; Louis XIV l'éleva jusqu'à sa noble égalité. Quand il se mit en marche pour aller à la chapelle, le roi fit placer son petit-fils

à côté de lui et à sa droite, ils entendirent la messe à la tribune, et comme Louis XIV vit que le roi d'Espagne n'avait point de carreau, il se leva pour lui donner le sien ; le jeune monarque ne voulut pas le prendre, et Louis ôta son carreau ; ils n'en eurent ni l'un ni l'autre. « A la messe, raconte Dangeau, il eut la droite sur le roi, et de même en revenant, et l'aura toujours en public pendant qu'il sera ici ; mais quand ils seront en particulier, ils vivront sans cérémonie. En revenant de la messe, et passant dans le grand appartement, le roi dit au roi d'Espagne, qu'il lui avoit fait préparer cet appartement, et qu'il l'y alloit laisser pour donner le temps aux courtisans de lui venir faire leur cour. Le roi d'Espagne alla à Meudon voir Monseigneur, son père ; il avoit dans son carrosse M. de Beauvilliers et Sommeri, son sous-gouverneur. Monseigneur vint recevoir le roi d'Espagne à son carrosse, marquant une joie vive et naturelle qui faisoit plaisir à tout le monde. Il dit qu'il croyoit que jamais homme ne s'étoit trouvé en état de pouvoir dire comme lui : Le roi mon père et le roi mon fils. Au retour de Meudon, Sa Majesté Catholique revint dans son grand appartement où elle reçut les visites des princesses et des dames. Madame la duchesse de Bourgogne y alla plus d'une fois. Le soir, le jeune roi soupa avec Louis XIV, ayant un fauteuil et la droite sur lui. Messeigneurs les ducs de Bourgogne et de Berri étoient sur les plians au retour de la table du côté droit, madame la duchesse de Bourgogne du côté gauche, et les gentilshommes servans vis-à-vis des rois, pour servir quand on crioit : « A boire pour le roi d'Espagne. » C'étoit une grande joie pour les spectateurs. Le roi de France se penchant du côté de l'ambassadeur d'Espagne, qui y étoit, lui dit : « Je crois que tout ceci est un songe. »

La reconnaissance du nouveau roi d'Espagne étoit un fait accompli pour la cour de Versailles ; mais comment l'Europe alloit-elle prendre un tel événement ? Tout le corps diplomatique, on l'a vu, s'étoit vivement ému de la décision du conseil ; le duc d'Anjou n'avait été salué roi d'Espagne que par

le nonce du pape et l'ambassadeur de Venise. Le pape avait contribué à la résolution du conseil de Castille et de Carlos II en faveur du duc d'Anjou : le nonce devait saluer son avènement. Le sénat de Venise était trop profondément hostile à l'Empire pour ne pas reconnaître avec empressement la souveraineté française en Italie, véritable contre-poids à l'influence allemande. Les ambassadeurs de Hollande et d'Angleterre, M. de Zinzendorff surtout, le représentant de l'Empire, s'abstinrent de venir à la cour, pour ne pas y faire un acte de reconnaissance. Toutes les notifications s'accomplirent par la voie de M. de Torcy, et les ambassadeurs se contentèrent de répondre par un accusé de réception à la lettre du cabinet. Dans l'état des traités, la proclamation du duc d'Anjou comme roi d'Espagne était une violation flagrante des transactions décisives conclues à La Haye et à Londres par suite du congrès de Riswick. Réunies même moralement dans un système commun, l'Espagne et la France réalisaient le projet de monarchie universelle, éternel reproche que la coalition opposait à Louis XIV. Le roi ne pouvait éviter la guerre générale, conséquence nécessaire de la situation qu'on avait prise. La maison de Bourbon grandissait trop : elle étendait sa vaste puissance depuis la Hollande jusqu'au détroit de Gibraltar ; les cabinets devaient encore une fois se coaliser contre un fait qui menaçait l'équilibre européen. Toutes les fois que la France a voulu étendre son influence au-delà des limites tracées par sa position naturelle et son histoire, il y a eu une réaction contre elle, et cela s'explique : son influence est déjà si grande, que si on lui reconnaissait encore une force exorbitante en territoire, elle dominerait le monde par son ascendant.

Quand on suit la vieille lutte entre la monarchie de Charles-Quint et les deux dynasties des Valois et des Bourbons depuis le xv^e siècle, on est étonné de cette mutuelle et inévitable action des deux pays d'Espagne et de France l'un sur l'autre. Pendant la Ligue, une infante est à la veille de ceindre

la couronne des Bourbons, et Philippe II remue jusqu'aux entrailles du pays de France. Tout se meut à Paris et dans les provinces par l'action du cabinet de San-Lorenzo; on peut dire qu'il est maître de la monarchie. A partir de cette époque, la réaction commence; la lutte devient vivace depuis Henri IV. Chaque année est marquée par une prise d'armes; les grands projets de Richelieu contre la maison d'Autriche, les unions de famille, les traités des Pyrénées, tout est destiné à soumettre l'Espagne à l'influence des Bourbons; on saisit ses places fortes, ses provinces les plus utiles; la France acquiert les droits des infantes; les protestations secrètes réservent des prétentions que l'on se propose de faire valoir plus tard. Toutes les armes sont bonnes pour arriver au but qu'on s'est prescrit; l'Espagne a voulu absorber la France, et c'est la France qui absorbe l'Espagne. Tel est le résultat obtenu par Louis XIV dans la question du testament de don Carlos II, beau triomphe d'habileté diplomatique. Ainsi, en acceptant le testament de don Carlos pour son petit-fils le duc d'Anjou, Louis XIV réalisant une vaste pensée politique, accomplissait l'œuvre de deux siècles de travaux et de sacrifices. Henri IV avait hérité de la rivalité des Valois contre la maison d'Autriche; il en légua la solution à ses descendants. La guerre fut terrible sans doute, mais aucun pouvoir humain n'aborde un plan de quelque portée sans s'exposer à d'immenses sacrifices; c'est la condition de tout ce qui dépasse les proportions d'un système vulgaire; et d'ailleurs que de sang n'avait pas coûté la lutte entre l'Espagne et la France depuis le **xvi^e** siècle! Il fallait y mettre un terme par un effort. Louis XIV s'y décida.

Alors se dessine immédiatement la politique anglaise, qui ne peut permettre la prépondérance française dans la Péninsule. L'Angleterre choisit avec prédilection ce champ de bataille; c'est à l'avènement d'un Bourbon sur le trône d'Espagne que l'on doit les progrès de l'alliance anglaise avec le Portugal: Guillaume III voit avec une certaine inquiétude le

développement des forces de la France dans les Castilles ; il cherche un point d'appui en Portugal pour attaquer au midi la monarchie française par le même système qui faisait qu'au temps des Édouard et du prince Noir, les Anglais tenaient la Guienne, pour de là menacer perpétuellement les rois de la troisième dynastie. Le cabinet de White-Hall sait que la maison de Bragance a la crainte d'être absorbée par les Bourbons comme la maison d'Autriche l'avait été dans sa domination sur les Castilles, et il profite de ces terreurs pour fonder une alliance permanente avec le Portugal, alliance vainement tentée par la France. Au nord, l'union intime de la France et de l'Espagne par l'avènement d'un Bourbon à la couronne des Castilles, devait avoir son retentissement ; elle modifiait singulièrement la situation de la monarchie de Louis XIV. Une fois ses frontières méridionales assurées aux Pyrénées, toutes ses forces pouvaient se porter en Flandre et sur le Rhin ; cela doublait les moyens de la France. Aussi les puissances germaniques cherchent-elles à resserrer le lien de leur alliance ; l'empereur permet à l'électeur de Brandebourg de prendre le titre de roi. La rivalité cesse entre le nord et le midi de l'Allemagne, parce que le danger est commun ; la monarchie prussienne naît et se développe comme une nouvelle barrière opposée à l'envahissement des idées catholiques et aux projets de la France. Les époques sont bien changées ! Aux temps de Henri IV et de Richelieu, l'électeur de Brandebourg prenait rang parmi les princes germaniques qui recevaient des subsides de France ; quand la prépondérance de la monarchie de Louis XIV devient trop absorbante, tout fait ligue contre ses desseins. Les coalitions ne se forment en général que contre une idée ou des forces tellement menaçantes, qu'elles font taire tous les petits intérêts qui divisent les États ; elles réunissent ainsi les souverainetés habituellement divisées.

La succession d'Espagne met un terme au plan développé avec tant de ténacité par la maison de Bourbon. Désormais celle-ci n'a plus qu'à défendre son œuvre ; toute autre mis-

sion lui est comme indifférente. Il se présente une série d'hommes d'État de haute capacité depuis Henri IV; tous ont un plan, une pensée politique fixe, immuable. Le conseil du roi est le grand dépôt de toutes ces traditions; c'est là que, sous le plus profond secret, se développent, depuis le règne de Henri IV, les projets de politique extérieure de tout un siècle. Rien n'est comparable à cette noble et constante tenue du cabinet de Versailles. Le roi Louis XIV est admirable dans le conseil; comme diplomate digne et habile, il faut l'élever au-dessus de tout ce que les temps ont produit; il marche à ses desseins avec fermeté; il en soutient la gloire comme les revers; jamais il ne se décourage, tant il est préoccupé de sa royale mission: c'est Louis XIV qui a constitué la France dans ses limites et ses alliances naturelles.

CHAPITRE IV.

L'EUROPE ET LA COUR A L'AVÈNEMENT DE PHILIPPE V.

L'Empereur. — L'Angleterre. — La Hollande. — La Suède. — Charles XII. — La Russie. — Le czar Pierre. — La Pologne. — Le Danemarck. — La Prusse constituéé en monarchie. — La Bavière. — L'électeur de Cologne. — Savoie. — Portugal. — Réaction contre Louis XIV. — Négociations diplomatiques pour la reconnaissance de Philippe V. — Voyage du nouveau roi d'Espagne. — Sa cour. — Madrid. — La famille de Louis XIV. — Les résidences.

1700—1701.

L'avènement de Philippe V au trône d'Espagne dérangeait l'équilibre européen, maintenu par tant d'efforts et de sacrifices. La maison de Bourbon marchait hautement à cette monarchie universelle que Charles-Quint avait tentée au XVI^e siècle. Il y avait même cette différence, toute favorable à la puissance de la France, que l'Espagne lui était unie par le territoire, et que ces deux États se touchaient par les Pyrénées.

Lorsque Charles-Quint voulait tenir ses diètes à Cologne, à Ratisbonne, en souvenir des cours plénières de son glorieux prédécesseur Charlemagne, le grand empereur, tel qu'on le voit encore reproduit en sa belle image aux reliquaires d'Aix-la-Chapelle, il était obligé de s'embarquer à Barcelonne ou à Valence, et de voguer vers l'Italie sur ses galères à mille rames. Voulait-il réunir ses vieilles bandes de Castille à Naples, dans le Milanais, ou transporter ses Flamands à Madrid ou dans l'Andalousie? il était encore forcé de les confier au caprice des mers. Ceci donnait à toutes ses opérations militaires un caractère d'incertitude et de faiblesse. Philippe II avait compris la nécessité politique de réunir la France à l'Espagne, et la vive et profonde action du roi des Castilles dans la Ligue s'explique par le besoin de donner un point central à tant de possessions morcelées. L'union de la France et de l'Espagne dans un commun système constituait la plus formidable des puissances. La tête, au nord, s'étendait jusqu'en Hollande, par les Pays-Bas; au midi elle touchait l'Afrique, tandis qu'à l'orient elle embrassait jusqu'à Naples et la Sicile; sans compter toutes les ressources des Amériques, ce nouveau monde si plein de merveilles. Une monarchie appuyée sur de telles forces pouvait s'élever jusqu'au grand empire de Charlemagne, et encore le vieil empereur, couvert de sa peau de loutre en ses cours d'Allemagne, n'avait-il jamais pu dompter la race espagnole et cantabre. Si donc l'empereur d'Allemagne laissait paisiblement s'établir la royauté de Philippe V, le petit-fils de Louis XIV, la France allait conquérir une immense suprématie, l'équilibre était brisé; la Lorraine, la Savoie, les États romains seraient bientôt absorbés, et Louis XIV pourrait ceindre les lauriers d'Auguste et des Césars, dont les poètes et les peintres ornaient déjà sa tête vieillie.

L'empereur Léopold d'Autriche avait éprouvé un vif ressentiment de la disposition testamentaire qui appelait le duc d'Anjou à la couronne d'Espagne; jusqu'au jour même de la mort de don Carlos II, il avait espéré que le testament favori-

serait l'archiduc Charles, son second fils. Villars avait quitté son poste auprès de l'empereur; le comte de Zinzendorf, ambassadeur auprès de Louis XIV, n'avait pas même demandé son audience de congé¹; il était parti sur-le-champ, d'après les ordres de sa cour. L'Autriche venait de conclure la paix avec la Porte-Ottomane, à Carlowitz; les forces de l'Empire étant ainsi disponibles, on pouvait les porter tout à la fois en Italie ou sur le Rhin. Le prince Eugène poussait à ce grand mouvement offensif; son plan de campagne se résumait dans l'occupation immédiate et militaire du Milanais, pour entraîner le duc de Savoie vers la coalition.

Guillaume III n'avait pas un intérêt de famille comme la maison d'Autriche dans la question du testament; il ne s'agissait pas pour lui d'un héritage d'*agnats*, réclamé en vertu du droit successorial; mais Guillaume était trop habile politique pour ne pas apercevoir les conséquences du testament en ce qui touchait l'équilibre européen: la France allait enlacer l'Angleterre de ses deux grands bras fortifiés, depuis Saint-Sébastien jusqu'à Anvers, l'arsenal si redouté par les Anglais. Cette longue ligne de côtes était menaçante pour la sûreté de la Grande-Bretagne: n'avait-on pas d'ailleurs signé un traité spécial de partage à La Haye? qu'étaient devenues les stipulations ratifiées par les souverains? On y renouçait comme s'il n'y avait pas eu de traités! L'Angleterre devait-elle renier les avantages d'une riche cession de colonies, ainsi qu'on en était convenu antérieurement? Tels étaient les griefs de Guillaume III: ce prince n'aurait pas hésité un moment à se joindre à Léopold; mais alors la Grande-Bretagne n'était pas paisible: les trois nationalités, irlandaise, écossaise et anglaise, se manifestaient dans toute leur énergie, par une lutte d'opinions et de principes. Le Parlement était désuni, le roi trouvait une vive opposition à ses plans de politique; malade déjà, tout souffrant avant la vieillesse, Guillaume hésitait un peu devant

¹ Les notes et manifestes de l'empereur indiquaient tout le ressentiment qu'il éprouvait de l'acceptation du testament par Louis XIV.

une guerre qui allait ébranler le monde; il n'était pas affermi à l'intérieur, il craignait des bouleversements qui pouvaient briser sa couronne¹; reconnu à Riswick, il ne voulait pas compromettre sa situation encore si incertaine. Guillaume III, avant de se prononcer pour la guerre, voulait successivement en préparer les moyens, en retarder l'accomplissement, jusqu'à ce que la coalition pût être assez forte, assez redoutable pour lutter avec avantage contre Louis XIV; ce n'était pour lui qu'une question de temps. L'opinion de Marlborough et des whigs était, au reste, pour une guerre décidée, mais parfaitement conduite, de manière à ce qu'on pût présenter au Parlement de notables résultats, et réunir les ennemis de Louis XIV dans une vaste ligue.

Les États-Généraux de Hollande, parties contractantes dans le traité de partage, devaient aussi, de toute nécessité, faire cause commune avec la Grande-Bretagne. Guillaume III, le vieux stathouder, avait tout pouvoir sur cette nation de marchands, fière et glorieuse d'avoir donné un roi à l'Angleterre: il y avait d'ailleurs dans ces riches banquiers d'Amsterdam, de La Haye, de Rotterdam et de Nimègue un sentiment de probité politique qui se soulevait contre le manque de foi des négociateurs de France; Louis XIV leur paraissait faillir à ses obligations, en brisant le traité de partage qu'il avait ratifié de sa propre volonté. Cependant les États-Généraux n'osaient pas la guerre encore; leur prospérité commerciale se rattachait au maintien de la paix. C'était sur la marine hollandaise surtout que s'essayaient les hardis corsaires de Saint-Malo et de Dunkerque: ils faisaient tant de mal au riche commerce d'Amsterdam, de Rotterdam et de La Haye! Les États-Généraux étaient aussi les banquiers de la coalition, ils en votaient les subsides; ils défonçaient les tonnes de ducats pour payer les troupes auxiliaires, et cela sans profit réel. Puis, supposez des succès pour les armes de Louis XIV, les terres de la Hollande n'étaient-elles pas les plus immédiate-

¹ Dépêches de Tallard, ann. 1700.

ment exposées aux coups du roi de France ? Trois journées militaires pouvaient porter les troupes de Louis XIV de Bruxelles à Amsterdam. Ces considérations arrêtaient les États-Généraux ; ils étaient bien décidés à la guerre, mais, comme le roi Guillaume, ils voulaient choisir le temps, préparer les moyens, atteindre un grand résultat, ne point se compromettre avant que la coalition ne fût arrêtée et prête à marcher.

Dans tous les mouvements armés de l'Europe, une puissance avait toujours exercé, depuis le xvi^e siècle, un rôle de neutralité forte et décisive : j'entends parler de la Suède. En ce moment elle était sortie de toutes les conditions de cette politique calme et modérée que lui avait imprimée l'école sérieuse de ses publicistes et de ses hommes d'État au xvii^e siècle. Le jeune roi Charles XII se jetait, avec toute l'énergie de son caractère, dans une guerre d'invasion. Charles XII régnait depuis trois ans sous la régence de son aïeule Hedwige-Éléonore ; il avait quinze ans à peine lors de son avènement, et toute la violence de cette tête se montra lorsque, arrachant la couronne à l'archevêque d'Upsal, il la mit sur son jeune front. Charles XII ne fut point l'agresseur dans la lutte qui s'engagea sous sa minorité ; les rois de Pologne et de Danemarck s'unissaient pour arracher le duché de Holstein à la race de Suède ; Charles XII, jeune homme de dix-huit ans, s'était armé son défendre les droits de son beau-frère. C'était un prince petit de taille, au tempérament de fer, avec ces habitudes militaires qui lui faisaient appeler les champs de bataille pour lit de repos ; noble descendant de ces Scandinaves, ces terribles north-mans dont les Scaldes chantaient les prouesses, lorsque Harald aux blonds cheveux parcourait les mers du midi et jetait la terreur dans les pieux monastères du moyen âge. Le nom de Charles XII, après Nerva, remplit le monde ; il trouvait en France du retentissement au sein de cette noblesse qui courait aux champs de bataille. Le cabinet de Versailles avait toujours appelé l'alliance, ou du moins la neu-

tralité de la Suède ; un ambassadeur de France était sous la tente de Charles XII. Ce fut à l'instigation surtout de Louis XIV que le roi de Suède se porta depuis en Pologne et au nord de l'Allemagne. L'ambition des Suédois grandissait avec la victoire ; mais telle est la fatale destinée des nations qui sortent de leurs limites naturelles, qu'une réaction agit contre elles et les accable ; elles perdent leur vieille influence, leur antique position, pour ne pas retrouver une grandeur nouvelle. C'est depuis Charles XII que la Suède compromit ce beau rôle de neutre et d'arbitre qu'elle garda pendant tout le xvii^e siècle.

Le plus grand adversaire de Charles XII, le czar Pierre I^{er}, entraît aussi dans la lice politique : c'était le temps des vies royales merveilleuses ; la *Gazette de France* ¹ avait longuement détaillé les voyages du czar Pierre, son arrivée en Hollande, en Angleterre, où, marin, charpentier, mathématicien, il avait tout vu et travaillé comme un simple ouvrier ; Versailles avait déjà raconté mille histoires sur le czar, et l'on a dit que l'irréparable faute de Louis XIV avait été de ne pas attirer le czar Pierre à Paris, pour ainsi préparer l'alliance avec la Russie. Il est possible que Louis XIV, qui s'était fait des idées si hautes, si compassées de la royauté, n'ait pas donné toute son admiration au czar Pierre, abdiquant les attributs et la dignité souveraine pour descendre à l'humble état de manouvrier. C'était ce même sentiment qui portait Louis XIV à repousser tout ce qui n'appartenait pas à la grande école ; mais là n'était pas le véritable motif historique ; il faut se garder de trop voir les petites causes dans les actions humaines. Les raisons secrètes qui ne permirent pas au cabinet de Versailles de solliciter l'alliance de Pierre I^{er} tenaient à la position particulière de ce cabinet vis-à-vis la Turquie, la Suède et les puissances hostiles à la Russie. La France était depuis des siècles l'alliée de la Porte et de la cour de Stockholm ; si elle s'était engagée dans des traités avec Pierre I^{er}, elle aurait complètement modifié sa position en ce qui touchait ses antiques alliances.

¹ Voyez aussi le *Mercur galant*, 1701-1702.

L'électeur de Brandebourg prenait le titre de roi de Prusse ; j'ai raconté la cause religieuse qui poussa le parti protestant à élever son monarque en Allemagne. L'empereur était catholique, et à ces époques où les principes d'un culte avaient une grande influence sur la société, une puissante opinion telle que la réforme devait avoir un représentant. La transaction de Passaw, en donnant une place au protestantisme dans l'Empire, avait préparé la grandeur des électeurs de Brandebourg. Frédéric III avait été le premier de ces électeurs à passer de l'alliance de la France à celle de l'Empire ; son ambition était de ceindre la couronne, et dans les vieilles coutumes, l'empereur d'Allemagne avait le droit de créer des rois, comme les Césars jetaient le sceptre et la pourpre aux princes de Bithynie ou d'Assyrie. Ce fut par le traité militaire de Vienne, du mois de mai 1700, que l'empereur Léopold reconnut la Prusse comme royaume, et constitua ainsi une royauté en échange d'un secours de 10,000 hommes. Plus tard naquit la rivalité permanente des deux souverainetés allemandes : l'une s'étendant toujours au nord et au centre, l'autre cherchant une compensation inévitable en Italie. Frédéric III, proclamé roi à Kœnisberg, le 28 janvier 1701, se montra tout fier et tout vaniteux de son titre. Comme Louis XIV, il fonda un ordre de chevalerie ; l'Aigle noir brilla d'or et de diamants sur la poitrine des rois. L'empereur ne vit pas toute la portée de cette royauté militaire jetée au nord de l'Allemagne ; le prince Eugène, habile politique, en aperçut seul le danger : « Il faudroit pendre, dit-il, les ministres qui ont donné un tel conseil à l'Empereur ¹. » Depuis, la monarchie prussienne s'est élevée à toute la hauteur d'un État de premier ordre. A cette époque, une intime alliance l'unissait à la cour de Vienne, qui en faisait un auxiliaire dévoué aux projets de la ligue européenne.

¹ Les publicistes hollandais avaient compris toute l'importance de la création d'une royauté prussienne ; plusieurs dissertations furent publiées à La Haye et à Amsterdam, 1700-1701.

La Pologne, comme la Suède et la Russie, était distraite de la coalition par la guerre fortement engagée contre Charles XII; l'électeur de Saxe, roi de Pologne depuis la chute du prince de Conti, s'était lié secrètement avec la Russie, et suivait la fortune de Pierre I^{er}. Le projet du jeune roi de Suède consistait à placer la couronne sur la tête d'un palatin national; la race des Sobieski n'était pas éteinte dans cette Pologne toujours prête pour la guerre civile; sa noblesse nomade ne respirait à l'aise que dans ses larges plaines, et semblait ne sentir sa liberté qu'au jour de ses élections tumultueuses. Le roi de Pologne était dévoué à l'empereur, mais la marche rapide de Charles XII sur Varsovie ne permit pas à l'électeur de Saxe de fournir des soldats à la coalition. Louis XIV avait des ressentiments contre l'électeur, alors allié de l'Empire; avec un Sobieski, le roi de France pouvait espérer une diversion favorable à ses armes. Le roi de Pologne était le partisan en secret de la coalition: heureusement pour la France, les victoires de Charles XII le réduisaient à l'impuissance d'agir militairement.

Plus au midi de l'Europe, l'habile Victor-Amédée, duc de Savoie, observait tous les événements pour se déterminer selon l'occurrence. Cette maison de Savoie avait un esprit éminemment remarquable. La gracieuse duchesse qu'elle avait donnée à la France, la fille que Victor-Amédée donna plus tard à l'Espagne, étaient des perles brillantes dans son diadème. Le duc de Savoie avait fait alliance avec Louis XIV, le mariage de la jeune duchesse de Bourgogne l'avait consacrée; mais la position de ses États, si fort à la convenance de la France, l'inquiétait: il savait que tôt ou tard Louis XIV songerait à agrandir son royaume par la Savoie, qui arrondissait si bien la monarchie. La position de Victor-Amédée entre le Milanais et le Dauphiné était dangereuse: combien de fois les armées de France n'avaient-elles pas occupé Chambéry et Turin! Et ce qu'elles avaient fait si souvent par une conquête passagère, Louis XIV ne pourrait-il pas le renouveler dans le dessein

d'une réunion définitive? Telle était également la crainte du duc de Lorraine; il s'était allié par un mariage de famille, comme l'avait fait le duc de Savoie; mais Nancy, la ville si parée, si coquette, restait pour le moins aussi dans la convenance de la France que Turin et Chambéry. Ces motifs faisaient pencher les ducs de Savoie et de Lorraine pour la coalition: s'ils n'osaient point se prononcer, ils y étaient unis de cœur. Ajoutez à cela les négociations personnelles du prince Eugène auprès de Victor-Amédée, duc de Savoie. Eugène était tout à la fois un habile capitaine et un des diplomates les plus distingués et les plus souples de l'école des xvii^e et xviii^e siècles; souvent son action personnelle avait déterminé un neutre à se déclarer pour la coalition, et ses liaisons avec le duc de Savoie étaient connues de l'Europe entière; Eugène voulait le pousser vers la maison d'Autriche¹.

Si la France ne pouvait compter sur les ducs de Savoie et de Lorraine, elle avait complètement gagné la Bavière à ses intérêts. La noble maison de Bavière, antique comme Charlemagne, avait alors pour chef Maximilien-Emmanuel, gouverneur des Pays-Bas sous Carlos II; il avait reconnu Philippe V, et son serment de fidélité l'avait engagé à défendre son nouveau maître qui lui avait confirmé son gouvernement à Bruxelles. Le duc de Bavière, comme la plupart des princes allemands d'alors, n'était pas riche; Maximilien-Emmanuel recevait un subside de Louis XIV, et avait placé ses États sous la protection de la France; son frère, l'électeur de Cologne, s'était également uni au cabinet de Versailles. Il y avait de vieilles rivalités entre la Bavière et l'Empire. Le théâtre de la guerre allait se porter sur les possessions héréditaires; et Louis XIV ordonna que l'armée de France se dirigeât vers Augsbourg et Passaw pour soutenir son allié. Le roi de

¹ J'ai eu sous les yeux quelques-unes des dépêches du prince Eugène; ce sont des modèles de diplomatie: ces dépêches étaient copiées par l'ambassadeur de France à Turin, et envoyées à sa cour. (Papiers de Torcy.)

Portugal, don Pédro II, se trouvait, par rapport à l'Espagne, dans la même situation que la Lorraine et la Savoie vis-à-vis de la France. Il est certain qu'un roi de race bourbonnienne sur le trône de Philippe II, appuyé par les forces de la monarchie de Louis XIV, devait tôt ou tard expulser la maison de Bragance de cette longue lisière de territoire qui borde l'Océan. Telle était la destinée réservée au Portugal ; don Pédro l'avait comprise, et ce ne fut qu'avec une arrière-pensée d'alliance anglaise qu'il salua l'avènement de Philippe V. Tout en ménageant momentanément la France, le roi de Portugal préparait un traité avec l'Angleterre ; il y devait trouver un appui indispensable à sa politique. Le choix de l'alliance anglaise était imposé au Portugal, à moins qu'il ne voulût plus se réduire qu'à sa colonie du Brésil. Si l'on suit l'histoire de la Péninsule, on verra toujours se développer la double nécessité, pour l'Espagne, de rester unie à la France, et pour le Portugal, de se placer sous le protectorat de la Grande-Bretagne. La Belgique au nord, la Péninsule au midi, furent toujours les champs de bataille où se rencontrèrent la France et l'Angleterre dans leur rivalité de guerre ou d'influence diplomatique.

Indépendamment des Etats réguliers et des gouvernements établis, il était des populations ardentes, séditieuses, que les cabinets contenaient à peine : les Hongrois, par exemple, avaient repris les armes sous leurs magnats. Le vieux Tékéli avait trouvé de fiers successeurs ; le comte Frédéric-Léopold-Ragotzi sonnait la révolte, et ces mécontentements de toute une noblesse étaient soutenus par les subsides de Louis XIV¹. Plus d'un agent secret parcourut la Hongrie pour la soulever contre l'empereur Léopold ; la France fournissait des armes, de la poudre, de bons officiers, car la rébellion des Hongrois

¹ J'ai trouvé la preuve diplomatique que la France fournissait aux révoltés hongrois un subside de 3,000 pistoles par mois. C'était par Venise que la remise se faisait ; le sieur de Verville était l'agent secret de Louis XIV auprès des Hongrois.

faisait une forte diversion au mouvement des armées impériales. De son côté, le cabinet de Vienne couvrait les Pays-Bas, le Milanais et Naples surtout, d'agents secrets, pour remuer les populations contre Philippe V, nouveau roi d'Espagne. Le droit de la guerre allait donc s'appliquer sur la plus vaste échelle ; rien ne serait respecté, ni la puissance souveraine, ni l'obéissance des sujets. C'était une conflagration s'étendant sur toute l'Europe ! L'agrandissement de la maison de Bourbon réveillait des inquiétudes ; on reportait sur Louis XIV les craintes qu'à une autre époque Charles-Quint avait excitées. Toutes les fois qu'en Europe il s'est élevé un pouvoir avec une pensée de domination absolue et de monarchie universelle, il s'est fait une réaction naturelle contre lui : on le subit tant qu'il a la force ; mais qu'il éprouve un échec, chaque peuple revient à sa propre nationalité !

Louis XIV avait prévu toutes les conséquences de sa résolution sur le testament de Carlos II ; la paix de Riswick si hâtivement conclue, les forces et la magnificence du camp de Compiègne, constataient toute la prévoyance du roi au cas d'une guerre plus générale soulevée par la succession du roi d'Espagne. Lorsque Louis XIV eut accepté le testament, il se prépara sans retard à combattre la coalition ; il n'ignorait rien de ce qui se passait dans les cabinets ; sa diplomatie surveillante et attentive lui rendait compte des moindres incidents à Vienne, à Londres et à La Haye ; il savait les préparatifs en hommes de guerre qu'avaient arrêtés les trois puissances, les traités de subsides avec la Hollande, l'indignation de l'empereur Léopold, la haine et la jalousie de Guillaume III, les principes semés en Hollande par l'école des réfugiés : combien n'était-il pas difficile d'éviter la guerre ? Et cependant on n'osait encore la commencer. On était certain à Versailles qu'aucun des cabinets ne pouvait entrer immédiatement en campagne¹. Il était important d'abord de prendre une bonne position militaire : la cour de Versailles

¹ Dépêches de M. D'Avaux. Avril, ann. 1701.

s'entendit avec l'électeur de Bavière, gouverneur des Pays-Bas, sur deux clauses essentielles d'un traité secret. L'électeur recevait une armée française dans ses États héréditaires, pour les défendre et les protéger contre l'Empire ; en même temps, en sa qualité de gouverneur des Pays-Bas, l'électeur donnait au roi de France, tuteur de Philippe V, la pleine et entière possession de la ligne de places fortes qui s'étendait sur les frontières de la Belgique. Ainsi l'armée de France n'avait plus à combattre sur son propre territoire ; elle transportait la guerre en Bavière et dans la Belgique, s'assurant une position militaire qui d'Anvers s'étendait jusqu'à Francfort et Mayence, tandis qu'en Italie l'état de neutralité jusqu'ici gardé par la Savoie favorisait la prise de possession du Milanais au nom du roi Philippe V.

L'occupation des places des Pays-Bas eut lieu presque immédiatement ; le maréchal de Boufflers, qui commandait en Flandre, vint à Bruxelles pour se concerter avec l'électeur sur l'exécution des projets. Tout se fit ainsi dans le secret le plus profond. Le 6 février, trente mille hommes, commandés par M. de Puysegur, se présentèrent simultanément aux portes des diverses places, et s'en emparèrent comme par surprise. Les garnisons, presque toutes hollandaises, mirent bas les armes¹ ; ces lourdes troupes, d'après les ordres du roi, furent renvoyées à La Haye avec armes et bagages. Il n'y avait pas encore de guerre déclarée, et le cabinet de Versailles espérait toujours détacher les Hollandais de la coalition. Cette générosité fut vivement blâmée par le parti militaire en France : il avait raison dans sa prévoyance ; car ces régiments parurent plus tard en ligne, sous les ordres du duc de Marlborough. Le roi ne permit pas que l'on retint les troupes hollandaises contre le droit des gens : n'avaient-elles pas été surprises en pleine paix ? Une des fautes de Louis XIV fut de ne pas avoir marché aussitôt sur Amsterdam. En même temps une note du cabinet de Versailles exi-

¹ *Mercur galant*, ann. 1701.

gea du duc de Savoie une route militaire pour le passage d'une armée française qui se rendait dans le Milanais et destinée à former sa ligne depuis Bergame jusqu'à Mantoue. L'armée de France passa les Alpes, sous le commandement du maréchal de Catinat; elle établit à Crémone le pivot de ses opérations; cette armée, successivement portée jusqu'à quarante-cinq mille hommes, dut s'appuyer sur les troupes du duc de Savoie, qui avait momentanément signé un traité d'alliance avec la France¹. Le Rhin et les Alpes étaient ainsi garantis; la gauche de l'armée d'Italie donnait la main à la droite du corps français qui occupait la Bavière, et l'armée d'Allemagne se liait par l'Alsace aux troupes du maréchal de Boufflers qui tenaient les frontières de la Belgique jusqu'à Anvers. On était ainsi parfaitement préparé pour recevoir la coalition : une magnifique réserve de soixante-dix mille hommes était échelonnée depuis Paris jusqu'à Bruxelles, sous les ordres du duc de Vendôme, capacité militaire du premier ordre, souffrant alors, et presque défiguré par cette vie libertine que ses talents du champ de bataille n'excusaient pas aux yeux du roi.

Tandis que le bureau de la guerre développait ses vastes plans, Louis XIV engageait des négociations intimes auprès de chacune des cours intéressées dans la question d'Espagne. Il eût désiré conserver les avantages de la succession en évitant la guerre. Les grands préparatifs qu'il faisait alors étaient moins destinés à une lutte active qu'à conserver la paix, en effrayant les cabinets par un développement imposant des forces de la France. Louis XIV ne pouvait pas compter sur le maintien du *statu quo* avec Léopold; il ne doutait pas que l'Empereur ne se prononçât ouvertement contre lui. La diète était réunie dans ce dessein à Ratisbonne; personne n'ignorait à Versailles que le prince Eugène rassemblait de nombreux corps de troupes pour opérer activement dans le Milanais. Il n'y avait pas à compter sur les né-

¹ Avril, ann. 1701.

gociations amicales à Vienne; la question était trop grave : il s'agissait de savoir qui, de l'archiduc Charles ou du duc d'Anjou proclamé Philippe V, serait roi d'Espagne. Au reste, la France n'avait pas à craindre une guerre isolée avec l'Empire, et ses forces étaient suffisantes pour la repousser; elle ne redoutait que la coalition des trois cabinets de La Haye, de Londres et de Vienne; tous ses efforts tendaient à en empêcher les développements¹. Le roi, à cette fin, s'était surtout adressé à la Hollande. M. de Briord occupait alors l'ambassade de La Haye; et comme ses manières étaient hautes et trop impérieuses, le roi le rappela pour confier l'ambassade au comte D'Avaux, habile négociateur, très aimé dans les Pays-Bas, et qui avait si activement contribué au traité de Riswick. M. D'Avaux se fit précéder d'un manifeste explicatif de la politique du roi de France en forme confidentielle, comme une lettre adressée à toutes les puissances chrétiennes de l'Europe. Le but de Louis XIV en cette circonstance était de se justifier de tout intérêt personnel dans l'affaire de succession : « L'élévation de Philippe V au trône d'Espagne n'étoit-elle pas le moyen le plus sûr, le plus efficace d'affermir la paix en Europe? En donnant son petit-fils aux Espagnols, le roi ne s'engageoit à le défendre de toutes ses forces que contre ceux qui entreprendroient de troubler la tranquillité de son règne. Le partage de l'Espagne n'auroit-il pas été plus utile au roi de France? Mais toute la péninsule ayant résolu de se donner un roi, il n'étoit pas aisé de la diviser; les lois d'Espagne, et le testament du dernier roi autrichien, défendoient avec les plus grandes précautions la réunion de deux couronnes en aucun temps. Dans cette pensée sur laquelle étoient d'accord tous les princes de sa maison royale, le dauphin et le duc de Bourgogne son fils aîné, avoient cédé leurs droits à la couronne d'Espagne au duc d'Anjou, et celui-ci les siens à la couronne de France. Le roi (continuait la note) ne consentoit qu'avec regret à ce qu'un

¹ Ambassade de M. de Briord, avril 1701.

rejeton de sa maison royale allât s'établir sur un trône étranger; mais il n'avoit pu manquer à la justice en refusant à l'Espagne son légitime souverain ¹. »

Cette note pouvait être politique, mais elle n'était ni sincère ni loyalement rédigée : Louis XIV ne disait ni ses dessein ni sa position ; il parlait de son désintéressement quand toute l'Europe savait le but de ses négociations de Madrid. Qui voulait-on tromper ? Est-ce que les cabinets pouvaient ignorer que l'union de la France et de l'Espagne, sous une commune dynastie, était un acheminement vers cette monarchie universelle, objet de la constante politique du roi ? La succession n'était-elle pas le dernier mot de l'ambition persévérante qui se développait depuis Richelieu et Mazarin à l'égard de l'Espagne ? Aussi la Hollande réfuta-t-elle dans un long Mémoire les motifs développés dans la note, écrite sous la dictée du roi. Les États-Généraux exposaient les griefs du peuple hollandais contre la France : « L'équilibre européen n'étoit-il pas puissamment ébranlé ? Louis XIV pouvoit-il donner une explication suffisante d'un système si envahissant ? La France et l'Espagne, unies dans un commun système, ne menaçoient-elles pas la sécurité de tous les grands Etats ? Que devenoit la foi des traités, s'il étoit permis à une seule des parties contractantes de briser la convention primitive de partage ? » C'est à cette objection des Etats-Généraux que l'envoyé de France, M. d'Avaux, crut devoir répliquer : « Si MM. les Etats-Généraux des Provinces-Unies, disait l'ambassadeur de France, paroissent présentement surpris que le roi ait accepté le testament du feu roi d'Espagne, ils remercieront bientôt Sa Majesté de préférer, en cette occasion, le repos public aux avantages de sa couronne ; il suffira qu'ils aient le temps d'examiner, avec leur prudence ordinaire, les troubles infinis que l'exécution du traité de partage produiroit ², et cette même prudence les fera désister de la demande contenue

¹ Note de M. D'Avaux, avril 1701.

² Note de M. d'Avaux, juillet 1701, *ms.*

dans le Mémoire qu'ils ont remis à l'ambassadeur près de Sa Majesté : ils avoueront que la difficulté de l'exécuter seroit commune à toute l'Europe. S'il arrive donc que les mesures prises dans la vue de maintenir la tranquillité publique produisent un effet contraire, qu'elles engagent l'Europe dans une nouvelle guerre ; s'il devient nécessaire, pour conserver la paix, d'user des moyens différents de ceux qu'on s'étoit proposés ; si cette route nouvelle ne cause aucun préjudice aux puissances alliées de Sa Majesté ; si le seul désavantage retombe sur elle, et qu'elle veuille bien sacrifier ses propres intérêts au bonheur général de la chrétienté, non seulement il dépend de Sa Majesté de le faire, mais encore elle a lieu de croire que ses alliés loueront sa modération, son amour pour la paix. La nation espagnole demandoit seulement, pour s'opposer au partage, un roi qu'elle pût légitimement reconnoître ; et quoique l'inclination de tous les Etats des royaumes d'Espagne fût universellement portée pour un prince de France, les sujets de cette monarchie auroient été fidèles à ceux que la disposition du feu roi catholique leur indiquoit, au refus d'un fils de monseigneur le dauphin. »

La note de M. d'Avaux répondait à la plus grave des plaintes portées par les alliés : la violation du traité de partage, et l'habileté du diplomate expliquait, par un besoin général de la paix, la politique de Louis XIV. L'objet de cette note confidentielle, adressée aux Etats-Généraux, étoit donc de constater le désintéressement du roi de France dans la question du testament. La rédaction très réfléchie établissait en fait que le partage aurait été plus profitable à la monarchie que l'appel de Philippe V au trône d'Espagne ; c'étoit pour défendre le droit naturel et la liberté des testaments dans la personne du roi, que Louis XIV avait accepté la succession pour son petit-fils ; c'étoit pour éviter la guerre qu'il avait consenti, ainsi que monseigneur le dauphin, à recueillir le legs royal de Carlos II. La France y perdait un agrandissement territorial. On posait très habilement la question ; mais le motif qu'on ne

disait pas dans cette note, c'est que l'Europe considérait Philippe V, duc d'Anjou, comme l'humble vassal de Louis XIV, et l'Espagne comme étroitement unie de pensées et de forces avec la France dans un système commun. Là était le danger pour les souverains, tous menacés par une agglomération d'Etats aussi puissants. L'Europe prévoyait le pacte de famille, cette union intime des deux branches de la maison de Bourbon, assez fortes pour lutter contre l'Europe en armes.

M. de Tallard, ambassadeur à Londres, reçut les mêmes instructions que M. D'Avaux à La Haye : Louis XIV proposait secrètement un échange de colonies, une reconnaissance plus formelle des droits et des faits de la révolution de 1688. M. de Tallard trouva le roi Guillaume fatigué de son Parlement, malade de corps et d'esprit. Trop habile pour ne pas pénétrer l'intention cachée du roi de France, Guillaume accueillit très bien M. de Tallard ; mais, dès l'ouverture des négociations, l'ambassadeur se trouva faussement placé, car il avait particulièrement contribué à la conclusion du traité de partage ; aujourd'hui, dans une situation contradictoire, il venait défendre le testament contre le partage, briser les articles qu'il avait lui-même arrêtés de concert avec l'Angleterre et dont il se faisait tant d'honneur à la cour de France. Cependant, comme rien n'était prêt encore pour la guerre, comme Guillaume défendait son pouvoir contre les communes, M. de Tallard fut bien accueilli. On ne brisa pas les rapports diplomatiques ; on lui fit même espérer un arrangement dans l'intérêt de tous. Il fut question de quelques colonies espagnoles que l'on céderait à l'Angleterre et à la Hollande comme indemnité et compensation des avantages immenses que la maison de Bourbon acquérait par le testament. Ces négociations n'étaient qu'un moyen de préparer les ressources nécessaires pour commencer une guerre sérieuse. Les bases d'une coalition n'étaient pas encore convenues entre la Hollande, l'Empire et Guillaume III ; on négociait

pour ne pas être immédiatement appelé sur un champ de bataille ; il fallait avant tout préparer les levées d'hommes et de subsides. La Hollande craignait une invasion subite des armées françaises sur son territoire ; Louis XIV pouvait jeter quatre-vingt mille hommes dans les Pays-Bas. Un résultat fut obtenu par la double négociation de M. D'Avaux à La Haye et de M. de Tallard à Londres. Philippe V fut provisoirement reconnu roi des Espagnes par la Hollande et l'Angleterre. Acte décisif en diplomatie que cette reconnaissance royale qui place les parties intéressées sur un pied parfait d'égalité ! Guillaume III s'était montré facile sur ce point ; il avait besoin lui-même qu'on n'eût pas de trop grands scrupules pour saluer sa royauté nouvelle. Quant aux États-Généraux de Hollande, comme toutes les républiques, ils ne mettaient pas une haute importance aux questions de légitimité et de droits héréditaires ; ils adoptaient l'avènement de Philippe V comme un fait accompli, sauf ensuite à lutter contre le nouveau roi quand tout serait prêt pour la guerre. Ces reconnaissances furent suivies par le Danemarck, la Suède, la Savoie et le Portugal ; le roi don Pédro entra même un moment dans l'alliance avec Louis XIV. Ce fut par crainte d'une invasion immédiate ; don Pédro s'en détacha presque aussitôt pour se jeter aux bras de l'Angleterre : car le Portugal, par la force des choses, devait chercher un contre-poids à la maison de Bourbon dans l'alliance anglaise. Tel était l'état des négociations quand le jeune roi Philippe V s'acheminait vers son nouveau royaume.

Le duc d'Anjou, salué roi d'Espagne par Louis XIV son aïeul, et par cette cour brillante qui entourait Versailles, resta deux mois encore en France. Dès la solennité de sa reconnaissance, Philippe V avait reçu tous les honneurs de la royauté : jeune homme de dix-sept ans, placé à la droite de Louis XIV, le vieux et grand roi, il avait comme lui tous les hommages des courtisans. On voyait ainsi trois rois souvent assis aux banquets de Versailles : l'un, proscrit et exilé, Jac-

ques II, à la belle figure des Stuarts ; l'autre, Louis XIV, toujours si fortement empreint de dignité royale ; le troisième enfin, était le jeune Philippe V, à la physionomie candide et modeste ; Louis XIV ne l'appelait plus que *le roi d'Espagne*, et ses yeux rayonnaient de bonheur quand il pouvait répéter : « Le roi mon petit-fils. » Tout ceci, d'ailleurs, tenait à un système politique : Louis XIV avait besoin de constater sa résolution définitive d'accepter le testament de Carlos II et la succession d'Espagne. Une des clauses du testament de Carlos II portait : « Qu'en aucun cas les deux monarchies d'Espagne et de France ne pourroient être réunies » ; stipulation qui avait pour but de calmer la crainte de l'Europe. La première question qui dut être examinée fut donc de savoir si par l'acceptation de la couronne de Castille, Philippe V renonçait à ses droits sur la couronne de France. La difficulté fut décidée favorablement pour le duc d'Anjou : la famille royale était nombreuse et magnifique ; mais la mort moissonnait alors sans pitié les nobles générations ; Louis XIV avait la fierté d'ailleurs de proclamer que la dignité du prince de France était au-dessus des souverainetés étrangères. Un acte authentique fut dressé¹ ; on y reconnaissait la capacité de Philippe V pour succéder à la couronne de France, à son degré et au cas d'extinction de la ligne directe, de préférence même à la branche cadette. Ainsi la maison d'Orléans, exclue déjà du testament de Carlos II, n'était appelée à la succession de France qu'à l'extinction de tous les membres de la grande tige, jusqu'à ses derniers rejetons ; et ceci était bien capable de la mécontenter.

¹ *Ordonnance sous le scel royal de famille.* Cette pièce, qui est aux archives secrètes de Versailles, est importante comme document pour les droits de royale succession ; elle fut révoquée par un article du traité d'Utrecht. « Louis, de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, nous avons dît, déclaré et ordonné, et par ces présentes signées de notre main, que notre très-cher et très-amié petit-fils le roi d'Espagne conserve toujours les droits de sa naissance, de la même manière que s'il faisoit sa résidence actuelle dans le royaume. »

Philippe V avait reçu une éducation attentive : le duc de Beauvilliers, son gouverneur, appartenait à l'école de Fénelon, laquelle formait une opposition douce et modérée à tout le système militaire de Louis XIV ; ce parti mixte tenait le milieu entre l'opinion ferme et tenace des Louvois, et les sentiments décousus de ce qu'on appelait déjà le parti de *la cabale*. L'école du duc de Beauvilliers avait imprimé dans l'esprit de son élève un sentiment de douceur, de sincérité extrême et de modération qui ne répond pas toujours aux nécessités impératives des couronnes. Philippe V n'eût rien osé sans l'avis de son gouverneur ; un tel enseignement ne déplaisait pas à Louis XIV ; il laissait les membres de la famille dans une respectueuse soumission pour les avis du roi, le chef suprême de la race ; mais il ôtait à chacun ce caractère d'individualité forte si nécessaire aux royautés dans les temps de crise. Cette éducation timide et retenue devint par la suite un danger pour les fils de la maison de France ; on voulait éviter les dauphins, fiers et énergiques adversaires des rois jusqu'à Louis XI ; on fit des monarques honnêtes hommes, mais d'une indicible faiblesse de sentiment et de caractère. Là fut la décadence de la race des Bourbons.

Louis XIV connaissait l'esprit timide de son petit-fils, le peu de pratique qu'il avait des affaires politiques, la faiblesse de ses idées de gouvernement, et son peu d'intelligence des mœurs et des coutumes espagnoles. La volonté de Louis XIV avait été nettement exprimée en plein conseil : Philippe V ne devait être accompagné que d'Espagnols en touchant le territoire de sa monarchie. Si le duc d'Harcourt résidait auprès de lui, c'était comme ambassadeur de France, revêtu des mêmes pouvoirs qu'il exerçait auprès de Carlos II. Louis XIV avait souveraineté que c'était presque toujours cet entourage de Français qui avait perdu les princes de la maison de Valois et de Bourbon appelés à régner sur les nations étrangères. Il avait néanmoins excepté de cette exclusion générale le marquis de Louville. Charles-Auguste, marquis de Louville, appartenait à

une bonne source de noblesse, possédant fiefs au pays Chartrain; il avait vaillamment combattu depuis l'âge de quinze ans comme un brave gentilhomme; ensuite on l'avait attaché au duc de Beauvilliers, qui lui fit conférer le titre de gentilhomme de la manche de monseigneur le duc d'Anjou. Le jeune prince avait conçu pour Louville la plus vive affection. Ce gentilhomme, âgé alors de trente-trois ans, était doué d'une belle physionomie, impatient de caractère, mais en définitive de bon conseil, d'une éducation excellente, et par-dessus tout dévoué à son beau pays de France. M. de Torcy et le duc de Beauvilliers l'avaient, de concert, chargé de surveiller tous les actes d'administration du jeune prince, et de correspondre directement avec eux sur ce qui pourrait intéresser le service du roi; il devint le véritable ambassadeur d'intimité et de famille auprès de la couronne d'Espagne ¹.

Chaque jour, depuis l'avènement de Philippe V, Louis XIV avait de longs entretiens avec son petit-fils sur les formes et les conditions de sa nouvelle grandeur. Indépendamment du sentiment profond des devoirs généraux de la royauté qu'il possédait au plus haut degré, le roi Louis XIV s'était encore instruit de tout ce qui touchait à l'Espagne dans des conférences intimes avec le duc d'Harcourt, le diplomate le plus capable, le mieux informé peut-être des mœurs, des coutumes de la cour de Madrid et des préjugés de cette grandesse qui remplissait le palais du *Buen-Retiro*. Louis XIV avait entretenu son petit-fils des intérêts communs des deux monarchies. Il lui avait promis l'appui et le secours de ses armées de terre et de sa marine pour le défendre contre les puissances qui pourraient contester ses droits; en échange, les bases d'un traité secret furent jetées pour l'avenir: le roi Philippe V cédait définitivement à la France les Pays-Bas et le Milanais, possessions qu'il était si difficile à l'Espagne de maintenir et de

¹ Je ne sais rien de plus intéressant et de plus curieux que la correspondance du marquis de Louville; ses dépêches originales ont été recueillies et publiées.

conserver ; les Pays-Bas arrondissaient parfaitement la magnifique monarchie de Louis XIV¹.

Ce fut dans de longues conférences avec MM. d'Harcourt et de Torcy que Louis XIV rédigea les remarquables instructions adressées à son petit-fils pour l'immense mission royale à laquelle l'appelait le testament de don Carlos. Je dois donner le texte de ce beau monument de grandeur et de morale politique. « Mon fils, disait le roi, ne manquez à aucun de vos devoirs, surtout envers Dieu ; conservez-vous dans la pureté de votre éducation ; faites honorer Dieu partout où vous aurez du pouvoir ; procurez sa gloire ; donnez en l'exemple : c'est un des plus grands biens que les rois puissent faire. Déclarez-vous en toute occasion pour la vertu contre le vice ; n'ayez jamais d'attachement pour personne ; aimez votre femme , vivez bien avec elle ; demandez-en une à Dieu qui vous convienne ; je ne crois pas que vous deviez prendre une Autrichienne. Aimez les Espagnols et tous vos sujets attachés à vos couronnes et à votre personne ; ne préférez pas ceux qui vous flatteront le plus ; estimez ceux qui, pour le bien, hasarderont de vous déplaire : ce sont là vos véritables amis. Faites le honneur de vos sujets ; et dans cette vue , n'ayez de guerre que lorsque vous y serez forcé et que vous en aurez bien considéré et bien pesé les raisons dans votre conseil ; essayez de remettre vos finances. Veillez aux Indes et à vos flottes ; pensez au commerce ; vivez dans une grande union avec la France ,

¹ Ce traité , connu des alliés , n'a jamais été publié en France. « Sa Majesté le roi des Espagnes édoit au roi très-chrétien, et à la couronne de France à perpétuité, les Pays-Bas et le Milanais, en considération des grandes dépenses que Louis XIV avoient faites pour l'élever sur le trône d'Espagne. Le roi s'engagea de son côté à donner un équivalent au duc de Bavière et au prince de Vaudemont, pour le gouvernement perpétuel qu'ils avoient de ces deux pays. Le roi d'Espagne promettoit de ne rien faire pendant son règne et celui de ses successeurs, que de concert et suivant le conseil du roi très-chrétien et de ses ministres, et de ne permettre le commerce des Indes à aucune autre nation qu'aux François. » Papiers de Louis XIV, portefeuilles (Biblioth. royale).

rien n'étant si bon pour nos deux puissances que cette union, à laquelle rien ne pourra résister. Si vous êtes contraint de faire la guerre, mettez-vous à la tête de vos armées¹; songez à rétablir vos troupes partout, et commencez par celles de Flandre. Ne quittez jamais vos affaires pour votre plaisir; mais faites-vous une sorte de règle qui vous donne des temps de liberté et de divertissement. Il n'y en a guère de plus innocents que la chasse et le goût de quelques maisons de campagne, pourvu que vous n'y fassiez pas trop de dépenses. Donnez une grande attention aux affaires quand on vous en parle; écoutez beaucoup dans le commencement, sans rien décider; quand vous aurez plus de connaissance, souvenez-vous que c'est à vous à décider; mais quelque expérience que vous ayez, écoutez toujours tous les avis et tous les raisonnements de votre conseil avant que de faire cette décision. Faites tout ce qui vous sera possible pour bien connoître les gens les plus importants afin de vous en servir à propos. Tâchez que vos vice-rois et gouverneurs soient toujours Espagnols; traitez bien tout le monde, ne dites jamais rien de fâcheux à personne, mais distinguez les gens de qualité et de mérite. Témoignez de la reconnaissance pour le feu roi, et pour tous ceux qui ont été d'avis de vous choisir pour lui succéder. Ayez une grande confiance au cardinal Porto-Carrero, et lui marquez le gré que vous avez de la conduite qu'il a tenue. Je crois que vous devez faire quelque chose de considérable pour l'ambassadeur qui a été assez heureux pour vous demander et pour vous saluer le premier en qualité de sujet. N'oubliez pas Bedmar, qui a du mérite, et qui est capable de vous servir. Ayez une entière

¹ Ces instructions portent la date du 3 décembre 1700; je les ai copiées sur la collection qui existe à la Bibliothèque du roi, 3 vol. et 3 portefeuilles; elles y furent déposées le 10 octobre 1749 par M. de Noailles, avec l'attestation suivante: « Je soussigné, Adrien-Maurice, duc de Noailles, pair et maréchal de France, certifie que le feu roi Louis XIV, par un effet de la confiance dont il m'honorait, me chargea un soir, en 1714, d'aller chercher dans son cabinet et de lui apporter différens pa-

créance au duc d'Harcourt ; il est habile et honnête homme , et ne vous donnera de conseils que par rapport à vous. Tenez tous les François dans l'ordre ; traitez bien vos domestiques , mais ne leur donnez pas trop de familiarité , et encore moins de créance ; servez-vous d'eux tant qu'ils seront sages ; renvoyez-les à la moindre faute qu'ils feront , et ne les soutenez jamais contre les Espagnols. N'ayez de commerce avec la reine douairière que celui dont vous ne pouvez vous dispenser ; faites en sorte qu'elle quitte Madrid et qu'elle ne s'éloigne pas d'Espagne ; en quelque lieu qu'elle soit , observez sa conduite , et empêchez qu'elle ne se mêle d'aucune affaire : ayez pour suspects ceux qui auront trop de commerce avec elle. Aimez toujours vos parents ; souvenez-vous de la peine qu'ils ont eue à vous quitter ; conservez un grand commerce avec eux dans les grandes choses et dans les petites. Demandez-nous ce que vous aurez besoin ou envie d'avoir , qui ne se trouve pas chez vous ; nous en userons de même avec vous. N'oubliez jamais que vous êtes François , et ce qui peut vous arriver. Quand vous aurez assuré la succession d'Espagne par des enfants , visitez vos royaumes ; allez à Naples et en Sicile ; passez à Milan et venez en Flandre : ce sera une occasion de nous revoir. En attendant , visitez la Catalogne , l'Aragon et autres lieux ; voyez ce qu'il y aura à faire pour Ceuta. Jetez quelque argent au peuple quand vous serez en Espagne , et surtout en entrant à Madrid. Ne paraissez pas choqué des figures extraordinaires que vous trouverez ; ne vous en moquez point ; chaque pays a ses manières particulières , et vous serez bientôt

piers enfermés dans des tiroirs. Sa Majesté en brûla d'abord une partie , et sur les instantes prières que je lui fis de me permettre d'en garder le surplus , qui concernoit principalement ses campagnes , elle y consentit ; et voulant assurer la conservation de ce précieux monument , j'ai rassemblé les originaux , avec les copies que j'en ai fait faire pour en faciliter davantage la lecture , en 3 vol. in-folio , pour être , le tout ensemble , déposé à la Bibliothèque du roi. Fait à Paris , le 10 octobre 1749.

Signé le maréchal DE NOAILLES.

accoutumé à ce qui vous paroîtra d'abord le plus surprenant. Evitez autant que vous pourrez de faire des grâces à ceux qui promettent de l'argent pour les obtenir. Donnez à propos et librement, et ne recevez guère de présents, à moins que ce ne soient des bagatelles ; si quelquefois vous ne pouvez éviter d'en recevoir, faites-en de plus considérables à ceux qui vous en auront donné, après avoir laissé passer quelques jours. Ayez une cassette pour mettre ce que vous aurez de particulier, dont vous aurez seul la clef. Je finis par un des plus importants avis que je puisse vous donner : ne vous laissez pas gouverner ; n'ayez jamais de favori ni de premier ministre ; écoutez, consultez votre conseil, mais décidez. Dieu, qui vous a fait roi, vous donnera les lumières qui vous sont nécessaires tant que vous aurez de bonnes intentions. »

Il y a cela de remarquable dans ces instructions données par le roi de France à son petit-fils, qu'elles semblent être une critique de toute l'administration de Louis XIV. Le roi recommandait à Philippe V d'aimer sa femme, et de rester avec elle dans de doux rapports, et Louis XIV avait dédaigné, dans ses jours de jeunesse et d'adultère public, la pieuse et chaste Marie-Thérèse ; le roi défendait à son petit-fils de faire la guerre, et lui-même l'avait aimée avec passion ; Louis XIV avait prodigué le luxe des palais, la grandeur merveilleuse des bâtiments, et il disait encore à Philippe V : « Défendez-vous de ce luxe ruineux. » C'est que le vieux roi avait le sentiment profond des fautes qu'il avait commises ; il ne voulait pas qu'on les lui reprochât dans des remontrances publiques, car cela eût blessé sa fierté et sa dignité de roi, mais il en sentait la gravité par cette voix intérieure et incessante. D'ailleurs l'école du duc de Beauvilliers, qui avait alors quelque action dans le conseil, faisait pénétrer ses pensées dans la pensée royale. Ces instructions secrètes, si éminentes et si prévoyantes, lues au roi d'Espagne chaque matin, résumaient les devoirs du nouveau roi envers ses sujets, et les conditions d'un bon système politique qui rendrait à l'Espagne une existence de

forte et grande nation qu'elle avait perdue. Pendant les deux mois qui s'écoulèrent jusqu'au départ du roi d'Espagne, tout fut consacré à le distraire à Marly et à Versailles.

Louis XIV mettait de l'affectation à lui laisser toute liberté de distraction, de travail ou de plaisirs. Philippe V n'était-il pas roi? Il fallait voir le jeune monarque tout content de cette indépendance, et l'on retrouve encore le journal de ces belles journées qui précédèrent le départ de la toute jeune Majesté. « Ce 3 octobre, le roi Catholique alla chez madame de Maintenon, et après avoir été quelque temps enfermé avec elle, il alla jouer à de petits jeux, à courir et à danser aux chansons avec madame la duchesse de Bourgogne et ses dames; il a un peu quitté la gravité qu'il a déjà en public, comme s'il étoit né à Madrid. Le roi d'Espagne alla tirer aux lapins, et au retour il en donna six à l'ambassadeur, qu'il fit entrer seul dans son cabinet, et qui le remercia à genoux. Le roi d'Espagne lui avait fait un meilleur présent le matin, car il lui avait envoyé 40,000 livres; il en a d'autant plus besoin, qu'il ne reçoit rien d'Espagne présentement. Le roi donne à MM. de Beauvilliers et de Noailles 50,000 livres pour faire le voyage; ils se préparent l'un et l'autre à le faire avec beaucoup de magnificence: ce voyage coûtera au roi 3 millions; le roi donne au duc d'Harcourt, qui s'en va ambassadeur en Espagne, 60,000 livres pour son équipage; et l'on dit qu'il lui donnera 8,000 livres par mois pour sa subsistance. Le roi d'Espagne prit le grand deuil, mais en noir; il n'y a que le roi de France qui le porte en violet; et le roi d'Angleterre ne le porte en violet que parce qu'il porte toujours le titre de roi de France. L'après-dîner le Parlement, en corps et en robes rouges, mais sans fourrures et sans mortiers, vint haranguer le roi d'Espagne. Le premier président portoit la parole. Le duc de Gesvres, comme gouverneur de Paris, accompagnoit le Parlement; il y eut même quelque petite dispute, parce que le duc de Gesvres vouloit entrer dans la chambre du roi d'Espagne avant le premier président, qui s'y opposa. Monsieur dit en

causant avec l'ambassadeur d'Espagne, que le roi son maître avoit déjà la gravité espagnole. «Ce qui m'en plaît davantage, répondit l'ambassadeur, c'est qu'avec la gravité espagnole il conserve toute la politesse et la douceur française.» Durant toutes les audiences, le roi d'Espagne ne s'est ni levé ni découvert. Monsieur, Madame et M. de Chartres allèrent le matin à Paris, et le roi d'Espagne alla l'après-dîner au Palais-Royal les voir ; il y avoit une grande foule de peuple dans les rues pour les voir passer. Pendant qu'il fut au Palais-Royal, il se montra sur des balcons qui donnent dans les rues, et le peuple crioit de bon cœur : *Vive le roi d'Espagne!* Sa Majesté Catholique arriva ici à sept heures ; elle entra d'abord chez madame de Maintenon, où étoit le roi, qui lui dit : « Monsieur, pendant ce voyage-ci, voyez ce que vous aimez le mieux faire ; ne vous contraignez sur rien ; chassez, promenez-vous, jouez, enfin choisissez ce qui vous divertira davantage, car vous êtes roi. » Le marquis de Bedmar est charmé de toutes les manières de son maître, et fort content de la joie qu'il voit à tous les courtisans. Il vit avec grand plaisir le dîner du roi, et la familiarité de nos maîtres avec les courtisans, qui ne fait qu'augmenter notre respect. Après le dîner, le roi alla à la promenade, où les Espagnols le suivirent ; il commanda aux courtisans de mettre leurs chapeaux, honnêteté qu'il a toujours accoutumé d'avoir. Les Espagnols furent un peu étonnés, et le roi leur dit : « Messieurs, jamais on ne se couvre devant moi, mais aux promenades je veux que ceux qui me suivent ne s'enrhument point. » (Le roi faisait ici une critique indirecte du privilège des grands d'Espagne qui est de se couvrir.) Le marquis de Bedmar lui dit : « Ha ! Sire, je voudrois que le roi mon maître entendit cela. » Le roi d'Espagne étoit à la promenade avec le roi, mais il n'étoit pas auprès de lui dans ce moment-là. Malgré le vilain temps, en passant dans l'endroit où est l'escarpolette, le roi d'Espagne y voulut aller, et le roi craignant que la pluie n'eût pourri quelques-unes des cordes, lui défendit expressément d'y aller, et en se retour-

nant vers le marquis de Bedmar, il lui dit : « Voici la seule occasion où je veuille me servir de mon autorité; dans les autres, je donnerai mes conseils ¹. »

En public le petit roi, qui courait après le jeu d'escarpolette ou le tir aux lapins, reprenait toute la gravité espagnole; il admettait les grands à son lever, qui venaient à genoux lui faire hommage avec toute la soumission des formules castillanes. Le marquis de Bedmar, l'ambassadeur espagnol auprès de Louis XIV, se distinguait par la vive expression de ses sentiments; il ne ressemblait pas à ce fier et habile marquis de Bedmar, son aïeul, qui avait essayé le renversement de Venise. Pauvre, son désir était la fortune et la grandesse. Louis XIV ne pouvait pas trouver un instrument plus docile à ses desseins; sa correspondance avec le conseil de Castille était rédigée sous les yeux mêmes du marquis de Torcy. Tout semblait marcher de concert pour la reconnaissance de Philippe V : non seulement le royaume d'Espagne était paisible, mais encore Naples, les Pays-Bas, la Sicile, le Milanais étaient également assurés au jeune roi. Il ne s'agissait plus que de régler la marche jusqu'aux Pyrénées. Après le passage des montagnes, tout redevenait espagnol; le roi cessait d'être Français en traversant la Bidassoa; sa suite devait même se séparer de lui au pied des Pyrénées d'après l'ordre formel de Louis XIV. Le roi pouvait bien secrètement diriger son petit-fils, mais son intérêt diplomatique exigeait qu'il n'y eût rien d'ostensiblement français dans tout ce qui touchait au gouvernement de Philippe V. Toute la cour souhaitait d'être de ce voyage; on savait que le duc de Bourgogne, le duc de Berri, tous deux frères du roi, l'accompagnaient dans cet itinéraire, sorte de triomphe à travers les provinces; car alors un roi excitait le vif enthousiasme de la population. Enfin, le grand jour arriva : le 4 décembre, par un froid vif, le départ fut ordonné, et Versailles dès le matin retentit du bruit des carros-

¹ *Journal de Dangeau*, ann. 1701. On voit tout le prix que mettait Louis XIV à indiquer la séparation des deux monarchies.

ses et du hennissement des chevaux. Philippe V était dès l'aurore chez le roi Louis XIV, où il fut seul, et avant que les courtisans entrassent; il alla ensuite chez Monseigneur, avec qui il fut enfermé assez longtemps. Sur les dix heures les deux rois, suivis de toute la maison royale et d'une foule extraordinaire de courtisans, entendirent la messe dans la tribune, puis descendirent le grand degré, et montèrent en carrosse; les deux rois au fond, et madame la duchesse de Bourgogne entre eux deux, Monseigneur au-devant avec Messeigneurs les ducs de Bourgogne et de Berri, Monsieur et Madame aux portières; les gendarmes et les cheveu-légers suivaient Leurs Majestés; on avait même fait venir cent gardes-du-corps de plus qu'à l'ordinaire¹. On trouva en arrivant à Sceaux les deux compagnies de mousquetaires, qui faisaient chacune deux escadrons. Il y avait sur le chemin de Versailles à Sceaux une infinité de carrosses et de peuple, qui étaient venus de Paris pour voir passer les rois; Leurs Majestés arrivèrent un peu après midi à Sceaux, où elles trouvèrent une infinité de courtisans et de dames. Le roi mena d'abord le roi d'Espagne dans la dernière pièce de l'appartement, et défendit que personne entrât; il demeura un quart d'heure seul avec le roi d'Espagne, et puis il appela Monseigneur, qui était demeuré dans le salon avec la maison royale et quelques courtisans. Les deux rois et Monseigneur demeurèrent quelque temps ensemble; ensuite Sa Majesté y fit entrer l'ambassadeur d'Espagne, qui prit congé du roi son maître. Un moment après, le roi fit entrer M. le duc de Bourgogne, madame la duchesse de Bourgogne, Monseigneur le duc de Berri, Monsieur et Madame, et puis il appela les princes et les princesses du sang. Les portes de l'endroit où ils étaient restèrent ouvertes; on ne pouvait entendre ce qu'ils disaient, mais les deux rois fondaient en larmes; Monseigneur, appuyé contre la muraille, se cachait le visage; Monseigneur le duc de Bourgogne, madame la duchesse de Bourgogne, Monsei-

¹ Mémoires de Louville, ad ann. 1701.

gneur le duc de Berri, toute la maison royale pleurait et poussait même des cris d'affliction. On ne saurait s'imaginer un spectacle plus grand, plus touchant, plus attendrissant ; enfin il fallut se séparer : le roi conduisit Philippe V jusqu'au bout de l'appartement, et se cachait le visage pour dérober ses larmes. Le roi d'Espagne monta en carrosse avec Messieurs ses frères, pour aller coucher à Chartres. Le roi rentra quelque temps dans la maison pour se remettre, et puis il alla se promener dans le parc en calèche, où étaient madame la duchesse de Bourgogne auprès de lui, et derrière, Monsieur et Madame.

Après de si touchants adieux, le voyage reprit sa gaieté : comment en aurait-il été autrement ? Représentez-vous trois princes, dont l'ainé avait à peine dix-huit ans ; l'un roi, l'autre héritier présomptif de la couronne ; le troisième, enfant encore, mais spirituel, caustique, enjoué ; le duc de Berri, en un mot, si gaillard, si dispos ; puis, une cour composée de jeunes gentilshommes à l'esprit riant. On passait les jours, moitié en carrosse, moitié à cheval ; on montait sur des barques élégantes quand venaient des rivières. Toutes les cités rivalisaient pour semer des divertissements sur les pas de cette royale marche aux Pyrénées. Les populations n'avaient rien vu de si merveilleux à Bordeaux et dans les provinces méridionales, depuis les pompes du mariage de Louis XIV sur la Bidassoa¹. Les princes avaient chacun trente bourses pleines de belles pistoles, pour distribuer aux pauvres en la route. Il fallait admirer ce magnifique cortège de gentilshommes caracolant sur les chevaux blancs de si belle encolure. Le roi d'Espagne tenait conseil pour la forme dans chaque ville ; celui que Louis XIV avait chargé d'instruire le roi, c'était M. le duc d'Harcourt, l'homme le mieux informé des affaires d'Espagne, parfaitement capable dans tout ce qui tenait aux coutumes, aux lois et même aux blasons de la monarchie espagnole. Le

¹ Dépêches du marquis de Louville à M. de Torcy, 7 décembre, ann. 1700.

citadin et le paysan remarquaient avec ivresse le magnifique Ordre de la Toison, tout de diamant, qui brillait sur la poitrine du jeune duc d'Anjou, devenu le roi Philippe V.

A la Bidassoa, la triste séparation eut lieu ; les trois frères fondirent en larmes dans les bras l'un de l'autre ; Berri, si réjoui de son naturel, tenait le duc d'Anjou tout étroit, et lui disait : « Mon bon d'Anjou, quel malheur que nous ne puissions tous aller à Madrid ! nous t'y suivrions, quoiqu'on dise que dans ce pays les rois ne peuvent jouer ni rire ; mais console-toi, nous irons te voir l'an prochain, malgré tout. » L'ordre du départ fut ensuite donné. Il ne resta de Français auprès du roi que le comte d'Ayen (des Noailles), le marquis de Louville, MM. de Montviel et de Valoaze, le père d'Aubenton, confesseur du roi, la bonne nourrice, ronde, grasse et réjouie¹. Philippe V entra dans son royaume, où il fut accueilli par la grandesse d'Espagne ; dès ce moment, il fut Espagnol par sa piété, par ses manières et par son respect pour les coutumes nationales. Il avait donné à Bayonne une audience pour le baise-main des *ricos hombres* ; la foule des grands s'y était pressée ; partout ce n'étaient que cymbales, clarinettes, banderoles à franges. Le cortège se composait de vingt-neuf calèches, et d'un plus grand nombre encore de berlines. Que dire aussi de toutes ces mules fringantes, telles que les dénomme et les décrit le *Diario*, journal officiel du secrétaire d'État d'Ubilla² ?

Partout le nouveau roi d'Espagne respecta les mœurs et les traditions du pays ; il savait la puissance des idées religieuses, les divisions qui existaient entre les ordres monastiques, grands partis de l'époque. A Vittoria, le roi assista à la messe des Franciscains, et entendit vêpres aux Dominicains. Philippe V

¹ La dépêche indique aussi deux valets, Delaroché et Hersan. M. de Torcy, 7 décembre, ann. 1700.

² Je me suis procuré à Madrid un vieil exemplaire de ce *Diario* (journal) d'Ubilla, dans lequel le ministre décrit avec ostentation la magnifique réception qu'on fit au nouveau roi. (*Diario*, janvier, ann. 1701.

communia en public, et ce qui le popularisa le plus à Madrid, au milieu des fêtes de sa réception, c'est que, rencontrant le viatique porté à un malade, le roi descendit de son carrosse, et le suivit à pied jusqu'au seuil de la porte. Il faut prendre les peuples avec leurs idées : la puissance des coutumes religieuses a donné plus d'une monarchie ; le mépris de ces idées en a perdu bien d'autres ; les esprits moqueurs peuvent se railler de ces hommages à la croyance d'un peuple : ils sont la force du pouvoir. Quand un peuple a foi en quelque chose, il est grand ; que cette croyance soit pour le catholicisme, pour la liberté ou la gloire, peu importe, pourvu que la croyance existe ; elle a fait, elle explique les merveilleuses époques de l'histoire. Otez à une nation la foi, il n'y a plus rien que le matérialisme brut, et n'attendez plus alors d'héroïques actions ! Lorsqu'un pouvoir veut se fonder, sa mission est de pénétrer l'esprit d'un peuple, et de témoigner qu'il s'est uni à lui. L'Espagne était profondément catholique, et c'est en s'identifiant avec toutes les institutions de la grande Eglise que la maison de Bourbon s'assura la paisible possession de la couronne.

La grandeur du roi s'était manifestée dans les magnificences de Versailles ; ce palais avait vu les plus brillantes et les plus glorieuses années de Louis XIV, alors que fort et puissant il étendait son sceptre sur l'Europe ! Versailles était une de ces créations toutes royales, où la majesté du monarque aimait à se montrer splendide. Toutes les fois que Louis XIV recevait ses ambassadeurs ou faisait acte d'éclat et de puissance, il demeurait à Versailles ; il aimait ces salles toutes lambrissées de marbre et d'or, ces tapis de Turquie épais de plusieurs doigts, aux couleurs resplendissantes, verte, rouge, et ce beau jaune persan apporté de Bagdad par les caravanes. Louis XIV avait goût pour ces vastes galeries de statues majestueuses, de groupes magnifiques, pour ces peintures des nobles artistes, ces tapisseries merveilleuses, où tous les faits de l'histoire se trouvaient reproduits. Versailles était comme le grand siège

de la royauté et sa noble image, le miroir où se reflétait le plus imposant des établissements monarchiques. Mais le palais de Versailles eut bientôt dans sa grandeur quelque chose de trop compassé, de trop vaste pour les habitudes et les infirmités d'un vieillard ; quand la vie avance, on a besoin de restreindre le cercle de son existence : on réduit l'empire en sa résidence, les palais en sa chambre, puis sa chambre dans son lit, jusqu'à ce qu'arrive la plus étroite des demeures, le tombeau. Les grands jours de Versailles pesaient sur l'existence fatiguée de Louis XIV ; il avait resserré autant que possible sa chambre à coucher et son cabinet dans de petites limites ; mais Versailles était encore un monde trop incommode ; il n'allait plus à ses besoins de petites distractions. Les entrées du château étaient trop multipliées ; cette foule de courtisans pouvait plaire au temps de force et de jeunesse ; mais l'éclat, le bruit de la foule faisaient souvent sur l'esprit du vieillard couronné l'effet d'une musique bruyante sur la tête d'un malade ; le roi s'y prêtait souvent avec sa bonne grâce accoutumée, mais il ne devait pas s'y complaire, et cela explique les privautés de Marly.

Marly n'avait pas la monotonie de Versailles, cette nature uniforme toute vermillonnée par l'art ; il s'élevait sur un de ces coteaux de la Seine toute fleurie, et qui descendent jusqu'à la rivière magnifique dans ses belles nappes d'eau ; un simple pavillon carré, élégant et richement décoré de tout ce que l'opulence a de commode, couronnait le sommet de la verte colline ; une machine hydraulique, puissante dans ses ressorts, poussait les eaux à une hauteur de quelques cents pieds, puis elles descendaient en cascades bouillonnantes sur des canaux et des bassins, où se miraient des cygnes aux blanches plumes. Marly était un lieu de délices et de retraite embellie ; on n'avait pas besoin d'y conduire tous les courtisans ; Louis XIV n'indiquait qu'un certain nombre d'intimes et de favoris pour chacun des séjours de Marly ; le roi allait y chercher le repos et la paix de son travail. Les courtisans sollicitaient avec em-

pressement les familiarités de Marly. Versailles était un peu cohue de gentilshommes; tous étaient admis après simple présentation; le fils d'un pauvre hobereau de province y avait ses entrées, pourvu qu'il eût un blason et un castel; mais à Marly, le roi désignait spécialement qui l'accompagnerait dans ce lieu de privautés et de privilèges.

Meudon, belle solitude toute peuplée de bois sur de riches coteaux, était la retraite chérie du dauphin de France; Monseigneur aimait la chasse; quoique gros et pesant, sa passion était de courir le loup; il en avait jeté quelques-uns à Meudon; il les poursuivait sur la montagne avec la rage du Robin Wood des légendes. Meudon n'avait de beau que ses bois, ses taillis; le château était simple, l'ameublement n'avait rien de somptueux; le dauphin y venait résider des mois entiers, quoiqu'il eût son appartement à Versailles; la distance était si courte! C'était également le lieu de ses plaisirs secrets, car Monseigneur aimait les demoiselles de l'Opéra; les commères de la Halle en savaient de belles sur son compte; ce qui ne contribuait pas mal à le faire aimer et chérir des harengères, comme le dit le chroniqueur médisant de la cour; si bien que lorsque Monseigneur fut malade, les dames de la Halle firent brûler un gros cierge à Notre-Dame, puis vinrent le complimenter en sa convalescence, et voulurent le baiser sur les deux joues¹. La résidence de Monsieur était Saint-Cloud; on ne peut dire les embellissements que le prince avait faits à sa belle demeure; le roi qui savait son frère avare pour toutes choses, excepté pour ses favoris, imposait des conditions aux grâces qu'il lui accordait avec générosité; ainsi il lui donna 200,000 livres pour faire construire cette belle cascade, embellie de magnifiques statues, de fleuves à la barbe crépue, de nymphes et de naïades, et de dauphins poussant l'eau à mille jets au milieu des bois et des touffes de roses. Saint-Cloud, si admirablement favorisé, fut un lieu de délices; de la hauteur majestueuse du château, l'œil plongeait dans une admirable

¹ *Mercure galant*, ann. 1701.

végétation. Monsieur avait fait ces allées droites et sablées, toujours remplies de calèches, car les hauteurs étaient si parfaitement coupées et ménagées avec tant d'art, qu'on pouvait les parcourir en tous sens, et l'on ne s'apercevait pas de la montée et de la descente rapide. Saint-Cloud, Marly, Versailles, Meudon se touchaient dans un rayon de quelques lieues, et souvent les carrosses royaux se croisaient dans la route, retentissant nuit et jour de belles fêtes; les croisées des châteaux scintillaient de mille feux; on déjeunait au bord des cascades; des barques élégantes conduisaient les nobles visiteurs sur des canaux et des étangs parsemés de kiosques, et tellement bien empoissonnés qu'on y pêchait des carpes vieilles de trente ans. Saint-Cloud surtout était la belle retraite des plaisirs du frère du roi; on s'y divertissait bien mieux qu'à Versailles, et sans la roideur de Madame, toujours à cheval sur les étiquettes, la cour de Monsieur eût été la plus aimable, la plus enjouée¹.

Le roi n'avait pas changé ses goûts; la puissance de madame de Maintenon était à son comble; elle ne faisait que grandir avec les années, car madame de Maintenon était devenue pour le roi une de ces affections matérielles que les vieillards ont prises depuis longues années comme une habitude ou un meuble, et dont ils ne peuvent plus se séparer. Madame de Maintenon, loin d'abuser de sa position auprès de Louis XIV n'abordait jamais une question de face; elle avait l'art de deviner la secrète pensée du roi, et souvent celui de la faire naître ou d'en aider le développement: puissance irrésistible sur les têtes humaines. Elle avait beaucoup d'ennemis, mais sa fortune était si éminente, si incontestée, que personne n'eût osé l'attaquer à la cour. On jetait bien quelques couplets hardis, on récitait les méchancetés des halles contre

¹ Saint-Simon, avec ses révélations frondeuses et sa mauvaise humeur, fait une triste peinture de la cour de Monsieur. Je répète que Saint-Simon se complait dans toutes les honteuses révélations des valets et de la domesticité à livrée.

elle; mais qui eût osé dresser contre la favorite un de ces plans d'opposition en règle pour ébranler son crédit? Le roi avait d'ailleurs une situation si bien avouée avec madame de Maintenon, qu'il ne se gênait même pas devant son frère; et un jour qu'il fut surpris, lui ordinairement si fort sur l'étiquette, en un déshabillé tout significatif chez madame de Maintenon, il se hâta de dire à Monsieur : « Mon frère, excusez-moi, vous savez chez qui je suis, et ce que m'est Madame. » Monsieur vivait en effet en grande familiarité avec son frère; le craignant peu, il conservait d'innombrables privautés de famille à Versailles; il s'asseyait sans façon en la présence du roi, et prenait le plus large fauteuil. Comme d'habitude il parlait beaucoup, il était toujours à se plaindre, particulièrement pour M. de Chartres, son fils, que Louis XIV n'aimait pas à cause de sa conduite envers sa femme, mademoiselle de Blois, une des filles chéries du monarque. Souvent on entendait les deux frères parler très haut, et Monsieur surtout, avec chaleur, jusqu'à ce point de faire baisser la parole au roi.

Monsieur mangeait extraordinairement, et c'était un peu le défaut de toute cette cour; le déjeuner consistait en chocolat, fruits et friandises, vin de Madère ou de Malaga, jusqu'à midi; on dinait alors très copieusement à trois services; souvent on faisait collation à quatre heures, puis venait le souper de huit heures; et quand les plaisirs se prolongeaient un peu avant dans la nuit, arrivait *la médianoche*, habitude tant aimée de madame la duchesse de Bourgogne. Cette grande fréquence des repas expliquait les purgations habituelles, cet émétique répété, et ces terribles apoplexies qui en finissaient avec la vie de l'homme au milieu des festins. Monsieur mourut ainsi d'apoplexie au souper, quand il offrait du vin dans une coupe à une des élégantes femmes de sa cour; mort impitoyable, car elle vous saisit au milieu des plaisirs, comme la Malemort de la danse macabre, qui joue du violon et grimace un sourire en vous frappant de sa faux terrible. Monsieur ne prononça pas une seule parole; la coupe qu'il offrait

se brisa sur la table, et le vin se répandit sur le duc de Chartres, qui recueillit son père dans ses bras. Louis XIV fut accablé de tristesse; son cadet mourait ainsi par un coup de foudre; quel exemple, et quelle leçon fatale ! il fallait se hâter d'organiser la monarchie, car la mort pouvait surprendre le roi : que de précédents n'avait-il pas sous les yeux : Louvois et son propre frère, frappés presque à sa face à trois années de distance !

Monseigneur avait éprouvé un autre accident quelque temps avant la mort de Monsieur : un soir qu'il avait mangé outre mesure d'un excellent poisson, d'un énorme turbot ou d'une truite saumonée, il se lève de table, et lorsqu'il entre dans sa chambre, il tombe la face contre terre sans donner signe de vie; les domestiques courent, se précipitent; on prévient le roi; Louis XIV était à son prie-dieu à moitié déshabillé, il accourt auprès de son fils; Fagon eut à peine le temps d'arriver pour opérer une abondante saignée; Monseigneur fut sauvé¹. L'apoplexie et la petite vérole étaient alors les deux fléaux des générations : l'une apparaissait au milieu des plaisirs et des fêtes, comme l'écrivit de feu du festin de Balthasar; l'autre hideuse, dévastatrice, jetait les plus beaux corps en putréfaction au bout de vingt-quatre heures; ou bien, si elle épargnait la vie, vieille, atroce et jalouse, elle imprégnait ses ongles aigus sur les beaux visages d'enfants ou de jeunes filles; elle y creusait à plaisir, comme le vampire qui choisit la chair la plus rosée et la plus gracieuse. On voit chaque génération marquée d'un terrible fléau : les anciens avaient désigné la peste sous le symbole de l'Ange noir, une flèche à la main, et qui parcourt sur une nuée de sang les villes couvertes d'ardente poussière et de cadavres. Ces fléaux répandent une tristesse générale qui s'empreint à toute une époque; c'est un contraste avec les joies du monde et les dissipations du sensualisme. Dans cette cour en deuil, la gaieté s'était pour ainsi dire concentrée dans la duchesse de

¹ Mém. mss. de Fagon, ad ann. 1701.

Bourgogne, à qui tout était permis ; la princesse était la journée entière chez madame de Maintenon ; elle seule avait permission d'agir sans façon avec le roi ; elle montait sur ses genoux avec la grâce d'une jeune fille de seize ans ; elle n'appelait madame de Maintenon que sa chère tante. Ses prévenances n'étaient que pour le roi, oubliant tout pour lui, et le vieillard, doucement agité par les amitiés étourdies d'une si jeune femme, eut pour elle un retour vers la force et la vie. Aussi la duchesse de Bourgogne était-elle la divine enchantresse de cette cour ; avait-elle un désir, une volonté, un petit caprice même ? tout était à ses pieds ; on l'accablait de bijoux, de riches perles d'Orient, de diamants en girandoles, de malines si belles qu'on les prenait pour ces tissus flottants aux vents que la belle fée Morgane brodait sur son métier d'or et de saphir en son beau château d'Avallon. La duchesse de Bourgogne vive, légère, sémillante, comme toute la race savoyarde, montait à cheval, caracolait sur un coursier fringant, nageait dans la Seine, si bien qu'un soir, s'étant baignée après dîner, elle éprouva une grande faiblesse ; pendant quinze jours, elle fut au plus mal ; le roi voulait que tout se fit dans la chambre de la malade pour la distraire ; on y tint les cartes, le brelan, le portique. La causerie allait son train jusqu'à ce que la malade fit signe qu'elle était fatiguée ; on remarquait qu'elle n'était lasse qu'au plus tard, tant la duchesse de Bourgogne aimait l'agitation et le plaisir.

Trois jeunes princesses animaient encore cette cour, toutes filles naturelles de Louis XIV. La plus sérieuse des trois, mademoiselle de Blois (duchesse d'Orléans depuis la mort de Monsieur), n'avait pas à se louer de son mari, ni de sa belle-mère, la fière Allemande toute blasonnée ; elle en avait souvent éprouvé un amer serrement de cœur, et l'avait épanché dans l'âme de Louis XIV ; le roi, toujours père si tendre pour ses enfants naturels, s'en était plaint avec vivacité au duc de Chartres, qui faisait des promesses infinies et n'en tenait aucune. Mademoiselle de Nantes, duchesse de Bour-

bon-Condé, fort enjouée, dominait dans une certaine fraction de cour par son esprit caustique et mordant ; le roi lui pardonnait beaucoup, parce qu'il l'aimait avec idolâtrie. La princesse de Conti était plus en avant encore dans les plaisirs de l'esprit ; modèle de la femme lettrée, elle faisait les vers avec facilité, aimait à jouer la comédie, où elle remplissait ses rôles avec un grâce infinie ; madame de Conti se plaça en tête de cette coterie de grands qui ne voyaient que des gens de lettres et s'affiliaient avec eux ; d'où naquit cette camaraderie d'égalité qui affaiblit tant la noblesse et la royauté elle-même. Les têtes couronnées en vinrent à ce point, de traiter d'égal à égal avec les souverains de la littérature ; ce fut la mort du principe monarchique : l'esprit ayant plus de force que la vieille origine du droit, y porta ravage et le détruisit à la fin. Madame la duchesse du Maine mit la dernière main à cette décomposition de la hiérarchie royale ; elle vécut dans la plus intime familiarité des gens de lettres, et ses poétiques relations avec La Motte-Houdard constatent à quel point d'égalité se plaçaient la naissance et l'esprit¹.

Le premier prince, dans l'ordre hiérarchique, après le dauphin, était le jeune duc de Bourgogne, tête un peu affaiblie par l'éducation douce, mais très imparfaite du duc de Beauvilliers. L'école du duc de Chevreuse et de Fénelon pouvait bien enseigner les devoirs de la royauté envers le peuple, mais elle ne savait pas donner aux rois cette haute pensée de gouvernement et d'administration qui constitue les grands règnes. Le jeune prince revenait de son voyage aux Pyrénées, grave, sérieux, et son aïeul lui destinait le commandement nominatif d'un corps d'armée en Flandre. Le duc d'Anjou

¹ La correspondance de La Motte avec Benedicte de Bourbon, duchesse du Maine, a été indiscrètement révélée par l'abbé Le Blanc : la princesse est désignée par ces initiales L. B. de B. Il y a là d'étranges familiarités, ne serait-ce que l'épître :

De ma dernière nuit écoutez l'aventure
Je vous la rendrai trait pour trait, etc.

avait quitté la France pour la couronne d'Espagne, et le duc de Berri était trop jeune encore pour qu'on lui confiât un corps de troupes à conduire. M. le duc d'Orléans demandait une armée en face de l'ennemi; c'était une des causes des fréquentes querelles entre Louis XIV et son frère avant sa mort. Le duc d'Orléans n'était-il pas au feu un bon et ferme officier? On lui reprochait l'esprit d'agitation, d'intrigue, le besoin d'aller au-delà de sa position, et le roi aimait surtout maintenir chacun dans sa hiérarchie. D'ailleurs le duc d'Orléans ne rendait pas sa femme heureuse, et plus d'une fois mademoiselle de Blois en larmes était venue se plaindre à madame de Maintenon et à Louis XIV. Les fils naturels du roi, le duc du Maine, le comte de Toulouse, jouissaient toujours d'une grande faveur. Le duc du Maine était un officier distingué de cavalerie, avec un talent et un courage remarquables pour une charge rapide et décisive; le comte de Toulouse courait les mers depuis son enfance, et à dix-neuf ans il avait assisté à trois batailles navales; lui-même avait pris le commandement d'une escadre par son titre de grand-amiral de France. Puis venaient le prince de Conti, digne en tout des Condés; le duc de Vendôme, de la race bâtarde de Henri IV, général du premier ordre, et faisant excuser une vie libertine et dissolue à force de courage et de gloire. Au sommet de cette magnifique race, rayonnait toujours Louis XIV; et c'était un des grands soucis de sa royauté que de tenir tous les membres de sa famille dans des rapports bienveillants, car que de prétentions jalouses ne s'élevaient-elles pas entre tous ces princes placés assez haut pour que chacun pût défendre sa personnalité! Comment décider les questions de préséance et les éternelles disputes entre les légitimés et les princes du sang? Les soins de famille et d'étiquette préoccupaient Louis XIV au moins autant que les grandes questions européennes; il eut besoin d'être roi de sa race comme de la France.

L'époque de deuil commence : Saint-Cloud pleurait encore

Monsieur, lorsque la mort de Jacques II vint jeter un crêpe de douleur sur Saint-Germain. Jacques II avait passé les derniers temps de sa vie en œuvres pieuses et en voyages aux eaux, ce qui avait un peu suspendu l'agence anglaise de Renaudot ¹. D'ailleurs, depuis le traité de Riswick, Louis XIV s'était obligé d'honneur à respecter la royauté de Guillaume III, et à empêcher toute intrigue pour la restauration. L'engagement avait été tenu ; mais après la succession d'Espagne, le roi de France avait suivi avec attention toutes les démarches de Guillaume III ; il n'ignorait pas que le mouvement diplomatique aboutirait à la guerre qui ne pouvait être empêchée. Dès lors les espérances des jacobites furent réchauffées, et quand la mort était prête à glacer Jacques II, Louis XIV engagea sa parole « qu'il reconnoitroit le prince de Galles comme légitime héritier du trône d'Angleterre. »

On a considéré cet acte de reconnaissance comme une imprudente générosité qui rendait la guerre imminente. A l'époque où il fut décidé, il n'y avait plus à se faire illusion sur la tournure des négociations à Londres et à La Haye : Guillaume III s'était prononcé pour la guerre ; il ne la retardait que pour mieux préparer ses moyens. La reconnaissance du fils de Jacques II pour roi légitime d'Angleterre n'était pas un acte d'imprudence politique, mais une opposition ferme et vigoureuse contre l'ennemi de Louis XIV ; il put bien s'y mêler des idées de religieuse grandeur, inspirées par un roi mourant, mais il y avait par-dessus tout un besoin de créer des obstacles à Guillaume III, le chef le plus ardent de la nouvelle coalition. On savait le traité qu'il venait de conclure à La Haye ; la reconnaissance de Jacques III pour roi légitime d'Angleterre redonnait la vie politique au parti jacobite dans les trois royaumes ; il retrouvait sa force morale pour une nouvelle expédition. On opposait en

¹ Les papiers relatifs à la restauration de Jacques II n'offrent pour cette époque que des statistiques morales sur l'état des partis en Angleterre, Irlande, Ecosse. (*Voyez pap. Renaudot, Biblioth., liasse 3.*)

vain les conventions de Riswick et l'acte de reconnaissance qui en était la suite. Jacques III était hors du traité; le cabinet de Versailles répondait par ce motif, que Guillaume III n'avait été reconnu que personnellement, et non pas dans ses descendants. En tous les cas, on allait commencer la guerre, et les moyens étaient légitimes pour la mener à fin contre l'ennemi ¹.

Jacques II se réveilla de son lit de mort pour remercier le roi de France de sa politique généreuse. Ce n'était point un prince vulgaire que celui qui restait persévérant jusqu'au tombeau sur le sentiment de son droit; ces cœurs fermes et d'élite peuvent soulever les dédains moqueurs d'un siècle matériel; mais il est dans le solennel repos de sa conscience, dans cette naïve et sainte pensée de soi, dans cette grande paix de l'âme, une récompense bien plus noble et plus douce que l'éclatante victoire du fait contre le droit. L'exil de Jacques II à Saint-Germain avait été actif; l'intrigue s'était mêlée à sa politique; il était trop Anglais pour être parfaitement compris à la cour de Versailles, et sous ce point de vue la mort de Jacques II pouvait favoriser la cause des jacobites. Il n'y avait plus l'obstacle personnel d'un monarque obstiné, qui blessait les lords et les communes; un enfant n'aurait pas de prédilection, de système et de préjugés. Ce fut une belle scène à Saint-Germain que cette cour de gentilshommes écossais, saluant à genoux le nouveau roi de la Grande-Bretagne, et jetant à la belle face du jeune Stuart, aux mains blanches et

¹ Le cabinet de Versailles crut devoir justifier cette résolution du roi par une note diplomatique adressée à ses ambassadeurs. « Que le prince de Galles ayant pris le titre de roi d'Angleterre aussitôt après la mort de son père, comme son fils et son héritier, le roi n'avoit pas fait de difficulté de le reconnoître en cette qualité, comme il le lui avait promis quelque temps avant la mort du roi Jacques; que l'ayant toujours traité de prince de Galles, la conséquence étoit naturelle de l'appeler roi d'Angleterre après la mort de son père; que nulle raison ne s'y opposoit, puisqu'il n'y avoit point d'engagement contraire, et qu'il étoit certain qu'on n'en trouvoit point dans le traité de Riswick. »

traditionnelles, le *God save the King*, dans les vieilles salles d'armes des rois de France !

CHAPITRE V.

LA GUERRE. — LE GOUVERNEMENT. — LA RÉVOLTE DES CÉVENNES.

Situation des armées d'Italie. — Catinat. — Villeroy. — Eugène. — Surprise de Crémone. — Vendôme. — Philippe V en Italie. — Bataille de Luzzara. — Traité d'alliance. — Coalition. — Mort de Guillaume III. — Avènement de la reine Anne. — Campagne de Flandre. — Marlborough. — Boufflers. — Campagne d'Allemagne. — Les Bavaois. — Résultats. — Stratégie. — Le conseil de Louis XIV. — Révolte des Cévennes. — Mouvements des camisards. — Développements de la coalition. — Tristes revers de la France.

1701 — 1704.

Tandis que les cabinets parlaient officiellement de paix et d'arrangements amiables, tout était à la guerre ; il est des temps ainsi faits qui ne permettent pas les négociations pacifiques ; l'habileté ne peut surmonter les difficultés inextricables. On parlait paix à Londres, à Paris, à La Haye, et toutes les puissances armaient chacune avec une indicible énergie. Les hostilités devaient d'abord éclater entre l'Empire et la France ; il y avait entre les deux puissances des discussions d'intérêts positifs, et la question du testament de don Charles II les avait complètement séparées. L'empereur Léopold en publiant la longue énumération de ses griefs, s'expliquait, moins sur le principe du testament et les intrigues qui l'avaient préparé, que sur la revendication absolue du duché de Milan comme une terre féodale, et dévolue par conséquent aux mâles de sa race ; ce qui donnait un droit incontestable aux archiducs, seuls *agnats* de Charles II. Le gouverneur du

Milanais, dévoué à l'Espagne, n'avait pas voulu reconnaître le droit de l'Empire; il avait préféré proclamer Philippe V. Alors le prince Eugène, à la tête de l'armée impériale, passa les montagnes du Tyrol pour se concentrer sur l'Adige par un vigoureux mouvement des troupes autrichiennes. Le prince Eugène ¹, alors dans la force de la vie et de sa capacité militaire, avait toute la vivacité de la race italienne et la froide méditation de l'Allemand. Aussi habile négociateur que général de premier ordre, Eugène savait que le meilleur moyen d'agir fortement, c'était d'attirer la Savoie dans les intérêts de l'Autriche, et il hâta dans ce dessein l'invasion du Milanais. La promptitude des opérations de la guerre décide souvent des alliances et de la victoire. Eugène était en correspondance avec Victor-Amédée, qui secondait la France malgré lui; une marche rapide sur Turin devait donner le duc de Savoie et son armée à la coalition; voilà ce qui explique la hardiesse des Autrichiens dans cette campagne. Le prince Eugène passa l'Adige sous Vérone, et marcha droit à Crémone, quartier central de l'armée de Catinat. Les Français une fois refoulés sur la Savoie, Victor-Amédée venait à la coalition comme auxiliaire. C'est ce que ne cessait de signaler l'ambassadeur de France à Turin ². Louis XIV espérait retenir Victor-Amédée par la duchesse de Bourgogne et par la nouvelle alliance qu'il projetait entre Philippe V et la seconde fille du duc de Savoie.

L'armée de France restait sous les ordres de Catinat, chef militaire que tout le parti parlementaire avait exalté outre mesure: il suffisait que le maréchal fût issu de robe et de basoche pour que la bourgeoisie l'entourât d'un grand respect et d'une certaine popularité: Catinat ne brilla point dans cette

¹ On sait que le prince Eugène était fils d'Eugène Maurice, comte de Soissons, petit-fils du duc de Savoie Charles-Emmanuel I^{er}; sa mère était Olympe Mancini, la gracieuse nièce du cardinal de Mazarin, exilée sous Louis XIV.

² Dépêches du 5 janvier 1701.

campagne du Milanais; secondé des vieilles bandes espagnoles, faiblement appuyé par les Savoyards et Victor-Amédée, il n'opéra que deux mouvements de retraite, soutenus de quelques combats partiels. De l'Adige, le champ de bataille fut transporté au Pô, sans essayer aucune forte résistance. Le maréchal de Catinat n'était-il pas sûr de la fidélité des Savoyards et des Espagnols qui combattaient dans ses armées? Reconnaissait-il son infériorité stratégique en face du prince Eugène si brillant, si hardi? En résultat, Catinat fut trop retenu durant cette campagne; vieilli peut-être, la vivacité du prince Eugène l'éblouissait; la prudence du maréchal ne lui permit pas de hasarder une bataille qui pouvait compromettre les communications de l'armée française; il commanda un mouvement rétrograde sur le Piémont¹.

Les Français devaient enfin défendre cette ligne du Pô; car si le prince Eugène la forçait encore, il avait deux routes ouvertes devant lui: il pouvait, en marchant de face, envahir le Piémont, et par conséquent détacher complètement Victor-Amédée de l'alliance avec Louis XIV; en se portant au nord, il s'emparait de Milan, et rendait ainsi la maison d'Autriche une fois encore souveraine de la Lombardie. La France devait empêcher cette marche en avant à tout prix, et Louis XIV désigna Villeroy pour commander l'armée d'Italie de concert avec le maréchal de Catinat dont l'incertitude et la prudence compromettaient tout. Villeroy, avec une bravoure à l'épreuve, était chevaleresque, présomptueux et très favorisé de la cour, ce qui lui donnait une certaine hardiesse de moyens. Aussi prit-il immédiatement l'offensive; le combat de Chiari fut une tentative courageuse pour arrêter les progrès des Impériaux. L'actif prince Eugène résolut de surprendre Crémone; les Autrichiens, aidés de quelques habitants, s'introduisent par un aqueduc, et, tombant sur la ville, s'emparent

¹ *Mercur*, janvier à juillet 1701. On faisait des chansons sur la campagne de France en Italie; j'ai trouvé des couplets contemporains qui disent bien la situation de l'armée.

du maréchal de Villeroy qu'ils font prisonnier¹. Aussitôt le tambour bat, la garnison se rassemble, on marche presque en chemise, l'épée au poing, sur les Impériaux, qui sont forcés d'abandonner la place². Le maréchal de Villeroy resta seul captif; ce n'était certes pas sa faute; la surprise était une trahison; un général ne peut en répondre. La disgrâce de Villeroy ne fut point respectée; ses manières hautaines déplaisaient au duc de Savoie, qui commandait les troupes auxiliaires dans l'alliance, et déjà lui-même si mécontent. Villeroy voulait trancher avec lui d'égal à égal; cette familiarité blessait Victor-Amédée, qui dissimulait son dépit avec peine. On était jaloux d'ailleurs de la grande faveur du maréchal peu aimé, précisément parce que le roi et madame de Maintenon le soutenaient d'une prédilection spéciale. Villeroy était le type brillant de la noblesse.

La position du duc de Savoie dans l'armée française devenait de plus en plus délicate; il voyait avec crainte l'établissement d'un roi d'Espagne, petit-fils de France, dans le Milanais. Allait-il être pris entre deux feux? Louis XIV pourrait donc en finir quand il le voudrait avec la maison de Savoie, car il tenait les deux côtés des Alpes. Afin de rassurer Victor-Amédée, le cabinet de Versailles résolut l'union de la seconde des filles du duc de Savoie avec le roi d'Espagne Philippe V. Gracieuse enfant encore, que Louise-Marie-Gabrielle, tête spirituelle et enjouée, comme en produisait alors la maison de Savoie, féconde en femmes remarquables: elle possédait tout à la fois le sang italien et français, la finesse et la grâce réunies. Depuis longtemps ce mariage avait été indiqué par l'habileté de Louis XIV qui voulait enlacer Victor-Amédée

¹ Comme le maréchal de Villeroy était très impopulaire, on le chassait aux halles de Paris :

En nous enlevant Villeroy,

Qu'en nous enlevant Villeroy?

A quoi pensait le prince Eugène?

Il croyait nous remplir d'effroi,

Pouvait-il mieux servir le roi,

Mais il nous a tirés de peine.

² Voyez *Mercur*e de juillet, ann. 1701, et les dépêches du prince Eugène dans le *Journal de La Haye*, ann. 1701.

par une politique de famille. Tout se finit par l'intermédiaire du cabinet de Versailles ; le mariage fut conclu cette année ; la jeune Louise-Marie de Savoie quitta Turin sous la sauvegarde et protection du pavillon de France : sa *camariera major*, la princesse des Ursins, fut elle-même désignée par madame de Maintenon. Le jeune roi d'Espagne vint au-devant de sa fiancée, et le mariage fut célébré dans la Catalogne¹. On croyait ainsi ramener Victor-Amédée vers une alliance avec la France, et afin de cimenter de plus en plus cette intimité, Philippe V reçut de son royal aïeul le conseil de venir prendre le commandement de l'armée d'Italie.

Dès son arrivée à Madrid, le jeune Philippe V avait ressenti cet horrible mal du pays qui le dévorait dans les tristesses d'une vie royale tout espagnole. Le duc d'Anjou avait passé son enfance sous les frais ombrages de Versailles, ou sur les verts coteaux de Marly ; la société enjouée des jeunes gentilshommes avait bercé son adolescence, et des femmes élé-

¹ *La duchesse de Bourgogne à Philippe V* : « Votre Majesté ne saurait douter de ma joie, soit que je considère la grandeur du mariage de ma sœur, ou son bonheur personnel. Le mien seroit complet si nous pouvions tous passer notre vie ensemble ; mais il me paroît que vous l'avez bien oublié, et que vous n'écrivez qu'avec la gravité d'un vieux roi d'Espagne. Je voudrois pourtant bien avoir un commerce plus gai avec vous et avec elle, quand vous l'aurez auprès de vous : car je puis assurer Votre Majesté que j'ai pour elle une très grande tendresse, et qu'elle n'est pas oubliée en ce pays-ci. **ABÉLAÏDE.** »

Louis XIV à Philippe V. « J'ai cru devoir différer votre mariage, sur les avis que j'ai reçus du peu de sincérité du duc de Savoie ; vous connaissez son caractère ; j'avois écrit au marquis de Castel-Rodrigue de suspendre la négociation. J'ai appris depuis qu'elle étoit déjà fixée. Ne vous étonnez pas cependant s'il fait naître quelque difficulté nouvelle à l'exécution ; je souhaite qu'il en trouve les moyens. Je n'ai d'autres vœux que le bien de Votre Majesté et de lui donner des marques de mon amitié, en retardant de quelques mois, pour la rendre plus heureuse, la satisfaction qu'elle croit trouver dans son mariage. Il me paroît que vous ne devez rien changer à votre départ de Madrid. **Louis.** »

gantes embellissaient cette cour si active et si française; Philippe V arrivait dans un pays presque inconnu, entouré d'un cérémonial réglé, d'une gravité froide et compassée; s'il voulait se dérober à cette foule de grandesses exigeantes, il avait le *Buen-Retiro*, solitude au sein même de sa capitale, ou bien l'Escorial avec son *San-Lorenzo* monastique, sa croix de pierre, ses pavillons sans verdure et ses maigres jardins. La cour comptait peu de femmes. Parmi la grandesse, on voyait se dessiner ces têtes blanches et tonsurées de franciscains et de dominicains, puissances actives dans l'État. La cour de Philippe V était tout espagnole; le roi n'avait auprès de lui que deux gentilshommes français, Louville, son gouverneur, l'ami de Torcy et de Beauvilliers, et M. d'Harcourt, l'ambassadeur de France. La physionomie vénérable du cardinal Porto-Carrero, chef du conseil de Castille, pouvait inspirer du respect à un jeune prince; mais aucun de ces graves conseillers ne croyait de sa dignité de jeter quelques fleurs sur la vie de Philippe V; on l'alarmait sans cesse par le récit de conspirations et d'absurdes projets que le marquis de Louville dissipait à peine ¹. Le prince se plaignait hautement de sa destinée, et, regrettant Versailles, il pleurait dans ses longues et chaudes journées d'Espagne; si bien que Louville crut devoir écrire plusieurs fois à sa cour la malheureuse situation d'esprit du jeune roi ². Le mariage avec une fille de Savoie avait offert quelques distractions à cette royale existence, et Louville vint bientôt à Paris pour conférer avec Torcy, et demander, au nom du roi d'Espagne, la permission d'aller com-

¹ « Le chambellan Benavente nous vint avertir l'autre jour, en pleurant, de nous méfier d'une berline attelée que la douairière avait donnée au roi Catholique, et qui devait, disait-il, par l'effet d'un sortilège, devenir caisse d'oranger, pendant que le roi deviendrait orange en caisse: *ab uno disce omnes*. » (Dépêche du marquis de Louville à M. de Torcy, ann. 1701.)

² « Le roi me dit hier, dans un accès de mélancolie décourageant, qu'il redeviendrait volontiers duc d'Anjou, et qu'il ne pouvoit souffrir l'Espagne: voilà de quoi faire trembler. »

battre ses adversaires d'Autriche en Italie, où se donnaient alors les premières batailles.

L'Italie était en effet le point le plus disputé de la couronne d'Espagne ; le Milanais allait être envahi par le prince Eugène, et Naples se soulevait encore une fois contre la domination espagnole. Les intrigues de la cour d'Autriche préparaient la révolte des Napolitains contre le vice-roi ; la présence de Philippe V était nécessaire en Italie, et le roi son aïeul lui en donna le conseil, avec cet orgueil de son sang qui aimait à exciter le courage et les résolutions généreuses¹. Philippe V quitta donc Madrid, et vint s'embarquer à Barcelonne, sur une flotte française ; il établit pour régente la reine sa femme, et Louise-Marie de Savoie, jetée à quinze ans sur un trône, fut digne en tout du rôle politique qu'on lui destinait ; elle se dirigeait alors par les conseils de la princesse des Ursins, dont j'aurai plus tard à écrire la curieuse histoire et à expliquer l'active politique. Quand le roi d'Espagne toucha la terre d'Italie, Vendôme prenait le commandement de l'armée, alors privée de chef. Vendôme, général de premier ordre, et digne de lutter avec le prince Eugène, établit le centre de ses opérations à Crémone, et manœuvra pour prendre l'offensive contre les Autrichiens. L'armée en Italie comptait alors plus de cinquante mille hommes, Espagnols, Français et Savoyards ; Vendôme opérant sur une grande échelle, fit lever le siège de Mantoue au prince Eugène. La bataille disputée de Luzzara fut un fait d'armes impétueux et irrégulier, mais Vendôme arrêta les Impériaux dans leur marche, et préserva complètement le Milanais d'une invasion autrichienne. Dès ce moment

¹ *Louis XIV à Philippe V.* « Je persiste toujours dans la pensée que vous devez passer en Italie le printemps prochain. Je suis persuadé que l'idée seule de ce voyage vous fait plaisir. J'aurai soin, puisque vous le souhaitez, de régler dans le temps tout ce que je croirai nécessaire pour la décence et pour la commodité de Votre Majesté. Il conviendra peut-être de publier bientôt votre passage. La nouvelle en sera vraisemblablement bien reçue, et produira de bons effets en Italie.

le prince Eugène se maintint sur la défensive ; Vendôme empêcha le duc de Savoie de se déclarer immédiatement pour la coalition, point essentiel, afin d'assurer les communications de l'armée avec la France.

Au nord de la monarchie, les hostilités avaient également commencé d'après un plan de campagne longtemps concerté. Le maréchal de Boufflers avait reçu le commandement de soixante bataillons et de cent escadrons de cavalerie. La faute de Louis XIV fut de ne pas ordonner une marche forcée sur les terres de Hollande dès le premier moment du conflit. Le roi pensait qu'il était possible d'éviter la guerre, et c'est pourquoi il avait renvoyé les quarante bataillons hollandais qui formaient la garnison des places fortes des Pays-Bas. Maîtres de ces places, si les Français avaient marché droit sur Amsterdam, ils auraient surpris la Hollande, et imposé les conditions de paix qu'eux-mêmes auraient dictées. Mais la cour de Versailles crut aux démonstrations amicales des États-Généraux, et durant cet intervalle Guillaume III ne quittait pas La Haye, pour préparer les éléments de la campagne nouvelle. Ce prince était malade ; pour obtenir des délais favorables à son système militaire, Guillaume III montrait sans cesse ses infirmités, et disait à MM. de Tallard et d'Avaux, ambassadeurs de France à Londres et à La Haye¹ : « Comment voulez-vous qu'en cet état je fasse la guerre ? » Il envoyait consulter les médecins de Paris sur le dépérissement rapide de ses facultés intellectuelles et physiques, et pendant ce temps il préparait à La Haye ce grand traité d'alliance contre Louis XIV², stipulé entre l'Angleterre, la Hollande et l'Em-

¹ Dépêche de M. d'Avaux à M. de Torcy, ann. 1701.

² Ce traité secret est ainsi motivé : « Comme un état douteux et incertain en toutes choses est plus fatigieux que la guerre même, et que la France et l'Espagne s'en prévalent pour s'unir de plus en plus, afin d'opprimer la liberté de l'Europe et ruiner le commerce accoutumé ; toutes ces raisons ont porté sa sacrée Majesté Impériale, sa sacrée Royale Majesté de la Grande-Bretagne, et les hauts et puissants seigneurs États-

pire. Signé le 7 septembre 1701, cet acte, tout à la fois manifeste et convention, rappelait l'histoire des négociations conduites par Louis XIV sur la succession d'Espagne, le dessein inflexible de réunir la monarchie espagnole à ses États. « Le roi de France ne vouloit plus qu'une seule monarchie universelle, agrandie au détriment de l'Europe. » On s'obligeait, par ce traité, à faire donner à l'Empereur une satisfaction raisonnable pour tout ce qui touchait l'Espagne ; on réunissait les efforts communs pour préparer la conquête immédiate des Pays-Bas espagnols et du Milanais ; l'Angleterre et la Hollande se réservaient des colonies dans les Deux-Indes. Il est important d'étudier les clauses de ce traité secret, parce qu'elles sont devenues la base de toutes les coalitions qui plus tard se sont succédé contre la France. Les alliés décidaient un terme précis de deux mois pour imposer à Louis XIV les bases d'une transaction : si dans ce délai le roi de France ne voulait point consentir aux clauses indiquées par la coalition, toutes les puissances signataires s'engageaient à la guerre. Les points sur lesquels s'entendaient les cabinets étaient d'abord le recouvrement des Pays-Bas, premier théâtre choisi par l'alliance : le Milanais devait être saisi comme fief de l'Empire. On s'engageait également à occuper Naples, la Toscane, les îles de la mer Méditerranée, qui pouvaient être utiles pour le commerce et la navigation des alliés. L'Angleterre et les États-Généraux se réservaient le droit de conquête par la force des armes sur toutes les colonies ; la propriété et domination leur appartenait de plein droit, stipulation qui indique le but commercial et intéressé du traité commun¹.

Généraux des Provinces-Unies, d'aller au-devant de tous les maux qui en proviendroient.

¹ « Pourront, le roi de la Grande-Bretagne et les seigneurs États-Généraux, conquérir en force d'armes, selon qu'ils auront concerté entre eux pour l'utilité et la commodité de la navigation et du commerce de leurs sujets, les pays et les villes que les Espagnols ont dans les Indes ; et tout ce qu'ils pourront y prendre sera pour eux et leur demeurera. »

Les clauses habituelles venaient ensuite pour fortifier ce traité et maintenir son exécution exacte : c'est ainsi qu'on arrêtait que les résolutions isolées devraient être portées à un conseil des cabinets. Aucun traité ne devait se faire séparément ; il n'y aurait de négociation possible qu'au cas où pleine satisfaction serait donnée à chacune des parties contractantes. Puis se révélaient les véritables desseins de l'alliance : jamais on ne souffrirait que la France et l'Espagne fussent soumises à une même monarchie ; on devait combattre à outrance le pavillon français, s'il se montrait aux grandes Indes espagnoles. Enfin, si la paix était conclue, les privilèges commerciaux les plus étendus seraient assurés à la Hollande et à l'Angleterre : on conviendrait d'un règlement pour la navigation. L'esprit positif de la diplomatie anglaise se montrait dans la manifestation des intérêts commerciaux. Toutes les fois qu'elle s'est posée dans la lutte militaire, la Grande-Bretagne a renouvelé les privilèges de commerce et de navigation, qui sont sa force. On stipulait enfin sur la grande question religieuse de manière à ne pas heurter les catholiques, ni blesser les protestants ; une simple cause provisoire suspendait la question jusqu'à la paix. Si le roi de France commençait la guerre contre l'une des puissances engagées, toutes aussitôt prendraient fait et cause, et paraîtraient sur le champ de bataille. L'alliance défensive et secrète devait survivre même à une transaction si elle était imposée au roi de France ; on inviterait les princes et les États à adhérer à ce traité solennel, conclu pour la liberté et l'équilibre de l'Europe. Les principaux signataires de la convention étaient le duc de Marlborough pour l'Angleterre, le comte Mitrouwitz pour l'Autriche et M. Heinsius pour la Hollande ¹.

Au fond, la convention de La Haye était un second traité de partage, et pour en assurer la durée, on déclarait hautement qu'aucune des parties contractantes ne pourrait négocier séparément l'une de l'autre, stipulation qui

¹ La date de ce traité est du 7 septembre 1701.

rendait formidable la coalition. La paix devenait bien difficile ; on rentrait dans les conditions du partage , seulement on dirigeait contre la France les articles qui, à la primitive époque, avaient été arrêtés contre l'Empire. Ce traité était connu de la cour de France à peu près à l'époque de la mort de Jacques II, et c'est ce qui avait déterminé la reconnaissance immédiate du prince de Galles pour roi d'Angleterre ; il n'y avait plus rien à ménager avec ce Guillaume III, qui signait une coalition contre la monarchie.

La dépêche qui annonça la scène touchante de Saint-Germain et la reconnaissance de Jacques III arriva à La Haye un soir que Guillaume III était à souper ; il se frappa le front, et un tremblement convulsif le saisit ; il jura de se venger de Louis XIV, et les préparatifs se multiplièrent sur toute la ligne des Pays-Bas. En même temps le Parlement rassemblé adopta avec enthousiasme toutes les mesures de guerre. Les whigs dominaient les communes ; ils accordèrent des subsides, un nombre très considérable de matelots et de soldats. Enfin un bill de colère déclara le fils de Jacques II, se disant roi d'Angleterre, coupable du crime de lèse-majesté ; on le livra à toute la vindicte des lois. Il n'y a rien en général de plus violent que les hommes ou les pouvoirs compromis ; ils proscrivent tous ceux qu'ils craignent ; ils traitent en rebelle tout ce qui menace leur sécurité. Ce bill devint le droit public de l'Angleterre contre les prétendants à la couronne ; un acte antérieur avait réglé la succession royale dans la ligne protestante, et marqué ainsi l'invariable barrière qui séparait l'Angleterre des Stuarts catholiques. Tous ces bills furent rédigés sous l'influence des whigs ; le premier effet d'une tentative de restauration avortée est de soulever dans le parti contraire des actes de violence et de réaction, sorte de défense naturelle du fait qui veut se maintenir contre le droit qui proteste.

Les whigs dominèrent les derniers jours du règne de Guillaume III. Ce prince mourut au milieu des préparatifs de la

guerre qu'il avait poursuivis avec tant de ténacité : depuis longtemps malade, une chute de cheval acheva cette vie exposée dans vingt batailles offertes avec sang-froid aux partis ardents et aux ressentiments des opinions vaincues. Caractère tout de fer, Guillaume avait cette froideur de la race allemande, retrempée encore dans le sang hollandais. Rien n'avait détourné cette tête persévérante de son plan invariable : il avait en haine Louis XIV ; il prépara contre lui deux grandes coalitions qui menacèrent les destinées de la France. Guillaume III mourut sans remords et sans plaintes. Il y a de ces esprits qui se donnent une tâche et y marchent sans se détourner ; ils se font une conscience, un droit, un devoir à eux ; ce que tout le monde croit injuste, ils se l'expliquent et se le justifient. Guillaume III avait la couronne d'Angleterre sur son chef, couronne pesante qui plissait son front : mais qu'importe, quand un plan réussit, qu'il vous en coûte des larmes, des fatigues et du sang ? Le succès satisfait, il vous dédommage pour le présent en flattant l'amour-propre. Certaines têtes fermes, inflexibles, vont ainsi à leur dessein jusqu'à la mort qu'elles acceptent avec résignation, quand leur mission est achevée ; ces hommes n'ont point de repentir, parce que le droit qu'ils se créent se fonde sur le martyre de toute leur vie pour le triomphe d'une pensée¹.

D'après la loi de succession, le sceptre d'Angleterre devait se reposer aux mains d'Anne, princesse de Danemarck, la seconde fille de Jacques II ; elle n'avait cessé d'être en rapport avec la cour de Saint-Germain, et l'on espérait encore qu'elle rendrait la couronne à son frère Jacques III, salué roi d'Angleterre par la France ; mais en politique, les rois pas plus que les pouvoirs publics ne sont maîtres des situations. Il est des événements plus forts que les hommes : quand un parti vous pousse, il ne vous permet pas de respirer, même avec votre conscience. Les offres de la princesse Anne pouvaient être

¹ La mort de Guillaume III arriva le 19 mars 1702. Louis XIV ne prit pas le deuil.

très réelles, très sincères, mais devenue reine par les lois d'une opinion, elle dut inflexiblement subir ses exigences. Le parti whig s'empara des affaires avec la résolution forte et puissante d'une guerre contre la France et le catholicisme. Dès lors le duc de Marlborough, devenu le chef dominant, dirigea le ministère de la reine Anne : c'est moins dans un sentiment d'amour qu'il faut chercher la fortune du duc de Marlborough que dans cette condition éternelle des partis qui élèvent leurs chefs et les imposent au pouvoir¹. La conduite de la guerre fut également confiée à ce duc de Marlborough ; il devait prendre le commandement des armées alliées en Flandre, et diriger les trois corps réunis d'Anglais, de Hollandais et d'Allemands. Marlborough trouvait en face de lui le maréchal de Boufflers, car le duc de Bourgogne n'avait que la conduite nominale de l'armée ; le quartier-général des Anglais fut établi sur la ligne de la Meuse, et l'armée coalisée prit immédiatement l'offensive. Marlborough se déploya avec toute la prévoyance et la lenteur de la tactique anglaise, depuis Venloo jusqu'à La Haye. En face d'une si haute capacité militaire, Boufflers se mit en retraite sur tous les points pour se concentrer sous les grandes places de Flandre, s'appuyant ainsi sur une ligne formidable de défense. Il n'y avait rien de décisif dans le mouvement des armées au nord ; les Français se groupaient autour de leurs fortes places, où des garnisons nombreuses allaient les soutenir.

Que se passait-il au centre de la ligne occupée par l'armée d'Allemagne qui devait arrêter les Impériaux dans leurs opérations sur le Rhin ? Le commandement suprême de cette armée fut confié au prudent maréchal de Catinat qu'on avait

¹ Déjà le Noël et la chanson s'emparaient de la princesse Anne, Voici ce qu'on récitait aux halles de Paris :

Vous qui n'avez ni foi ni loi,
Rebelles d'Angleterre,
En renonçant à votre roi,
Vous aurez belle guerre,

Et votre maîtresse Nanon,
La faridondaine, la faridondor,
Et Georges Dandin, son mari, biribi,
A la façon de Barbari, mon ami.

retiré d'Italie; c'était beaucoup trop pour sa capacité limitée. Catinat n'était remarquable que par son système de résistance et de stratégie régulière dans la retraite; mais heureusement on lui avait adjoint Villars, tout de feu et de hardiesse à ses quarante-neuf ans. Jamais carrière militaire n'avait été plus active et mieux remplie que celle du maréchal de Villars: il appartenait à cette race de négociateurs illustres depuis la Ligue du xvi^e siècle; à dix-sept ans, il était sorti de son castel pour entrer, comme tant de petits héros, dans les chevau-légers de la garde, et, aux premières campagnes de Hollande, il se distingua tant que le roi dit en présence de toute sa cour: «Vraiment, on ne peut tirer un coup de fusil que ce petit garçon ne sorte de dessous terre pour s'y trouver.»

Villars s'était élevé à tous les grades par son indomptable vaillance et ce coup d'œil prompt et hardi qui saisissait le danger d'une position et les fautes de l'ennemi; il n'était point aimé de la famille de Louvois: Barbezieux avait hérité de toute la répugnance de son père; mais Villars avait triomphé de l'envie; alors lieutenant-général, bien fait de corps, d'une magnifique prestance, au retour de la vie, on citait de lui des anecdotes d'amour qui avaient un peu irrité Louis XIV; mais le danger du pays faisait oublier les vieux griefs dans une cour autrefois elle-même si dissipée. Villars dut commander trente bataillons de bonne infanterie et soixante escadrons choisis, car le but de l'expédition était décisif. On devait se porter au cœur de l'Allemagne¹. Il s'agissait de prêter un appui immédiat à l'électeur de Bavière décidément prononcé pour la France; l'Autriche menaçait Ulm. Villars devait battre les Impériaux et opérer sa

¹ Le hargneux Saint-Simon ne pardonne pas à la gloire de Villars et de Vendôme; ce sont ses deux antipathies; il les poursuit de ses mauvais sarcasmes; que ne passaient-ils leur temps à discuter des généalogies ou à régler les privilèges des ducs et pairs? Saint-Simon a horreur de tout ce qui est un peu haut; il n'aime que les caractères médiocres et tracassiers,

jonction avec l'électeur à Augsbourg, manœuvre qu'un siècle plus tard Napoléon opéra dans la campagne couronnée par Austerlitz. Villars partit d'Huningue, refoulant devant lui les corps autrichiens ; il longea le Rhin, prêtant sa gauche à Catinat, qui lui-même était soutenu par le maréchal de Tallard, lequel opérait de concert avec l'électeur de Cologne. Les Bava-rois marchaient en tête, et formaient l'avant-garde. Le projet hardi de Villars était de se porter droit sur Vienne ; mais Catinat s'y opposa : ce plan de campagne sortait en effet des habitudes prudentes du maréchal ; Villars ne put le faire prévaloir dans le conseil, et là fut la faute de la campagne. Si Catinat avait marché droit sur Vienne et Boufflers sur Amsterdam avant l'arrivée de Marlborough sur le continent, la coalition eût été dissoute.

Ainsi, pour bien résumer les diverses opérations militaires on peut dire qu'en Italie Vendôme, opposé au prince Eugène, développait sa science hardie et arrêtait le mouvement offensif ; le Milanais était préservé, l'armée française gardait la ligne du Pô. Au nord, dans les Flandres, la présence de Marlborough avait imprimé une haute et puissante direction à l'armée coalisée ; les Français étaient en pleine retraite sur les forteresses de Flandre. Au centre, en Allemagne, la France, de concert avec son alliée la Bavière, avait pris complètement l'offensive ; la tête des colonnes allait jusqu'à Ulm : on menaçait Vienne avec des forces considérables. De telles positions militaires n'étaient tenables ni pour les alliés ni pour la France : la marche des Français en Allemagne ne pouvait se justifier que par une hardiesse rapide, une pointe heureuse sur l'Autriche, car si Marlborough, poussant devant lui la ligne de Boufflers, franchissait la frontière, que devenait la campagne d'Allemagne ? Vendôme, avancé jusqu'au Milanais, était-il bien sûr de ses derrières ? En cas d'échec, quel corps d'armée pourrait le soutenir ? était-il en suffisante communication, par le Tyrol, avec les Bava-rois ? Il y avait entre eux plusieurs corps d'armée autrichiens, et c'est ce qui faisait la faiblesse de la

position : au premier échec, la ligne tout entière était compromise. En stratégie, il faut resserrer le cercle quand tous les points ne peuvent être également soutenus. Supposez un succès à Marlborough dans la Flandre, que devenait le corps du comte de Tallard s'étendant jusqu'à Aix-la-Chapelle? et Villars lui-même n'était-il pas aventuré avec les Bava-rois jusqu'à Ulm, lorsqu'il fut rappelé pour les guerres des Cévennes? C'est précisément cette extension démesurée de sa ligne militaire qui compromit trop souvent les plans de campagne de Napoléon. Les pointes hardies produisent de grands résultats; mais elles exposent une armée à être brisée corps par corps, et la faute capitale en stratégie, c'est de permettre à l'ennemi de se précipiter dans les intervalles vides.

En ce temps difficile, le roi avait concentré tout le pouvoir en sa personne; il n'y avait plus, depuis Louvois, de ministres à caractère fier et décidé; aucun ne pouvait lutter contre les pensées de Louis XIV, ni imprimer ses propres plans à la politique du cabinet. Le roi avait des conseillers qu'il consultait sur toutes les questions de politique ou d'administration intérieure; il concertait ses plans avec madame de Maintenon, et les ministres n'étaient plus que les agents chargés de réaliser les idées qu'on avait conçues. Le conseil du roi était alors une réunion de commis habiles, spécialement appelés à trouver des ressources et à mettre à exécution la pensée de Louis XIV : le seul des ministres qui gardât une sorte de personnalité était le marquis de Barbezieux, le fils et le successeur de Louvois.

Il y avait, dans cette race des Louvois, trois générations d'hommes fermes et distingués : le chancelier Letellier d'abord, l'esprit tenace, supérieur, qui avait fortement ramené l'unité monarchique, et préparé les vastes codes qui font l'honneur judiciaire du règne de Louis XIV; puis Louvois, son fils, cette haute intelligence organisatrice des grandes guerres; Barbezieux avait hérité des qualités de son père : peu d'hommes possédaient une si grande facilité de travail; concevant avec

promptitude il exécutait avec courage ; mais son esprit, tout étreint pour ainsi dire sous la volonté de Louis XIV et de madame de Maintenon, n'était pas à l'aise : ses formes, essentiellement polies et obéissantes, cachaient néanmoins une pensée hardie, pleine de force et d'avenir. Barbezieux eût été un ministre à la taille de Louvois son père et du cardinal de Richelieu ; Louis XIV l'avait bien deviné, et voilà pourquoi il le craignait et ne l'aimait pas. Barbezieux, à son tour, se faisait aussi petit qu'il le pouvait pour dissimuler cette ampleur de vie et de forces ; il se livrait à la dissipation ardente ¹. Quand une capacité un peu forte, un peu haute, ne trouve pas sa place dans une société, elle cherche à s'oublier elle-même dans le tourbillon des plaisirs ; elle s'épuise, se meurtrit tant qu'elle peut ; elle court à la débauche par tristesse, elle s'abreuve d'ivresse par désenchantement, et, fatalité cuisante, tout ce qu'elle touche est amer, tout ce qu'elle veut embrasser s'échappe comme une ombre de mort : souvent on cherche l'orgie à force de douleurs. Tel fut Barbezieux dans sa vie si courte ; il mourut à trente-trois ans ². Il avait éprouvé toute l'impuissance de sa volonté auprès de Louis XIV ; il avait vu la faveur de Chamillard, et il se réduisait à l'obéissance absolue : pour échapper à cette contrainte qui brise les âmes fortes, il allait, dans sa petite maison de l'Étang, passer les jours et les nuits à table au milieu de courtisanes gracieuses. La mort vint l'y saisir, car rien ne tue comme cette vie mêlée de douleurs et de dissipations. Barbezieux occupait le poste de secrétaire d'Etat de la guerre.

Louis XIV montra peu de tristesse de la mort du jeune

¹ « Je sais ce que je dois à la mémoire de M. de Louvois ; mais si votre neveu ne change pas de conduite, je serai forcé de prendre un parti ; j'en serai fâché, mais il en faudra prendre un. Il a des talents, mais il n'en fait pas un bon usage. Il donne trop souvent à souper aux princes, au lieu de travailler ; il néglige les affaires pour ses plaisirs. » (Lettre autographe de Louis XIV à l'archevêque de Reims).

² Il était né en 1668.

ministre : la race des Louvois lui pesait, il avait deviné la grandeur et l'ambition de Barbezieux. Selon l'usage, le chancelier mit immédiatement le scellé sur les papiers du secrétaire d'Etat. Il y eut débat à la cour sur le successeur de Barbezieux : les gentilshommes s'inquiétaient qui remplacerait le grand dispensateur des grades dans le noble métier des armes. Louis XIV fit bientôt cesser ces incertitudes en déclarant à son conseil que Chamillard aurait le portefeuille de la guerre, et le réunirait à celui de contrôleur général des finances. Poids immense pour un seul homme ! mais Louis XIV avait senti plus d'une fois l'inconvénient de séparer la guerre des finances : la lutte de Colbert et de Louvois avait souvent empêché ses desseins de conquêtes et la réalisation de ses plans. Le contrôleur général était le censeur naturel des projets de guerre et des dépenses de la monarchie : aux temps de crise, il pouvait être essentiel surtout de placer l'action financière et militaire dans les mêmes mains ; il fallait de l'unité dans les pensées et dans les moyens d'exécution. Le choix de Chamillard s'expliquait par la faveur qui s'attachait alors à tout ministre obéissant ¹. Chamillard, homme poli, distingué, esprit probe et honorable, mais essentiellement passif, n'avait pas de système et de volonté à lui. Les rois qui ont envie d'agir par eux-mêmes, aiment ces caractères qui exécutent sans s'abaisser ; ils veulent commander à des intelligences qui s'associent à leurs desseins sans s'avilir. Chamillard avait toute la faveur de Louis XIV, et madame de Maintenon ne cessait d'élever sa sagacité, sa modestie, son dévouement absolu, sa probité si éclatante. Le roi se complaisait à voir sous sa main les finances et la guerre sans division : son système consistait à centraliser sans cesse, afin de donner une direction plus forte, plus suivie à sa politique.

Torcy tenait toujours sa haute place dans le conseil des dépêches ; mais le roi se réservait la direction première. Les rapports de la monarchie avec l'Europe formaient l'objet de sa vive

¹ Chamillard avait alors cinquante ans.

sollicitude. La nationalité française était la pensée absorbante du roi ; il aimait M. de Torcy par les mêmes motifs qui lui faisaient tant chérir M. de Chamillard. M. de Torcy, le type du bon goût, de l'exquise compagnie, connaissait parfaitement l'Europe, sans avoir sur cette Europe un système séparé de celui du roi : toutes ses lumières, il les donnait à son souverain sans arrière-pensée, sans en conserver même de l'amour-propre ; ne se glorifiant que du titre de serviteur de la couronne, il cherchait à comprendre la royale pensée pour l'imprimer avec noblesse dans les dépêches adressées à l'étranger. Avec une telle résignation, il était impossible de ne pas conquérir une haute place dans le conseil. Les dépêches de M. de Torcy sont des modèles de science et de tenue diplomatiques¹. M. de Beauvilliers, admis au conseil depuis quelques années, y avait pris un certain rôle d'opposition hardie, mais souvent embarrassante. M. de Beauvilliers appartenait à la coterie de Fénelon ; cette coterie n'était pas la cabale même, mais souvent elle devenait aussi dangereuse pour une autorité qui avait besoin d'être si énergique en face de la coalition. Avec ses opinions de tolérance et de concessions, Beauvilliers aurait mis des entraves à tout : sa grande douceur, son amour ineffable de la paix, le jetaient dans un désordre d'opinions qui n'aurait permis rien de fort ni de grand dans l'administration d'un Etat. M. de Beauvilliers était un de ces hommes qu'il faut écouter dans un cabinet, sans s'astreindre à suivre leurs avis ; malheur au pays quand ils s'emparent des affaires, parce qu'ils leur impriment un caractère de faiblesse et d'inconséquence qui ne permet rien de tenace et de durable dans le gouvernement ! Le chancelier, M. de Pontchartrain, avait des opinions plus fermes, plus soutenues : élève de l'ancienne école de Letellier et de Louvois, il se ralliait aux idées nettes et politiques. Chargé d'appliquer les édits, il en suivait l'exécution avec fermeté ; il n'était point l'ennemi des huguenots, et pourtant il les pour-

¹ J'ai beaucoup étudié cette belle correspondance de M. de Torcy.

suivait à outrance, parce que, dans son sentiment intime, la révocation de l'édit de Nantes avait ramené l'unité monarchique et l'obéissance des sujets. Ainsi, pour la question du testament de Carlos II, M. de Pontchartrain avait hautement voté pour l'acceptation, et il motivait son avis non seulement sur le droit de succession naturelle que le chancelier devait défendre, mais encore sur la nécessité politique d'assurer un fort et grand système d'unité française. L'opinion de Chamillard était en parfaite harmonie avec les sentiments personnels du roi ; M. de Pontchartrain connaissait toute sa faveur ; il opinait constamment avec le ministre favori de Louis XIV et de madame de Maintenon.

Indépendamment du conseil des secrétaires d'État, tous en titre avec portefeuilles, le roi Louis XIV avait aussi des secrétaires particuliers intimes, qui tenaient ce qu'on appelle *la main du roi* ; ces secrétaires étaient au nombre de quatre, sous la direction du premier secrétaire qui se nommait Rose. Par ce cabinet passaient les dépêches importantes et secrètes ; on ne les communiquait pas au conseil. Le premier secrétaire devait apprendre l'écriture du roi, de telle sorte qu'il pût la contrefaire à son gré, afin d'éviter au monarque la peine d'écrire de sa main dans les correspondances de souverain à souverain ; ce qui fait qu'on prend souvent pour l'écriture du roi les contrefaçons de Rose¹. Ce cabinet absorbait les secrétaires d'État ; le plus profond secret y était commandé. Comme il arrive toujours, les grandes affaires se traitaient par le secrétaire intime ; on l'avait vu pour la question du testament de Carlos II ; les affaires ordinaires seulement étaient délaissées à chaque département ministériel. A côté de l'action spéciale du cabinet, se trouvait encore la domesticité de Louis XIV ; puissance influente, quoique indirecte et cachée, elle est de tous les instants ; elle entoure, elle enlace, parce qu'elle vous

¹ C'est une observation pour ceux qui recherchent des autographes de Louis XIV. Il en existe très peu de la main même du roi. Rose a écrit la plupart des lettres.

prend dans ce que l'homme a de faible : rien ne donne plus de pouvoir et de familiarité que cette vie de tous les jours, qui vous saisit au chevet du lit et vous suit dans les infirmités de notre existence ; sorte de révélation de l'égalité profonde que Dieu a placée dans la nature de l'homme. La famille des Bontemps était attachée à la domesticité de Louis XIV depuis un demi-siècle : c'était par Bontemps que se donnaient les audiences secrètes, les entrevues intimes. Quel rôle pénible et actif n'avait pas joué Bontemps dans les beaux jours de mademoiselle de La Vallière, alors qu'il attendait la gracieuse maîtresse du roi sous la grande ombrée ! Si Bontemps avait favorisé les amours, il servait aujourd'hui les infirmités ; ses attentions étaient infinies : le roi n'éprouvait pas une souffrance qu'il n'appelât Bontemps à son aide. Le valet n'avait pas un esprit très saillant, mais une raison droite et féconde ; il était d'une discrétion extrême et d'un esprit serviable dont toute la cour se louait. C'est par Bontemps que passait un grand nombre d'affaires d'intérieur à Versailles : Bontemps avait su le mariage du roi avec madame de Maintenon ; il avait présidé aux apprêts de cet acte mystérieux de la vie de Louis XIV. Comme la cour savait le crédit des Bontemps, on les entourait de père en fils pour obtenir une audience secrète ou solliciter du roi une de ces faveurs particulières que le prince donnait privément. Bontemps s'entremêlait pour faire cesser une disgrâce, et plus d'une fois il prêta son bon secours à quelques-uns des hauts seigneurs de la cour de Louis XIV.

Dans le mouvement d'invasion que l'ennemi préparait, la grande préoccupation du roi dut être la guerre. On a vu par quels efforts inouïs l'armée avait été reconstituée : l'esprit militaire de la noblesse accueillait les batailles avec enthousiasme ; la milice s'était recrutée de nombreuses troupes ; Chamillard, le fidèle exécuter de la pensée du roi, redoublait d'efforts. On avait d'abord augmenté les régiments étrangers : il y avait dans l'armée de France plus de dix mille Suisses

capitulés ; les cinq légions irlandaises catholiques formaient un corps de treize mille hommes. On comptait également deux régiments écossais, huit bataillons allemands ; enfin, et pour la maraude, on donna commission de lever six escadrons de *banditti*, sortes de *condottieri* du moyen âge qui prirent le nom de *hussards*, arme toute nouvelle et empruntée à l'Allemagne. Le recrutement régulier se faisait par enrôlement volontaire parmi les paysans et cette jeunesse désordonnée qui agite les cités. Dans les cabarets de Vaugirard ou au quai de la Ferraille, on recrutait, pour le compte des capitaines, les soldats du Parisis, ou de Lorraine et de Champagne. Chaque province avait son régiment comme sa nationalité : ses gentilshommes servaient d'officiers, comme ses magistrats rendaient la justice ; si le paysan devait son temps de service, le noble devait son épée, sa fortune, sa vie, comme jadis les vieux barons féodaux. La milice avait été mise sur pied par un ordre du roi, car l'ennemi menaçait les côtes, et il fallait bien que chaque province se défendit elle-même. La milice était comme une transformation de l'arrière-ban féodal ; institution toute locale, elle ne s'étendait pas au-delà de la sénéchaussée ou du bailliage ; tout Français sujet à la milice s'exerçait au tir et aux manœuvres sous de vieux officiers. L'esprit militaire manquait rarement à la France, et un pays qui s'était si longtemps déchiré par la guerre civile, avait une surabondance de vie et de vigueur qui menaçait de déborder sur l'étranger. L'histoire doit remarquer que les grandes conquêtes viennent toujours après les divisions intestines, parce que celles-ci retrempent les caractères, et donnent une certaine énergie à toutes les personnalités.

La marine avait pris un développement moins actif : la bataille de la Hogue avait porté un coup mortel aux ressources de la France ; les magnifiques escadres étaient dispersées ; on n'avait pu réunir plus de trente vaisseaux de haut bord sous le commandement de Château-Renaud, qui voguait alors dans l'Océan. Les armées de terre se forment en France comme

d'elles-mêmes, parce que le sol les enfante pour ainsi dire ; mais la marine se compose de tant d'éléments divers, qu'un échec est difficile à réparer. Après La Hogue, un système de petites escadres prévalut ; on jetait cinq ou six vaisseaux dans les grandes mers, à la poursuite du commerce de la Hollande et de l'Angleterre. C'est à cette course sur de très larges bases qu'excellaient Jean Bart, Duguay-Trouin, chefs d'escadres aventureux et intrépides. On n'attaquait point ces flottes immenses sorties de la Tamise ou du Texel ; on les évitait, au contraire, pour se précipiter ensuite sur les convois marchands venant des mers lointaines, et chargés de riches cargaisons.

Toutefois la marine avait rassemblé une flotte assez considérable au port de Toulon, le commandement en était destiné au comte de Toulouse, grand amiral de France ; elle devait rallier quelques galères de la flotte d'Espagne, et porter secours pour toutes les opérations de Philippe V dans l'Italie et la Méditerranée.

De si notables efforts militaires nécessitaient de puissantes ressources financières : il se trouva que depuis la paix de Riswick l'argent se voyait avec tant d'abondance, que tous les financiers en étaient surpris. Lors de l'édit de la refonte des monnaies, les registres constatent qu'il passa, en l'espace d'un an, plus de 200 millions en louis d'or ou écus dans le seul balancier de la Monnaie. La sécurité s'était partout accrue ; il y a des époques ainsi faites, tout court à la confiance, tandis qu'à d'autres époques encore tout est méfiances et difficultés. Jamais les capitaux n'avaient été plus facilement offerts et trouvés. L'intérêt était descendu à 4 pour 100, circonstance extraordinaire dans ce siècle où l'argent était à un si haut prix. Il n'est pas douteux que cette facilité dans les relations commerciales et financières n'ait contribué aux décisions du roi par rapport à l'acceptation du testament de Carlos II et à la guerre de succession. Les impôts ne s'étaient accrus que de la capitation de guerre, et les dons gratuits des

corporations avaient été larges et abondants : la seule province du Languedoc avait voté 5 millions de livres, que les États supplièrent le roi d'accepter, indépendamment de l'entretien des milices et des sacrifices particuliers que la guerre des Cévennes allait imposer au Languedoc. Chamillard continuait à diriger les finances ; mais il avait avec lui, comme directeur de ses bureaux, un homme à expédient pour les circonstances difficiles : c'était Desmarets, neveu de Colbert, détesté par Louis XIV, car on accusait Desmarets de concussion et de pilleries, délit que le roi ne pardonnait pas dans ses ministres. Le talent de Desmarets consistait surtout dans la juste application des ressources aux besoins ; il avait rétabli la confiance par le paiement exact de tous les services, et dès lors l'argent abonda. On ne connaissait point les vrais éléments du crédit et les immenses secours qu'il prête ; tout emprunt avait sa spécialité ; on donnait des gages à chaque inscription ; on affectait une branche de revenu à chaque emprunt d'argent. Quelles que fussent les répugnances du roi pour Desmarets, il lui permit de travailler avec lui, et l'esprit habile du financier prit bientôt la supériorité qui appartenait à son talent actif et fertile en expédients. Desmarets peut être considéré comme le premier auteur du système de crédit que Law développa depuis dans des proportions trop étendues pour son époque.

L'opinion publique appuyait la guerre que Louis XIV commençait contre l'Europe : l'avènement de Philippe V au trône d'Espagne avait flatté la noblesse et la bourgeoisie. Il y avait un sentiment d'orgueil national, une fierté de peuple, comme il arrive toujours en France à l'origine d'une guerre, quand le découragement n'est pas venu encore ; on soutenait la résolution du roi, Paris et la province se préparaient gaiement aux batailles. Rien ne pouvait se comparer à l'enthousiasme des gentilshommes ; l'armée leur offrait de la gloire et des distractions belliqueuses. On avait eu jusqu'alors du succès ; la guerre ne se poursuivait pas sur le territoire de France, mais

au dehors ; le pays n'en supportait pas le désordre, la pesante occupation, et cette tristesse qui suit l'invasion par l'étranger. Aux halles, aux marchés, dans les parloirs de la bourgeoisie, on relisait les beaux récits du *Mercur de France*, et quand on apprenait qu'une armée du roi avait passé le Danube ou qu'elle avait pris une belle forteresse sur le Rhin ou sur l'Yssel, les bons bourgeois applaudissaient entre eux, et narraient quels étaient les vaillants noms des gentilshommes morts aux batailles de Bavière ou de Hollande.

Le peuple en France s'identifie tellement avec la gloire, qu'il ne calcule jamais les sacrifices quand la victoire couronne ses drapeaux. Toutefois la sourde et frondeuse opposition se faisait encore entendre : indépendamment des écrits hardis et factieux des huguenots, rédigés aux écoles de Genève et d'Allemagne, il s'était formé à Paris et dans les provinces un parti timidement opposant, mais qui n'agissait pas moins contre les intentions du roi ; ce parti avait pris pour symbole la paix, mot si doux, si flatteur lorsqu'il est murmuré à l'oreille du peuple. Beauvilliers, Fénelon en étaient l'âme ; s'ils n'osaient s'opposer ouvertement aux décisions de Louis XIV, ils en affaiblissaient tant qu'ils pouvaient les moyens d'activité et de force ; ils publiaient des livres de morale, des écrits pleins d'onction où les désastres de la guerre et les malheurs de l'ambition des princes étaient dénoncés aux contemporains et à la postérité. L'école de Télémaque était bien dangereuse : aux époques de crise, en effet, ce ne sont pas les partis franchement hostiles qui sont les plus redoutables, mais ces opinions mollement amies qui vous affaiblissent en vous conseillant perpétuellement les transactions. Telle était la tendance des moralistes sous Fénelon et Beauvilliers ; elle fit un mal étrange à la situation belliqueuse que la monarchie de Louis XIV s'était créée : elle fut pour le grand roi ce que l'école constitutionnelle fut pour Napoléon aux jours de ses revers ; elle servit l'ennemi en atténuant l'énergie des moyens qui pouvaient sauver la patrie ! Aussi ce n'est pas

sans motifs que dans les temps de violence et de péril, les partis triomphants proscrivent la faction des modérés, car elle tue les forces de gouvernement et de salut public.

L'administration de Louis XIV, si empreinte d'unité, éprouvait néanmoins une violente résistance dans une des provinces les plus riches, les plus fertiles de la monarchie. L'antique Languedoc, cette magnifique possession réunie à la couronne au ^{xiii}^e siècle, était toujours travaillé par l'agitation des Cévennes. Les vieux municipes du Languedoc étaient en majorité catholiques ; l'hérésie des Albigeois avait bien passé sur cette terre, si fidèle alors aux comtes de Toulouse, seigneurs du pays, mais elle n'avait laissé de traces qu'aux montagnes et dans les agrestes communes sur les rochers. Toulouse, Montpellier, Béziers, Narbonne, ces villes opulentes, professaient un catholicisme ardent comme le soleil de ces contrées. La population de la plaine, ces paysans qui possédaient les riches vignobles, les vastes champs de blé aux épis d'or, s'agenouillaient avec ardeur devant la Vierge sainte et tout ce martyrologe de bienheureux et de cénobites, que le huguenot sévère proscrivait comme le Panthéon de l'idolâtrie papiste. Les troubles des Cévennes, les prédications calvinistes avaient excité une indignation générale parmi la population catholique, et un esprit de réaction se manifestait déjà contre les huguenots qui troublaient le peuple paisible par des tumultes et des prises d'armes. Les époques de guerre religieuse n'étaient point oubliées encore parmi les ardentes multitudes du Midi. L'administration civile du Languedoc, je l'ai déjà dit, était sous l'intendance de M. de Bâville, de la race des Lamoignon, magistrat d'une capacité remarquable. Il avait vu naître et se développer l'agitation des Cévennes ; il en avait suivi les progrès et pénétré l'esprit. Les édits d'unité catholique étaient formels, l'intendant devait en exiger l'exécution exacte, et une série d'ordonnances et d'édits eut pour but de centraliser les forces catholiques contre les protestants. Bâville leva huit régiments de milice active, appelés à la lutte

des montagnes, et lorsque les besoins de la guerre forcèrent Louis XIV à porter ces régiments sur le Rhin, l'activité de Bâville organisa cinquante-deux bataillons de volontaires, tous ardents catholiques, destinés à préserver les villes, les communes, et à agir contre la religion calviniste. Ensuite l'intendant traça un plan de routes stratégiques dans les Cévennes, afin de diriger une certaine masse d'artillerie et de cavalerie contre les calvinistes, s'ils tentaient de se rébellionner dans les montagnes.

L'intendant M. de Bâville était secondé dans cette active surveillance par Victor Maurice, comte de Broglie, commandant de l'armée royale dans le Languedoc ; il appartenait à une de ces familles de hardie noblesse du Piémont, qui se mettaient à la solde de l'étranger, pleines de courage et de ruse, mais capables de tout : le comte de Broglie était décidé à employer la violence des armes, l'incendie des propriétés pour assurer la paix publique dans le Languedoc. Il ne pouvait réellement compter jusque-là que sur la milice du pays, car la plupart des régiments de ligne, depuis la coalition de l'Europe, étaient employés aux frontières. M. de Broglie n'avait sous son commandement que quelques troupes de la marine, bons soldats sur les vaisseaux, mais incapables des fatigues militaires d'une guerre de montagnes. Le commandant se concertait avec M. de Bâville sur tous les points d'un grand système répressif ; il fit travailler l'armée aux routes stratégiques à travers le pays ; le comte de Broglie organisa deux régiments de milice destinés à sonder les grottes profondes, à brûler les villages en cas de résistance, car rien n'est plus implacable que deux partis qui se précipitent dans une guerre d'opinion. Toutes ces mesures fatales paraissaient nécessitées par l'état des esprits dans les Cévennes. Depuis le commencement de cette année, les prédications religieuses avaient redoublé d'activité parmi les calvinistes de la montagne ; les prophètes s'étaient multipliés au milieu de ces hommes simples, comme à toutes les époques de persécution. Le pays ne retentissait que du bruit des inspi-

raisons et des miracles ; on allait aux prêches avec amour et transport ; le peuple écoutait avec enthousiasme les ministres qui, au fond du désert, faisaient entendre la parole céleste. Plus la surveillance de l'intendant s'exerçait rigoureuse, plus on courait aux prêches ; les montagnards bravaient les édits sévères, car les prophètes n'avaient-ils pas dit que les jours du triomphe n'étaient pas éloignés du temps des saints et des martyrs ? Les ordres de l'intendant étaient implacables : toutes les fois que de telles assemblées clandestines étaient trouvées, la milice avait ordre de les dissoudre par la force ; les ministres étaient pendus comme rebelles, les auditeurs huguenots condamnés aux galères. Les époques d'un gouvernement violent sont ainsi marquées par des persécutions contre les prédicateurs de doctrines qui ne sont pas celles du pouvoir ; c'est alors un crime d'élever la voix contre la pensée dominante ; on disperse les réunions, on en punit les membres, et cela aussi bien sous l'empire des idées politiques qu'aux temps religieux ; telle est la conséquence de toute souveraineté qui veut imposer l'obéissance absolue.

Les calvinistes, réunis aux montagnes, pouvaient-ils souffrir longtemps des persécutions si cruelles ? Le souffle des opinions ardentes brûlait leur poitrine ; vieillards, femmes et enfants couraient avec plus d'ardeur encore aux assemblées du désert ; d'abord ils y étaient venus désarmés, avec l'intention seulement de prier et d'écouter le prêche ; quand ils se virent attaqués, poursuivis par les milices et les troupes du comte de Broglie, ils y accoururent armés ; ils retrouvèrent les vieilles arquebuses à rouet du temps des guerres civiles ; les plus jeunes saisirent des bâtons ferrés et fourchus ; les vieillards avaient la faux des moissons, et la soutenaient de leurs mains tremblantes. Quand donc les détachements de soldats arrivaient au désert, ils trouvaient souvent ces hommes simples préparés à une défense militaire au milieu des précipices et des rochers ; plus d'un combat ensanglanta l'exécution des édits contre les calvinistes. Les convictions ardentes doublent

les forces; elles seules créent l'héroïsme, parce qu'elles vous tiennent à la tête et au cœur. Les montagnards, cruellement persécutés, s'étaient tenus sur la défensive. Les succès dans la résistance conduisent toujours à des actes d'une plus grande audace, et bientôt les calvinistes descendirent de leurs retraites inaccessibles. Il s'était répandu parmi ces hommes hardis la juste opinion que tout le mal venait du clergé catholique; et de là cette haine profonde qu'ils lui avaient vouée: les curés, les missionnaires, tout ce qui faisait entendre les paroles de l'Église, devint un objet odieux aux montagnards, et dans leur première expédition ils vinrent assassiner le curé du Chaila, et incendièrent son presbytère. Les montagnards faisaient ces courses la nuit; parfaitement renseignés par leurs coreligionnaires, ils arrivaient ainsi à l'improviste, et les prêtres n'avaient pas le temps d'appeler le secours des milices; le lendemain on apprenait que l'église était en flammes, et le curé égorgé. Cette habitude barbare de brûler les églises fit donner le nom de *camisards* aux huguenots de la montagne, de ces deux mots de la Langue-d'oc (camas-ard), maison brûlée¹, triste dénomination pour un parti; elle signalait les dévastations de ces troupes de fanatiques dans les Cévennes. Les camisards prenaient donc l'initiative contre les milices provinciales; dès lors les chefs ne devaient pas manquer au mouvement: lorsqu'une opinion cesse d'être résignée pour se montrer offensive, alors des chefs audacieux viennent à elle pour la conduire et la diriger. Le premier de ces chefs de camisards avait été Esprit Séguier, bientôt saisi et pendu. Le second fut Laporte, simple cultivateur des Cévennes, homme hardi, violent; sa taille était haute, sa parole retentissante; il se posa colonel des camisards, organisa une compagnie de cent hommes armés d'arquebuses et de bâtons, et seul, à l'aide de sa grande énergie, il ne recula devant aucun péril. Il se tenait dans les

¹ Voyez le récit très naïf de Brueys, alors avocat à Montpellier, et qui a écrit une histoire si attachante de la guerre des Cévennes. Brueys devint ensuite le collaborateur dramatique de Palaprat.

rochers inaccessibles, se précipitait de préférence sur les compagnies bourgeoises, et s'il était battu, il rentrait dans les bois de châtaigniers, où il trouvait son repas; c'était ce qu'il appelait le camp de l'Éternel; quelques marrons cuits dans l'eau des rochers formaient toute la nourriture de cette troupe de camisards, déjà la terreur de la plaine et des presbytères.

A Laporte vint bientôt se joindre un chef non moins courageux et plus influent encore au milieu des montagnes; je parle de son neveu Roland, nom si retentissant depuis l'époque de Charlemagne. Roland, plus jeune que Laporte, parlait mieux aux hommes forts et vigoureux du parti calviniste. Il se déclara également colonel comme son oncle; il avait servi dans les troupes régulières, il en connaissait même l'organisation. Roland ne craignait pas une petite bataille rangée; c'était un plus profond organisateur que Laporte, trop inspiré pour régler militairement les dispositions nécessaires à sa troupe; sa taille robuste lui fit conserver ce nom de Roland. Il aimait à se parer des insignes militaires, des titres mêmes de noblesse, et dans sa correspondance il prend souvent le surnom de *comte Roland*; sa signature est toujours suivie de son scel ou blason féodal¹. Mais le chef habile, le véritable homme politique et de guerre des camisards, fut Jean Cavalier, simple paysan; il atteignait à peine alors sa vingt-unième année; sa taille était belle, sa chevelure, flottante et noire comme chez la race du Midi, descendait sur de fortes épaules; tant il y a qu'il

¹ J'ai recueilli quelques autographes de Roland. Voici deux curieuses lettres du chef de la jacquerie huguenote :

« Messieurs les officiers des troupes du roi, et vous MM. de Saint-Germain, préparez-vous à recevoir sept cents hommes, qui doivent venir mettre le feu à la Babylone, au séminaire et à plusieurs autres maisons. Si vous croyez de les pouvoir vaincre, vous n'avez qu'à venir au champ Domergues, vous, vos soldats, ceux de Saint-Etienne, de Barre et même de Florac. Je vous y appelle. Nous y serons sans manquer. Rendez-vous-y, hypocrites, si vous avez du cœur. *Signé* le comte ROLAND. »

« Nous, comte Roland, général des troupes protestantes de France

inspirait le plus profond respect à ces hommes agrestes de la montagne. Jean Cavalier avait été gardeur de troupeaux. Il fermente quelquefois de fortes idées dans ces imaginations solitaires qui contemplant le ciel et ses immensités sur la montagne silencieuse ; les révolutions populaires font éclore ces âmes ardentes. Jean Cavalier conserva la plus grande puissance durant toute cette guerre ; il en fut le véritable organisateur : aussi, quand l'acte de pacification eut été signé par Jean Cavalier , les Cévennes ne furent plus redoutables pour Louis XIV, et le midi de la France rentra dans l'obéissance régulière.

La tactique des camisards fut toujours de se réunir en petits corps, et de se porter sur-le-champ vers un point de la contrée , afin de surprendre un poste ou une ville catholique. Comme les insurgés connaissaient tous les lieux et qu'ils étaient servis par la population des huguenots dispersés, ils étaient prévenus à temps pour se retirer, quand des compagnies de guerre se présentaient à leur poursuite ; souvent ils attaquaient hardiment des bataillons entiers, particulièrement la milice bourgeoise ; les hommes de la plaine, les paisibles citadins, étaient plus faciles à vaincre et à effrayer que les troupes habituées à la vieille discipline de l'armée de France. En commençant cette année, les ministres avaient dénombré près de quinze cents hommes tous armés de mousquets, d'arquebuses ou de piques, et décidés à défendre leur prêche et la liberté de la parole.

Ce mouvement des camisards, au milieu d'une province catholique en armes, devait être facilement réprimé. Bâville assemblées dans les Cévennes en Languedoc, ordonnons aux habitants du bourg de Saint-André de Valborgne d'avertir comme il faut les prêtres et les missionnaires, que nous leur défendons de dire la messe et de prêcher dans ledit lieu, et qu'ils aient à se retirer incessamment ailleurs, sous peine d'être brûlés vifs avec leur église et leurs maisons, aussi bien que leurs adhérens, ne leur donnant que trois jours pour exécuter le présent ordre. Le comte ROLAND.»

n'avait qu'à convoquer les milices, les bataillons de gardes bourgeoises spontanément levés par Nîmes, Toulouse, Montpellier; l'intendant pouvait les envoyer dans la montagne contre les ennemis de leur foi. Mais M. de Bâville craignait de donner ainsi trop de pouvoir à la milice bourgeoise; il préférait une répression plus restreinte, émanant de lui seul, et toute militaire; il engagea une correspondance avec la cour de Versailles, pour solliciter quelques troupes régulières. Le maréchal de Montrevel, en effet, rassembla quatre bataillons de Rouergue-infanterie, trois régiments de dragons, et muti de pouvoirs extraordinaires, il alla établir le siège de l'état de guerre à Toulouse, capitale de la province; l'autorité du comte de Broglie et de l'intendant fut ainsi momentanément suspendue. Tout devait se concentrer dans les mains du maréchal chargé d'opérer militairement dans les montagnes ¹ au nom de Louis XIV. Les ordres qu'avait reçus le maréchal de Montrevel étaient sévères : on voulait exiger des insurgés la soumission immédiate, ou bien marcher contre eux par tous les points, et, s'il le fallait, brûler leurs villages, disperser les familles : on ne pouvait supporter la guerre civile au moment où la guerre étrangère éclatait avec tant de violence sur les frontières. Les ordres étaient les plus formels pour en finir par un grand coup militaire; les proclamations du maréchal de Montrevel invitèrent les capitouls, magistrats, à préparer leurs troupes bourgeoises, car il était à craindre que les camisards, pressés dans la montagne, ne fissent des excursions dans la plaine; les villes devaient donc tenir leurs tours et murailles fermées, et une garnison de milice aurait toujours à veiller sur la campagne, afin de ne pas se laisser surprendre. Il fut établi une sorte d'association et de responsabilité entre chaque paroisse; toutes les fois que l'une avait souffert un dégât par l'invasion des camisards, les autres devaient concourir à le réparer ². La guerre ainsi déclarée à l'insurrection

¹ Mém. mss. de l'intendant de Bâville, ann. 1703.

² Ordonnance du maréchal de Montrevel, le 24 février, ann. 1703.

de la montagne; les camisards se hâtèrent d'exposer leurs griefs dans un long manifeste¹ : « Ils ne combattoient pas le roi, disaient-ils, jamais ils n'avoient eu la volonté ni l'intention d'une révolte; ce qu'ils demandoient, c'étoit la liberté de la conscience, la faculté de respirer à l'aise en face de leur Dieu. L'édit de Nantes étoit un édit perpétuel et irrévocable donné par Henri-le-Grand, en l'année 1698, édit qui fut vérifié dans tous les Parlemens pour être inviolablement observé. En exécution de la révocation de cet édit, après les cruautés qu'on avoit exercées contre nous (continuaient les montagnards), on démolit, on rasa nos temples et on hannit du royaume tous nos ministres à perpétuité, sans discontinuer de nous faire mille maux sous divers prétextes. Ceux qui fuyoient de ville en ville furent aussi arrêtés et enfermés dans des prisons, qui furent bientôt pleines de nos pauvres persécutés; les uns y périrent dans l'infection et dans la pourriture, les autres furent embarqués à Marseille, transportés en Amérique, pour aller vivre et mourir dans le Nouveau-Monde avec les sauvages. Tout ce traitement cruel nous donnoit assez de sujet et de raison de nous opposer à tant de violences; et puisqu'on employoit la force des armes pour nous détruire, sans que nous eussions rien fait pour nous rendre coupables d'aucun crime, nous avions aussi un droit incontestable d'employer les armes pour notre légitime défense, et d'opposer la force, qui est un droit de la nature autorisé par les lois divines et humaines². »

Ce manifeste des camisards reposait sur les véritables principes du droit général; l'édit de Nantes étoit plutôt encore un contrat irrévocable, intervenu entre deux opinions en armes, qu'un acte spontané de l'autorité royale; sa révocation étoit un puissant coup d'État. Mais dans les époques de crise, il ne

¹ J'ai retrouvé un de ces manifestes contemporains; il porte la date de 1702. Les caractères d'impression paraissent étrangers. Je le crois imprimé à Londres.

² Manifeste des gens de Dieu et des pauvres chrétiens. Ann. 1702.

s'agit pas de faire triompher les principes ; on marche vers la violence et contre le droit par nécessité ; les principes peuvent servir encore comme un drapeau, ou comme une forme dans la langue des manifestes ; ils ne sont rien au-delà. Au reste, le manifeste des camisards était une déclaration de guerre à l'autorité du roi et à l'exécution de ses édits ; rien d'étonnant que les mesures les plus implacables fussent ordonnées. Il se montrait parmi les catholiques de la province une ardeur de réaction, un esprit de vengeance qu'on ne pouvait plus contenir : la bourgeoisie des cités, les confréries municipales, les corps de métiers, tous pieusement agenouillés devant la Vierge ou les saints patrons, s'indignaient contre les huguenots et ces montagnards qui brûlaient les églises. Dans tout le midi de la France, il se formait spontanément des volontaires catholiques ligués contre les camisards. Des associations militaires et religieuses se réunirent à Toulouse, Montpellier et dans toutes les plaines ; les bons bourgeois et municipaux jurèrent de ne faire aucun quartier à ces incendiaires : chaque corps de métiers prit part aux hostilités si populaires contre les montagnards. Toutes les fois qu'une grande opinion est menacée, elle tend à s'organiser pour un système de défense mutuelle. Il ne pouvait en être autrement parmi la bourgeoisie, quand les évêques déploraient en termes si vifs, si touchants, la désolation de l'Église. L'évêque, dans la belle organisation catholique, était le chef de la cité, le pontife qui donnait l'impulsion à tout le diocèse : la bourgeoisie, les métiers, le peuple entier écoutaient sa voix dans les solennels mandements. Au sein du Languedoc, les évêchés étaient très multipliés ; c'était par ces provinces qu'aux temps primitifs le catholicisme avait pénétré dans la Gaule : l'Église se mêlait là à toutes les légendes ; il n'était pas une fête du calendrier, pas une solennité des foires commerciales ou une glorieuse action, qui ne se confondit avec un souvenir catholique ; et comment la voix de l'évêque n'eût-elle pas hautement retenti au sein de ces populations ?

L'évêque de Nîmes, Fléchier, prit l'initiative dans ce mouvement de résistance aux camisards. Esprit Fléchier, né d'une famille pauvre et infime de la race méridionale, avait été élevé d'abord à l'évêché de Lavaur, puis à celui de Nîmes ; la chaire resplendissait de ses oraisons funèbres où les grandeurs périssables de la terre étaient étalées à côté des images de la mort, comme ces armoiries ciselées, ces blasons que l'on voit encore dans les vieux cimetières. Fléchier s'était montré tolérant pour les calvinistes et les nouveaux convertis de son diocèse ; mais l'irruption des camisards jusque dans les presbytères, cette guerre à mort faite aux prêtres, tout cela réveilla la profonde sollicitude du prélat ; il lança une lettre pastorale adressée à tous les prêtres et fidèles de son diocèse ; il y disait, dans son onction épiscopale ¹ : « Très chers frères, la persécution qui s'est élevée dans nos églises nous a été d'autant plus sensible, qu'elle a commencé par la maison de Dieu, je veux dire par la désolation et par le meurtre de ses ministres ; les prêtres, ces oints du Seigneur, qu'il a défendu de toucher et qu'il a tenus de tout temps sous sa protection particulière, ont été les premières victimes que les fanatiques ont égorgées. Ils nous ont regardés comme les chefs d'une religion qui leur étoit odieuse, comme des sentinelles d'Israël. L'orage avoit longtemps grondé sur les montagnes ; nous en étions aussi menacés dans la plaine. La mort funeste, mais bienheureuse, d'un abbé qui s'étoit dévoué dès sa jeunesse aux missions évangéliques, fut comme le signal pour la révolte générale dans vos paroisses. Vous vîtes alors, parmi ces peuples nouvellement réunis, des mouvemens qui en firent craindre pour la religion, pour eux, pour vous-mêmes ; ils écoutèrent la voix trompeuse des séducteurs. Le souffle du démon leur parut une inspiration du Saint-Esprit ; ils apprirent à leurs enfans

¹ Tout ce qu'a écrit Fléchier sur la guerre des Cévennes est infiniment curieux. (Voyez *Lettres choisies de M. Fléchier, évêque de Nîmes. Lyon, ann. 1731.*)

l'art de trembler et de prédire des choses vaines; il forma dans leurs assemblées des conspirations et des complots d'iniquité, au milieu même de leurs prières. »

Cette lettre pastorale, adressée par Fléchier, l'évêque grave et modéré de la race du Midi, aux curés du Languedoc, excita la plus vive sympathie parmi la population catholique : le roi n'eut pas besoin de faire un appel forcé à la milice territoriale; elle venait comme d'elle-même se placer en bataillons réguliers sous le maréchal de Montrevel et les brigadiers d'armes Julien et de Parade. Les esprits du Languedoc, de toute la famille méridionale, étaient dans une exaltation aussi grande qu'au temps de la ligue et de la confédération des métiers contre la réforme du xvi^e siècle. Que voulaient donc les huguenots, ces fanatiques des montagnes, contre la race des bourgeois et des catholiques dans les cités? voulaient-ils réveiller la guerre contre ces grandes images des saints? prétendaient-ils renouveler la décapitation de ces apôtres de pierre, de ces vierges couronnées? couraient-ils aux tristes ravages dont les saintes cathédrales portaient encore les traces indélébiles? Tels étaient les dires des bons bourgeois de la Langue-d'oc. Ainsi la révolte des camisards prenait un caractère menaçant; elle se développait dans les conditions d'une prise d'armes politique : d'abord c'étaient de simples troupes éparses de paysans sans chefs, sans direction commune; puis ces chefs vinrent au mouvement; ils étaient sortis du sol, tous simples laboureurs, fils de leurs œuvres et de leur courage. J'ai déjà défini la guerre des Cévennes une Vendée huguenote, et plus d'un trait se touche et se rapproche : ce sont d'humbles paysans qui prennent les armes pour leur croyance, sous des chefs nés dans les métairies; les catholiques forment alors contre eux une association de villes, avec ce patriotisme religieux qui caractérisait les municipes, comme en 1793 les sociétés révolutionnaires s'unirent contre la Vendée royaliste. Le désordre fut partout violent : le pouvoir se montra implacable, parce qu'il était en face de la guerre étrangère, et

qu'alors toute bataille civile est un ver rongeur qui atrophie l'âme tandis que le bras lutte péniblement.

Lorsqu'une opinion est vivement poursuivie dans un pays, elle cherche naturellement des appuis à l'étranger; partout où cette opinion trouve des intimités, elle les appelle à son aide. La nationalité territoriale, toute matérielle, ne résiste pas à cette sympathie universelle qui fait qu'on se touche, qu'on se pénètre aux quatre coins du monde quand on professe les mêmes convictions. Aux époques agitées, les liens de la patrie territoriale s'effacent devant la grande communauté de principes; ainsi rien de plus naturel que les camisards aient cherché à se mettre en rapport avec leurs frères d'opinions en Angleterre, en Hollande, à Genève et dans la Savoie; il y avait déjà longtemps que ces rapports existaient par l'œuvre de la parole. La royauté de 1688 en Angleterre, l'expression du mouvement de la réforme, s'en était déclarée la protectrice; elle ne pouvait voir dès lors sans intérêt la guerre qui se préparait aux Cévennes. Le siège des écrits pamphlétaires contre Louis XIV était l'Angleterre; la rébellion des Cévennes avait été là secrètement concertée; la principauté d'Orange, après la paix de Rîswick, était devenue le siège de mille manœuvres clandestines pour préparer la prise d'armes des camisards¹: plus d'un agent de Guillaume III avait parcouru la montagne et dérouillé l'arquebuse vieillie, en rappelant les beaux jours de la prédication religieuse et de la liberté de conscience. L'Angleterre d'ailleurs, à la tête de la coalition contre Louis XIV, avait un intérêt puissant à fomenter ces troubles intérieurs, au moment où les armées se portaient sur le Rhin; les difficultés et les périls d'une guerre de montagnes étaient comptés dans le dessein de seconder la coalition, et les forces que le roi emploierait dans les Cévennes ne pourraient plus être jetées sur les frontières! Dès le commencement de la révolte, une petite escadre anglaise fut signalée dans la rade de Cette,

¹ Rapport de Bâville, 15 juillet, ann. 1702.

la plus rapprochée du théâtre des hostilités; on était convenu de certains signaux avec les insurgés, qui envoyèrent des hommes exprès pour recevoir des armes, des munitions de guerre et de bouche. M. de Bâville en rendit compte au ministre ¹, qui s'empessa de faire détruire toutes les cabanes de pêcheurs sur le rivage, parce qu'elles servaient de retraite aux émissaires des étrangers. La Hollande également secondait efficacement la révolte des Cévennes; elle le faisait par de l'argent et des subsides secrets qu'elle envoyait en lettres de change sur les commerçants de Nîmes et d'Alby. L'école hollandaise, la plus hardie dans la question religieuse et politique, ne gardait jamais de mesures dans ses publications; ce furent aussi les publicistes hollandais qui entreprirent de justifier la prise d'armes des Cévennes. « Le droit naturel et imprescriptible des peuples étoit de se soulever en armes toutes les fois que l'oppression s'étendoit sur eux; la royauté étoit arrivée à ce point d'hostilité et de violence, qu'on ne devoit pas hésiter à briser ses liens. » Tel étoit le langage des réfugiés et des mécontents, à la tête desquels se trouvait le marquis de la Bourlie, dont l'active intrigue s'agitoit alors en Hollande et en Angleterre ².

Mais l'appui le plus utile qu'allaient recevoir les camisards venait de la Savoie. Dans ce pays de montagnes vivaient d'autres calvinistes, gens simples et agrestes de l'époque des pasteurs; la Hollande et l'Angleterre, ne pouvant seconder la rébellion des Cévennes qu'à travers de grandes difficultés, s'exposaient à voir leurs secours échouer avant d'arriver au but, parce qu'ils avaient à traverser des provinces catholiques. Il n'en étoit pas de même pour la Savoie : les Barbets passaient le Rhône la nuit, se portaient de col en col jusqu'aux Cévennes, sans être aperçus ni poursuivis par les troupes royales ou les catholiques. Il y avait d'immenses rapports entre les camisards et les Barbets; rien n'est pénétrant et actif comme

¹ Dépêches de M. de Bâville, 5 février, ann. 1702.

² Mémoires du marquis de Guiscard. Londres, ann. 1705.

les correspondances d'opinions ; des extrémités du monde on se touche. Si la guerre religieuse avait un bon succès, l'insurrection pouvait s'étendre des Alpes aux Cévennes par l'Ardèche : tous ces pays comptaient de nombreux huguenots, ou de nouveaux convertis aussi dévoués aux idées calvinistes, bien qu'ils fissent profession extérieure de catholicisme.

Plus le mouvement des Cévennes prenait un caractère d'alliance avec l'étranger, plus il était nécessaire de le réprimer vivement ; les bandes d'insurgés recevaient une grande extension ; ne se contentant plus de la montagne escarpée, elles descendaient dans les plaines. Les camisards avaient cet avantage sur les troupes du roi, qu'ils se précipitaient à l'improviste et d'une manière désordonnée, tandis que les armées régulières agissaient par des ordres précis et d'avance arrêtés. Il y avait une hardiesse de projets qui déconcertait l'expérience et la tactique. Les progrès des révoltés étaient incontestables ; les efforts de Bâville n'étaient pas parfaitement secondés par le maréchal de Montrevel, militaire à grands mouvements, mais tout à fait incapable de suivre une guerre d'escarmouches et d'improviser une résistance. Les terreurs qu'inspiraient les camisards étaient partout grandies ; les villes municipales se gardaient elles-mêmes contre les courses hardies des huguenots, et plus d'une fois les cloches d'Alby et de Montpellier avaient appelé les citoyens à la défense de leurs murailles, tant on redoutait les terribles montagnards ! L'intendant du Languedoc avait crainte de laisser la résistance catholique se développer dans sa force, parce qu'elle aurait entraîné le gouvernement de Louis XIV dans des concessions aux municipes populaires, aux corporations de métiers, vieilles libertés que l'administration royale avait concentrées sous son unité inflexible. Dans cette situation des esprits, un ordre fut donné de brûler tous les villages des camisards, au centre de la rébellion ; le berger devait conduire son troupeau dans les pâturages de la ville, le laboureur abandonner les champs ; car l'ordre était formel, il

fallait dépeupler les lieux de la sédition, afin d'en anéantir le foyer même. Le maréchal de Montrevel n'exécuta pas dans toute leur énergie ces ordres implacables, il espérait réussir par des moyens moins violents, vaincre les camisards en bataille ; cette guerre d'incendie et de dévastation ne convenait pas à ses vieux devoirs de guerre. Dès lors les populations catholiques dénoncèrent de toutes parts l'indulgence du maréchal de Montrevel comme une véritable trahison de la cause municipale ; il se forma des compagnies d'*enfants de la croix*, volontaires levés par les communes, et qui marchaient par leur seule impulsion religieuse contre les camisards. Dans toutes les guerres d'opinion, les volontaires s'organisent avec enthousiasme ; car lorsqu'un sentiment de politique ou de religion s'exalte, il y a des hommes qui abandonnent tout pour le défendre. Les enfants de la croix commirent mille excès contre les camisards ; c'était une guerre de vengeance et d'extermination ; tout périssait par le fer ou le feu. Il y a dans les masses agitées un principe de destruction ; elles ne remuent que pour démolir. Le maréchal de Montrevel fut obligé de réprimer les enfants de la croix eux-mêmes ; ils compromettaient par leurs excès la renommée de l'armée royale. L'esprit de conciliation et d'impartialité du maréchal ne s'adaptait pas aux époques ardentes ; on signalait l'indulgence comme un oubli des devoirs. Le maréchal de Montrevel perdit toute la confiance des catholiques.

Cette explosion de l'esprit municipal et religieux dans le midi de la France n'avait pas échappé au souverain pontife, et à l'imitation de ses prédécesseurs, Clément XI prêcha une croisade contre les camisards. Il était une époque fameuse dans les annales du Midi, c'était lorsque la race franque, partie des bords de la Loire et de la Seine, vint ravir à la population méridionale les beaux champs du Languedoc sous Simon de Montfort, le brave baron couvert de fer ; alors aussi une croisade fut publiée ; le bref du souverain pontife avait réveillé l'esprit catholique contre l'hérésie des Albigeois, ces

Manichéens d'Occident. Une autre croisade fut annoncée contre les camisards au sein des peuples méridionaux eux-mêmes ; on soulevait la plaine contre la montagne, la ville contre les hameaux, les terres fertiles contre la roche et les champs de bruyères ; indulgence était accordée aux pauvres et aux riches pour tous leurs péchés ; le souverain pontife donnait aux villes le privilège de porter la croix dans leurs armoiries, comme témoignage et souvenir de leur foi en Jésus-Christ. Cet encouragement concédé aux municipes catholiques arma toutes les populations contre les camisards. En même temps la certitude qu'obtint le cabinet de Versailles des rapports intimes des montagnards avec l'étranger, engagea Louis XIV à déployer la puissance de ses armes. La correspondance avec le maréchal de Montrevel exprime quelque mécontentement du peu d'énergie que le chef militaire déploya dans cette campagne de jacquerie et de paysans ; habitué aux lois de la grande guerre, le maréchal voyait avec douleur le mouvement désordonné des populations catholiques se précipitant sur les protestants ; il cherchait à réprimer tout aussi bien les croisés, connus sous le nom de *cadets de la croix*, que les camisards révoltés ; il craignait ces fougueux auxiliaires qui couraient à leurs ennemis sans observer aucune des lois de la discipline. Cette conduite timide de Montrevel excitait de vives plaintes dans le peuple ; c'est ce qui arrive toujours dans les guerres d'opinion : les partis veulent s'ensanglanter à l'aise ; ils dénoncent les modérés comme des traîtres ; ils ne pardonnent point qu'on n'agisse pas comme eux. Les deux chefs, Cavalier et Roland, avaient réuni des troupes nombreuses. Un état envoyé par l'intendant Bâville porte à trois mille hommes les diverses fractions des insurgés ; menaçant le Haut-Rouergue, ils avaient apparu devant les murailles de plus d'une ville fermée, à Castres, à Saint-Hippolyte, et ils savaient que là des frères, faux convertis, attendaient le jour de la délivrance. La situation du Languedoc prêtait à ces grands coups de révolte ; il y avait dans le Rouergue, le Gévaudan ;

une noblesse fière et séditieuse ; on se rappelle les projets du marquis de la Bourlie, et ce plan hardi qui devait embraser tout le midi de la France. Cette pensée de réunir les catholiques et les paysans huguenots dans un commun système contre Louis XIV était difficile à réaliser ; comment rapprocher deux partis depuis longtemps en armes ? les opinions religieuses étaient trop séparées : jamais la noblesse catholique n'eût consenti à renouveler la vieille pensée des Montmorency dans le Languedoc. Ces plans ne s'étendaient pas au-delà de quelques chefs, car les sommités de partis sont toujours plus portées à se toucher que les masses et le vulgaire : les idées de transactions ne viennent que dans les caractères supérieurs. En supposant même cette fusion, elle aurait trouvé comme résistance les municipes, le peuple, les métiers, toute cette population de la plaine, qui n'aurait jamais souffert que le prêche fût substitué aux cathédrales et placé sous une même vénération. Le peuple est toujours tenace et partial dans ses adorations comme dans ses haines ; il n'est pas assez mou pour se plier aux transactions.

Les camisards trouvaient un appui plus actif dans les nouveaux convertis, population nombreuse des villes et des campagnes. Quand la révocation de l'édit de Nantes fut promulguée, il se trouva une multitude de familles qui, pour éviter l'exil, consentirent à embrasser la foi de l'Église, l'opinion de la majorité ; ces familles conservaient un profond souvenir des sentiments de leurs ancêtres ; leur conversion n'avait été qu'un acte de nécessité et de politique : on les surveillait attentivement ; la police ecclésiastique et royale examinait leurs moindres actes, les plus intimes actions de leur vie. Allaient-ils à la messe, fréquentaient-ils les sacrements, tout cela faisait l'objet des rapports de l'intendant, comme à l'époque politique on surveille avec la même sollicitude toutes les actions des partis hostiles. Habituellement il n'y avait rien de sincère dans ces actes de catholicité ; les camisards le savaient bien : leurs émissaires se répandaient dans les villes,

et se mettant en rapport avec les nouveaux convertis, ils annonçaient le jour de la délivrance et le rétablissement des prêches. Souvent, dans les ténèbres de la nuit, un paysan couvert de bure arrivait dans la maison d'un nouveau converti ; là il excipait de sa qualité de ministre du saint Évangile, envoyé de Genève ou de Londres ; il affermissait le cœur et l'esprit des anciens frères ; il rehaussait la renommée et les exploits de Cavalier et de Roland, et donnait l'espérance d'un secours prompt de la part de l'étranger.

Cette situation des nouveaux catholiques, alliés secrets des insurgés, appelait de vigoureuses mesures de police. Bâville dispersa dans des villes de sûreté les convertis douteux ; il les désarma partout où leur présence menaçait la sécurité de son administration : on devait éviter que Cavalier et Roland trouvasse des appuis dans chaque cité, et pussent ainsi donner un grand développement à leur révolte. Il fallait voir quelle fière contenance avaient alors ces deux chefs reconnus par l'unanimité des camisards : ils traitaient d'égal à égal avec les officiers généraux de Louis XIV ; ils écrivaient des lettres dans un sens mystique et solennel. Souvent il se révélait de la chevalerie dans leur style ; ils conviaient un général sur un champ de bataille, ou bien ils le menaçaient, au nom des enfants de Dieu, d'aller le trouver comme un lâche et un paillard. Ces lettres parlaient toujours en termes respectueux du roi de France ; il eût été imprudent de briser tout d'un coup les liens d'obéissance envers un prince si puissant encore par les armes : il est rare que, dans les premières périodes d'une révolution, les partis n'encensent pas le pouvoir qu'ils veulent renverser. Cavalier et Roland montraient toujours cette valeur aventureuse qui les avait fait distinguer parmi les montagnards ; les prêches calvinistes retentissaient des exploits de Cavalier à Cayla, à Uzès, à Nîmes ; à Saint-Affrique, l'intrépide camisard, un moment surpris, s'était sauvé par son courage, par cette bravoure qui lui faisait passer sur le corps d'un ennemi avec quelques hardis compagnons. Il s'empara

de la campagne de Saint-Hippolyte, et le gouverneur lui-même n'osait plus sortir de ses hautes murailles. Roland avait encore quelque chose de plus chevaleresque ; il relâchait les prisonniers de distinction ; fils de la terre, il avait pris les grandes manières des gentilshommes, s'exprimant comme un chef militaire. Rien ne résistait plus à Roland, les troupes régulières même fuyaient dispersées en présence de l'intrépide oamisard ; les soldats de la marine, la compagnie des vaisseaux, furent entièrement détruits ; un régiment de dragons perdit six cents hommes dans une seule rencontre. Ce n'était pas une simple révolte de paysans, de Jacques et de pastourels, comme au moyen âge, mais une guerre régulière engagée sur la plus vaste échelle ; vingt-cinq mille hommes n'avaient pu suffire à dompter les montagnards¹. Un écrit remarquable parut alors sous ce titre : *L'Europe esclave si les Cévennes ne sont promptement secourues* ; c'était l'œuvre encore du parti calviniste, des réfugiés français en Hollande et en Angleterre, qui tous cherchaient à favoriser la coalition. « Qu'est-ce que l'Europe doit faire, disait cet écrit ? Nous devons l'apprendre des Romains, qui ne trouvèrent pas de moyens plus efficaces pour chasser les Carthaginois de l'Italie que de porter la guerre en Afrique, et de les attaquer dans leur propre pays. Portons donc la guerre dans le cœur de la France, et profitons du mécontentement que l'oppression et le pouvoir arbitraire ont causé dans ce royaume, et qui a non seulement éclaté parmi les protestants des Cévennes et du Languedoc, mais qui commence déjà à se faire voir en Dauphiné et en d'autres provinces, ou, pour mieux dire, dans tout l'État. Car si la France est vigoureusement attaquée au dedans, elle sera bientôt dans l'impuissance de soutenir une guerre étrangère ? » On voit que l'esprit de la révolte des Cévennes était apprécié par l'étranger comme un appui de l'invasion, la coalition s'en faisait un moyen pour mieux aller

¹ Théâtre sacré des Cévennes. Londres, ann. 1707.

² Ce pamphlet fut publié à Londres, ann. 1703.

à ses desseins de conquêtes et d'asservissement de la France.

Dès lors le roi et son conseil durent comprendre toute l'importance de mettre un terme à la guerre éclatant au sein même des populations du Languedoc. Cet état d'agitation des peuples avait soulevé deux partis à Versailles : le premier tendait à la pacification, c'est-à-dire à la conclusion d'un traité avec les chefs des insurgés; il répugnait à la fierté de Louis XIV de descendre jusqu'à traiter d'égal à égal avec des révoltés et des chefs obscurs tels que Cavalier et Roland. Toutefois, au moment d'ouvrir une campagne avec l'étranger, fallait-il laisser au cœur de la monarchie un germe sanglant de discorde et de guerre? Cette opinion était soutenue et développée par le baron d'Aigalliers, l'un des gentilhommes les plus nobles et les plus distingués du Languedoc. Le second avis appartenait plus spécialement à Bâville, l'intendant de la province¹; il se faisait fort, avec quelque argent, des routes stratégiques et le plein appui des catholiques, de mettre fin à l'insurrection des Cévennes, et de conserver avec toute plénitude l'autorité et la dignité du roi. Le principal obstacle à une mesure décisive pour la province paraissait être toujours le maréchal de Montrevel; ce n'était pas trahison militaire, comme quelques pamphlets catholiques semblaient le dire, mais indécision de caractère; Montrevel avide d'obtenir le rôle des Montmorency dans le Languedoc, ménageait les partis dans le dessein de les dominer; il passait sans motif de la rigueur à l'indulgence, de l'activité attentive à la négligence la plus grande; il contrariait en tout la prévoyance de Bâville, l'intendant du Languedoc; et cette lutte entre les autorités de la province contribuait à prolonger les obstacles et à rendre interminable la guerre contre les camisards. Le maréchal de Montrevel n'était pas apte à ces combats de partis et de montagnes; le cabinet de Versailles le remplaça par le marquis de Villars, si renommé dans les batailles d'Allemagne. Villars appartenait à une famille essentiellement catholique depuis la

¹ Mémoires de l'intendant Bâville, ann. 1704.

Ligue; son nom inspirait toute confiance aux populations méridionales; il avait fait déjà dans le Piémont une guerre de montagnes contre les barbets; les huguenots se souvenaient de lui; et avec cette incontestable capacité, Villars possédait un caractère conciliant autant qu'hardi; instruit de toutes les phases de la rébellion des camisards, il avait apprécié les causes premières de cette agitation civile. D'un autre côté, Villars comptait sur la pleine confiance de madame de Maintenon; c'était pour elle un souvenir des jours de madame Scarron, et ces souvenirs, elle ne les oubliait pas; elle payait même leur discrétion par la plus entière condescendance. Cette position de Villars lui donnait une grande force pour en finir avec la guerre des Cévennes, il avait ce qu'on appelle en politique carte blanche, et alors on respire à l'aise dans toutes les résolutions que l'on peut prendre, douces ou terribles. Ainsi la guerre des Cévennes parcourt les phases naturelles: d'abord faible révolte de montagnards, elle se déploie dans de fortes dimensions sous des chefs tout belliqueux: elle descend de la montagne et menace les cités de la plaine. L'étranger arrive pour attiser cette rébellion; les flottes anglaise et hollandaise apparaissent sur le rivage du Languedoc, jetant des provisions et des approvisionnements, tandis que les ministres calvinistes prêchent la révolte et la liberté de conscience. Enfin, vient la dernière période des guerres civiles, la transaction avec les insurgés, au moment même où la guerre avec l'étranger prend une énergie nouvelle.

Alors arrivait la désertion de la Savoie, qui se joignait à la coalition contre la France: Adélaïde était devenue la noble duchesse de Bourgogne, sa cadette portait la couronne d'Espagne, et on l'avait alors revêtue de la régence à Madrid, pouvoir immense dans les Castilles. Toutes ces précautions n'avaient servi de rien contre les intérêts territoriaux du duc de Savoie. La correspondance des maréchaux de l'armée d'Italie signalait à la cour de Versailles l'attitude plus qu'incertaine

du duc Victor-Amédée¹. Ce fut sur ces entrefaites que les armées impériales se déployèrent dans le Milanais sous la conduite du prince Eugène. Une négociation intime avait été engagée entre le prince et la cour de Savoie; il en était résulté la promesse expresse d'un traité d'alliance entre Victor-Amédée et la coalition : la Hollande fournissait les subsides, l'empereur promettait l'intégralité des États de Savoie avec une augmentation du côté des Alpes, et une partie des terres qu'arrosait le Var; le duc de Savoie s'engageait à fournir trente mille hommes, comme contingent à la coalition. Ce traité plaçait l'armée française du Milanais dans une situation fâcheuse : elle était comme prise entre deux feux; devant elle, cette armée trouvait les Impériaux se déployant sur l'Adige; sur ses derrières elle avait les Savoyards, braves soldats des montagnes, qui lui coupaient le passage des Alpes. Une situation si périlleuse nécessita la formation d'une armée du Var et des petites Alpes, afin de contenir les Piémontais et de préparer les communications avec les troupes du roi qui opéraient contre les Impériaux.

Le Portugal se déclara aussi pour la coalition, car la maison de Bragance était menacée par les Bourbons d'Espagne, comme le duc de Savoie et la maison de Lorraine l'étaient par les Bourbons de France : le traité provisoire qui avait été conclu par l'habile diplomatie de Louis XIV n'offrait aucun caractère de durée et de perpétuité; le seul avènement de Philippe V était un danger pour la maison de Bragance : tôt ou tard le nouveau roi des Espagnes, soutenu de la France, s'emparerait du Portugal, antique démembrement de la monarchie de Charles-Quint. Cette vérité diplomatique était démontrée au roi Pierre de Bragance par les légations anglaise et hollandaise

¹ Correspondance de Vendôme avec Chamillard, ann. 1703. On se vengea par des chansons de la défection de Victor-Amédée de Savoie. En voici une contemporaine :

Notre cousin le Savoyard
A quitté sa mandille,

Pour prendre celle de César
Contre ses propres filles.

14.

à Lisbonne; on lui offrait au nom de l'alliance des subsides, des secours en argent et en vaisseaux; la coalition sentait la nécessité d'avoir un pied dans la péninsule pour y porter la guerre; l'Angleterre convoitait déjà sa grande influence dans le Portugal, siége qu'elle avait choisi pour y disputer le territoire des Espagnes à la France.

L'adhésion de deux puissances secondaires à la coalition ne donnait pas des forces beaucoup plus imposantes pour cette campagne militaire; mais le Portugal et la Savoie offraient deux admirables positions pour toutes les opérations stratégiques: on avait des points d'appui pour agir simultanément contre la France et l'Espagne; le Portugal n'était-il pas un port de débarquement pour toutes les flottes d'Angleterre et de Hollande? la Savoie n'était-elle pas également une des portes de la France par les Alpes? Aussi les armes des alliés en devinrent plus hardies: on résolut de donner une forte impulsion au développement militaire de la coalition en Italie, en Allemagne et dans la péninsule. Le duc de Marlborough fut chargé de la conduite de la guerre, les whigs triomphaient alors dans le Parlement avec la reine Anne. La réaction contre Louis XIV était à son comble; la guerre devenue une affaire toute nationale, le parlement devait voter les subsides nécessaires pour entrer en campagne: c'était une guerre d'opinion, et dans ces circonstances, jamais les assemblées ne calculent les sacrifices. Le parlement venait de proscrire Jacques III, « se prétendant illégalement roi d'Angleterre ». La reine Anne se plaçait, comme Guillaume III, à la tête de l'opinion réformée: elle déléguait son pouvoir aux whigs et à Marlborough leur chef. L'armée coalisée, sous les ordres du duc de Marlborough, n'était pas exclusivement anglaise: le parlement avait voté des hommes, des subsides; toutefois, selon la vieille coutume, l'armée ne comptait qu'un très petit nombre de nationaux; les Hanovriens, les Hollandais, les Danois, les Saxons, formaient les meilleurs régiments à la solde

¹ Annales parlém., ann. 1703.

de l'Angleterre. Ces troupes étaient solides, fortement armées ; on citait la cavalerie allemande comme supérieure à toutes les autres : les Français étaient impétueux, hardis dans un choc ; mais presque toujours ils venaient se briser contre l'imperturbable sang-froid de la cavalerie germanique, mieux montée sur ses bons chevaux du Mecklenbourg ou de la Francanie. Bizarre assemblage qu'une armée à la solde de l'Angleterre ! on y parlait toutes les langues : ici, sous la tente, on voyait l'Écossais, le Danois ; un peu plus loin, le Portugais au teint basané, le blond Allemand, et même le Français calviniste, si protégé alors dans son émigration par l'Angleterre. Il fallait un esprit ferme, étendu comme le duc de Marlborough, pour conduire et diriger tant de nations diverses dans une longue campagne. Guillaume III avait uni, par son avènement, l'Angleterre aux intérêts germaniques ; les whigs en profitaient.

Avant de commencer la campagne, les alliés résolurent un coup décisif ; la reconnaissance de l'archiduc Charles comme roi d'Espagne, sous le titre de Charles III. Il était bien vrai que la Hollande et l'Angleterre avaient déjà reconnu Philippe V, mais l'état de guerre avait changé les rapports diplomatiques : on ne pouvait exiger des cabinets qu'ils saluassent l'avènement du petit-fils de Louis XIV, le plus redoutable ennemi de la coalition ¹. D'après le système des alliés, la reconnaissance n'avait été que conditionnelle et soumise aux clauses du traité de partage ; ces clauses n'ayant pas été tenues, rien de plus naturel que les puissances pussent proclamer un autre souverain des Castilles. L'archiduc Charles, sous le titre de Charles III, fut déclaré roi d'Espagne et des Indes ; auprès de lui durent se rendre les ambassadeurs ou ministres de Hollande, d'Angleterre, de Savoie et de Portugal, avec la mission expresse de soutenir son avènement. On s'opposait ainsi hautement à l'œuvre de Louis XIV ².

¹ Manifeste du duc de Marlborough. Londres, ann. 1703.

² On chantait tout alors, et l'élévation de l'archiduc comme roi d'Espagne fut aussi chansonnée aux halles :

Le plan des alliés, par rapport à l'Espagne, était simple, depuis surtout que le Portugal s'était rangé dans la ligue. Une armée anglo-allemande devait tout à la fois débarquer à Lisbonne et à Valence, sur l'Océan et la Méditerranée. On savait que dans le Portugal s'était réfugiée la grandesse mécontente, et l'Amirante de Castille surtout, le fier et puissant adversaire : l'archiduc devait se mettre à la tête de cette armée, proclamer don Juan de Cabrera son connétable. Le moment paraissait bien choisi : Philippe V avait quitté son royaume et combattait en Italie ; on comptait sur le mécontentement général. On pouvait se rendre à Madrid par Badajoz et les provinces de l'Estramadure. Le duc d'Ormond et le prince de Darmstadt, si connus déjà en Catalogne et à Valence, furent mis d'abord à la tête d'un premier corps de troupes anglo-allemandes qui tenta un débarquement près de Cadix. L'entreprise ne réussit pas : le gouverneur, don Scipio Brancacio, se défendit avec courage, et ne voulut point saluer le pavillon d'Autriche. L'expédition s'en vengea par la prise de quelques galions au Vigo. Les Anglais trouvèrent abri dans le Portugal, tout entier d'ailleurs pour la coalition. Ce fut à Lisbonne que l'archiduc Charles dut débarquer pour réclamer ses droits à la couronne d'Espagne, exposés dans un solennel manifeste. Le nouveau roi des Castilles était venu à La Haye, où les États-Généraux lui avaient fait une brillante réception ; il visita également la reine Anne et l'Angleterre : partout il fut traité en roi ¹.

Tandis que l'archiduc Charles, sous le nom de Carlos III, se préparait à marcher sur la péninsule, Philippe V conduisait une armée en Italie : la révolte de Naples et de Sicile, fomentée par l'Autriche, s'était calmée par la promptitude des moyens militaires. De là, Philippe V s'était rendu dans le Milanais, à l'armée commandée par le grand-prieur, frère du

Malgré tous vos grands projets,
Charles, j'ai fait la gageure

Que vous ne serez jamais
Roi d'Espagne qu'en peinture,

¹ *Merçure hollandais*, ann. 1703.

duc de Vendôme. La situation des Français était devenue difficile en Italie depuis la déclaration de guerre du duc de Savoie ; mais la formation immédiate d'un corps qui devait opérer dans le Piémont, sous le duc de Vendôme, arrêta les opérations de Victor-Amédée ; les Alpes furent franchies, et bientôt les communications des deux armées se trouvèrent complètement rétablies ; les places fortes du Piémont tombèrent aux mains des Français. La souveraineté de Philippe V fut protégée par le développement de forces considérables.

Dans les précédentes campagnes les coups décisifs s'étaient portés dans les Flandres sur la ligne de forteresses des Pays-Bas. Les armées coalisées, aussi bien que celles de France, y avoient manœuvré pour le succès des opérations militaires ; là s'étaient données les fortes batailles. Je rappelle la faute du cabinet de Versailles, qui n'avait pas envahi les Pays-Bas hollandais, au moment où les troupes coalisées n'étaient pas réunies encore. Au lieu de suivre ce plan, on porta le théâtre principal de la guerre en Allemagne, et le motif de cette diversion lointaine fut la nécessité de seconder les forces de l'électeur de Bavière, qui entraît franchement en campagne contre la maison d'Autriche. A cette époque, et par une marche hardie, M. de Tallard avait fait sa jonction avec les troupes bavaroises à Donawert ; cette magnifique opération militaire jetait la guerre au cœur même de l'Allemagne ; l'électeur était maître déjà de tout le territoire depuis Ratisbonne jusqu'aux provinces frontières du Tyrol. Le plan était vaste ; l'électeur de Bavière devait agir avec vigueur dans la ligne d'Inspruck : après des marches forcées, il était chargé d'opérer sa réunion avec le duc de Vendôme par Salzbourg ¹ et Trente ; une fois les deux armées ralliées, on devait s'avancer sur Vienne, tandis qu'un corps détaché se porterait en Hongrie, en pleine révolte contre l'empereur. L'armée du centre de l'Allemagne était soutenue par un mouvement du duc de Villeroy, qui commandait dans

¹ *Mercur de France*, ann. 1704.

le Bas-Rhin. Tel était le plan de campagne, trop vaste pour le petit nombre de troupes qui opéraient ; la ligne était évidemment trop étendue, car elle allait de Bruxelles à Trente ; les alliés pouvaient se jeter dans les intervalles, et menacer un projet d'opérations si hardi, en coupant un des corps qui se développaient soit par l'Italie, soit par le haut et le bas Rhin.

C'est ce qu'avait compris le duc de Marlborough en débarquant dans les Pays-Bas ; il s'était rendu sur-le-champ à La Haye, où le plan de campagne avait été concerté avec les États-Généraux. Le duc de Marlborough devait refouler devant lui le maréchal de Villeroy, lui livrer bataille s'il l'acceptait, puis pénétrer en Allemagne par l'électorat de Cologne, afin d'empêcher, au moyen d'une forte reconnaissance et même d'une bataille décisive, la jonction tant redoutée de l'électeur de Bavière et du duc de Vendôme par le Tyrol. Il fallait avant tout sauver Vienne ; les lettres de l'empereur exprimaient toutes les craintes de la maison d'Autriche ; au moment d'être attaquée par les provinces méridionales au centre même de ses États. Quelques régiments jetés en Hongrie pouvaient seconder la révolte, et la capitale de l'empire n'était plus en sûreté. Le plan de campagne arrêté à La Haye fut accompli avec cette ténacité et ce sang-froid qui caractérisent l'école anglaise ; Marlborough offrit la bataille sur le Rhin au maréchal de Villeroy, elle lui fut refusée ; son armée, composée d'Anglais, de Hanovriens, de Saxons, de Hollandais, se déploya dans l'électorat de Cologne ; Bonn, défendu par le marquis d'Aligre, capitula ; Marlborough tenta d'opérer sa jonction avec le prince de Bade qui protégeait pied à pied le centre de l'Allemagne contre les troupes françaises et celles de l'électeur de Bavière. Le comte de Stirum secondait le prince de Bade à la tête des Impériaux ; les princes germaniques cherchaient à gagner du temps, afin d'attendre le duc de Marlborough qui avait ordre de livrer bataille. Les alliés ne pouvaient pas prendre l'initiative contre le territoire de la France sans avoir préservé l'Allemagne ; la marche du duc de Marlborough sur le Rhin fut

un beau mouvement de stratégie prudente et mesurée; il ne perdit pas cent hommes des troupes de l'alliance¹.

Les Français et les Bava-rois hàtaient toutes leurs opérations militaires : pour réussir, l'expédition du Tyrol devait être prompte; les Bava-rois ne rencontrèrent aucune sympathie dans les campagnards tyroliens; ils étaient accueillis avec froideur, quand ils ne trouvaient pas une vive répugnance pour leur domination. Le duc de Vendôme s'était également avancé vers Trente, afin de prêter la main aux Bava-rois, point essentiel de la campagne. Vendôme avait rencontré sur ce territoire de fortes résistances; pour le moindre château il fallait faire un siège; toutes ces populations avaient des habitudes de liberté et d'indépendance qui ne souffraient pas de domination étrangère. Il y avait chez les Tyroliens de vieux dévouements pour la maison d'Autriche : quels intrépides tireurs que tous ces chasseurs des montagnes! L'expédition bava-roise ne put les dompter; on ne devait plus compter sur la jonction militaire qu'on s'était promise pour opérer en commun sur Vienne et la Hongrie. L'électeur de Bavière, plus heureux dans ses opérations au centre de l'Allemagne, s'était emparé de Ratisbonne, la vieille ville allemande, de Passaw, noble cité brillant au milieu des trois fleuves qui l'entourent de leur riche ceinture. L'électeur avait forcé les habitants de Nuremberg à reconnaître sa souveraineté; Nuremberg, ville de corporation, vrai bijou du moyen âge, avec ses maisons du xiv^e siècle, sa merveilleuse fontaine du marché, ses foires, sa cathédrale et son hôtel-de-ville tout peuplé des chefs-d'œuvre d'Albert Durer²!

¹ *Mercure hollandais*, ann. 1704.

² Aucune cité n'a laissé dans mon esprit une plus vive impression que Nuremberg. J'y demeurai toute une journée (1837) en contemplation de ses monuments; c'est la ville du xiv^e siècle avec toutes ses formes. Augsbourg offre un peu le même caractère, moins prononcé cependant; quant à Passaw et Ratisbonne, ce sont des villes épiscopales. A Ratisbonne, je remarquai un puits dans la cathédrale pour l'eau bénite; à Passaw, la cathédrale est plus moderne. J'y visitai l'évêque, car j'étais

Dans cette situation militaire, le duc de Marlborough crut indispensable de hâter sa marche sur la Bavière afin de livrer bataille; rapidité de mouvement d'ailleurs nécessaire pour l'armée alliée, car elle était suivie à six jours de distance par un corps français sous les ordres du maréchal de Villeroy, et composé de plus de trente mille hommes : cette armée avait pris la route de la Bavière par la Forêt-Noire; malheureusement elle ne put arriver à temps pour entrer en ligne avec les Bavares contre Marlborough. On aperçoit ici combien le plan de campagne des Français était mal conçu; toutes ces armées, considérables en elles-mêmes, agissaient séparément, sans communications entre elles, de sorte que les alliés, avec des forces inférieures, pouvaient remporter des avantages décisifs. Marlborough n'avait besoin pour vaincre que d'accomplir cet axiome mathématique que les forces sont plus ou moins actives en raison de l'espace sur lequel elles agissent. » L'invasion de la Bavière par le duc de Marlborough fut préparée par le combat de Schellernberg; les lignes une fois franchies, les alliés se répandirent dans le territoire bavarois. Tandis que Vendôme avait éparpillé ses troupes vers Trente, l'armée bavaroise se concentrait dans l'Électorat, et le maréchal de Tallard arrivait à marches forcées par la Souabe. Une action paraissait inévitable; les ennemis étaient en présence. La Bavière devenait le théâtre de la guerre; l'armée du duc de Marlborough s'avancait lentement et avec prudence, dans la crainte de compromettre son plan d'opérations. Le prince Eugène, plus hardi, s'était jeté sur le Danube; l'armée franco-bavaroise passa le fleuve dans le dessein de surprendre et de couper la division du prince Eugène. Si l'on parvenait à ce résultat, on battait le premier corps d'Impériaux qui mettait bas les armes; puis on réunissait ses forces pour marcher à la face de Marlborough curieux de connaître le successeur de ces fiers évêques de Passaw, qui jouèrent un si grand rôle dans les guerres de l'Allemagne. C'était un Italien, homme fort doux, *très peu belliqueux*, mais très spirituel.

isolé d'un de ses meilleurs corps de bataille. Le prince Eugène, instruit du plan des Français, expédia courriers sur courriers à Marlborough, qui hâta son mouvement, pour entrer dans la ligne militaire formée entre les villages de Munster, Erlingen et Appertzhosen. La jonction une fois opérée entre les Anglais et les Impériaux, une bataille décisive était inévitable ; elle fut acceptée.

Le 12 août, au commencement du jour, les banderoles de toutes couleurs flottaient sur les tentes de France ; des masses de cavalerie se faisaient apercevoir. Le camp était placé sur une hauteur défendue par des ruisseaux marécageux ; le Danube coulait à droite et protégeait ce point. La position était forte ; mais les alliés devaient-ils hésiter ? un jour de retard pouvait tout compromettre. On savait la marche du maréchal de Villeroy, qui du Rhin s'avancéait pour rétablir les communications de l'armée de France ; il fallait livrer bataille pour l'en empêcher. Les dispositions furent habilement faites ; Marlborough comptait dans son armée soixante-six bataillons d'infanterie de toute arme, et cent soixante-dix-huit escadrons, belle cavalerie allemande ; cinquante-deux pièces de canons étaient disposées sur les lignes. Les Français et les Bavaois offraient bien quatre-vingt-deux bataillons d'infanterie, mais incomplets et moins forts ; la cavalerie ne s'élevait pas au-delà de cent soixante escadrons ; leur artillerie était lourde, mais plus nombreuse. Marlborough arrêta le plan de bataille en conséquence ; le prince Eugène, à la tête de quelques bataillons d'infanterie, tourna le flanc droit de l'armée française¹ ; Tallard, pour faire face à cette manœuvre, jeta dans le village de Bleinheim vingt-sept bataillons de bonne infanterie : là fut

¹ J'ai trouvé deux autographes de Marlborough sur la bataille d'Hochstedt ; l'une est adressée au secrétaire d'État de la guerre, l'autre aux États-Généraux de Hollande :

« Je n'ai que que le temps de vous dire, Monsieur, que je vous prie de vouloir bien présenter mes respects à la reine, et de lui faire savoir que son armée a remporté une glorieuse victoire. M. de Tallard et deux

sa faute, car il dégarnissait trop le centre de sa ligne. Le prince Eugène n'avait fait qu'une fausse attaque, et Marlborough, en profitant habilement, marcha de front sur la position du maréchal de Tallard : beau spectacle que ces charges de cavalerie française et allemande, toutes glorieuses, toutes sanglantes ! On se refoula à plusieurs reprises ; mais l'infanterie française était réduite à ce point de présenter à peine dix mille hommes disponibles ; ses carrés furent brisés, tandis que les vingt-sept bataillons jetés dans le village de Bleinheim restaient l'arme au bras sans pouvoir prendre part à l'action. Le maréchal de Tallard fit la grande imprudence de ne pas les rappeler au centre de la bataille. Elle fut perdue, cette bataille d'Hochstedt ! et ce qui occasionna un vide irréparable, ce fut la capitulation des vingt-sept mille hommes bientôt cernés dans le village de Bleinheim ; tous restèrent prisonniers de guerre, ils ne subirent qu'une ou deux sommations, et se rendirent sans se battre. La bataille d'Hochstedt ou de Bleinheim changea tout à fait la situation stratégique des armées de France ; toute la campagne s'était poursuivie jusqu'alors sur le Danube, les combats s'étaient donnés au centre même de l'Allemagne ; maintenant il fallait opérer une retraite précipitée sur le Rhin ; on ne pouvait plus compter l'armée du maréchal de Tallard ; il était lui-même demeuré prisonnier avec trente mille hommes d'infanterie ; sa cavalerie était démontée, la Bavière envahie ; l'armée du maréchal de Villeroy devait en toute hâte se retirer sur le Rhin et couvrir l'Alsace. Bien des fautes avaient été commises ; j'ai déjà dit l'extension démesurée qu'on avait donnée aux opérations militaires, ayant leur tête au Tyrol et leur dernière aile en Flandre et aux Pays-Bas ; il y avait de trop grands intervalles pour que l'armée des autres généraux sônt dans mon castrusse, et je suis occupé à poursuivre le reste. Au surplus, je me réfère à mon aide-de-camp, le colonel Parcke, qui vous fera le récit de tout ce qui s'est passé. Dans un jour ou deux, je vous dépêcherai un autre exprès, avec une plus ample relation.

« MARLBOROUGH. »

alliés ne tentât pas de se jeter dans les lacunes. Quant à la bataille d'Hochstedt, elle fut perdue par une erreur impardonnable en stratégie, c'est de grossir démesurément une aile de bataille, en dégarnissant le centre. L'armée française en Allemagne se trouvait alors dans la même situation à peu près que Napoléon après Leipsick : comme cette armée était dans une position sans appui, la perte d'une seule bataille la refoula sur le Rhin. Le théâtre de la guerre fut reculé de plus de cent lieues.

CHAPITRE VI.

ÉTAT DE L'OPINION. — LES COURS ET LES PARTIS.

Doctrines religieuses. — Situation du catholicisme. — L'Espagne. — La France. — Les jésuites. — Le jansénisme. — Tiers-parti. — M. de Noailles. — Port-Royal. — Le P. Quesnel. — Le protestantisme. — L'Angleterre. — La Hollande. — L'Allemagne. — *Doctrines politiques.* — La souveraineté du peuple. — La liberté parlementaire. — Le gouvernement rationnel. — Le vote de l'impôt. — Les cours de France, d'Espagne et de Saint-Germain. — Les diverses classes de la société.

1700 — 1705.

Les époques historiques sont toujours dominées par certaines grandes opinions qui se disputent la société; il n'y a pas de luttes matérielles et de violents chocs d'armes sans que les discussions de principes ne les aient préparés; il se cache sous le bruit éclatant des batailles plus d'une thèse rationnelle de théologie ou de politique; l'esprit d'un temps s'empreint à tout. Si l'on étudiait profondément l'histoire, on trouverait aux périodes les plus indifférentes une action vive et mystérieuse des opinions sur les faits; cette action change de forme, elle modifie ses éléments; elle emprunte tour à tour la force de la religion ou de la liberté, mais seule elle prépare les heurtements des peuples et des pouvoirs; elle seule ex-

plique ces luttes longues et vivaces qui agitent les générations. La coalition contre Louis XIV résultait surtout du principe religieux : le protestantisme agissait par une réaction inévitable contre le roi qui avait révoqué l'édit de Nantes. Quelques princes auxiliaires pouvaient bien redouter la monarchie universelle du roi de France, l'esprit de conquêtes, et les prendre pour prétexte officiel d'un armement ; au fond de cette crainte habilement exploitée par le parti calviniste, l'intérêt religieux et politique dominait ; c'était en vertu du principe calviniste que la prise d'armes s'était opérée. Les pamphlets des réfugiés ne déguisaient pas ces desseins ; ils étaient un appel à tous les réformés depuis les Pyrénées jusqu'aux Alpes ; on leur parlait de la liberté de conscience, de la tyrannie du prince qui avait révoqué l'édit de Nantes.

A son tour le catholicisme avait partout salué comme un triomphe la révocation de l'édit de tolérance ; la destinée de tout pouvoir étant l'unité, on avait hautement félicité Louis XIV sur la fermeté et la direction de sa politique : le pape d'abord, le gardien de la foi, avait considéré le roi de France comme le bras droit de l'Eglise, car il avait abattu l'hérésie ; Rome reconnaissait les services du roi très chrétien ; le coup d'État qu'avait tenté Louis XIV avait excité les applaudissements du saint collège¹ ; on proclamait l'administration du roi plus forte, plus décidée. Cela se conçoit : l'histoire, même révolutionnaire, nous a montré tous les pouvoirs qui visent à l'unité, sous le symbole de l'énergie politique. On ne fait de grandes choses qu'après avoir constitué l'unité dans les gouvernements, et cette unité est saluée par les opinions ardentes et menacées comme le principe de leur salut. Partout où le sentiment catholique dominait, le roi de France avait trouvé sympathie : en Italie, en Espagne, dans la Bavière, en Autriche même ; l'empereur était privé d'une partie de ses forces par cette division des princes allemands ; en Espagne, la puissance de Philippe V reposait principalement

¹ Lettre de Clément XI à Louis XIV, ann. 1703.

sur la ferveur de principes et de dévouement religieux qui brillait dans la royale famille de Louis XIV; et une des causes qui avaient le plus aigri l'Espagne contre les troupes anglo-allemandes de la coalition, c'était l'oubli des pratiques catholiques, ce mépris pour la sainte Église que tous ces hommes des armées étrangères laissaient percer dans leur invasion sur les côtes de la péninsule : quand un Espagnol voyait un Anglais hérétique ou un Allemand luthérien, il le traitait non seulement comme un adversaire de sa patrie territoriale et matérielle, mais encore comme un ennemi de ses principes, de cette patrie morale de l'homme, la conscience humaine, cette Jérusalem céleste que tous les partis placent si haut dans leurs dévouements.

L'administration française avait pris également une direction plus forte, plus unie, depuis la révocation de l'édit de Nantes. Cette mesure avait obtenu l'assentiment de tous les fidèles ; elle avait réchauffé le zèle du clergé pour le roi. Quand une opinion est satisfaite dans ses principes, il est rare qu'elle ne témoigne pas sa reconnaissance par des actes de dévouement et des sacrifices : on vit alors se multiplier les dons gratuits du clergé¹, les impôts volontaires de la bourgeoisie et du peuple. Si l'on ne remontait à cette cause historique, on s'expliquerait difficilement la facilité que trouva l'administration de Louis XIV, pendant les trois premières années de la coalition, pour se créer des ressources. Tout vient à lui ; il obtient de l'argent en abondance, et un enthousiasme universel l'aide dans ses plans ; les villes lui font des offrandes municipales. On voit que la grande majorité du pays seconde l'administration royale, parce que le roi lui a livré les huguenots. Malgré cette situation triomphante du catholicisme en France, il se formait de nombreuses divisions en son sein, destinée fatale des opinions victorieuses. La vieille querelle de Jansénius empruntait des forces nouvelles, et les disputes

¹ Registres des assemblées du clergé, ann. 1703-1704-1705 ; les dons s'élevèrent à près de 10 millions de livres.

d'école se reproduisaient vivaces; du domaine de la philosophie, le jansénisme descendait aux controverses actives de la chaire et des mandemens. La fraction intelligente du catholicisme, les jésuites, avaient compris que, pour dominer la société, il fallait imprimer à la hiérarchie de l'Église des formes douces, avancées, civilisatrices, et de là ce sensualisme exagéré de l'école d'Escobar et de Sanchez. Le jésuitisme avait fait passer la loi chrétienne, tout organisée pour une vie future, à l'état d'une vie sociale, avec ses faiblesses et ses besoins; d'où cette irrésistible influence de la compagnie de Jésus, cette prise de possession, plus ou moins immédiate, de l'esprit d'un pays et d'un peuple; car il est difficile d'échapper tôt ou tard à la force d'une école qui a pour elle l'intelligence de la société et la mission de l'avancer.

Les jansénistes, sorte de puritains dans l'Église, avaient compris la loi chrétienne comme un système en dehors de la sociabilité; pharisiens rigides, ils attiraient à eux certains esprits d'élite par l'attrait de mœurs sévères et d'observances minutieuses: Port-Royal était une réunion de capacités à part; on y méditait une perfection spirituelle; le cœur était froid, mais la tête éloquente et la parole mystique. Les jansénistes, unis entre eux par des liens indissolubles, vivaient dans la solitude et sous de frais ombrages; plusieurs de leurs Pères étaient dispersés: Arnauld, pendant son exil de Bruxelles, ne ménageait pas le roi Louis XIV; et le père Quesnel, le chef de l'école, depuis la mort de Nicole et d'Arnauld, s'était réfugié à Amsterdam, à la suite des calvinistes exilés par l'édit de Nantes¹. Cette école des jansénistes, niant ses rapports avec les réformés, repoussait l'accusation d'hérésie, mais elle avait tant de points de contact avec les réfugiés et leurs doctrines, qu'elle prêtait à ces accusations que la société de Jésus jetait contre elle. Le livre des *Réflexions morales* du P. Ques-

¹ Quesnel était né en 1634; il joignit Arnauld à Bruxelles en 1684; il était à Amsterdam depuis 1699; ardent et brouillon, il publia beaucoup de livres de controverses sur la grâce et la prédestination.

nel qui exposait toute la théorie du jansénisme, avait été déferé à Rome, et cette punition, si grande pour un ecclésiastique, n'avait fait que réveiller son ardeur de controverse. Réfugié à Amsterdam, Quesnel, proscrit par la France, multipliait les pamphlets; il ne ménageait rien dans ses appréciations philosophiques, recherchant la vérité avec toute la liberté d'une imagination solitaire, sans frein et sans engagement. Le parti calviniste admirait beaucoup les jansénistes : dans les pamphlets les plus violents, imprimés en Hollande et en Angleterre contre Louis XIV, Port-Royal était loué. On distinguait l'école de Pascal et de Nicole du jésuitisme spécialement attaqué par les livres de la réforme. Une telle distinction méritée dans les écrits du protestantisme devait exciter les soupçons de la part du conseil du roi, et ceci explique les poursuites actives que Louis XIV dirigea contre les jansénistes en rapport avec le parti de l'étranger. Il n'y a pas de persécution absolument sans cause; toutes ont leur source dans la crainte qu'inspire un parti. Quand un pouvoir voit ses ennemis louer une certaine opinion dans la société, il est naturel qu'il prenne des méfiances et des précautions contre elle, car ce qu'un ennemi loue doit inspirer des soupçons.

Au milieu de ces opinions hostiles et des mesures prises par l'autorité royale contre les sentiments des jansénistes, il s'était formé un tiers-parti dirigé par M. de Noailles, alors élevé à l'archevêché de Paris; les tiers-partis sont toujours la conséquence d'une guerre trop ardente. M. de Noailles, d'abord évêque de Châlons, avait publié des livres de morale et des mandements épiscopaux qui se rapprochaient par les termes et les pensées des intérêts de Port-Royal; il n'avait jamais admis cette théorie du libre arbitre, ce système qu'on appelait demi-pélagien, sur l'indépendance de l'homme. Durant sa première mission, M. de Noailles professait avec assez de hardiesse les opinions du jansénisme; il s'était honoré de l'amitié d'Arnauld, de Nicole et du Port-Royal; mais une fois élevé jusqu'à l'archevêché de la grande métropole, M. de Noailles

renonça aux principes trop ardents de son parti ; il prit un système mixte, une couleur mitoyenne ; son rituel tint tout à la fois des doctrines morales de l'école d'Arnauld et des prescriptions plus sociales des partisans du libre arbitre¹ ; M. de Noailles ne fit pas tout résulter de la grâce, sorte de fatalité des anciens. Il est rare, lorsqu'un chef d'opinion touche de près au pouvoir, qu'il ne modifie pas ses idées et ses engagements de parti ; plus on est haut, plus facilement on est modéré. Tel fut M. de Noailles, au fond janséniste ; archevêque de Paris, il se posa comme conciliateur. Madame de Maintenon d'ailleurs aimait assez les formes rigides du jansénisme ; elle n'était point indulgente pour les fautes, elle avait une rigueur de principes qui vient souvent au vieil âge, si ce n'est par caractère, souvent, hélas ! par dépit.

Si le catholicisme se montrait ardent dans son unité en France et en Espagne, la réforme aussi avait son énergie en Angleterre, en Hollande, dans l'Allemagne et en Suisse. Toutes les populations calvinistes savaient qu'il s'agissait d'une guerre de principes religieux, et les sacrifices ne coûtaient rien. Jamais peut-être le Parlement anglais n'avait montré une telle unanimité en votant les subsides ; les lords temporels et spirituels s'étaient réunis contre l'ennemi ; ils avaient embrassé la cause de la reine Anne, comme l'expression de leur religion et de leur nationalité. La révolution de 1688 avait imprimé à l'Angleterre un esprit d'égoïsme et d'isolement sur elle-même ; les whigs tenaient le pouvoir, et ils avaient lancé le duc de Marlborough sur le continent, comme leur représentant militaire. En Hollande, le principe calviniste était non moins ardent ; ce pays était rempli de réfugiés français qui animaient le prêche contre Louis XIV. Depuis l'avènement du prince d'Orange sur le trône d'Angleterre, il y avait mille rapports entre les Anglais et les Hollandais ; les

¹ M. de Noailles renia les doctrines jansénistes dans son *Exposition des doctrines de l'Église, traitant de la grâce de la prédestination*. Paris, 1696.

flottes paraissaient sous un commun pavillon dans la Manche et le Texel, les armées marchaient de concert ; on se prêtait les subsides à Londres et à La Haye ; la maison d'Orange régnait mieux sur ses anciennes provinces que sur son trône nouveau. En Allemagne, la réforme trouvait son plus ferme représentant dans la récente monarchie prussienne. Il était évident que la guerre présente ne pouvait avoir qu'un but et qu'un résultat, l'agrandissement progressif de la maison de Brandebourg en Allemagne. L'empereur avait une politique opposée à cet agrandissement, mais les souvenirs de la monarchie de Charles-Quint s'étaient réveillés à l'occasion du testament de Charles II d'Espagne, et les troupes impériales paraissaient sur le champ de bataille à côté des soldats de leur vieux rival l'électeur de Brandebourg. Presque tous les princes protestants en Allemagne avaient pris parti contre Louis XIV.

Les doctrines qui luttaient à l'étranger contre la forte unité royale de Louis XIV étaient de plusieurs espèces ; il est important de bien les définir. D'abord, l'école de la *souveraineté du peuple*, dans sa plus large extension, avait des échos répétés depuis la réforme du xvi^e siècle ; la lutte contre l'autorité avait constamment grandi ; la souveraineté du peuple, hautement défendue dans les livres des réfugiés, avait été plusieurs fois appliquée contre les rois ; mille écrits imprimés en Hollande, en Angleterre, déclaraient que l'obéissance des peuples est toujours conditionnelle, et que le pays est pleinement souverain en toute hypothèse. Cette école hardie tendait à la république populaire dans ses conséquences ; elle prenait néanmoins certaines précautions nuageuses ; c'était dans le sens biblique qu'elle allait chercher ses exemples et ses souvenirs¹ ; elle parlait de l'empire des saints, du triomphe de l'Écriture ; mais dans l'application matérielle, les deux types

¹ La bibliothèque du roi est très pauvre en pamphlets hollandais ; le *Journal de Leyde* est la plus curieuse publication de cette époque, ann. 1700-1710.

qu'elle offrait aux générations comme le dernier terme de sa théorie, c'étaient Genève pour le système municipal, et les États-Généraux de Hollande pour l'organisation gouvernementale et hiérarchique.

L'école républicaine se posait trop hardie pour être immédiatement dangereuse ; l'aristocratie anglaise, avec sa monarchie de 1688, ne l'eût pas subie, car elle ébranlait dans son essence l'édifice de la constitution du Parlement ; elle réduisait tout au système fédératif des États-Généraux de Hollande et de la municipalité de Genève. Alors parut une opinion mi-toyenne, qui admettait la royauté comme condition nécessaire de l'état social, mais la royauté avec des institutions, un Parlement, des libertés publiques (car le mot est vieux). Les écrits, les pamphlets, et jusqu'aux manifestes des puissances alliées, indiquaient cette révolution tentée en face de l'établissement absolu de Louis XIV. Rien n'était plus dangereux pour le roi que cette théorie mixte et pondérée des pouvoirs politiques dans la société. Je trouve un curieux écrit du temps en forme de manifeste ; en voici les termes : « Exhortation aux François qui avoient encore quelque sentiment de leur liberté (dont le nom qu'ils portoient n'étoit qu'un masque vain), de se servir de l'occasion favorable qui se présenteoit pour la recouvrer, en joignant leurs armes à celles des alliés qui déploroient leur sort, au lieu de le leur rendre plus malheureux par leurs hostilités¹. » Dans ce pamphlet il était fait ensuite un dénombrement des griefs de la nation française contre son roi, « pour animer les François à prendre les armes, afin de secouer un joug insupportable qui rendoit leur condition pire que celle des esclaves ; pour obtenir la convocation des États du royaume, sans le consentement desquels le roi n'étoit pas en droit de faire aucune levée sur son peuple, et afin que tous les partisans qui, comme des loups ravissants, dévoroient leur substance, fussent chassés ou sacrifiés à leur colère. » Cette théorie s'adressait aux souvenirs, aux émotions

¹ Il fut imprimé à Londres, ann. 1705.

des diverses classes du peuple. On avait partout mémoire en France des jours de liberté ; les parlementaires regrettaient les temps d'autorité pour la grand'chambre et les Tournelles, quand ils se promenaient avec la robe rouge et bien parés au milieu du peuple ; il n'y avait pas un de *messieurs* qui ne rêvât le retour de l'autorité politique du parlement, alors qu'il avait le droit de remontrance et le refus d'enregistrer. Les États-Généraux étaient aussi très populaires ; on en disait secrètement l'histoire dans les parloirs de la bourgeoisie, lorsque le prévôt des marchands portait les griefs de la grande cité. L'exemple de l'Angleterre réchauffait bien des têtes : pourquoi n'aurait-on pas les mêmes libertés ? qui empêchait le peuple d'avoir son bill de droits ? Ainsi donc la lutte des doctrines suivait en quelque sorte le mouvement militaire qu'elle avait préparé. Avant que les opinions et les partis courent aux armes, il se fait toujours une longue polémique, ardente, infatigable ; on s'essaie par la parole, on se menace par les pamphlets.

Quand l'autorité royale était ainsi attaquée, la longue postérité de Louis XIV s'agrandissait encore par la naissance d'un arrière-petit-fils ; la sémillante duchesse de Bourgogne donnait la vie à un bel enfant, qui prit le nom et le titre du duc de Bretagne ; le vieux roi fut au comble de ses vœux ; trois générations perpétuaient sa race ; il les voyait croître autour de lui. Rien de plus imposant et de plus gracieux tout à la fois que cette famille de Louis XIV réunie à Versailles, telle qu'elle nous est retracée encore par la grande peinture, rare et précieux monument de l'art : qu'il est grave et solennel ce vieillard entouré du dauphin, homme mûr déjà, du duc de Bourgogne, du roi d'Espagne, du duc de Berri, ses petits-fils, et de cet enfant au berceau, gras, joufflu, tout empaqueté de riches malines, et la poitrine ornée du beau cordon bleu ! Le roi répugnait alors à se faire peindre ; on l'avait tant reproduit dans ses jeunes années, avec les attributs de force et de vie ! maintenant les rides couvraient ses traits, les caractères de la vieillesse se dessinaient sur son front majestueux, et sa large

perruque en déguisait à peine l'outrage ineffaçable ; souvent madame de Maintenon l'avait trouvé les larmes aux yeux en contemplant les portraits de sa jeunesse, car rien n'est triste comme un portrait qui demeure seul des beaux jours de l'existence, témoignage désolant des ravages que le temps a faits sur la vie. Louis XIV n'aimait plus de cette vie que le travail et le devoir ; toutes ses émotions se portaient sur le grand œuvre de la monarchie ; il ne quittait plus ses appartements que pour la chasse dans la forêt de Versailles et quelques distractions dans la chambre de madame de Maintenon. Toutefois il y avait cela de doux et de facile dans ce royal vieillard, qu'il aimait que toute sa cour s'amusât ; il ne voulait pas que la nouvelle génération s'aperçût de ses souffrances, de ses ennuis, et la duchesse de Bourgogne était merveilleusement propre à embellir cette magnifique cour ; elle était chargée de distraire la partie jeune et active de Versailles et de Marly¹. Le roi voulut que toute la cour prit part à sa douce joie de mère ; on se contint jusqu'au jour des relevailles de madame la duchesse ; on fit jeu d'enfer, danse en sa chambre, car elle aimait toutes les distractions, même le brelan.

Louis XIV s'était conservé d'une galanterie et d'une grâce parfaites. « Le roi avoit préparé pour madame la duchesse de Bourgogne des présens magnifiques, qu'elle devoit trouver à chacun des douze pavillons de Versailles. Parmi les présens il y avoit deux cabarets, un d'or et un d'argent, travaillés dans la perfection ; un portrait de madame la duchesse de Bourgogne tenant monseigneur le duc de Bretagne sur ses genoux, avec une bordure magnifique ; beaucoup de belles pièces d'étoffes de Perse, de la Chine et de France ; une cave pour des essences, des robes de chambre toutes faites, des tabliers, des éventails, des parasols, un rouet de la Chine et des ballots de soie, parce qu'elle aime à filer. Sur les six heures, le roi et la reine d'Angleterre arrivèrent. Le roi les reçut dans le jardin et les mena dans un endroit auprès du mail, où l'on avoit préparé une collation magnifique, avec des

buffets nouveaux de porcelaine et de cristal, sur des tables de marbre blanc, sans nappe. Le roi d'Angleterre, messeigneurs les ducs de Bourgogne et de Berri, les princesses et beaucoup de dames angloises et françoises étoient à table; la reine d'Angleterre ne s'y mit point, et le roi la mena au pavillon des Globes. Le temps étoit à souhait. On avoit laissé entrer dans les jardins une infinité de gens venus de Paris, et qui n'embarrassoient point pour la vue. Les rois et la reine étoient dans des fauteuils à la porte du salon. Les fusées commencèrent à neuf heures, et tout le feu fut le plus beau du monde, et on laissa brûler ensuite tout l'arc de triomphe; à neuf heures et demie, on se mit à table, et durant le souper on chanta les vers qui avoient été faits pour madame la duchesse de Bourgogne, et qu'on avoit déjà chantés le premier jour qu'on arriva ici. Après le souper, le roi et la reine d'Angleterre retournèrent à Saint-Germain. La plupart des gens qui étoient venus de Paris pour le spectacle demeurèrent dans les jardins jusqu'à minuit. » A Paris, ce furent des fêtes non moins magnifiques; la bourgeoisie aimait alors ses rois avec passion; quand il leur naissait un fils, c'étoit l'enfant de tous; il fallait voir la joie naïve des halles, le branle de toutes ces harençères! Qu'il étoit doux ce nom de fils de France, ce culte du peuple pour le royal enfant au berceau; hélas! ce pauvre enfant ne vécut pas de longues années; le duc de Bretagne prépara cette cruelle suite de funérailles qui couvrit de deuil toute la famille royale. Quand la mort vous prend ainsi une race, elle est impitoyable, elle frappe sans se lasser vieillards, enfants et jeune fille; elle semble s'asseoir au banquet, et boire dans la coupe à la ronde, comme dans l'œuvre magnifique d'Albert Durer.

La cour s'étoit faite alors un peu littéraire; non point de cette grande et respectueuse littérature de la belle époque de Louis XIV, si louangeuse pour le roi, mais de cette autre littérature qui devenait philosophique et mordante. La duchesse du Maine donnoit le ton à la nouvelle école des gens de let-

tres ; fort spirituelle, elle faisait des vers avec grâce ; son salon se composait de poètes avec lesquels elle vivait dans plus intime familiarité ; sa maison de Sceaux restait le rendez-vous des beaux-esprits du temps, et, princesse romanesque, elle appelait La Mothe Houdard *son berger* ; l'étiquette était tout à fait oubliée dans ces petits soupers où la galanterie et l'esprit faisaient assaut de gentillesse. Ce fut l'origine de l'école mêlée de nobles et de gens de lettres qui domina le xviii^e siècle. Le roi avait bien quelque répugnance pour cette égalité, il pouvait s'en plaindre ; mais la duchesse du Maine n'était-elle pas la femme d'un des fils chéris de Louis XIV, ce jeune homme tout boiteux sauvé aux eaux de Barrège par les soins de madame de Maintenon ? Le roi avait toujours pour ses enfants naturels un faible et une tendresse indicibles. La duchesse du Maine excellait dans l'art de jouer la comédie ; elle dansait, aux chansons, les plus gracieux des menuets de la cour ; une jolie voix récitait des noëls, tandis que les quadrilles exécutaient les rigodons joyeux et les danses à caractère de l'Espagne et de l'Italie. Rien n'était comparable à ces quadrilles sous les charmilles de Versailles et de Marly.

Si la duchesse du Maine aimait la poésie, le duc d'Orléans faisait de la musique avec passion et composait des opéras. Depuis la mort de Monsieur, frère du roi, le duc d'Orléans s'était mis en meilleurs rapports avec son oncle ; ces douloureux événements qui brisent le cœur, ces deuils qui désolent les races, resserrent les membres d'une même famille ; on ne peut rester divisé, quand la mort impitoyable nous pousse vers la terre, notre origine commune. Le roi avait comblé le duc d'Orléans de toute espèce de faveurs : il lui avait fait près de 1,300,000 liv. de pension, indépendamment de ses immenses apanages ; il l'accueillait avec une bienveillance triste, qui rappelait sa tendresse fraternelle pour Monsieur. Le duc d'Orléans s'était plaint d'avoir été omis dans le testament de Charles II d'Espagne, quoique sa branche eût des droits par Anne d'Autriche son aïeule ; Louis XIV lui permit

de réclamer auprès de Philippe V, et le duc confia ses intérêts à l'abbé Dubois, son secrétaire des commandements. L'origine de l'abbé Dubois était obscure, mais son habileté incontestable ; mêlé tout jeune homme aux négociations de la famille de Monsieur et de la maison d'Orléans¹, il avait été plusieurs fois remarqué par Louis XIV, qui lui donna un bénéfice en récompense. Le roi n'avait pas voulu jusqu'alors confier un commandement militaire au duc d'Orléans qui se sentait à la tête et au cœur certaines destinées ; il les étouffait sous de vulgaires plaisirs. Souvent, lorsqu'on a conçu des idées un peu fières, lorsqu'une ambition élevée vous dévore, on cherche à déjouer l'œil vigilant qui vous surveille, par une vie dissipée et insouciant : c'est l'innocence et l'imbécillité de Brutus dans la vieille Rome. Le duc d'Orléans s'adonnait aux sciences occultes et à la musique avec frénésie ; il avait composé l'opéra de *Panthée*, dont les paroles étaient de La Fare ; on le joua chez la princesse de Conti à Fontainebleau². De temps à autre, pourtant, la poitrine du prince bouillonnait, et il demandait au roi qu'on l'employât dans le mouvement de la guerre active ; il caressait toutes les vanités de Louis XIV, et la duchesse d'Orléans consentit à donner les honneurs à la duchesse de Bourgogne ; ces honneurs consistaient à lui offrir les gants, l'éventail et le verre d'eau sucrée sur le plateau d'or, vieille coutume empruntée à la féodalité, alors que les grands vassaux servaient à cheval le suzerain au banquet. La petite fée de toute cette cour était toujours la duchesse de Bourgogne, enfant gâtée, qui se tirait, à force d'esprit, de la position fautive que le duc de Savoie son père lui avait faite en

¹ L'abbé Dubois, de race méridionale, fine et rusée, était né à Brive-la-Gaillarde, le 6 septembre 1656, et avait alors cinquante ans. Je retrouverai plus tard le cardinal Dubois à la régence.

² Le duc d'Orléans dessinait en perfection ; on voyait encore au château de Meudon, avant nos troubles politiques, des peintures parfaites de sa main, il a dessiné et gravé les belles estampes de l'édition de *Daphnis et Chloé*, dans la traduction d'Amyot.

secondant la coalition. Le roi, avec cette noblesse qui le caractérisait, ne lui parlait jamais de la rupture du duc de Savoie ; il ne témoignait ni froideur ni méfiance ; la duchesse ne cessait d'entrer dans le cabinet de madame de Maintenon, d'assister au travail, et jamais il n'y avait eu la moindre crainte qu'elle n'abusât de cette liberté, en révélant les secrets d'Etat au duc de Savoie son père ; elle était trop pleine de ses plaisirs, et Louis XIV, vieux roi, redoublait auprès d'elle d'attentions et de prévenances. Il y eut alors frénésie pour les bals masqués, on en faisait à toutes les soirées du carnaval ; le vieux roi, pour complaire à sa jeune cour, y paraissait lui-même ; et comme l'étiquette était que tout le monde fût costumé, Louis XIV mettait sur ses vêtements une robe de gaze légère et transparente.

Le roi Louis XIV considérait la maison d'Espagne comme sa propre famille ; il venait d'envoyer son portrait à son petit-fils, et les conseils n'avaient pas manqué à son inexpérience : jamais correspondance plus active que celle du roi de France et de Philippe V ; et les alliés avaient raison de dire que les deux royaumes n'en formaient qu'un, sous la commune impulsion de Louis XIV. Ils étaient pourtant passés ces temps heureux de l'avènement : le jeune Philippe V n'excitait plus dans la péninsule cette unanimité de sentiments et d'amour qui avait salué son arrivée à Madrid. Le roi avait quitté l'Espagne pour se porter en Italie, théâtre même de la guerre ; on a vu qu'il avait laissé le gouvernement des Castilles à sa jeune femme Marie de Savoie ; spirituelle et douce, la reine s'était entièrement placée sous l'ascendant de la princesse des Ursins, sa *camarera major*, puissance exclusive de cour à l'Escurial ou au Buen-Retiro. Marie-Anne de la Trémouille, de cette grande famille si ardente sous la Fronde, avait d'abord épousé le prince de Chalais, cadet des Talleyrand ; exilée par ordre de Louis XIV à la suite du duel du prince de Chalais, elle vécut galante et riche à Rome, la vieille capitale du monde chrétien ; elle y avait connu le cardinal d'Estrées ; à la suite

de quelques intrigues amoureuses, on lui avait fait épouser le prince Bracciano, possesseur de cette belle villa Orsini, qui n'a de pareille à Rome que la villa Borghèse, si riche de ses eaux et de ses parcs, près de la porte du Peuple, qui couronne le Corso romain ; c'est de la villa Orsini que la princesse avait pris son nom d'Orsini ou d'Ursins, sous lequel elle devint si célèbre. La princesse avait emprunté la dextérité et l'esprit des Talleyrand et le courage des la Trémouille ; habile à suivre toutes les négociations, c'est d'après les dépêches du cardinal d'Estrées qu'elle avait été choisie comme *camareria major* pour Marie de Savoie, devenue depuis reine d'Espagne¹. La princesse des Ursins obtint bientôt un puissant ascendant sur sa souveraine, jeune femme naturellement entraînée vers une plus vieille expérience ; la reine d'Espagne, timide comme à dix-sept ans, appelait un guide sûr et fidèle dans la tâche difficile que la régence lui imposait pendant l'absence du roi, alors à la guerre d'Italie. La princesse des Ursins parlait élégamment la langue italienne, si chérie de la reine ; elle jargonait l'espagnol avec une facilité prodigieuse. Son système fut bien simple : il consista tout entier à dominer l'esprit de Marie de Savoie, et à se poser exclusivement Espagnole. On vit une chose étrange ! une Française désignée par Louis XIV comme *camareria major*, combattre ouvertement l'influence de la France ! la princesse des Ursins parvint à éloigner du conseil de son souverain le fidèle Louville, le seul gentilhomme français qui eût accompagné Philippe V dans le sombre Escorial. La princesse atténua, autant qu'il fut en elle, le crédit du cardinal d'Estrées, ambassadeur de France à Madrid ; elle grandit le pouvoir des Espagnols ; elle eut sa cour, ses amis dans le conseil d'Espagne, si bien qu'on disait que la princesse agissait ainsi pour convaincre l'Europe qu'en aucun cas les deux monarchies ne seraient réunies. Un des griefs de la coalition était le rapprochement trop intime des deux monarchies ; Louis XIV voulait peut-être témoigner que le ca-

¹ La princesse des Ursins, née en 1645, avait donc soixante ans.

binet de Madrid marchait dans sa propre impulsion; habile tactique au moment où l'Europe lançait ses manifestes contre l'insatiable ambition de Louis XIV.

Au retour de Philippe V à Madrid, le pouvoir de la princesse des Ursins se continua; dans cette cour de Buen-Retiro ou de l'Escorial, si compassée, si pleine d'ennui et de cérémonial sombre et fastueux, le roi ne trouvait de délassements et de jouissances qu'avec sa jeune femme, sémillante ainsi que toutes les princesses de Savoie; la reine exerçait donc sur Philippe V une puissance exclusive, et comme elle était soumise à la princesse des Ursins, toutes les affaires se dirigeaient par l'héritière des la Trémouille. La collection de ses dépêches est curieuse; comme à tout ce qui émane des femmes, il y préside un esprit d'observation et de finesse, un mélange de petites et de grandes choses, d'intrigues rusées et de légèreté; la princesse des Ursins s'occupe de mille objets futiles à côté du travail sérieux; elle marche à son but, elle passe avec une dextérité extrême entre toutes les difficultés, et les évite constamment. Plus tard, cette correspondance prit une grande activité, avec madame de Maintenon surtout: deux femmes d'esprit et de conduite, si habiles et si avancées dans la vie d'intrigue, devaient s'entendre pour imprimer une commune direction aux affaires. La position de Philippe V était délicate; le parti de l'archiduc avait jeté des traces profondes dans les provinces, spécialement en Aragon et en Catalogne, pays de vieille liberté municipale. Les alliés avaient promis aux provinces leurs *fueros*, et rien n'était plus populaire en Espagne que ces anciennes constitutions de villes, d'États et de royaumes. Les idées si pleines d'unité et de force qui présidaient au gouvernement de Louis XIV ne pouvaient précisément s'adapter à un système de morcellement. Le cardinal Porto-Carrero, le secrétaire d'État don Manuel de Arias, tout le conseil de Castille, étaient très dévoués à Philippe V; mais il se forma une opposition de nobles Castillans sous les ordres et les inspirations de l'Amirante de Castille. Ni Philippe V, ni la prin-

cesse des Ursins, n'avaient osé heurter de front le fougueux don Juan-Thomas-Henriquez de Cabrera, le brillant Amirante; on l'avait dès lors désigné pour l'ambassade de France où il devait représenter son nouveau souverain, le petit-fils de Louis XIV. On cherchait un prétexte pour l'éloigner de Madrid : don Juan accepta la mission ; mais à peine était-il arrivé à Burgos, qu'il se détourna de la route et prit le chemin de l'Estramadure et du Portugal; il fixa sa résidence à Lisbonne, où les nobles mécontents vinrent le joindre, et il attendit dans cet exil volontaire le mouvement des alliés contre la monarchie espagnole. La fuite de l'Amirante jeta de vives alarmes à la cour de Philippe V; cet acte d'opposition pouvait devenir le signal d'un armement général de la grandesse dans les provinces; la famille de l'Amirante était nombreuse, ses alliances plus considérables encore, sa fortune immense; et dans ce pays d'Espagne, tout naïf de croyances, on en était au moyen âge, où toutes les familles se disaient et se proclamaient solidaires des torts faits à leur blason. Ainsi, d'une part, la cour d'Espagne était sous la main de la princesse des Ursins, active, intrigante, gouvernant toutes les affaires de la monarchie; le roi Philippe V, ennuyé de sa couronne, n'avait d'autre distraction que sa jeune femme, enfant couronnée. Il n'y avait plus de noblesse française à Madrid; aucun carrousel ni fête galante; quelques combats de taureaux où le roi assistait sans plaisir et presque en frémissant, à l'aspect de ces obevaux d'Andalousie aux entrailles béantes; une cour qui n'était qu'un vaste monastère, une grandesse difficile à conduire et à gouverner. D'un autre côté s'élevait un prétendant redoutable, cet archiduc descendant de Charles-Quint, si glorieux encore dans les annales d'Espagne. Telle était alors la situation de la branche cadette du petit-fils de Louis XIV, régnant sur les deux mondes, dans cette immense monarchie où le soleil ne se couchait jamais.

Une autre dynastie, mais exilée et proscrite, vivait sous l'abri royal de Saint-Germain. Depuis la mort de Jacques II, son

fils Jacques III, tout enfant, avait été reconnu et salué comme roi d'Écosse, d'Angleterre et d'Irlande; les honneurs lui étaient rendus en cette qualité; Louis XIV mettait même une délicate attention à le proclamer au milieu de la multitude de ses courtisans. Quand le jeune roi d'Angleterre venait à Versailles visiter son royal protecteur, Louis XIV se hâtait de lui donner la droite aux banquets, aux fêtes de cour; si le jeune homme dansait un menuet aux chansons, le vieux roi tout goutteux se tenait debout et restait découvert, quelles que pussent être les instances de la reine douairière d'Angleterre pour le faire asseoir dans son vaste fauteuil; noble hommage au malheur! il semblait que Louis XIV prit à plaisir d'élever la royauté d'autant plus haut qu'elle avait été plus avilie dans les tempêtes politiques.

Jacques III n'était officiellement reconnu roi que par la France et l'Espagne¹; les Stuarts n'avaient d'amis que les Bourbons, par une triste et étrange similitude de la fortune et de la destinée. En Angleterre, Jacques III était solennellement proscrit par le Parlement: un acte des communes le confondait avec les traîtres et les ennemis du repos public; le sentiment d'amitié de la reine Anne pour son jeune frère n'avait pu se manifester librement; le principe aristocratique et protestant dominait les lords et les communes. Aucune sympathie n'était permise; les partis proscrivaient le jeune Stuart, salué roi d'Angleterre par quelques fidèles sujets à Saint-Germain; on n'entendait à Londres que les bills sanglants et les actes implacables contre les partisans du soi-disant roi Jacques III. Dans toutes les époques agitées, on marche à la proscription comme à une mesure de sûreté générale. Cependant tout ne paraissait pas perdu pour la royauté des Stuarts: en examinant avec attention l'état des trois royaumes, il était possible de voir des éléments favorables à la cause légitime; l'Irlande d'abord, toute catholique,

¹ J'ai trouvé une lettre autographe de Jacques III à Philippe V, ainsi signée: JACQUES, R.

frémissait sous la main de la conquête. L'état véritable de ce pays ressemblait à celui d'une nation domptée par la force : les catholiques étaient traités en serfs, les plus belles terres avaient été distribuées aux familles protestantes par la confiscation ; les catholiques irlandais étaient tous désormais violemment soumis au serment du *test*. L'Irlande manquait d'armes, de munitions, autrement elle eût entrepris une fois encore sa délivrance en proclamant les Stuarts, qui seuls offraient des garanties à ses convictions politiques et religieuses. L'Écosse n'était pas déterminée dans sa fidélité aux Stuarts par le même motif ; c'était un dévouement de race et de famille ; les clans d'Écosse reconnaissaient les Stuarts comme leurs propres rois, leurs souverains antiques de noblesse et d'armes : c'était aux montagnes que les Stuarts avaient pris naissance ; leur palais brillait à Holy-Rood ; sur le seuil de ces portes sacrées on voyait les grandes armoiries des Stuarts au milieu des bois de cerfs, des défenses de sangliers, nobles dépouilles des forêts. L'Écosse gardait des haines profondes et nationales contre l'Angleterre et cette dynastie orangiste et allemande qui avait employé tant de violences dans sa conquête. Les tribus de la montagne restaient fidèles ; plusieurs régiments écossais avaient pris du service en France ; une compagnie de gardes résidait auprès de Jacques III ; il n'était pas un klan qui n'eût en sa mémoire l'hospitalité qu'il avait donnée à Charles II, le jeune homme aux belles mains héréditaires, poursuivi par les armées de la république à l'époque des *saints* de Cromwell. De temps à autre, quelques messagers hardis parcouraient les montagnes et invitaient les clans à se tenir prêts pour une prochaine prise d'armes ; c'est à cette situation ardente des esprits qu'il faut attribuer l'acte de fusion de l'Angleterre et de l'Écosse, et l'union des parlements des deux pays, alors consommée, car il fallait assouplir les Écossais à la suprématie législative de l'Angleterre, de son Église et de ses lords¹.

¹ L'acte d'union de l'Angleterre et de l'Écosse est du 27 janvier 1707 :

Cette Angleterre elle-même n'était pas sans offrir quelques partisans à Jacques III ; la grande majorité des Anglais avait embrassé la réforme ; il ne restait qu'un très petit nombre de catholiques. Mais la réforme, telle qu'elle existait en Angleterre, n'était pas le protestantisme sombre et rigide de l'école calviniste : l'Église anglicane avait ses pompes, une hiérarchie, un clergé riche et possesseur d'opulents presbytères, de luxueux bénéfices, un épiscopat respecté, siégeant dans la chambre des lords ; cette Église craignait l'invasion du principe calviniste et puritain au sein de l'Angleterre, la privation de son influence politique. L'avènement de Guillaume III n'avait-il pas menacé de faire triompher l'école de Hollande et de Genève ? que serait devenu dès lors le clergé anglican ? On avait soin d'exagérer cette situation, et l'épiscopat n'était pas bien éloigné d'une grande restauration de la royauté ancienne. Une minorité parmi les lords également avait conservé au cœur les principes d'honneur et de loyauté envers les vieux souverains légitimes, et quoique les peines les plus sévères fussent prononcées par le parlement, la plupart correspondaient avec les Stuarts par des commissaires secrets qui venaient sur le continent, porteurs de paroles et de propositions intimes pour une restauration enthousiaste. Si l'on veut se faire une juste idée des espérances qu'inspirait la restauration des Stuarts, il faut lire les rapports secrets de leurs agents dans les trois royaumes ; non pas qu'il faille ajouter une foi absolue à ces récits exagérés par le dévouement : la plaie des grandes causes est souvent cette manière aveugle dont les serviteurs trop zélés envisagent les affaires ; ils voient tout avec leur propre impression et leur vive impatience. D'après un de ces rapports secrets sur l'Écosse, « un chef, homme de condition, député des montagnards, était venu pour offrir de leur part de prendre les armes au nombre de douze mille, s'il plaît au roi de leur envoyer la réunion du parlement irlandais est bien postérieure en date (2 juillet 1800).

les secours dont ils ont besoin, poudre, fusils et argent ¹. »

Les rapports qui viennent d'Angleterre, toujours plus circonstanciés, parlent des mécontentements qu'excite la cour de Saint-Germain : les intrigues qui se disputent le roi Jacques III sont nombreuses ; elles empêchent le légitime développement de la restauration ; ses partisans s'en plaignent avec aigreur. Ces plaintes se ressentent du mauvais succès qu'avaient eu jusqu'alors les Stuarts ; on s'en prenait à toutes les influences, on cherchait à mettre sur les fautes particulières les coups de la triste fortune. Le danger des causes malheureuses est de se jeter dans les bras de l'intrigue et de périr par leurs divisions. Les mémoires des agents secrets étaient soumis au conseil de Louis XIV ; le roi mettait son amour-propre de tête couronnée à restaurer la vieille dynastie écossaise ; cette contre-révolution entraînait dans son plan de résistance à l'Europe armée. Les réformés de la Hollande et de l'Angleterre cherchaient à soulever les huguenots des Cévennes ; le roi de France dirigeait ses efforts vers l'Irlande pour insurger les catholiques ; le principe religieux se mêlait partout au principe politique. Jamais guerre n'en fut plus profondément empreinte dans les opinions de la France.

La campagne de 1702 s'était ouverte avec un grand enthousiasme ; la paix de Riswick avait laissé aux esprits le temps de se reposer, et des armées s'étaient subitement organisées avec cette chaleur entraînant de la nation française. L'esprit militaire de la noblesse ne s'était jamais démenti ; son métier, c'étaient les armes : si elle ne payait pas l'impôt de ses fiefs, elle livrait l'impôt de son sang. Pour le peuple, sauf la milice, le recrutement était volontaire et par simple engagement ; pour le gentilhomme, il était forcé : noblesse doit son fief et sa vie, telle était la vieille maxime. La caricature moqueuse des jours de troubles populaires a pu se rire des officiers créés dans les antichambres de Versailles ; ces offi-

¹ Rapports des agents écossais pour la restauration des Stuarts dans les papiers de Renaudot. (Biblioth. royale.)

ciers étaient braves, insoucians au milieu des batailles : ils avaient conservé le type du caractère français ; ils se ruinaient à la guerre avec une admirable résignation ; les armes, pour eux, n'étaient pas une source de fortune : quand un gentilhomme de bonne noblesse du Rouergue et de Gascogne avait passé sa vie au camp, il conquérait pour récompense une pension de 600 liv. et la croix de Saint-Louis. Il y avait bien quelques privilégiés de cour, comme à d'autres temps il y eut des privilégiés des halles ou des comités révolutionnaires ; mais la masse de la noblesse était soumise à la loi de l'égalité et de l'ancienneté, qui n'est pas une invention de l'époque.

Presque toute la gentilhommerie jeune et forte de la province était sous la tente ; on ne voyait aux châteaux que de faibles femmes, des vieillards et des enfants, qui attendaient avec impatience que le *Mercur*e *Galant* et la *Gazette* du sieur Renaudot vinssent annoncer des nouvelles de leurs frères et de leurs époux. La vie provinciale des châteaux était uniforme ; la plupart des manoirs féodaux avaient été détruits dans la guerre civile et sous le ministère implacable de Richelieu. Les tourelles aux écussons des antiques familles étaient néanmoins conservées. A côté du manoir avec tours, carcan, vol de chapon, juridiction haute et basse, s'élevait un bâtiment moderne ; depuis que Louis XIV avait bâti Versailles, beaucoup de gentilshommes un peu fortunés avaient abandonné la demeure féodale des ancêtres, ses fossés pleins d'eau bourbeuse, ses murailles noircies ; on avait construit de grands bâtiments à croisées sculptées, tout blancs comme Marly ; souvent les quatre tours s'y joignaient, et déjà se répandaient dans la contrée, sur les manoirs délaissés, les traditions d'esprits et de revenants qui apparaissaient, sous l'armure de la Croisade, pour demander compte aux modernes chevaliers des crimes de leurs ancêtres. La vie des châteaux était simple : les gentilshommes allaient presque toujours en guerre ; les femmes brodaient de la tapisserie, selon l'usage des vieux temps, depuis l'époque où la reine Mathilde

retraçait les exploits de la conquête des Normands sur la grande tapisserie où Taillefer, le héraut, le trouvère, jette sa lance, comme si ce fût un bastonnet. Les dames aimaient aussi le rouet à pleine soie, tandis que les douairières, avec leurs longues et belles quenouilles, leurs fuseaux tout blancs de chanvre, ressemblaient à ces vieilles fées des romans de chevalerie, qui filaient portant une haute maison tourelée sur leur tête grosse et chenue. Le chapelain lisait la vie des saints personnages ou les exploits des quatre fils Aymon, imprimés à Avignon chez Leblond, ou à Cottignac en haute Provence; et l'on s'intéressait jusqu'aux larmes aux malheurs des quatre frères, à ce Renaud de forte stature, emporté comme toute la race méridionale, qui avait brisé d'un coup d'échiquier le crâne du bâtard de Charlemagne, le traître et couard protecteur de Ganelon de Mayence; et à ce Richardet si admirable de dévouement fraternel envers son aîné de Montauban. On riait à gorge déployée des bons tours que le magicien Maugis jone à l'empereur Charlemagne, et la société contemplait les belles estampes et les gravures qui représentaient les quatre fils Aymon montés sur le fidèle Bayard, ce fort coursier qui se cabrait contre Sacripant et devenait si doux auprès de la divine Angélique, la reine de Cathai, selon messer Arioste. Puis c'était la lecture de l'Almanach de Pierre Larivay, si merveilleusement connu des cultivateurs du midi de la France, et on y comparait les prédictions de messire Nostradamus, le savant astrologue de Salon qui annonçait les gelées d'avril, les catastrophes des empires, et cela faisait passer les longues soirées d'hiver au coin du foyer domestique.

L'éducation des enfants aux châteaux n'avait plus ce caractère chevaleresque du moyen âge; on ne connaissait plus le beau déduit des pages, les enseignements de la chasse au faucon. Dès l'adolescence, on était jeté dans une école militaire à Saint-Cyr; on devenait garde de marine ou officier d'un régiment. Il y avait des capitaines de quinze ans, courageux comme de petits Césars.

Le clergé était tout à fait indépendant de l'État dans ses propriétés, et ne lui coûtait aucun salaire ; sa fortune territoriale était vieille, et venait de dons volontaires que l'Église avait reçus dans le moyen âge, et qu'elle ne cessait de recevoir. La vie du clergé était en général haute et sainte, même dans l'épiscopat : quelle magnifique réunion de talents depuis l'école de Bossuet, Fénelon, Fléchier, Mascaron, jusqu'au jeune Massillon lui-même, qui déjà s'élevait à cette origine du xviii^e siècle ! Il y avait de la force dans ce grand collège de pontifes, et les vertus obscures des curés de village dans leurs petits presbytères rachetaient quelques rares exceptions de vies dissolues et en contradiction avec la sainteté et la chasteté de l'Église. Au reste, tout dans la hiérarchie catholique était libre ; le clergé, réuni en assemblée générale, votait les subsides volontaires pour le roi et les nécessités de l'État. Le clergé subissait avec douleur cette puissance civile qui s'immisçait dans son admirable organisation, telle que les papes l'avaient conçue, en se plaçant comme la pierre angulaire du système catholique. Les ordres réguliers avaient presque tous une destination sociale : les bénédictins cultivaient la science, les religieux de Saint-Benoit la terre ; aux minimes appartenaient les collèges militaires, et Napoléon leur dut sa grande éducation à Brienne ; les capucins accouraient aux incendies avec un hardi dévouement pour le service des pompes ; les lazaristes avaient les galères, les hospices et les enfants trouvés. Les jésuites, les bénédictins, les frères des écoles, pauvres religieux, s'occupaient de l'enseignement des enfants, de leurs besoins intellectuels ; ils annonçaient aux fils du peuple les devoirs du chrétien et la sainte obéissance ; ils leur montraient l'éternelle récompense d'un ciel ouvert aux souffreteux de la terre, et cet enfer où le riche sans entrailles serait éternellement puni ; la persuasion d'une vie future consolait le pauvre des disgrâces d'une existence de douleurs.

La vie de la bourgeoisie était admirable en France ; la famille était organisée autour du père commun. Le droit d'ai-

nesse perpétuait la race et la fortune ; il donnait un chef au foyer, et n'en faisait pas une république. Aux jours solennels, on se réunissait dans ces joies intimes qui ne demandent ni un monde bruyant, ni des plaisirs achetés ; on ne marchait pas à la satiété désolante. Les fêtes étaient religieuses ; naissait-il un bel et gracieux enfant ? tout le monde était en émoi pour courir à son baptême, et son berceau était couvert de fruits et de fleurs ; ce bel enfant recevait le nom d'un saint patron, et la magnifique légende de l'ange gardien berçait doucement les parents dans de fraîches et délicieuses illusions. Ensuite venait la fête du père ou de l'aïeul, célébrée à l'église paroissiale. Pâques fleuries arrivaient-elles pour annoncer le printemps ? les portes des maisons étaient tapissées de branches d'oliviers sauvages, de rameaux tout verdoyants de buis et de laurier. Plusieurs jours les villes étaient en deuil pour la passion de cette grande victime qui enseigna la liberté au monde ! A Pâques, c'était la foire aux œufs et aux jambons joyeusement étalés, car on sortait du jeûne et de la pénitence : les cloches annonçaient-elles la Fête-Dieu ? les processions se déployaient avec les dénombrements tout populaires des confréries et des métiers. L'Eglise avait sa fête des Morts, idée forte, pieusement jetée dans une société toujours oublieuse ; on courait alors aux cimetières des parents, à la tombe d'un père ou d'une jeune fille que la mort impitoyable avait ravie ; une palme et une couronne de roses blanches désignaient la vierge pure, car ainsi le voulait l'Eglise. Les cimetières chrétiens n'avaient pas ces inscriptions vaniteuses qui rappellent les grandeurs d'un monde périssable ; une pensée morale d'effrayante égalité venait çà et là abaisser l'orgueil humain, et la fatale sentence : *hodie mihi, cras tibi* (aujourd'hui pour moi et demain pour toi) remuait les entrailles des grands de la terre. Noël advenait-il ? on avait la crèche des pasteurs, la naissance d'un Dieu né comme le pauvre peuple, adoré par lui, vivant avec lui, l'enseignant, le consolant, tout peuple jusqu'à sa mort en croix ; la grandeur de ce Dieu était

célébrée par des noëls de bergers et les plus naïves histoires, jusqu'à cette adoration des mages, qui n'est que le symbole de l'abaissement des rois devant le fils du peuple, Jésus, en qui est la sagesse et la véritable souveraineté. Tous ces récits du foyer, toutes ces légendes de la piété occupaient la bourgeoisie plus activement peut-être que le triste spectacle des passions humaines et l'immoralité de la scène moderne.

Le peuple trouvait ses émotions dans la vie municipale, existence alors plus intime, plus resserrée. Tout était groupe et corporation ; les rues étaient étroites, les maisons rapprochées. Aux champs, les vieilles communes se déployaient encore en face de la seigneurie. Il n'y avait plus de serfs dans les campagnes, sauf dans quelques provinces récemment réunies à la couronne. Les ordonnances des rois avaient successivement affranchi le paysan de la servitude de corps : ce qu'on appelait la corvée, n'était, dans la plupart des communes, que la prestation en nature pour un objet d'utilité publique, tels que les chemins ou les voies communales et seigneuriales¹. Dans les temps de guerre, le paysan était également soumis à la milice, sorte de garde rurale qu'on avait mise en activité au moment où toute l'armée agissait à l'extérieur. Aux communes de France il s'était établi, d'époque immémoriale, le tir au pigeon ou à l'oie sur la place paroissiale : un grand mât était élevé, puis de braves garçons tiraient à vol d'ailes le dimanche, et la plupart des paysans de France étaient ainsi devenus de bons compagnons d'arquebuse. Là se formait l'école de la milice dans les campagnes sous les vieux nobles retraités, ses officiers ; la milice était l'armée provinciale, elle ne s'éloignait pas du village ou de la sénéchaussée ; pour la police de la province ou une guerre d'opinion locale, la milice marchait en corps, et on l'avait vu dans les Cévennes ; la milice du Languedoc avait tout entière sollicité de combattre les calvinistes insurgés contre la foi catholique.

Dans quelques villes, la garde bourgeoise avait conservé

ses privilèges ; les notables, avocats et marchands, aimaient à se pavaner en leurs costumes de colonels et capitaines de quartiers, comme les nobles se montraient à la tête de leur régiment sur la Moselle et le Rhin. En dehors de la milice, pour le bourgeois et le paysan, il n'y avait aucun service militaire forcé ; toute l'armée se recrutait par l'engagement volontaire ; de là cette nuée de braves sergents-recruteurs qui hantaient le cabaret et la taverne pour surprendre les innocents cadets de famille et le paysan naïf à qui l'on promettait mol édredon, femmes et vin, comme n'en manquaient jamais Va-de-Bon-Cœur, La-Fleur-des-Pois, des gardes françaises. Une fois l'engagement signé, le soldat était soumis à une législation très dure, parce que l'enrôlement étant volontaire, la peine devait retenir les recrues dans la discipline sévère.

Tel était le peuple en France, alors organisé partout militairement. L'Europe était soumise aux mêmes nécessités belliqueuses ; le vieil empire d'Allemagne avait conservé son organisation plus fortement féodale. Si la famille allemande portait un type commun, la diversité de gouvernement avait morcelé, pour ainsi dire, les caractères. Il y avait une vaillante noblesse. Jamais peut-être l'histoire n'offrit un nombre si remarquable d'officiers distingués ; les familles féodales d'Allemagne, les princes de Bade, de Wurtemberg et l'électeur de Bavière, étaient tous braves. Le système féodal s'était maintenu presque entier, et de là ce goût si vif pour le métier des armes. La noblesse allemande, calme au combat, donnait rarement des généraux de premier ordre, mais elle avait ses officiers de mérite, des colonels intrépides, qui, l'épée au poing, se précipitaient sur un champ de bataille où à la tranchée. La noblesse allemande vivait dans ses châteaux sur les collines élevées, monuments de ses ancêtres ; elle passait la vie du vieux temps dans les sombres manoirs.

Le clergé de la Germanie était séculier ou régulier ; c'était le pays des évêques mitrés et armés, ainsi qu'on les voit encore tout de marbre sur les dalles usées de la cathédrale de Ra-

tisbonne. Les électeurs ecclésiastiques avaient juridiction dans les villes dépendantes de leur électorat et siège épiscopal ; ils étaient comme un souvenir de cet archevêque Turpin qui combattait, la massue en main, à côté de Charlemagne, dit sa belle chronique. Rien de plus puissant que les évêques de Cologne, de Mayence, de Passaw, avec leurs hommes d'armes et leurs chevaliers féodaux qui devaient foi et hommage de leurs fiefs¹. L'organisation féodale s'était ainsi maintenue aussi bien pour la noblesse que pour le clergé en Allemagne ; tous les chanoines des cités et les moines des villes avaient de grandes richesses et d'immenses ressources ; les églises étaient opulentes, magnifiques, et tel monastère possédait en ses caves les plus merveilleuses cuves et foudres, œuvres des maîtres tonneliers de Nuremberg. A côté des seigneuries ecclésiastiques et séculières de l'Allemagne, s'élevaient les villes libres et impériales : Francfort, la cité si riche, où se voyait encore le vieux palais de Charlemagne sur le Mein ; Cologne sur le Rhin, avec sa belle cathédrale, et tant d'autres cités où la bourgeoisie avait ses confréries, son code et sa maison de ville, toute pleine des peintures d'Albert Durer, le grand artiste municipal de l'Allemagne ; la bourgeoisie était simple dans ses mœurs, pacifique dans ses coutumes. Aux villes d'Université, l'étudiant, le professeur, le recteur ès-arts envahissaient les dignités honorifiques ; aux cités commerçantes, c'étaient les bons compagnons des maîtrises qui faisaient retentir l'air de leurs vieilles chansons nationales ; lorsque l'un d'eux avait fait son chef-d'œuvre, il arrosait son avènement au rang de maître par de nombreuses libations de vin du Rhin ou de bière rouge et écumeuse, telle que la donne le hou-

¹ Le clergé catholique a conservé en Allemagne un caractère de bonté et de générosité que je n'oublierai jamais ; j'habitai à Passaw avec le doux et grave supérieur du séminaire de Scharding ; je n'ai pas rencontré en ma vie un ecclésiastique de plus de science, de modestie et de vertu ; s'il lit ces lignes, je désire qu'il sache bien toute ma gratitude

blon, pauvre vigne de Bavière, depuis Ratisbonne jusqu'à Wurtzbourg. Francfort était la ville des banquiers, des orfèvres et des vendeurs d'argent. Qu'elle était grande la renommée de ces orfèvres allemands qui réveillaient l'art florentin et ciselaient de beaux vases, des amphores antiques, ou de riches meubles de noyer incrustés d'ivoire ! A la campagne, le paysan allemand était presque partout soumis au régime féodal sous les seigneuries d'église ou séculières ; tous payaient la redevance de leurs champs et cultivaient le sol pour le seigneur ou le monastère. Rien de comparable à la patience du paysan de la Germanie ; sa terre avait une culture des plus perfectionnées : il défrichait la forêt, semait avec ordre et intelligence ; le champ fécondé donnait d'immenses produits, et la vie d'aisance se reflétait sur ces bourgs, si riches, si coquets, si parés, qui couvrent l'Autriche, la Bavière et la Saxe.

Quand on passait le Tyrol pour descendre en Italie, on trouvait un mélange confus de peuples et de nationalités ; quelques débris de féodalité existaient encore dans le Milanais : il y avait de grandes familles, une noblesse vieille de date et dont le blason se liait aux guerres des Guelphes et des Gibelins, des villes opulentes et municipales, des républiques populaires, un mélange de système féodal et de liberté inquiète, un pêle-mêle de petits pouvoirs et de petites tyrannies, si bien que le Milanais changeait de domination et de maître sans s'inquiéter de la couleur du drapeau. La population accueillait un jour les Français, le lendemain les Allemands ; le flux et le reflux d'armées appauvrirent le Milanais sans affermir une souveraineté sur ce magnifique territoire ; ils jetaient dans les mœurs du peuple une indifférence profonde sur son propre gouvernement. Par tout le littoral de la Méditerranée étaient les républiques commerçantes, les beaux États de Toscane, les légations de Rome papale, avec leurs masses si remuantes, mais si facilement domptées ; puis Naples et la Sicile, territoire toujours disputé par les partis. Ces multitudes avaient un étrange amour de changements et

de nouveautés. Tout ce peuple d'Italie formait de pauvres armées, des soldats mous et indisciplinés dans les grandes affaires, si l'on en excepte les Piémontais pourtant, que l'air des montagnes fortifiait pour les batailles. L'Italie était si divisée qu'on pouvait difficilement trouver un esprit général à ses populations ; le système d'impôt n'avait rien d'uniforme : la milice et le recrutement variaient de ville en ville : Rome capitulait des Suisses¹ ; le Milanais avait ses *condottieri*, Naples ses levées en masses de *lazzaroni*, toujours enclins à révolte. Il n'y avait pas une forme générale et commune de société, telle qu'on pût la saisir et la reconnaître.

L'Espagne était elle-même une grande fédération de peuples liés par un esprit identique, le catholicisme. L'organisation des populations de la Péninsule avait été ramenée violemment à l'unité par Charles-Quint et Philippe II ; mais les *fueiros* des provinces, des villes, des communes, avaient survécu à cette action forte et despotique. Les Castilles n'avaient aucun privilège, car elles étaient les vieux domaines de ses comtes ; mais l'Aragon, la Catalogne avaient conservé les franchises antiques qui faisaient de chaque État des républiques municipales, à ce point que le roi ne pouvait entrer, sans la permission des États, dans sa belle et immaculée cité de Barcelonne². Depuis l'avènement de Philippe V, les populations étaient mécontentes ; on avait répandu à dessein quelques craintes sur la liberté du peuple ; les pamphlets de Hollande et d'Angleterre disaient que le petit-fils de Louis XIV accomplirait en Espagne ce que son aïeul avait réalisé pour la France, c'est-

¹ Je dois dire que Rome possède aujourd'hui des régiments très disciplinés et à l'air le plus martial : je fus frappé à Rome de l'aspect des carabiniers, tous vieux soldats couverts de croix et de blessures ; le diction des soldats du pape est faux.

² Toutes les villes d'Espagne prennent ainsi un surnom qui est l'origine d'un privilège ; à Barcelonne, qui est la perle de la Catalogne, les privilèges de la ville sont écrits dans un magnifique volume conservé au couvent des jésuites sur la Rambla.

à-dire le despotisme oriental qui avait détruit toutes les libertés municipales dans le royaume des rois très chrétiens. Le caractère du peuple espagnol était sobre et fier ; il y avait parmi la noblesse un sentiment d'orgueil et d'antique origine qui disputait de hauteur avec le roi absolu : un comte de Castille, un grand d'Espagne se couvrait à la face de son souverain ; il était son guide et son conseiller né. L'Espagne était remplie de majorats et de terres franches d'impôts ; un tiers des propriétés appartenait à la noblesse, l'autre tiers au clergé ; puis venaient les laboureurs, classe nombreuse et hautaine aussi dans sa pauvreté même, ainsi que le disaient ses noms et ses titres de vieux chrétiens. En Espagne surtout le clergé avait conservé son caractère populaire ; ces archevêques de Tolède ou de Burgos, couverts d'or et de soie, ces abbés d'hiéronymites à la tête magnifique, à la tonsure blanche au milieu de ces masses de cheveux noirs, sortaient du peuple, des artisans et de la bourgeoisie ; les moines espagnols étaient tous du peuple, et de là cette énergie, ce patriotisme des couvents chaque fois que le sol de l'Espagne fut menacé. Il n'y avait pas de plus belle et de plus forte race que les moines espagnols au port haut, à la stature athlétique, tous fils de laboureurs, nés dans les montagnes, et décidés à défendre leur patrie¹ ; et c'est ce qui explique cet héroïsme des frayles de Saragosse ou de Valence quand l'étranger foula la terre d'Espagne. Partout le clergé inspirait un profond respect ; il était peuple, incrusté dans les mœurs d'une nation où tout est pierre et monument ; les évêques, les chanoines, les moines blancs et noirs s'asseyaient au foyer domestique ; ils exerçaient une puissance

¹ L'aspect des frayles n'a rien de repoussant ; on voit qu'ils sont Espagnols jusqu'aux entrailles. Je ne m'explique pas comment une révolution qui se fait au nom du peuple attaque les moines, qui sont les fils de ce peuple. Si on ôte à la malheureuse Espagne le catholicisme, que lui restera-t-il ? Moi, voyageur, j'ai tant aimé cette hospitalité des couvents, vastes forteresses qui sauvèrent l'Espagne de la domination des étrangers !

dominante sur la foule qui les connaissait tous ; c'était à la porte des couvents que se nourrissaient les pauvres ; là, parmi les frayles, étaient leur hospice, leur secours ; ils y trouvaient des frères, des enfants et des appuis pour lutter contre une noblesse fière et une royauté absolue.

En Angleterre, l'organisation de la société s'était plus profondément empreinte d'aristocratie depuis la révolution de 1688 ; la réforme, en se posant comme religion d'État, avait consacré les vieilles existences des barons et de l'Église ; les lords temporels et spirituels s'étaient établis paisiblement en seigneurs des villes et des comtés ; Guillaume III n'était qu'un chef choisi par l'aristocratie, et les lords et les évêques préférèrent un étranger aux Stuarts, car on devait avoir sur une dynastie sans racine une domination plus facile. La reine Anne ne fut, à l'origine de son règne, qu'un instrument des whigs sous le duc de Marlborough ; les barons et l'Église anglicane formaient le double symbole du despotisme qui s'étendait en Irlande et en Écosse. Rien de plus hautement ennemi des classes inférieures que ces deux puissances superbes de l'épée et de la mitre anglicane ; et voilà pourquoi le peuple, dès qu'il le put, poussa le cri de réforme. Il n'existait pas précisément de noblesse en Hollande ; tout était sur un pied d'égalité dans cette république de marchands vivement occupés de leurs expéditions de l'Inde et des comptoirs tout pleins de doublons ; le marchand hollandais vivait au milieu de ses jardins de tulipes et de ses canaux verdoyants ; l'argent s'était concentré dans cette terre ingrate où des merveilles s'élevaient contre les ravages des eaux et la stérilité du sol. On ne songeait à Amsterdam qu'à réunir le plus de florins possible ; les marchands apportaient à cette œuvre une ostentation remarquable ; les uns empilaient des pistoles d'or dans des caves immenses, les autres dispersaient en dalles sur le sol leurs pièces d'argent ; c'était la vanité des gros bourgeois, leur seule noblesse, car tous occupaient tour à tour le gouvernement municipal et fédératif, qui composait leur république.

Comme ils n'étaient pas très forts aux batailles sur terre, ils louaient bon nombre de seigneurs et de soldats allemands, et leur assuraient des existences nobles dans l'État. Si la flotte hollandaise aux grosses flûtes était très redoutable quand le pavillon de Ruyter pendait à leurs mâts, les troupes de terre n'avaient quelque renommée que parce qu'elles étaient recrutées en Allemagne; et c'est ce qui fit dans l'origine le pouvoir et le stathoudérat des princes de Nassau et d'Orange. Aucun chef militaire ne consent à commander longtemps les troupes d'un pays, sans essayer de saisir le pouvoir suprême; le système allemand et anglais devait toujours dominer les États-Généraux de Hollande. En résumant tous les faits politiques et l'esprit de ces populations, on doit remarquer que partout il se faisait en Europe un mouvement ascendant vers l'unité. En France, Louis XIV construit avec énergie le pouvoir unique et suprême, il veut constituer la monarchie universelle; l'Angleterre entraîne l'Écosse et la réunit sous un commun parlement; Philippe V en Espagne marche vers l'anéantissement de l'esprit provincial; sa pensée est d'engloutir le Portugal dans sa monarchie, comme la pensée de l'Angleterre est de développer sa double influence sur la maison de Bragance et la Hollande. L'empereur veut établir l'unité dans la confédération germanique; et la création d'une royauté en Prusse est-elle autre chose qu'une tentative d'unité monarchique, que la réforme essaie, afin de concentrer ses forces et d'avoir un prince de la foi de Luther couronné au sein de l'Allemagne?

CHAPITRE VII.

DÉVELOPPEMENT DE LA GUERRE. — ESPRIT DE LA SOCIÉTÉ.

Première pacification des Cévennes, par le maréchal de Villars. —
Soumission du chef Cavalier. — Formation des armées. — Vendôme.

— Le prince Eugène. — L'armée d'Italie. — Villeroy et l'armée de la Moselle. — Marlborough. — L'armée du Rhin. — Campagne d'Espagne. — Campagne de 1705 à 1708. — Détresse de la France pendant l'hiver de 1719. — Pamphlets. — Opposition des salons. — L'esprit de la littérature. — Crise financière. — Tentative de négociation pour la paix.

1705 — 1709.

La fatale bataille d'Hochstedt avait forcé les Français à resserrer leurs lignes militaires. Du Danube, les armées de Louis XIV s'étaient concentrées sur le Rhin; il ne s'agissait plus d'envahir un territoire ennemi ou de protéger un allié menacé, le champ de bataille était désormais la France. A cette époque de crise, il fallait développer toutes les ressources du pays; si les alliés franchissaient l'Escaut et le Rhin, ils marchaient au cœur même de la monarchie. Les forces ennemies allaient grandir avec la victoire; les puissances de second ordre, jusqu'alors incertaines ou timides dans leurs alliances, allaient se prononcer contre Louis XIV : c'est ce qui arrive toujours quand la fortune abandonne un pouvoir que l'on craint; on l'a servi par frayeur, on le délaisse avec joie, comme si l'on courait à l'indépendance nationale.

Dans ce moment décisif où il était si urgent d'appeler toutes les ressources de la France au secours de son territoire menacé, le conseil de Versailles crut indispensable de réprimer sur-le-champ l'insurrection des Cévennes, soit par un coup de force, soit par une pacification volontaire. Cette insurrection avait pris un développement rapide; le peu d'énergie du maréchal de Montrevel, ses discussions avec l'habile intendant du Languedoc, M. de Bâville, avaient favorisé les tentatives des séditeux; les camisards étaient alors assez forts pour devenir un parti formidable dans l'État; les chefs militaires, les prédicateurs s'étaient mis en rapport avec le gouvernement de la reine Anne et les États-Généraux de Hollande. Les intelligences secrètes que le cabinet de Versailles entretenait encore à Londres et à La Haye indiquaient le vaste plan de l'alliance; il

s'agissait de débarquer des corps de troupes sur les côtes du Languedoc ; les réfugiés calvinistes devaient former deux régiments magnifiques de trois mille hommes chaque, sous les ordres de Roland et de Cavalier, qui marcheraient en tête des étrangers, et seconderaient ainsi le mouvement insurrectionnel des Cévennes en proclamant la liberté politique et religieuse et le gouvernement parlementaire, la vieille pensée de la Fronde. La révélation de ce plan avait effrayé le cabinet de Versailles, et c'est ce qui explique la mission militaire et diplomatique dont le maréchal de Villars fut chargé dans le Languedoc. Villars, tout à la fois renommée militaire du premier ordre et capacité très habile pour les négociations, arriva dans les Cévennes, et son nom si éclatant jeta quelque hésitation et quelque désordre parmi les insurgés. Villars n'alla pas brutalement à la répression violente ; il se donna pour but de pacifier au plus vite la montagne, afin de rendre disponibles vingt ou trente mille hommes qu'on devait sur-le-champ employer à la frontière pour le service du roi et de la France.

Lorsque Villars vint aux Cévennes, les camisards se partageaient déjà en deux partis. Le chef Roland, homme intrépide de la race huguenote, voulait suivre la carrière de l'insurrection et mourir pour ses idées ; Cavalier, au contraire, jeune homme ambitieux et plein d'avenir, pouvait être facilement séduit par des promesses d'argent et des garanties de fortune. Ce fut donc en vain que le maréchal de Villars s'adressa à Roland, en essayant la corruption : il ne put rien obtenir ; le montagnard persista dans son rôle de chef des insurgés. L'habile Villars avait jeté les yeux sur Cavalier, et le caractère bien connu de ce capitaine des camisards, sa forfanterie et son orgueil devaient être facilement dominés par des promesses ; les pleins pouvoirs de Villars lui en donnaient la faculté. Le maréchal fit proposer une entrevue à Cavalier, afin de régler les clauses d'une pacification, et celui-ci fut flatté de cette démarche d'un maréchal de France ; l'entrevue fut accordée. Connaissez-vous dans les Cévennes le village agreste de Vaze-

noble ? là, au milieu d'une plaine resserrée entre deux hautes collines, Cavalier déploya sa troupe de braves compagnons ; elle se composait de huit cents hommes environ, tous noircis par le soleil du midi ; leurs visages étaient hâves, leurs yeux vifs et animés du plus profond dévouement à leur cause ; ils avaient tous cette mâle tournure que donne la vie des montagnes ; quelques-uns étaient à cheval, le plus grand nombre à pied, armés de fusils anglais, de carabines et d'arquebuses à rouets, vieilles comme le temps des huguenots du xvi^e siècle¹. De l'autre côté, le maréchal de camp Lalande, à la tête de deux bataillons royaux, s'avança au-devant de ces soldats rangés en bataille par lignes très serrées ; Cavalier lui tendit la main ; ils se mirent à l'écart de la troupe, et la conférence commença sur tous les points de la pacification. Le roi offrait au chef Cavalier le rang et le titre de commandant d'un bataillon admis au service de Sa Majesté, ou bien la liberté de sortir du royaume avec ses camisards. On publiait une amnistie générale, la restitution des biens et des personnes capturés ; moyennant ces concessions, les rebelles mettaient bas les armes, et redevenaient fidèles sujets du roi en se séparant de la cause étrangère.

Ces conditions, débattues par Cavalier, furent enfin acceptées, et de séduisantes corruptions furent offertes au chef des camisards, qui adopta l'amnistie d'après les clauses royales. On vit alors Cavalier quitter les Cévennes avec deux cents hommes de sa troupe qui lui servaient d'escorte ; sa renommée l'accompagnait partout : il entra dans chaque cité avec sa grande épée à la main, et ses deux cents compagnons, leurs larges chapeaux sur la tête, vêtus de bure, remarquables par leurs pistolets à la ceinture et leur arquebuse sur l'épaule ; cette troupe ressemblait à ces petits corps de bataille de huguenots, tels qu'on les voit encore aux gravures du xvi^e siècle. Cavalier parcourut le Lyonnais, la Bourgogne ; il vint même à Versailles où l'on se montrait du doigt le chef

¹ *Mémoires de Cavalier*. Londres, ann. 1765.

des fanatiques. Les ministres du roi l'interrogèrent sur les moyens de pacifier les Cévennes, et Cavalier répondait toujours qu'il fallait accorder la liberté de conscience ; chose impossible alors, car l'insurrection était trop profondément enracinée dans les esprits, et s'unissait trop à la question religieuse. Le roi ne voulut point le recevoir ; Cavalier se trouva sur son passage dans les galeries de Versailles, et Louis XIV sentit une émotion pénible à cet aspect d'un homme qui lui avait résisté, comme aux jours détestés des guerres civiles et de la Fronde. Cavalier, trop orgueilleux pour fléchir, dut habiter en une ville frontière, et là, il profita d'une nuit obscure pour fuir à l'étranger avec la plupart de ses compagnons. Il y fut bien accueilli, et reçut le titre de colonel d'un régiment de calvinistes, sorte d'émigrés qui marchaient alors contre la patrie.

Après que Cavalier eut quitté les Cévennes, la répression des camisards devint plus facile ; la division était dans leurs rangs ; ils n'avaient plus de confiance les uns envers les autres ; on croyait toujours à la trahison. Villars suivit un système habile ; il offrit à tous ceux qui feraient leur soumission une amnistie absolue, des avantages militaires dans les troupes du roi ; à tous ceux, au contraire, qui résistaient, le maréchal se montrait impitoyable. La lutte se continua avec quelque vigueur dans les montagnes ; le succès seconda toutes les tentatives de Villars ; il poursuivit avec tant de ténacité la guerre contre les camisards, qu'elle ne présenta plus aucun danger au printemps, et le roi put disposer du maréchal et de ses troupes pour les porter à la frontière ; les insurgés étaient divisés, et c'est ce qui perd toutes les révoltes de peuple. En vain Roland s'était efforcé de réveiller la première énergie des Cévennes, les jours d'enthousiasme et de ferveur étaient passés ; Cavalier avait emmené les meilleures troupes. Les Cévennes n'offraient plus les périls d'une rébellion désastreuse pour tout le midi de la monarchie.

D'incroyables efforts étaient alors commandés à toute la

population de France pour repousser l'invasion qui menaçait le territoire; le triste échec de Hochstedt s'était passé loin de la patrie, et la France avait encore assez de ressources pour repousser la coalition. La cavalerie était intacte; le *Mercure de France* avait publié les actes de courage et de dévouement qui avaient glorieusement marqué la précédente campagne; on n'avait su la vérité que par quelques lettres d'officiers français en Allemagne. Il s'était manifesté au sein du peuple un véritable patriotisme. D'ailleurs les édits du roi, très rigoureux, forçaient tous les hommes valides à s'enrôler dans la milice; les lettres-patentes convoquaient le ban et l'arrière-ban de la noblesse, selon les vieilles lois féodales. Tout possesseur de fief devait s'armer et s'équiper pour qu'au printemps les armées fussent prêtes sur toute la ligne. Le travail du département de la guerre, œuvre très remarquable, divisa ces troupes en plusieurs armées principales dans l'ordre suivant: le duc de Vendôme conservait le commandement de l'armée d'Italie, dont la mission était de défendre le Milanais contre les Impériaux, et d'occuper le Piémont que surveillait une autre armée au pied des Alpes. Le quartier-général de ce corps de réserve était à Dijon. Villars, qui avait quitté les Cévennes, prenait la direction de l'armée de la Moselle, et au cas où Marlborough se porterait sur le Rhin, Villars avait ordre de le suivre et d'empêcher ses opérations offensives. Villeroy devait le remplacer, et commandait, en attendant, les réserves en Alsace, lesquelles comptaient plus de quarante mille hommes. Boufflers était chargé de la défense des places de Flandre, et prêtait sa droite à l'armée de la Moselle, qui avait ses communications libres avec celle du Rhin. Un corps détaché de trente mille hommes, sous le maréchal de Tessé, servait au-delà des Pyrénées dans les États de Philippe V. A aucune époque peut-être l'état militaire de la France n'avait été plus formidable; il comptait plus de deux cent dix mille hommes présents aux drapeaux, sans comprendre la milice et les régiments de marine et de garde-côtes; les chefs étaient tous du premier

ordre, et choisis parmi l'élite des maréchaux de France ; il s'agissait de sauver le territoire.

Pendant ce temps, les alliés s'avançaient vers la frontière ; la bataille d'Hochstedt avait délivré l'Autriche d'une invasion imminente, et l'empereur s'était hâté de couvrir Marlborough de gloire et d'honneurs ; un décret l'élevait à la dignité de prince de l'empire ; on érigeait une colonne à Bleinheim ; une immense terre domaniale était concédée à Marlborough en récompense de ses services¹. Léopold avouait hautement le danger qu'avaient couru ses États et sa capitale menacée : la bataille livrée sur les frontières de l'Autriche avait sauvé les sujets de l'empereur. De solennels remerciements furent votés à Marlborough par les lords et les communes d'Angleterre. Telle était déjà l'habitude anglaise de combler d'argent et de dignités les généraux qui servaient la patrie. Après avoir quitté le champ de bataille d'Hochstedt, le duc de Marlborough fit occuper la Bavière et assiégea Ulm ; puis laissant le prince de Badesur le Rhin, il dirigea son armée vers la Moselle pour s'opposer au maréchal de Villars qui tentait une pointe sur la Belgique et l'Allemagne du nord.

Les armées des alliés se divisèrent alors en plusieurs corps, pour envahir de toutes parts le territoire de la monarchie ; l'armée ennemie de Belgique et de Flandre, sous les ordres du comte d'Ouverkerk et du maréchal de Spar, se porta auprès de Namur, sur la ligne des Français ; elle fut repoussée. Toutes les entreprises de sièges et de batailles furent essayées

¹ *Lettre de l'Empereur à milord, duc de Marlborough.* — « Très noble, cher cousin et prince, nous vous saluons de tout notre cœur par la présente. En considération de votre haute naissance, et des signalés services que vous rendez à notre maison et à tout l'Empire romain, nous vous agrégeons au nombre de nos princes et du Saint-Empire. Nous avons voulu en vous élevant, suivant notre droit et vos mérites à cette haute dignité, donner une marque publique de la reconnaissance que nous et tout l'Empire devons à la reine de la Grande-Bretagne et à vous. Donné à Vienne, le 28 août 1701. »

en vain; Namur, Bruges se défendirent vaillamment, et le comte de Spar fut obligé à une prompte retraite; le maréchal de Villeroy le poursuivit l'épée dans les reins jusqu'aux frontières mêmes de la Hollande. Des succès incontestables marquèrent la campagne de Flandre; le maréchal de Villeroy, toujours impétueux, profita hardiment de cet avantage. Tel était le caractère chevaleresque de Villeroy, il s'aventurait à force de courage, et le peuple, qui ne l'aimait pas, le chanssonait de plus belle aux halles de Paris. Au nord, la monarchie de Louis XIV était préservée.

Pendant ce temps, le duc de Marlborough opérait son mouvement sur la Sarre et la Moselle; il avait réuni son armée dans les lignes de l'électorat de Cologne; en face de lui se déployait Villars, auquel il offrit bataille; mais l'habile général se plaça dans des retranchements inexpugnables; il attendit son adversaire et ne l'attaqua pas. Ordre fut donné à Villeroy de détacher un corps considérable de bonnes troupes sur la Moselle, et de tourner le duc de Marlborough, ainsi forcé à la retraite sans engager un seul combat; belle manœuvre de Villars, que les alliés attribuèrent aux retards de l'armée impériale sur le Rhin. L'Alsace était mise encore à l'abri et protégée sans effusion de sang. Villars prit position sur la Sarre, tandis que Marlborough, par un mouvement de gauche, se rapprocha des frontières de la Hollande et des Pays-Bas, menacées par la pointe du maréchal de Villeroy. Ainsi, par le seul effet de l'habile manœuvre concertée entre les deux chefs des armées de Flandre et de Moselle, l'ennemi était rejeté sur les Pays-Bas et la Hollande. Les Impériaux arrivaient à marches forcées conduits par le prince de Bade; le corps principal s'élevait à peine à vingt-cinq mille hommes; car les Autrichiens s'étaient hâtés d'occuper la Bavière, tant à leur convenance; ils faisaient les sièges d'Ulm et d'Augsbourg, et l'empereur voulait avant tout obtenir la confiscation de ce grand fief au profit de sa maison. L'armée du prince de Bade ne pouvait opérer qu'avec l'aide du duc de

Marlborough, et le mouvement rétrograde du général anglais sur la Belgique isolait le corps des Impériaux de toute communication avec les alliés. Le prince de Bade, secondé par les habitants, campa dans la Basse-Alsace, en face de Villars, qui avait quitté l'armée de la Moselle, après le départ de Marlborough, pour prendre le commandement de l'armée du Rhin. Le prince de Bade était un des plus fermes et des plus intrépides généraux de la coalition; seulement on le soupçonnait de n'être pas tout dévoué. Eugène de Savoie, après la bataille d'Hochstedt, avait également quitté l'Allemagne pour descendre dans le Milanais, et s'opposer à Vendôme qui s'avancait rapidement sur le Tyrol. La manœuvre du prince Eugène avait pour objet de dégager le duc de Savoie alors menacé jusque dans sa capitale par l'armée de réserve qui s'était formée aux Alpes; il fallait hardiment traverser les montagnes et se placer sur les derrières de l'armée de France; manœuvre impétueuse qui fut arrêtée par la bataille de Cassano au passage de l'Adige. Les Français restèrent maîtres du champ de bataille; mais la victoire fut bien disputée; quatre mille hommes demeurèrent sur la place. L'entreprise du prince Eugène échoua, il ne put se placer sur les derrières de l'armée de France, et le Piémont ne fut pas dégagé. Victor-Amédée vit sa capitale assiégée par le duc de Vendôme; les Impériaux se bornèrent à observer le mouvement de leurs adversaires; ils n'osèrent plus aucune grande manœuvre¹.

¹ J'ai trouvé l'autographe suivant du roi très chrétien au duc de Vendôme :

« Je ne sais qui est plus aise de vous ou de moi de nos heureux succès. Rien n'est si brillant et si courageux que le commencement de cette campagne; je ne doute pas que vous ne la souteniez avec la même sagesse et avec la même valeur. Personne n'en est si persuadé que moi, ni ne le souhaite davantage, pour des raisons qui nous sont communes et pour la France; pensant l'un pour l'autre, comme nous faisons, vous devez être persuadé qu'en toutes occasions je vous ferai connoître mon amitié, et la confiance que j'ai en vous. De Versailles, 2 mai 1705.

« LOUIS. »

La campagne avait un caractère plus décisif en Espagne : l'archiduc Charles, proclamé roi d'Espagne et reconnu également à La Haye et à Londres, s'était embarqué sur une flotte anglaise et avait pris terre à Lisbonne ; la maison de Bragançe avait salué ses droits, et une armée anglo-portugaise, où paraissaient quelques régiments de réfugiés français, s'était déployée sur les frontières de l'Estramadure. Simultanément une escadre sous le pavillon de l'alliance jeta le prince de Darmstadt et une armée alliée dans la province de Catalogne, si mécontente de Philippe V. Des places de guerre se déclarèrent pour Charles III ; Barcelonne arbora son drapeau ; bientôt l'insurrection populaire s'étendit jusqu'à l'Aragon. L'amirante de Castille, le marquis de Leganez favorisaient cette explosion des sentiments hostiles à Philippe V. Le maréchal de Tessé, qui commandait le corps auxiliaire de France, porta son armée dans l'Estramadure, tandis que l'insurrection gagnait jusqu'à Saragosse. Ainsi la monarchie de Philippe V était menacée de trois côtés : d'abord au midi par un corps d'Anglais qui s'emparait de Gibraltar, et de là se portait jusque dans l'Andalousie ; à l'occident, l'armée anglo-portugaise sous le commandement de lord Galoway, envahissait l'Estramadure ; enfin à l'orient, par la Catalogne, l'archiduc Charles proclamait l'insurrection jusqu'à Saragosse. Ajoutez à ces périls les troubles intérieurs, les mécontentements du peuple, et le caractère si personnellement faible de Philippe V, et l'on peut ainsi juger de la situation précaire de la monarchie des Bourbons en Espagne. Une victoire navale du jeune comte de Toulouse dans le détroit de Gibraltar n'avait pas changé cette situation ; si l'on avait suivi l'opinion du brave amiral, il aurait fallu poursuivre l'ennemi jusque dans le port de Gibraltar même, et ce formidable rocher eût été définitivement enlevé à l'Angleterre.

Quatre capacités militaires se dessinent plus spécialement dans cette campagne : la tactique de Marlborough d'abord, savante, précautionneuse, ne hasarde rien comme toute l'é-

cole anglaise ; Villars, qui lui est opposé, est un des généraux les plus hardis, au coup d'œil le plus prompt ; il sait qu'il a devant lui la forte tête militaire de la coalition ; il se borne à lui résister par de simples manœuvres ; il ne risque pas la bataille, il se met en situation de la recevoir, mais dans une position tellement bien choisie, que Marlborough ne la tente pas, tandis que par une pointe de Villeroy, les communications de Marlborough en Hollande et aux Pays-Bas sont compromises. Le prince Eugène, le plus impétueux de tous ces chefs d'armées, aime les marches inattendues, les surprises ; mais il a devant lui Vendôme, le général tout à la fois prévoyant et intrépide, qu'il est si difficile de surprendre. Cette dernière période militaire du règne de Louis XIV offre peut-être une série aussi imposante de généraux dans les deux camps, que la première époque de Condé, de Turenne et du maréchal de Luxembourg. L'art des batailles n'a point dégénéré ; les généraux agissent même sur une plus vaste échelle. La guerre a pris une certaine extension ; on a poussé des corps jusqu'en Bavière, et à trente lieues de Vienne ; Vendôme a vu les montagnes du Tyrol ; les armées françaises se déployaient en Espagne, jusque dans l'Estramadure. Cette campagne ressemble beaucoup à celles d'une époque plus récente, sous la république et l'Empire ; la stratégie de Condé et Turenne n'allait pas au-delà des Pays-Bas et du Rhin ; tout se concentrait là. A cette seconde période, on touche aux capitales de l'Europe : aussi les revers sont-ils plus étendus et plus irréparables. D'un autre côté la pacification des Cévennes, en face des coalisés, a plus d'un trait de souvenir avec les transactions pacifiques qui finirent les guerres de la Vendée ; le traité conclu avec Cavalier pourrait trouver son parallèle historique. Puis la coalition des puissances contre l'unité du pouvoir de Louis XIV, ces corps de réfugiés émigrés qui marchaient contre la patrie, tout cela ne s'est-il pas produit sous d'autres formes et avec d'autres idées pendant la révolution française ! J'ai besoin sans cesse de rapprocher ces souvenirs,

parce qu'ils aident à l'explication des grands faits contemporains : un des vices de notre éducation politique est toujours de ne dater que de la révolution française, comme si les temps antérieurs ne contenaient pas le secret des transactions diplomatiques, et des événements militaires des quarante dernières années.

Cependant le territoire de la monarchie n'était pas entamé; au nord même le duc de Marlborough avait été obligé d'opérer sa retraite sur les Pays-Bas, et Vendôme en Italie avait arrêté le prince Eugène au-delà du Milanais. Cependant le cabinet de Versailles savait combien les armées alliées s'étaient accrues; les Impériaux, victorieux en Bavière, allaient entrer en ligne sur le Rhin. Marlborough s'était recruté dans la Hollande, et conduisait soixante mille hommes. En Italie, toutes les forces disponibles de l'Autriche se portaient sur l'Adige. Dans ces circonstances, il eût été imprudent de ne pas grandir la situation militaire de la monarchie; le roi arrêta une répartition nouvelle des armées et des généraux chargés de les commander. La position des Français en Italie était bonne; la frontière se trouvait assez éloignée du théâtre de la guerre pour qu'on pût en retirer des troupes et un général de premier ordre tel que Vendôme. Les Alpes étaient entre la France et les alliés; de graves événements allaient se décider aux Pays-Bas, et dès lors le cabinet de Versailles, qui n'osait laisser à Villeroy le commandement en chef des lignes du nord devant Marlborough, les confia au duc de Vendôme. Louis XIV lui écrivit de sa main, et des lettres patentes le désignèrent comme commandant en chef de toutes les troupes de la Flandre et des Pays-Bas. Marlborough, qui venait de remporter un avantage sur Villeroy à Ramillies, trouvait ainsi un adversaire digne de lui; Vendôme pouvait lutter avec le plus fort des tacticiens de cette époque militaire. En même temps Villars prenait le commandement de l'armée d'Allemagne opposée aux Impériaux qui s'avançaient sur le Rhin, centre du système de défense. Comme l'Alsace n'était

pas couverte encore de places fortes, on devait craindre que les Impériaux n'en obtinssent la possession définitive. Les Alsaciens, enfants de la grande famille allemande, ne s'en détachaient que lentement pour passer sous la domination française ; Villars avait devant lui le prince de Bade et toute cette noblesse germanique, dure à la fatigue, brave de sa personne, forte au feu, telle que les maréchaux de Louis XIV, Turenne et Condé eux-mêmes l'avaient rencontrée sur mille champs de bataille dans le xvii^e siècle. Villars était donc chargé de défendre la ligne du Rhin, et, s'il était nécessaire, il devait refouler les Allemands, par un mouvement offensif, jusque sur la Bavière, en pleine insurrection contre les Impériaux qui la contenaient à peine. On renouvelait ainsi la campagne de l'année précédente.

L'armée d'Italie, privée du duc de Vendôme, reçut pour général en chef le duc d'Orléans. Jusqu'alors le fils de Monsieur, le propre neveu de Louis XIV, était resté sans emploi de guerre; il passait mollement sa vie à Paris, dans les délassements de la peinture et de la musique ; on lui attribuait un esprit d'opposition et de mécontentement, et cette opposition éloignait de lui la confiance du roi. Dans les nouveaux périls de la monarchie, le duc d'Orléans sollicita un commandement militaire ; aux temps de crise on ne choisit pas, on compte tous ses serviteurs ; le duc de Vendôme lui-même, malgré sa philosophie moqueuse et son esprit méchant et impie, n'avait-il pas la suprême direction de l'armée du nord ? pourquoi ferait-on exception pour le duc d'Orléans ? Le roi céda aux remontrances qui lui furent adressées par son conseil ; il confia par des lettres patentes, le commandement de ses troupes d'Italie à son bien-aimé neveu ¹. Philippe d'Orléans avait un courage décidé ; digne héritier de Monsieur, frère du roi, il avait besoin de déployer sa brillante valeur, car les partis lui demandaient des gages pour s'abandonner à lui. Le duc d'Orléans, le prince de Conti et Catinat étaient alors les généraux populaires. Le

¹ Lettres patentes du roi à M. le duc d'Orléans, 1706.

duc accepta avec enthousiasme le commandement de l'armée d'Italie. On le plaçait là sur un théâtre assez éloigné de la France, pour qu'en aucun cas il ne pût tourner ses armes contre le roi et les princes de sa race.

Ainsi les trois armées principales de Flandre, d'Allemagne et d'Italie étaient confiées à Vendôme, à Villars et au duc d'Orléans; l'armée du midi, qui opérait comme corps détaché en Espagne, fut mise sous les ordres du maréchal duc de Berwick, le fils naturel de Jacques II, capacité militaire qui s'était déjà déployée sur de nombreux champs de bataille. Il fut curieux de voir un Stuart en face de l'armée anglaise, que conduisait en personne le marquis de Galloway, Français réfugié en Angleterre. Les guerres civiles avaient ainsi réparti les destinées : un Stuart combattait les Anglais ; un Ruvigny, de la race française, offrait sa poitrine aux balles des soldats de Champagne et de Rouergue ; c'est ce qui arrive aux époques d'opinions ardentés. Le duc de Berwick se disposait à mener la guerre par de grands moyens ; il connaissait la tactique anglaise si prudente, si précautionneuse, et la froideur de son caractère correspondait bien aux lentes manœuvres de lord Galloway et de l'armée anglo-allemande.

La campagne des alliés contre la France se développa d'abord en Flandre ; le duc de Marlborough, après la bataille de Ramilies, s'avança lentement, prit Malines et Gand. L'avant-garde de Marlborough, sous milord Cadogan, occupa Courtray ; la tactique du duc de Vendôme consista tout entière à fortifier ses lignes de Waterloo, de telle sorte que Marlborough n'osa point l'attaquer. A plusieurs reprises le général anglais offrit la bataille en dehors des retranchements ; elle fut constamment refusée¹. Vendôme avait son plan de campagne concerté avec

¹ Les manœuvres prudentes de Marlborough avaient été ehansonnées aux halles de Paris.

Marlborough part d'Angleterre,
Va partout comme un tonnerre,
Pon pon pon pata pata pon ;
S'est vanté avant de partir

Qu'en mai prendrait Sarre-Louis,
Mais il aura fort à faire.
Il dit en quittant la reine,
Je vous prends Metz en Lorraine,

Villars ; le maréchal qui commandait sur le Rhin avait résolu une hardie diversion en Allemagne ; il devait traverser le fleuve, se porter en Bavière, et ne demandait à Vendôme que de garder ses lignes ; une fois le Rhin franchi par les Français, le duc de Marlborough serait obligé de détacher plusieurs corps de son armée, afin d'appuyer le prince de Bade, trop faible pour résister aux forces de France. Ce plan réussit à souhait ; Villars, avec son impétuosité habituelle, brisa les lignes de Stolhoffen, et se porta rapidement sur Stuttgart, mit le Wurtemberg à contribution, et vint ensuite montrer des forces imposantes jusqu'en Bavière. Ulm vit pour la seconde fois le drapeau blanc fleurdelisé ; les puissances allemandes écrivirent sur-le-champ à Marlborough, qui destina presque un tiers de son armée à secourir la Bavière envahie ; il résulta de cette division un tel affaiblissement pour l'armée anglaise, qu'elle n'osa plus offrir la bataille au duc de Vendôme ; les provinces de France furent ainsi délivrées. La campagne au nord fut perdue pour les alliés, à la suite de cette pointe de Villars au centre de la ligne.

Des succès plus décisifs pour la coalition étaient obtenus en Italie. Le duc d'Orléans salué par l'armée française campée dans le Milanais, avait pris la direction de la campagne. Deux corps principaux composaient l'expédition d'Italie : l'un sous les ordres du maréchal de Marsin, tenait la ligne de l'Adige ; avant son départ, Vendôme avait fait fortifier cette ligne par des retranchements qui comptaient plus de quatre-vingts bouches à feu ; le second corps, sous les ordres du duc de la Feuillade, opérait dans le Piémont ; il avait franchi les Alpes pour mettre le siège devant Turin. L'opinion militaire du duc d'Orléans était de réunir toutes ces troupes pour agir plus fortement contre le prince Eugène ; cet avis fut combattu

Thionville, Rodmacq, Longwy,
Châlons, Luxembourg aussi,
Et cela dans six semaines.
Retournant vers la Hollande,

Stenay, Sedan veut prendre ;
Bouillon, Mousson, Montmédy,
Sans canons me sont acquis ;
Mézières, Nozera m'attendent.

par le conseil de guerre ; on soutint que si les États du duc de Savoie étaient évacués , toutes communications seraient interdites avec la France , et l'armée d'Italie se trouverait ainsi compromise ; on conserva la séparation entre les deux corps de l'Adige et du Pô , afin de se diriger dans le Piémont ou le Milanais à raison du point qui serait menacé plus immédiatement.

Pendant ce temps , le prince Eugène avait quitté Vienne à la tête des Impériaux ; traversant le Tyrol à marches forcées , il s'était porté sur l'Adige ; les retranchements des Français furent attaqués , et les Autrichiens vinrent présenter la bataille à Lucenta , tandis qu'un corps considérable de grenadiers réunis accourait à la délivrance de Turin ; ces deux opérations réussirent. A Lucenta les Français furent battus ; le duc d'Orléans précipita sa retraite. Les Français se défendirent avec leur courage habituel ; mais habilement tournés par le prince Eugène , ils cédèrent leur camp retranché ; le maréchal de Marsin fut blessé à mort ; l'armée de France évacua le Milanais , si souvent en son pouvoir depuis Charlemagne et les rois lombards à la couronne de fer. Le duc d'Orléans déploya une intrépidité au-dessus de tout éloge ; il reçut cinq coups de feu , deux au côté , un au bras gauche , qui lui mit l'os du coude à nu ; deux balles restèrent dans ses armes. La race d'Orléans était brave , mais ses conceptions militaires ne s'élevaient pas à la hauteur des Condé , ces cadets de Henri le Grand. Les Français firent leur retraite sur Pignerol. Une seule bataille les rejeta du Milanais dans le Piémont , et du Piémont sur la frontière de France ; ainsi dans une habile campagne le prince Eugène se vit aux pieds des Alpes ; les Impériaux purent menacer le midi de la monarchie de Louis XIV.

Il y avait cela de grave dans la situation des armées en Italie , que rien n'empêchait plus la jonction des Autrichiens et des Piémontais ; le prince Eugène et Victor-Amédée de Savoie opéraient désormais en commun. Comme il arrive toujours aux armées françaises dans leurs revers , elles s'étaient

retirées tout en confusion ; les places fortes elles-mêmes avaient capitulé, de sorte que l'ennemi pouvait sans crainte franchir les Alpes et attaquer les provinces au midi de la France. En même temps un corps détaché de l'armée autrichienne s'emparait de tout le royaume de Naples en une seule campagne. Il n'était donc plus question de la souveraineté de Philippe V en Italie ; le drapeau de la maison d'Autriche s'élevait sur les cités, là où flottaient naguère les fleurs de lis des Bourbons et les tours crénelées sur fond de gueule de la Castille.

Tout s'abaissait devant les Impériaux. Le prince Eugène et le duc Amédée ne s'arrêtèrent pas ; ils savaient la résolution des alliés de poursuivre vigoureusement la guerre ; leur plan de campagne s'étendit sur toute la frontière méridionale ; on dut tenter une invasion dans la Provence. Ce noble pays de Provence était situé de manière qu'une double force militaire pouvait le menacer ; d'abord en passant le Var, les Impériaux et les Piémontais marchaient sur Fréjus, pays ouvert jusqu'à Toulon, arsenal de guerre et de marine ; ensuite une flotte combinée de Hollandais et d'Anglais devait suivre le long des côtes les opérations de l'armée austro-sarde. Depuis Charles-Quint, la Provence n'avait pas été envahie ; son sol était peuplé d'une brave et digne noblesse ; des paysans un peu mous, mais dévoués à leurs seigneurs, cultivaient ses terres. A partir de Fréjus jusqu'au Rhône, dans la Haute et Basse-Provence, tout était rempli de forts castels sur les rochers ou *roques* ; et de là ces noms de gentilshommes, les Roquebrun, les Roquefort, dont le blason était noirci par les âges. Aux approches de l'ennemi, il y eut un appel ou levée en masse de tous les vassaux et vavasseurs ; on se porta au devant des alliés qui passaient le Var sur trois points différents¹.

¹ J'ai recherché dans un séjour en Provence toutes les traces de l'invasion des Autrichiens aux contrées méridionales ; il y a partout des souvenirs dans la mémoire des peuples. Quand les Autrichiens occupèrent le Var, en 1815, il y avait encore de vieux paysans qui avaient entendu raconter par leurs ancêtres les ravages de l'invasion de 1709.

Le but des opérations du prince Eugène était la prise de Toulon, cet arsenal convoité par la Hollande et l'Angleterre ; on s'avancait donc à marches forcées afin d'éviter la résistance du ban et de l'arrière-ban ; ces troupes autrichiennes, à la langue dure et tudesque, excitaient partout une profonde indignation. Les paysans couraient sur les soldats isolés, la noblesse s'armait de toutes parts ; le maréchal de Tessé formait un corps de réserve pour couvrir Toulon ; les possesseurs de fiefs du Languedoc vinrent également se placer sous les drapeaux du maréchal, qui se trouva bientôt à la tête de trente bataillons d'infanterie et de soixante escadrons, tous levés dans les provinces de la langue méridionale. Si les alliés voulaient réussir dans cette campagne, ils devaient assiéger et prendre Toulon pour en faire le point central de leurs mouvements militaires. Tel était le dessein du prince Eugène. Après avoir franchi le Var, il enlaça de ses ailes de bataille l'arsenal de la Provence ; les Impériaux se déployèrent sur toute la ligne du Var jusqu'à Hyères, ce bouquet d'orangers jeté sur la Méditerranée. Qu'ils furent déplorables les ravages des étrangers ! Rien ne fut respecté, ni le château du seigneur, ni la chaumière du pauvre, quand le prince Eugène plaça ses tentes au pied des montagnes qui abritent Toulon dans sa vallée de rochers. Pour préparer un siège régulier, les Impériaux devaient être vigoureusement secondés par Victor-Amédée ; le duc de Savoie et les Piémontais ne s'avançaient qu'avec timidité ; ils craignaient les forces de France, et peut-être aussi l'habile politique de Victor-Amédée voyait avec peine l'Autriche grandir au-delà des Alpes, et l'enlacer pour ainsi dire. Rien n'est en général timide et indécis comme une puissance du second ordre ; elle se sauve par la ruse de sa situation relativement fautive. Le prince Eugène, isolé au milieu de la Provence, n'était pas en force pour assiéger Toulon ; le maréchal de Tessé vint lui présenter bataille au Bausset, près des gorges d'Ollioules, merveilles de la création, jetées là comme les rochers des fées dans les forêts druidiques. Le prince Eugène, entouré

de l'insurrection provençale, opéra en toute hâte sa retraite sur le Var, s'appuyant des Piémontais qui s'avançaient en ordre de guerre. La Provence était ainsi délivrée de l'ennemi par l'énergie de sa noblesse, de sa bourgeoisie et du peuple. Toutes les villes avaient fait des sacrifices : Marseille l'opulente, avec ses galères et son riche commerce du Levant, offrit un million de livres et un régiment de bourgeoisie, qui fut passé en revue sur le Cours, nouvellement bâti par les soins des échevins et de Puget, le bon sculpteur ; Aix, ville de magistrature et de robe, se cotisa pour lever un escadron de cheval-légers, lesquels figurèrent en signe de victoire à la procession de la Fête-Dieu, quand les nobles jeux du roi René égayaient les dames, la basoche et les étudiants. Le maréchal de Tessé poursuivit les alliés au-delà du Var ; ils furent forcés de repasser les Alpes¹.

Les frontières de France n'étaient pas entamées durant cette campagne ; la Provence elle-même secouait la présence odieuse des Impériaux ; les batailles se donnaient encore sur le territoire ennemi, et les efforts inouïs de la France furent couronnés de plus beaux succès en Espagne. On a vu que le maréchal de Berwick avait pris le commandement de l'armée française dans la Péninsule ; des corps suisses, napolitains, espagnols s'étaient joints à ses drapeaux ; il s'agissait de sauver le pouvoir des Bourbons à Madrid. Jamais peut-être le péril n'avait été plus grand : l'autorité de Philippe V était me-

¹ J'ai trouvé dans les Archives de Marseille un chant patriotique provençal sur la retraite des Autrichiens, obtenue par les gentilshommes et le peuple. En voici les deux premières strophes :

Lou savoyard quitto Turin,	Enfin parci davan Toulon
Et doou val passo la ribiero	A la testo de soun armado
Trobe dégun sur son camin,	L'y trobo mai d'un bataillon
Sailly l'y marquo sa carriero	Près à l'y faïro bello intrado,
Cres qu'es uno troupo tant fiero	Pes hounoura soun arribado
D'Anglès, d'Allemans, d'Houllandès,	Dabord fan jugua lou canoun
Des Prouvançaun fara lichiero	Lei menestrier d'aquello aubado,
Mai ben leou s'en mourdra les dés.	Sount san Pater, Guoëbrillant, Dillon.

nacée par la double invasion des Portugais et de l'armée anglo-allemande sous les ordres de lord Galloway (marquis de Ruvigny) et du marquis de Las Minas. L'armée portugaise marchait par l'Estramadure; Philippe V et la reine avaient quitté Madrid pour se retirer à Burgos; le prince de Darmstadt s'était emparé de Gibraltar l'imprenable au milieu des rochers; l'armée anglo-allemande avait occupé la Catalogne et l'Aragon, et de là s'avancait dans la Castille. La situation des belligérants était telle qu'une bataille paraissait inévitable; elle s'engagea près de la ville d'Almanza, depuis devenue célèbre. L'armée des alliés, composée de Hollandais, d'Allemands, d'Anglais et de Portugais, commença l'attaque par des charges de cavalerie. Tout était si admirablement prévu par le duc de Berwick, que ces charges furent repoussées; l'artillerie fit merveille; les carrés d'infanterie portugaise et allemande furent brisés par les troupes de France et d'Espagne. La bataille d'Almanza devint décisive: les alliés furent partout en pleine déroute, et obligés de se retirer sur les places maritimes du royaume de Valence et de la Catalogne. Philippe V et sa cour rentrèrent à Madrid, où les acclamations du peuple accueillirent le retour du petit-fils de Louis XIV au Buen-Retiro. De beaux privilèges d'or et de parchemins furent accordés par Philippe V à la ville d'Almanza, en souvenir de cette victoire qui assurait sa jeune monarchie. Les alliés ne purent jamais parfaitement se relever de la bataille; ils obtinrent bien quelques succès sur le duc d'Orléans envoyé d'Italie en Espagne, et toujours malheureux dans ses expéditions; mais les alliés furent contraints de reculer en toute hâte dans les royaumes de Valence et d'Aragon; les Portugais repassèrent la province d'Estramadure, et se concentrèrent sur leur territoire. On se prépara pour une nouvelle campagne.

C'était un rejeton des Stuarts qui sauvait la monarchie de Philippe V, ce duc de Berwick, exilé de la Grande-Bretagne; et pendant ce temps le fils légitime de Jacques II, le roi d'An-

gleterre reconnu par Louis XIV, se jetait dans une périlleuse expédition pour reconquérir son royaume. On remarquera que les alliés avaient invoqué tous les mécontentements contre la monarchie de France; leur manifeste appelait les Cévennes aux armes. Les manœuvres des puissances coalisées avaient pour objet de soulever les provinces de la monarchie; la guerre s'était empreinte de cette universalité qu'elle prend toujours quand elle se fait en vertu de certaines doctrines religieuses ou politiques. Les souverainetés ne se respectaient plus dans leur droit; elles prêchaient l'insurrection les unes contre les autres: on comprend dès lors les motifs qui déterminèrent Louis XIV à tenter un soulèvement national en Écosse et en Irlande au nom de Jacques III.

La révolte de la Hongrie, soutenue de toute la puissance de Louis XIV, paralysait les ressources de l'Empire. En invoquant les droits de Jacques III, on pouvait toucher au cœur même les forces de la Grande-Bretagne, et révolutionner l'Écosse et l'Irlande. Le jeune Jacques III vivait toujours au château de Saint-Germain, sous la protection de Louis XIV; il atteignait alors sa vingtième année, temps de chaleureuses espérances et d'entreprises hardies. Ses beaux traits, son noble port, sa peau blanche de femme, ses mains effilées révélaient sa royale origine des Stuarts. Jacques III avait autour de lui tous les chefs des jacobites d'Écosse et d'Angleterre. A aucune époque les chances de la restauration n'avaient été plus nombreuses; le duc de Marlborough lui-même, à la tête des armées d'Angleterre, avait une correspondance intime avec la cour de Saint-Germain; peut-être, dans ses entraînements, cette cour prenait-elle pour des engagements formels un simple échange de paroles, ces demi-promesses de chefs politiques qui prévoient toutes les chances, calculent tous les résultats de l'avenir, et ne se hient avec personne. Une seule vérité bien réelle dans la situation des esprits, c'était le mécontentement de l'Écosse, depuis l'acte de réunion surtout; les montagnards étaient en

armes, les klans soulevés¹. Les Irlandais catholiques faisaient les mêmes promesses ; les partisans de Jacques III étaient également nombreux en Angleterre. Il y avait quelques illusions dans les calculs des jacobites : ils ne tenaient pas compte des forces inhérentes à tout gouvernement établi, des habitudes d'un pouvoir, de l'allure d'une grande hiérarchie ; rien n'est plus difficile que d'attaquer de front une autorité qui existe en vertu d'un fait vieux déjà de vingt ans. Des volontés bienveillantes se montraient pour Jacques III ; mais les ressources du gouvernement étaient contre lui, et c'est ce qui faisait le plus puissant obstacle au succès du prétendant. Quand une révolution est assez établie pour fonder de nouveaux intérêts, tout changement, même en faveur d'un droit, devient encore une autre révolution, et voilà pourquoi même ses partisans secrets la redoutent.

Les rapports qui arrivaient de l'Écosse, de l'Irlande et de l'Angleterre venaient aboutir au cabinet de Versailles ; la cour de Saint-Germain les communiquait aux ministres de Louis XIV, et cette situation des trois royaumes était parfaitement connue par le conseil du roi de France. Lorsque la guerre étrangère éclata avec tant de violence, on jugea qu'une expédition en Écosse, conduite par Jacques III en personne, pourrait produire une diversion favorable aux intérêts de la France. L'Angleterre était à la tête de la coalition ; en la brisant dans son pouvoir souverain, n'était-ce pas un moyen de dissoudre cette confédération formidable qui menaçait la France ? Telle fut la pensée du conseil de Versailles, lorsqu'il décida le plan d'une expédition en Écosse que devait conduire le jeune Stuart. Le marquis de Nangis, capitaine des vaisseaux du roi, arrivait d'Édimbourg ; il avait vu la joie populaire à la seule promesse d'un débarquement de Jacques III en Écosse : on n'hésita plus ; les ordres les plus secrets furent donnés. Le comte de Forbin, le plus aventureux des chefs d'escadres, fut chargé de transporter le prétendant sur une flotte de neuf vaisseaux de haut

¹ Rapports et Mémoires de Renaudot. (Bibliothèque du roi, manuscrit.)

bord ; vingt-quatre frégates et plus de quarante navires d'armateurs de Dunkerque portaient l'armée de débarquement, laquelle se composait de vingt-deux bataillons anglais, écossais ou irlandais. La plupart des chefs étaient nationaux ; on comptait parmi eux les Dorington, les Hamilton, Schelton et Galwoi, tous des grandes familles du pays. Quand ces préparatifs eurent été achevés silencieusement, Jacques III prit congé de Louis XIV, comme dix-huit ans avant l'avait fait Jacques II son père ; le roi de France déposa quatre millions sur la flotte pour la solde des troupes ; la mère du jeune prince, la reine douairière d'Angleterre, lui remit 40 mille louis de ses épargnes, et Jacques III, suivi de lord Middleton, alla s'embarquer à Dunkerque. La marine lui rendit les honneurs comme au roi de la Grande-Bretagne ; l'escadre mit sur-le-champ à la voile pour débarquer en Écosse avant que la flotte anglaise ne fût prévenue. Mais déjà l'on apercevait l'avant-garde des alliés aux ordres de l'amiral Bing ; elle resta sous le vent de Dunkerque, et suivit les traces de l'expédition royale. La flotte de l'amiral Bing, si supérieure aux forces de l'escadre de France, comptait soixante vaisseaux de haut bord, montés par plus de vingt-cinq mille matelots, sans compter les petits navires de guerre ; en vain le comte de Forbin chercha-t-il à opérer un débarquement à l'aide de ses bâtiments légers, il ne put y réussir. Pouvait-il exposer son escadre et le sort d'une belle armée ? Le jeune roi pleura de dépit, et demanda qu'on le jetât seul sur le sol de l'Écosse, la noble terre de ses ancêtres, pour y combattre ou mourir. Forbin, toujours menacé par l'amiral Bing, voulait avant tout sauver son escadre, son trésor et l'armée expéditionnaire ; il rallia ses vaisseaux, et vogua à plein vent, sans se laisser atteindre, jusqu'à Dunkerque. On ne perdit qu'une frégate.

Ainsi échoua, sans tentative sérieuse, l'expédition d'Écosse ; si ce débarquement eût été opéré, l'expédition aurait-elle réussi ? Le parti jacobite l'annonçait hautement. Il y avait

sans doute une opinion puissante et décidée en Écosse pour la restauration de la vieille maison nationale; mais l'organisation aristocratique et militaire que le parlement avait décrétée était assez forte pour repousser la tentative jacobite. Le parti anglais était maître des armées et des places de guerre. Dans un pays, ce n'est jamais la majorité inerte qui gouverne, mais une certaine agrégation d'intérêts et d'opinions qui se touchent et se tiennent parfaitement; la majorité suit et obéit. Les jacobites étaient les plus nombreux incontestablement en Écosse; mais l'ordre politique n'était pas pour eux, et ils échouèrent. Jacques III revint triste et abattu dans le château de Saint-Germain; la seconde expédition pour les malheureux Stuarts était sans résultat, et cela nuit aux causes plus encore que l'inertie. Rien n'use une opinion comme deux ou trois entreprises manquées; mieux vaut se faire oublier.

Quand le prétendant essayait de débarquer en Écosse, Marlborough, pour effacer les soupçons qui s'étaient répandus sur ses intelligences avec le fils de Jacques II, fit un mouvement en avant dans la Belgique. Marlborough fut joint par le prince Eugène, qui avait quitté l'armée d'Italie après ses succès sur le duc d'Orléans et sa campagne de Provence; les Impériaux étaient arrivés à Coblenz, tandis que les Anglo-Hollandais avaient établi leur quartier à quelques lieues de Gand. La jonction des alliés se fit près d'Oudenarde; un corps de quinze mille Prussiens sous Bulow vint également se réunir aux Anglais qui présentèrent bataille. Vendôme manœuvra pour l'éviter, car les forces n'étaient pas égales; l'armée de France se déploya sous le canon d'Oudenarde, où un grand engagement était inévitable. La bataille se donna; elle ne fut point favorable aux Français, qui se défendirent héroïquement toute la journée, et causèrent aux alliés des pertes énormes; la retraite se fit avec tant d'ordre, qu'il y eut à peine deux cents prisonniers aux mains des Anglais et des Prussiens. Vendôme se concentra un peu au-dessous de Lille, grande cité qui devint dès lors le pivot de toutes les opérations. La

méthode de guerre de ces temps était prudente et précautionneuse : une armée s'arrêtait devant chaque place forte, et n'arrivait pas à marches forcées sur la capitale. Marlborough et Eugène mirent le siège devant Lille, défendu par le marquis de Boufflers. L'armée française du Nord se composait de trois corps différents : le premier, sous le duc de Bourgogne, manœuvrant autour de Lille, cherchait à faire lever le siège ; le second, sous le duc de Berwick, rappelé d'Espagne, donnait sa gauche au duc de Bourgogne, et opérait sur les derrières de Marlborough et d'Eugène ; le troisième corps, que conduisaient Vendôme et le duc de Bavière, se concentrait autour de Bruxelles, afin de préparer une diversion, voulant ainsi détourner le prince Eugène et Marlborough du siège de Lille. La garnison, commandée par le maréchal de Boufflers, s'élevait à plus de quatorze mille hommes d'excellentes troupes. Comment tous ces corps réunis n'agirent-ils pas pour délivrer la garnison de Lille ? N'était-ce pas l'occasion urgente d'offrir la bataille ou de l'accepter ? Le caractère timide du petit-fils de Louis XIV domina toutes les opérations militaires de cette campagne ; Berwick et Vendôme pouvaient se mesurer avec le prince Eugène et Marlborough ; le duc de Bourgogne craignait ces hautes renommées militaires des alliés. Il y eut des escarmouches plutôt encore que des batailles ; le siège de Lille fut poursuivi avec une grande ténacité par la coalition ; hélas ! le maréchal de Boufflers battit la chamade, et le pavillon étranger flotta sur les fortes murailles de Lille, cette belle cité si riche de ses métiers au temps des confréries ¹ !

La capitulation de Lille jeta l'effroi dans toute la Flandre française ; de Lille à Paris, il n'y avait plus qu'une faible ligne de places de troisième ordre, incapables de résister aux alliés. Depuis les cinq années de guerre qu'on venait de passer, jamais la situation de la monarchie n'avait été plus difficile ; pendant trois ans, les armées de France avaient combattu sur le territoire ennemi ; elles avaient touché le

¹ *Mercure de France*, 1708.

Danube, et vu les murailles de Vienne ; en Italie, Vendôme avait atteint le Tyrol ; au nord, Bruxelles et les Pays-Bas hollandais avaient également subi les armes de France. Par un revers de fortune, toutes ces positions étaient bouleversées ; la guerre fut au cœur de la France, le plan des alliés était en plein succès : ils avaient Lille comme centre d'opérations ; le prince de Bade assiégeait Strasbourg ; Marlborough et le prince Eugène avaient porté la guerre en Flandre, théâtre habituel des grandes batailles. Après Lille, le pays était plat et presque sans défense ; dix journées militaires, et l'on voyait les tours de Notre-Dame ; une marche sur la Seine devait trouver peu de résistance. Le caractère de la coalition contre la France devenait plus grave et plus menaçant. L'armée du prince Eugène et de Marlborough se composait de cent peuples divers : Prussiens, Danois, Hollandais, Badois, Wurtembergeois, Écossais et Anglais ; les Suédois seuls avaient gardé la neutralité. L'armée du Rhin était purement impériale et allemande ; en Italie, les Piémontais agissaient de concert avec les Impériaux ; enfin, dans l'armée d'Espagne, les alliés comptaient sous les mêmes drapeaux des Portugais, des Allemands et des Anglais, circonstance qui depuis s'est reproduite sous le duc de Wellington en Espagne, et plus tard à Waterloo.

Maintenant on se demandera comment la monarchie de Louis XIV, si vivement menacée, résista à la coalition, et comment, au contraire, Napoléon succomba sous une invasion non moins formidable : la cause peut-être de cette différence dans leur destinée, résultait de l'antique force du droit monarchique, de cette coutume qui faisait d'une race royale quelque chose de sacré à travers les âges : si Louis XIV n'avait été qu'un roi d'un jour, il ne fût pas resté debout sur son trône ; les factions se seraient agitées ; il y aurait eu des espérances d'un meilleur avenir ; les droits anciens se seraient réveillés ; mais chef d'une vieille race, traitant d'égal à égal avec les rois de la coalition, Louis XIV pouvait subir des sa-

crifices ; aucun des cabinets ne songeait à briser sa couronne ; le roi pouvait faire un digne appel au peuple, disposer jusqu'à la dernière goutte du sang de la noblesse. Un pouvoir est fort, lorsqu'il s'est produit et consolidé dans la marche des temps ; il doit se perdre dans la nuit de l'histoire, afin qu'il ne soit plus discutable ; il faut qu'il y ait une sorte de foi et de prestige qui l'environne.

Cela se voit surtout quand les périls sont grands et les souffrances de la population si tristes ; or, les dernières sonneries des belles fêtes de Noël se faisaient encore entendre, lorsqu'un vent du nord impétueux amena une dure gelée. Presque en une seule nuit la rivière de Seine fut prise avec une intensité si violente, que le lendemain au soleil on pouvait la traverser à pied. Les bons bourgeois de Paris s'arrêtaient stupéfaits devant ces monceaux de glace qui tenaient du pont de la Tournelle jusqu'au faubourg Saint-Germain, nouvellement construit sur le Pré-aux-Clercs, naguère si fleuri ; tous narraient, d'après les almanachs et prédictions, comment il se faisait que les années marquées d'un chiffre 9 avaient été rudes en froidure, depuis le règne de Louis XIII, de longue mémoire : ce froid se prolongea deux mois durant, et à la Chandeleur, la sainte fête de la Purification, quand les corporations offraient à la Vierge les cierges rouges et verts, la rivière n'avait pas même dégelé. Les gazettes récitaient mille merveilleuses circonstances : toutes les côtes de la grande mer d'Océan étaient prises ; on pouvait marcher à près d'une lieue sur une espèce de lac d'eau salée, tout uni comme un miroir et une glace de Venise. On avait vu des oiseaux inconnus, au plumage grisâtre, comme les nuages de la tempête, venir s'abattre sur les côtes, et leurs vastes ailes avaient plus de deux pieds d'envergure. Des vents de bise soufflaient sur la terre, et leur sifflement aigu, leurs mille voix étranges, ressemblaient à la trompette du jugement dernier, quand Dieu poussera, de son bras immense, le genre humain dans la vallée de Josaphat. Tous les fruits de la terre avaient péri sous

les rigueurs de la saison ; quand le soleil d'avril avait dardé ses premiers rayons d'or, les échevins et bons bourgeois des villes avaient en vain cherché la fleur d'argent de l'amandier, le bouton du cerisier aux branches rouges comme du corail nuancé de perles. La terre ne s'était point ouverte pour ses produits les plus usuels ; le pauvre laboureur voyait tout son blé noircir sous un sol froid et crevassé, les vignobles des beaux côteaux du Rhône et de Bourgogne n'étaient plus qu'une vaste plaine d'échalas durs, et qu'on pouvait jeter au foyer ardent. L'olivier du Midi, avec sa feuille grisâtre et son tronc tout noueux comme le bâton des vieux paysans de Provence, avait péri en une seule nuit ; les jardins de Toulon et d'Hyères n'étaient plus parfumés de l'oranger suave, de ces jasmins odorants sous le soleil, de ces cassiers si doux, si tendres, belles fleurs du Midi au moelleux duvet, qui l'emportent sur les fleurs si fades des contrées septentrionales, comme les filles d'Espagne et d'Italie l'emportent sur les pâles beautés du Nord. Le printemps ne vit éclore ni feuilles ni semailles, et quand vint la Saint-Jean pour la moisson du blé, la Saint-Michel pour la vendange, les cultivateurs ne purent rien recueillir : quelques raisins aigres et clairs-semés pendaient aux vignes ; les épis rares et noircis donnaient à peine quelques grains de blé, et l'on put se croire à ces années de malédiction que Joseph avait prédites à l'Égypte quand le Pharaon vit en songe les sept vaches maigres et infécondes sur le rivage du Nil.

Dès le mois de juin, tous les symptômes d'une grande famine s'étaient fait sentir dans le royaume ; la correspondance des intendants avait signalé l'état misérable des populations accablées d'impôts, sans récolte, sans aucun moyen d'existence ; on avait indiqué, comme mesure de salut, une nouvelle semence d'orge, qu'on recueillerait en août et septembre¹ ; plusieurs provinces avaient suivi ce conseil de prévoyance ; mais ces précautions ne pouvaient empêcher la mi-

¹ Circulaire des intendants, mars 1700.

sère et la faim du peuple. La guerre générale ne permettait pas l'importation du blé par le commerce ; les croisières d'Angleterre et de Hollande avaient même reçu l'ordre de saisir tout convoi de guerre et de subsistances qui pourrait aborder les côtes de France¹. Le conseil dut prendre des mesures immédiates pour arrêter l'épouvantable fléau de la famine.

L'administration publique, sous la vieille monarchie, se partageait en deux branches distinctes : l'une, dirigée par le parlement, qui avait la police d'ordre, ou au moins le jugement en dernier ressort de tous les points du droit municipal ; l'autre partie aux mains de l'intendant, le véritable délégué du secrétaire d'Etat, l'agent direct des édits royaux. Il y avait discussion constante entre les parlementaires et l'intendant. A Paris, le pouvoir municipal était spécialement organisé : indépendamment du prévôt des marchands, le roi avait créé un lieutenant général de police avec la surveillance de tout ce qui tenait à l'ordre et à la subsistance des populations ; le lieutenant de police était alors M. d'Argenson, magistrat sévère et attentif. Presque toujours, et pour éviter les conflits, on choisissait un parlementaire comme intendant de province ; on gagnait ainsi la bienveillance des compagnies souveraines, dont tous les membres se maintenaient et se soutenaient entre eux comme nés dans le sanctuaire de Thémis, ainsi que le répétaient les gens de la Tournelle et de la grand'chambre. D'après les vieilles coutumes écrites aux registres de la grand'chambre, les parlements avaient constamment jugé les matières de subsistances ; il leur était dévolu de connaître du crime d'accaparement, cas de rébellion et de révolte ; à eux aussi, *pères conscrits*, comme ils le disaient dans leurs livres, il appartenait de prendre toutes les précautions de police, afin de sauver la patrie des grandes calamités qui la menaçaient. Les parlements saisirent cette circonstance avec joie : il y avait si longtemps qu'ils ne s'étaient immiscés aux discussions politiques ! Louis XIV leur avait interdit si for-

¹ Acte du conseil, 6^e année de la reine Anne.

mellement toute action dans les affaires d'État! et les subsistances embrassaient si intimement tous les points de l'administration générale! Le conseil de Versailles crut devoir s'expliquer sur ces prétentions : comme plusieurs parlements de province avaient pris l'initiative, le conseil s'empressa d'écrire aux intendants pour qu'ils eussent à s'opposer aux entreprises que tenterait l'autorité judiciaire; tout ce qui touchait à l'administration ne devait être décidé que par les intendants; les arrêts du parlement seraient déférés au conseil de Sa Majesté, afin d'être révisés et cassés pour excès de pouvoir; on ne fit d'exception qu'à l'égard de Paris; on y régularisa une commission prise au sein du parlement; elle devait veiller, sous la présidence du lieutenant de police d'Argenson, à l'approvisionnement et à la sûreté de la capitale¹.

Cette répugnance du conseil pour toute intervention du parlement excitait au plus haut point les murmures des masses; les bruits les plus sinistres et les plus outrageants circulaient sur les ministres, les intendants, et sur le roi lui-même. Le peuple est toujours passionné : « Pourquoi, disait-il, empêchoit-on Messieurs du parlement de préparer notre pain quotidien? c'étoit parce que ces braves soutiens du peuple pourroient voir clair dans les vols et rapines. Ne faisoit-on pas des accaparements de subsistances? qui gagnoit ainsi sur la faim des chrétiens? c'étoient le conseil, les intendants et le vieux roi. — Voulez-vous savoir ce qu'on fait du blé? Allez sur la Loire, où l'on jette des millions de sacs à la rivière; on laisse pourrir la farine dans les greniers, et tout cela pour favoriser les spéculations des traitants². » A toutes les époques de crises publiques ces plaintes se produisent les mêmes avec une indicible aigreur; il est possible que quelque intendant ait spéculé sur la misère et levé l'impôt du sang; mais Louis XIV, le prince le plus fier, le plus national de sa race, ne fit pas lui-même des accaparements; il n'est parlé de

¹ Arrêt du conseil. Avril 1709.

² *Journal de La Haye*. Juin 1709.

cette accusation que dans les pamphlets de l'école hollandaise, et dans quelques-uns de ces Mémoires pleins de hon-teuses révélations : quand on a au cœur le sentiment de la gloire et de l'honneur d'une couronne, il est impossible que l'on trafique de la faim d'un peuple que l'on veut grandir ! Les parlementaires avec la conviction des conquêtes politiques que les circonstances difficiles pouvaient favoriser, s'efforçaient d'abord d'accroître leur popularité à Paris et dans la province ; les chambres du parlement se réunirent sous les vieilles voûtes du Palais-de-Justice, et MM. les conseillers examinèrent avec la plus profonde sollicitude le moyen de soulager les maux du peuple. Messieurs se cotisèrent en la buvette. Tous ceux qui portaient bonnet à mortier, M. le premier président, le président des chambres et de la Tournelle, donnèrent 600 livres, et les simples conseillers 300. Ce n'était pas grand'chose sans doute, mais tous les parlementaires étaient très serrés en leurs dépenses ; on avait bien de la peine à leur tirer quelques deniers pour les pauvres à Pâques et à la Saint-Michel ; en cette occasion, MM. du parlement voulaient gagner de l'influence politique, et voilà pourquoi ils votaient 10,000 livres en corps. La pénurie augmentait ; la peur, qui s'était glissée dans les esprits, faisait resserrer les subsistances ; le blé se gardait aux campagnes ; les marchés étaient vides, et en vain les intendants promettaient une prime à quiconque apporterait des sacs de farine ou de blé aux marchés et halles de Paris. Un arrêt du conseil enjoignit comme mesure de sûreté générale que chaque particulier devait faire l'exacte déclaration de tous les grains, farines, légumes qu'il avait dans ses mains, et peu importait que ce fût un noble, un parlementaire ou même une communauté religieuse ; la punition était semblable ; les subsistances se trouvaient confisquées au profit du pauvre ; la peine fut grandie jusqu'à la mort ; car dans les époques de crises, la mort seule parait assez forte pour imprimer la terreur ¹.

¹ Arrêt du conseil, avril 1709.

Il y avait eu des symptômes très alarmants à Paris et dans quelques cités importantes de province ; comme il s'agissait d'une rébellion produite par le désespoir et la misère, le conseil commanda aux intendants d'agir avec une grande modération et beaucoup de prudence. A Paris, il y eut deux ou trois émeutes ; les archers préférèrent se retirer devant le peuple révolté, que d'employer les armes contre les halles¹. Ce n'était pas, certes, le système général du gouvernement de Louis XIV : on réprimait vivement et fortement ; ne l'avait-on pas vu dans les Cévennes ? Mais ici où était la cause de l'irritation des masses ? le manque de pain ; la multitude était affamée ! pouvait-on la faire passer par les armes du guet et des archers à pied et à cheval, ou de la grande maréchausee de Paris ? Le système de prudence et de douceur fut mis en parfaite exécution par le lieutenant général de police. S'il y a quelque chose de décourageant pour l'administration publique, c'est que ses efforts sont presque toujours calomniés, et ses tentatives de répression mal jugées. Sans doute les plaintes n'étaient pas toutes dénuées de fondement : il y avait des douleurs, de la misère, et les hommes pervers profitaient de l'une et de l'autre de ces tristesses : il y eut de colossales fortunes faites sur les masses souffrantes, des vampires rongèrent les os et les chairs du pauvre mourant de faim ; mais l'administration, en général prévoyante, paternelle, prit toutes les précautions ; la douleur est injuste, elle accuse parce qu'elle souffre ! On réunit les administrateurs distingués, et M. d'Argenson se montra supérieur aux circonstances difficiles. Paris et la province furent maintenus dans l'obéissance durant cette crise, qui se prolongea pendant toute l'année.

Le temps était bien choisi pour publier des pamphlets hardis et factieux contre le roi, ce monarque qui avait alors à lutter contre toute l'Europe pour défendre le territoire et la nationalité française par des efforts inouïs ! on ne ménageait

¹ Reg. de l'Hôtel-de-Ville, ad ann. 1700.

pas cette position, pourtant si grave ! Aux jours de prospérité et de jeunesse, les vers élogieux n'avaient pas manqué aux gloires de Louis XIV ; on avait défilé ses passions, élevé des temples à ses vices ; aujourd'hui que le malheur était venu, on frappait le roi à coups redoublés ; on parodiait en vers moqueurs le *Pater noster*, cette antique et sainte prière : « Notre Père qui êtes à Marly, votre nom n'est plus glorieux. Votre volonté n'est faite, ni sur la terre, ni sur la mer. Rendez-nous aujourd'hui notre pain, parce que nous mourons de faim. Pardonnez à vos ennemis qui vous ont battu, mais ne pardonnez pas à vos généraux, et ne nous induisez point en tentation de changer de maître ; mais délivrez-nous de la Maintenon. Ainsi soit-il. » Les pamphlets abordaient hardiment la vie du roi : « Comment traitoit-il son peuple ? quel étoit ce prince qui jetoit ainsi tout Paris dans la misère profonde ? Voulez-vous savoir sa vie ¹ ? il avoit reçu son éducation sous le fourbe Mazarin ; dans sa jeunesse il avoit été un joyeux compagnon ; ses amours ne distinguoient pas : le roi prenoit tout, vieilles et jeunes, veuves ou filles ; quand il fut grand garçon, ils l'attribua sans façon le soleil pour devise ; il s'étoit fait appeler Louis-le-Grand et même fils aîné de l'Église ; de qui étoit-il fils ? on ne savoit pas précisément, et l'on avoit besoin de vérifier sa naissance ; il avoit été vert galant, et néanmoins il fit bon ménage ; il n'eut qu'un fils légitime, mais combien de bâtards à la façon de Barbari ! le

¹ Qui veut ouïr, qui veut chanter

Une chanson nouvelle ?

C'est de Louis le grand guerrier

Une histoire fidèle,

Qui reçut l'éducation,

La faridondaine, la faridondon,

Sous le fourbe Mazarini,

A la façon de Barbari.

Jeune, il fut un bon compagnon,

Grand abatteur de quilles ;

Vieilles, jeunes, tout lui fut bon,

Soit veuves, femmes ou filles ;

Son frère fut d'autre façon,

La faridondaine, la faridondon,

Et fut dit-on femme et mari,

A la façon de Barbari.

Il prit un soleil rayonnant

Pour faire sa devise ;

Il fut nommé Louis-le-Grand

Fils aîné de l'Église ;

Sur sa naissance et sur ce nom,

La faridondaine, la faridondon,

Chacun sait tout ce qu'on a dit,

A la façon de Barbari, etc.

compte ne peut en être fait. Il fit avec grand fracas renverser les murailles, mais il évita prudemment les combats : fut-il brave, fut-il poltron ? c'est une opinion partagée. L'art dans lequel Louis fut habile, c'est à remuer la terre. Quels noms ne lui a-t-on pas donnés ? Alexandre, César, Salomon ; chacun sait maintenant ce qu'en pense Paris. Les vieilles lois furent abolies, tous les privilèges foulés aux pieds, parce que c'étoit son bon plaisir ; il voulut tellement le bien de ses sujets, qu'il leur prit jusqu'au dernier sou, et chaque jour il fit passer un édit de finances. Tant qu'il fut jeune et vigoureux, le roi donna tout à la jupe ; quand il fut vieux et goutteux, il fut la dupe des dévots ; aux temps de Louvois, de Colbert et de Letellier, les affaires alloient bien encore, mais aujourd'hui elles sont conduites par un double bidet et une grande rosse ; c'est Maintenon qui les attèle et les dirige. Cependant tout cela marcha, jusqu'à ce qu'un certain milord appliqua soufflet, gourmade à notre nation ; Marlborough se vante de réduire prochainement la vineuse Champagne ; il faudra voir si le grand Bourbon se hasarderà jusqu'à l'en empêcher ¹. »

Tels étoient les couplets chantés secrètement contre le roi Louis XIV et les actes de son conseil. Ces vers acérés étoient généralement l'œuvre des réfugiés en Hollande et en Angleterre : ces gentilshommes exilés de la patrie se vengeaient contre le roi de la persécution, et l'on répétait toutes ces épi-grammes, dans les parloirs de bourgeois, au café Laurent, réunion des poètes à mauvaise langue. Quand un pouvoir est malheureux, on se venge de ses jours de prospérité en l'accablant de satires : tant que la victoire éblouit le peuple, il admire et chante d'enthousiasme ; mais lorsque le bonheur se voile, alors commencent les pamphlets, les violentes diatribes. Il y a de l'ingratitude et beaucoup de lâcheté dans l'opinion publique ; elle va aux vainqueurs, et rarement aux vaincus. Le peuple ressemble aux esclaves qui suivaient les roues du char triomphateur à Rome ; ces esclaves bravaient la pous-

¹ Recueil, Mss. de Maurepas. Biblioth. roy., ann. 1709.

sière dans la voie Appienne, pourvu qu'ils vissent de l'œil le consul victorieux, les légions et leurs glorieux étendards. Mais quand la fortune abandonnait le consul, alors ils l'accablaient de huées, et le précipitaient de la roche Tarpéenne avec des grincements de rage et d'affreuses imprécations ! Ainsi fut l'opinion pour Louis XIV, à ce temps de périls où le roi défendait avec une énergie puissante la nationalité française et l'imposant système commencé par Henri IV et Richelieu.

La plupart des épigrammes et des paroles ardentes contre Louis XIV se récitaient dans les salons du vieux Paris ; la partie élégante et nouvelle de la cour habitait Versailles, et n'avait à Paris qu'un hôtel comme pied-à-terre, quand le roi venait faire ses stations à Notre-Dame, ou visiter l'Hôtel-de-Ville en Grève. Il n'était pas de mode d'habiter la cité de la Fronde et des révoltes populaires. Le roi en tenait compte, et jamais il ne traita favorablement les courtisans de Versailles qui voyaient les salons de Paris : indicible ressentiment que manifestait Louis XIV pour tout ce qui se rattachait de près ou de loin aux troubles municipaux de l'époque de sa minorité. Les sociétés de Paris se divisaient en deux classes : d'abord les salons et les ruelles du Marais, toujours si caustiques ; salons composés, pour la plupart, de vieilles femmes spirituelles, mordantes, qui avaient passé leur jeunesse avec le Mazarin ou madame de Lesdiguières aux jours d'agitations et de tourmentes de l'Hôtel-de-Ville ; là, on ne s'épargnait pas les coups de langues contre la cour de Versailles ; on disait les aventures scandaleuses du roi, son repentir tardif et sa dévotion de vieillard. Toutes ces femmes avaient connu les exilés qui avaient fui les rigueurs de Louis XIV depuis la Fronde ; elles correspondaient avec eux à Londres ou à La Haye. Les parlementaires déploraient la perte de leurs vieux privilèges, de leur droit de grande remontrance, alors qu'ils étaient maîtres de l'administration de la justice et de l'Hôtel-de-Ville avec M. le prévôt des marchands, belle époque pour la grand'chambre et la Tournelle ! Les autres salons apparte-

naient au faubourg Saint-Germain, nouvellement bâti en brillants hôtels et orné des plus gracieux jardins : qui ne connaissait la longue rue de l'Université, la rue de Bourbon, si droite et alignée, construite sur la riante vallée du Pré-aux-Clercs, et cette rue de la Planche où l'on ne comptait encore que trois hôtels, petits Versailles des familles de Luxembourg, de La Rochefoucauld et de Saint-Yon ? La société du faubourg Saint-Germain, moins caustique, moins causeuse que celle du Marais, subissait plus facilement les mœurs de la cour de Marly, les dominations de la favorite et les derniers reflets de la grandeur de Louis XIV : aussi le roi pardonnait-il à ses courtisans de faire bâtir un hôtel dans le noble faubourg.

Au fond de la rue des Tournelles était une maison de jolie apparence, à une portée d'arquebuse de la Bastille ; là vivait une femme de quatre-vingt-six ans déjà, grasse, la figure large et ronde, la tête relevée par une perruque frisée à boucles, telle qu'on les portait dans la jeunesse de Louis XIV ; son salon était tout en damas, comme sous la Fronde. Cette femme était Anne de Lenclos, plus habituellement célèbre sous le nom de Ninon. Je n'ai jamais touché la vie de Ninon sans éprouver un dégoût profondément senti ; c'est l'expression du vice tout coloré d'esprit, et se justifiant pour ainsi dire à force d'élégance. Le caractère de Marion Delorme est celui d'une courtisane comme on en voit, hélas ! dans la triste histoire du débordement des passions ; on sait à quoi s'en tenir, on prend Marion Delorme pour ce qu'elle vaut ; c'est la débauche couronnée de fleurs. Mais Ninon n'est pas une courtisane, c'est une femme qui raisonne ses penchants, son épicurisme ; elle marche froidement dans sa vie libertine ; elle parfume ses vices de toutes ses grâces, elle embellit la corruption ; son sensualisme égoïste court au plaisir avec un sentiment tout personnel, et ce caractère que les temps de jeunesse et de dissipation pourraient expliquer, Ninon le conserve dans ses vieux jours, quand les rides viennent flétrir ses traits ; la croyance qui parle si

douceMENT au cœur, elle la rejette ; comme elle est sans imagination, elle n'a pas de foi, pas plus dans le principe religieux qu'en elle-même et en ses amants. Est-il quelque chose de plus triste que cette vieille folle qui se vante de faire un amour à sa quatre-vingtième année ? et quel amour que cet abbé de Châteauneuf, impie, sans cœur lui-même, et professant l'athéisme en face de cette tête blanchie d'une maîtresse qui s'avance vers la tombe, dernier lit de la courtisane ! Ninon de Lenclos est une de ces physionomies perverses qui ont égaré le plus de jeunes imaginations, parce qu'elle est une justification de la vie libertine et avouée que la bonne compagnie salue : les faiblesses peuvent se faire pardonner ; mais une société est perdue quand elles prennent la place de la vertu, et que l'encens vient à elles. Le salon de Ninon de Lenclos était une réunion mordante de ce que l'on appelait alors *la cabale* ; cette opposition avait succédé à la Fronde ; elle était déchaînée contre Louis XIV et madame de Maintenon surtout ; on s'en gênait d'autant moins que mademoiselle d'Aubigné avait commencé sa petite fortune dans la société de Ninon de Lenclos. On savait au Marais toutes les plus anciennes histoires sur la précieuse madame Scarron, alors qu'elle allait dans le monde en quittant le chevet du pauvre et joyeux malade de la reine ; on se passait en souriant la liste de ses adorateurs, ou au moins on traitait d'égal à égal avec cette souveraine. Madame de Maintenon pouvait-elle garder le masque pour Ninon qui avait guidé ses premiers pas dans la vie galante et mondaine ? aussi la favorite n'était pas épargnée, et l'on tournait en moquerie ses sentiments de dévotion et de repentir. Le Marais était pourtant officiellement en paix avec Versailles ; madame de Maintenon ménageait beaucoup sa vieille protectrice qui l'avait conduite dans son enfance de galanterie ; quand on a confié les secrets de son cœur ou de sa vie, on se crée une sorte de dépendance, une sujétion que les grandeurs nouvelles ne peuvent pas toujours secouer.

Si vous parcouriez ce salon de mademoiselle de Lenclos,

vous trouviez caché dans un large fauteuil un homme de trente-six ans environ, un peu causeur, caustique ; il avait nom J.-B. Rousseau, poète alors impie et épicurien, plus tard dévot et pindarique, dont on récitait partout les satiriques couplets. La grande littérature de Louis XIV n'existait plus : Boileau seul, survivant comme une ombre, était parvenu à la vie la plus avancée ; tout adonné à la dévotion, il s'était affilié à la pieuse maison de Port-Royal, comme le plus fervent de ses adeptes. Alors se montrait une littérature moqueuse et impie : J.-B. Rousseau avait gagné sa célébrité par des couplets obscènes qui, du café Laurent, rendez-vous de la compagnie littéraire, avaient retenti dans la plus haute société de Paris. Il est des temps où l'on conquiert sa réputation en suant le scandale, et les bruits qui avaient attribué à Rousseau le poème de *la Moïsade* contre le vieux testament et le christianisme, avaient grandi le poète, depuis si repentant dans ses odes saintes ¹.

A ses côtés était assis un abbé au petit collet, fort jovial, bon convive de table, faisant gracieusement les vers : qui ne connaissait l'abbé de Chaulieu, expression de cet épicurisme qui passe son existence aux festins et aux fêtes ; vie de sens et d'appétit charnel, étourdissement perpétuel pour s'empêcher d'entendre le cri et la douleur de l'âme ! L'abbé de Chaulieu était le convive des délicieux soupers, tels qu'ils commençaient alors à l'imitation de la *media notte* d'Italie ; il avait de la grâce dans les vers, une pensée et une rime insouciantes ; l'abbé de Chaulieu était l'ami de La Fare, poète élégant qui donnait l'impulsion à cette école des bouquets à Chloris, apanage du xviii^e siècle. Cette société de petits abbés impies et libertins est désolante pour la morale, jusqu'au cardinal de Bernis, le chantre érotique des mœurs éhontées de ces temps d'ivresse et de tristes débauches d'esprit et de

¹ Le Recueil Mss. des chansons Maurepas contient plusieurs pièces satiriques composées dans ce fameux café Laurent, qui était alors situé rue Dauphine.

corps. Le xviii^e siècle est comme un grand festin de Balthazar pour la monarchie de France; c'est le temps où l'on s'assoit, couronné de fleurs, au banquet de la vie, et la révolution se prépare pour traîner dans le sang toute la vieille société. Non loin de Chaulieu se plaçait habituellement Fontenelle, à ses cinquante ans déjà; le médiocre auteur d'*Aspar* venait de se distinguer par la publication de ses *Entretiens sur la pluralité des mondes*, ouvrage remarquable, où perçaient les idées du xviii^e siècle, époque insolente envers Dieu même. Fontenelle était causeur, sorte de répertoire vivant de la belle littérature de Louis XIV qu'il avait vue dans sa jeunesse; la plus tendre amitié le liait à La Mothe-Houdart, cet écrivain infatigable, qui avait donné au théâtre tant de pièces alors à la mode. Il ne s'agissait plus de vastes conceptions sur le modèle des anciens, mais de petits drames charpentés sur l'idée simple et fine d'un vaudeville. La société se raillait des choses sérieuses, des études fortes; on courait écouter les futilités qui peuvent distraire la vie. Ces pièces étaient jouées par les princes et les princesses de la cour. Il s'était fait une association sans tenue et sans gêne; les grands donnaient eux-mêmes cet exemple de confusion: rien de hardi en paroles comme les coteries de la princesse de Conti, de Vendôme, des princes du sang en général, dissertant sur toutes choses, et contre la religion surtout. Il devenait de bon ton d'être incrédule, peut-être par esprit d'opposition à une cour essentiellement pieuse: la vieille Ninon, l'abbé de Châteauneuf, brillaient par cette impiété absolue qui ne respectait rien de ce que la foi chrétienne adore¹. Dans une de ces chaudes soirées de dispute et de plaisirs sensuels, l'abbé de Châteauneuf présenta un enfant à peine sorti de ses premières études; il avait dix ans environ, était frêle de corps; ses yeux étaient vifs et moqueurs; son nez pointu descendait sur des

¹ L'abbé de Châteauneuf mourut en 1709, à Paris; on a de lui quelques pièces de vers insérées dans les œuvres de J.-B. Rousseau, et un *Traité de la Musique des Anciens*, imprimé à Paris, 1725, in-8°.

lèvres pincées; il avait l'air caustique et méchant; cet enfant avait nom Arouet; il était neveu et filleul de l'abbé de Châteauneuf. Ninon le caressa beaucoup, quand son amant lui conta que le petit Arouet faisait agréablement les vers, et qu'il avait été si hardi en ses essais de philosophie, que le père Le Jay avait dit de lui : « Cet enfant sera le plus dangereux ennemi de la religion. » Ce fut assez pour que la vieille fille le prit sous la protection de ses rides toutes plaquées de rouge; le petit Arouet devint l'enfant gâté de la maison; sa protectrice lui légua 2,000 livres par testament, afin d'acheter une bibliothèque.

Non loin de l'hôtel de mademoiselle de Lenclos, près de la rue de Beauce au Marais, avait longtemps vécu une vieille fille aussi; mais quelle différence dans les mœurs et dans les habitudes de leur vie! mademoiselle de Scudéry, la chaste, la chevaleresque Sapho, comme le disaient les beaux esprits, arrivait à son extrême caducité. Quelle douce créature que mademoiselle de Scudéry! Il y avait dans cette âme quelque chose d'angélique; cette respectable fille n'avait pas un reproche à se faire en sa vie; jamais elle n'avait dit un mot dur, une parole médisante; elle allait rarement à Versailles, mais elle y était toujours accueillie par le roi avec une affable distinction. Quand on voyait s'approcher du perron du château une chaise à bras tout à ramages, Louis XIV s'écriait : « Voici notre Sapho! » et le premier gentilhomme de la chambre était envoyé pour lui offrir son bras. Mademoiselle de Scudéry, conservant toutes les habitudes des siècles de galanterie, parlait encore la langue de la minorité de Louis XIV; elle avait préservé des ravages du temps un pieux et saint enthousiasme pour les chastes amours et les grands coups d'épées; l'esprit de ses livres était si pur, si parfumé de beaux sentiments et d'actions chevaleresques! Lorsqu'une époque devient matérielle, elle se plaît à tourner en ridicule ces nobles caractères qui survivent, reliques intactes des générations plus naïves et plus croyantes. Mademoiselle de

Scudéry en était encore à ses romans de *Clélie*, aux délicatesses d'*Artamène* ou de *Cyrus*, et l'on marchait vers une littérature sceptique qui détruisait la poésie et matérialisait tout, le corps et l'esprit. Mademoiselle de Scudéry était la femme aux saintes illusions, à ces délicieuses erreurs de l'âme qui bercent et consolent la vie. La réputation populaire de mademoiselle de Scudéry était immense : on la citait comme un ange dans tout le Marais ; il n'était pas une courageuse action qu'elle ne s'imposât pour préserver l'innocent des mains de la justice, pour sauver l'honneur d'une jeune fille, ou réparer les infortunes des mauvais jours. Quand elle mourut, la chaste Sapho, il y eut querelle entre plusieurs paroisses pour se disputer ses funérailles ; elle donna son corps à l'hospice des Enfants-Rouges, qui avait tant reçu de sa bienfaisance et avoisinait sa modeste maison ¹ !

Le xviii^e siècle commençait spécialement empreint de l'esprit incrédule et dissertateur ; les chefs de ces doctrines ne vivaient pas en France. Comme l'examen était né avec la réforme, c'était aussi dans le pays de la réformation que se développaient les principes du doute pour déborder en France avec les écrits de l'école hollandaise. Bayle se posait avec sa grande réputation ; ses *Nouvelles de la République des Lettres*, son *Dictionnaire critique*, œuvre de patience, d'érudition et d'esprit, jetaient d'étranges hésitations dans la croyance humaine ; plus Bayle était modéré dans l'expression de ses idées, plus elles produisaient une impression profonde dans le monde savant. Bayle mourut ; mais ses écrits vécutent au-delà de la tombe, pour servir la petite érudition du xviii^e siècle. Basnage fut comme Bayle, son ami, l'historien du scepticisme ; j'ai déjà parlé de ses travaux immenses, lourdes compilations avec ce style diffus des réfugiés. On ne peut nier que cette grande masse de livres, que cette érudition fabuleuse de tous ces hommes

¹ Mademoiselle de Scudéry avait quatre-vingt-quatorze ans lorsqu'elle mourut, le 2 juin 1701.

du doute, n'ait dominé les premiers écrivains de l'incrédulité en France. La science de Voltaire n'est qu'un spirituel développement des doctrines de Bayle ; c'est la même école, plus française, plus appropriée à nos goûts et à l'esprit du peuple, mais n'apportant pas un seul fait nouveau.

A côté de ces opinions fatales à toutes les croyances, se plaçait la magnifique hiérarchie des orateurs de l'Église chrétienne ; je ne sache rien qui puisse être comparé à cette succession d'écrivains et de moralistes qui part de Bossuet et va fluir à Massillon. Ce n'est pas seulement sous le point de vue religieux et comme les organes d'une grande croyance qu'il faut louer ces admirables prêtres de l'Église, mais encore comme les interprètes intimes de l'âme et des misères de notre nature. La puissante tête de Bossuet s'était affaissée sous la mort la même année que Bourdaloue¹ ; la plus fière des intelligences avait précédé de quelques jours dans la tombe le plus touchant des moralistes, le plus fort de tous les dialecticiens ; Bossuet est la pensée de gouvernement dans l'Église, c'est l'homme d'État du catholicisme ; Bourdaloue est le raisonneur qui veut convaincre quand l'autre gouverne et agit ; Mascaron² et Fléchier³ sont les coloristes de la belle morale catholique ; ils pénètrent dans la conviction par la brillante harmonie de la langue, par cette musique d'un magnifique dialecte ; Massillon est l'orateur de l'âme, l'écrivain supérieur qui émeut les entrailles des riches et des heureux de la terre. L'histoire ne présente rien de comparable à cette immense école de l'Église qui réveille les grands principes d'humanité au milieu de la société indifférente pour le pauvre peuple. Toutes les oppositions étaient silencieuses ; les Parlements, les parloirs de bourgeois n'avaient plus aucune liberté d'expressions : quel frein pouvait alors trouver l'autorité royale

¹ Bossuet mourut le 12 avril, et Bourdaloue le 13 mai 1704.

² Mascaron mourut évêque d'Agen, en 1703.

³ Fléchier mourut à Montpellier, âgé de soixante-dix-huit ans, le 16 février 1710.

toute-puissante ? quelle voix pouvait s'élever pour jeter aux grands de la terre les souffrances des multitudes ? La parole des orateurs chrétiens ne manqua jamais aux misères du monde ; à travers quelques éloges délicats et sévères, Bourdaloue, Bossuet marchaient le front haut à ces austères vérités morales qui secouaient la conscience des rois : le vieux et le nouveau Testament leur offrait mille épisodes de transparente application que les monarques pouvaient faire et comprendre comme des leçons. Que dire à ces rois qui n'avaient ni égaux ni contrôle ? comment réprimer les passions violentes dans leur cœur impérieux ? Le prédicateur s'emparait des tristesses de la semaine sainte, du repentir de Pâques, pour flétrir l'adultère public, et la sainte histoire des égarements du roi David servit plus d'une fois à dominer la corruption mauvaise dans l'âme des princes. Belle histoire à écrire que celle de la forte et digne opposition de la chaire chrétienne ! Le peuple n'eut pas de plus admirables défenseurs que ces pontifes et ces prêtres qui par mission parlaient sans cesse de ses misères, et excitaient la pitié de tous à se manifester par les aumônes. Dans la chaire les véritables doctrines d'égalité étaient professées : quelle parole foudroyait l'orgueil des grands, la vanité des richesses ? qui rappelait la terrible loi de la mort, ce niveau fatal passé sur tous les fronts rayonnants de la victoire ou couronnés de roses dans les festins d'amour ? n'étaient-ce pas ces évêques à la voix puissante ? n'étaient-ce pas ces pontifes à qui toute liberté était donnée parce qu'ils parlaient au nom de Dieu ? Et cela ne tenait pas seulement aux talents si élevés des orateurs chrétiens, mais à leur mission religieuse, à cette loi du Christ qu'ils annonçaient au monde ; car le christianisme n'est pas la religion des riches et des rois, mais celle des pauvres et du peuple.

Les vigoureux efforts de la monarchie de Louis XIV pour sauver la nationalité française avaient imposé d'immenses sacrifices. Toutes les branches du revenu public avaient été absorbées, et le nouveau surintendant des finances, Desmaretz,

dut pourvoir, par des moyens extraordinaires, aux besoins pressants de la campagne qui se préparait. J'ai déjà présenté Desmarets comme un esprit avancé, comme le financier habile du règne de Louis XIV¹. Dans les circonstances difficiles où l'on se trouvait, un ministre de capacité devenait indispensable. Le revenu public de la monarchie se composait alors de plusieurs branches bien distinctes : le domaine d'abord, tout personnel au roi. Mais comme, d'après la vieille coutume de France, les princes n'avaient pas la faculté de transmettre les domaines de la couronne par dons perpétuels, il en résultait ou des redevances, ou un droit de retour dans des cas spécialement déterminés. Le revenu s'accroissait de la taille sur les propriétés, sorte d'imposition foncière, qui donnait près de 60 millions de livres, et se levait sur toutes les terres, aux villes et campagnes, excepté sur les biens nobles, car les impôts du fief étaient le service militaire, l'équipement des gentilshommes et des vassaux ; on considérait la taille comme l'impôt le plus régulier, parce qu'on pouvait en connaître le revenu par le simple calcul des feux. Les quatre fermes générales étaient portées à 106 millions, payables par douzième, d'après le grand bail ; la capitation, toute personnelle, à raison de 3 livres par tête, s'élevait à 45 millions environ ; les autres recettes, plus ou moins extraordinaires, telles que ventes de charges, redevances d'offices, variaient de 15 à 20 millions. Puis venaient les dons volontaires, mais habituels, des provinces, des villes, des corporations et des assemblées du clergé que les votes particuliers accordaient annuellement ; quand la monarchie avait de plus pressants besoins, ces dons gratuits s'accroissaient en proportion, et le dernier don gratuit du clergé fut de 7 millions. Presque tous ces revenus avaient été dépensés par anticipation dans les récentes guerres ; depuis dix ans surtout, un système de larges délégations avait été adopté par le surintendant des finances ; il cédait succes-

¹ J'ai trouvé un Mémoire très circonstancié sur l'administration financière de Desmarets, travail, au reste, fort remarquable.

sivement à des prêteurs à fort intérêt toutes les branches du revenu public pour obtenir des avances, de sorte qu'on était arrivé à vivre sur la septième année de la recette. Il y avait aussi une manière d'emprunt avec délégation d'un revenu spécial, système ruineux, car il ne pouvait se développer qu'à l'aide d'un taux usuraire pour les intérêts d'un prêt dont le remboursement ne s'effectuait qu'au bout de sept ans.

Avec ces éléments de revenus, en face de dépenses si exorbitantes, le surintendant Desmarests devait opérer rapidement pour satisfaire à tous les besoins de la monarchie, menacée dans son indépendance. Il établit donc comme une ressource la création des billets de service, de caisse ou de fermes, sorte de papier-monnaie fondé sur le crédit public de l'État. Ces billets ou assignats durent être pris par tous les sujets du roi comme du comptant ; il en fut créé d'abord pour 40 millions ; mais les besoins s'accroissant, l'émission fut portée jusqu'à 110 millions dans deux années. Le papier-monnaie a cela de fatal, qu'il entraîne à des dépenses plus fortes par la facilité de sa création ; on ne calcule pas pour ce qu'on obtient si aisément. La conséquence de cette trop vaste émission fut de déprécier les billets de caisse ; alors parurent déjà les agioteurs, qui firent la hausse ou la baisse sur les valeurs en papier-monnaie ; on escompta les billets de caisse à une perte de 15 à 20 pour 100, et en 1709 ces billets de caisse se négociaient à 57 et 58 fr. pour 100 fr. A mesure qu'un signe nominal se détériore, le numéraire se resserre, la circulation est arrêtée. L'argent, naguère si abondant, devint très rare dans la triste époque de 1709 ; on payait un louis d'or jusqu'à 36 livres en billets ; les rapports entre le papier et le numéraire étaient hors de toutes proportions. Le surintendant Desmarests dut sérieusement s'occuper de cette situation du crédit ; le plan qu'il arrêta avait quelque chose d'ingénieux ; il se résuma dans ce principe : relever le papier, abaisser le taux de la monnaie. Si l'on en exceptait les sequins de Venise et les doublons d'Espagne, les louis et les écus de France étaient frappés

à un taux plus fort que ceux de toutes les monnaies de l'Europe. L'inconvénient du titre trop élevé des monnaies fut toujours de balancer le change au profit de l'étranger qui spécula sur la pureté des pièces. On pouvait donc, sans bouleverser les rapports commerciaux, exhausser le prix des pièces d'or et d'argent ou leur donner une plus grande représentation fictive. Ainsi le louis d'or, qui ne valait que 21 liv., fut porté à 23 liv. ; l'écu, qui ne représentait que 4 liv. 8 s., fut porté à 5 liv., et, par ce moyen, l'équilibre entre les différents signes de valeur fut rétabli. Un édit du conseil ordonna une refonte générale des monnaies d'après les taux adoptés ; on admit comme paiement cinq sixièmes en or et argent et un sixième en billets. La refonte de 1710 embrassa une valeur de 360 millions ; ainsi près de 60 millions en billets de caisse rentrèrent au trésor, et le restant reprit sa valeur primitive. L'opération eut un plein succès.

Les moyens de crédit en rente furent également agrandis ; on fit trois emprunts sur l'Hôtel-de-Ville : l'un au denier 12 et au taux de 72 liv. pour 100 liv. ; le second au denier 10, au taux de 90 liv. pour 100 liv. : espèce de tontine et de loterie en viager ; le dernier survivant avait un lot de plus de 150 mille liv. de rente, et cet appât d'un gain par le hasard avait séduit un grand nombre de bourgeois de Paris. La tontine fit merveille, on y courait de toute part pour placer son argent ; l'emprunt fut couvert en moins de huit jours. Les rentes sur l'Hôtel-de-Ville étaient d'ailleurs comme le patrimoine de la bourgeoisie : il y avait peu d'hommes de métiers et de corporations qui n'eussent quelque rente sur l'hôtel en Grève ; l'intérêt était habituellement payé avec exactitude ; mais dans ces temps difficiles, on était en retard de deux ou trois quartiers ; il y avait eu même des quartiers complètement retranchés. Le surintendant Desmarets fit révoquer les arrêts de surséance ou de suppression : le crédit public se fondant tout entier sur l'accomplissement des obligations, il établit en principe que l'intérêt de la dette devait s'acquitter avant même

les dépenses de l'État, et cette mesure, fidèlement exécutée, donna une impulsion nouvelle aux rentes sur l'Hôtel-de-Ville; on y apporta son argent de confiance.

Tout cela ne suffisait pas encore pour rétablir l'équilibre entre les recettes et les dépenses de la monarchie; le surintendant conçut l'idée d'un rachat de l'impôt par les contribuables; on ne pouvait agir ainsi pour la taille, sur laquelle il existait déjà de nombreuses délégations, ni pour les fermes, qui avaient été l'objet de ventes et de baux à longs termes; on aurait manqué à la foi des contrats. Le principe du rachat fut donc limité à tous les impôts libres encore, telles que la capitation, les redevances sur les charges; on posa comme base de ce rachat que tout sujet du roi soumis à la capitation, ou qui, pourvu d'une charge, devait au trésor la redevance d'usagé, pouvait se racheter de cet impôt en payant le capital calculé à raison de quinze fois la redevance; de sorte que l'homme taxé à une capitation de 10 fr. payerait une fois pour toutes 150 fr.; lui et ses enfants ne devaient plus être astreints au même impôt. Ce rachat des contributions fut plus tard adopté en principe dans toutes les crises un peu violentes¹. Un dixième (ou dime de guerre) devait être également levé sur tous les impôts; vieille idée que cette dime, d'abord exclusivement religieuse, et qui, depuis la croisade de Saladin, s'était souvent perçue au nom des rois. La spécialité du dixième était de soulager les provinces qui auraient le plus souffert des ravages de la guerre et des désolations de la famine; ces provinces avaient obtenu des exemptions de taille ou de capitation. La dime de guerre sur l'impôt devait produire 45 millions de livres; elle fut exactement acquittée par toutes les terres sans distinction de fiefs ou de biens en roture. Ainsi, d'une part, le plan de Desmarets tendait à relever le crédit par l'exact acquittement de toutes les dettes de l'État; de l'autre côté, il augmentait le revenu par l'établissement plus large et plus complet de nouveaux impôts. A ces res-

¹ Il fut adopté par M. Pitt en Angleterre.

sources on ajouta les dons volontaires, les votes, les offrandes qui vinrent à cette époque raviver les forces épuisées de l'État. Les corporations, les villes se cotisèrent pour le service du roi ; le commerce s'était maintenu pendant la guerre ; la crise même de la disette du blé avait grandi les spéculations : Cette et Marseille-avaient vu de colossales fortunes par suite de l'importation des blés ; Saint-Malo, Dunkerque avaient gagné des sommes énormes avec les courses. Le conseil du roi n'hésita point à s'adresser au commerce pour lui demander des secours dans la crise de la patrie. Les seuls négociants de Saint-Malo purent lui prêter 33 millions en numéraire, qui furent échangés contre pareille somme en billets de fermes et de service à l'intérêt de 10 pour 100 ; l'opération fut profitable à toutes les parties, car les bons furent acquittés exactement à leur terme. Il se fit dès lors un juste concours de service entre le trésor royal et les particuliers. Tout le monde eut des bénéfices parce que la circulation grandit.

Quand on touche de près l'état de la France à cette époque, on s'étonne justement des merveilleux résultats obtenus par le surintendant Desmarests ; le trésor n'avait pas les éléments d'un grand système de crédit se développant sur de larges bases : rien n'était fixé, pas même le taux habituel de l'intérêt ; on venait de faire le premier essai du papier-monnaie, l'État en sortait sans banqueroute ; l'impôt était dur, comme en temps de guerre ; on défendait le territoire de la patrie. Toutes les opérations de crédit s'achevèrent au milieu de la plus triste pénurie des subsistances, alors qu'il fallait soulager certaines provinces, calmer les craintes générales et préparer l'avenir ; on augmenta la dette de l'État, mais les théories modernes ont démontré qu'une dette publique n'est pas un élément irréparable de ruine. Desmarests avait compris le système de crédit ; il y avait crise et péril pour la France ; lorsque la monarchie reviendrait à une période plus normale, rien ne serait plus aisé que de réparer les ravages en retirant successivement les billets de crédit de la circulation, sorte de rachat

et d'amortissement progressif qu'un peu d'économie et d'ordre pouvait effectuer. Une époque de pacification allait s'ouvrir : n'avait-on pas l'espérance de la paix, et avec la paix celle d'une plus facile perception de l'impôt?

Au milieu des calamités publiques et des efforts inquis d'une campagne vigoureuse, l'opinion de la bourgeoisie s'était prononcée pour la paix ; rien n'est plus facile et plus populaire que d'exprimer ainsi des sentiments pacifiques quand un pays est fatigué ; on conquiert l'assentiment de la foule sans s'exposer à des sacrifices personnels. Partout le mot magique de paix rétentissait en France ; les bourgeois, le commerce, les clercs et les parlementaires se lassaient de tant de souffrances ! Le roi ne pouvait faire un pas en dehors de Versailles sans entendre les plaintes de toutes les classes de la monarchie ; on avait commencé la guerre avec ardeur et cette gaieté française qui animait la bravoure du soldat. Depuis, un découragement profond s'était emparé des esprits ; or, une telle lassitude des âmes n'avait point échappé au roi Louis XIV, et plusieurs fois déjà le conseil avait essayé d'ouvrir des négociations pour la paix. La diplomatie si active et si habile de Versailles avait compris que la coalition n'était pas parfaitement jointe : les intérêts des trois grandes puissances, peu intimes, différaient les uns des autres ; l'Angleterre ne s'était jetée dans la ligue européenne que pour obtenir une certaine influence sur le continent, et pour lutter contre la suprématie de Louis XIV : mais cette Angleterre, si fière, si implacable n'était pas sans avoir des points vulnérables, des ambitions surtout à part. Si le roi de France s'empressait de reconnaître la succession dans la ligue protestante de la maison d'Hanovre, s'il cédait quelques-unes des importantes colonies de l'Espagne, s'il éloignait les Stuarts du territoire de la France, n'était-il pas dans les intérêts du cabinet anglais d'accéder séparément à un traité fondé sur ces bases ? La Hollande, de son côté, soumise à des sacrifices, fournissait des subsides à la coalition ; on pouvait également la satisfaire par

des avantages coloniaux et des stipulations de commerce. Le but de la diplomatie de Louis XIV était, comme toujours, d'isoler chacun des coalisés de la ligue commune : si l'Empire était laissé à ses propres forces, que pouvait redouter la France, toujours assez puissante pour repousser les Autrichiens ! D'après ces données, le cabinet de Versailles saisit toutes les occasions d'entamer des négociations séparées avec la Hollande et l'Angleterre. Dans la chaleur du premier mouvement de guerre, Louis XIV sentit bien qu'il ne devait pas agir directement ; une telle démarche pouvait témoigner de la faiblesse et compromettre la dignité du roi. Le duc de Bavière fut chargé de tenter quelques ouvertures à Londres et à La Haye, mais en son nom personnel, et comme médiateur pour recouvrer son électorat de Bavière. Le maréchal de Boufflers reçut l'ordre également de traiter les Anglais qu'il avait à combattre avec l'esprit chevaleresque et toute la grâce française ; le maréchal s'était lié avec le duc de Marlborough dans une longue suite de campagnes. Il régnait alors un esprit de galanterie et de générosité indicible entre les gentilshommes ; les rapports de Boufflers avec le prince Eugène, après la prise de Lille, durent servir aux intérêts de la paix ; c'est ce qui explique la bienveillante réception qui accueillait sans cesse le maréchal de Boufflers à Versailles ; on reconnaissait en lui une influence désirable pour préparer une trêve.

Les premières propositions furent repoussées ; l'alliance était encore trop intimement unie pour qu'elle pût ainsi se dissoudre après une simple tentative. La coalition avait de grandes espérances de succès ; le retour de Marlborough avait relevé le cœur des puissances confédérées dans un commun dessein de conquête : quelles propositions ferait la France ? abdiquerait-on la couronne d'Espagne ? L'esprit haineux de Guillaume III semblait présider encore à la coalition sous le ministère whig de la reine Anne. L'Angleterre en avait fait la base de son système ; son premier soin avait été de rendre le principe de la triple alliance indissoluble, en créant des inté-

rêts et des passions identiques entre les cabinets. Comment espérer que les coalisés renonceraient alors aux avantages de traiter simultanément, de stipuler tout pour tous ? Leur force ne résultait-elle pas précisément de leur intimité ? les cabinets unis n'auraient-ils pas de meilleures conditions que dans un traité séparé ? Les premières tentatives de la France restèrent donc sans résultats. Cependant le cri de paix se faisait entendre plus énergiquement en France ; après la désolation de l'hiver de 1709, il y eut un tel mouvement de tristesse, que Louis XIV crut devoir faire officiellement des propositions aux alliés, non plus ici dans le secret d'une négociation intime, mais à la face de tous, afin de convaincre l'opinion publique que les empêchements à une paix générale ne venaient pas du côté de la France. Tout fut hautement avoué dans les négociations qui s'entamèrent entre la France et les alliés.

Le cabinet de Versailles désigna d'abord M. le président de Rouillé pour plénipotentiaire à La Haye ; M. de Torcy s'y adjoignit lui-même pour donner plus de poids à la négociation ; ce n'était pas trop que l'action du secrétaire d'État dans la crise pressante où se trouvait la monarchie. Le cabinet de La Haye indiqua M. Buy et Van der Dussen pour le représenter ; le prince Eugène et le comte de Zinzendorff reçurent des pleins pouvoirs de l'empereur ; le duc de Marlborough et M. de Townsend durent venir au congrès au nom de la Grande-Bretagne. Le lieu des séances fut fixé à Gertruydenberg, puis à La Haye ; on arrêta que ce serait là un congrès pendant la guerre ; on ne devait pas suspendre les hostilités, chacune des parties contractantes voulant conserver les avantages de sa situation. M. de Rouillé partit de Versailles avec des instructions fort larges, que pouvaient grandir encore les pleins pouvoirs de M. de Torcy. Les plénipotentiaires français étaient autorisés à renoncer à la succession d'Espagne, nécessité qui dut coûter bien des douleurs à la fierté de Louis XIV ; ils devaient consentir également à toute cession de forteresses en Flandre pour assurer l'intégralité des Pays-Bas. Enfin, on s'en

tiendrait aux articles du traité de Riswick pour la fixation de la ligne territoriale sur le Rhin. Si les États d'Allemagne demandaient même la démolition de quelques forteresses sur la rive gauche, sous prétexte qu'elles menaçaient leur indépendance, les plénipotentiaires étaient autorisés à y consentir, en laissant toutefois une ligne suffisante de fortifications pour protéger la frontière. La France renonça à tout système offensif, et se plaça dans une simple position de défense territoriale. Ces pouvoirs, comme on le voit, étaient très étendus; ils allaient au-delà des clauses du traité de Riswick : Louis XIV abdiquait non seulement la succession d'Espagne pour son petit-fils, mais encore il se résignait à céder les villes fortifiées de la Flandre ; fallait-il démembler les forteresses de l'Alsace ? on s'y soumettait encore : l'opinion publique s'était donc bien lâchement prononcée, pour que le roi fût forcé à signer de tels engagements !

Les plénipotentiaires des alliés reçurent chacun des instructions, qu'ils devaient se communiquer mutuellement avant d'engager les préliminaires d'un traité, car on devait agir avec ensemble. Le duc de Marlborough et le vicomte de Townsend ne partirent de Londres qu'avec des instructions précises ; la chambre des lords déclara « que la première condition que les plénipotentiaires devoient imposer à la France étoit la reconnoissance haute et formelle de la succession dans la ligne protestante pour la couronne d'Angleterre ; les puissances devoient se rendre garantes de cette clause du traité. » Les communes ajoutèrent au vote des lords une autre résolution : comme Dunkerque avait été un nid de pirates, l'Angleterre tenait à la clause essentielle de la démolition des murailles, forts et redoutes de la ville et port de Dunkerque. Les communes se faisaient ici l'expression d'un ressentiment profond de la marine anglaise contre les armateurs français, alors hardis corsaires des côtes de l'Océan. Les instructions dictées par l'empereur d'Allemagne à ses plénipotentiaires portaient spécialement sur la restitution de la haute et basse Alsace,

qui n'avaient été séparées de la confédération que par la conquête violente de Louis XIV ; ces provinces n'étaient-elles pas inhérentes à la grande famille germanique ? n'en parlaient-elles pas la langue ? Les plénipotentiaires faisaient de cette cession de l'Alsace la condition première et fondamentale de tout arrangement. Quant aux États-Généraux de Hollande, ils avaient donné pour instruction d'exiger de la France l'abandon d'une large ligne de forteresses qui couvrit tout à la fois les Pays-Bas espagnols et la Hollande ; les États-Généraux voulaient se préserver des invasions successives qui avaient épouvanté les Provinces-Unies ; les banderoles fleurdelisées de Louis XIV n'avaient-elles pas menacé les murs de La Haye et d'Amsterdam ?

MM. de Rouillé et de Torcy, en arrivant à La Haye, chargés des instructions de leur cabinet, échangèrent leurs pleins pouvoirs, et demandèrent à chaque puissance séparément les conditions qu'elle pouvait faire à la France pour la paix générale¹. Avant d'en venir à l'examen des articles d'un projet de traité, une question fondamentale fut posée par les plénipotentiaires des alliés : on demanda aux ambassadeurs de Louis XIV quelle sûreté le roi pouvait offrir pour l'exacte exécution des articles préliminaires, particulièrement en ce qui touchait l'évacuation de l'Espagne. Sur ce premier point, les plénipotentiaires de France répondirent en termes vagues qu'ils s'engageaient sur parole, et que le roi de France devait être cru quand il donnait son scel : mais comment Louis XIV pouvait-il promettre pour son petit-fils ? était-on bien sûr que Philippe V accéderait aux invitations du roi de France ? N'avait-il pas déjà acquis une certaine force nationale en Es-

¹ J'ai trouvé le document le plus important en original et manuscrit ; c'est l'ultimatum des alliés, tel qu'il fut adressé aux plénipotentiaires de France au congrès. Il est en forme de traité, et les ministres français n'avaient plus qu'à y apposer leur signature. On peut le comparer avec l'ultimatum des alliés, imposé à l'empereur en 1814, au congrès de Châtillon et rédigé par lord Castlereagh.

pagne? et d'ailleurs Louis XIV ne détruirait-il pas, au moyen de la correspondance secrète, les engagements publics qu'il aurait pris envers la coalition? C'est pourquoi les cabinets alliés demandaient des garanties positives, la prise de possession, ou le dépôt de quelques villes en Picardie, jusqu'à l'exécution entière du traité; ce point une fois accepté, on entretrait en conférences diplomatiques. Les plénipotentiaires de l'alliance exigeaient impérativement qu'avant tout il fût admis comme un fait que la haute et basse Alsace seraient évacuées sur-le-champ par les troupes du roi; ces provinces devaient être réunies à la nation allemande et rattachées à la vieille confédération : moyennant ces conditions, on signerait une trêve de deux mois.

MM. de Rouillé et de Torcy répondirent à ces ouvertures préliminaires, qu'ils n'étaient pas suffisamment autorisés par le cabinet de Versailles à toucher les points qui concernaient la possession et la souveraineté de l'Alsace; ils pouvaient bien, sans doute, prendre sur eux de promettre l'évacuation de Strasbourg et de quelques postes militaires; mais quant à la cession de toute la province, elle était hors de leurs pouvoirs. La négociation devenait ainsi très difficile; les plénipotentiaires ne s'entendaient pas sur les clauses préliminaires et fondamentales : alors, d'après l'invitation du prince Eugène, les envoyés de toutes les puissances coalisées se réunirent en congrès spécial pour arrêter de concert les propositions définitives qui seraient imposées à la France comme *ultimatum*; on mettait un grand intérêt à bien se rapprocher sur ces clauses, afin que la France ne pût pas douter du lien puissant qui les unissait. Ce mode de négociation simultanée portait un coup fatal à toutes les démarches de la France pour séparer les cabinets les uns des autres. En diplomatie, le résultat le plus décisif pour une coalition, c'est qu'elle puisse s'accorder sur les conditions d'un traité qu'elle dicte à l'ennemi commun. Avant d'avoir fondu tous les intérêts dans une même résolution, il y a une lutte vivace, profonde; l'acte qui les

résumé est donc difficile à préparer. On était arrivé à ce résultat dans les conférences de La Haye ; l'ultimatum proposé au cabinet de Versailles était dur, impératif : les puissances imposaient elles-mêmes les préliminaires de la paix ; le roi Louis XIV devait reconnaître immédiatement Charles III (l'archiduc) comme roi d'Espagne et des Indes, de Naples et de Sicile, tout en réservant le droit et les intérêts du Portugal et du duc de Savoie. Comme conséquence de cet article, le roi de France devait inviter son petit-fils à sortir immédiatement des Espagnes avec sa famille ; si Philippe V s'y refusait dans le délai d'un mois, les puissances coalisées, de concert avec le roi de France, s'entendaient sur les moyens de l'y contraindre ; en attendant ce mouvement combiné, Louis XIV retirerait toutes les troupes, officiers, soldats qu'il avait au service de son petit-fils ; celui-ci reprendrait le titre de duc d'Anjou. La couronne d'Espagne serait définitivement réunie à la maison d'Autriche, et jamais, en aucun cas, dans l'avenir, elle ne pouvait tomber au pouvoir du roi de France, de sa famille, de sa maison, ni lui être adjugée même par mariage. Louis XIV devait céder Strasbourg avec les munitions de guerre ; ses droits sur l'Alsace se borneraient désormais à la simple suzeraineté désignée sous le titre de *préfecture* par le traité de Westphalie ; le roi ferait démolir à ses dépens toutes les forteresses qui s'étendaient depuis Bâle jusqu'à Philisbourg, et par conséquent Huningue, Neuf-Brisac et Fort-Louis ; ces points étaient surtout relatifs à l'Empire et aux intérêts de la confédération. Pour ce qui touchait les Anglais, le roi de France devait non seulement reconnaître la reine Anne comme légitime souveraine de l'Angleterre, mais encore la ligue protestante et la succession telle qu'elle avait été fixée par le Parlement. « Quant à la personne qui se prétendait roi d'Angleterre, c'est-à-dire Jacques III, comme elle avoit offert de quitter la France, on détermineroit plus tard le lieu de sa résidence. » En outre, l'Angleterre exigeait que l'île de Terre-Néuve lui fût cédée ; puis elle imposait, comme

condition impérative, que le port de Dunkerque serait comblé avec les débris de ses fortifications et des murailles démolies; on déclarait enfin que les tarifs de douanes seraient abaissés au profit de la Grande-Bretagne, tant pour l'importation que pour l'exportation, afin de créer l'omnipotence commerciale à son pavillon. Les États-Généraux de Hollande avaient également leurs stipulations et leurs garanties particulières; ils demandaient la cession de Lille, Tournai, Maubeuge, pour servir de ligne protectrice aux Pays-Bas espagnols. Aucune des places de cette portion de la Flandre ne devait désormais appartenir à la France; l'abaissement des tarifs commerciaux était aussi réglé au profit des États-Généraux. Le Portugal, qui était dans l'alliance, jouissait de toute la faveur des anciens traités; et quand au duc de Savoie, il rentrait en possession de son duché et du comté de Nice; on lui cédait Fénéstralle et quelques autres points fortifiés, de sorte que les monts Genève étaient désormais considérés comme la ligne de séparation entre les deux Etats.

Telles étaient les fatales exigences des alliés à l'égard de la France, et encore ils ne donnaient pas la paix définitive: ils consentaient seulement à une trêve de deux mois. Ces conditions n'étaient point rédigées en simple note, comme un *memorandum* que l'on pouvait modifier, mais elles étaient résumées en solennel traité public, auquel il ne s'agissait plus que d'apposer des signatures et la ratification de la France. Quelles tristes conditions n'étaient donc pas imposées au fier Louis XIV et à sa monarchie! On ne lui enjoignait pas seulement de détrôner son petit-fils, on reconstruisait la vieille et menaçante influence de la maison d'Autriche; on enlevait à la France toutes ses positions militaires, toutes les conquêtes qui protégeaient sa capitale. Les alliés, maîtres de la ligne de Lille, le seraient bientôt de Paris; ils pouvaient, comme les Espagnols au *xvi^e* siècle, se jeter sur Amiens, et paraître aux champs de batailles non loin des tours de Notre-Dame. Le traité dicté à Louis XIV refoula la monarchie jus-

qu'aux jours difficiles de la Ligue; l'œuvre diplomatique de Richelieu périssait. On en était à peine aux traités de Munster et de Westphalie; la maison de Bourbon rentrait au rang des puissances du second ordre. La forme sous laquelle cet ultimatum était présenté ne laissait pas le temps d'hésiter. MM. de Rouillé et de Torcy appartenaient à ce parti de la paix dont la voix populaire se faisait si fortement entendre en France; les plénipotentiaires, bien que douloureusement affectés des fatales clauses que les malheurs imposaient à la France, étaient disposés à signer ces préliminaires. La correspondance des alliés ajoute même qu'ils y étaient engagés de parole avec le prince Eugène et Marlborough. Louis XIV seul recula devant tant de sacrifices; il avait le sentiment trop profondément national pour ne pas comprendre que ce traité brisait l'œuvre patiente de la monarchie! Tout le système commencé par Henri IV tombait en poussière; la maison d'Autriche, reconstruite, menaçait la France par les Pyrénées, le Rhin et la Flandre. Ce n'était pas un traité, mais un acte de servitude et d'hommage. Louis XIV invita ses plénipotentiaires à rompre ces premières bases de négociations; vieillard, il releva sa tête fière et digne comme dans ses jeunes et brillantes années; il préféra combattre, et la France ne l'abandonna pas, même dans cette terrible crise de l'invasion, qui depuis s'est trois fois reproduite.

Le refus de traiter à La Haye avec les plénipotentiaires de la coalition fut une affaire personnelle à Louis XIV; le roi avait compris toute la honte qui rejaillirait sur la monarchie. Quand un homme a été bien grand et que l'infortune l'abaisse, lui seul peut apprécier la douleur des traités qu'on impose à ses malheurs; il cède, mais de temps à autre il s'élève dans sa poitrine une indignation qui lui fait tout briser violemment. Les âmes molles et attiédies transigent, parce qu'elles ne sentent pas fortement la rougeur qui vient au front; mais le grand homme accablé joue facilement ce qui lui reste de sa fortune; il provoque le hasard, parce qu'il y a

encore une certaine fierté de cœur à tenter la destinée. La correspondance de Louis XIV, ses dépêches à ses ambassadeurs indiquent la résolution ferme et décidée de ne finir qu'en désespoir de cause ; il est assourdi par les cris de paix qui se murmurent autour de lui : il cède à l'opinion, mais il transige à regret. « Ne signez pas aujourd'hui, écrit-il à M. de Torcy, il peut nous survenir un retour de fortune ; Dieu peut donner aux projets de Villars une heureuse fin ; huit jours ! ce n'est pas trop pour abandonner tant de places ; au reste, les affaires de mon petit-fils vont parfaitement : un peu de courage et de sacrifices, nous serons sauvés. »

Pour justement apprécier la grandeur de Louis XIV luttant contre la lassitude des esprits, il faut savoir que dans son conseil le parti de la paix avait une vive et constante expression ; la société bourgeoise avait considérablement grandi. A Paris, indépendamment des places municipales qu'elle occupait, la bourgeoisie avait ses parloirs, où se discutaient la paix et la guerre. Le commerce n'allait plus que faiblement ; l'argent n'abondait plus chez le passementier, tréfilleur, drapier et orfèvre ; il y avait plainte partout : « Quand viendra la bonne et douce paix ! » telles étaient les paroles de la bourgeoisie et des parlementaires ses intimes alliés ; elles se formulaient en placets. Le lieutenant de police d'Argenson recueillait en bulletins tout ce qui se disait et se contait aux boutiques de la rue aux Ours et sous les piliers des halles. C'étaient des murmures à ne plus s'entendre. Dans le sein du conseil, M. de Torcy, l'un des plénipotentiaires de La Haye, était le partisan de la paix ; ses habitudes de négociations, une certaine douceur de manières et de mœurs, ne le rendaient pas apte aux époques de crise. Il eût désiré en finir avec une situation si périlleuse. Il était soutenu dans ces idées par Beauvilliers, ce chef d'une demicabale plus dangereuse que l'opposition dessinée, parce qu'elle énervait, au nom des beaux principes de morale, l'action du pouvoir dans les temps difficiles. Beauvilliers était

de l'école de Fénelon, et sa politique, basée sur le pamphlet du *Télémaque*, devait se ressentir de ce décousu d'autorité, de cette pusillanimité de moyens qui caractérisaient les déclamations de Mentor : un homme d'État qui aurait appliqué la théorie du gouvernement-modèle de Fénelon aurait perdu la monarchie. L'influence de Beauvilliers dans le conseil était donc souverainement mauvaise ; sa liaison avec M. de Torcy avait eu les plus malheureuses conséquences sur les négociations de La Haye ; M. de Torcy, déjà si faible par lui-même, n'avait pas besoin de s'entendre répéter tous ces principes généraux d'humanité qu'on ne sent que trop profondément aux époques de guerre. Le seul ministre de résistance dans le conseil, M. de Pontchartrain, appartenait à la vieille et ferme école de Louvois ; il ne cédait qu'à la force des choses, et quelquefois il s'élevait plus haut qu'elles. On doit rendre cette justice à Desmarets, que chargé des moyens de finances, il répondit de tous les services, et ne se prononça pas pour une trêve honteuse et une paix déplorable.

La véritable opposition fut dans le roi : il ne fléchit pas un seul moment sans un esprit de retour vers l'honneur de la France : fut-il secondé par madame de Maintenon ? cette vieille et froide tête de femme s'anima-t-elle d'un noble feu comme la jeune et fière Agnès Sorel dans les bras de son royal amant ? Madame de Maintenon penchait pour la paix à tout prix ; elle connaissait l'état de l'opinion publique ; en butte elle-même à tous les cris d'une vive et constante animosité, elle croyait se rendre populaire en se plaçant à la tête du parti de la paix et en y entraînant le roi : il y eut une alliance secrète entre Beauvilliers et madame de Maintenon, et la condition de ce rapprochement fut la signature de la paix à La Haye. On voulait ainsi enlever Louis XIV aux grandes émotions de l'état de guerre, pour l'asservir plus complètement sous le toit paisible et domestique.

Le roi eut donc le noble mérite de résister presque seul à cette entraînant opinion qui le poussait à des lâchetés ; il sa-

vait l'esprit de sa noblesse, qui aurait versé goutte à goutte son sang pour la France ; il savait aussi l'ardeur du peuple, qui se sacrifie, pauvre qu'il est, parce que les idées naissent chez lui simples comme le patriotisme et le dévouement. Ce fut Louis XIV qui manda de sa main à M. de Rouillé de rompre immédiatement les conférences de La Haye. Le roi se sentit alors un bien-être difficile à dépeindre ; il avait rempli son devoir de monarque ! Il était assez avancé dans la vie pour ne pas craindre de la sacrifier ; Louis XIV ne fut heureux qu'après avoir écrit l'ordre de retour à ses plénipotentiaires. L'historien éprouve une satisfaction indicible en voyant se briser ces conférences où le pays et le roi se trouvaient dans une situation si abaissée. On n'aime pas à voir l'infortuné sur un front de vieillard. Que de majesté quand il se réveille pour la gloire !

CHAPITRE VIII.

TRISTESSES DE LA GUERRE ET DE LA COUR.

Publications royales pour justifier la rupture des négociations. — Voysin, secrétaire d'État de la guerre. — Préparatifs de la France. — Armée du Nord. — Villars. — Les alliés. — Prise de Tournai. — Bataille de Malplaquet. — Allemagne. — Piémont. — Espagne. — Nouvelles négociations pour la paix. — Deuil de Versailles et de Marty. — Opinion populaire sur les morts fatales dans la famille royale.

1709 — 1712.

Dès que M. de Torcy eut reçu du prince Eugène la notification de l'acte signé en commun par les hautes puissances alliées, il se hâta de quitter La Haye pour revenir à Versailles auprès de son souverain ; M. de Rouillé resta seul pour essayer des négociations avec l'ennemi sur de meilleures bases. M. de Torcy trouva le roi tout à fait décidé dans son refus aux propositions faites par l'alliance ; le ministre reçut ordre de s'en expliquer franchement avec le prince Eugène¹ ;

¹ Le prince Eugène reçut une lettre du marquis de Torcy, écrite à

le roi admettait les conditions essentielles de l'*ultimatum* ; les articles qui le blessaient spécialement dans ce projet touchaient à l'Alsace et à la cession des villes fortes de cette province. Louis XIV ne voulait pas consentir à raser Huningue et Brisach de manière à laisser ces frontières découvertes : ensuite n'était-ce pas profondément l'humilier que de lui prescrire un délai de deux mois pour exécuter les dispositions du traité contre son petit-fils le roi d'Espagne ? Une des grandes fautes de la victoire est d'imposer des conditions trop dures aux vaincus ; les vainqueurs sèment d'éternels sujets de ressentiments. M. de Torcy dut écrire à M. de Rouillé, afin qu'il expliquât aux puissances alliées les motifs de la rupture ; on ne l'autorisa pas à présenter officiellement un contre-projet, mais la cour de Versailles lui permit d'indiquer en termes sommaires quels étaient les points sur lesquels le roi demandait des modifications indispensables. Les alliés n'ayant pas voulu ainsi engager les négociations, et persistant à exiger leur *ultimatum*, M. de Rouillé reçut l'ordre exprès de quitter La Haye et de venir rendre compte au roi de la marche des conférences entre les plénipotentiaires.

Dans toutes ces démarches, le cabinet de Versailles avait moins l'intention de se résigner à une paix définitive que de répondre à ce vœu général de la bourgeoisie, qui appelait la cessation des hostilités : le roi voulait justifier aux yeux de tous qu'il avait fait une tentative officielle pour la paix. Quand les négociations eurent été rompues, le cabinet de Versailles se hâta de publier le fatal projet qu'on tentait d'imposer à la France comme base essentielle de toute trêve ;

Versailles, le 2 juin, par laquelle il lui marquait « que selon les promesses qu'il lui avoit faites de s'informer de la résolution du roi à l'égard du projet de paix, Sa Majesté, après l'avoir examiné, avoit trouvé qu'il lui étoit impossible de l'accepter, et qu'elle ordonnoit au président de Rouillé de faire savoir au plus tôt aux puissances intéressées dans la guerre la résolution qu'elle avoit été obligée de prendre. » (Affaires étrangères, ann. 1700.)

il fallait exciter l'indignation publique contre les alliés, réveiller l'esprit national dans les masses : à quel état misérable ne voulait-on pas réduire la monarchie ! L'administration de la France se divisait alors en deux branches distinctes, toutes deux conservant leur influence : l'organisation religieuse était représentée par l'évêque, le chef et la force de l'Église ; l'administration politique et militaire reposait entière dans le gouverneur, le premier entre la noblesse, l'organe du roi auprès de chaque province qui composait la monarchie. Le conseil décida que des circulaires rendues publiques seraient adressées tout à la fois aux évêques et aux gouverneurs, afin de leur expliquer la cause de la rupture des négociations de La Haye ; on devait faire ensuite un appel à leur dévouement et à leur patriotisme. La lettre du roi aux évêques était brève, mais toute de confiance : « On avait offert la paix aux ennemis, mais ils avaient fait des conditions si dures, qu'on pouvait les considérer comme un refus ; les alliés en voulaient à la religion catholique ; le roi invitait donc les évêques à réveiller le zèle des fidèles pour préparer une paix stable et désirée ; et si les ennemis ne voulaient pas accepter de justes conditions, le roi demandait aux évêques de prêter leur saint appui à la fortune de la monarchie ¹ ! »

Aux gouverneurs, le roi expliquait plus longuement toutes les négociations et tous les sacrifices qu'on avait faits pour obtenir la paix : « Sa Majesté, disait-on, avoit mis une extrême condescendance pour la pacification générale ; plus elle s'étoit montrée facile, plus les alliés avoient élevé leurs prétentions, en sorte qu'il étoit aisé de voir qu'il ne s'agissoit que d'une trêve, afin de donner aux États voisins de la France une extension menaçante pour elle. Le roi vouloit que l'on fît connoître au peuple l'état réel des négociations, afin d'exciter un nouveau zèle, un dévouement plus actif ; il s'agissoit de sauver la monarchie et la couronne de France : qui pouvoit ne

¹ J'ai trouvé la lettre autographe de Louis XIV, adressée à l'archevêque de Paris à cette occasion, 12 juin 1709.

point s'associer à ce mouvement généreux et patriotique ? »

Cette publicité, inusitée dans les formes habituellement silencieuses de la monarchie de Louis XIV, s'expliquait par les circonstances difficiles : il fallait répondre à l'opinion qui, désirant la paix, l'avait si instamment appelée de ses vœux ; il fallait la convaincre que si le roi allait imposer de nouveaux sacrifices au peuple, on ne devait pas le lui imputer, mais aux alliés qui se manifestaient intraitables. Aussi ces loyales communications produisirent un zèle, une puissance de moyens remarquables dans le territoire de la monarchie ; il y eut un véritable retour vers la jeunesse et la vigueur du peuple ; cette France, menacée, toute meurtrie qu'elle était, se releva dans sa fierté et dans son énergie ; la noblesse, les armateurs, la marine, les riches cités, les forces diverses de l'État se dévouèrent. On porta de toutes parts l'argenterie à la Monnaie ; le roi dépeupla Versailles et ses belles résidences des chefs-d'œuvre d'orfèvrerie incrustés d'or ; la noblesse mit à honneur de manger sur la terre et la porcelaine commune ; on ne put paraître à la cour si l'on avait conservé la vaisselle d'argent ; et l'égoïste, le mauvais parleur Saint-Simon raconte par quel stratagème lui et sa femme sauvèrent leur argenterie à cette époque de loyauté et de dévouement. En même temps toute la noblesse, depuis quatorze ans jusqu'à cinquante, se fit une loi de monter à cheval ; elle leva ses vassaux, ses paysans. Au milieu de ce mouvement national, le clergé annonça dans les chaires qu'il fallait prendre les armes par un devoir de chrétien et de sujet ; il ne resta plus dans la vie molle des châteaux que les faibles femmes et les petits enfants incapables de porter les vieilles épées des ancêtres. Quand on exigeait tant de sacrifices du pays, il fallait satisfaire l'opinion publique : or, il s'était élevé un cri général contre Chamillard qui dirigeait le département de la guerre ; on le considérait comme l'homme du roi, et surtout de ma-

1 La lettre aux gouverneurs de provinces, en original, est de la main de M. de Torcy.

dame de Maintenon. Chamillard, d'ailleurs fort modeste, ne se croyait pas, dans sa timidité, à la hauteur des circonstances périlleuses ; vivement attaqué par le parti militaire, tout-puissant alors, Chamillard offrit sa démission ; il fut remplacé par Daniel-François Voysin, seigneur du Plessis-la-Norvie. Issu d'une famille parlementaire, Voysin était aussi le protégé de madame de Maintenon, mais ses intimités avec le parlement lui donnaient plus de crédit dans l'opinion : n'était-il pas surprenant de voir encore un homme de robe à la tête du département de la guerre ? Mais alors le roi se réservait l'examen des plans de campagne, et les soumettait à Villars et au maréchal de Boufflers surtout qui avait la royale confiance. Tout partait du centre commun de Versailles ; dans la crise du pays, cette centralisation était nécessaire ; il vaut mieux souvent une mauvaise pensée, mais personnelle et ferme, que des idées bonnes qui se croisent, se neutralisent ou se perdent.

L'impulsion militaire fut donnée d'après le plan des maréchaux de Boufflers et de Villars ; elle fut immédiate et énergique : les alliés débordaient par grandes masses sur les frontières. Après la rupture des négociations, les puissances coalisées crurent indispensable d'éclairer l'Europe sur les motifs qui avaient amené la dissolution du congrès de La Haye pour la pacification générale. Les lettres circulaires de Louis XIV aux évêques et gouverneurs, publiées avec ostentation, avaient produit du retentissement. Les cabinets étrangers étaient accusés en face d'avoir rompu les premières tentatives de la paix ; la victoire était jusqu'ici pour eux, mais ils voulaient avoir le droit, car le droit est toujours une force, même dans la victoire. Les alliés se hâtèrent de répondre aux publications de la France ; les gazettes de *La Haye* et de *Londres*, sous diverses formes de lettres et de pamphlets, disaient les motifs réels qui n'avaient pas permis aux négociateurs d'arriver à bonne fin. Les États-Généraux, selon la coutume puritaine de l'Église réformée, ordonnèrent un grand jour de jeûne avant de commencer les hostilités ; on prit cette occasion pour dé-

clarer : « que ce que le roi de France avait propagé sur les transactions de La Haye partait de notions fausses et mensongères ; les alliés avaient si bien désiré la paix, qu'ils avaient fait à la France des conditions meilleures que celles que les traités de Munster et des Pyrénées lui avaient assurées : les garanties stipulées par ces traités avaient-elles empêché la France de grandir jusqu'à ce point de menacer la sûreté de l'Europe ? Il n'était pas exorbitant d'exiger pour l'avenir un ordre de choses fixe. Les préliminaires n'avaient pas été signés : à qui la faute ? n'était-ce pas aux plénipotentiaires français qu'il fallait attribuer cette rupture ? Si les alliés étaient obligés une fois encore de recourir aux armes, on ne devait l'imputer qu'à l'insatiable ambition de Louis XIV¹. » Ces manifestes furent accompagnés de nombreuses levées de régiments ; les subsides ne manquaient pas, et la Hollande se couvrit de troupes allemandes et anglaises destinées à former la réserve de la grande armée de Marlborough ; cette armée se fortifia également de cinq régiments d'émigrés français, composés des protestants ou jansénistes qui avaient quitté la France, ou des mécontents de l'autorité absolue de Louis XIV ; un acte du parlement venait de leur accorder le droit de naturalisation complète. Ces émigrés avaient adopté les couleurs et les uniformes des troupes anglaises, et désormais huguenots et jansénistes devaient se confondre avec les régiments au service de la Grande-Bretagne.

Les positions militaires, à l'origine de cette campagne, furent toutes défensives pour les troupes de France. Le maréchal de Villars, sur lequel reposait la principale responsabilité de la guerre, avait construit un camp retranché entre la Bassée et Lens ; cette position admirable, toute couverte par des redoutes, des marais, des coupures et des fossés sur la route de la Picardie, protégeait Aire et Douai. Paris était en sûreté. Les alliés se montrèrent en fortes colonnes, mais ils n'osèrent attaquer le camp. Marlborough et le prince Eugène,

¹ *Gazette de Leyde*, juin 1709.

après leur jonction, résolurent d'un commun accord le siège de Tournai. Villars, sentant l'importance d'un coup d'éclat au début de cette campagne, se déploya en bel ordre de bataille au-devant de la ligne. Elle faisait merveille à voir, cette armée de France avec ses mille banderolles, ses gentilshommes décidés à défendre le noble sol de la France à la tête de leur régiment ! Le maréchal de Villars manœuvra entre Tournai, Ostende et Mons ; puis, marchant de front sur les alliés, il leur offrit la bataille dans la plaine de Malplaquet. Les destinées de la patrie allaient se décider. L'armée de France, des plus nobles et des plus belles, s'était concentrée non loin de Mons dans la plus magnifique tenue ; les périls de la monarchie étaient pressants, et toute la maison du roi avait marché. On voyait sous ces étendards et guidons blancs et dorés, les mousquetaires gris et noirs, tous gentilshommes de douze à vingt-cinq ans, destinés aux grades élevés de l'armée ; tel mousquetaire sortait de sa compagnie pour acheter un régiment et devenait colonel à quinze ans ; les cheveu-légers étaient de non moins haute race ; jeunes hommes plus sveltes sur leurs chevaux, nobles coursiers, richement harnachés, si déliés d'encolure qu'on les aurait pris, selon le *Mercur de France*, pour des daims et des cerfs. Les quatre régiments de gardes françaises et suisses formaient de magnifiques troupes ; tant qu'elles restaient à Paris, les gardes françaises étaient un peu molles, familières avec la bourgeoisie qui les connaissait bien à leurs habits bleus et à leurs brandebourgs d'argent, à leur petit chapeau crânement jeté sur l'oreille. On distinguait aussi les gardes-du-corps à leur disgracieux costume : culotte rouge, bas de soie dans de larges bottes à l'écuyère, habit à basques tombantes, bandoulière jaune, que les femmes de la Halle comparaient aux baudriers des suisses de paroisses.

Le mouvement que faisait l'armée de France sur Mons avait pour objet d'en commencer le siège. Marlborough et le prince Eugène, bientôt prévenus, apprirent que l'armée de Villars se concentrait dans une magnifique position : la gauche s'ap-

puyait sur le bois de Blangies protégé par des redoutes et des tranchées ; l'aile droite trouvait également son appui sur une autre forêt profonde et parfaitement couverte de canons ; le centre tenait aux deux villages d'Esquerines et de Lagnières, tout palissadés. Le grand art du maréchal de Villars était de choisir toujours une bonne position, et d'offrir ainsi bataille avec des ressources pour la victoire comme pour la retraite. Les alliés prirent toutes les mesures pour attirer Villars hors de ses lignes ; ils détachèrent le prince héréditaire de Hesse-Cassel avec quatre mille grenadiers hongrois et hanovriens sur le centre des retranchements. Alors l'armée française s'ébranla pour couper le corps détaché ; quarante escadrons de dragons et cheveu-légers furent envoyés contre les grenadiers de Hesse, qui opérèrent leur retraite vers le milieu de l'armée confédérée. La bataille devenait inévitable ; les alliés avaient reçu des renforts ; on voyait au loin les masses profondes des soldats prussiens, hanovriens, anglais, hollandais, allemands, soutenus par une forte et grosse cavalerie ; comme tous les efforts devaient se diriger sur les deux ailes des armées, le centre étant garanti par des retranchements et des redoutes. Villars prit le commandement de l'aile gauche, Boufflers de l'aile droite ; Marlborough fut opposé à l'un, le prince Eugène à l'autre. La bataille s'engagea par une canonnade retentissante ; les batteries des alliés portaient ravage dans les rangs pressés de la maison du roi. Villars ordonna une charge à fond des gardes de Noailles ; ces braves jeunes hommes s'emparèrent de trente pièces de canons et les enclouèrent ; s'élançant ensuite vers une seconde redoute, une décharge à bout portant brisa cette courageuse compagnie ; de cent cinquante gardes, ils revinrent quatorze. A peine l'action était-elle engagée, qu'on annonça que le maréchal de Villars avait été blessé au genou, et sa douleur fut si vive qu'il perdit un instant connaissance ; l'illustre maréchal demeura sur le champ de bataille. Les troupes le virent encore une heure donner des ordres jusqu'à ce qu'un second évanouissement l'empêchât de

faire entendre sa voix sonore et accentuée; il fut transporté par quatre soldats du régiment de Champagne. La blessure du maréchal, la charge malheureuse des gardes jetèrent de la confusion dans l'aile gauche. Boufflers, à qui le commandement en chef était dévolu en l'absence de Villars, soutint, par quelques régiments détachés du centre, l'aile gauche si vivement pressée; il exagéra ce mouvement, et Marlborough s'aperçut du vide; une attaque générale et décisive portée sur le centre de la ligne la fit plier, et l'espace s'agrandit par une charge de grosse cavalerie allemande. L'aile gauche fut séparée de la droite; la masse de troupes ennemies se plaça au point central de la bataille. La retraite, dès lors inévitable, fut commandée par le maréchal de Boufflers avec un ordre admirable; si le champ resta aux armées alliées, elles ne purent poursuivre les corps d'infanterie et de cavalerie de l'armée de France. Boufflers fit sa retraite sans laisser d'autres prisonniers que les blessés et quelques traîtres.

La bataille de Malplaquet fut perdue par les Français, mais elle coûta cher aux alliés qui n'en tirèrent pas un avantage décisif; l'armée de France se trouvait protégée par le canon de Quesnoy et de Valenciennes. Marlborough avait vu tout ce que pouvaient les Français, et cette circonstance le rendait timide dans ses opérations. Jamais fait d'armes n'avait été plus disputé: quinze mille hommes restèrent de part et d'autre dans les bois et hautes futaies de Malplaquet. Les soldats s'étaient battus avec un indicible acharnement; les officiers avaient déployé cette gaieté intrépide et cette galanterie chevaleresque qui distinguaient alors la noblesse; il y eut des intervalles dans la bataille, et les officiers s'approchèrent les uns des autres et se parlèrent comme de francs et dignes chevaliers. Après la blessure de Villars, le poids de l'action devint trop lourd pour le maréchal de Boufflers; il n'était pas à la hauteur du prince Eugène et de Marlborough, qui profitèrent habilement de ses fautes; la principale fut encore d'avoir dégarni le centre, comme à Hochstedt, en je-

tant trop de monde sur les ailes. Marlborough obtint la victoire en opérant une grande manœuvre sur le centre ; il poussa ses corps d'élite au milieu de la ligne, et coupa les ailes détachées, manœuvre souvent imitée dans les campagnes de Napoléon. Les alliés gardaient le champ de bataille, mais ils l'avaient payé cher ; l'élite de leurs troupes était couchée dans la poussière, et c'est peut-être ce qui explique la lenteur des manœuvres de Marlborough. La bataille de Malplaquet est un fait d'armes sur une vaste échelle, une de ces batailles par masses, comme on en trouve à l'époque très moderne.

Si le théâtre principal des hostilités était en Flandre, d'autres événements militaires se développaient en Allemagne, dans le Piémont et en Espagne. Le plan des alliés était aussi de se porter en force sur le Rhin ; on abordait ainsi la monarchie de Louis XIV par l'est, comme Marlborough l'avait attaquée par le nord. Le comte de Mercy, chargé de conduire les Impériaux, s'était aventuré jusqu'à Newbourg ; il fut vaillamment repoussé par le duc de Bavière. Les Français prirent l'initiative en Allemagne. Le comte Dubourg put même détacher quelques régiments pour les diriger sur la Sarre, afin d'inquiéter les alliés en Flandre, au moyen d'une pointe sur les États de Brandebourg. Aux Alpes, l'armée de l'alliance restait sous le commandement du duc de Savoie ; ce prince, père de la duchesse de Bourgogne, secondait alors faiblement les projets des Impériaux, dans la crainte de trop grandir la puissance autrichienne, qui le menaçait par le Milanais ; son armée se composait de Piémontais, braves soldats de montagnes, d'un corps de Savoyards et d'Impériaux détachés de l'armée du Rhin. Le duc de Savoie avait son quartier-général devant Briançon, ville à pic, nid d'aiglons, que protégeait le maréchal de Berwick avec une armée de vingt-cinq mille hommes de bonnes troupes. Le duc de Savoie attendait plutôt les événements qu'il ne prenait une part active à la guerre ; il observait avec sa finesse habituelle les chances de la position ;

il n'était pas assez fort pour être franc. Victor-Amédée savait d'ailleurs toutes les antipathies des Provençaux pour les Savoyards ; la race dauphinoise, fière et nationale, résisterait seule à l'invasion ; on ne pouvait agir qu'avec une armée plus considérable que celle dont le duc de Savoie disposait.

En Espagne, la guerre suivait des phases diverses ; la bataille d'Almanza avait porté un grand coup aux armes de l'archiduc, proclamé roi d'Espagne par l'Europe et le souverain pontife lui-même ; les fautes et les malheurs militaires du duc d'Orléans dans la campagne suivante avaient redonné une certaine énergie aux alliés ; leurs armées s'étaient montrées de nouveau dans l'Aragon, la Catalogne et l'Estramadure. Les négociations commencées à La Haye avait annulé l'action immédiate du corps auxiliaire français ; Louis XIV, prêt à s'engager par un traité solennel à reconnaître la maison d'Autriche comme souveraine des Espagnes, devait écrire à ses généraux de ne point prêter ostensiblement appui à son petit-fils. Cette résolution privait Philippe V de dix-huit mille soldats ; il ne pouvait appeler le secours de ces vaillantes troupes qui avaient gagné la bataille d'Almanza. Les alliés grandissaient d'autant en forces ; comme ils n'avaient plus les Français en face d'eux, ils s'avançaient plus facilement vers Madrid, se promettant une seconde occupation. Mais il arriva en Espagne un résultat inattendu : si la retraite des Français privait Philippe V d'un ferme et puissant appui, le caractère plus exclusivement espagnol de la guerre lui assurait l'amour de la nation sur laquelle il était appelé à régner. Depuis ce moment l'Espagne s'identifie profondément avec son roi de la race des Bourbons ; le peuple se lève et agit. Partout le conseil de Castille organise la résistance ; il n'y a plus rien de français à Madrid ; c'est un État à part qui a son roi et sa cour. Versailles demeure presque sans action sur le *Buen-Retiro* ; et peu importe qu'on traite à La Haye pour renverser Philippe V ; Louis XIV pouvait reconnaître un autre roi que son petit-fils, et stipuler le renversement de sa race, cette reconnaissance

diplomatique n'eût rien changé à la situation des Espagnols avec leur prince. Philippe V avait une nationalité et une cause à part de sa maison ; l'Espagne lui restait affectionnée ; le clergé et la noblesse de Castille s'armaient pour lui. La princesse des Ursins avait repris son ascendant, et la reine des Espagnes déployait un caractère de femme forte dans la crise de sa royauté¹.

Il arrive souvent dans la vie des peuples qu'on se bat avec d'autant plus d'acharnement qu'on veut et qu'on désire la paix ; les époques de grands sacrifices précèdent toujours le repos durable des États ; on redouble d'énergie pour se procurer une pacification favorable ; à ces époques, rien n'est plus aisé que de reprendre des négociations entamées, jusqu'à un traité définitif qui est la pensée générale. Avant même la bataille de Malplaquet, des ouvertures sérieuses avaient été faites par la France pour renouveler, dans un congrès régulièrement tenu, les négociations rompues à La Haye ; ce congrès ne devait pas suspendre les hostilités ; il n'y aurait pas d'armistice ; les plénipotentiaires se verraient intimement, et pourraient ainsi convenir des principales bases d'une convention. L'inconvénient de ces espèces de congrès pendant les hostilités, est de rendre perpétuellement incertains les principes de la négociation ; chaque succès et chaque revers les modifient ; on grandit ses espérances par la victoire ; on tire parti des accidents et des défaites ; il n'y a rien de fixe, parce que chaque courrier change la nature des négociations et le sens des notes ; on ne peut plus donner ou accepter un *ultimatum*. Les propositions adressées par la France aux États-Généraux pour la tenue prochaine d'un congrès durant la guerre, furent accueillies par la coalition ; on fixa les conférences à Gertruidenberg, petite ville sur la frontière du Brabant hollandais. Dans les questions diplomatiques, les États-Généraux tenaient toujours la haute main ; comme ils payaient les subsides de guerre, ils avaient en eux la résolution de la paix. L'Europe

¹ *Diario d'Ubi:la*, ann. 1701-1709.

les choisissait volontiers pour arbitres. Le cabinet de Versailles ne désigna pas les mêmes plénipotentiaires qu'il avait envoyés à La Haye ; le roi ne pouvait compromettre une seconde fois M. de Torcy, son secrétaire d'État des affaires étrangères. Il n'était pas d'habitude d'ailleurs, lorsqu'une première négociation avait échoué, de nommer le même plénipotentiaire ; le roi indiqua cette fois l'abbé de Polignac, et comme son coplénipotentiaire le maréchal d'Huxelles. On ne pouvait refuser à l'abbé de Polignac un esprit plein de ressources et d'expédients ; le maréchal d'Huxelles n'avait pas brillé dans la guerre, mais il avait conservé des rapports avec les émigrés de Hollande et d'Angleterre, et à ce moment critique on s'adressait à toutes les influences pour obtenir un résultat. Comme les alliés avaient exigé avant tout préliminaire l'acceptation de certaines bases d'un traité, le cabinet de Versailles avait chargé l'abbé de Polignac d'un contre-projet¹ qui résumait parfaitement les propositions de la France, tristement nécessitées par la situation. Le roi engageait sa parole à reconnaître immédiatement l'archiduc roi d'Espagne et des Indes, sous le nom de Charles III : comme gage de sa parole, il rappelait sur-le-champ le corps auxiliaire qui servait alors dans les États de son petits-fils ; de plus, le roi confiait aux États-Généraux, jusqu'à l'exécution de ses promesses, quatre grandes places de guerre à leur choix. Défense était faite à tout Français de prendre du service en Espagne ; le roi consentait encore à ce qu'aucun de ses navires ne commercât dans les Indes espagnoles ; Dunkerque était rasé ; Strasbourg et Brisach restitués ; on reconnaissait aussi le roi de Prusse et la succession à la couronne d'Angleterre dans la ligne protestante, en un mot tous les faits diplomatiques accomplis depuis un siècle ; le cabinet de Versailles passait outre, même

¹ Le contre-projet rédigé par Torcy, et tout écrit de sa main, révèle le triste état des négociations. J'aime ces pièces intimes, qui font connaître la grande histoire des traités. Le contre-projet est véritablement une démarche du désespoir.

sur la clause impérative de la démolition des forteresses du Rhin, depuis Huningue jusqu'à Strasbourg.

Ces sacrifices si grands avaient été arrachés comme par importunité au roi de France ; le conseil avait persisté à faire d'énormes concessions pour obtenir la paix. La coterie Beauvilliers, si molle, unie à madame de Maintenon, avait imposé à Louis XIV le contre-projet que M. de Polignac portait au congrès de Gertruidenberg ; et il résulte des documents authentiques des affaires étrangères, que ces tristes concessions étaient alors irrévocablement arrêtées dans la pensée du roi. Le seul point sur lequel les instructions de Louis XIV insistaient pour demander une franche explication, c'était la clause de l'*ultimatum* des alliés ainsi conçue : « Le roi de France s'engage à prendre, de concert avec les alliés, les mesures propres à obliger son petit-fils à la restitution de la monarchie espagnole. » Louis XIV déclarait formellement à ses plénipotentiaires qu'il ne pouvait se soumettre à une prise d'armes contre son petit-fils, ainsi que cet article semblait l'imposer ; on voulait la paix, et non pas une nouvelle guerre ; s'il fallait combattre contre quelqu'un, mieux valait que ce fût contre les ennemis de la France que contre son allié le roi d'Espagne, le petit-fils du roi, un Bourbon enfin de sa haute lignée. Le cabinet de Versailles enjoignait à l'abbé de Polignac de ne jamais se départir de la volonté expresse du roi sur ce point. La bataille de Malplaquet avait trop grandi les prétentions des alliés pour qu'ils pussent accorder à la France des conditions meilleures. Les plénipotentiaires mêmes des puissances ne se rendirent pas en personne aux conférences de Gertruidenberg ; ils prièrent les États-Généraux de servir en cette circonstance d'intermédiaires avec les pleins pouvoirs de tous. Les bases d'ailleurs d'un *ultimatum* n'avaient-elles pas été arrêtées à La Haye ? Il ne s'agissait plus, en quelque sorte, que de les notifier une seconde fois à la France, et de discuter avec elle les deux ou trois articles qu'elle n'admettait pas. Pour ce résultat il suffisait d'un intermédiaire bienveillant, et les États-

Généraux étaient convenablement placés comme porteurs de paroles : on admit cette théorie à La Haye, et MM. Buis et Van der Dussen furent chargés par les États de s'entendre avec l'abbé de Polignac et le maréchal d'Huxelles sur les modifications de détails qui pourraient être apportées à l'*ultimatum* des alliés, et particulièrement à l'article relatif à l'Espagne.

Les plénipotentiaires de France virent avec une satisfaction secrète la prépondérance que saisissaient les États-Généraux dans la négociation du traité. La Hollande ne pouvait être aussi vivement hostile à la France que l'empereur ; Henri IV avait si puissamment secondé la république naissante ! « C'étoit déjà beaucoup pour les marchands de La Haye et d'Amsterdam d'avoir abaissé la fierté de Louis XIV ; falloit-il maintenant abattre tout-à-fait la France, leur vieille protectrice ? Rien de plus simple et de plus naturel que de prendre des précautions pour éviter une invasion dans l'avenir ; mais devoient-ils, pour servir l'Empire, compromettre leur commerce et leurs relations à l'extérieur ? » L'abbé de Polignac eut donc plusieurs conférences auprès des plénipotentiaires des États-Généraux ; il s'ouvrit à eux avec une grande franchise : « De quoi s'agissait-il ? quel intérêt soutenait la Hollande ? pour quel avantage faisait-elle la guerre ? Au lieu de placer l'archiduc sur le trône d'Espagne, ne valait-il pas mieux revenir à l'idée d'un partage de la monarchie de Philippe V dont la Hollande aurait une portion ? » Quelques agents secrets de la France, et particulièrement M. Mesnager, attaché aux affaires étrangères, proposèrent même à la Hollande un traité séparé, avec la cession politique et commerciale des colonies espagnoles. La première réponse des plénipotentiaires hollandais fut simple et brève ; elle exposait : « que les puissances de la coalition s'étant engagées les unes et les autres à ne jamais traiter séparément, les États-Généraux ne pouvoient écouter isolément les propositions des envoyés françois ; toutefois, en considération de la vieille amitié qui unissoit les États-Généraux à la monarchie des Bourbons,

les plénipotentiaires vouloient bien consentir à ce que la France exposât les conditions définitivement offertes par le cabinet de Versailles. » A cette note l'abbé de Polignac s'empressa de répondre : « que l'Angleterre et la Hollande avoient à redouter aussi bien que la France le rétablissement de la maison d'Autriche, telle qu'elle existoit sous Charles-Quint et Philippe II : n'alloit-on pas reconstruire ce formidable empire ? La France proposoit un partage rationnel des Etats de la Péninsule : elle cédoit les colonies espagnoles à la Hollande et à l'Angleterre ; elle reconnoissoit l'archiduc, sous le titre de don Carlos III, roi d'Espagne, à la condition qu'on formeroit un établissement pour Philippe V, par la réunion dans une même suzeraineté de la Sardaigne et de Naples ; elle offroit même de se borner à l'Aragon et aux côtes de Toscane, également érigées en suzeraineté pour Philippe V ; car il n'étoit pas juste que le prince, une fois revêtu de la couronne, rentrât dans la vie simple et privée. Il lui falloit une souveraineté ¹. » Ces nouvelles propositions changeaient trop les bases primitives pour qu'elles fussent acceptées par les plénipotentiaires hollandais ; ils s'empressèrent de les communiquer au prince Eugène et au duc de Marlborough ; ceux-ci se dirent suffisamment autorisés par leurs cours à déclarer qu'ils ne traiteraient que sur les clauses écrites de l'*ultimatum*, et pas sur d'autres ; le congrès de Gertruidenberg n'avait même été réuni que pour interpréter un seul article des propositions fondamentales de l'alliance. Les plénipotentiaires hollandais ajoutèrent : « qu'il ne pouvoit plus y avoir de conférences, si ces conditions n'étoient immédiatement admises par le cabinet de Versailles. » Dans quelle position impérieuse et décidée les puissances alliées s'étaient posées ! Elles se disaient inséparables ; l'influence personnelle du prince Eugène et du duc de Marlborough l'avait emporté dans la balance des négociations. On déclarait qu'il n'y avait plus qu'une base possible dans les traités, c'est-à-dire les conditions que les étrangers

¹ Note de M. de Polignac, mai 1710.

eux-mêmes avaient de concert arrêtées contre Louis XIV.

Tandis que ces conférences se continuaient péniblement entre les plénipotentiaires de France et de Hollande, les alliés développaient leur mouvement offensif après la bataille de Malplaquet ; les trois armées réunies, les Anglais, les Impériaux et les Hollandais, attaquèrent hardiment les lignes de Miraumont, et les tournèrent par une grande extension donnée à leurs deux ailes. Quand ces lignes eurent été ainsi franchies, les coalisés se portèrent en masse devant Douai, afin d'en faire le siège ; cette place et Arras allaient devenir le point des opérations militaires dans la Picardie ; le but de la campagne était Amiens. La Scarpe une fois passée, toute la province de Picardie fut couverte de partisans ennemis ; on vit des hussards allemands sur les bords de l'Oise ; de hardis cavaliers vinrent même à quelques lieues de Versailles, pour effrayer le vieux monarque jusque dans son palais plein de grandeurs et de merveilles. Les Hollandais et les réfugiés surtout mettaient une sorte de point d'honneur à humilier le roi de France ; les marchands de La Haye, qui avaient été longtemps menacés par les gentilshommes de France, étaient aises à leur tour d'abaisser Paris et Versailles ; les émigrés calvinistes et jansénistes portaient au cœur un ressentiment non moins vif ; ils voulaient se venger de Louis XIV, l'objet de leur haine religieuse. L'impression produite par le siège de Douai et le passage de la Scarpe par les alliés fut profonde ; les lignes françaises, qui jusqu'alors avaient paru impénétrables, étaient forcées ; les alliés débordaient sur les provinces de la monarchie. Le roi poussa le premier cri de nationalité, un conseil de maréchaux fut tenu à Versailles ; on réorganisa l'armée avec la plus grande énergie. Les positions du Rhin et de l'Italie furent dégarnies pour jeter des troupes en masse dans le nord ; les trois hommes de guerre remarquables, Villars, Vendôme et le duc de Berwick, durent prendre le commandement de toutes les forces de la monarchie, la dernière espérance du roi. On adopta un vaste système défensif ; on

résolus de disputer le terrain à l'ennemi position par position. Les rivalités cessèrent entre les maréchaux, presque toujours divisés sur des points d'honneur et de prérogatives ; la monarchie était en si grand péril ! Le dauphin, le duc de Bourgogne demandèrent à partir comme simples volontaires à la tête de la noblesse ; le jeune roi d'Angleterre, de la race des Stuarts (Jacques III), conduisait les compagnies écossaises ; il portait alors déjà le nom de chevalier de Saint-Georges. Toutes les routes de France étaient sillonnées de troupes qui venaient se réorganiser dans les plaines de la Picardie ; cent vingt-cinq bataillons et deux cent cinq escadrons se posèrent de l'Oise à la Somme ; on fit marcher l'artillerie des vaisseaux, on organisa en bataillons les marins des équipages ; c'était l'arrière-ban de la monarchie ; et voilà ce qui explique cette timidité de Villars, cette prudence infinie de la campagne ; il avait en main les dernières ressources de la France et n'osait les hasarder.

Les conférences de Gertruidenberg n'avaient pas cessé pendant ces formidables préparatifs militaires. Le passage de la Scarpe, l'avantage remporté par les alliés en franchissant les lignes des Français, avaient grandi les prétentions des plénipotentiaires de l'ennemi. Nous avons dit que l'*ultimatum* de La Haye portait comme article principal : « que le roi de France s'entendrait avec la coalition pour préparer les moyens d'expulser son petit-fils du trône d'Espagne » ; l'abbé de Polignac et le maréchal d'Huxelles avaient en vain cherché à étendre la question et à la poser en des termes moins humiliants¹ ; ils demandaient une compensation pour Philippe V, restreinte à Naples et à la Toscane ; les alliés se réunirent pour répondre : « qu'il ne pouvoit s'agir que d'interpréter l'article 37 de l'*ultimatum*, à savoir : quelle seroit la manière

¹ Les négociations qui préparèrent le traité définitif d'Utrecht sont tellement importantes et inconnues, que j'ai dû rechercher toutes les pièces diplomatiques qui peuvent éclaircir ce grand remaniement de l'Europe. J'en ai recueilli à Berlin, à La Haye, à Vienne et à Madrid.

de contraindre Philippe V à quitter les Espagnes? et de régler les forces militaires pour y parvenir. » Une fois refoulés dans ces termes étroits, les envoyés français durent s'expliquer sur les moyens qu'indiquait le roi de France à cet effet. Dans une note triste et curieuse, l'abbé de Polignac déclara : « que le roi son maître offroit de l'argent à la coalition, et qu'il proposoit de payer tous les frais de la guerre contre son petit-fils, afin de l'expulser de la monarchie espagnole. » Les alliés répondirent impitoyablement : « que pour donner des gages de l'exacte exécution du traité, le roi de France devoit marcher contre Philippe V et le détrôner par la force ; à cette condition, il y auroit armistice ; que si dans le délai de deux mois la clause n'étoit pas exécutée, la trêve ne se continueroit pas, on reprendroit les hostilités. Quant au nouveau partage, les alliés délibéreroient ensuite dans un congrès général ce qu'on pourroit accorder sur les sollicitations de la France ¹. »

Ces conditions étaient accablantes, inflexibles : n'était-il pas contre nature de commander au royal aïeul d'engager ses armes pour détrôner son petit-fils? Les alliés n'étaient pas habiles de contraindre au désespoir une nation fière, hautaine, habituée à vaincre! A chaque phase des conférences de Gertruidenberg, M. de Polignac envoyait un courrier à Versailles, et bien que le conseil fût déterminé à la paix, Louis XIV persista seul une fois encore dans la résolution invariable de ne pas consentir à des obligations déshonorantes qui abîmaient son âme. La correspondance autographe du roi de France et de l'abbé de Polignac est pleine de dignité et de fermeté ; elle est le développement de cette pensée : « Si je dois continuer la guerre, mieux vaut que je la fasse contre l'ennemi que contre mon petit-fils. » Les alliés commettaient une faute grave en forçant trop la main pour des conditions qu'aucun Français ne pouvait souscrire sans oublier son nom et son histoire ; ils obligeaient la nation, même fatiguée, à

¹ Dépêche hollandaise de MM. Buys et Van der Dusson.

secorder son roi. Les dernières dépêches de Louis XIV ordonnaient à ses plénipotentiaires de quitter sur-le-champ le congrès de Gertruidenberg, et d'en appeler à Dieu et à la fortune de la France. C'était ainsi pour la seconde fois que Louis XIV brisait brusquement les chaînes que la politique timide de son conseil voulait imposer à sa noble monarchie. En rompant les conférences de Gertruidenberg, les envoyés français crurent de leur devoir d'exposer au grand pensionnaire de Hollande les motifs réels qui avaient déterminé la rupture du congrès : « Il ne falloit qu'avoir suivi attentivement les négociations, disaient les plénipotentiaires, pour reconnoître que les alliés n'avoient aucune intention d'en finir avec les propositions pour la paix : la coalition n'en étoit-elle pas venue à ce point de demander que le roi de France envoyât ses armées en Espagne pour détruire la monarchie de son petit-fils ? Cette condition étoit impossible à exécuter, parce qu'elle étoit contre nature ! L'année dernière, ils n'imposoient pas cette dure nécessité ; aujourd'hui ils l'exigent de telle sorte qu'ils veulent même que les armées du roi très chrétien agissent seules contre Philippe V ; les alliés offrent à peine comme auxiliaires les troupes qu'ils ont dans l'Aragon et dans la Catalogne ! Les plénipotentiaires ne voyoient pas la nécessité de continuer les conférences de Gertruidenberg ; ils réclamoient donc leur passeport. Puisqu'il falloit recourir à la guerre ; eh bien ! on invoqueroit Dieu, et le sang retomberoit sur la tête de ceux qui poursuivoient avec tant d'acharnement la ruine de la monarchie. » L'abbé de Polignac, dans une seconde note, rappelait avec beaucoup de force combien la victoire étoit chanceuse et la fortune bizarre ! C'étoit en vain qu'on voulait ramener les alliés à des principes de modération. La Hollande répondit dans un manifeste que jamais le roi de France n'avait voulu sincèrement la paix ¹.

¹ Ces grandes révélations nous expliquent les motifs réels de la rupture des conférences. Voici le texte de la lettre des plénipotentiaires français au grand pensionnaire Heinsius :

Le congrès étant ainsi brisé, on reprit les armes, parce que la dignité d'une grande nation était blessée; d'ailleurs, en plaçant le roi de France dans une fausse position, on l'empêchait d'être sincère. Il est constaté par les pièces secrètes des affaires étrangères, que le roi ne consentait qu'avec une arrière-pensée à abandonner la cause de Philippe V : il croyait son petit-fils assez fort pour se défendre lui-même; l'engagement qu'il prenait avec les alliés était toujours subordonné à la conquête réelle de l'Espagne, et c'était une rude tâche pour la coalition. Les cabinets avaient trop d'intelligences à Madrid pour ignorer la correspondance intime entre Louis XIV et Philippe V; voilà pourquoi ils se méfiaient si profondément des clauses du traité; ils voulaient que toutes les précautions fussent comptées, afin d'enchaîner la volonté du roi de telle sorte qu'il ne pût trahir sous main les engagements contractés. Au reste, la rupture des négociations de Gertruidenberg plaçait chacune des puissances dans une situation plus nette : de part et d'autre on acceptait la guerre; on renonçait à ce système mitoyen de négociations et d'hostilités; le congrès de Gertruidenberg étant dissous, on entraît complètement en campagne. Dans le premier moment de péril pour la monarchie, les troupes de France, leurs maréchaux en tête, s'étaient portées en masse dans la Picardie; Marlborough pouvait marcher sur l'Oise, et il fallait défendre les provinces si voisines de la résidence royale; mais après le passage de la Scarpe les alliés

« Monsieur, vous savez que nous avons consenti à tout ce que MM. les députés nous avoient proposé, sans qu'on puisse dire que nous ayons varié sur quoi que ce puisse être; encore moins que nous ayons rétracté les paroles que nous aurions données par l'ordre du roi notre maître, dans la vue de parvenir à la paix, si nécessaire à toute l'Europe. M. M. les députés n'en ont pas jugé de même; vous n'avez point oublié ce qui s'est passé entre eux et vous depuis le commencement de la négociation. Trouvez bon, Monsieur, que nous vous remettions devant les yeux les propositions nouvellement inventées, injustes et impossibles dans leur exécution, que ces Messieurs, pour toutes réponses aux nôtres, nous firent dans notre dernière conférence. Ils nous dirent :

s'arrêtèrent dans leur mouvement d'invasion, et cet instant d'arrêt donna le loisir aux régiments de France de se reconnaître et de s'organiser pour la résistance. La présence de Vendôme et du duc de Berwick ne fut plus aussi nécessaire dans le Nord. Villars avait une capacité militaire assez haute pour combiner ses plans de campagne contre Eugène et Marlborough ; on lui adjoignit Boufflers. Le duc de Berwick reçut pour la seconde fois le commandement de l'armée des Alpes ; il dut Mer sa gauche au corps d'observation du Rhin qui se tenait dans ses lignes de Wissembourg ; le duc de Vendôme fut destiné à conduire l'armée d'Espagne. Dès que le congrès de Gertruidenberg était dissous, il n'y avait plus de ménagements à garder vis-à-vis les alliés ; on pouvait secourir ostensiblement Philippe V. Le roi prenait hautement en mains les intérêts de son petit-fils ; pour préparer la paix, il avait consenti à briser sa dynastie en Espagne ; mais quand on voulut le contraindre à des obligations plus humiliantes encore, le vieillard couronné ressaisit la grande épée des ancêtres ; dès lors son système de guerre embrassa la vaste échelle de territoire qui s'étend de la Flandre au détroit de Gibraltar, des Alpes à l'Océan. Louis XIV n'abandonna plus rien, il joua toute sa fortune, et dans quelle époque de tristesse et de deuil pour sa famille !

Ce n'était pas assez des périls de la monarchie, il fallait encore que l'âme du roi fût profondément affectée par les dou-

« Que la résolution de leurs maîtres et de leurs alliés étoit de rejeter absolument toute offre d'argent de la part du roi pour les aider à soutenir la guerre d'Espagne, de quelque nature qu'elle puisse être, et quelque sûreté que Sa Majesté voulût donner pour le paiement. Que la république et ses alliés prétendoient obliger le roi notre maître à faire seul la guerre au roi son petit-fils pour le contraindre de renoncer à la couronne, et que, sans unir leurs forces à celles de Sa Majesté, il falloit que ce monarque fût dépossédé de l'Espagne et des Indes dans le terme de deux mois.

« Voilà quelles furent les conditions, et voilà pourquoi nous les avons refusées. POLIGNAC. — D'HUXELLES. »

leurs domestiques. La mort des princes de Conti et de Condé ouvre une longue suite de funérailles. François-Louis de Bourbon, prince de Conti, était en froid avec Louis XIV; brave sous les armes, il avait conquis les applaudissements des halles par ses liaisons intimes avec les parlementaires; comme il était un peu dans la disgrâce, il n'avait reçu aucun commandement; on disait que la patrie en deuil ne subissait tant de revers que parce que M. le prince de Conti n'était pas à la tête des troupes du roi. Le prince de Conti habitait Paris, au milieu de la bourgeoisie, dans son hôtel du Marais, ou à l'Isle-Adam, réunion des beaux-esprits de l'époque. Ceux qui avaient étudié l'histoire des Anglais le destinaient peut-être à diriger l'armée du parlement, si les jours agités de la Fronde se renouvelaient en France, et voilà pourquoi il était l'objet des chants populaires¹. Henri-Jules de Bourbon, prince de Condé, son aîné de race, n'avait rien de cette puissante stratégie qui distinguait son père, le vainqueur de Rocroi; jeune, il s'était bien battu comme un digne gentilhomme, mais il n'avait pas ce feu de gloire, ce vaste coup d'œil qui gagne les batailles. Le prince de Condé vivait à Chantilly, tout adonné à la chasse et aux embellissements de cette noble résidence plantée d'arbres séculaires, parfumée de ces riantes fleurs que le grand Condé cultivait de ses mains victorieuses². Alors mourut aussi sœur Louise de la Miséricorde, cette jeune fille des premières amours de Louis XIV; mademoiselle de La Vallière avait passé sa vie dans le cloître avec une fer-

¹ Voici une de ces chansons de bourgeoisie, sur le prince de Conti :

Il n'est plus de capitaine	Joyeuse n'est qu'un bon drille,
En ce pays,	Lorge et Duras
De Condé, ni de Turenne,	Ne sauraient sans leurs béquilles
Ils sont partis ;	Faire un seul pas ;
Conti seul reste aujourd'hui :	Choiseul ne voit qu'à demi :
Vive Conti !	Vive Conti !

² Le prince de Condé mourut le 1^{er} avril 1709; en 1693, il avait commandé avec courage l'armée de Flandre, sous le roi et monseigneur; ce fut sa dernière campagne.

meté de résolution qui ne s'était jamais démentie. Il peut se produire au cœur d'une femme une de ces déterminations invariables, quand elles partent surtout du repentir ou d'un grand désappointement dans l'existence; la vie a bien des tristesses pour qui l'a traversée avec de poignantes émotions. Mademoiselle de La Vallière avait vaincu sa fierté, ses sens, un violent amour, ce qui est la plus puissante des victoires; mais le spiritualisme soutient l'âme et l'élève jusqu'au ferme dévouement. Sœur Louise de la Miséricorde n'eut plus de pensées que pour Dieu et la piété; on ne sait pas tout ce qu'il y a de douceur dans le cloître pour une pauvre femme qui a bien souffert; ces fleurs, cet encens, ces cantiques qui retentissent, ces chœurs de vierges qui vous entourent, ces vêtements noirs, ces voiles noirs aussi, expression de la tombe qu'on souhaite comme un terme à la douleur, cet amour du Christ, spirituel, ineffable, tout cela jette du baume sur les maux incurables que les ravages des passions ont faits. Le cloître était le plus beau remède contre le suicide, cette fatale plaie des temps modernes; quand l'esprit s'était bien abreuvé de la vie, quand la lassitude et le vide vous épuisaient, le cloître servait d'abri aux âmes abîmées; on s'entourait de cilice et de pénitence, douleurs moins cuisantes que cette effrayante satiété qui fait autour de vous un désert dans les enivrements mêmes du sensualisme. Sœur Louise de la Miséricorde resta sous le voile jusqu'à la mort, et dans de rares rapports avec la cour; elle parlait du roi respectueusement, mais sans faiblesse; les temps d'erreurs ne lui apparaissaient plus qu'avec ces remords qui déchirent; elle était devenue froide, même pour ses enfants; elle toucha la tombe, la pensée et l'espérance de sa vie. Louis XIV éprouva une vive et profonde émotion quand on lui apprit la mort de mademoiselle de La Vallière: rien ne remue les entrailles comme de voir disparaître un de ces objets chéris dont les sentiments se mêlèrent aux vôtres dans les premières joies de la jeunesse; c'est le glas qui sonne pour vous; la couronne de roses, qui

orna de folâtres amours, se transforme en couronne de pâles cyprès, qui se tresse et se prépare pour votre tête. D'ailleurs Louis XIV avait été si touché de cette sensibilité douce et religieuse que mademoiselle de La Vallière avait montrée! il l'avait vue sanglotant aux genoux de la reine pour solliciter son pardon; il l'avait vue au pied de la croix, et dans une âme pieuse comme celle du roi, ce mélange d'amour, de dévotion ardente et de résignation chrétienne, devait produire des émotions poignantes¹.

Trois années avant mademoiselle de La Vallière, madame de Montespan était morte dans son château d'exil, et le roi avait à peine témoigné quelque chagrin. Lorsqu'une femme ne s'est mêlée qu'à vos sens, aux plaisirs, au luxe de votre existence, son image disparaît à mesure que la vieillesse et la douleur arrivent; son souvenir n'est qu'une tristesse de plus; elle est comme un de ces portraits peints aux temps de jeunesse, et qui accusent les rides de votre front quand trente années vous en séparent. L'aînée madame de Montespan était pourtant la mère de cette longue lignée de fils légitimés si chéris de Louis XIV; elle n'avait pu reparaitre à la cour, et madame de Maintenon ne l'y eût pas soufferte. Madame de Montespan avait de la hauteur, de la fierté dans l'âme, comme tous les Mortemart; elle n'aurait pu lutter contre cette femme si habile qui dominait les pensées et les habitudes du roi; madame de Montespan ne pouvait en aucun cas fléchir devant sa rivale; elle n'écrivait que rarement à ses enfants; le roi n'avait jamais reçu de ses lettres. Madame de Montespan mourut avec son caractère, elle ne s'agenouilla pas. Ainsi la femme sensible et résignée, mademoiselle de La Vallière, et la maîtresse hautaine, madame de Montespan, quittèrent les premières la vie, parce que l'une et l'autre avaient un cœur et des entrailles; madame de Maintenon survivait, parce qu'elle raisonnait tout, calculait tout, et ne se laissait jamais entraîner

¹ Sœur Louise de la Miséricorde mourut le 6 juin 1710; elle n'était jamais sortie de son monastère, et le roi ne la voyait plus.

par un sentiment vif et profond; elle n'avait pas d'âme, et c'est l'âme qui tue¹.

Voici bientôt des funérailles plus lugubres : Meudon se tendit de deuil; monseigneur le dauphin passait de la santé la plus robuste au tombeau, à l'âge de cinquante ans. Le dauphin de France n'avait jamais eu que très peu d'action dans les affaires de la monarchie; à cette dernière époque, le roi l'avait admis à son conseil, mais pour écouter, et sans avoir voix délibérative. Telle était la contrainte que la hiérarchie imposait dans la famille de Louis XIV : on avait souvenir des dauphins belliqueux, entreprenants, qui avançaient leur règne par la révolte; ces résolutions hardies n'étaient point à craindre avec le caractère du fils de Louis XIV : il vivait à Meudon, plus retiré des affaires que les princes du sang, les ducs et pairs eux-mêmes; sa cour, peu nombreuse, était dominée par des plaisirs obscurs et l'influence d'une douce habitude avec mademoiselle de Choin, la Maintenon de Monseigneur. Mademoiselle de Choin était jeune encore, fort modeste et timide; le dauphin l'avait reléguée dans un petit appartement de Meudon, d'où elle ne sortait que le soir vers minuit, quand il faisait beau, pour aller se promener; tous les jours elle assistait à la messe du château, et recevait peu de compagnie chez elle. Mademoiselle de Choin était en correspondance avec madame de Maintenon. Monseigneur l'aimait beaucoup, car elle était spirituelle et résignée, et pour lui qui n'avait jamais eu que des plaisirs vulgaires, c'était un délassement que quelques heures d'une conversation pleine de vie et d'intérêt². La maladie qui atteignait Monseigneur était la petite vérole, selon le dire commun; ce prince était gras,

¹ Madame de Montespan mourut au mois de juin 1707; elle était comme exilée par une lettre de cachet.

² Mademoiselle de Choin avait d'abord été placée auprès de la princesse de Conti; on a beaucoup parlé de son mariage secret avec le dauphin; je n'ai rien trouvé qui confirme cette assertion. Mademoiselle de Choin mourut en 1744.

trapu, et la crise devait faire-d'infinis ravages sur sa personne : le dauphin fut pris d'une grande faiblesse à table ; on le transporta dans son lit, et bientôt tout Marly fut informé de la maladie de Monseigneur. Louis XIV délaissa le château pour accourir à Meudon ; en vain on lui dit que le mauvais air avait envahi cette demeure ; le roi n'écouta rien, et s'établit à Meudon ; il ne quitta le chevet du lit de son fils que lorsqu'une lueur d'espoir vint tout à coup ranimer cette vie expirante. Cet espoir s'évanouit, et le dauphin mourut dans les bras du curé de Meudon, son confesseur¹ ; Monseigneur laissa peu de regrets à la cour ; son existence était très retirée ; il vivait dans une sorte de solitude ; son plaisir était la chasse, non pas cette chasse royale à grand fracas de meutes et de limiers, quand le cor retentissant faisait bondir le cerf et le chevreuil, mais la chasse au fusil ou à la carabine, à pied dans les forêts, à la manière des vrais chasseurs de montagnes ; Monseigneur courait avec passion le loup dans les bois solitaires. On ne peut dire combien le prince était aimé à Paris ; il avait les habitudes un peu bourgeoises ; son carrosse à deux chevaux traversait souvent la porte Saint-Honoré ou le village de Vaugirard pour se rendre à l'Opéra si célèbre du faubourg Saint-Germain, où on le voyait en loge simple avec quelque belle demoiselle. Le dauphin plaisait à mesdames de la Halle, harengères et marchandes de cresson ; à chaque heureux rétablissement de Monseigneur, elles venaient le féliciter et le baiser sur les deux joues, et puis, selon l'antique usage, elles faisaient dire une messe à Notre-Dame en honneur de la guérison de leur prince populaire ; en cette triste circonstance, les halles ne purent brûler leurs cierges : le dauphin succomba avec la rapidité de la foudre.

Le roi Louis XIV parut profondément affecté de ce lugubre événement. Prenez un vieillard qui a vu s'élever jusqu'à la grande maturité de l'âge un fils unique alors dans sa pre-

¹ Le dauphin était dans sa cinquantième année ; il mourut le 14 avril 1711.

mière lignée, et si vous supposez ensuite que ce vieillard a quelque souci de la mort, quelle fatale impression le trépas de ce fils si rapidement enlevé ne dut-il pas faire sur son âme brisée ! Ainsi fut Louis XIV ; mais la position de la monarchie était telle que les pleurs n'étaient pas permis ; s'il fut frappé, sa tête se releva bientôt. On a accusé le roi d'une sorte d'insensibilité froide et d'un oubli rapide des plus tristes pertes dans sa famille ; cela s'explique. La tête d'un homme fortement préoccupé d'une mission se détache de la famille pour la patrie et la postérité ; ce n'est pas indifférence, mais une sorte de sacrifice de toutes les affections privées pour s'élever jusqu'à des idées plus hautes ¹.

Dans ces grands deuils publics, un enfant naquit comme ces fleurs rares qui croissent solitaires sur le faite des tombeaux ; la gracieuse duchesse de Bourgogne était accouchée d'un troisième fils un peu frêle, mais bien venu ; il prit le nom de duc d'Anjou, car le roi d'Espagne ne portait plus ce titre, quoiqu'on offrit dans les traités l'abdication de la couronne des Castilles. Le duc d'Anjou, dont le berceau fut placé à côté de tant de cercueils, demeura comme le faible rejeton de tant de princes. Il y eut quelques fêtes encore pour célébrer cette naissance

¹ C'est chose triste à dire, mais ce fut précisément cette époque que les partis choisirent pour attaquer violemment le roi que l'infortune accablait. J'ai trouvé de mordantes épigrammes, œuvres des réfugiés ou de la cabale ; ces petits pamphlets font connaître l'esprit d'opposition d'une époque ; je les donne comme de malheureux exemples des passions politiques :

Du papier pour ducats,
Un bigot pour Turenne,
Une catin pour reine,
Adieu tous nos Etats.
Chassé de l'Allemagne,
En Flandre confondu,
Pris pour dupe en Espagne,
Devant Turin battu ;
Partout l'on entend dire :
Malheureux jours,

Maudits soient son empire
Et ses amours !
Le grand-père est un vieux fripon,
Le fils un imbécile,
Le petit-fils un grand poltron,
O la belle famille !
Que je vous plains, peuple français,
D'être sous cet empire !
Voyez ce que font les Anglais !
C'est assez vous le dire.

du noble enfant ; ce furent les dernières pompes où un peu de joie se mêla aux tristesses qui absorbèrent les châteaux de Versailles et de Marly. Après la mort de Monseigneur, les titres de dauphin et de dauphine échurent au gracieux couple du duc et de la duchesse de Bourgogne. Le nouveau dauphin, à vingt-neuf ans déjà, n'avait aucune qualité éclatante, mais d'incontestables vertus privées : Fénelon et Beauvilliers avaient manié ce caractère avec tant de persévérance, qu'ils l'avaient ramolli au point de lui ôter ces énergiques conditions de prince qui caractérisent les rois nés pour la postérité. Le duc de Bourgogne, pauvre général d'armée, sans capacité, sans intelligence militaire, avait concentré son esprit dans la méditation et la philosophie ; aux temps de crise, ce sont ces espèces de rois qui perdent les empires. Le duc de Bourgogne, beau modèle de scolaste et d'érudit, faisait des commentaires et des traités de morale, mais sa force et sa volonté de prince avaient été complètement éteintes et absorbées par Fénelon et Beauvilliers ; ces précepteurs l'avaient annulé. Le parti de la cabale élevait haut cette éducation si pitoyable, parce qu'elle faisait du dauphin un esprit candide et médiocre dans le gouvernement de l'État ; un souverain comme Télémaque eût été un fort mauvais roi dans la tourmente d'une invasion militaire et quand il fallait sauver la nationalité française.

A côté de ce caractère de M. le duc de Bourgogne, grave et simple tout à la fois, combien n'est-elle pas gracieuse la physionomie si douce de la duchesse de Bourgogne ! Quoiqu'elle ne fût plus cette enfant de treize années que Louis XIV accueillit avec tant de galanterie, elle avait conservé après vingt-cinq ans son espièglerie et sa légèreté ; elle était trois fois mère ; dissipée, rieuse, elle portait son ventre avec une petite fierté boudeuse, comme si elle avait eu le sentiment qu'elle avait là l'héritier d'une grande monarchie. La duchesse de Bourgogne avait toute la coquetterie de son âge, elle ne s'en cachait pas ; elle adorait les plaisirs jusqu'à ne ménager ni sa

santé ni son repos. Tout s'attachait à elle, parce qu'il y avait en sa personne une douceur, un laisser-aller de grâce et de bonté ; elle avait échangé ce type si pur de l'enfance insouciant contre le caractère si intéressant d'une jeune mère, elle folâtrait et jouait avec les ducs de Bretagne et d'Anjou ; elle n'aimait pas les filles illégitimes de Louis XIV, et plus d'une fois, lorsque celles-ci avaient fait mine de l'insulter, elle s'était écriée en frappant dans ses petites mains avec une moue charmante : « Cela m'est indifférent, je serai leur reine. »

C'était chez madame de Maintenon que la duchesse de Bourgogne avait établi sa résidence ; elle ne quittait pas son cabinet ; là elle était entourée de bijoux, de belles chinoiseries, de riches dentelles, de rouets en ébène, d'écrans et de parasols de Perse ; sa petite tête, son corps si mince, si élancé, se perdaient pour ainsi dire dans cette profusion de tapis moelleux, de boîtes de parfums, de ces magnifiques caves d'essences si odorantes et si recherchées. Puis on la voyait s'élever sur les genoux du roi, le caresser de ses folies mains ou l'enlacer de ses bras ; elle faisait rire le monarque, habituellement si grave, à force d'espiègleries ; elle avait une déférence toute respectueuse pour madame de Maintenon, qu'elle ne nommait jamais que sa tante, et celle-ci lui tenait compte de ces attentions. On pardonnait tout à la duchesse de Bourgogne, parce qu'elle était le délassement de la vie de Louis XIV, alors si monotone ; fleur jeune encore, aux couleurs brillantes, au milieu de ces deux chênes vieilliss qui enlachaient leurs rameaux usés dans les orages du monde. Par une soirée glaciale de février, on apprit à la cour que madame la duchesse de Bourgogne avait ressenti une sueur froide, la fièvre avec un frisson ; elle se coucha de bonne heure ; mais, étourdie qu'elle était, le lendemain elle se leva comme à l'ordinaire ; la fièvre la reprit le soir ; elle éprouva sur l'œil une douleur si vive, qu'elle avoua, dans sa crise, n'avoir pas même autant souffert en accouchant. Trois jours cette fièvre se manifesta avec de

nouveaux symptômes graves, des assoupissements, des taches rouges sur la peau; elle fut si mal, qu'on parla tout haut dans sa chambre de lui administrer les derniers sacrements. Le 12 février, cette princesse si vive, si folâtre, cette noble créature si enjouée, si fine de taille, avec ses beaux yeux, ses riches parures de perles, de corail, ses gerbes de diamants, ses robes de damas, d'étoffes de Perse, cette princesse toute mignonne, n'était plus qu'un cadavre aux traits défigurés par la mort¹. Ainsi, quand vous entrez dans un bal parfumé de fleurs, éclairé de mille bougies, souvent une idée sinistre surgit au cerveau; tous ces corps si frais, si élégants, si parés, deviendront dans cinq ans, dix ans, plus tôt peut-être, le partage du cercueil, et cette affreuse idée vous reproduit les quadrilles, les valse gracieuses, comme ces rondes de femmes échevelées et amaigries des vieilles légendes allemandes, fantômes qui dansent, les yeux creux et vides, autour des ossements du sépulcre. Quelle douleur ne dut pas ressentir le vieillard couronné à l'aspect d'un si grand deuil dans son existence! La duchesse de Bourgogne faisait ses plus doux délassements; toujours auprès du roi, sur ses genoux, l'aimant, le caressant, elle lui donnait un peu de jeunesse, un peu de vie; avec sa froide physionomie, madame de Maintenon, si insensible, éprouva elle-même une vive impression de cette mort de Mignonne (nom qu'elle donnait à madame la duchesse de Bourgogne); et puis il y a dans ces inflexibles arrêts de la destinée qui saisit une jeune tête je ne sais quoi d'injuste et d'implacable. Que le vieillard baisse le front quand sa vie est avancée, la mort arrive comme le terme naturel; on l'accepte, on la subit pour soi et pour les siens; mais quand sa faux coupe la fleur dans son printemps, quand on voit disparaître la fraîche et belle création, on éprouve la même émotion rêveuse que dans le *campo-santo* de Florence ou de Pise, lorsqu'on foule ces inscriptions de marbre blanc qui cachent les dernières dépouilles de ces jeunes miss, pâles bluets

¹ La duchesse de Bourgogne quitta la vie le 12 février 1712.

meurtris par les climats du nord, qui viennent peupler les cimetières d'Italie.

Le duc de Bourgogne, dauphin de France, n'avait pas quitté le chevet de sa femme; il la chérissait de cette tendresse d'un époux chaste qui ne trouvait ses joies qu'avec elle. M. le duc de Bourgogne était trop pieux pour demander d'autres distractions au monde; sa femme était tout pour son amour; quand il l'eut perdue, que lui resta-t-il? Déjà M. le duc de Bourgogne avait senti les premières atteintes de son mal auprès du lit de sa femme agonisante; il ferma les lèvres blanches d'Adélaïde de Savoie, puis monta machinalement dans son carrosse avec les menins, qui tous remarquèrent son regard fixe, son œil hagard, les taches rouges qui s'étendaient sur son visage. Il y avait dans la physionomie de Monseigneur je ne sais quoi d'égaré et de sombre, expression d'une grande douleur; il n'écoutait ni ne répondait, et lorsqu'on vint lui dire que le roi voulait le voir, ce prince si soumis, si respectueux, se le laissa répéter trois fois avant de céder à la royale invitation. Cette entrevue muette fut touchante; la fièvre le prit, faible d'abord, puis avec un redoublement très prononcé. M. le duc de Bourgogne s'alita le soir pour ne plus se relever¹; il fit la pieuse mort d'un sage chrétien. Ce n'était plus ce caractère fougueux, impatient, des premières années de sa vie; ce n'était plus ce prince avec toutes les qualités et les défauts de son aïeul Henri IV; je l'ai dit déjà, Fénelon et Beauvilliers avaient abaissé cette fière tête; le duc de Bourgogne, appelé à la couronne, eût été une sorte de roi parlementaire, avec des idées de pouvoirs pondérés, d'États provinciaux uniformes; il eût substitué le gouvernement des bourgeois et du Parlement à la monarchie militaire, telle que l'avait fondée Henri IV, le roi des gentils-hommes, et ce n'était pas ainsi qu'on aurait pu sauver la France de l'invasion. Quelle douleur ne dut pas éprouver

¹ La mort du duc de Bourgogne arriva six jours après celle de sa femme, c'est-à-dire le 18 février 1712. Le 8 mars suivant, leur fils aîné, le duc de Bretagne, mourut aussi à l'âge de cinq ans.

Louis XIV à l'aspect de ces deuils si rapides ! le grand dauphin, puis le duc et la duchesse de Bourgogne, enlevés dans l'espace d'une année et avec des circonstances si douloureuses ! Avez-vous quelquefois contemplé les tableaux de la mort de cette duchesse de Bourgogne, reproduite dans les gravures contemporaines, aux teintes fortes et noires ? Une chambre de Versailles parée et damassée nous apparaît à la lueur de quelques pâles bougies ; le roi vieilli, les traits décomposés et pendants, est assis dans un large fauteuil ; à ses côtés est madame de Maintenon, si reconnaissable aux rides qui sillonnent ses joues et son front à peine dégagé sous sa coiffure ; derrière ce fauteuil, se presse une foule de gentilshommes, la tête appesantie, les larmes aux yeux, car comment les pleurs ne seraient-ils pas venus à l'aspect d'un tel spectacle de la jeunesse agonisante et de la majesté royale si vivement éprouvée ! Puis la pensée de l'égalité du tombeau en face du monarque le plus puissant, le plus absolu ! Sur ce lit à baldaquins verts repose une femme jeune, mère trois fois ; la mort qui s'avance abîme ses traits ; elle se met sur son séant pour baiser et bénir une petite et douce créature qui la regarde de ses yeux grands et fixes ; cet enfant était le duc d'Anjou¹, l'héritier de la couronne ; il avait reçu ce nom de duc d'Anjou comme un acte de politique de Louis XIV, pour constater qu'il voulait conserver du moins la dignité de roi d'Espagne en la personne de son petit-fils Philippe V, si les malheurs de la guerre obligeaient ce prince à quitter Madrid : le roi d'Espagne, avant son élévation, portait ce beau titre de duc d'Anjou. Tel était le tableau déchirant de la cour de France !

Le duc de Berry, frère de M. le dauphin, si aimé à Versailles par la bonté de son caractère, la vivacité de son esprit, avait alors vingt-six ans ; d'une naïveté ravissante, un peu maladroit, il ne pouvait sortir sans faire une gaucherie. Un jour, à la chasse, il se brisa l'épaule, et on le rapporta sur un bran-

¹ Le duc d'Anjou, depuis Louis XV, était né à Versailles, le 15 février 1710.

card à Marly ; il souffrait beaucoup et ne se plaignait pas ; une autre fois il tira si étourdiment, qu'il mit un gros plomb dans l'œil droit de son cousin le prince de Conti et l'éborgna ; ce noble et bon jeune homme en fut désolé, il alla chez la femme du blessé, au chevet de son lit, et s'agenouilla en pleurant pour obtenir sa grâce. Le duc de Berry n'avait pas d'instruction, mais on citait de lui des mots charmants ; quand son frère cadet fut appelé à la couronne d'Espagne, le duc de Bourgogne lui dit : « Eh bien, pauvre Berry, que feras-tu, toi sans royauté ni royaumes ? — Moi, répondit le jeune duc : je me ferai prince d'Orange pour vous faire enrager tous les deux. » Parvenu à son âge de majorité, on dut songer à marier le duc de Berry, et un mouvement de cour détermina le roi à lui accorder une des filles du duc d'Orléans, princesse gracieuse, mais légère au dernier point. Ce fut une longue et difficile négociation menée à fin par deux ou trois courtisans, parmi lesquels se trouvait le duc de Saint-Simon, l'auteur des Mémoires, le plus intrigant des ducs et pairs. Louis XIV céda, parce qu'il avait une indicible faiblesse pour la duchesse d'Orléans, une de ses filles naturelles qu'il chérissait le plus. Elle était ainsi bien réduite cette longue et brillante postérité de Louis XIV ! la grande lignée ne reposait plus que sur la tête d'un enfant frêle et maladif ; la seconde branche était représentée par le duc de Berry, à peine marié et sans enfant encore. Quelle destinée triste et fatale ! Il y avait deux ans que la race du roi de France était encore féconde et merveilleuse : un dauphin de cinquante ans, père de trois fils ; l'aîné, duc de Bourgogne, à sa trentième année ; le duc de Berry, fort et puissant ; le duc d'Anjou, roi d'Espagne ; eh bien, la mort avait pris la ligne directe et l'avait emportée ! La royauté ne croissait plus que par une seule tige, comme ces chênes majestueux qui, frappés par le temps ou la tempête, ne survivent que par un faible et vif rameau qui se perd sous les branches mortes et les feuilles desséchées !

Lorsqu'une épidémie, une famine terrible décimait un peu-

ple ou bien encore lorsque la mort avide prend une race royale et la jette dans l'éternité, il est difficile que des bruits vulgaires, des accusations passionnées, ne s'élèvent pas dans la foule pour donner des causes extraordinaires à ce qui n'est quelquefois que l'horrible coup de la destinée ; alors la voix publique désigne avec rage des circonstances souvent innocentes ; on ne veut pas que la fatalité ait tout fait, on envenime les soupçons, et il faut que l'autorité soit bien haute, bien impartiale, pour ne pas se laisser dominer par la voix entraînant et fouguese des multitudes. Rien n'avait produit un effet plus profond à Paris que ces morts si tristement multipliées : quoi ! le dauphin, chéri des halles et des bourgeois, Adélaïde de Savoie, si aimante et si gaie, M. le duc de Bourgogne, son mari, le bel et digne élève de Fénelon et de Beauvilliers, si intime des parlementaires ; toutes ces têtes adorées avaient disparu comme par un seul coup de faux de la mort ! cet événement était-il naturel ? Comment croire que des existences si fraîches, si fortes, avaient été enlevées si fatalement ? n'y avait-il pas poison subtil ? A la bonne heure pour M. le dauphin avec son ventre rebondissant : il pouvait avoir été emporté par une apoplexie ; mais M. le duc et madame la duchesse de Bourgogne, n'était-ce pas l'art des Brinvilliers qui avait servi un grand criminel ? il était si aisé de se débarrasser d'une tête qui faisait ombrage ! Paris était alors rempli de sinistres aventures et d'histoires abominables sur les moyens qu'employaient les empoisonneurs pour détruire des familles entières, lesquelles disparaissaient du monde ; on racontait des assassinats exécrables dans les vieux quartiers ; l'étude des poisons avait été portée fort loin depuis les Médicis : un gant parfumé, un sachet de velours et d'or suffisaient pour empoisonner. La mode et la mort marchaient de concert ; la fable de la tunique de Nessus se répétait pour ces vêtements de gaze et de soie qui ornaient les bals joyeux et les fêtes somptueuses. On tremblait au foyer domestique quand la coupe touchait même les lèvres purpurines de l'enfance, ou

lorsqu'un rubis scintillait sur le sein d'une jeune fille à la clarté du festin! Cette opinion d'empoisonnement, d'abord vague et incertaine, prit bientôt un caractère d'ardente personnalité. Il faut toujours une victime à la douleur publique, et voilà pourquoi les barbares sacrifiaient une tête humaine dans les grandes calamités.

Quelle preuve avait-on d'une mort violente? Les seuls indices qu'on avait aperçus, c'étaient des taches violettes sur tout le corps du duc de Bourgogne si jeune, si fort de santé, enlevé par une ardente fièvre interne : n'était-ce pas une petite vérole, une de ces rougeoles malignes si déplorablement multipliées alors? Cependant les médecins ordinaires du roi et du dauphin avaient examiné toutes les circonstances de cette mort; leurs avis avaient été partagés : Maréchal exprima l'opinion que rien n'était plus douteux que l'empoisonnement du dauphin; mais Fagon et Boudin, ne mettant pas en doute cette épouvantable catastrophe, s'en expliquèrent avec le roi d'une manière nette et précise; ils écrivirent à Louis XIV qu'il y avait tous les caractères d'un empoisonnement réel; les symptômes n'annonçaient pas une mort naturelle, et l'on en conclut qu'il fallait faire des recherches dans les moindres épisodes qui avaient précédé tant de trépas! Quand ce premier avis eut été donné à Louis XIV, on s'enquit de tous côtés sur les accidents qu'on avait pu recueillir; on conta dans la cour que la veille de la maladie de la duchesse de Bourgogne, le duc de Noailles lui avait offert, au nom du roi d'Espagne, une boîte pleine d'un tabac de très belle apparence; la petite duchesse aimait prodigieusement le tabac, et le roi ne pouvait le souffrir, parce qu'il était de bonne compagnie parmi la cabale et la société nouvelle de se barbouiller le nez de tabac d'Espagne, et cette coutume était presque de l'opposition. La duchesse de Bourgogne avait donc bien caché sa boîte, et on ne l'avait plus retrouvée, et le soir même, les premiers symptômes s'étaient développés par d'affreux maux de tête.

Quelques écrits disent que de l'argent adroitement distribué

par le duc du Maine et madame de Maintenon avait préparé les esprits à des accusations passionnées contre le duc d'Orléans; on voulait lui enlever toute force d'avenir sur le gouvernement du roi. D'après la volonté de M. le duc d'Orléans, le chimiste Humbert se rendit à la Bastille pour se constituer prisonnier; il y fut refusé par un ordre signé de M. d'Argenson: une conférence mystérieuse s'était engagée au château entre le roi et le lieutenant-général de police; celui-ci avait parfaitement démontré que l'on ne pouvait pas commencer une procédure aussi grave sans être sûr de la mener à bonnes fins.

Cette procédure contre qui allait-elle être poursuivie? contre le neveu et le gendre du roi, contre le père de la duchesse de Berry, sa petite-fille! est-ce que le mal n'excéderait pas le bien dans cette circonstance? quel profit pouvait-on tirer même d'une condamnation? le moment était-il heureusement choisi? l'ennemi, débordant sur la France, envahissait ses frontières; fallait-il créer un nouvel élément de discorde par un procès criminel contre un prince du sang? Ces motifs, longuement développés, avaient prévalu. Si madame de Maintenon et le duc de Maine poussaient vivement au procès, le médecin Maréchal, qui conservait une grande franchise d'expressions avec le roi, lui avait prouvé surtout la difficulté de constater un cas d'empoisonnement sur la personne du dauphin. Le roi ordonna à son lieutenant de police d'instruire discrètement pour la forme, afin d'éclairer la conscience royale. L'exposition des faits, tels qu'ils se passèrent alors, était très essentielle pour pénétrer dans cette question; il était d'abord à examiner préliminairement: s'il y avait eu empoisonnement réel, ou bien s'il fallait attribuer ces morts foudroyantes à des causes naturelles. Les opinions médicales sur ce point n'étaient pas tellement unanimes, que l'on pût passer outre à l'examen de culpabilité. En matière criminelle, il faut toujours constater la réalité du crime avant d'arriver à la recherche de ceux qui ont pu le commettre¹.

¹ Le bavard Saint-Simon jette des accusations atroces avec son désir de médire et de calomnier.

Il y eut là beaucoup de ces rumeurs de peuple qui ne pouvaient dominer que le vulgaire ; hélas ! dans les grands désastres on devient soupçonneux ; quand une immense calamité vous accable, on cherche des causes extraordinaires à ce que la destinée bizarre et implacable a seule fait. Puis des intrigues ambitieuses se mêlent aux cercueils et veulent profiter de la mort, comme les oiseaux de proie qui voltigent autour des fatales dépouilles. Le roi avait perdu sa brillante lignée, et quand on voyait cette noble tête s'abaisser, on spéculait déjà sur la régence que la minorité de l'enfant royal devait essentiellement amener dans le gouvernement de la France. En effet, si le duc d'Orléans pouvait être violemment soupçonné d'avoir menacé les jours de l'héritier de la couronne, comment lui confierait-on la régence ? Tel était le calcul ambitieux des princes légitimés et de madame de Maintenon contre la branche cadette.

CHAPITRE IX.

ÉTAT DE L'EUROPE JUSQU'AU CONGRÈS D'UTRECHT.

Angleterre. — La reine Anne. — Ministère des whigs. — Parti des tories. — La presse anglaise. — Addison. — Congrès. — Saint-John Bolingbroke. — Swift. — Prior. — Progrès du torysme. — Questions de la prérogative. — Ministère tory. — Dissolution du parlement. — La Hollande et Heinsius. — Opinion favorable aux whigs. — Empire. — Mort de l'empereur Joseph. — Avènement de Charles VI. — Prusse. — Espagne. — Portugal. — Savoie. — Suède. — Danemarck. — Russie. — Négociations secrètes avant la conférence d'Utrecht. — Opérations militaires. — Bataille de Denain. — La cour à Fontainebleau. — Signature des préliminaires.

1710. — 1712.

La coalition immense formée contre Louis XIV avait eu pour tête et pour chef Guillaume III ; toute l'administration de ce prince, quoique fortement empreinte de la prérogative royale,

avait été dirigée par les whigs, et à sa mort la reine Anne avait subi cette même influence ; son ministère, composé de lord Godolphin, du duc de Marlborough, de lord Somers, du comte de Warthon, était tout entier dans la pensée des whigs ; les seuls ministres qui appartenaient au torysme, étaient alors le secrétaire d'État Harley et sir Henry Saint-John, si célèbre ensuite sous le nom de Bolingbroke, et encore Saint-John sortait d'une famille de wighs et de puritains retentissante dans la longue lutte contre l'Église établie. Pour compléter leur œuvre, les wighs avaient placé auprès de la reine Anne milady Marlborough, femme impérieuse, toute dévouée à leurs opinions ; elle ne fut jamais la favorite de la reine, comme on l'a dit, mais la femme hautaine qui la gouvernait au nom du parti dont elle était l'expression. Il est essentiel de parfaitement connaître cette situation de lady Marlborough pour remonter à la cause réelle de sa disgrâce, qui ne fut ni puérule comme la chute d'un mouchoir, ni capricieuse et domestique comme l'ordre d'un exil à la suite d'un vase de cristal brisé de colère : l'histoire des partis et des grands événements humains a des causes plus sérieuses¹. Le principe des whigs tenait à leur école de 1688 ; ils voulaient restreindre la prérogative royale dans des bornes très étroites au profit de leur propre aristocratie. La reine Anne n'était à leurs yeux qu'un instrument du pouvoir qu'ils voulaient exercer, et ils menaçaient sans cesse de l'abandonner pour le prétendant Jacques Stuart², si elle n'accédait pas à leur domination. Ensuite les wighs, la plupart imbus des principes religieux de l'école

¹ Il faut laisser l'histoire travestie à l'usage des théâtres de la burlesque anecdote du verre d'eau, qui amena la chute de la puissance de lady Marlborough ; on a transformé une révolution toute politique d'un parti en un caprice de femme.

² Les rapports des chefs de l'école des whigs avec Jacques III sont constatés par la correspondance de Renaudot ; Marlborough n'avait cessé d'être en relation avec son neveu naturel, le duc de Berwick. (Manuscrits de Renaudot, Bibliothèque du roi.)

hollandaise à laquelle appartenait le roi Guillaume, adoptaient l'affranchissement des sectes dissidentes, et frappaient ainsi l'édifice de l'Église établie. Depuis Guillaume III, ces sectes faisaient des progrès, et le clergé anglican s'alarmait des conquêtes faites par les puritains et les calvinistes, qui couvraient de leurs prêches les villes et comtés d'Angleterre et de l'Écosse surtout.

Les tories avaient saisi la partie faible et vulnérable du système des whigs ; dévoués à la prérogative royale, ils défendaient les droits de la reine Anne dans le gouvernement du pays. Leur doctrine était l'obéissance à la royauté, sans admettre ces distinctions subtiles ou fières que Marlborough et ses amis proclamaient comme un frein nécessaire à la couronne ; cette bonne situation des tories auprès de la reine était soutenue par mistress Masham, une de ses femmes, la rivale de la duchesse de Marlborough et tory très prononcée. Le secrétaire d'Etat Harley et lord Saint-John étaient en rapports politiques et secrets avec la reine Anne, et tout le parti de la prérogative était prêt à seconder un changement de ministère qui délivrerait la souveraine de la contrainte que les whigs lui imposaient. Auprès du peuple, les tories avaient deux forces imposantes : le clergé, attaqué par les sectes dissidentes, avait besoin de défendre de toute sa puissance l'Église établie ; indépendamment de cet appui, les tories faisaient entendre des espérances de paix ; il y avait fatigue de la guerre ; les plaintes du commerce étaient grandes et répétées ; on était sans cesse exposé à la course des braves marins de Dunkerque et de Saint-Malo. La position des tories était donc parfaite ; ils soutenaient les prérogatives royales, l'Église établie et la paix des peuples : on savait combien la guerre était ruineuse ; le siège de Tournai avait coûté près de 7 millions de livres sterl. ; et pour qui faisait-on tous ces sacrifices ? pour la Hollande et l'Empire, car l'Angleterre pouvait toujours conclure avec la France une paix séparée et utile à son système militaire et colonial. Marlborough seul en profitait ;

sa fortune et son crédit s'étaient démesurément accrus.

Dans cette position respective de deux systèmes en présence, il s'établit une polémique supérieure et plus retentissante peut-être que tout ce que la presse a produit depuis en Europe. Les principaux adversaires étaient pour les whigs, Addison et Congrève, et pour les tories, Saint-John (Bolingbroke), Prior et Swift ; l'histoire de la presse périodique se mêle intimement aux grands faits politiques ; il serait impossible de l'en séparer. Quand il existe un vaste classement de partis, ceux qui en suivent la lutte intelligente, influent nécessairement sur la marche des affaires ; la presse politique était alors dans toute l'ardeur de la jeunesse ; c'étaient des hommes d'un talent remarquable qui défendaient les idées de leur parti. Les gazettes cessèrent d'être exclusivement papiers-nouvelles, pour se jeter dans les questions de société et de gouvernement. Les whigs et les tories furent en présence non seulement dans la chambre des lords et les communes, mais encore dans la polémique usuelle des revues et des journaux. Addison, l'observateur froid et spirituel, un des organes les plus habiles des whigs, était né à Miston, dans le Wiltshire, d'une de ces familles ecclésiastiques d'Angleterre, calmes et simples, telles que nous les décrit Goldsmith dans son *Vicaire de Wakefield*. Addison se fit remarquer jeune encore par ses essais de poésie latine, genre de littérature tant estimé en Angleterre ; la protection de lord Halifax le rattacha au système des whigs. L'aristocratie anglaise a cette grande habileté de prendre pour elle toutes les intelligences. Addison fut présenté à Guillaume III, et dès ce moment il appartenit corps et âme aux whigs ; il chanta la paix de Riswick, triomphe de la révolution de 1688, les victoires de Marlborough, le chef de ce haut parti. Addison fut appelé au poste lucratif de secrétaire pour le gouvernement de l'Irlande sous le comte de Warthon, et ce fut à cette époque qu'il fit paraître son premier journal, qui prit le titre de *The Tatler* (le Babillard) ; cette feuille, sous des proportions plus vastes, devint ensuite le *Spectator*. Addi-

son, le chef en quelque sorte de la presse des whigs en Angleterre, s'était jeté dans la lutte ministérielle avec une ardeur indicible.

Congrève, l'ami et le contemporain d'Addison, partageait son dévouement à la polémique des whigs ; élevé au collège de Dublin, destiné à l'étude des lois, il embrassa la littérature du théâtre avec cette vocation qui ne calcule rien, ni les desseins de famille, ni les intérêts de la vie ; à dix-neuf ans, il composa sa jolie comédie du *Old Batchelor* (le Vieux Garçon), et l'aristocratie de 1688 s'empara de cette jeune intelligence comme elle avait fait de celle d'Addison. Congrève eut un poste dans les douanes, d'un revenu de 600 liv. sterl. que lui assura lord Halifax. Admis dans le cabinet, Congrève se fit écrivain politique ; son traitement, sous le ministère de Marlborough, s'élevait à 12 mille liv. sterl. de revenus ; il prit part à la forte et longue lutte des deux partis sous la reine Anne, et il fut un des collaborateurs assidus et mordants dans le *Whig-Examiner*, journal qui soutenait avec ferveur l'administration de lord Halifax.

Le torysme ne resta pas silencieux en face des attaques sérieuses et dissertatrices du parti whig : son écrivain le plus remarquable, sir Saint-John (lord Bolingbroke), appartenait, ainsi qu'on l'a dit, à une famille quasi-puritaine ; mais son esprit vif et piquant l'avait prédestiné pour la politique des tories. Sir Henry Saint-John était sorti du ministère lors du triomphe absolu des whigs, et ce fut l'origine de ce grand talent de polémique que sir John déploya dans de puissants écrits¹. C'était une verve, une originalité incessantes, une manière aristocratique d'attaquer ses adversaires par tous leurs ridicules ; il fut ardemment secondé dans cette œuvre par Swift et Prior. Swift est l'auteur du fameux conte du *Tonneau* et de ce spirituel et caustique *Voyage de Gulliver*, esquisse philosophique.

¹ Bolingbroke, en mourant, légua ses papiers au poète écossais David Mallet, qui a publié les *œuvres complètes de Henri Saint-Jean, vicomte de Bolingbroks*. Londres, 1753, 5 vol. in-4° et 9 in-8°.

sur l'impuissant effort de l'homme pour atteindre un but chimérique d'ambition : les infiniment petits étaient une censure de ceux qui se croyaient infiniment grands, et ces rêves excentriques étaient destinés à peindre surtout les whigs, ces prétendus amis des libertés et du bien-être du peuple, et qui traitaient l'Angleterre comme ce pauvre Gulliver que la fourmière de Lilliput veut enlever par des fils menus comme de la toile d'araignée. Swift avait été whig très prononcé à l'origine des divisions politiques entre les deux partis ; très bien accueilli par le roi Guillaume, Swift rapporte que ce roi, si plein de soucis et d'ennuis, lui avait enseigné comment on cultivait les asperges en Hollande, utile souvenir que Swift, homme simple d'ailleurs, avait conservé de la tête ferme et sérieuse qui avait accompli la révolution de 1688. Swift, ensuite dévoué à la politique des tories, avait une supériorité sur Congrève, dont la plaisanterie était un peu lourde. Le peuple aimait la manière de Swift, l'excentrique, la caricature exagérée, telle que le veut ce *John Bull* dont les sens froids et compassés ont besoin d'être fortement remués par les mots sensuels et les images grotesques, comme il a besoin de secouer son corps par les liqueurs fortes ; Swift ne quitta plus, jusqu'à la fin de sa vie, la bannière du torysme.

Prior, homme politique autant qu'écrivain, le collaborateur assidu de Swift dans la rédaction de l'*Examiner*, appartenait à une école plus sérieuse : sa naissance était obscure ; un cabaret de Winburne dans le Middlesex avait vu son enfance et ses premières études ; c'est de cette obscurité qu'il fut tiré par le comte de Dorset. Prior reçut une éducation brillante, et entra immédiatement dans les affaires, comme secrétaire d'ambassade au congrès de La Haye (1697). Il y développa un talent remarquable ; il sentit que l'art d'écrire ne suffit pas en diplomatie ; il devint un des négociateurs les plus habiles. Au congrès de Riswick, Prior avait été premier secrétaire de la légation anglaise, et quelques années plus tard on l'éleva

au poste de secrétaire d'État de l'Irlande; il suivit en France l'ambassade du comte de Portland, cette éclatante apparition de la noblesse anglaise. Prior fut l'agent de confiance pour tous les grands intérêts; mais à mesure qu'il touchait de plus près les affaires, il abandonnait les vieilles idées des whigs pour se rattacher aux tories et à lord Bolingbroke. C'est ce qui arrive presque toujours aux hommes d'intelligence et de pratique; car les idées puritaines ne peuvent s'appliquer à la marche régulière du gouvernement. Prior se démit de ses emplois avec les whigs, et devint un des collaborateurs les plus assidus de Bolingbroke dans le *Tory-Examiner*; sa critique embrassa tout, la littérature et la politique de ses adversaires, pour les combattre et les ridiculiser.

En suivant avec quelque attention la marche des deux partis dominants en Angleterre, on pourrait voir que les tories défendaient la prérogative royale; et tous les partisans de la reine Anne se rattachaient à eux: ils protégeaient l'Église établie, et cette bonne position leur donnait les sympathies populaires acquises au clergé; ils voulaient la paix, elle était un besoin. Ces sympathies se manifestèrent ardentes à l'occasion du procès de Henri Sacheverel, prêtre d'Oxford, un des esprits les plus irrités contre les dissidents et les presbytériens. Sacheverel prêcha, dans la vieille église de Saint-Paul, le dogme de l'obéissance absolue à l'autorité et à l'Église établie; ce sermon produisit un effet magique sur toute la bourgeoisie de Londres; il fut imprimé et distribué par l'ordre exprès du lord-maire, et applaudi par les corporations. Le ministère et le parlement aperçurent bien d'où venait l'attaque, et un procès régulier fut intenté à Sacheverel par les communes devant la chambre des lords, pour crime de haute trahison; ce fut un essai sur l'opinion publique. Jamais la ville de Londres n'avait été plus profondément émue: le peuple courait à Westminster pour applaudir celui qu'on désignait comme martyr; la reine assista exactement à chacune des séances, manifestant en toute occasion ses sympathies pour

le prêtre, symbole de l'Église établie; les flots des multitudes le saluaient d'acclamations. Sacheverel soutint ses doctrines avec hardiesse, et les lords n'osèrent le condamner qu'à trois ans d'interdiction du prêche; ses sermons furent brûlés par la main du bourreau. Le peuple porta le prêtre en aube blanche dans une sorte d'ovation; la reine le vit, et l'accueillit comme un de ses amis les plus dévoués. Sacheverel fut nommé à un bénéfice dans le nord du pays de Galles; partout il fut reçu avec enthousiasme: à Oxford, il fit son entrée triomphale, et plus de mille cavaliers vinrent au-devant de lui avec des banderoles à mille couleurs, tandis que les grandes cloches des églises sonnaient au vent. Le procès de Sacheverel était une épreuve que tous les partis avaient faite de leurs forces: la reine Anne put reconnaître que l'opinion tory sur la prérogative et l'Église établie avait une incontestable préférence parmi le peuple sur les whigs et les dissidents; c'était pour la reine une indicible satisfaction, car le ministère de lord Halifax lui pesait; la puissance royale n'était que nominative; le cabinet dominait tout sous l'influence de Marlborough. Anne n'avait d'autres consolations pour secouer un peu cette chaîne accablante, que ses conférences intimes avec le secrétaire d'État Harley et sir Henry Saint-John, dont elle avait accepté la démission pour complaire aux whigs; c'était chez mistress Masham que ces conférences avaient lieu; l'abaissement successif du ministère Halifax avait été résolu, et avec ce parti devaient également tomber la puissance et le crédit de la duchesse de Marlborough, si forte auprès de la reine, parce qu'elle était l'expression de l'opinion alors au pouvoir.

Quand le pays eut été bien étudié par le procès de Sacheverel, la reine Anne, de concert avec les tories influents, se décida à changer sur-le-champ son ministère, et à rompre ainsi de face avec le parti des whigs qui avait fait la révolution de 1688. Un nouveau cabinet fut formé dans l'opinion des tories: Harley fut nommé chancelier de l'échiquier, le duc de Rochester président du conseil; le comte de Buckingham eut

l'intendance des maisons de la reine; Henry Saint-John, Simor Hartecourt, le duc d'Ormond et Granville, tous choisis dans les rangs des tories, complétèrent ce cabinet dans le sens de la prérogative; Marlborough seul fut conservé, mais avec une position tellement effacée, qu'il ne pouvait garder longtemps son poste. Les maximes fondamentales d'après lesquelles l'administration tory fut composée, se résumèrent par ces trois articles : 1° la prérogative royale; 2° l'Église établie; 3° la paix. Le Parlement fut dissous en conséquence, et les élections donnèrent la majorité à cette triple opinion¹. Il a été très essentiel d'exposer ces faits dans l'histoire parlementaire de la Grande-Bretagne, afin de sortir de cette puérité d'anecdotes qui rattache la chute de Marlborough et des whigs à des colères de femme; la disgrâce de ce puissant parti résultait d'un mouvement d'opinion favorable à la royauté, à l'Église établie et à la paix. Le vice de l'histoire vulgaire est toujours d'attribuer à de petites causes les grands mouvements d'opinions. Il ne s'agit pas d'un caprice de reine, d'une espèce de coup d'éventail politique, mais d'une lutte réelle de deux opinions qui se combattent; la presse, les élections, tout agit dans cette lutte, et c'est ce qui la fait si imposante.

L'avènement d'un cabinet tory servait les partisans de la paix avec la France. La Hollande n'avait plus la même intimité avec l'Angleterre depuis le triomphe du ministère tory; la domination de l'Église établie bouleversait toutes les tentatives des sectes dissidentes. La loi religieuse était encore la base des traités; la révolution de 1688, le règne de la maison d'Orange et le ministère whig avaient fomenté la propagation du puritanisme et de la secte de Calvin en Angleterre; l'alliance des deux États se fondait sur cette communauté de principes. Les tories s'en éloignaient pour protéger exclusivement l'Église anglicane; le grand pensionnaire Heijnsius, si dévoué à Guillaume III, avait des griefs contre la reine Anne : il ne lui pardonnait pas la persécution envers les puri-

¹ Annales parlementaires, ann. 1712.

ains'. Dès ce moment, la Hollande, dessinée plus fortement pour la cause allemande, accueille avec enthousiasme le prince Eugène; elle accorde volontiers des subsides à tous les électeurs des bords du Rhin qui veulent entrer dans la coalition et fournir des hommes; ses journaux et ses pamphlets attaquent vivement le ministère des tories, et le dénoncent comme une administration qui trahit les intérêts réels de l'Angleterre et de l'Europe coalisée; les whigs trouvent un ferme appui à La Haye et à Amsterdam, et de là partent plus d'une intrigue contre le cabinet du comte d'Oxford. Cette séparation de la Hollande et de l'Angleterre servait les tendances pour la paix; mais un événement plus grave en avait fait le terme: l'empereur Joseph venait de mourir à Vienne²; son frère et son héritier était cet archiduc Charles que les alliés avaient proclamé roi d'Espagne. Quand l'archiduc connut la mort de l'empereur, il prit la pourpre impériale, joignant ce grand titre au blason de Castille: c'était donc la reconstruction pleine et entière de la monarchie de Charles-Quint? on retournait à l'état politique du xv^e siècle; le nouvel empereur allait posséder, comme son illustre aïeul, l'Allemagne, l'Italie, Naples, la Sicile, la Sardaigne, l'Espagne et les Indes; la restauration d'un État aussi vaste était de nature à effrayer la Hollande et l'Angleterre, c'était la souveraineté universelle. Dès ce moment, un retour d'opinion se fait contre l'empereur: la maison de Bourbon est trop abaissée pour qu'on puisse la craindre; les hommes d'État de l'Angleterre commencent à examiner s'il ne vaudrait pas mieux, en séparant par des actes de renonciation les deux branches de France et d'Espagne, traiter sur les bases d'une reconnaissance de Philippe V.

¹ Heinsius, caractère fort remarquable, avait été réélu quinquennalement à la dignité de grand pensionnaire de Hollande, depuis 1689 jusqu'en 1720, époque de sa mort.

² Le 17 avril 1711, à l'âge de trente-trois ans; il avait succédé le 6 mai 1705 à son père, l'empereur Léopold, implacable ennemi de Louis XIV et de la France.

Ces considérations prenaient plus de consistance à la suite des derniers événements de la Péninsule : depuis trois ans les alliés avaient multiplié les opérations militaires en Espagne ; les Anglais s'étaient déployés en force dans l'Estramadure sous lord Stanhope, tandis que les Allemands, sous Staremberg, marchaient à Madrid par l'Aragon. Le combat sanglant d'Almenara avait refoulé les troupes de Philippe V jusqu'aux portes mêmes de sa capitale, et la bataille de Saragosse, gagnée par Staremberg, ouvrait aux Allemands le chemin de la Castille. Philippe V quitta Madrid pour la seconde fois, et se retira à Valladolid ; l'archiduc y fit son entrée solennelle ; mais l'aspect de ces soldats calvinistes ou luthériens, dédaignant la sainte Église, avait soulevé la population. Philippe V, aimé du peuple de Madrid, en avait adopté les coutumes ; la princesse des Ursins, si habile, si déliée, s'était rattaché la grandesse en servant l'orgueil national ; tout était Espagnol. Lorsque l'archiduc voulut organiser son conseil de Castille, il trouva partout de la résistance ; le marquis de Mancera, vieillard centenaire, président du conseil, répondit : « Je n'ai qu'une foi, c'est l'Église romaine ; je n'ai qu'un roi auquel j'ai prêté serment, c'est Philippe V ; j'estime l'archiduc, mais j'ai vécu cent ans sans avoir rien fait contre mes devoirs ; pour le peu de jours qui me restent à vivre, je ne veux pas me déshonorer. » Cette noble réponse du marquis de Mancera fut celle de presque toute la grandesse ; le vieil honneur espagnol se réveillait.

Les alliés n'avaient pas trouvé de sympathies en Espagne, parce qu'ils n'étaient pas de la foi de ce peuple ; ils portaient haine à l'Église, et le paysan espagnol avait son héroïsme, son histoire dans les couvents et les oratoires : aussi, lorsque Vendôme passa les Pyrénées, les alliés se placèrent de nouveau sur la défensive, et l'évacuation de Madrid fut décidée. Vendôme entraîne le roi Philippe V à marcher sur les Castilles, il s'empare de Madrid, et de là s'avance vers l'Estramadure. Les Anglais, en pleine retraite, traversent le Tage, et se retran-

chent dans Brihuega ; le duc de Vendôme les enveloppe, fait prisonniers le général Stanhope et cinq mille grenadiers ; puis il court à Villaviciosa, où se livre une bataille décisive. Vendôme resta victorieux, tandis que Staremberg se retirait en bon ordre sur les côtes de Portugal ; désormais l'Espagne se trouvait à l'abri de toute invasion. Cet affermissement de la couronne sur la tête de Philippe V, ces échecs qu'avaient éprouvés les armes des alliés, devaient aider à la pacification. A mesure que les armées de lord Stanhope et de Staremberg se retiraient en Portugal, la maison de Bragançe faisait de sérieuses réflexions sur son état d'hostilité avec les Bourbons de France et d'Espagne. Les escadres de Duguay-Trouin avaient paru à Rio-Janeiro, et détruit cette mine d'or pour la cour de Lisbonne ; Vendôme avait passé le Tage, et une ou deux victoires allaient le conduire dans la capitale ; fallait-il, pour secourir les alliés, courir la chance d'une invasion impétueuse des Français ? Le temps était donc parfaitement choisi pour que la diplomatie de Louis XIV agit sur le Portugal, afin de le détacher de l'alliance ; un traité de paix séparé allait mettre la monarchie espagnole à l'abri sur ses autres frontières.

Le duc de Savoie se trouvait dans une position semblable par rapport à la France ; la cause qui l'avait rattaché à l'alliance était surtout la crainte d'être englouti dans la monarchie universelle du roi de France ; cette terreur n'existait plus ; Louis XIV était moins menaçant pour lui, que ce vaste Empire qui le pressait par les Alpes et le Milanais. La domination de l'Autriche sur l'Italie pouvait s'étendre jusqu'au Piémont ; le Pô n'était pas une limite que l'ambition ne pût franchir¹. A ces considérations vinrent se joindre les liens de famille tristement réveillés par la mort de la duchesse de Bourgogne. Après l'invasion de la Provence, le duc de Savoie hésite, il n'est plus aussi franchement dans la coalition, il n'arme pas avec la même ardeur contre la France ; il se tient en observation au pied des Alpes. Frédéric, roi de Prusse, n'avait joué qu'un

¹. Papiers de Torey, 1712.

rôle très secondaire dans la coalition ; un corps prussien était au service de l'Angleterre et de la Hollande, mais il agissait comme auxiliaire et puissance de second ordre. Le nord de l'Europe était trop violemment ébranlé pour que la Prusse n'eût pas l'attention absorbée par le grand conflit entre la Suède, le Danemarck, la Russie et la Pologne, qui de tous côtés la ceignaient comme d'un cercle d'airain ; la Prusse était placée géographiquement de manière à tout observer. La Suède d'abord avait abdiqué son vieux et beau rôle de médiatrice, pour se jeter dans les extravagantes conquêtes de Charles XII ; cette exagération de ses forces militaires l'avait accablée ; son roi poétique l'avait perdue ; l'expédition de Russie avait abouti à la triste défaite de Pultawa, le tombeau de la brave armée suédoise. Une réaction s'était déclarée contre la Suède, ce qui arrive toujours quand un État est sorti violemment de ses limites ; le Danemarck avait envahi la Poméranie, une révolution en Pologne avait rappelé la maison de Saxe, protégée par l'empereur. Un seul État avait immensément profité de ces grandes guerres, c'était la Russie sous Pierre-le-Grand. Jusqu'alors puissance asiatique et orientale, la Russie n'avait occupé le monde que par ses guerres contre les Turcs. Dans ce flux et reflux de nations, elle avait cherché des issues pour ses produits, car elle étouffait dans sa force, et voilà la cause de sa triple tendance vers la mer du Nord, le Danube et la mer Noire. L'invasion de Charles XII en donnant à la Russie une haute impulsion, l'avait retremnée dans son énergie de peuple ; il n'est rien qui vous grandisse comme une invasion repoussée avec héroïsme.

L'avènement d'un ministère tory en Angleterre préparait les premières voies à la paix générale en Europe ; si une transaction commune n'était pas immédiatement possible, il fallait négocier au moins une paix séparée et particulière entre la France et la Grande-Bretagne. Telle fut l'opinion du cabinet de Versailles ; un rapport de M. de Torcy au roi indiqua la nécessité d'agir directement auprès du ministère anglais, pré-

sidé par le comte d'Oxford, d'abord au moyen d'agents secrets sans mission officielle, afin de ne s'engager qu'avec assurance de réussir¹. On devait prendre pour prétexte un échange de prisonniers, le règlement de certaines captures de marchandises qui pouvaient être compensées. M. de Tallard, prisonnier sur parole à Londres depuis la triste bataille d'Hochstedt, avait forcément séjourné en Angleterre, et il dut faire servir ses relations anciennes au succès d'une paix nécessaire aux deux États.

M. de Torcy remit au négociateur secret un projet provisoire établi sur des bases nouvelles et susceptibles de satisfaire les intérêts de la Grande-Bretagne. La France offrait à l'Angleterre des sûretés réelles pour son commerce dans les deux Indes et dans la Méditerranée; à la considération du cabinet de Londres, le roi promettait une bonne frontière à la Hollande du côté des Pays-Bas. L'état prospère des affaires du roi d'Espagne ne permettait plus de songer à un changement de dynastie; on prendrait toutes les précautions qui conviendraient à l'Angleterre pour garantir à jamais la séparation des deux couronnes et les privilèges de son commerce dans les Indes. M. de Torcy proposait d'ouvrir sur ces bases des conférences diplomatiques, soit à Aix-la-Chapelle, soit à Liège, pour traiter séparément ou conjointement au gré du cabinet de Londres². Ces conditions de la paix, bien que rédigées en termes vagues, différaient essentiellement des précédentes; elles reposaient sur des articles bien autrement favorables à la France que les préliminaires de La Haye ou des conférences de Gertruidenberg. Le cabinet de Versailles, comprenant les avantages de sa position, savait les dissidences des nouveaux ministres tories avec la Hollande, le besoin de paix qui partout se faisait sentir en Angleterre. La belle résistance de Malplaquet, d'ailleurs, avait montré tout ce que pouvait la France. La situation particulière de l'Empire

¹ Archives de Versailles, ann. 1711.

² Note du 9 juin 1711.

favorisait les démarches du cabinet de Versailles : l'avènement de l'archiduc Charles à la couronne impériale avait modifié entièrement les idées de l'Angleterre sur la succession d'Espagne. Cette question ne devenait plus pour les tories qu'un intérêt commercial dont on devait tirer tous les avantages en ce qui touchait les transactions maritimes de l'Angleterre; c'est en ce sens que M. de Tallard entama la question avec lord Saint-John dans des conférences préliminaires. La condition de l'avènement des tories était la paix, et le cabinet de Versailles, connaissant bien cette nécessité, voulait en profiter pour les intérêts de la France.

En conséquence, lord Saint-John fit confier une mission privée à l'habile M. Prior, l'agent actif du corps diplomatique anglais. M. Prior devait se rendre à Versailles, porteur de pleins pouvoirs et d'un sous seing, écrit en entier de la main de la reine Anne : « Toute confiance doit être accordée au porteur du présent M. Prior, y était-il dit, pour engager des négociations définitives avec la France ¹. » M. Prior fut accueilli à Fontainebleau, où était la cour, avec une distinction remarquable; le roi le combla de politesses; M. Prior, alors à quarante-sept ans, était un de ces Anglais à la stature élancée; sa tête était belle, son front large et haut, son œil observateur et méditatif, sa main blanche et effilée, ses lèvres fines, sa figure d'un élégant ovale, comme Lawrence a su depuis reproduire les hommes d'État de l'époque de lord Castle-reagh. M. Prior, porteur de deux instructions, n'était désigné que sous le nom de l'homme chargé de pressentir les intentions de la cour de Versailles. Le cabinet anglais y déclarait qu'on ne traiterait jamais qu'à la satisfaction des alliés, c'est-à-dire que l'empereur, la Savoie, la Hollande recevraient chacun une frontière suffisante et respectable; l'équilibre devait être

¹ Voici le texte du pouvoir, tel qu'il existe dans les Archives de Londres. « M. Prior est pleinement autorisé à communiquer à la France nos demandes préliminaires, et à nous en rapporter les réponses. ANNE R. » (Archives de Londres.)

maintenu en Italie, et la condition essentielle était l'assurance formelle qu'en aucun cas les couronnes de France et d'Espagne ne pourraient être réunies. Il y avait du vague dans ces pouvoirs généraux, et c'est pourquoi lord Saint-John précisa d'une manière plus nette les concessions et les garanties qu'exigeait spécialement l'Angleterre¹ : ces garanties étaient d'abord un traité de commerce privilégié, la reconnaissance de la reine Anne et de la succession dans la ligne protestante, la possession de Gibraltar et de Port-Mahon, le monopole du commerce des noirs², la cession de Terre-Neuve, l'*uti possidetis* des établissements en Amérique, et l'égalité des avantages commerciaux dans toutes les colonies espagnoles. Ces propositions, adressées par M. Prior, devaient rester secrètes, à moins qu'il ne fût arrêté, de concert entre les deux parties contractantes, qu'elles seraient communiquées aux alliés. Le plénipotentiaire anglais s'ouvrit même intimement à M. de Torcy sur l'utilité d'une alliance offensive et défensive, conséquence du traité commercial. Les principes des tories, défenseurs de la prérogative royale, plaisaient à Louis XIV. M. Prior invita M. de Torcy à préparer le prétendant de la race des Stuarts, Jacques III, à quitter la France, comme une garantie des bonnes intentions du cabinet de Versailles à l'égard de la reine Anne ; le parti tory avait besoin de donner ce gage pour écarter l'idée qu'il travaillait à une restauration. A cette époque, les whigs, exclus du pouvoir, étaient presque tous rapprochés du prétendant³.

La cour de Versailles reçut les ouvertures de l'Angleterre avec une satisfaction véritable ; son intérêt était si visiblement de traiter avec chacune des puissances engagées dans la guerre ! Ne valait-il pas mieux faire toutes concessions à la

¹ Documents anglais sur la négociation d'Utrecht, ann. 1711.

² Cette curieuse disposition de monopole, qui fait contraste avec la politique anglaise du temps moderne sur l'abolition de la traite des noirs, est contenue dans le projet de M. Prior.

³ Pièces anglaises de la négociation d'Utrecht, ann. 1711.

Grande-Bretagne pour se dispenser des préliminaires accablants que le congrès de La Haye avait imposés aux malheurs de Louis XIV ? Aussi la cour de Versailles indiqua Mesnager pour suivre M. Prior à Londres. Mesnager, issu de famille bourgeoise et marchande de l'antique ville de Rouen, avait d'abord exercé la profession d'avocat, puis il fut député par le négoce de Rouen près du conseil général de commerce institué par Colbert ; il y déploya une remarquable spécialité. D'Aguesseau présidait ce conseil ; il présenta Mesnager au roi, qui aimait la capacité dans les bureaux des affaires extérieures surtout. Le conseiller fut désigné pour une mission secrète en Espagne, afin de régler les intérêts commerciaux des deux nations dans la mer du Sud. Ses plans étaient vastes : Mesnager voulait lier le nouveau monde à l'ancien par d'incessantes transactions ; ses mémoires diplomatiques sont clairement écrits. Il avait été ensuite envoyé sans caractère officiel en Hollande, pour détacher la république de la coalition en lui offrant d'immenses avantages maritimes ; il avait vécu caché à La Haye, pour ne pas donner l'éveil à aucun des cabinets de l'alliance ; il correspondait alors avec le nom supposé de Leferon, et ses dépêches parvenaient à Versailles sous le couvert du commerce et des négociants de Rouen et du Havre. Louis XIV se servit souvent de cette voie bourgeoise dans les affaires, même décisives¹.

La cour de Versailles ne pouvait donc mieux choisir que M. Mesnager pour entamer un traité avec le cabinet des tories. Le négociateur n'était pas assez important, assez connu pour éveiller les soupçons des autres cours ; on savait sa spécialité commerciale. Mesnager qui n'avait jamais suivi une affaire réellement diplomatique, reçut ordre de s'abstenir à Londres de toute démarche officielle ; négociateur secret, il ne devait voir les ministres que confidentiellement. M. Prior restait

¹ Nicolas Mesnager, né en 1665, mourut à Paris le 15 juin 1714. Après la paix d'Utrecht, Louis XIV, pour reconnaître ses services, lui avait accordé une pension de 10,000 livres.

l'intermédiaire entre Mesnager, Harley et lord Saint-John. Les instructions dont le plénipotentiaire était porteur n'avaient rapport qu'à la question anglaise. M. de Torcy acceptait au nom du roi les propositions offertes par M. Prior à Paris ; mais il faisait observer que de tels articles, si avantageux à la Grande-Bretagne, ne pouvaient être admis par la France qu'à la condition expresse d'un traité général avec les alliés ¹.

Mesnager fut bientôt joint par l'abbé Gauthier, second plénipotentiaire secret. Prior seul présida aux négociations du ministère anglais et des agents de la France. Mesnager, tout rempli de ses idées commerciales, voulut fonder une alliance politique sur de vastes rapports de nation à nation. Tout ceci se traitait confidentiellement, lorsque lord Saint-John fit demander à Mesnager les intentions définitives de sa cour : « Il ne s'agissoit pas, disait le ministre, de négocier avec les coalisés, mais avec l'Angleterre seule ; il falloit donc s'expliquer plus nettement. » L'abbé Gauthier partit de Londres afin d'avoir des instructions plus explicites ; elles ne se firent pas attendre : quel intérêt n'avait pas la cour de Versailles à séparer la coalition, à traiter à part avec le cabinet de Londres, l'ennemi le plus actif dans la guerre contre la France depuis Guillaume III ! Quand les pleins pouvoirs furent arrivés pour signer les préliminaires, tels qu'ils étaient arrêtés par M. Prior, le ministère tory pensa que la négociation ne devait plus être un mystère ; on avoua la qualité de M. Mesnager en conseil de la reine. Harley, tout récemment créé comte d'Oxford, principal ministre du cabinet, exposa devant la reine Anne la suite des négociations entamées avec M. Mesnager ; lord Saint John demanda les pleins pouvoirs de Sa Majesté sous le grand scel, afin que le comte d'Oxford, le duc de Buckingham, l'évêque de Bristol fussent autorisés, de concert avec M. Prior, à négocier comme plénipotentiaires les conditions de la paix qui pourraient être arrêtées avec M. Mesnager, envoyé de France. Ce plein pouvoir, sous le grand scel, n'était qu'une

¹ Correspondance de Torcy, ann. 1712.

formé, car déjà les préliminaires avaient été conclus ; l'autorisation donnée aux ministres du cabinet n'était, à vrai dire, qu'une ratification accordée sans difficulté par la reine Anne ¹. Les bases de ces préliminaires furent tenues secrètes pour les alliés ; on signa d'autres articles destinés à être communiqués à la Hollande, car M. Mesnager insistait pour que la paix servit à toutes les puissances engagées dans la lutte, et surtout qu'elle fût notifiée à la Hollande, qui fournissait les subsides à la coalition.

C'était un point immense que la signature des préliminaires avec la Grande-Bretagne ; la coalition était par le fait dissoute. Ensuite le cabinet de Saint-James s'obligeait à se poser comme intermédiaire pour communiquer les articles du traité aux Etats-Généraux en les invitant à une pacification générale. Le comte de Strafford, ministre anglais en Hollande, dut se hâter de se rendre à La Haye pour exposer à Messieurs des États : « que l'Angleterre, tout en restant fidèle à l'alliance contractée avec les puissances, désiroit une paix solide et indispensable dans l'état de pénurie où se trouvoit l'Europe. » Le pensionnaire Heinsius, qui avait eu quelques notions des préliminaires arrêtés à Londres entre la France et l'Angleterre, fut effrayé de leur conséquence ; il rappela, dans une lettre au comte d'Oxford, les clauses expresses du traité de la triple alliance signé sous la grande parole de Guillaume III : « n'avoit-il pas été alors stipulé qu'aucune des puissances ne feroit une paix séparée ? » Il fut répondu par lord Strafford, le ministre d'Angleterre, que telle était l'intention du cabinet tout entier,

¹ Voici le texte de la demande faite par le ministère tory en plein conseil : « C'est le sentiment unanime des serviteurs de Votre Majesté qu'on dresse cette même nuit un ordre et des pleins pouvoirs, avec prière d'y apposer dès le lendemain le grand sceau, en vertu desquels le comte d'Oxford, l'évêque de Bristol, le duc de Shrewsbury, les comtes de Powlet et de Darmouth, Henri de Saint-John et Mathieu Prior, écuyers, seront constitués plénipotentiaires pour s'assembler et traiter avec le sieur Mesnager. » (Archives de Londres, ann. 1711.)

et, qu'en définitive, on ne voulait pas traiter séparément¹.

Pendant l'union entre la France et l'Angleterre prenait de remarquables développements. Indépendamment de ces communications officielles, le maréchal de Tallard, prisonnier en Angleterre, reçut un permis de se rendre en France pour faire connaître à la cour de Versailles toutes les bonnes intentions de la reine Anne et de son ministère. Mesnager lui-même avait obtenu une audience secrète de la reine à Windsor ; introduit par une porte dérobée, la reine l'avait accueilli avec grâce et distinction. Le comte d'Oxford signa en sa présence les préliminaires du traité, et Mesnager dut les communiquer en personne à Versailles, afin de bien expliquer leur esprit et leur portée. Une négociation aussi heureuse avait donné un certain crédit au plénipotentiaire. Jamais satisfaction semblable pour Louis XIV : la coalition était enfin dissoute ! La France n'était plus menacée ! Le roi n'hésita plus à écrire de sa main à la princesse Anne, et à la traiter en reine légitime d'Angleterre² ; ses lettres furent très gracieuses, et les réponses de la reine se ressentirent de la joie qu'elle éprouvait de la situation pacifique qu'elle avait tant désirée. Le roi, toujours galant, envoya à la reine Anne six vêtements de femmes en riches étoffes brochées d'or, fabriqués tout exprès, et comme la reine avait une prédilection pour les vins de France, Louis XIV lui fit expédier deux mille cinq cents bouteilles de Champagne, de Bourgogne, de l'Hermitage et des côtes du

¹ Dépêches de Harley au comte de Strafford à La Haye, ad. ann. 1712.

² J'ai trouvé l'autographe de la première lettre du roi Louis XIV à la reine Anne : « Madame ma sœur, comme vous m'avez marqué que vous aviez une entière confiance en M. Prior, j'ai cru qu'il serait plus propre que personne à vous informer des nouvelles preuves que je suis prêt à vous donner des égards particuliers que j'ai pour vous, aussi bien que du désir que j'ai de terminer, sans aucun retardement, de concert avec vous, les négociations de la paix. J'ajouterai seulement que je ne saurais assez exprimer la parfaite estime, et l'amitié sincère que j'ai pour vous. Je suis, madame ma sœur, votre bon frère, Louis. »

Voici la réponse de la reine Anne : « Monsieur mon frère, j'ai reçu

Rhône. La reine fit parvenir à Louis XIV une meute magnifique de chiens anglais, et un équipage de ces beaux chevaux à l'élégante allure, mélange de la race normande et saxonne, comme la grande noblesse anglaise ; car les chevaux ont là leur blason. Des ordres du conseil de Versailles ouvrirent immédiatement les ports de France au commerce de la Grande-Bretagne, infaillible moyen de rendre les transactions populaires : les négociants anglais étaient fatigués de l'état de guerre ; les manufactures de draps et de tissus allaient prendre un nouveau développement. Mesnager voulait agrandir l'alliance anglaise par un vaste traité de commerce qui eût embrassé tout à la fois les ports d'Europe et des colonies ; c'était sa vieille idée ; le comte d'Oxford et lord Saint-John la partageaient ; les tories avaient besoin de faire une paix active et profitable à la classe moyenne.

La sérieuse négociation se poursuivait par le comte de Strafford à La Haye ; il fallait justifier auprès d'Heinsius la nécessité d'un congrès, afin que la Hollande elle-même se dessinât vis-à-vis de l'Empire. L'Angleterre n'avouait pas encore la signature des préliminaires séparés avec la France ; le comte de Strafford pouvait le laisser entrevoir comme une menace, mais il ne dénonçait pas cette transaction comme un fait accompli. Les États-Généraux trouvaient beaucoup de vague dans les propositions de la France ; on y promettait bien une bonne frontière à la Hollande, mais on ne s'expliquait pas sur les villes qui seraient cédées : que donnait-on avec un plaisir sincère l'agréable nouvelle que M. Prior m'a apportée. Comme votre sagesse consommée a pris la résolution la plus propre pour fixer les conditions de paix, vous devez être persuadé que je ne perdrai pas un moment de mon côté pour en hâter la conclusion. Je vous assure que la grande facilité que vous voulez bien y apporter à mon égard ne servira qu'à me faire appliquer sans relâche à rétablir la tranquillité publique comme nous le souhaitons mutuellement, ne négligeant aucune occasion de réitérer l'estime parfaite et la considération que j'ai pour vous, et que je souhaite ardemment de vivre avec vous dans une amitié sincère et perpétuelle. ANNE, R. »

à l'Empire ? sur quel point s'éloignait-on de l'*ultimatum* de La Haye ? Le comte de Strafford répondait : « Que rien n'étoit plus simple que d'admettre dans leur généralité les propositions de la France, sauf ensuite à les spécialiser dans un congrès qui seroit fixé soit à Aix-la-Chapelle, soit à Amsterdam. » Ces propositions étaient de nature à flatter les États-Généraux ; le pensionnaire Heinsius avait des craintes sur les conséquences de l'acceptation des préliminaires par la Grande-Bretagne ; il envoya M. Buys, le plénipotentiaire accrédité des conférences de La Haye, auprès de la reine Anne à Londres, pour demander des explications sur la conduite de son ministère. M. Buys, devait se mettre en rapport avec les chefs du parti whig et puritain dans la chambre des lords et les communes, afin de réveiller les principes de Guillaume III et de la triple alliance. Telle était la mission secrète de M. Buys, porteur d'une lettre autographe d'Heinsius pour la reine Anne. On suppliait la souveraine des trois royaumes « de bien envisager les clauses du traité de 1702, afin de ne pas violer les conditions essentielles de cette triple union. » Le comte d'Oxford apprit les intrigues de M. Buys dans les deux chambres ; il dut prendre des mesures pour que les adresses du parlement fussent en harmonie avec la politique du cabinet et la paix avec la France ¹.

La principale opposition de l'aristocratie whig était placée dans la chambre des lords : comme cette chambre avait été dominée par Guillaume III, et agrandie après la révolution de 1688, les whigs y étaient en force. Le comte d'Oxford fit nommer par la reine douze pairs nouveaux dans le sens du torysme ; dès lors la majorité fut assurée à son cabinet. Quant aux communes, elles avaient été élues sous l'influence du torysme et de la paix ; la majorité appartenait au système de lord Saint-John. Les adresses, vivement disputées, finirent par une sorte de transaction dans les deux chambres ; l'opinion des whigs obtint qu'une phrase exprimerait le désir de

¹ La reine fit sa réponse aux États-Généraux (mars 1712).

la nation pour que la reine fit tous ses efforts afin de retirer la couronne d'Espagne des mains de la maison de Bourbon. Les whigs insistèrent sur la nécessité de maintenir intégrale la triple alliance telle qu'elle avait été conçue par la haute pensée de Guillaume III. Sur tous ces points, les deux chambres s'en rapportaient à la sagesse de la reine ¹.

Lord Saint-John ne dissimule pas les difficultés de la position de son ministère, et il s'en exprime avec confiance à M. de Torcy dans une longue suite de dépêches; il demande surtout que la France lui envoie les bases définitives qu'il devra lui-même présenter à la Hollande comme condition essentielle du traité de paix : si la France désire la prompte tenue du congrès, n'est-ce pas là le moyen d'en préparer les voies? Lord Saint-John exige que cet envoi soit immédiat. Sur-le-champ M. Mesnager quitte Paris, et porte les conditions que la France offre aux alliés. L'abbé Gauthier avait rédigé ces propositions sous la dictée de M. de Torcy; on y concédait la frontière que la Hollande pouvait désirer, mais on ne devait pas oublier que le roi d'Espagne Philippe V avait cédé les Pays-Bas à l'électeur de Bavière. Pour concilier cette cession et la garantie que les États-Généraux avaient droit d'exiger, ne serait-il pas convenable de reconnaître l'électeur de Bavière comme souverain en titre de ces provinces, sauf à admettre des garnisons hollandaises dans les places fortes des Pays-Bas? On céderait en toute propriété aux États-Généraux Ypres, Furnes et Ambacht : n'étaient-ce pas des concessions suffisantes? Le roi ne pouvait en donner davantage; il demandait en échange Aire, Béthune, Douai, car ces places n'étaient pas destinées à un système offensif contre l'étranger, mais bien au contraire à un système défensif pour le royaume. On ne mettra pas de difficulté à la démolition de Dunkerque; mais le roi

¹ Annales parlementaires, ann. 1711 et 1712. La reine répondit : « Qu'elle seroit bien fâchée qu'il y eût quelqu'un qui pût penser qu'elle ne feroit pas les derniers efforts pour retirer l'Espagne et les Indes de la maison de Bourbon. »

veut qu'on restitue Lille et Tournai, places qui se lient à l'ancien territoire et aux villes frontières de la monarchie. S'il y avait option, le roi préférerait Lille à Tournai. L'électeur de Bavière sera remis dans la plénitude de ses privilèges électoraux aux diètes de l'Empire ; si l'on ne reconnaît pas ce droit au père, qu'on l'attribue du moins au fils qui épousera une archiduchesse d'Autriche ; on lui céderait les Pays-Bas. Si l'Autriche veut à toute force s'emparer de la Bavière, eh bien ! alors il faudrait donner comme indemnité à l'électeur le royaume de Naples ; le roi s'engagerait à lui faire céder la Sicile ; l'archiduc deviendrait seigneur suzerain des Pays Bas. On passait par toutes les indemnités que pouvait exiger le duc de Savoie : Louis XIV verrait même avec plaisir qu'on agrandit ses domaines en Italie ; il s'empresserait de le reconnaître comme roi des Lombards, si on lui abandonnait une portion du Milanais. A l'égard de la Prusse, la France saluera l'électeur de Brandebourg du titre de roi. Voulait-on savoir les intentions de Sa Majesté par rapport à l'empereur ? elles étaient formelles : on admettrait dans la personne de l'archiduc la dignité impériale ; on lui restituerait la citadelle de Kehl ; tous les forts du Rhin seraient démolis, ainsi que ceux qu'on a élevés vis-à-vis Huningue ; on rendrait Brisach à l'empereur en échange de Landau ¹.

Ces propositions étaient établies sur des bases assez larges, et le cabinet du comte d'Oxford se crut parfaitement maître de la négociation ; il proposa officiellement aux États-Généraux la réunion d'un congrès qui serait convoqué à La Haye, afin d'amener une pacification générale après tant de secousses et de sacrifices ! Si Utrecht convenait à la Hollande, on le choisirait immédiatement. Quant à l'empereur, la reine Anne allait lui écrire pour l'appeler à cette pacification. L'état de l'Europe était tel qu'il fallait en finir ; l'Angleterre fit même insinuer que s'il n'y avait pas une prompte décision pour un congrès, elle changerait en traité définitif les préli-

¹ Projet secret de la France. (Archives de Versailles, ann. 1712.)

minaires arrêtés à Londres entre la France et la Grande-Bretagne. Dès lors les États-Généraux consentirent à de nouvelles conférences; l'empereur fit comprendre qu'il pourrait les accepter, sans donner cependant une adhésion publique à une solennelle assemblée. Telle fut la suite des négociations diplomatiques qui préparèrent le congrès d'Utrecht : on aperçoit combien le cabinet de Versailles acquiert de terrain par sa seule habileté, et au milieu même de ses périls. Dans le plan accepté par l'Angleterre, il n'est plus question d'arracher la couronne à Philippe V; un Bourbon la porte encore haut; il ne s'agit plus de céder l'Alsace et la seconde ligne de forteresses du côté de la Flandre. L'Angleterre sous les Tories n'exige plus que deux conditions : la première, c'est que la France perde son caractère offensif et menaçant pour l'Europe; la seconde, c'est la séparation complète, invariable des monarchies de France et d'Espagne; dans aucun cas elles ne pourront être réunies.

Ces concessions de l'Angleterre tenaient aussi à la meilleure situation de la campagne militaire en France. Le congrès d'Utrecht va formuler ces idées en traité; les conditions seront dures encore, mais quelle différence entre l'*ultimatum* de La Haye, si tristement impératif, et les bases adoptées par l'une des grandes puissances contractantes, cette Angleterre qui avait présidé, sous Guillaume III, à la formidable coalition contre Louis XIV! Les temps n'étaient plus les mêmes; par le fait, la triple alliance était dissoute. Après la capitulation de Lille et de Bouchain, le duc de Marlborough avait continué son mouvement offensif sur la frontière de France; les postes anglais, allemands, hanovriens s'étendaient dans toute la Picardie; l'Oise même avait été franchie par quelques hussards hardis, et les paysans des vieilles communes en Beauvoisis s'étaient levés en masse pour repousser ces maraudeurs. Tout à coup la marche des Anglais s'était ralentie; le duc de Marlborough n'ignorait rien de ce qui se passait en Angleterre et à la cour de sa souveraine; les Tories

n'avaient point osé encore le priver du commandement supérieur de l'armée; il était même conservé comme secrétaire d'État et membre du conseil privé. Mais les whigs n'étaient plus au pouvoir; lord Godolphin avait donné sa démission; des insinuations secrètes étaient jetées contre le général en chef de l'armée anglaise; on l'accusait de concussion et de rapine. Marlborough prêtait un peu à ces accusations par son caractère; fort avide d'argent et de revenus lucratifs, accablé de dons et de pensions, il spéculait même sur les subsistances du soldat; la campagne de Flandre avait coûté des frais immenses à l'Angleterre. Ces accusations multipliées, la chute des whigs, ôtaient à Marlborough la force morale qui résulte du plein pouvoir dans les mains d'un général en chef; il hésitait dans le développement de son plan de campagne.

Villars, guéri de sa blessure, avait fait un court voyage à Versailles pour prendre ses instructions définitives, et convenir des opérations militaires concertées entre Louis XIV, lui Villars et Boufflers. Le roi n'avait pas dissimulé qu'il confiait au maréchal les dernières ressources de la monarchie: cependant il lui avait donné carte blanche pour livrer bataille s'il trouvait l'occasion favorable; en cas de revers, on se retirerait sur l'Oise; si on y était forcé, la Loire pourrait encore servir de refuge; là, on ferait un appel à toute la noblesse, au ban et à l'arrière-ban; le roi se mettrait à la tête de ses gentilshommes et du peuple, il mourrait les armes à la main s'il le fallait pour sauver sa monarchie. Le système militaire adopté par Villars était bien simple: il avait résolu d'offrir bataille à Marlborough toujours dans des dispositions tellement bien choisies, que la victoire même coûtât cher aux alliés. Dans ce plan de campagne, on pouvait livrer deux batailles au-delà de l'Oise, et une au moins en deçà, avant que Marlborough pût s'approcher de Paris. Ce fut dans ces circonstances que les whigs se prononcèrent plus ouvertement encore contre Marlborough; les pamphlets attaquèrent avec violence la probité du commandant en chef de la coalition.

Déjà Marlborough était accablé de dégoûts : la reine Anne lui imposait des officiers tories, ses ennemis et ses surveillants ; le ministère le priva de choisir les colonels des régiments ; lord Hill, le frère de miss Masham, la rivale de la duchesse de Marlborough, fut nommé à la commission de colonel des Highlanders, comme un outrage personnel à Marlborough. On fit plus encore : des accusations solennelles le flétrirent de l'épithète de concussionnaire, et en plein parlement le comte Powlet le dénonça comme ayant profité du carnage des officiers pour en vendre les commissions à son bénéfice¹. Marlborough lui envoya un cartel, mais il reçut ordre de la reine Anne de se démettre de ses emplois.

Un tory, le duc d'Ormond, prit le commandement de l'armée anglaise à Bouchain ; ses instructions, écrites par sir Saint-John, portaient : « qu'il eût à éviter toute espèce d'engagement avec l'armée de France ; les Anglois placés sur la défensive dans les positions dont ils s'étoient emparés, ne devoient point faire de mouvements en avant pour secourir le prince Eugène. » Une telle résolution privait les alliés d'un puissant secours, car les Anglois entraînaient pour plus d'un tiers des troupes en ligne de la coalition ; ils formaient l'aile gauche de l'armée ; s'ils n'appuyaient pas le centre et la droite de la ligne, les Français pouvaient opérer à l'aise, et surprendre tous les corps détachés. Le prince Eugène n'ignorait pas les rapports de la plus grande familiarité qui régnaient entre le maréchal de Villars et le duc d'Ormond ; on s'écrivait d'un camp à un autre, comme deux armées qui sont dans un état complet de suspension d'armes.

Dans cette situation des parties belligérantes, il eût été prudent pour les Impériaux et les Hollandais de se retirer sur une meilleure ligne de bataille : si les Anglois ne secondaient plus qu'indirectement la coalition, le prince Eugène devait se rapprocher de Lille, et prendre cette place comme point de toutes les opérations ultérieures ; on se trouvait trop avancé

¹ Annales parlementaires, 1712.

dans la Picardie, privé comme on l'était du secours des Anglais. Le duc d'Ormond venait de dénoncer le prochain armistice de la France et de l'Angleterre; dix mille Anglais étaient mis en possession de Dunkerque, article essentiel, et qui devait s'exécuter dans la quinzaine. Comme le prince Eugène n'ignorait pas les hésitations du cabinet tory et les négociations poursuivies à Versailles, il était urgent que les Impériaux et les Hollandais prissent un parti; la ligne militaire était affaiblie d'environ trente mille hommes de bonnes troupes; il est vrai que les Allemands au service de l'Angleterre avaient quitté leurs rangs dès la première défection des Anglais, pour se ranger sous les enseignes militaires de l'Empire; mais il n'en restait pas moins un vide dans lequel Villars pouvait largement manœuvrer. Le maréchal annonçait au duc d'Ormond l'exécution de l'armistice; la plus grande intimité régnait dans cette correspondance. Villars, avec cet esprit chevaleresque qui caractérisait la noblesse française, écrivait au duc d'Ormond après la retraite des Allemands «*quelles étoient les troupes qu'il devoit avoir l'honneur de combattre, et, quant aux Anglois, ils pouvoient librement choisir leur campement sur les terres mêmes du roi; toutes leur étoient ouvertes et à leur service* ¹. »

Le maréchal exécutait les ordres exprès de Versailles; il lui était enjoint d'accabler les Anglais de prévenances; la Grande-Bretagne avait noué la coalition, elle seule également pouvait la dissoudre. Ensuite les grandes manières étoient naturelles aux gentilshommes: on se battait, mais avec une grâce parfaite; on ne se précipitait pas avec la haine au cœur les uns sur les autres; les batailles étoient un duel à formes polies entre gens de bonnes maisons. L'armée anglaise étoit froide, mais avec une exquise générosité d'idées, avec un certain orgueil de se montrer avancée dans les devoirs comme dans les lois de la civilisation; ces blondes physionomies, aux yeux bleus, au visage ovale,

¹ Lettres de Villars, correspond. de ses Mémoires, ad. ann. 1712.

aux dents blanches sous des lèvres pincées, aux mains effilées; ces tournures guindées, mais fières, tous ces caractères avaient quelque chose de la vieille race normande et saxonne. La noblesse de France était plus vive, plus étourdie; ces gentilshommes serrés de taille par leur justaucorps, aux traits fortement marqués de la race franque, avec leur épée d'acier toute brillante, leur veste à brandebourgs d'argent, leur petit chapeau sur l'oreille, leurs plumes au vent, offraient un type à part de vivacité et de saillies. La fraternité qu'une grande et commune origine jetait parmi tous ces nobles, favorisait les relations privées de gentilhomme à gentilhomme. Plus d'un châtelain de Guienne, de Touraine ou de Normandie retrouvaient leur nom et leurs armes dans les comtés de Northumberland ou de Newcastle. La noblesse anglaise et française vécut dans la meilleure harmonie à Dunkerque; il n'y eut d'autres rivalités que le faste et la splendeur: on se ruina de part et d'autre dans les jeux et les festins; il était dans les habitudes de toute cette gentilhommerie imprévoyante de ne jamais compter; elle offrait sa fortune et sa vie, sans s'inquiéter de l'avenir; ses castels et ses fiefs étaient engagés à mille prêts usuraires; mais qu'importait la ruine? un gentilhomme ne tenait qu'à son blason, à le maintenir pur, et à le colorer de son sang. Il y eut des galanteries, des jeux, des paris surprenants à Dunkerque entre les Anglais et les Français; on aurait dit une de ces cours plénières où les barons juraient et *gabaient* aux échecs et damiers de Charlemagne les plus incroyables merveilles¹.

Le prince Eugène demeurait ainsi isolé du corps principal des Anglais; l'armée hollando-germanique s'élevait à près de cent vingt mille hommes de bonnes troupes réparties entre l'Escaut et la Scarpe, forte position qui avait sa tête à Denain. Lord Albemarle reçut ordre d'occuper ce village avec treize bataillons hollandais, belges et allemands; il devait jeter là aussi trente compagnies de dragons, braves gens déterminés

¹ *Gazette de France*, ad ann. 1712.

à se défendre. Par l'occupation de Denain, les alliés assuraient leurs communications avec la Belgique; c'était donc la clef d'une route importante couverte par des retranchements de plus de deux lieues d'étendue, tandis que toute l'armée du prince Eugène se déployait dans les environs de Landrecies pour en faire le siège. Le système des alliés était d'avoir sur leurs derrières une ligne de places fortes qui pût protéger leur mouvement en avant. Le siège de Landrecies, l'objet principal de la campagne, fut confié au comte d'Anhalt, avec ses dures troupes germaniques; Eugène se réservait la direction suprême des corps d'élite, pour se porter en force sur le point où les Français feraient irruption.

Cette belle armée de France, la dernière ressource de la monarchie, savait sa mission, et il se mêlait au cœur de tous cette résolution du désespoir, « qu'il falloit vaincre ou mourir; » elle se composait de plusieurs corps de bataille. Le premier d'avant-garde était sous les ordres du maréchal Montesquiou-Fezensac, de cette grande race qui se confondait avec les premiers temps de la monarchie. D'autres corps de bataille étaient conduits par Tingries, de la famille des Montmorency, et par le comte de Broglie, d'origine italienne; toute la noblesse de France marchait avec la maison du roi comme à Malplaquet; on voyait là les mousquetaires noirs et gris, les cheveau-légers, les gardes-du-corps sous l'étendard de leurs capitaines. A côté des régiments de Champagne et de Bourgogne, se déployaient les Suisses, les bataillons étrangers irlandais, écossais; la masse de l'armée s'élevait à plus de cent cinquante mille hommes, répartis sur la frontière-nord. L'armistice conclu avec les Anglais à Dunkerque avait rendu disponibles les corps français qui opéraient sur Ostende. La ligne s'était ainsi resserrée; Villars pouvait réunir ses divers corps en moins d'une journée, et se porter sur la position principale pour livrer bataille. Le prince Eugène, au contraire, avait disséminé ses divisions et dispersé ses forces; le comte d'Albemarle, à Denain, restait comme isolé et sans communications avec les

troupes alliées, qui faisaient le siège de Landrecies. Eugène lui-même était trop éloigné pour rétablir complètement la ligne entre Denain et Landrecies ; c'était l'immense faute qu'avait commise Tallard lors de la bataille d'Hochstedt. Pour réparer autant que possible cette erreur stratégique, le prince Eugène s'était placé en force entre les deux positions, afin de soutenir également l'une et l'autre par le déploiement rapide de toute sa réserve. Il surveillait les Français sur le point de l'embranchement des deux routes ; il voulait savoir s'ils se porteraient sur Landrecies ou Denain, double position menacée.

L'armée de France s'ébranlant en plusieurs corps de bataille, passa rapidement la Meuse, feignant de se jeter sur Landrecies pour secourir la place. Villars avait conçu, de concert avec Montesquiou, un plan de campagne hardi : il devait attaquer et briser le corps ennemi renfermé dans Denain, avant qu'il pût recevoir le moindre secours du prince Eugène ; une fois cette aile de bataille abîmée, on pouvait marcher sur Marchiennes et Landrecies, et en faire lever le siège à l'ennemi. Il s'agissait seulement d'exécuter cette stratégie avec assez de secret et de rapidité pour que les alliés n'en fussent pas informés. Villars donna des ordres succincts : toutes les marches et les contre-marches de l'armée signalèrent le dessein de délivrer Landrecies ; on construisit les ponts de ce côté ; les travailleurs se dirigèrent vers la place si vivement pressée par les coalisés, et tandis que tout indiquait une attaque sur Landrecies, Villars faisait avancer en toute hâte ses corps d'élite vers Denain pour surprendre le comte d'Albemarle et les alliés qui s'y trouvaient retranchés ; belle manœuvre qui avait mille chances de succès¹. Cependant les hussards allemands jetés aux avant-postes avaient signalé la marche rapide et inattendue des Français sur Denain ; le comte d'Albemarle dépêcha un officier au prince Eugène avec les mots suivants : « Les Français approchent,

¹ *Gazette de France*, ad ann. 1712.

demain je serai attaqué. » Eugène n'était éloigné que de six lieues avec ses réserves; s'il avait le temps d'arriver, tout était sauvé à Denain; le comte d'Albemarle lui manda qu'il se faisait fort de résister pendant quelques heures, mais qu'il ne répondait pas de la bataille après le coucher du soleil. Les dépêches du comte demandaient une trentaine de bataillons et quarante ou cinquante escadrons de cavalerie; il avait besoin surtout du canon, dont on manquait dans le camp retranché; il faisait bien remarquer que cette position de Denain était la clef de toute la ligne; une fois forcée, les alliés étaient obligés de se retirer au-delà même des frontières.

Cette importance de Denain, Villars l'avait parfaitement appréciée; tandis qu'il dirigeait le comte de Coigny avec vingt bataillons pour surveiller les alliés, il mandait à la garnison française de Valenciennes d'attaquer Denain par la droite; le marquis de Vieux-Pont, avec trente bataillons, l'aborda de face, soutenu par Albergotti, qui conduisait également vingt bataillons; cent cinq escadrons de cavalerie, sous le comte de Broglie, couvraient les flancs de l'armée française qui jeta ses ponts sur l'Escaut. Le passage ne fut point disputé, et bientôt l'armée de France se trouva devant les retranchements de Denain. Les colonnes d'attaque se formèrent immédiatement: trente bataillons, quatre-vingts compagnies de grenadiers flanqués de dragons pied à terre, s'avancèrent au pas de course, tandis que tous les autres régiments, avec leurs banderoles déployées, préparaient la seconde colonne d'attaque, marchant impétueusement contre l'ennemi; quelques bataillons placés sur les hauteurs se portaient en face des retranchements, et les abordèrent au son des fanfares et du large tambour, ainsi qu'on le voit encore reproduit dans les belles et noires gravures contemporaines. Le moment décisif était venu; on allait attaquer les premières redoutes.

Le comte d'Albemarle, si vivement pressé, envoyait heure par heure des nouvelles au prince Eugène pour qu'il hâtât la marche des secours; le prince faisait répondre: « Résistez et

dans quelques moments l'armée alliée tout entière vous soutiendra. » En effet, le prince Eugène parut de l'autre côté de l'Escaut ; il avait peu de troupes, et il n'osait pas les hasarder. Le poids de la résistance tomba sur le comte d'Albemarle vigoureusement attaqué par les Français : quels retranchements pouvaient arrêter cette première impétuosité de la noblesse ! Tout entra donc pêle-mêle, infanterie, dragons, et cette attaque s'accomplit au pas de course sous la mousqueterie des alliés. Les corps hollandais et anglais furent brisés ; on poussa les ennemis le mousquet dans les reins jusqu'aux bords de l'Escaut ; ce fut un désordre et un grand carnage. Le comte d'Albemarle rendit son épée avec plus de trois mille hommes ; la noblesse allemande eut ses officiers les plus distingués tués ou faits prisonniers. Les Français s'établirent dans les retranchements de Denain, clef d'une bonne position, et s'y maintinrent comme point de départ de nouvelles attaques.

Le prince Eugène, resté inactif de l'autre côté de l'Escaut, avait alors réuni quatorze bataillons d'élite ; si durant l'action il avait attaqué en flanc les troupes de France, une heureuse diversion aurait été faite, le comte d'Albemarle eût opposé une plus longue résistance ; le combat de Denain n'aurait pas eu ce caractère décisif ; mais le pont de l'Escaut se trouvait embarrassé. Quatorze bataillons formant à peine dix mille hommes devaient-ils se hasarder en face de l'armée de France si pressée de braves soldats ? Le prince Eugène manqua de cette hardiesse qui caractérisait habituellement sa tactique militaire : le prince avait été si impétueux dans ses campagnes d'Italie ! Mais ici les négociations des Anglais, leur séparation de l'armée active avaient jeté une certaine hésitation dans tous les esprits ; on ne marchait plus avec la même fermeté ; la coalition hésitait, on n'était plus si parfaitement uni. Les Français savaient au contraire qu'ils avaient à combattre pour le roi et le sol de la monarchie ; il y avait une énergie indicible ; c'étaient le drapeau fleurdelisé, le territoire, l'honneur national qu'on défendait, et quand ils en sont là, les

peuples sont bien forts. Le prince Eugène avait devant lui Villars, une des grandes capacités de guerre; il craignait de se compromettre; il n'usait pas de la même vigueur de stratégie qu'il avait déployée en face de Villeroy. A bien considérer le caractère de l'engagement militaire en lui-même, Denain ne fut qu'un combat heureux, une attaque conduite et menée à bonne fin par l'épée et le mousquet de tous ces hommes de cœur, gentilshommes, peuple, officiers et régiments. La véritable bataille rangée fut Malplaquet : c'est de cette victoire des alliés si disputée, si vigoureusement défendue par les Français, que date l'hésitation des ennemis dans leur plan de campagne. Ils n'ont plus la même force; vingt mille des leurs sont couchés sur le champ de bataille; puis la défection des Anglais laisse un large vide dans les rangs de la coalition. C'est un irréparable malheur à la guerre quand il y a un moment d'hésitation parmi les assaillants : l'adversaire profite du doute, il triomphe par cette démoralisation. Le combat de Denain n'eût été qu'un heureux accident dans des circonstances ordinaires; il devint déterminant par la situation spéciale des alliés, il les prit au moment propice où l'on pouvait frapper un grand coup; on ne maintenait plus un ordre parfait dans les lignes. Lorsqu'une coalition est jeune et forte, elle peut éprouver un échec sans en être ébranlée; mais quand elle vieillit, le moindre revers l'accable. Tel fut donc le résultat du combat de Denain; il ne fut décisif que parce qu'il se donna à temps. Malplaquet fut une bien autre bataille; elle fit un honneur bien plus grand à Villars et à Boufflers, quoiqu'elle fût perdue. A la guerre, il y a certaine défaite plus glorieuse que la victoire.

Villars profita admirablement du désordre des alliés : il passa sur-le-champ l'Escaut, poussant l'épée dans les reins le prince Eugène; non seulement Landrecies fut délivré, mais encore l'armée de France s'empara de Béthune et de Douai; les coalisés se mirent en pleine retraite sur la frontière. Combien le moral des régiments de France ne dut-il pas être re-

monté après un tel succès ! Supposez dans les malheurs de la patrie un peu de victoire qui vient éclairer les fronts abattus depuis tant d'années ! supposez une invasion menaçante, et une armée de France qui se précipite aux frontières et les sauve : c'est ce qui explique la merveilleuse renommée du combat de Denain. Malplaquet fut un beau fait d'armes, mais le bonheur ne vint pas ; Denain fut un coup de main, mais le succès le colora d'une auréole brillante. La poésie, la peinture, l'histoire se sont tour à tour emparées de Denain pour en perpétuer le souvenir ; c'est que cette victoire de Villars sauva la nationalité française, et prépara la conclusion du traité d'Utrecht. Ce fut l'événement important de cette année ; la renommée en retentit à Londres, et détermina la prompte ratification des préliminaires. La joie revint un peu au vieux roi accablé sous les malheurs domestiques.

Versailles, cette magnifique création de Louis XIV, avait été jeté au milieu de marais infects et de plaines sablonneuses ; l'art avait tout fait, et ces fontaines jaillissantes, et ces cascades mousseuses, et ces canaux qui étalaient leurs eaux dormantes, légèrement ridées par les vents d'ouest. Les lacs verdâtres, resserrés par tant de moyens factices, ne faisaient pas de Versailles un séjour parfaitement sain : ces terres si souvent remuées, ces arbres touffus, ces labyrinthes épais, cette feuillée humide qui se trempait aux mares bourbeuses, tous ces accidents d'un terrain froid l'hiver sous les rafales, et frappé en plein dans l'été par le soleil du midi, exposaient Versailles aux pernicieuses influences des mauvaises saisons de l'année. Louis XIV, vieillard, avait déjà renoncé à Versailles pour Marly, mieux situé sur sa hauteur boisée ; les murs de marbre, les vastes pièces, les immenses foyers de Versailles ne convenaient plus à ses infirmités, et depuis plusieurs années Marly avait la préférence¹ ; le roi se plaisait dans ce séjour de délices, et on se l'explique fort bien aujourd'hui encore, quand on considère cette magnifique position de Marly sur

¹ De 1698 à 1712.

les bords de la Seine. Peuplez par l'imagination les quelques débris de cette royale demeure : jetez là une galante noblesse, les gardes, les mousquetaires, les cheveu-légers, ces femmes au corsage si serré, aux pieds si petits dans des mules et pantoufles aux hauts talons, et vous pourrez alors vous faire une idée exacte de ce beau château de Marly, et de la société brillante qui ornait les appartements tout de glaces et de miroirs, rehaussés par d'épais tapis de Perse et de Turquie, ou par des tentures de hautes-lisses.

Cependant les funérailles de tant de princes, du duc et de la duchesse de Bourgogne, tant de morts amoncelées, avaient rendu le séjour de Marly presque insupportable au roi. Lorsqu'on a vécu longtemps sous un même toit avec des êtres aimés que la mort impitoyable enlève à vos sentiments, eh bien ! tout devient solitude ; les couleurs perdent de leur éclat, les meubles de leurs richesses, les physionomies riantes de leur gaieté, les femmes de leur grâce et de leur enjouement ; ces lieux se drapent de noir ; on a toujours en face ceux-là qu'on ne voit plus ; ils vous y apparaissent avec un étrange sourire de reproches pour les plaisirs que vous prenez encore quand ils ont fui de la vie. Il y a de ces souvenirs qui remuent, quand, recueillis, vous vous enveloppez dans le passé ; on a besoin alors de se faire une vie nouvelle, on est mort pour tout ce qui a vu et touché l'existence brisée ; il vous faut une autre terre, un autre ciel, un autre air pour respirer. Il était d'ailleurs une croyance populaire généralement répandue dans ces résidences royales : on y était, disait-on, sous l'influence du mauvais air ; on appelait mauvais air une certaine constitution atmosphérique qui s'étendait sur tous les individus. La fréquence de la petite vérole, des fièvres putrides, pouvait faire croire à cette action pernicieuse ; l'opinion médicale était unanime sur ce qu'avait Versailles de malsain dans les diverses saisons de l'année ; quant à Marly, c'était plutôt la contagion de la petite vérole qui agissait sur tous ces tempéraments. Jamais à aucune époque ses ravages

n'avaient été plus rapides et plus profonds ; des générations entières étaient enlevées par cette terrible messagère de la mort. Un autre motif avait déterminé l'éloignement de la cour ; dans les temps les plus difficiles de la guerre, des partis d'alliés étaient venus jusqu'aux bords de l'Oise ; des hussards hongrois avaient hardiment tenté d'enlever Louis XIV¹ ; Fontainebleau était plus à l'abri d'un coup de main ; il était le centre d'une position toute méridionale, au cas où une retraite paraîtrait indispensable sur la Loire. Déjà un premier voyage avait été accompli dans l'automne précédent ; le roi avait mandé à ses féaux amis les prévôt et échevins de sa bonne ville que son intention était de faire un voyage par la Seine jusqu'à Fontainebleau, et, selon la vieille coutume, il les invitait à tenir prêtes plusieurs barques et nacelles pour le service de Sa Majesté².

Le séjour de Fontainebleau plut beaucoup au roi ; ces bâtiments rappelaient une demeure royale, et ils n'étaient point remplis, comme Versailles, de visiteurs importuns. Louis XIV n'avait jamais aimé les résidences trop rapprochées des villes ; les arbres séculaires, ces bois que la nature avait faits, jetaient dans son âme une émotion nouvelle ; c'était un peu en dehors des habitudes réglées de Versailles, de ses parcs, de ses allées si bien tenues. La seule activité de corps que Louis XIV avait conservée, la chasse au courre, il trouvait facilement à la satisfaire dans cette immense forêt peuplée de sangliers, de cerfs et de loups dont les hurlements, salués par le chasseur hautain, se faisaient entendre jusque sous les fenêtres du roi. Belle distraction que la chasse royale au cerf bondissant, quand l'œil en feu le noble animal se joue son bois magnifique et fait jaillir de ses pieds la poussière épaisse ! Louis XIV vint une seconde fois à Fontainebleau dans l'automne de cette année. On avait confié la fortune de la France

¹ En 1712.

² La lettre du roi se trouve dans les registres de l'Hôtel-de-Ville, ad ann. 1712

à Villars : quel serait le résultat de la campagne ? on l'ignorait ; l'ennemi pouvait vaincre, marcher sur Paris, et le roi voulait concentrer les forces de sa monarchie derrière la Loire ; Fontainebleau, grand centre d'opérations, commandait aux routes du midi et de l'ouest de la France.

Ce fut là que le roi apprit l'heureuse entreprise de ses armées à Denain, et l'admirable campagne de Villars. La joie fut vive : on passait de la crainte à la plus haute confiance ; l'ennemi ne menaçait plus l'Oise et la Seine ; le vieux roi voyait triompher son idée de forte et grande résistance ; seul il avait cru en la France, et la France, par un immense effort, était sauvée de l'invasion. Louis XIV écrivit de sa main à Villars pour le féliciter d'un si beau service ; madame de Maintenon y joignit un billet très gracieux pour annoncer au maréchal, son ancien ami, que le roi lui confiait le gouvernement de Provence, qui valait 80 mille liv. de revenu, avec remise de la finance. En même temps, Louis XIV donnait au maréchal victorieux deux des canons pris sur l'ennemi dans cette mémorable affaire. Villars vint à Fontainebleau pour remercier le roi ; il fut l'objet des fêtes les plus somptueuses. Pendant huit jours Louis XIV se montra gai, satisfait ; fier de lui-même et de sa nation, il avait préservé la monarchie d'un triste démembrement ; il l'avait défendue contre l'opinion même de son conseil qui voulait traiter à tout prix. Au milieu de ces fêtes, on vit arriver à Fontainebleau un étranger de haute distinction, sir Saint-John, créé vicomte de Bolingbroke par la reine Anne. Les tories avaient jugé nécessaire d'en finir au plus tôt sur la question de la paix et de la guerre ; la paix était essentielle au pouvoir du comte d'Oxford et de ses amis, membres du cabinet. Bolingbroke s'était donc décidé lui-même à venir en France ; il avait écrit à M. de Torcy qu'il voulait y être accueilli sans cérémonial comme un simple négociateur. Louis XIV commanda à M. de Torcy de le combler de prévenances. Saint-John, à l'apogée de sa carrière et de sa vie, arrivait en France précédé d'une

grande réputation politique; le roi savait tout ce que Bolingbroke avait fait pour la paix. A peine débarqué à Dunkerque, Bolingbroke reçut de madame de Croissy un billet bien empressé pour qu'il ne descendit pas autre part à Paris que chez M. de Torcy, aux affaires étrangères, où un appartement était destiné pour le service du noble lord. Bolingbroke vint en effet à l'hôtel de Torcy; les deux négociateurs échangèrent quelques politesses générales, et les questions sérieuses commencèrent à s'entamer¹.

La curieuse et secrète histoire de ces conférences a été consignée dans la dépêche adressée par le vicomte de Bolingbroke au comte de Darmouth : trois points paraissaient surtout essentiels dans les négociations intimes; il s'agissait d'obtenir du roi de France et de toute sa famille une renonciation formelle à la couronne d'Espagne, et de la part de Philippe V une renonciation non moins absolue à la couronne de France, car il fallait constater devant le Parlement d'Angleterre l'impossibilité d'une réunion des deux monarchies sous le même sceptre. Ce point avait été convenu dans les préliminaires signés par M. Prior et M. de Torcy, mais on devait régler le mode dans lequel ces renonciations seraient faites. Le vicomte de Bolingbroke, habitué aux formes anglaises, désirait une réunion des États-Généraux : il insistait pour une assemblée solennelle qui, délibérant, approuverait la renonciation des princes du sang. L'Angleterre exigeait qu'en Espagne les cortès fussent convoquées, et qu'en France les États

¹ Voici les termes d'une dépêche de Bolingbroke : « Je ne fus pas plus tôt descendu de ma chaise, qu'un gentilhomme me vint trouver de la part de madame de Croissy, laquelle m'envoya son carrosse, et m'invita à souper avec elle; elle me dit que M. de Torcy devoit venir me trouver en poste de Fontainebleau, et il arriva en effet un peu après moi à l'hôtel de Croissy. Je n'ai pu résister à ses importunités, ni à celles de madame sa mère, et il a fallu rester chez eux pendant le séjour que j'ai fait à Paris. » (Dépêche de Bolingbroke au comte de Darmouth, 21 août, ann. 1712.)

fussent réunis à Tours et à Blois, comme le voulaient les vieilles coutumes monarchiques. Le vicomte de Bolingbroke faisait justement observer : « qu'en aucune circonstance les rois et les princes du sang n'avoient gardé foi à leurs renonciations personnelles, quand elles n'étoient pas sanctionnées par les assemblées représentatives. » M. de Torcy répondit sur ce point : « que les États-Généraux de France n'étoient pas une assemblée régulière et périodiquement convoquée comme le Parlement d'Angleterre ; ces États s'étoient toujours mêlés à l'histoire des troubles publics en France ; le roi ne consentiroit jamais à les appeler ; une renonciation bien formelle, écrite et enregistrée en Parlement, devoit suffire. Les Parlements en France avoient succédé à quelques-unes des prérogatives des États-Généraux ; ils étoient en ce moment la seule autorité légalement reconnue pour examiner et approuver les traités ¹. »

Le second point discuté dans les conférences entre le vicomte de Bolingbroke et M. de Torcy, étoit relatif à M. le duc de Savoie, auquel l'Angleterre s'intéressait vivement ; on vouloit obtenir pour lui la cession de la Sicile et de la Sardaigne. Enfin venait la question de l'électeur de Bavière dont il fallait arrêter les droits, soit sur les Pays-Bas, soit sur l'ancien électorat si longtemps convoité par l'Autriche. Ces discussions eurent lieu dans des formes essentiellement pacifiques ; le vicomte de Bolingbroke insista toujours pour la convocation des États-Généraux ; l'idée anglaise d'une représentation politique dominait déjà dans une portion de la société en France, et les instances de Bolingbroke et de quelques parlementaires, ses amis, exprimaient ce mouvement des esprits vers les pensées de liberté. Tout se passa dans les meilleurs termes à l'hôtel de M. de Torcy, où mille galas furent destinés à lord Bolingbroke ; madame de Croissy, si prévenante, lui servit de guide à Paris, où elle le mena voir les Invalides, le Louvre, la place des Victoires, qui venait d'être achevée en beaux

¹ Dépêches de M. de Torcy à lord Saint-John. Sept. 1712.

hôtels. Bolingbroke visita le Parlement en séance, et l'on plaïda devant lui une de ces grandes causes d'État pour lesquelles les présidents et conseillers se mettaient en robe rouge et le mortier sur la tête, tant la famille était chose respectable ! Bolingbroke se lia, durant son séjour si occupé à Paris, avec la société littéraire et la cabale moqueuse ; on saluait en lui l'expression de ce système de liberté et d'États-Généraux, que les gens de loi, quelques princes du sang et une portion de la bourgeoisie désiraient voir se reconstituer une fois encore comme aux jours de l'Hôtel-de-Ville et de la Fronde.

Quand les principaux articles eurent été convenus à Paris, M. de Torcy convia le vicomte de Bolingbroke, au nom du roi de France, à visiter la cour alors à Fontainebleau. Quel pas immense ! on avait officiellement un plénipotentiaire de la reine Anne auprès du roi, alors que les Stuarts étaient encore sous sa protection ! Jacques III, le noble prétendant, habitait Saint-Germain ; sa cour était en deuil ; la jeune sœur du roi d'Angleterre, languissante, venait de mourir d'une consommation fiévreuse ; c'était une âme fière, qui n'avait cessé de donner à son frère de vigoureux conseils, sublimes dans le cœur d'une vierge royale. Il y a quelque chose de mélancolique dans cette existence d'une jeune fille en exil, vivant de la vie de son frère, son guide et son ange dans les grandes entreprises. La princesse d'Angleterre ¹, comme la nommait la cour de Versailles, mourut quand il n'y eut plus d'espoir pour sa cause ; elle avait eu l'esprit frappé du mauvais succès de l'expédition de Jacques III sur les côtes d'Écosse : elle lui avait conseillé de mourir là, dans la vieille patrie, au milieu des klans écossais. Lorsqu'un cœur s'exalte dans une idée, qu'il la caresse depuis longtemps, c'est un coup fatal que la ruine des espérances ; elle vous tue. La princesse d'Angleterre mourut à Saint-Germain : Jacques III accompagnait ses dernières dépouilles, lorsque le vicomte de Bolingbroke fut pré-

¹ Cette jeune princesse, sœur de Jacques III, mourut le 18 mai 1712 ; elle avait vingt ans à peine.

senté au roi à Fontainebleau. Il y avait quinze ans environ qu'on avait vu paraître sur le magnifique perron de Versailles un gentilhomme anglais aux plumes longues et flottantes, aux bottes de daim en calice, telles qu'on les portait sous Charles II, de noble mémoire : ce gentilhomme anglais était le comte de Portland, ambassadeur de Guillaume III, dont le souvenir avait laissé une impression si profonde dans tous les esprits. Après une période de guerre, un autre lord montait le perron de Fontainebleau ; les formes de Bolingbroke étaient moins anglaises, moins fières ; il était poli, vif, attrayant comme tout homme du monde qui a beaucoup vu et beaucoup écrit ; son costume ressemblait à celui de la noblesse de France ; il portait un justaucorps de drap d'or tout serré de taille, une culotte de soie mouchetée d'argent, une cravate de dentelle en fin point de Hollande ; l'ordre de la Jarretière ornait son genou et resplendissait en brillants sur sa poitrine. Bolingbroke fut conduit le jour même à l'audience de Louis XIV dans le grand cabinet de Fontainebleau.

Le négociateur tory trouva le roi de France comme caché dans un large fauteuil ; sa tête appesantie par les ans descendait un peu sur sa poitrine ; il y avait dans tous ses traits une expression de tristesse et de fierté, de nobles émotions et de fatigue. Louis XIV se leva, puis s'assit et se couvrit comme c'était son usage ; le vicomte de Bolingbroke présenta la lettre de créance de sa souveraine, et le roi l'entretint longtemps avec cette facilité d'expressions qui lui était familière. « J'ai toujours eu, milord, une grande estime pour votre reine ; j'espère qu'elle ne doute pas que j'ai désiré la paix, et que je persiste dans ce désir, quels que soient d'ailleurs les gens qui puissent s'y opposer ; la paix viendra à bonne fin ; les derniers succès de mes armées n'ont pas changé mes intentions, je veux en finir. » Le vicomte de Bolingbroke écrivit cette conversation à sa cour, en exprimant toute son espérance d'amener la négociation à un résultat ¹. A Fontainebleau, le

¹ Dépêche de Bolingbroke au comte de Dartmouth, 21 août 1712.

ministre anglais fut fêté comme un favori ; on le combla de prévenances et de distinctions ; Bolingbroke eut les honneurs de la chasse royale comme le comte de Portland ; on le conduisit à travers la forêt séculaire ; il se montra bon tireur, et l'on ne causa au château que de l'adresse et de l'esprit du noble lord, négociateur de la reine Anne.

Pendant ce temps, on continuait les affaires sérieuses, à savoir : les renonciations mutuelles de la part du roi d'Espagne pour la monarchie de France, et de la part des princes français pour la couronne d'Espagne. Le principe de la renonciation ne pouvait faire de difficultés ; il devait être admis sans contestation. Il n'en était pas de même de la forme, ainsi qu'on l'a dit : Bolingbroke paraissait persister dans la convocation des États-Généraux en France, et des cortès espagnoles. Il ne fallait pas toucher cette question devant Louis XIV, trop jaloux de son autorité pour en céder la plus légère empreinte. Beauvilliers déclara donc à lord Bolingbroke qu'on devait renoncer à cette idée, sauf à prendre une résolution qui garantît convenablement les traités. Le négociateur s'était rapproché du duc d'Orléans et même de M. le duc de Berry ; il savait que ces deux princes consentaient à la renonciation ; Bolingbroke leur fit comprendre que l'ordre des successions ne pouvait être bouleversé par la simple volonté du monarque¹ ; il fallait donc exiger, dans leur intérêt, une assemblée solennelle des États-Généraux.

Dans ces circonstances, M. de Beauvilliers crut indispensable de consulter les ducs et pairs de son intimité pour savoir quelle forme on pouvait donner aux renonciations successorales ; il fallait tout à fait rejeter l'idée des États-Généraux ; le roi ne voulait pas en entendre parler ; mais devait-on aussi s'en tenir à la formalité timide d'un enregistrement parlementaire ? Les pairs pressentis par M. de Beauvilliers furent les ducs de Chevreuse, de Noailles, de Charost et de Saint-Simon. M. de Noailles sentint qu'on devait appeler en Parle-

¹ Dépêches de Bolingbroke à M. Harley, ann. 1712.

ment les chevaliers de l'ordre, les gouverneurs de provinces, les principaux gentilshommes¹. L'opinion de M. de Saint-Simon fut pour la convocation et la présence des seuls ducs et pairs ayant voix au Parlement. On arrêta un tiers parti entre la réunion solennelle des États-Généraux et le simple enregistrement. Le duc de Beauvilliers dut soumettre au roi ses idées en plein conseil, et obtenir de Louis XIV qu'on revêtît les actes des princes de quelque solennité; l'Angleterre l'exigeait impérativement. Des négociations définitives s'ouvrirent avec M. le duc de Berry et le duc d'Orléans pour qu'ils accédassent aux formes qui seraient admises par le conseil du roi, afin de donner une plus grande force à leur adhésion. C'était pour eux un sacrifice! Le duc de Berry, exclu de la couronne de France par une branche aînée, pouvait désirer vivement succéder en Espagne; ainsi en quelque sorte au milieu de deux exclusions, la position n'était-elle pas pénible pour un prince? ses aînés et ses cadets avaient un trône, et lui était placé sans État entre deux monarchies! Mais le duc de Berry était si doux, si obéissant! il avait une terreur si respectueuse du roi Louis XIV: il vivait dans une résignation si complète, si profonde envers le monarque! qu'aurait-il pu lui refuser?

Quant au duc d'Orléans, il était bien plus intimement intéressé à la succession d'Espagne, car lui, venait de son chef à la couronne par son aïeule Anne d'Autriche, la femme de Louis XIII; l'Angleterre exigeait formellement sa renonciation; le duc d'Orléans pouvait-il la refuser? Ce prince avec une terreur non moins grande que le duc de Berry des volontés de Louis XIV, ne savait pas affronter l'œil du roi, ce regard qui portait l'effroi dans toute sa famille. C'est ainsi que par le seul ascendant d'un pouvoir fort, la plus difficile des négociations avec les princes de la famille royale fut menée à bonne fin. Le vicomte de Bolingbroke se hâta d'en instruire sa cour. Un courrier haletant apporta l'acte de renonciation de Phi-

¹ J'ai eu sous les yeux une copie du Mémoire du duc de Noailles; c'est un travail long et très développé.

lippe V à la couronne de France ; cet acte avait été fait devant les cortès *por estamentos*, en présence de l'ambassadeur d'Angleterre. « Le roi des Espagnes et des Indes, considérant la nécessité de mettre un terme à la guerre européenne, renonçoit de son propre mouvement et libre volonté, pour lui, ses successeurs et ses héritiers, à la couronne de France ; déclarant lui et sa postérité exclus, nonobstant tout acte contraire¹. » Le même courrier remit une lettre autographe de Philippe V au duc de Berry, pour lui confirmer dans les expressions les plus intimes l'acte qu'il avait juré en présence des cortès². Immédiatement après que cette renonciation eut été reçue à Fontainebleau, le conseil s'assembla pour formuler de pareils actes de la part des ducs de Berry et d'Orléans ; le vicomte de Bolingbroke voulut présider aux termes de leur rédaction, aussi explicites que la renonciation du roi d'Espagne. Le duc de Berry déclarait : « qu'en aucune hypothèse il ne pourrait être appelé à la couronne qui brillait au front de Philippe V, soit par mariage, soit par succession et testament. » Le duc d'Orléans ajoutait : « qu'il renonçait à cette couronne, aussi bien du chef de Philippe V son neveu, que de celui d'Anne d'Autriche son aïeule. » Bolingbroke exigea des formules de serments, des déclarations jurées sur l'Évangile ; l'Angleterre souhaitait toutes ces garanties, parce que les tories avaient besoin de justifier en plein Parlement les négociations qui se poursuivaient à Paris.

Ces renonciations étaient expresses et satisfaisantes pour le cabinet du comte d'Oxford, mais la difficulté d'une sanction

¹ J'ai trouvé à Madrid l'original de l'acte même de renonciation : en voici l'extrait en espagnol. « De mi proprio moto, libre, expontonea, y grata voluntad, yo D. Phelipe por la gracia de Dios rey de Castilla, etc. Por el presente instrumento por mi mismo, por mis herederos y subcesores, renuncio, abandono, y me disisto para sciempre jamas de todas pretensiones derechos, y títulos que yo o qualquiera descendiente mio, aya desde a ora, o pueda haver en qualquior tiempo que subceda en lo futuro, a la subcesion de la corona de Francia, etc. »

² Archives de Madrid (année 1712-1713).

nationale restait tout entière. Prior, l'ami et le plus intime confident de Bolingbroke, venait d'arriver à Fontainebleau avec une lettre autographe de la reine pour Louis XIV; il se joignit à Bolingbroke, et par l'entremise de Beauvilliers; on arrêta, sous l'autorisation du roi, que le Parlement de Paris serait convoqué en assemblée générale, avec les ducs et pairs en leurs sièges. Là, on ferait lecture publique des divers actes de renonciation du roi d'Espagne et des princes français; ces actes devaient être authentiquement enregistrés pour faire partie ensuite de la constitution de l'État.

Au jour indiqué pour cette solennité parlementaire, M. de Mesmes, premier président, et MM. les conseillers de toutes les chambres, en robes rouges et en belle cérémonie, se réunirent au Palais-de-Justice; à midi, après la buvette, on vit partir du Louvre et du Palais-Royal un grand cortège avec cavaliers et carrosses; c'étaient MM. les ducs de Berry et d'Orléans qui s'avançaient vers le Palais-de-Justice, suivis des ducs et pairs revêtus de leurs insignes, la plupart avec leur poitrine décorée du corbon bleu. Les princes prirent place en leurs bancs, et les pairs derrière eux ¹; quand l'assemblée eut fait silence, M. le premier président donna lecture de l'acte de renonciation des princes, et le duc de Berry s'écria: « Je le jure. » Puis vint le tour de M. le duc d'Orléans, qui prononça le même serment avec une indicible émotion; le procureur-général requit que ces pièces fussent registrées en la cour. Cet appareil

¹ Registres du parlement, ad ann. 1712. Voici le nom des ducs et pairs qui assistèrent à la séance. « Le duc de Berry, le duc d'Orléans, le duc de Bourbon, le prince de Conti, le duc du Maine, le comte de Toulouse, l'archevêque duc de Reims, Mailly, depuis cardinal; l'évêque duc de Laon, Clermont-Chatte; l'évêque duc de Langres, Clermont-Tonnerre; l'évêque comte de Châlons, Noailles; l'évêque comte de Noyon, Châteauneuf-Rochebonne; les ducs de la Trémoille, de Sully, de Richelieu, de Saint-Simon, de La Force, de Rohan-Chabot, d'Estrées, de la Meilleraie et Mazarin, de Villeroy, de Saint-Aignan, de Foix, de Tresme, de Coislin, de Charost, de Villars, de Berwick, d'Antin et de Chaulnes.

devait rehausser le pouvoir du Parlement : la royauté évitait les États-Généraux, mais elle reconnaissait une immense puissance aux grands corps judiciaires. Dès ce moment on put dire en cour que la paix était conclue entre la France et l'Angleterre ; depuis trois ans ces négociations particulières se poursuivaient indépendamment des actes officiels du congrès entre les puissances ; le véritable siège des affaires sérieuses ne fut pas Utrecht, mais Paris, Versailles et Fontainebleau. Le congrès d'Utrecht ne fut qu'une forme diplomatique, qu'une assemblée qui sanctionna les conférences intimes que l'Angleterre et la France avaient préparées.

Dans les grandes affaires politiques, ce n'est presque jamais pendant les discussions publiques que se terminent les questions essentielles, mais dans les négociations à part ; c'est ce qui se fit au congrès d'Utrecht : quand les plénipotentiaires arrivaient aux conférences, déjà la plupart des difficultés étaient résolues, et ce n'était pas dans ces débats officiels qu'on devait traiter les plus hauts intérêts. La cour de Versailles avait nommé pour ses ministres au congrès les mêmes personnages diplomatiques qui jusqu'alors avaient travaillé pour la paix aux conférences de Gertruidenberg et de La Haye, l'abbé comte de Polignac et le maréchal d'Uxelles. M. de Torcy leur adjoignit l'habile Mesnager, spécialement chargé des stipulations commerciales qui pourraient être la suite des traités politiques. L'Angleterre, qui faisait négocier activement à Paris, envoya au congrès d'Utrecht l'évêque de Bristol, prélat fastueux aimant la grande représentation et ces dépenses magnifiques qui marquent le passage de l'aristocratie anglaise ; le comte de Stráfford, ambassadeur à La Haye, lui fut adjoint par le cabinet de Londres ; ces deux négociateurs eurent pour mission expresse de correspondre avec lord Bolingbroke et M. Prior, afin que les affaires pussent se poursuivre parallèlement à Utrecht, à Fontainebleau ou à Versailles. Le représentant de l'Empire au congrès fut M. de Zinzendorff, longtemps ambassadeur d'Autriche à Paris, et qui avait paru déjà aux

conférences de Riswick; le second et le troisième plénipotentiaires furent le comte de Corsana, et M. de Kongsbruck, l'homme habile de la légation autrichienne. Les États-Généraux de Hollande avaient six ministres à Utrecht, représentant chacun une des provinces qui composaient la république; cette légation nombreuse était conduite par les deux vieux diplomates Van der Dussen et Buys, qu'on avait vus jusqu'alors figurer dans les congrès ¹. Le 13 janvier 1712, tous ces plénipotentiaires étaient réunis à Utrecht; les questions de l'étiquette et des prérogatives avaient été longtemps agitées; et sur la proposition des ministres hollandais, il fut arrêté un règlement pour la police des séances: les plénipotentiaires réunis sans distinction de rang, de tenue et de dignité, devaient s'asseoir pêle-mêle sans prérogatives. On régla également la police des carrosses, des valets et des pages; la moindre insulte était sévèrement punie: on défendait toute rixe avec la même rigueur que s'il s'agissait d'un délit commis contre l'hôtel des ambassadeurs ². Ces questions de prééminence se rattachaient à des prétentions de souveraineté; aucun des cabinets ne voulait admettre la supériorité de l'un sur l'autre. Le lieu des séances avait été choisi dans cet Hôtel-de-Ville d'Utrecht, vieux monument de l'époque des métiers; ce vaste corps de logis aux piles froides et hautes avait vu plus d'une scène de révolte au temps des gueux et des braves compagnies qui combattaient les bandes espagnoles et abattaient les saints de pierre des cathédrales; antique ville qu'Utrecht, avec sa tour si massive, qu'on la dirait de l'ère romaine ou carlovingienne! Les plénipotentiaires se trouvaient à l'aise dans la salle de l'Hôtel-de-Ville; ils y étaient

¹ Dépêches de l'abbé de Polignac, 12 janvier 1712.

² Règlement du congrès d'Utrecht, 13 janvier 1712. Pour connaître parfaitement l'histoire secrète du congrès d'Utrecht, il faut lire le rapport que firent les whigs à la chambre des lords quand ils accusèrent, sous Georges I^{er}, le comte d'Oxford et Bolingbroke d'avoir trahi les intérêts diplomatiques de l'Angleterre. (Annales parlem., ad ann. 1715.)

assis sur ce beau velours flamand si épais, si dur de tissu, qu'il y en avait pour la vie d'un honnête marchand quand il s'en faisait justaucorps et pourpoint noir ou violet. Les ambassadeurs étoient précédés de leurs pages en entrant dans l'Hôtel-de-Ville; et ces espiègles de dix-sept ans se faisaient des grimaces les uns les autres en manière d'insulte, quelle que fût d'ailleurs la défense des réglemens de police entre les plénipotentiaires accrédités¹.

La première séance du congrès se tint par un temps froid et un brouillard si intense, qu'il fallut allumer les flambeaux et cierges à midi; et les pages fermèrent les grands rideaux de serge d'Utrecht qui pendaient aux croisées de l'Hôtel-de-Ville, entre les belles peintures de Rubens. L'évêque de Bristol, le doyen des ambassadeurs, ouvrit le congrès par un discours sur la paix, et le besoin général qu'en avait l'Europe; ce discours fut silencieusement écouté par les plénipotentiaires, et l'on échangea les pleins pouvoirs afin de commencer les affaires sérieuses. L'abbé de Polignac s'était rapproché de l'évêque de Bristol pour agir de concert avec lui; mais, soit que les instructions du plénipotentiaire anglais ne fussent point assez explicites, soit que l'abbé de Polignac agit trop tôt, il ne trouva point dans le comte de Strafford cette communauté d'efforts qu'il avait espérée. L'abbé de Polignac s'en plaignit dans une dépêche adressée à M. de Torcy; le ministre la communiqua à lord Bolingbroke, en lui déclarant bien expressément que les plénipotentiaires français avaient ordre de s'entendre avec les ministres anglais sur tous les points de la négociation. Lord Bolingbroke écrivit dans ce sens à l'évêque de Bristol; dès ce moment les légations de France et d'Angleterre furent en parfaite intelligence². La première question engagée, celle d'une suspension d'armes, fut pro-

¹ « Si quelque domestique de plénipotentiaire faisait insulte ou querelle à un autre, l'agresseur sera aussi remis au maître de l'insulté. » (Règlement du congrès d'Utrecht, art. 8.)

² Dépêches, 15 février, ann. 1712.

posée par la France avant la bataille de Denain, et complètement rejetée. Les plénipotentiaires des alliés demandèrent quel était enfin le projet définitif du cabinet de Versailles ; et alors M. Mesnager lut, avec une certaine solennité de formes, les mêmes articles qui avaient été arrêtés entre les cours de France et d'Angleterre. Les plénipotentiaires français étaient sûrs par ce moyen d'avoir l'assentiment de la Grande-Bretagne, et de marcher de concert avec elle. Une telle lecture excita un vif mouvement de la part des ministres de Hollande et de l'Empire surtout. « Ce projet ne changeoit-il pas les bases primitives des conférences de La Haye et de Gertruidemberg ? » Ces plaintes étaient communes à l'Empire et à la Hollande ; les plénipotentiaires anglais, gardant le silence, ne prenaient parti ni pour la France ni pour l'alliance. Cependant une dépêche du comte de Strafford à lord Bolingbroke indiqua le mauvais effet produit par les propositions de la France : selon lui, ces propositions ne reposaient pas sur des bases assez larges et assez en rapport avec la situation des différents cabinets ; il fallait donner une extension plus grande, si on voulait arriver à un traité commun¹. En réponse aux articles de la France, les plénipotentiaires hollandais et autrichiens insistèrent pour la cession pure et simple de la monarchie espagnole, et les autres stipulations des conférences de Gertruidemberg. Pourquoi bouleversait-on des bases qu'on avait soi-même fixées ? qui pouvait autoriser la France à se séparer ainsi des promesses qu'elle avait scellées il y avait six mois à peine ? L'abbé de Polignac répliquait que la victoire avait affermi le trône de Philippe V ; la question d'ailleurs avait changé d'aspect depuis l'avènement de l'archiduc à l'Empire ; jamais la France, pas plus que l'Angleterre, ne pourrait souffrir la reconstruction de la monarchie de Charles-Quint : elle épuiserait, pour l'empêcher, son dernier homme et son dernier écu. L'empereur d'Allemagne ne pouvait être salué roi des Castilles et des deux Indes !

Toutes les ressources de la légation française reposaient sur

¹ Dépêches, avril, ann. 1712.

le concours ferme et invariable des plénipotentiaires de la Grande-Bretagne; on annonça même que le comte d'Oxford, le chef du cabinet anglais, viendrait au congrès pour prendre en mains la haute direction des conférences. A l'origine, la France avait proposé une suspension d'armes, repoussée par les plénipotentiaires anglais eux-mêmes; mais d'après les ordres du cabinet tory de la reine Anne, il fut bientôt déclaré que la Grande-Bretagne considérait une suspension d'armes comme indispensable; les alliés l'ayant refusée, l'évêque de Bristol intima, au nom de sa cour, la volonté expresse d'arrêter les hostilités. La trêve était proclamée entre la France et l'Angleterre; une dépêche de Bolingbroke l'annonça. Ce fut en conséquence des préliminaires signés à Fontainebleau que les Anglais se séparèrent de la coalition. Cet acte changeait la situation tout entière des plénipotentiaires au congrès: l'Angleterre avouait son intimité avec la France; en vain elle prétendait ne point traiter isolément des coalisés; par le fait ne s'était-elle pas rapprochée de la cour de Versailles? elle ne marchait plus sous une bannière commune. L'évêque de Bristol éludait de répondre, et dans ses magnificences éclatantes, le prélat cachait ses conférences secrètes avec le maréchal d'Uxelles et l'abbé de Polignac. Rien n'avancait dans le congrès; les cabinets sentaient que là ne se traitaient pas les affaires sérieuses; personne n'ignorait les négociations que poursuivait Bolingbroke à Fontainebleau. Aussi le congrès s'absorbait-il dans des questions accessoires, dans des difficultés de police, et l'assemblée manqua de se dissoudre sur une dispute de valets et de pages. La véritable cause de cette rupture, c'est que les diplomates s'avaient tous que les négociations réelles n'étaient pas à Utrecht, et que les tories avaient brisé la coalition par un traité secret avec Louis XIV¹.

Cependant il fallait en finir. Le contre-projet de la France différait sur les points principaux avec les contre-projets de la Hollande et de l'Empire: l'Angleterre devait prendre parti

¹ Dépêches de l'abbé comte de Polignac, Juillet 1712.

pour l'un ou pour l'autre système, elle ne pouvait constamment rester au milieu. Un courrier porta l'ordre à l'évêque de Bristol et à Strafford de déclarer « que la suspension d'armes entre les deux armées de France et d'Angleterre avoit naturellement amené des propositions de paix : ces propositions reposoient sur des bases raisonnables, et le cabinet de Londres engageoit ses alliés à les accepter dans un délai convenu, autrement les intérêts de la Grande-Bretagne la forceroient à traiter séparément avec la France, car elle ne pouvoit se sacrifier à des exigences outre mesure, et donner ses armées et son trésor pour la succès des injustes réclamations de l'Empire. » L'Angleterre ajoutait qu'elle n'admettait aucune des deux situations suivantes : 1° la réunion de la couronne espagnole à la monarchie française ; 2° la fusion de cette même couronne de Castille avec le sceptre de l'empereur d'Allemagne ; deux conditions également repoussées. La note ménageait particulièrement la Hollande, parce que les États-Généraux devaient être plus facilement détachés de la coalition pour suivre l'exemple de l'Angleterre.

Les difficultés diplomatiques portées au congrès touchaient plusieurs grandes questions : 1° la succession d'Espagne ; 2° le traité des limites entre la France et les Pays-Bas ; 3° le rétablissement de l'électeur de Bavière ; 4° une indemnité donnée à la Savoie pour la coopération qu'elle avoit prêtée à l'alliance durant la guerre. Sur la première question, les puissances n'étaient pas complètement d'accord ; la maison d'Autriche s'opposait formellement à l'avènement de Philippe V ; M. de Zinzendorff notifia « que jamais en aucun cas sa cour ne pourroit l'autoriser à traiter sur les bases d'une reconnaissance de la maison de Bourbon comme souveraine légitime des Espagnes » ; l'évêque de Bristol répondait : « qu'il ne voyoit pas ce qui pourroit désormais empêcher la reconnaissance de Philippe V ; les renonciations du roi d'Espagne et des princes de France ne permettoient plus de supposer la réunion des deux couronnes sur la même tête, le seul danger qu'on pou-

voit craindre. Au contraire, l'avènement de l'empereur à la royauté des Castilles reconstruisoit la formidable monarchie de Charles - Quint, bien autrement dangereuse que le fait, d'ailleurs accompli, de la royauté de Philippe V. »

Les États-Généraux avaient d'abord partagé les opinions de l'Empire sur la question espagnole ; mais ils s'en étaient insensiblement détachés d'après les observations de l'Angleterre. Le comte de Strafford avait pris un certain ascendant sur le négociateur hollandais Van der Dussen ; en aucun cas, et dans un traité définitif, les États-Généraux ne devaient se séparer de la Grande-Bretagne, leur bonne et vieille alliée ; si l'on faisait de communs avantages de colonies et de commerce, pourquoi la Hollande ne reconnaîtrait-elle pas Philippe V, comme l'avaient fait les tories ? Sur la seconde question, les États-Généraux devaient se montrer plus difficiles ; il s'agissait de fixer une lisière de places fortes susceptible d'opposer une résistance aux armées de France sur la frontière-nord. L'opinion de la diplomatie hollandaise se résumait en cette seule pensée : la monarchie de Louis XIV ne peut avoir au nord aucune place de guerre qui soit offensive, c'est-à-dire qui puisse servir de centre à un système d'opérations belliqueuses et envahissantes ; elle ne doit avoir que des villes défensives, pour se protéger contre toute invasion ; en conséquence, les États-Généraux, persistaient à réclamer Lille et Tournay, afin d'établir une vaste organisation de barrières militaires. Le cabinet de Versailles admettait bien le principe posé par les États-Généraux, mais il revendiquait Lille et Tournay comme se rattachant précisément à ce système défensif dont parlaient les plénipotentiaires hollandais ¹. A cette difficulté d'une limitation exacte sur la frontière des Pays-Bas, se mêlait naturellement la question de l'électeur de Bavière ; la France avait reçu des marques de dévouement de l'électeur ! il avait marché de concert avec les armées de Louis XIV, et à

¹ Les *Gazettes de Leyde* et de *La Haye* traitent toutes ces grandes questions de diplomatie (1712 et 1713).

l'origine même, son territoire héréditaire avait été confisqué et envahi par l'Autriche ; la France insistait pour qu'on l'indemnisât provisoirement au moyen de la souveraineté réelle des Pays-Bas espagnols : « Si les Hollandais craignaient la connivence de l'électeur avec la France, ils pourraient tenir garnison dans les places fortes ; n'était-ce pas là une suffisante garantie ajoutée au traité des barrières ? » La France réclamait haut les droits de l'électeur, et au cas de paix avec l'Empire, le cabinet de Versailles imposait la condition impérative du rétablissement de Maximilien dans tous ses fiefs, à savoir : la Bavière pour la branche aînée, et l'électorat de Cologne pour la branche cadette. A son tour, l'Angleterre portait un intérêt non moins vif au duc de Savoie : elle avait besoin de se créer ainsi un allié dans le midi de la France et du côté de l'Italie. Le comte de Strafford demandait d'abord que M. le duc de Savoie reçût une indemnité territoriale sur la frontière de France, et de plus, on lui céderait la Sicile ou la Sardaigne comme compensation de guerre.

A bien examiner les questions agitées au congrès d'Utrecht, toutes les parties contractantes, excepté l'Empire, n'étaient pas éloignées de s'entendre ; l'Angleterre entraînait, par la force des choses, la Hollande dans un traité spécial ; la Savoie, l'électeur de Bavière ; le roi de Prusse lui-même avaient tendance à la paix : fallait-il se sacrifier à l'ambition de la maison d'Autriche ? elle voulait faire de son empereur un roi d'Espagne ; était-il dans l'intérêt des autres puissances de la seconder ? Le comte de Strafford et l'évêque de Bristol firent de nouveaux efforts auprès de M. de Zinzendorff pour le déterminer à la signature d'une paix commune ; ils furent constamment refusés. Enfin, dans une solennelle séance, les plénipotentiaires anglais déclarèrent formellement qu'ils avaient ordre de leur cour de signer un traité séparé avec la France ; ils invitaient en conséquence les autres puissances à suivre le mouvement pacifique qui mettait fin à de longues hostilités ! après tant de sa-

¹ Dépêches du vicomte de Bolingbroke à M. de Torey, ann. 1712.

crifices. En faisant cette déclaration, les ministres anglais étaient sûrs de l'assentiment de la Prusse et de la Savoie. MM. Buys et Van der Dussen, plénipotentiaires de la Hollande, n'avaient plus que l'option ou de se jeter dans les intérêts de l'Empire et de faire la guerre à outrance, ou de signer la paix de concert avec l'Angleterre, leur intime alliée ; et ce fut à cette dernière résolution qu'on s'arrêta dans les conférences d'Utrecht. Le 11 avril 1713, dès une heure après midi, on vit dans la vaste salle de l'Hôtel-de-Ville d'Utrecht un spectacle d'une imposante majesté. Autour d'une table de bois de noyer incrustée d'ébène et d'ivoire, étaient debout une vingtaine de personnages revêtus de leurs insignes, tels que la peinture flamande et espagnole les a reproduits ; les négociateurs anglais, le comte de Strafford surtout, dans un costume brillant, son chapeau relevé par des plumes et une large émeraude enlacée dans les cordons de perles ; le maréchal d'Uxelles, non moins éclatant, avec son justaucorps de drap broché d'or et de diamants ; l'évêque de Bristol avec ces vêtements blancs qui distinguent l'Église anglicane ; enfin les plénipotentiaires hollandais, simples comme l'école puritaine et calviniste. Tous tenaient à la main une plume et leur scel ; il régnait sur ces physionomies une inquiétude mêlée de satisfaction ; à trois heures du soir, on commença la lecture des traités ; elle dura jusqu'à minuit. La signature fut apposée à des heures différentes sur les minutes qui sont restées aux chancelleries européennes. Six traités furent conclus : le premier, tout réglementaire, entre l'Angleterre et la Hollande ¹ ; le second, entre la France et l'Angleterre ² ; le troisième, avec les États-Généraux ³ ; le quatrième, avec la Savoie ⁴ ; le cinquième, avec le Portugal ⁵ ; le sixième, avec la Prusse ⁶. L'Empire seul demeurait en dehors de cette pacification.

¹ A deux heures, le 11 avril. — ² A trois heures, le 11. — ³ A une heure du matin, le 12. — ⁴ Le 11 à quatre heures. — ⁵ Le 11 à huit heures. — ⁶ Le 11 à minuit. J'ai vu l'original de ces traités à La Haye, et j'en ai trouvé une copie à l'Escurial.

Par le premier acte conclu entre les cabinets de Londres et de La Haye, on convenait spécialement d'une alliance plus intime et plus inséparable; les États-Généraux déclaraient qu'au cas où la succession protestante serait menacée en Angleterre, ils prendraient les armes à la réquisition de la reine Anne ou de ses légitimes successeurs. A son tour, l'Angleterre promettait d'assurer à tout jamais une barrière territoriale à la Hollande, de telle sorte qu'elle ne pût être troublée par l'invasion de la France. Ce traité de garanties indiquait les villes qui seraient à perpétuité dans les mains des États-Généraux. Désormais l'alliance anglo-hollandaise reposait sur le maintien de la succession protestante dans la maison de Hanovre et sur l'existence même de la Hollande comme grand État indépendant. Le second traité capital, conclu entre la France et l'Angleterre, se fondait sur des bases presque en tous les points semblables à celles qui avaient été arrêtées à Fontainebleau entre Bolingbroke et M. Torcy. Louis XIV reconnaissait la succession dans la ligne protestante de la maison de Hanovre, et si la reine Anne n'avait pas d'héritiers directs, la princesse Sophie serait appelée, et après elle le prince Georges. Le roi donnait sa parole qu'il ne permettrait jamais « que celui qui avoit pris d'abord le titre de prince de Galles, puis de Jacques III, habitât une province de son royaume, même la plus éloignée. » Le roi s'engageait aussi à n'autoriser ni conjurations ni complots contre la couronne et le Parlement d'Angleterre. Comme réciprocité, la reine Anne saluait Philippe V roi d'Espagne et des Indes. Des traités de commerce assuraient la libre navigation en Europe et dans les États d'outre-mer; on stipulait, comme à Fontainebleau, le rasement de Dunkerque, la cession de Terre-Neuve, de la baie d'Hudson, de l'île Saint-Christophe. L'Angleterre prenait sous sa garantie toutes les clauses relatives au Portugal qui concluait une convention de commerce avec la France¹. Dans le traité avec la Hollande, il était stipulé que la maison d'Autriche aurait la souveraineté des

¹ L'original de ce traité est aux affaires étrangères, 1713,

Pays-Bas espagnols, pour servir de barrière contre la France, sauf les districts qui appartenait à la Prusse, et une terre de 30 mille écus de revenu au profit de la princesse des Ursins. Les États-Généraux restituèrent au roi Lille, Béthune, Aire, Saint-Venant, toute cette ligne de forteresses qui défendaient les frontières de France; et à son tour, le roi s'engageait à obtenir de l'électeur de Bavière une renonciation expresse à la possession des Pays-Bas. Provisoirement, les troupes hollandaises conservaient garnison dans les villes cédées à l'Autriche; les États-Généraux recevaient les mêmes avantages commerciaux que l'Angleterre dans les colonies espagnoles. Il était bien expressément entendu que jamais la France ne pourrait être traitée en nation privilégiée dans les États de Sa Majesté Catholique; le commerce des deux nations devait se trouver sur un pied de parfaite égalité. Avec la Prusse, il était arrêté que le traité diplomatique et religieux de Westphalie tiendrait son plein et entier effet; le roi reconnaissait les stipulations protestantes de ce traité; il saluait le titre de roi dans l'électeur de Brandebourg, en même temps que sa souveraineté princière sur Neufchâtel en Suisse. En échange, le roi de Prusse cédait à la France la principauté d'Orange et ses contenus, les deux seigneuries de Châlons et de Châtillon en Bourgogne. Toutefois les habitants restaient libres de vendre leurs biens et de se retirer dans les États de S. M. Prussienne, qui conservait les armes et le blason d'Orange. Un traité annexé portait que pour le présent et l'avenir on donnerait au nouveau roi de Prusse le titre de *Majesté*¹. Dans son traité avec la Savoie, la France s'engageait à restituer le comté de Nice et toutes les terres qui en dépendaient; le versant des Alpes devait servir de limites, de telle sorte que le point extrême des deux frontières serait déterminé par les eaux pendantes; le duc de Savoie prenait possession de la Sicile. La renonciation des princes français à la couronne de Castille ouvrait pour le duc de Savoie un droit légitime à la succession d'Espagne; le traité re-

¹ Archives des affaires étrangères, ann. 1713.

connaissait ce droit, à l'exclusion même de la branche d'Orléans, qui du reste y avait déjà renoncé.

Tous ces grands traités signés à Utrecht allaient constituer le code diplomatique; l'Autriche seule n'y avait pas pris part; elle voulait se hasarder encore sur les champs de bataille. Il a été essentiel de parfaitement résumer les causes qui amenèrent la pacification d'Utrecht. Si l'on se reporte à l'*ultimatum* de 1709 et 1710 à La Haye et à Gertruidenberg, on doit constater le pas immense qu'avait fait la France; on était parti de cette double base: « point de Bourbons en Espagne, restitution des conquêtes depuis les traités des Pyrénées et de Munster. » Et l'on arrivait à Utrecht à une paix qui, maintenant Philippe V sur le trône, assurait une bonne frontière à la France, et laissait en suspens la question de l'Alsace. Il y avait deux ans à peine que toutes les puissances étaient d'un accord commun pour agir contre la France, et aujourd'hui le cabinet de Versailles les avait séparées les unes des autres, et obtenait des traités spéciaux de chacune d'elles. Quelle était la cause de ce changement? L'histoire vulgaire, je le répète, recherche de petits accidents de cour; le grand motif fut dans la révolution ministérielle de l'Angleterre, qui fit passer la direction politique aux mains des tories: les whigs et Marlborough étaient partisans de la guerre; ils succombèrent dans les élections; le Parlement et la nation se prononcèrent pour la paix; la France la conclut particulièrement avec l'Angleterre¹. L'habileté de la France fut de changer l'aspect de la coalition, de la briser par des concessions bien faites, et d'amener le centre des affaires sous sa main. En envisageant de cette manière le congrès d'Utrecht, on ne s'explique pas la solennité

¹ Pour conserver toute l'exactitude diplomatique, je dois dire qu'on ne trouve pas la signature de l'abbé comte de Polignac sur l'original du traité d'Utrecht; l'abbé venait d'être créé cardinal *in petto*, le 10 février 1713, sur la recommandation de Jacques III (le prétendant); il crut dans les convenances de s'abstenir d'un traité qui forçait le jeune Stuart à s'éloigner de la France.

que l'histoire a réservée aux actes des plénipotentiaires; les négociations publiques ne sont que la ratification des traités convenus à Fontainebleau. Le congrès d'Utrecht ne fit pas plus la paix que Denain ne finit la guerre!

CHAPITRE X.

ÉTAT DES GOUVERNEMENTS ET DES PARTIS JUSQU'À LA MORT DE LOUIS XIV.

Situation des Cévennes. — Projets successifs de soulèvement. — Les réfugiés à l'étranger. — Le marquis de Miremont. — Guiscard. — Les huguenots au congrès d'Utrecht. — Intervention de la Prusse et de l'Angleterre. — Opinions catholiques. — Les jésuites. — Mort du P. La Chaise. — Letellier. — Les jansénistes. — Saint-Séverin. — Port-Royal. — La bulle *Unigenitus*. — Concile d'évêques. — Le cardinal de Noailles. — Enregistrement au parlement. — Négociation avec l'empire. — Traité de paix de Rastadt. — Les classes. — Les lois et l'administration publique. — Grandeur et mort de Louis XIV.

1704-1714.

Les provinces de France sortaient de la tourmente; plus d'une sédition avaient signalé les périodes de pénurie et de disette. A la fermeté du gouvernement de Louis XIV, à cette forte unité partout triomphante, on devait le rétablissement de l'obéissance et de l'ordre politique. Les Cévennes, après la pacification du maréchal de Villars avec Cavalier, n'avaient plus offert un caractère menaçant; quelques bandes isolées parcouraient encore les montagnes du Vivarais. Plus d'une fois on avait voté des subsides à Londres ou à La Haye pour préparer la révolte des paysans calvinistes¹. Des agents secrets

¹ Je trouve à la date du 30 septembre 1704 une délibération des États-Généraux à La Haye, qui autorise Nicolas Clignet, maître de postes à Leyde, à faire parvenir aux camizards, par le marquis d'Arzeliers, ministre d'Angleterre à Genève, 10,000 florins, afin de les encourager autant qu'il sera possible. (Archives de La Haye, ann. 1704.)

arrivaient de Genève ou de la Hollande pour favoriser la prise d'armes des camisards; les fils des *anciens gueux et communaux* d'Anvers soutenaient la rébellion des montagnards du Languedoc, de leurs frères ardents des Cévennes et du Vivarais. C'étaient surtout les émigrés, les religionnaires fugitifs, qui entretenaient en France cet esprit d'insubordination; le plus actif et le plus intrigant de tous, le marquis de Miré-**mont**, se disait Bourbon d'origine par la bâtardise des Conti¹; il vivait à La Haye, et s'était posé comme le banquier et le faiseur d'affaires des huguenots et des mécontents de la France. Par le marquis de Miré**mont**, les insurgés correspon-**daient** avec le cabinet de La Haye, comme par le marquis de Guiscard ils conservaient des intelligences avec les ministres du parti whig. Le marquis de Ruvigny (lord Galloway), également réfugié, commandait les armées britanniques en Espagne, et le marquis de Saissans, qui envahit le Languedoc à la tête des coalisés, était l'enfant même de cette province. Quand il y débarqua à la tête de ses régiments anglais, il rappela aux dames languedociennes ses galanteries, et en style tout gentilhomme, il conviait les demoiselles à assister aux fêtes et carrousels qu'il comptait donner à Cette, à Agde et à Béziers pendant l'occupation anglaise². Les réfugiés agissaient constamment à l'étranger contre Louis XIV; ils avaient à venger une vieille rancune religionnaire. Dès les premières démarches pour la paix avec l'Angleterre, la plus vive opposition vint de la part de ces émigrés: quelle place leur réservait-on dans les conférences d'Utrecht? Allait-on stipuler pour eux une amnistie générale? rentreraient-ils dans leurs biens? les

¹ Louis-Armand de Bourbon, marquis de Miré**mont**.

² Le marquis de Saissans, à la tête des Anglais, écrivait à un bourgeois de Béziers: « Je vous prie de rassurer les habitants de notre ville, afin que si j'allois de ce côté-là, ils soient persuadés d'avance qu'ils n'ont aucun dommage à craindre des troupes que je commande. Je n'ai nulle volonté de nuire aux peuples de cette aimable province; les dames d'Agde, qu'on m'a dit être allées à Béziers, peuvent revenir chez elles

calvinistes obtiendraient-ils la liberté de conscience ? Telles étaient les questions que les réfugiés adressaient aux ministres des grandes puissances ; impitoyables et bruyants adversaires de cette France qu'ils avaient quittée sous le prétexte de la persécution , ils marchaient à la tête des ennemis. Cette haine était allée si loin, que le marquis de Guiscard, accusé de trahison, avait tenté d'assassiner le comte d'Oxford (M. Harley) ; blessé au moment de cet attentat¹, le marquis de Guiscard succomba sous ses blessures : ainsi le fougueux gentilhomme du Rouergue, émigré de sa province, et qui avait cherché à la soulever, était allé finir ses jours par un assassinat sur la terre étrangère. Tous les plans de guerre et d'insurrection sortaient de cette école des réfugiés ; les émigrés calvinistes se livraient à mille invectives contre Louis XIV. Il y eut alors une brochure curieuse publiée sous ce titre : *La Loi du Talion*. Les réfugiés demandaient que les nations en majorité calvinistes suivissent un même système de rigueur à l'égard des catholiques, et qu'en représailles les papistes fussent chassés simultanément de la Prusse, de la Hollande et de l'Angleterre².

Dans cet état d'exaspération, les réfugiés durent être fortement affectés quand ils apprirent que les grandes puissances de l'Europe étaient prêtes à conclure à Utrecht un traité définitif pour la pacification générale ; allaient-ils être abandonnés ? n'avaient-ils pas prêté appui à la coalition ? Le marquis de Miremont fut l'interprète de ces craintes auprès des États-Généraux qui promirent l'intervention commune des cabi-

en toute sûreté avec leurs effets ; vous pouvez les assurer qu'elles y seront respectées par un grand nombre d'officiers polis et fort bien faits. Au reste, on veut me régaler ici d'une joute, le 3 du mois prochain ; les dames de Béziers y peuvent venir. Si ma présence leur fait de la peine, je me priverai de ce plaisir-là, et ne serai point de cette fête. » (Lettre autographe, Mémoires mss. sur le Languedoc.)

¹ Annales parlementaires, ad ann. 1710.

² J'ai cette petite brochure en français. Londres, ann. 1705.

nets pour solliciter une amélioration dans le sort des calvinistes en France. Le roi de Prusse surtout, le chef de la réforme dans l'Empire, profita des conférences d'Utrecht pour écrire à la reine Anne, afin qu'elle fit directement une démarche auprès de Louis XIV¹.

Il faut s'élever par la pensée jusqu'à la grandeur et la fierté de Louis XIV, à cette volonté tenace de ramener tout au pouvoir et à la nationalité, pour comprendre que de telles démarches devaient le blesser. Les pouvoirs forts aiment l'unité d'opinion et d'administration ; la conduite des réfugiés s'attaquait au système monarchique de Louis XIV. Plus les huguenots se confondaient avec l'étranger, plus le roi éprouvait pour eux de la répugnance ; ce n'étaient plus de simples sujets sollicitant un pardon, mais des rebelles qui avaient mêlé leurs mousquets et leurs épées aux drapeaux des ennemis de la patrie. Cependant la requête était présentée par la reine Anne, dont le roi avait tant besoin pour les négociations ; Bolingbroke et tous les ministres tories sollicitaient cette faveur du roi de France comme un moyen d'affermir leur cabinet en face du parlement. Louis XIV, par ce motif, se résolut à faire une concession ; ceux d'entre les calvinistes qui étaient aux galères furent élargis ; mais à la charge expresse qu'ils quitteraient sur-le-champ le royaume, et iraient s'établir en dehors

¹ Voici le texte de la lettre écrite par le roi de Prusse à la reine Anne : « Madame ma sœur, étant pleinement assuré que Votre Majesté ne peut manquer d'être très-sensible à la misère incxprimable des pauvres protestans réformés de France, qui sont condamnés aux galères, renfermés dans les cachots, et qui gémissent en d'autres endroits sous le joug insupportable du papisme, et dont la vie est dix fois pire que la mort même, j'espère que Votre Majesté prendra en bonne part que je la prie et conjure de la manière la plus sérieuse qu'il lui plaise encore de faire ses derniers efforts pour obtenir de Sa Majesté Très-Chrétienne, par la paix prochaine, la délivrance de ces pauvres gens opprésés. » En 1815, le cabinet de Berlin intervint très activement auprès de Louis XVIII en faveur des protestants dans le Languedoc. Voyez mon *Histoire de la Restauration*.

des frontières; ce fut la seule indulgence¹. Aux temps de crise, la première condition de force, c'est qu'il n'existe pas dans la société des opinions d'intelligence avec l'étranger.

Toute la politique de Louis XIV tend à l'unité, et c'est ce qui explique encore sa ferme conduite dans l'affaire des jansénistes et de la bulle *Unigenitus*. Les jansénistes se composaient de gens honnêtes, probes, mais de cette sévérité rigide qui ne pactise jamais avec la faiblesse de notre nature; comme ils partaient de l'idée que tout vient par la grâce, c'était par la prière, la macération, le jeûne, qu'ils cherchaient cette volonté du Christ qui les dispensait de liberté dans les actions humaines. Non loin de la rue Saint-Jacques, on voyait une petite et vieille église du xiv^e siècle, sous l'invocation de saint Séverin; elle n'était pas étendue, sa façade était simple, ses murs nus presque comme un prêche, ses piliers bas, ses ogives étroites et mesquines; aussi les ennemis de la secte de Jansénius ne manquaient pas de dire que l'architecture de Saint-Séverin était resserrée comme le crâne d'un janséniste. Là, vous voyiez accourir en foule ces hommes pieux à la physionomie sévère, à la mise modeste, au chapeau avec large bord, comme les puritains, sans luxe, sans ostentation; on priait, on lisait l'Écriture; rarement on s'approchait de la communion à la table sainte; le principe était l'état de grâce: or, cet état ne s'acquerrait que par des sacrifices et des prières perpétuelles; la fréquence des communions pouvait devenir un sacrilège. Beaucoup méditer sur soi, comme les vieux philosophes et les pères de l'Église, agir peu et bien, telles étaient les maximes des jansénistes, professées par les plus zélés sectateurs à Saint-Séverin, sous ses bienheureux diacres attachés à la paroisse.

A l'encontre de cette école, les jésuites devaient rattacher les esprits élégants, doux, timidement jetés dans la vie; ces caractères croyants et faibles, aimants et secourables, les

¹ Edit du roi, 17 janvier 1713, qui met en liberté cent trente-six galériens.

jeunes hommes qui se couvrent de fleurs, la jeune fille qui pleure sa faiblesse et s'y laisse doucement aller, le courtisan que l'ambition entraîne, le roi qui a besoin de tant de force dans le commandement et de tant de pardon pour les fautes de son pouvoir. Les jansénistes, au contraire, appelaient à eux les esprits exacts, mathématiques, les énergiques logiciens de la morale catholique, les consciences sévères, sombres, tourmentées par la vie; le jansénisme convenait souvent aux âmes désabusées, à ces imaginations agitées de grands doutes, ou à ces cœurs froids, secs, sans entrailles pour pardonner aux autres et à soi-même.

Cette différence d'écoles explique très bien les succès des jésuites auprès du monde et de la cour; on aimait l'indulgentia morale qui conciliait le salut avec cette vie de faiblesse et d'entraînement que Dieu a laissée au cœur de l'homme. Le père La Chaise avait conquis un ascendant profond sur Louis XIV; c'était une tête politique sous les apparences de la simplicité et de la candeur; le père La Chaise, avec sa philosophie un peu riieuse, avait gagné la confiance du roi, qui le consultait sur toutes les affaires ecclésiastiques et les cas de conscience. Il avait son appartement au château de Versailles, mais il vivait souvent dans un petit oratoire qu'il s'était construit au milieu d'un jardin au-delà de Ménilmontant, il y cultivait ses arbres fruitiers, ses marais pleins de légumes printaniers, de fraises d'Orient, de belles pêches de Bagdad, et de ces poires d'Angleterre, dont la culture avait été importée en France par Jacques II; puis tous les trois jours il venait à Versailles, et le vendredi surtout, où, selon la vieille coutume de saint Louis, il se tenait conseil de conscience. Le père La Chaise mourut en fonctions et très regretté du roi; il avait eu à subir les années fougueuses du monarque, ces temps d'amour, d'ivresse et de conquêtes où la parole du repentir se fait si difficilement entendre; il avait plus d'une fois cherché à réveiller au cœur du roi adultère cette pensée de salut que les jeunes âmes repoussent, et qui vient à la vieillesse seule avec

son effrayant cortège de mort et d'éternité¹. Confident du roi pour son mariage avec madame de Maintenon, il avait approuvé le monarque dans sa résolution de ramener l'unité politique par la révocation de l'édit de Nantes. Lorsque les caractères, même les plus indulgents et les plus timides, sont fortement convaincus de certaines doctrines, ils marchent à la persécution sans remords et par conscience : aux temps de partis, il n'est pas toujours besoin d'être cruel pour faire des cruautés!

Après la mort du père La Chaise, le roi choisit son confesseur également dans l'ordre des jésuites. Le père Letellier obéit à son général en acceptant ce haut et pénible emploi ; c'était un prêtre austère, à l'aspect dur, maladif, comme ces physionomies de cardinaux du xvi^e siècle, telles que l'école de la peinture espagnole et flamanda nous en a laissé des modèles dans ses teintes noires et marquées. La société des jésuites l'avait ainsi désigné, parce qu'à cette dernière époque du règne de Louis XIV on devait agir avec force et ténacité sur l'esprit du roi vieilli ; autant il fallait un confesseur doux et ployant à ces jours de jeunesse et de passions où le caractère impétueux de Louis XIV eût tout brisé, autant il fallait un homme ferme, rude, inflexible à ces temps de décrépitude et de faiblesse où les terreurs de la mort saisissent l'âme d'un vieillard. Le père Letellier venait du peuple, de la classe des paysans, et lorsque le roi lui demanda s'il était de la famille du chancelier et de Louvois, Letellier répondit qu'il n'avait pas cet honneur, et qu'il était issu d'une race de laboureurs de père en fils. Belle et démocratique institution catholique que celle d'un confesseur près d'une royale tête toute-puissante ! Le confesseur, enfant du peuple, était placé auprès du monarque comme le censeur de la vieille Rome. Quand toutes volontés s'abaissaient devant le roi, un pauvre paysan revêtu de la robe de prêtre venait arrêter l'enivrement de la puissance, et lui parler de l'éternelle loi d'égalité

¹ La mort du P. La Chaise est du 20 janvier 1709.

en face de la mort. Le père La Ghaise, par la révocation de l'édit de Nantes, avait préparé l'unité politique et religieuse dans le royaume; le père Letellier se donna la mission de ramener cette unité au sein du catholicisme même. Ce fut là l'origine des démarches du conseil contre le jansénisme, opinion qui prenait une certaine consistance dans la société. Il est des époques agitées où toute opinion devient un parti; aux temps difficiles de l'invasion en France, le jansénisme s'était mêlé à la résistance parlementaire, la cabale se liguait avec l'opinion inquiète du jansénisme et aux réfugiés de Hollande trahis à la patrie; ce n'était point une école avancée, mais une école remuante; souvent les passions confondent l'opposition et la libéralité des principes, choses fort différentes: une opposition peut être très arriérée dans les voies immenses de l'intelligence humaine, tandis qu'un pouvoir marche dans ces nobles voies. Les mécontentements du jansénisme étaient arrivés jusqu'au roi; une des ambitions de Louis XIV, c'était non seulement de dominer les faits de la société, mais encore les opinions de tous. Les jansénistes s'étaient violemment séparés des jésuites; un mandement haineux du cardinal de Noailles avait interdit aux disciples de saint Ignace la prédication et la confession dans le diocèse de Paris; c'était en vain que le roi avait souhaité que cet interdit fût levé.

Le manifeste des jansénistes était le livre du père Quesnel sur *la grâce*; les propositions de ce livre rattachaient le libre arbitre de l'homme à la grâce du Christ; toutes les actions étaient subordonnées à la prescience de Dieu. « Nulle bonne œuvre n'est, sans l'amour du Seigneur, » telle était la maxime fondamentale du père Quesnel, d'où résultait une sorte d'annulation dans l'énergique puissance de la volonté. Ce livre, alors dans toutes les mains, agitait toutes les consciences: il faut se rappeler que le père Quesnel appartenait à l'école des réfugiés; il habitait la Hollande, ses amitiés étaient parmi les gentilshommes et les mécontents qui prenaient les armes

contre Louis XIV et la monarchie ; ses doctrines entraient comme auxiliaires dans la coalition de l'étranger. Les questions religieuses se mêlaient aux intérêts politiques, et le livre du père Quesnel était un de ces pamphlets qui troublaient les masses, et préparaient les esprits à une révolution d'idées. Il fallait obtenir sa suppression. La première rigueur de la puissance royale envers le jansénisme, fut la destruction de Port-Royal des Champs, solitude méditative qui avait vu Nicole, Pascal, magnifiques intelligences du parti janséniste. Au pied d'une verte colline, dans un vallon isolé du monde, vivaient quelques hommes de vertu austère, mais liés avec le parti des mécontents et des étrangers ; cette solitude était visitée par les hauts gentilshommes de la cabale : on ne s'opposait point aux actes matériels du gouvernement royal, mais on faisait entendre mille plaintes jalouses, et au moment de l'invasion fallait-il souffrir cette réunion d'hommes qui reconnaissaient pour leur chef et leur écrivain un réfugié en Hollande, le père Quesnel ? Port-Royal des Champs fut supprimé et réuni à Port-Royal de Paris ; en même temps un ordre de M. d'Argenson dispersa dans divers monastères les religieuses affiliées à Port-Royal, femmes têtues et parleuses qui critiquaient la politique du roi ; ces religieuses, insurgées pour le livre du père Quesnel, changeaient la prière sainte et fervente en des disputes sur la grâce ; vieilles querelleuses, elles ne mettaient pas de cesse à leurs déclamations contre l'autorité pontificale de Rome, le père Letellier et le roi ; on les sépara pour qu'elles fussent rendues à cet isolement qui est la première condition de la vie monastique. Cette mesure se fit régulièrement par un mandement de l'archevêque de Paris, chef de la juridiction diocésaine.

Cependant la question du jansénisme n'était point finie ; le pamphlet religieux du père Quesnel, reproduit sous mille formes, répandu parmi les parlementaires, était devenu comme la profession de foi d'un grand parti. Le conseil de Versailles devait en obtenir la condamnation par l'autorité souveraine

du pape; ensuite l'interdiction prononcée contre les jésuites pour les prédications et les confessions dans le diocèse de Paris n'était-elle pas un acte de violente opposition contre le roi, que les pamphlets accusaient de s'être initié aux jésuites? n'était-ce pas dans le parti janséniste qu'on disait et répétait que Louis XIV était jésuite profès et en robe courte? n'avait-on pas écrit qu'au jour de Pâques, le père Letellier avait fait communier le roi un papier à sa main, acte d'admission et d'affiliation aux idées de la compagnie de Jésus? Ces bruits circulaient dans toutes les réunions jansénistes; dès lors, interdire aux jésuites l'exercice de leur ministère dans le diocèse de Paris, n'était-ce pas blesser le roi lui-même par une de ces mesures qui allaient droit à l'insulte de la couronne et bravaient son pouvoir? Louis XIV, jaloux de maintenir l'unité de sa puissance, s'adressa au pape Clément XI pour obtenir la condamnation du pamphlet du père Quesnel; on ne sait pas assez tout ce qu'un livre peut jeter d'embarras et de difficultés dans une situation politique; le roi suivit avec sollicitude les négociations avec Rome. Clément XI comprit la nécessité d'un acte de souveraineté catholique contre les doctrines de Quesnel; satisfait de la marche ferme et décidée de Louis XIV, il accéda aux désirs de l'ambassadeur en lançant la bulle *Unigenitus*²; sa forme était absolue; Clément XI condamnait les maximes du père Quesnel, sans en excepter une seule proposition. Un premier triomphe était ainsi obtenu la cabale et le cardinal de Noailles qui avait approuvé contre quelques maximes de Quesnel; le roi interpella le prélat en vain, il prononça son exil, et quand il fut rappelé à Versailles, Louis XIV lui dit: « Est-ce que, monsieur le cardinal,

¹ Les pamphlets huguenots accusèrent le roi de s'être initié aux doctrines et aux opinions des jésuites; sans s'affilier aux jésuites, le roi avait senti qu'il fallait s'appuyer sur le parti catholique qui lui prêtait des forces contre les réfugiés, et voilà pourquoi il se plaça au centre du jésuitisme, la grande organisation de l'Eglise.

² La bulle *Unigenitus* est sous la date du 8 septembre 1713.

vous voudriez avoir un parti ? » Le souvenir du cardinal de Retz et de l'époque frondeuse agitait ces têtes de la cabale, du jansénisme et du Parlement. Ces difficultés arrivaient dans les temps d'une invasion désastreuse, où tout semblait tourner contre la monarchie de Louis XIV.

La bulle *Unigenitus* fut publiée au moment où la paix d'Utrecht mettait à la disposition du roi les forces de la monarchie; la cour de Versailles pouvait dès lors agir plus activement pour réprimer les partis à l'intérieur; on devait désormais faire accepter cette bulle par les évêques et les Parlements, les deux autorités compétentes dans tout ce qui touchait aux questions religieuses. L'obéissance des évêques pouvait-elle être refusée? les vraies doctrines catholiques n'admettaient pas de pouvoir au-dessus du souverain pontife. Mais il était né dans le xv^e siècle une secte mixte qui voulait concilier l'infaillibilité de Rome et les droits de chaque Église nationale; un grand nombre d'évêques étaient partisans du système désigné sous le nom d'Église gallicane, et ces évêques ne recevaient les bulles qu'avec certaines restrictions. Le roi convoqua une sorte de concile des évêques résidant à Paris, pour leur soumettre la bulle *Unigenitus*; quelques-uns refusèrent de l'accepter dans tous ses termes; la majorité se plaça dans les opinions du roi; un ordre du conseil enjoignit à la Sorbonne de l'enseigner. La résistance fut inutile, le pouvoir voulut être obéi, sa volonté fit loi.

Il en fut de même pour le Parlement; la majorité de Messieurs était dévouée aux opinions de Jansénius; plus d'une fois présidents et conseillers allaient le dimanche entendre solennellement l'office à Saint-Séverin; nul ne se serait permis la fréquence de la communion; tous désiraient l'état de grâce, et voulaient constamment s'y tenir. Messieurs de la grand'chambre ou des Tournelles avaient dans leur vieille bibliothèque en noyer le livre de Quesnel, et le feuilletaient silencieusement, souvent avec enthousiasme. Si le Parlement avait été libre de ses suffrages comme aux temps de Bignon,

du brave conseiller Broussel et des frondeurs, il eût certes repoussé la bulle *Unigenitus*, si contraire aux libertés de l'Église gallicane, dont Dupuy avait écrit l'histoire dans ses cinq gros in-folio ; mais toute indépendance parlementaire était alors anéantie ; le seigneur roi ne permettait pas la plus petite remontrance sur les ordres de sa volonté ; il fallait enregistrer sans mot dire, comme simple mémoire de date les actes de la royauté. Quand la bulle *Unigenitus* vint à la cour, il y eut plus d'un murmure sur les sièges ; on fit entendre plus d'une plainte, mais la lettre de cachet était expresse ; elle était scellée selon le bon plaisir. Ferait-on des remontrances au roi ? elles seraient rejetées comme toutes celles qu'on avait faites jusqu'à ce jour ; lorsque M. l'avocat général Joly de Fleury requit l'enregistrement de ladite bulle, le Parlement en passa par la volonté du roi ; on voyait sous leur mortier les physionomies mécontentes de ces présidents et conseillers ; les plus hardis exigèrent que l'enregistrement ne dit pas le mot UNANIME : un bon nombre avaient protesté.

Depuis ce moment, toutes les questions de police intérieure dans la monarchie se rattachèrent à l'exécution de la bulle *Unigenitus*, et à la constitution qui en fut la conséquence. Cette bulle suscita bien des résistances, elle appela des mesures de rigueur violentes ; le clergé fut partagé en deux fractions : la cabale se jeta dans le jansénisme : le pouvoir royal adopta l'unité catholique, la pensée d'obéissance absolue de l'école des jésuites. Il y eut des persécutions contre les jansénistes, parce qu'ils se mêlaient aux idées de rébellion morale. On ne comprend pas aujourd'hui ces querelles pour des sentiments et des opinions qui n'ont plus cours ; mais, à toutes les époques, le pouvoir et l'opposition se placent sous l'empire de certaines formules qui deviennent les discussions dominantes dans la société. La bulle *Unigenitus* fut le principe de l'autorité ; le jansénisme exprima la résistance : quand on poursuivait les partisans du père Quesnel, le but était de briser le parti des mécontents qui avait armé l'étranger contre la

France. Le jansénisme était ménagé par les ennemis coalisés, par les huguenots et les réfugiés ; ils le considéraient comme une opinion mixte entre la réforme et le catholicisme, espèce de tiers parti qu'on voulait s'attirer ; les pamphlets hollandais faisaient l'éloge de la petite Église ; on avait espérance sur elle pour seconder un mouvement parlementaire favorable à la liberté publique, hautement annoncée par la coalition comme le terme de ses efforts contre Louis XIV ! On s'explique dès lors la persécution. A moins qu'un pouvoir ne soit insensé, la persécution a toujours un but, une pensée ; on ne persécute que ce qui est redoutable ! Et tout n'était pas fini pour la paix en France.

Les plénipotentiaires allemands au congrès d'Utrecht n'avaient pris qu'une part indirecte à ces conférences diplomatiques. Le contre-projet du comte de Zinzendorff différait trop des bases posées par les ambassadeurs de France et d'Angleterre, pour que les envoyés de l'Empire intervinsent comme partie contractante au traité d'Utrecht ; l'empereur voulait joindre à la boule d'or, à l'épée de Charlemagne, la couronne de Castille, tandis que la France, la Hollande et l'Angleterre admettaient la légitimité de Philippe V, roi d'Espagne et des Indes : en conséquence, M. de Zinzendorff se retira tout à fait du congrès, se refusant à signer aucun des protocoles conclus dans les conférences. L'Empire restait donc en hostilité contre la monarchie de Louis XIV. Après le combat de Denain, une noble fierté avait brillé au front de la gentilhommerie de France ; elle avait repris cette attitude mâle et belliqueuse des temps de la jeunesse de Louis XIV, alors qu'elle sortait des troubles civils de la Fronde. Villars avait donné le signal d'une marche en avant, et les Impériaux s'accoulaient sur le Rhin. La guerre s'était portée dans l'Alsace ; la suspension d'armes et la paix avec la Hollande et l'Angleterre préservaient la frontière-nord ; le maréchal de Villars pouvait donc disposer de toutes ses forces dans l'est. Les bords du Rhin étaient bien connus au maréchal ; il aimait ces

campagnes fleuries de la Souabe, ces villages si gais, si verdoyants de la rive droite ; ces montagnes boisées qui couronnent la Forêt-Noire jusqu'à Baden, beau vallon aux eaux merveilleuses, où tout respire le plaisir et la vie ! Le maréchal de Villars porta son quartier-général à Strasbourg, cité forte, que la coalition voulait naguère démanteler, tandis que le prince Eugène se concentrait autour de Stuttgart, la ville des cigognes aux ailes grisâtres : heureux présage quand au printemps on les voit s'abattre sur les grands toits délivrés de neige à Ulm ou à Rastadt.

Les Impériaux commencèrent un mouvement en avant sur Manheim ; l'armée d'Italie avait rejoint le corps du prince Eugène ; avec ces forces réunies on pouvait livrer bataille ; le maréchal de Villars ne la craignait pas, et à son tour il ordonna au maréchal de Bezons d'assiéger Landau, alors défendu par le prince Alexandre de Wurtemberg. Plusieurs assauts furent donnés, et la vaillante noblesse allemande résista sur la brèche avec sa valeur accoutumée. Landau, courageusement attaqué, se rendit au maréchal ; point d'appui important pour se frayer un passage sur la rive droite du Rhin, projet hardi conçu par le maréchal de Villars, qui voulait porter le théâtre de la guerre en Allemagne. Villars occupait le prince Eugène par des marches et des contre-marches ; tout à coup, par une nuit obscure, les Français passèrent le Rhin entre Kehl et Fort-Louis ; on avait simulé un mouvement sur Mayence, tandis que toute l'armée se rangeait en bataille sur la rive droite, étendant ses ailes dans la Souabe. Le siège de Fribourg fut résolu ; la ville fut emportée comme Landau l'avait été, et les Français restèrent maîtres aussi de cette Forêt-Noire, antique pays de traditions, que l'on ne traverse jamais sans rêver aux grandes aventures chevaleresques, aux fées, aux enchanteurs, à ce peuple fantastique que les chroniqueurs avaient jeté dans les silencieuses retraites des Ardennes et de la Forêt-Noire : magnifique spectacle que ces forêts immenses, épaisse chevelure du géant de la terre, dont les Alpes

sont les ossements! Les succès de cette campagne étaient jusqu'ici pour la France; l'armée mettait à contribution tout le pays jusqu'à Stuttgart. Le maréchal de Villars aimait ces excursions dans les pays neufs; il était un peu avide d'argent de son naturel, et ces villes allemandes, si opulentes, étaient faciles pour le paiement des subsides de guerre! Le plan du maréchal était hardi: il voulait encore une fois porter les batailles dans l'électorat de Bavière, où le peuple se montrait mécontent du gouvernement autrichien. La cour n'approuvait pas cette courageuse pointe, parce qu'elle savait la France épuisée et que toutes les pensées étaient alors à la paix; la guerre, même extérieure, fatiguait les esprits; on n'en voulait plus. Fallait-il de nouveau s'exposer aux chances d'une bataille sur le Danube? une grande leçon n'avait-elle pas été reçue à Hochstedt? devait-on compromettre la sûreté de l'armée?

M. de la Houssaye, intendant de l'Alsace, reçut ordre de communiquer des propositions de paix au baron de Hundheim, ministre du grand-duc palatin, et par l'organe de ces deux intermédiaires, il fut convenu que le maréchal de Villars et le prince Eugène auraient une entrevue militaire à Rastadt pour préparer les bases d'un traité définitif entre la France et l'empereur¹. Quand on a quitté Baden, sur la route de Carlsruhe, jolie cité toute neuve, monotone de formes, avec ses maisons blanches et alignées, vous voyez Rastadt, le petit bijou de la Souabe; là le prince Eugène et le maréchal de Villars durent se réunir en la maison de ville pour conférer des conditions de la paix entre la France et l'Empire. Le rendez-vous fut ponctuellement tenu; ces deux grands hommes de guerre avaient désir de se voir, de se toucher pour ainsi dire. Villars avait alors soixante-un ans; sa figure, sans être belle, avait gardé les traits saillants de la race noble, cette physionomie mâle et hardie qui l'avait fait distinguer dès sa jeunesse, même par la prude madame Scarron; sa large perruque descendait

¹ Dépêches de M. de La Houssaye. Juin 1713.

en flots noirs sur son habit de drap d'or, et se mêlait aux iusignes de l'ordre du Saint-Esprit; le maréchal de Villars conservait dans les camps ces formes polies, souvent fanfaronnées, de la noblesse française. Le prince Eugène avait dix ans de moins que Villars; ses traits se mélangeaient de Savoie et de Soissons, comme le blason des Carignan et des Mazarin; il avait la parole facile, le corps frêle, un peu mal fait; mais rien ne pouvait se comparer à son éloquution persuasive; Eugène avait du sang de la France et de l'Italie, la triple condition de la finesse, de l'activité et du courage.

L'entrevue de Rastadt fut longue et importante; les deux plénipotentiaires durent exposer les projets divers de leurs cours. Le prince Eugène aborda franchement la question de l'Espagne, et au nom de l'empereur il déclara que si la maison d'Autriche renonçait à la couronne des Castilles, elle devait trouver au moins une indemnité en Allemagne et sur les frontières du Rhin; les bases du congrès d'Utrecht n'étaient même pas assez larges; il fallait à l'Autriche la Bavière, l'Alsace et les Pays-Bas, comme compensation du sacrifice qu'elle faisait de ses droits à la couronne d'Espagne. Villars répondit que les pleins pouvoirs de sa cour, loin de s'étendre à des concessions aussi décisives, ne lui permettaient pas d'aller au-delà de la cession des Pays-Bas espagnols; la frontière de l'Alsace serait limitée par Landau; mais une condition expresse de la paix était que l'électeur de Bavière fût absolument rétabli dans ses possessions héréditaires; il n'y avait pas de traité possible sans cette condition. L'entrevue fut très secrète, et les papiers des affaires étrangères indiquent que Villars fit des propositions directes au prince Eugène pour quitter le service de l'empereur et passer sous le drapeau de France. On lui donnait un magnifique lot¹: le titre de prince français, la propriété de Chambord et l'héritage des Bouillons. Eugène écouta tout, mais l'état de guerre interdisait l'acceptation d'un projet qui, sous les armes, eût été une véritable

¹ Dépêches de Villars. Janvier 1714.

défection. Les premières conférences de Rastadt n'avaient pas un caractère essentiellement diplomatique ; deux généraux en chef conféraient sur les moyens d'arriver à une suspension d'armes. On avait parfaitement établi, dans ces conférences, les points divers sur lesquels les négociations différaient ; la correspondance du prince Eugène avec la diète réunie à Ratisbonne développe les causes qui ont déterminé la rupture des conférences¹ : « La France exigeait même plus qu'elle n'avait demandé dans le congrès d'Utrecht : elle voulait la démolition des forteresses du Rhin, la possession entière et complète de l'Alsace. Si donc on désirait une meilleure part, il fallait se préparer pour la guerre. La dernière campagne avait rendu la France impérative et orgueilleuse ; on ne pouvait lui répondre que par de grands développements de forces militaires. » En conséquence de ces dépêches, l'armée des Impériaux se concentra autour de Stuttgart ; vingt-cinq mille hommes d'infanterie vinrent la rejoindre ; tout se disposa pour un coup décisif. Le prince Eugène voulait reprendre les avantages perdus par la surprise de Denain : une bataille rangée avec le maréchal de Villars était son orgueil.

Cependant, en quittant Rastadt, les deux généraux en chef des armées de France et de l'Empire avaient déclaré qu'ils en référerait à leurs cours sur les points principaux du traité. Les exigences du maréchal de Villars paraissaient exagérées ; on convint que le prince Eugène recevrait à Stuttgart les dernières résolutions de l'Empire, en même temps que le maréchal de Villars se rendrait à Strasbourg pour attendre le

¹ « Je suis parti ce matin de Rastadt, et le maréchal de Villars est parti en même temps pour Strasbourg. J'ai remis à ce maréchal ma dernière réponse sur le projet de la France, et je resterai aux environs de Stuttgart. Vous verrez par mes notes que la France ne veut pas sincèrement la paix. Il est indispensable que l'on fasse tous les efforts possibles pour porter cette couronne à des conditions plus modérées, à moins qu'on ne veuille s'attendre à la ruine totale de la liberté germanique. ETCI. SE. » (Dépêche du 7 février 1714 au prince de Lowenstein.)

courrier du cabinet de Versailles et ses nouvelles instructions. Le roi de France ne s'opposait point à ce que la maison d'Autriche obtint la souveraineté des Pays-Bas ; car jamais la Hollande et l'Angleterre même n'eussent souffert que Louis XIV prit possession de ces provinces ; c'était pour l'en empêcher que la plupart des guerres avaient été entreprises ; il n'y avait que l'électeur de Bavière qui pouvait se plaindre, et encore son gouvernement n'avait-il été que passager sur les provinces ; en les cédant à l'Autriche, on revenait au vieux droit public, à cette succession de Marguerite de Flandre, la célèbre gouvernante des Pays-Bas ! Depuis Charles-Quint, la souveraineté de l'Autriche était admise ; tout y était assoupli, les mœurs, les habitudes, la religion même du peuple. Sur le second point, relatif à l'électorat de Bavière, il était évident encore que l'Autriche ne pouvait prétendre à cette absorption d'un État, fidèle allié de la France. Les intérêts germaniques n'étaient-ils pas violés par cette confiscation du plus grand électorat au profit de l'Autriche ? Puisque la France consentait à céder les Pays-Bas, il fallait également que l'Autriche restituât la Bavière pour établir une compensation raisonnable. Un congrès devait être, en quelque sorte, la restauration de tous les antiques droits ; la France insistait sur ce point, parce qu'elle suivait la vieille politique de Henri IV et du cardinal de Richelieu, qui consistait à enlacer la maison d'Autriche de souverainetés territoriales assez puissantes pour la contenir dans ses vues ambitieuses. Les limites de la France sur le Rhin furent non moins disputées¹. L'Autriche, partie des bases du congrès de Gertruidenberg, réclamait une grande portion de l'Alsace, et tout ce qui, depuis le traité de Munster, avait été conquis par la France sur l'Empire. Le cabinet de Versailles, non seulement partait des stipulations du congrès d'Utrecht, mais il avait agrandi ses prétentions. Déjà pénétrait dans les idées diplomatiques cet axiome, que la rive gauche du Rhin était dans le domaine de la France ; on se résumait

¹ Dépêches de Villars. Février 1714.

par demander la possession de Landau, et d'une tête de pont pour protéger Strasbourg.

Le maréchal de Villars envoya au prince Eugène l'offre expresse de reprendre les négociations à Rastadt, et d'y attendre les intentions définitives de leurs cours. Il y avait épuisement de part et d'autre ; si la diète votait avec parcimonie les hommes et l'argent pour la continuation de la guerre, la population de France était non moins fatiguée par les impôts et la levée des milices. Les opinions avaient une irrésistible tendance vers la paix ; tout le monde la désirait, on avait l'exemple récent des transactions d'Utrecht, et l'on voulait en finir avec une guerre qui dévorait les ressources. Ces considérations amenèrent une seconde entrevue entre le prince Eugène et le maréchal de Villars. Le prince avait quitté Stuttgart, et quand il fit son entrée dans Rastadt, il trouva le maréchal de Villars qui était arrivé en toute hâte de Strasbourg avec les pleins pouvoirs du roi. Ces deux généraux se donnèrent des repas splendides, des soupers éclatants de bougies ; les vins de France et du Rhin coulèrent à grands flots. Dans une conférence de nuit, les préliminaires furent signés entre la France et l'Empire ; on y convenait des points essentiels d'un traité définitif. L'empereur conservait le Milanais, la Sardaigne, les côtes de Toscane, tous les États d'Italie enfin que le roi d'Espagne possédait du chef de la maison d'Autriche ; Louis XIV cédait encore à l'empereur l'entière souveraineté des Pays-Bas ; Kehl et le vieux Brisach revenaient en la possession de l'Autriche ; Landau restait au pouvoir de la France comme barrière du côté du Rhin ; l'électeur de Bavière était rétabli dans son électorat héréditaire, et avec lui l'électeur de Cologne, de la même maison, naguère mis au ban de l'Empire par un décret de la diète. Les préliminaires signés dans cette entrevue furent portés en courrier par M. de Contade à Versailles, et ratifiés immédiatement par le cabinet. La paix générale était accomplie ¹ !

¹ Le traité porte la date du 6 mars 1714.

On remarquera que cette guerre avec l'Empire fut de part et d'autre mollement poussée; il y a des époques où tout est à la paix, comme en d'autres temps tout marche aux hostilités violentes. Après le traité d'Utrecht, on voit qu'il n'existe plus d'éléments de guerre; on se battait pour en finir; les chefs n'avaient plus cette vigueur des campagnes de Marlborough; le prince Eugène n'attaque pas, et demeure constamment sur la défensive; Villars borne ses expéditions sur les deux rives du Rhin; il profite de l'effet moral de la surprise de Denain, mais il ne va plus avec cette hardiesse de bataille qui refoulait naguère les Impériaux sur le Danube. On hâte la signature du traité, parce qu'il n'y a plus dans les esprits cette énergie nécessaire pour les époques de crise. Elle était heureuse la paix avec l'Empire! n'était-ce pas d'abord un immense pas d'accompli, que la cession de l'Espagne à la maison de Bourbon? Qui aurait dit jamais que les successeurs de Charles-Quint, les descendants du puissant empereur, auraient abdiqué cette couronne de Castille, noble escarboucle du sceptre impérial! et Louis XIV ne devait-il pas se glorifier d'avoir ainsi achevé l'œuvre de sa vie politique! Son petit-fils régnait en Espagne et sur les Indes; il avait assuré pour toujours ses frontières méridionales; il n'avait plus qu'à se défendre au nord, dans le cas d'une guerre contre l'Europe. Le roi avait sauvé la nationalité française; seul, il avait eu foi dans la force et la dignité de son pays; Philippe V était reconnu par toute l'Europe, par l'Autriche même, qui avait poussé le cri des batailles: quel vaste résultat pour le présent et l'avenir! Une autre clause de cette paix de Rastadt rétablissait l'électeur de Bavière dans ses droits électoraux, avec l'antique souveraineté de sa maison mêlée à la grande épopée carlovingienne. Le roi avait insisté pour que cette restauration fût complète; le cabinet de Versailles se créait ainsi des princes amis dans le sein même de l'Allemagne. Ce fut toujours la politique de la France, et, chose curieuse, si la maison de Bavière devait son rétablissement à Louis XIV, un siècle après, jour pour

jour en quelque sorte, la maison de Saxe devait sa restauration aux instances de Louis XVIII ; car la Prusse, en 1814, voulait envahir la Saxe, comme l'Autriche au XVIII^e siècle avait absorbé la Bavière¹. Le traité d'Utrecht et la convention de Rastadt devinrent les deux actes définitifs de la paix européenne ; les ambassadeurs furent immédiatement désignés : M. le duc d'Aumont avait eu d'abord l'ambassade d'Angleterre, mais on reconnut que son esprit était trop impétueux, pas assez ployant et assoupli ; on le remplaça par le marquis d'Alègre, qui déjà avait habité l'Angleterre. M. Châteauneuf de Castagnières, conseiller au parlement, eut l'ambassade de La Haye ; M. de Maisons de Poissy obtint l'ambassade de l'Empire ; le marquis de Lassé fut envoyé en Prusse ; le marquis de Villars-Branças en Espagne ; M. de Montchevreuil en Portugal, et le marquis de Sarnac en Savoie. Tout ce corps diplomatique reçut des instructions de M. de Torcy pour le maintien de la paix, et de plus le roi ordonnait à ses ambassadeurs de multiplier les relations commerciales, afin d'indemniser ses sujets des pertes énormes éprouvées pendant une guerre si coûteuse².

Au milieu de ces douces satisfactions de la paix, une voix grave et retentissante vint troubler la conscience royale de Louis XIV ; c'était celle du jeune Jacques Stuart, qui protestait pour le maintien de ses droits indélébiles à la couronne d'Angleterre. Dans le triomphe du fait victorieux et puissant, un sentiment mélancolique se rattache à la protestation de ces princes orphelins du trône et qui vivent sur la terre d'exil ; il est si facile d'aller aux pouvoirs heureux, que l'on doit pardonner cet intérêt de poésie et de tristesse qui suit les grandes races tombées. Jacques III, reconnu et salué roi d'Angleterre par Louis XIV à Versailles, avait habité Saint-Germain toujours traité en monarque par le roi de France ; après la

¹ Voyez mon travail sur la *Restauration*. C'est au congrès de Vienne que la légation française sauva la Saxe.

² Instruction de M. de Torcy. Janvier 1714.

malheureuse expédition du chevalier de Forbin en Écosse, Jacques Stuart avait demandé à servir la France, et lors de l'invasion de 1709, marchant aux frontières sous le nom du chevalier de Saint-Georges, il y avait combattu vaillamment. Le jeune Jacques III était en correspondance avec Marlborough et la reine Anne; le projet de restauration des Stuarts était public en Angleterre, et l'aristocratie de 1688, implacable, mettait à prix la tête du fils de ses anciens rois; elle lui préférait une race obscure de petits princes allemands, parce qu'avec une famille inconnue, l'aristocratie devait rester maîtresse du gouvernement. Lorsqu'une classe de la société a fait un roi, elle le garde, le protège comme son ouvrage; ce n'est pas pour lui qu'elle se dévoue, mais pour elle-même; c'est son propre pouvoir que cette classe défend. La révolution d'Angleterre était fondée sur l'Église et l'État, sur les privilèges des évêques et des lords; la succession protestante était la base du gouvernement politique. Jacques III avait écrit à sa sœur la reine Anne une lettre touchante pour réveiller en elle les sentiments de pieuse amitié de famille¹. Jacques Stuart invoquait les droits du sang pour le dernier mâle de sa race: mais la reine Anne était-elle maîtresse de ses actions en face de tous ces lords protestants qui, dans leur égoïsme de fortune et d'amour-propre, eussent sacrifié la tête du noble et beau jeune homme à cette usurpation qui avait commencé par l'envahissement des manses abbatiales, et finissait par la couronne? Rien n'est plus décidé à la défense d'un gouvernement que les caractères et les intérêts qui se sont compromis avec lui. Lorsqu'on négocia dans les confé-

¹ Voici l'autographe de cette lettre: « Madame, c'est à vous qu'est réservé le glorieux ouvrage de ma réintégration dans mes droits légitimes; la voix de Dieu et de la nature vous y appelle: les promesses que vous avez faites au roi notre père vous y enjoignent. Je me flatte que si vous êtes guidée par votre propre inclination, vous accueillerez la juste et franche proposition de préférer votre propre frère, le dernier mâle de votre nom, à des étrangers. JACQUES roi. »

rences d'Utrecht, Jacques Stuart vit bien que sa présence à Saint-Germain gênait les stipulations du traité. Louis XIV n'était pas aussi puissant que lors des transactions de Riswick, et Prior exigeait plus que ce comte de Portland qui vint à Versailles, brillant ambassadeur de Guillaume III. Le chevalier de Saint-Georges quitta Saint-Germain que la mort de sa jeune sœur avait couvert de deuil ; il se retira en Lorraine, dans cette jolie ville de Bar, gracieuse rivale de Nancy sous ses nobles ducs ; puis il courut habiter Avignon, la ville papale, car les cités soumises à la domination du pape furent toujours des asiles pour les grandes infortunes. Avant d'abandonner la terre de France et le château, vieil abri de sa race, Jacques III, roi d'Angleterre, protesta à la face du ciel contre des stipulations qui le privaient de sa couronne légitime : prenant à témoin sa vie entière pour constater qu'il n'avait en rien manqué à ses destinées, il se déchargeait d'avance de tous les maux qui pourraient accabler ses sujets par suite de l'usurpation, et de la guerre civile dans sa triste patrie¹. Ces protestations, que la puissance moqueuse rejette comme un cri impuissant des vaincus, retentissent souvent dans la postérité ; que resterait-il à l'opprimé, si la protestation ne venait grandir et fortifier sa cause ? c'est l'arme de la conscience et du droit, elle égalise le faible et le fort, elle donne au captif la grandeur de sa liberté morale. La poésie ne s'attache pas au diadème où brillent de mille feux les joies de la vie, elle suit les traces de ces princes infortunés que les orages ont jetés loin

¹ « Nous protestons solennellement, et en la meilleure forme que faire se peut, contre tout ce qui pourra être généralement statué ou stipulé à notre préjudice, comme étant nul de plein droit par le défaut d'autorité légitime ; nous protestons enfin devant Dieu que nous serons exempts de toute faute ou blâme, et qu'on ne pourra rejeter sur nous la cause des malheurs que les injustices qu'on nous a faites, ou qu'on nous fera après, pourront attirer sur nos royaumes et sur toute la chrétienté. Donné à Saint-Germain, le 25 avril 1712, et de notre règne le 11^e. JACQUES roi. Par le roi, de sa propre main. »

du foyer des ancêtres ; la condition humaine n'est pas la joie, mais le malheur ; et voilà pourquoi elle sympathise avec ces revers de fortune qui broient les grandes races ! Le roi Jacques Stuart commence dès lors sa vie agitée de persécution. Louis XIV a signé le traité d'Utrecht comme une nécessité politique, il tient à l'exécuter de bonne foi ; mais il ne se jette pas assez complètement dans le système anglais, qu'il veuille oublier ce qu'il doit à la royauté d'un Stuart catholique, le plus fidèle allié de la France. Les deux questions sur lesquelles Louis XIV se montre difficile, c'est la démolition de Dunkerque et l'exil de Jacques III : sur le premier point, le roi cherche à éluder tout ce que cette obligation d'abaisser une ville française a d'humiliant ; il pousse avec énergie les travaux du canal de Mardick, destiné à remplacer le port de Dunkerque. Louis XIV continue sa royale protection aux Stuarts ; la reine douairière d'Angleterre habite Saint-Germain. La correspondance avec Jacques III est active ; on n'abandonne pas ses prétentions royales, à la mort de la reine Anne. L'aristocratie des whigs veille sur toutes ses démarches, et c'est ce qui explique l'ambassade de lord Stair dans les derniers temps de Louis XIV et sous Philippe d'Orléans, régent de France.

Ainsi la paix était conclue avec toutes les puissances de l'Europe ; en secouant cette grande crise publique, la monarchie allait-elle se reposer dans ses conditions habituelles ? Depuis vingt-un ans, ce n'étaient que sacrifices douloureux imposés aux diverses classes de la société ; on sortait de la plus fatale des situations ; le roi avait fait un appel à tous les dévouements ; la guerre s'était produite avec des caractères si durs, avec des épisodes si variés et si sanglants, que la paix fut saluée avec un sentiment unanime d'approbation. La noblesse avait été longtemps éprouvée dans la crise publique ; le roi l'avait prise au sortir de la Fronde, à cette époque d'agitation pour les gentilshommes comme pour les parlementaires, alors qu'elle était pleine de force et d'énergie : la

royauté n'avait-elle pas traité avec elle de puissance à puissance? Le commencement du règne de Louis XIV avait eu pour but d'assouplir la fierté des hautes maisons, et de substituer une cour brillante et soumise à la noblesse territoriale, avec ses châteaux sur les rochers à pic et ses tourelles héréditaires. De là cette guerre incessante, acharnée, ce débordement sur l'Europe : il fallait tenir en haleine la gentilhommerie impatiente; il fallait tirer le sang le plus pur de ses veines, l'épuiser, la tordre, pour l'empêcher dans ses actes de rébellion, et ce fut la pensée du règne de Louis XIV. Presque tous les grands deuils viennent de cette époque; quand on parcourt les cartulaires des familles, on est douloureusement affecté de voir quatre à cinq noms dans chaque race éteints par ces guerres fatales.

Les corps de marchands avaient beaucoup grandi pendant cette période de crise; les richesses de la bourgeoisie s'étaient accrues de plus de moitié; les propriétés de la ville et des faubourgs avaient le double de valeur: les actes de vente portent le prix moyen des maisons de la rue Saint-Denis en 1661, époque où commence le gouvernement personnel de Louis XIV, à 12,000 livres, et en 1713 le même prix moyen est de 27,000 liv. , argent monnayé. Le système d'emprunt conçu par Desmarests avait développé le mouvement de banque, et l'éclat des financiers s'en était accru; les banquiers avaient rendu de véritables services aux temps difficiles; Samuel Bernard, Hogguers, Legendre, de Meuve, les fermiers généraux, les receveurs particuliers du clergé, tout ce qui possédait enfin les ressources du crédit, avaient offert de l'argent au roi: la banque faisait des avances au trésor. On évaluait la fortune de Samuel Bernard à 45 millions de livres; Hogguers, qui correspondait avec la Hollande et Francfort, était plus riche encore; de Meuve put prêter 18 millions de livres en une seule journée. Avec la banque, il fallait placer le négoce en gros, l'armateur de grands navires; il y avait des maisons d'une gigantesque fortune: à Saint-Malo, à Dunkerque, pour les

courses hardies dans les plus lointaines mers ; à Bordeaux, pour le commerce des deux Indes, dès Philippines, et de ce mystérieux Japon, dont on récitait l'histoire merveilleuse. De courageux missionnaires, la plupart jésuites, s'avançaient à travers mille périls dans les terres inconnues ; ils nous enseignaient la langue, les noms, l'astronomie, les mythes et les annales de ces peuples étranges, dont nous perdons chaque jour les traces. Ce que nous savons sur la Chine, à qui le devons-nous, si ce n'est aux missionnaires, que la prédication chrétienne animait ? Partout l'esprit de colonisation et de commerce se manifestait : au Canada, à Saint-Domingue, aux îles du Vent, dans les vastes établissements de l'Inde, le pays de Golconde, contrée de diamants et de topazes, selon les vers du *Mercurie Galant* ; à l'Ile-de-France, où l'air est si doux, si embaumé, quand l'ouragan furieux ne soulève pas l'Océan, qu'on le dirait le souffle d'un colibri à travers la fleur de l'ananas. Les noms de Bourbon et de France étaient unis au milieu des grandes mers. Dans les échelles du Levant, c'était le vieux et noble privilège des consulats ; les ordonnances de Louis XIV avaient réglé la juridiction de ces consuls, sorte de souverains jetés avec leur drapeau de nationalité sur la terre étrangère ; à Smyrne, à Tripoli, à Alep, qui aurait osé insulter la pavillon du consulat ? Le nom de *franc* exprimait toutes les nations de l'Occident, depuis l'époque des croisades, alors que la bannière des chevaliers de France flottait sur les murs d'Antioche et de Jérusalem. L'ambassadeur à Constantinople avait la juridiction de tous les Français qui se rendaient dans les Échelles. Riches comptoirs que ceux de la Syrie et de la Grèce asiatique ! là se trouvaient d'antiques familles municipales de Marseille, des fils d'échevins et de consuls, qui acquéraient de colossales fortunes ; ils adoptaient les mœurs des Grecs efféminés ; et quand les Guy, les Fabre, les Escalons revenaient à Marseille, leur patrie commune, ils introduisaient dans les bastides des Aygaladès ou de la Garde, sous un ciel bleu comme celui de Smyrne ou de Salonique, les molles habitudes du vasto

sopha turc, de la longue pipe au tabac doux et odorant comme la pastille du sérail qui enivre de sa fumée de rose les filles de l'Asie.

Le grand roi touchait alors à sa soixante-seizième année. Les traits de la race des Bourbons ressortaient encore sur sa tête de vieillard qui s'abaissait vers la tombe; le roi la relevait fière et hautaine, cette tête, quand il s'agissait de défendre la couronne et l'unité monarchique de la France; c'est ainsi que Bolingbroke l'avait trouvé lors des négociations de Fontainebleau. Louis XIV avait pris un peu les habitudes paresseuses de l'âge; il se levait tard, il aimait à recevoir et à manger au lit ou dans son large fauteuil, il s'y absorbait sous de vastes coussins en velours d'Utrecht. Sa constitution était robuste; on ne lui avait connu d'autre infirmité que la douloureuse fistule qui l'avait tant fait souffrir dans ce passage difficile de l'âge mûr à la vieillesse. Louis XIV mangeait beaucoup; lu défaut d'exercice, cette absorption somnolente annonçait quelque crise redoutable dans la décrépitude; ensuite Maréchal, médecin de confiance, avait plus d'une fois remarqué des enflures aux jambes et des symptômes précurseurs de la gangrène; il avait conseillé au roi de l'activité et des distractions à sa vie, afin d'éviter l'ennui et la préoccupation, maladie mortelle dans l'époque avancée. La plus poignante douleur pour un vieillard, c'est de voir se former autour de lui ce grand vide de ses contemporains, que la mort fauche de droite et de gauche: chaque matin on apprenait au lever du roi la fin d'un de ces courtisans qui avaient orné la jeune cour, alors que, rubanté lui même, Louis XIV dansait aux brillants ballets de Saint-Germain ou de Versailles; les Clérembault, les Mircpoix, les Duras, tous ces noms étaient frappés en même temps. Catinat, le général parlementaire, mourut également; et un courrier d'Espagne vint en deuil annoncer la mort de M. de Vendôme, digne en tout de la race de Henri IV. Vendôme avait glorieusement restauré la monarchie de Philippe V, lorsqu'il fut atteint d'un mal mortel; il succomba à Vinaros dans le

royaume de Valence, où l'on cherche en vain un monument pour celui qui sauva la maison de Bourbon en Espagne ¹.

Bientôt d'autres funérailles affligèrent la race royale : le duc de Berry, le petit-fils de Louis XIV, ce prince si gai, si aimant, suivit son frère et son aîné le duc de Bourgogne au tombeau. Le duc de Berry avait vingt-huit ans à peine; quelle était la cause de sa mort après de si récentes douleurs? Marié avec la fille du duc d'Orléans, le jeune prince n'était pas heureux; le caractère de sa femme lui était insupportable, à lui pourtant si bon, si confiant; on attribua sa mort à une veine rompue par suite de terribles vomissements. C'étaient toujours ces tristes vomissements qui avaient fait soupçonner le poison pour le duc de Bourgogne. Tandis qu'on portait son corps aux Tuileries, on venait d'apprendre que Marie-Louise de Savoie, reine d'Espagne, avait succombé; ainsi deux frères et deux sœurs allaient ensemble au tombeau! les ducs de Bourgogne et de Berry, Marie-Adélaïde et Marie-Louise de Savoie. Combien la mort était pressée d'en finir avec la race royale! La duchesse de Bourgogne laissait un seul enfant, le duc d'Anjou; la reine d'Espagne, plus heureuse, avait eu trois infants, sans compter le prince des Asturies, l'aîné, héritier de la couronne de Castille.

Louis XIV supporta ces douleurs avec sa fermeté de roi; il ne craignait pas la mort; il vit de ses yeux le corps bleuâtre de son petit-fils, et lui jeta de l'eau bénite dans les grandes pompes des royales funérailles. Sur l'avis de Maréchal, le roi défendit le deuil à Versailles; la vue de ces crêpes, de ces costumes noirs, rappelait trop au roi ses tristesses; il avait besoin de toute son énergie pour se préparer lui-même à fermer les dernières plaies de la France ². D'ailleurs la paix venait d'être

¹ Catinat mourut le 23 février, et le duc de Vendôme le 11 juin 1712. Je passai à Vinaros en 1833, et j'y demandai quelque souvenir du duc de Vendôme; il n'en existe aucun; l'Espagnol est paresseux, même pour la reconnaissance.

² Les pamphlets étrangers parlent de l'insensibilité de Louis XIV. *Gazette de Leyde*, ann. 1714.

signée à Utrecht et à Rastadt ; le pays respirait, et pourquoi la cour se serait-elle séparée de la joie générale ? Louis XIV avait pour principe que les rois ne s'appartiennent pas, et qu'ils sont inhérents à la monarchie : le deuil fut donc proscrit. Dès ce moment Louis XIV prend plus de soin de la splendeur royale ; il se couvre d'habits en drap d'or, il relève sa tête appesantie ; sa magnificence éclate sur ses justaucorps brodés de diamants et de rubis ; il a besoin de prouver qu'il vit, moins par amour de l'existence, que pour constater qu'il peut présider encore au gouvernement de l'Etat. Quand on a conçu une grande œuvre, on a peine à se voir affaiblir avant qu'elle ne soit achevée ; on se farde le visage, on se revêt de riches parures, pour faire croire à la vie de son système et de sa pensée. Ce n'est pas le tombeau que l'on craint, mais le cœur se serre d'y descendre avant d'avoir accompli sa mission ; car toute intelligence s'en donne une, plus ou moins haute, en passant sur cette terre. Louis XIV multiplie les revues de sa maison militaire ; chaque jour quarante dames des plus jeunes, des mieux parées, assistent à ses repas sous les vastes galeries de Versailles ; on renouvelle les jeux, les ballets des temps de jeunesse, afin de distraire les derniers moments du roi, et de prouver aux étrangers que Louis XIV est plein de force et d'énergie politique¹.

Pendant les intimes du roi, les courtisans qui approchaient de sa personne, n'étaient pas sans reconnaître un affaiblissement complet dans tout son être. Louis XIV ne se promenait plus que difficilement, ses jambes étaient enflées, et si on le voyait encore dans ses courses habituelles aux magnifiques allées du parc, c'était dans un petit char trainé à la main, et souvent ses traits décomposés témoignaient des vives souffrances que le roi éprouvait ; il y avait paresse phy-

¹ *Journal de la Cour*, ad ann. 1714. Les gazettes étrangères commencent à s'occuper de la santé du roi ; les journaux whigs de Londres et la *Gazette de Leyde*, ann. 1714, annoncent sa mort comme très prochaine.

sique, l'intelligence seule demeurerait forte, avec cette dignité souveraine que Louis XIV conserva jusqu'à son heure suprême. Dans ces circonstances, les idées de testament et de dispositions dernières vinrent naturellement préoccuper le prince qui savait le mieux préparer l'avenir ; ces idées devaient également se produire dans l'esprit des personnes plus immédiatement intéressées à la royale succession. L'unique héritier de la monarchie, faible rejeton de la grande race, allait rester mineur de quatre ou cinq ans ; il fallait une régence, un conseil, un gouverneur, et la prévoyance du vieux roi devait s'étendre sur tous ces intérêts de la monarchie.

La cour s'était alors divisée en deux fractions distinctes : les princes du sang, de noble et légitime race et à leur tête le duc d'Orléans, le premier de cette haute lignée ; avec lui marchaient les princes de Condé, de Conti, tout ce qui pouvait se vanter d'avoir un blason sans le lambel de bâtardise. Les parlementaires, qui soutenaient les droits de la famille et la sainteté du mariage, appuyant ce parti des princes du sang, en défendaient les prérogatives héréditaires. Les ducs et pairs faisaient avec eux cause commune, par cette raison hautaine qu'ils ne reconnaissaient aux bâtards que le droit de siéger en vertu de leur titre de pairie, et non point par la qualité de la naissance. Le second parti se composait des princes légitimés : tels étaient le duc du Maine, le comte de Toulouse, fils naturels de Louis XIV ; ils avaient de leur côté l'influence toute-puissante de madame de Maintenon ; ce n'était pas seulement une vieille et douce tendresse de gouvernante qui portait ainsi madame de Maintenon à soutenir les princes légitimés, mais Madame en concluait favorablement pour elle : si le duc du Maine et le comte de Toulouse étaient traités comme les fils légitimes, elle, madame de Maintenon, ne devait-elle pas être reconnue comme reine de France et de Navarre ? c'était sa conclusion simple et naturelle ; là où il n'y avait plus de bâtardise, il n'y avait plus de femme de la main gauche. Un tel résultat était facile à obtenir, le roi avait une

a veugle affection pour ses enfants naturels ; plus leur grandeur trouvait d'obstacles en sa cour, plus il attachait de prix à briser toutes ces résistances. Le pouvoir absolu met beaucoup de soin à réaliser même ses caprices, parce qu'ils constatent son autorité ; la tendresse du roi et sa puissance étaient également intéressées dans cette question des enfants légitimés contre les princes du sang qui avaient pour eux la sainteté du mariage et la pureté du blason. Quand le roi vit encore s'effacer autour de lui sa postérité légitime avec le duc de Berry, quand cette jeune veuve eut mis au monde une fille, Louis XIV prit prétexte de l'extinction possible de tous les membres de la maison de Bourbon pour appeler ses bâtards à la couronne, au cas où la ligne légitime serait éteinte. Cet acte était une solennelle sanction du traité qui séparait les couronnes de France et d'Espagne ; elle était lointaine, cette prévoyance, car il existait des héritiers des Condé, des Conti, et le duc d'Orléans lui-même avait un fils. Mais le roi avait passé sa vie entière à grandir les privilèges de ses bâtards, légitimés depuis plus de quarante années, il leur avait donné le même rang qu'aux princes du sang, il leur avait assuré le pas sur les ducs et pairs du royaume en séance au Parlement ; ce dernier acte de volonté toute-puissante et royale était un remaniement complet des lois fondamentales de la monarchie. Quoi ! un bâtard sur le trône de France ! l'écusson fleurdéliné taché du lambel indélébile ! Il fallait que le roi eût un sentiment exagéré de sa force politique, pour croire qu'un tel acte aurait valeur après sa mort. Si la maison de Bourbon pouvait s'éteindre, les parlementaires soutenaient qu'on devait alors recourir aux primitives élections, comme dans la race franque ; jamais on n'eût accepté un écusson entaché de bâtardise.

Cependant Louis XIV résolut, par sa suprême puissance, de changer les lois de sa monarchie ; l'ordonnance sur les princes légitimés est du mois de juillet 1714, la soixante-onzième année du règne du grand roi. Louis XIV y exposait, mais avec une sorte de timidité visible pour tous, les droits des fils légitimés.

« *Nous croyons*, était-il dit, qu'en cas d'extinction de tous les princes du sang, l'honneur de succéder à la couronne appartiendrait à nos princes légitimés¹. » C'était de sa pleine puissance et autorité que le roi appelait ces princes à l'héritage de la couronne, par ordre de primogéniture ; il donnait à leurs enfants des sièges en Parlement, comme aux membres de la famille, alors même qu'ils n'auraient pas de pairie réelle attachée à leur nom. Louis XIV avait le sentiment trop profond de sa monarchie pour croire qu'un tel édit aurait son exécution dans l'avenir ; il s'en exprima avec sincérité au duc de Berwick : « Cela durera tant que je vivrai, dit-il ; après moi, on n'en tiendra pas compte. » Le roi voyait juste ; jamais on n'aurait subi le gouvernement de la race bâtarde en France ; l'ordonnance eût été déchirée par les Parlements ; le roi exigea néanmoins qu'elle fût enregistrée avec toute la solennité des grands édits. Les princes du sang et les pairs assistèrent à la séance ; le roi voulut que les ducs d'Orléans et de Bourbon et le prince de Conti sanctionnassent par leur présence l'élévation soudaine et inouïe des bâtards de Louis XIV à leurs rangs et prérogatives².

Cet édit était à peine enregistré, qu'on vit au parlement M. Joly de Fleury, avocat général, convoquer de nouveau la cour en robes rouges pour entendre lecture des lettres closes du roi adressées à Messieurs. Louis XIV y déclarait : « Que tant de morts successivement arrivées avoient placé l'espérance de la monarchie sur la tête d'un enfant ; dès lors le décès du roi pourroit nécessiter un conseil de régence ; ce motif avoit déterminé Sa Majesté à tout régler par son testament, que le chancelier alloit déposer sur le bureau de la cour. » Voysin, six années ministre de la guerre, venait d'être revêtu de la dignité de chancelier, en remplacement de M. de Pontchartrain, affaibli par l'âge. Il s'avança dans la grande salle du Parlement, et remit un papier signé aux quatre coins

¹ Extrait des lettres patentes du mois de juillet 1714.

² Registre du Parlement, ad ann. 1714.

par le roi, cacheté de sept sceaux fleurdelisés, avec défense de les briser; immédiatement l'avocat général Joly de Fleury communiqua cet acte de dépôt, en remerciant le seigneur roi de sa haute confiance en la cour de parlement. Aussitôt toute l'assemblée se mit à genoux pour prier Dieu de conserver les jours de Sa Majesté, selon l'antique et bel usage. Ce testament fut donné au premier président qui le prit les mains gantées de soie; on construisit aux archives du Parlement une sorte de caveau de quatre pieds; le mur en fut scellé et recrépi, afin que personne ne pût toucher aux dispositions dernières de la volonté souveraine jusqu'après sa mort¹.

L'affaire du testament était une longue négociation menée à fin par le conseil intime qui environnait le roi; à l'âge où était parvenu Louis XIV, il était presque impossible d'éviter une minorité, et par conséquent une régence: le roi avait soixante-seize ans; le duc d'Anjou quatre années; on ne pouvait raisonnablement accorder que deux ou trois ans de vie à Louis XIV qui faiblissait rapidement; la régence était un inévitable système après son règne. D'après les lois de la vieille monarchie, la régence résultait de deux sources bien distinctes: le droit ou l'élection; par le droit, elle appartenait à la mère ou au plus proche parent; par l'élection, c'était alors aux États-Généraux ou au parlement qu'il était donné de la déléguer. Dans les deux hypothèses, le pouvoir venait au duc d'Orléans; n'était-il pas le premier prince du sang? et si l'on recourait à la régence élective, le Parlement ou les États-Généraux ne la lui décerneraient-ils pas également? C'était donc contre cette double nécessité que le roi avait voulu se précautionner. Après tous les bruits qui avaient couru sur M. le duc d'Orléans, et les notions qu'on avait recueillies en Angleterre sur ses projets définitifs, comment livrer à M. le duc d'Orléans le royal enfant de la monarchie sans prendre certaines précautions que signalait l'opinion publique? comment le laisser maître et dépositaire de l'unique obstacle qui

¹ Registre du Parlement, ad ann. 1714.

le séparait de la couronne? Était-ce politique? Ces motifs, exagérés encore par madame de Maintenon et le duc du Maine, n'étaient pas sans valeur après tant de trépas rapides et extraordinaires, après les soupçons jetés sur le prince qui seul pouvait profiter de la mort de ce frêle enfant. Était-il prudent de placer un roi de quatre ans sous le pouvoir absolu d'un régent sans surveillance et sans contrôle? devait-on donner la garde du roi à celui même qui avait tant d'intérêt à s'en défaire? Sans doute les conjectures étaient hasardées, il y avait intrigue de madame de Maintenon et du duc du Maine, mais la pensée d'un conseil de régence était naturelle: Louis XV, confié au duc du Maine, profondément hostile au duc d'Orléans, était en sûreté; il fallait établir un contrôle, une surveillance mutuelle, deux ennemis en face l'un de l'autre, et par conséquent intéressés à se surveiller et à se dénoncer dans tous leurs mauvais desseins sur la personne du roi mineur.

Louis XIV constituait donc un conseil de régence composé de M. le duc d'Orléans, président; du duc de Bourbon, du duc du Maine, du comte de Toulouse, du chancelier de France, chef du conseil royal, des cinq maréchaux de Villeroy, de Villars, d'Uxelles, de Tallard et d'Harcourt, des quatre secrétaires d'État, et du contrôleur général des finances. M. le duc d'Orléans était président de ce conseil de régence avec voix prépondérante en cas de partage des opinions; M. le duc du Maine avait la garde et sûreté du roi mineur, et pour cela M. de Villeroy, qui commandait la force militaire, devait recevoir ses ordres. La maison du roi obéissait au maréchal; en cas de mort du duc du Maine, le comte de Toulouse le remplacerait; tout acte personnel était interdit au duc d'Orléans, il ne pouvait agir que d'après le conseil de régence. Le roi recommandait ensuite l'hôtel des Invalides, où tant d'infirmités s'étaient réfugiées après les longues guerres, et la maison de Saint-Cyr, asile offert aux pauvres demoiselles nobles; enfin, le maintien de l'unité monarchique

et catholique qui avait coûté tant d'efforts à son règne¹.

Ce testament, plein de prévoyance et de sollicitude, était un des actes de la plus haute prudence de Louis XIV; on reconnaissait le droit du duc d'Orléans, chef du conseil, mais on ne déposait pas dans ses bras le seul débris de cette grande race décimée par la mort, et qu'on l'accusait faussement d'avoir moissonnée. On plaçait la garde de l'enfant en mains sûres, on rendait les forces militaires indépendantes du chef du conseil. Le roi comptait sur la fidélité des maréchaux et des capitaines des gardes; il les mettait sous la puissance du duc du Maine, car au besoin il serait essentiel de prêter main-forte contre de funestes projets. Si donc il put y avoir des intrigues de madame de Maintenon et du duc du Maine pour obtenir le testament, cet acte fut destiné tout entier à préserver la noble lignée; Louis XIV ne subit aucune violence pour ainsi régler le gouvernement de son État. Son instinct de roi lui disait que lorsqu'il n'y a entre le trône et vous qu'un faible enfant, on peut être tenté de briser l'obstacle. Le duc d'Orléans ne le fit pas; et c'est un de ses beaux titres dans l'histoire.

Pendant que le roi suivait avec sang-froid et une noble dignité l'état de son gouvernement après sa mort, il n'oubliait pas les questions politiques qui intéressaient la France. Il venait de conclure un traité de subsides avec la Bavière et l'électeur de Cologne, pour s'assurer la prépondérance en Allemagne; le cabinet de Versailles resserra plus intimement ses liens avec la Suisse par une capitulation nouvelle: la neutralité helvétique protégeait les frontières de l'Est, et facilitait par le Piémont une influence en Italie²; enfin la France présida comme médiatrice aux traités de barrières entre la Hollande et l'Empire, la Bavière et l'Autriche. Le cabinet de Versailles avait ainsi repris son ascendant diplomatique; la

¹ Extrait du testament, 2 août 1714.

² Ce traité fut signé le 9 mai 1715, à Soleure, et ratifié le 26 du même mois.

France, après tant de revers, avait besoin de rendre témoignage de sa force. La question la plus grave s'agitait avec l'Angleterre, et c'est dans ces négociations de cabinet qu'il fallait joindre l'habileté à l'énergie diplomatique. La reine Anne venait d'expirer d'une apoplexie; elle jetait les yeux sur la grande pendule de Windsor, lorsqu'elle tomba subitement dans les bras de milady Masham; les whigs prévoyaient depuis longtemps la mort de la reine, et déjà ils s'étaient mis en rapport avec Georges, duc de Brunswick-Lunebourg, appelé par la loi protestante à la couronne d'Angleterre¹; le ministère du comte d'Oxford et de Bolingbroke s'était divisé, la réaction du système réformé se faisait partout sentir. Georges I^{er}, à son avènement, avait déclaré qu'il ne gouvernerait que par les whigs, alors désignés sous le titre de parti hanovrien; les tories étaient obligés de fuir le sol de l'Angleterre; Bolingbroke, le duc d'Ormond venaient habiter la France. Le principal grief qu'on leur opposait, c'était le honteux traité qu'ils avaient conclu, disait-on, avec Louis XIV; le comte d'Oxford, Bolingbroke, M. Prior lui-même, étaient sous le coup d'une accusation parlementaire, et les whigs, pour soutenir le roi hanovrien envers le parti des jacobites et les tories, firent des lois de proscription contre tout ce qui n'était pas dévoué à la révolution de 1688, à ce point que les réunions de plus de six personnes furent interdites. La paix d'Utrecht était un acte tout entier dans l'esprit du torysme; un mouvement réactionnaire devait se manifester contre la France, et le comte de Stair fut envoyé ambassadeur à Paris. Le comte de Stair était un Écossais à la mine hautaine, le nez au vent, comme toute la race des Macdonald, avec le front bombé des montagnards. Le comte de Stair, qui n'avait pas été officiellement admis auprès de Louis XIV, ne savait contenir ni sa fierté ni sa langue à la manière des Écossais, habi-

¹ Georges-Louis, proclamé roi d'Angleterre sous le nom de Georges I^{er}, était fils et successeur d'Ernest-Auguste, électeur de Hanovre; né le 28 mai 1660, il fut couronné à Westminster le 31 octobre 1714.

tuellement chevaleresques et parleurs ; les whigs lui avaient donné pour mission de suivre toutes les phases de la politique et de la vie du roi vieilli, et de s'aider au besoin du mécontentement contre le pouvoir royal en faveur du duc d'Orléans. Par le traité d'Utrecht, la France s'était engagée à détruire le port de Dunkerque, triste nécessité de la paix générale ; le roi n'avait rempli qu'accidentellement cette clause si dure ; en même temps il faisait rétablir un canal de communication à *Mardick* ; d'après le *Mémoire* du comte de *Stair*, il était entré encore cette année six à sept cents navires dans le port de Dunkerque : le traité d'Utrecht était-il ainsi complètement exécuté ¹ ? Le roi ordonna à *M. de Torcy* d'expliquer toute la conduite de son cabinet au comte de *Stair* ; selon *M. de Torcy*, « les Anglois connoissoient mal les localités ; les ouvrages accomplis au canal de *Mardick* n'avoient rien de commun avec les fortifications de Dunkerque » ; et comme l'ambassadeur insistait dans une audience particulière, le roi, relevant sa tête avec fierté, lui dit : « Monsieur l'ambassadeur, j'ai été toujours le maître chez moi, souvent je l'ai été chez les autres, ne m'en faites pas souvenir. » Quand Louis XIV tenait des paroles si hautaines au comte de *Stair*, c'est qu'il avait avis des intrigues secrètes de l'ambassadeur des whigs avec le parti parlementaire et *M. le duc d'Orléans*. Le comte de *Stair*, un des confidens dévoués de *Georges I^{er}*, avait eu mission, de la part du cabinet anglais, de préparer les éléments d'une révolution qui mettrait le pouvoir dans les mains du duc d'Orléans et de la fraction parlementaire. Une révolution à la manière de 1688, en France, convenait parfaitement à la maison de Hanovre ; en sanctionnant ses droits, elle assurait son pouvoir ; elle déterminait à tout jamais l'alliance de la France et de l'Angleterre ; elle empêchait enfin les tentatives des *Stuarts* sur le trône usurpé par *Georges I^{er}* ².

Marly et Versailles ne se ressentaient pas des souffrances

¹ Note du comte de *Stair* à *M. de Torcy*.

² *Papiers* de *M. de Torcy*, ann. 1714.

du roi et de cet affaiblissement de la santé au vieil âge. Les fêtes et les galas se multipliaient ; des édits de soulagement pour l'impôt avaient jeté quelque joie parmi le peuple ; la cour oublieuse se livrait aux dissipations et aux plaisirs. Louis XIV faisait des efforts sur lui-même pour y assister ; les affaires de la France n'étaient pas tellement finies que le roi pût mourir ; on craignait le monarque en Angleterre ; lord Stair suivait avec une grande sollicitude tous les accidents de la vie du roi ; la moindre indisposition était l'objet d'une dépêche. On entrevoyait une minorité orageuse, et les whigs comptaient alors interpréter dans le sens de leur pouvoir les conventions d'Utrecht arrêtées par les tories. Louis XIV le savait bien, et voilà pourquoi il mettait tant de soins à constater qu'il pouvait vivre longtemps encore. Le roi à son souper dit à haute voix : « Si je continue à manger d'aussi bon appétit que je fais présentement, je ferai perdre une foule d'Anglais qui ont fait de grosses gageures que je dois mourir le 4^{er} septembre prochain. » Le roi affectait une vive gaieté, et dans l'audience qu'il donna au prétendu envoyé de Perse, il voulut qu'on déployât les magnificences de Versailles, comme au temps de sa jeunesse et de sa vigueur ; lui-même se revêtit de ses habits de fêtes : il avait un justaucorps gris, brodé de diamants et de pierres scintillantes, telles qu'es-carboucles, rubis, topazes ; le roi relevait sa tête avec un reste de force et de fierté ; il répondit à Mehemet-Rizza-Bey, et il voulut que toute la cour allât s'égayer à l'hôtel de cet envoyé, homme de haute stature et de mine superbe. Louis XIV se fit conter par les courtisans les coutumes de Rizza-Bey, et comment, assis au milieu des coussins et des tapis de Perse, il mangeait sur un cabaret de porcelaine de Chine et sur une étoffe cramoisie et or, des andouillettes au sucre, pêle-mêle avec des poires, du beurre, du fromage et des confitures. Le roi prit beaucoup de plaisir à ces récits de M. de Torcy, qui faisait les honneurs de Versailles à Mehemet-Rizza-Bey. Le 3 mai, le roi se leva de bonne heure pour ob-

server une étonnante éclipse de soleil ; la terre fut pendant quinze minutes enveloppée d'épaisses ténèbres, et il fit un froid de deux degrés sous zéro. Ces révolutions des astres étaient interprétées dans le sens d'une mort prochaine du roi : lorsqu'apparut une étoile échevelée, une comète flamboyante, un dérangement dans l'ordre éternel, le peuple effrayé se reporta vers quelques-unes de ces têtes puissantes qui sortent également de l'ordre habituel de la vie et de l'intelligence, et les confond dans ses alarmes ; il croit que le monde physique ne se dérange que pour annoncer une grande crise dans l'ordre moral des sociétés. Cassini était venu à Marly avec ses instruments, et tous les honneurs furent pour lui ; cette journée fatigua Louis XIV, qui soupa chez la duchesse de Berry ; il s'y trouva mal à l'aise, et se coucha vers huit heures. Le bruit se répandit aussitôt que Sa Majesté était sérieusement malade ; les ambassadeurs expédièrent des courriers à leurs cours ; le roi le sut, et pour faire taire ces bruits encore, il ordonna une revue de sa maison qu'il passerait en personne. C'était le 20 juin ; les compagnies de gens d'armes et de chevau-légers dans leur magnifique équipage se déployaient devant la terrasse du château de Marly¹ ; on vit bientôt descendre du perron ce roi, vieillard vénérable, s'appuyant sur son jonc à pomme d'or incrusté ; il monta aussi prestement à cheval qu'il le put, et se tint à la face des ambassadeurs pendant plus de quatre heures ; le lendemain il voulut assister aux chasses, passer de nouvelles revues ; il avait besoin de prouver qu'il vivait ; et ce fut pourtant dans cette prescience d'une mort prochaine qu'il quitta Marly et vint habiter Versailles ; il lui fallait pour tombe les pavillons de marbre qu'il avait élevés avec tant de pompe ; comme les rois d'Égypte, il souhaitait abriter son cadavre sous des merveilles de pierre qui étonnent les vivants.

La Saint-Louis approchait ; la veille de cette antique fête, le roi tint son grand couvert, mais la pâleur de ses traits, la

¹ *Mercuré galant*, ad ann. 1715.

maigreur de sa physionomie, tout annonçait la décomposition rapide de ce corps dont le roi abusait depuis deux mois pour lui donner l'apparence de la vie ; à la fin du grand couvert, il se trouva mal, tomba en défaillance avec une fièvre brûlante. Le lendemain, se sentant un peu mieux, le roi voulut que la musique et les douze violons de sa chambre jouassent des airs doux et gais ; il fit tirer les tentures de la porte pour mieux les entendre ; le soir il manda auprès de lui le maréchal de Villeroy, le fidèle exécuter des ordres militaires ; il l'invita à prendre toutes les précautions nécessaires pour que les régiments des gardes fussent prêts à agir au cas où les parlementaires feraient quelques mouvements contre l'autorité du conseil de régence ; il ajouta : « Maréchal de Villeroy, je sens que je vais mourir ; quand ce sera fait de moi, conduisez votre nouveau souverain à Vincennes, et faites exécuter mes volontés. » Il écrivit alors un premier codicille ordonnant que Louis XV serait conduit à Vincennes, et qu'on mettrait les gardes sous les ordres du maréchal de Villeroy, précaution essentielle afin de placer les forces militaires en dehors du duc d'Orléans. Le 26 août, la fièvre devint violente et sa tête se perdit un moment ; quand il reprit ses sens, le roi demanda avec instance à s'unir à l'Église par le viatique, mystérieuse initiation du chrétien, et par la sainte onction, pieuse pratique qui prépare les membres du corps à se mêler avec la terre, la nourrice commune ; le cardinal de Rohan et le curé de Versailles administrèrent ces derniers sacrements. Le roi ayant retrouvé un peu de force, écrivit en quelques mots un nouveau codicille : il nommait la duchesse de Ventadour gouvernante de l'enfant royal, et l'abbé de Fleury son précepteur. La préoccupation du roi se concentre dès lors sur cet enfant ; c'est sa pensée de mort ; après avoir établi l'unité du pouvoir, il veut constituer l'unité dans la race royale.

Quand Louis XIV s'avance à grands pas vers la tombe,

¹ Journal des derniers instants du roi, par Lefèvre, ann. 1715.

tous les yeux se portaient sur M. le duc d'Orléans : la vieille loi monarchique lui déférait la régence, et l'on a vu les précautions prises par le testament du roi afin de resserrer la puissance du futur régent. Le caractère personnel de M. le duc d'Orléans ne se prêtait pas aux oppositions hardies, aux entreprises soudaines et décisives ; il craignait le roi ; sa position n'était pas bonne à la cour, et parmi le peuple les accusations d'empoisonnement ne s'étaient pas entièrement effacées. Madame la duchesse d'Orléans, plus altière, avait emprunté à sa bâtardise un certain dépit de cœur qui la portait aux volontés vigoureuses ; madame la duchesse de Berry, veuve si récente, avait une hauteur de sentiments qui devait dominer son père, en le poussant vers de plus fermes résolutions. M. le duc d'Orléans avait eu connaissance du testament de Louis XIV par les confidences que lui en avait faites le nouveau chancelier Voysin ; ce testament lui enlevait la plénitude de ses droits par un bouleversement dans l'ordre et le gouvernement de la régence ; mais aurait-on le courage de s'y opposer et de protester ? Une démarche aussi décisive n'était pas dans l'esprit du duc d'Orléans ; toutefois des précautions furent arrêtées. Dans la vie politique de certains caractères, il ne faut point chercher une opposition franche, directe ; ils veulent bien profiter d'une situation, mais ils ne brusquent rien pour la faire arriver plus tôt ; ils s'arrangent et patientent. Tel fut M. le duc d'Orléans ; jamais il n'aurait bravé la volonté de Louis XIV, même au lit de mort ; mais toutes les mesures furent concertées néanmoins pour en détruire l'effet. M. le duc d'Orléans caressa plusieurs des éléments d'opposition d'abord, et s'en servit à ses desseins. A l'étranger il s'assura l'appui de l'Angleterre ; immédiatement après son arrivée à Paris, lord Stair s'était mis en communication avec le prince ; les whigs, le parti hanovrien et hollandais avaient intérêt à se donner une force dans le cabinet de Versailles, afin d'empêcher surtout les tentatives des jacobites. Georges I^{er} venait de ceindre la couronne d'Angleterre ; issu de maison étrangère,

son premier besoin devait être de susciter des embarras au dehors. En France le duc d'Orléans se servit de deux opinions pour lutter contre les princes légitimés et la forme de régence que le roi voulait lui imposer. D'abord l'élément janséniste : M. le duc d'Orléans n'avait pas une grande croyance, il se mêlait déjà aux principes de l'école philosophique ; rien n'était plus opposé à ses mœurs faciles et dissolues que les doctrines jansénistes ; néanmoins M. le duc d'Orléans se fit le partisan du jansénisme, il s'unit avec tous les mécontentements de l'école de Port-Royal, caressant les Noailles et les ducs et pairs dégoûtés de la cour. La cabale était passée alors à l'esprit, au bavardage, comme il arrive toujours aux époques épuisées et de décadence ; les parlementaires relevaient la tête, et M. le duc d'Orléans se lia intimement avec les chefs et meneurs de la magistrature. Ainsi le triple intérêt de l'Angleterre, du jansénisme et du Parlement, soutenait les droits de M. le duc d'Orléans contre les dernières dispositions de Louis XIV.

Il était là sur son lit de souffrance, ce grand roi qui avait passé sa longue vie dans la forte lutte pour soutenir l'unité monarchique. Le 26 août au soir, il avait fait approcher de lui M. le duc d'Orléans ; c'était après la pieuse solennité du viatique et de l'extrême-onction. Louis XIV parla un quart d'heure environ à son neveu ; il l'exhorta au plus fidèle et sincère dévouement envers le royal enfant qui allait succéder au trône. Le duc d'Orléans fondait en larmes en écoutant ce vieillard sur son lit d'agonie, s'entretenant de l'avenir de la monarchie comme s'il était en pleine et vigoureuse santé ; le duc d'Orléans lui promit à genoux de maintenir la légitime succession, et son visage baigné de pleurs fut remarqué par tous les courtisans¹. Le roi appela successivement le duc du Maine, le comte de Toulouse ; il manda plu-

¹ Le duc d'Orléans rapporta en plein parlement que Louis XIV lui avait parlé contre le testament et le codicille ; je donnerai sur ces faits des détails curieux dans mon travail sur la régence, époque de réaction.

sieurs fois surtout le maréchal de Villeroy, chargé de préparer les mesures militaires qui devaient suivre le premier avènement du jeune roi Louis XV; et quelques minutes après, madame de Ventadour, gouvernante de l'enfant si frêle qui porterait la couronne, s'avança près du lit de douleur. Le roi se leva sur son séant, prit le duc d'Anjou dans ses bras décharnés, et le bénit de ses mains jaunes et flétries; alors, d'une voix forte encore, Louis XIV lui dit: « Mignon, vous allez être un grand roi, mais votre bonheur dépendra de la soumission à Dieu, et du soin que vous aurez pris de soulager vos sujets; il faut pour cela que vous évitiez autant que vous le pourrez de faire la guerre, c'est la ruine des peuples; ne suivez pas le mauvais exemple que je vous ai donné sur cela: j'ai souvent entrepris la guerre trop légèrement, et l'ai soutenue par vanité; ne m'imitiez pas, et soyez un prince pacifique; que votre principale application soit de contenter vos sujets; profitez de la bonne éducation que madame la duchesse de Ventadour vous donne; obéissez-lui et suivez les bons sentiments qu'elle vous inspire.» Puis, autant que la balustrade d'argent le permettait, le roi fit approcher madame de Ventadour, et ajouta: « J'ai bien des remerciements à vous faire, Madame, du soin avec lequel vous élevez cet enfant, et de la tendre amitié que vous avez pour lui; je vous prie de la lui continuer, et je l'exhorte à vous donner toutes les marques de sa confiance.» Quand le roi faisait tant d'efforts pour mourir encore digne de sa race, la maladie poursuivait ses affreux ravages; la gangrène s'étendait du pied au genou et gagnait la cuisse; tout espoir était perdu; le roi n'avalait plus que quelques cuillerées de liquide qui soutenaient son corps débile et maigre à faire trembler. Il continuait à travailler, tantôt avec M. de Torcy, tantôt avec le chancelier, afin que rien ne fût en retard dans l'expédition des dépêches; il voulait en finir avec les affaires de son gouvernement comme avec les scrupules de sa conscience, il désirait ne rien laisser en arrière. Peu de personnes approchaient de lui, la société le fatiguait;

madame de Maintenon seule passait le jour et la nuit auprès de son lit, mais avec ce ton froid et sec, cette habitude des soins domestiques qui ne distingue pas l'état de santé ou de maladie, la gaieté ou la tristesse; c'était une garde-malade sans aucune sensibilité; le roi ne lui dit qu'un mot peu agréable sans doute : « Ce qui me console, Madame, c'est que bientôt vous me rejoindrez¹. » Madame de Maintenon se mit à son prie-Dieu et semblait assister indifférente à ce spectacle.

Le roi, se sentant de plus en plus défaillir, fit appeler tous les courtisans, ses nobles amis, ces vieux gentilshommes qui avaient si souvent sacrifié leur vie pour leur maître, et d'une voix ferme il leur accentua ces belles paroles : « Messieurs, je suis content de vos services; vous m'avez fidèlement servi et avec envie de me plaire; je suis fâché de ne pas vous avoir mieux récompensés que je n'ai fait, les derniers temps ne me l'ont pas permis; je vous quitte avec regret. Servez le dauphin avec la même affection que vous m'avez servi; c'est un enfant de cinq ans qui peut essuyer bien des traverses, car je me souviens d'en avoir beaucoup essuyé pendant mon jeune âge; je m'en vais, mais l'État demeurera toujours; soyez-y fidèlement attachés, et que votre exemple en soit un pour tous mes autres sujets; soyez tous unis et d'accord : en l'union est la force d'un État; suivez les ordres que mon neveu vous donnera; il va gouverner le royaume, et j'espère qu'il le fera bien; j'espère aussi que vous ferez tous votre devoir, et que vous vous souviendrez quelquefois de moi. » En écoutant ces dernières et nobles paroles, toute l'assemblée fondait en larmes. Louis XIV, portant ses yeux sur une glace, vit deux serviteurs qui sanglotaient au pied de son lit : « Pourquoi pleurez-vous? dit le roi, est-ce que vous m'avez cru immortel? pour moi je n'ai jamais cru l'être, et vous devez être préparé à me perdre. » Ensuite il fit signe à Pontchartrain d'approcher : « Quand je ne serai plus, je désire que mon cœur soit placé à côté de celui de mon père, dans la maison professé

¹ *Journal de la mort de Louis XIV*, par Lefèvre, ad ann. 1715.

des jésuites. Dites au grand maréchal des logis de préparer les appartements de Vincennes pour le roi (il se reprint), pour le duc d'Anjou ; l'air est ici mauvais, et Vincennes est parfaitement situé. »

Ce sang-froid dans l'agonie était-il un majestueux courage de l'homme, ou le résultat de cette foi religieuse qui élève le cœur ? Louis XIV avait deux sentiments au plus haut degré : la conscience de sa mission de roi, la croyance mystérieuse et absolue dans les promesses du catholicisme ; sa mission de roi, il la remplissait ; sa croyance, il en donnait le témoignage, et cela fortifie à l'heure de la mort ; c'est à ce moment qu'il faut attendre l'homme et son énergie. Tous les derniers instants de Louis XIV sont marqués de puissance ; il ne veut pas mourir tant que sa mission n'est pas finie : il monte à cheval, il se montre à Versailles à la face de l'étranger qui fait des paris pour son trépas ; quand tout est accompli, il raisonne l'heure de sa mort avec le sang-froid du voyageur qui abandonne une terre amie pour atteindre la patrie éternelle ; il obéit avec résignation à ses médecins qui le font souffrir sans le préserver. Un Provençal, nommé Brun, arrive, avec l'assurance de la race méridionale, offrir un élixir de longue vie qui doit sauver les jours du roi ; le vieux monarque l'essaie, sans se dissimuler que tout est fini. « C'est inutile, mais j'obéis », voilà ses paroles. Louis XIV prouva que les Bourbons savaient mourir. On a dit que, comme Louis XI, Louis XIV se fardait de rouge pour faire croire à sa forte santé, et qu'il demandait à vivre par crainte de la mort ; c'est ainsi que les petites âmes défigurent la conscience des hommes qui se donnent une mission ; il est poignant de quitter la vie quand une œuvre n'est pas achevée. Le vulgaire Saint-Simon peut méconnaître la pensée intime de ces caractères qui, se proposant une grande tâche, voient leur existence brisée sans l'accomplir ; le désespoir est alors au cœur, on s'agenouillerait devant la mort impitoyable pour lui demander un répit, on la supplierait les mains jointes pour qu'elle

vous accordât un jour, un mois, un an encore ; et ce n'est pas pour son misérable corps que l'on prie, mais pour cette pensée intellectuelle qui vous brûle et qu'on ne peut laisser complète après soi. La mort vint pour Louis XIV le 1^{er} septembre 1715 ; il avait soixante-dix-sept ans moins quatre jours, et quand Fagon tremblant eut passé sa tabatière d'ébène sur la bouche du roi mourant pour recueillir son dernier souffle, le chambellan de France s'écria : « Le roi est mort, Messieurs. » Les portes des somptueux appartements de Versailles s'ouvrirent ; l'on vit s'avancer un enfant de cinq ans, revêtu du cordon bleu sur son justaucorps violet ; madame de Ventadour le tenait par la main, et cette multitude de courtisans, de seigneurs, de braves et nobles gentilshommes, fit entendre ce cri d'antique dévouement : « Vive le roi, Louis XV^e du nom, notre seigneur et maître ! » Ainsi le voulait le vieil usage de la monarchie.

FIN DU DEUXIÈME ET DERNIER VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

	Pages
CHAPITRE PREMIER. — LE GOUVERNEMENT ET LA DIPLOMATIE DE LOUIS XIV JUSQU'À APRÈS LE CONGRÈS DE RISWICK. — Les affaires. — Division des conseils. — Personnel. — Heures de travail. — Dictée du roi. — Écriture. — Dépêches. — Secrétaires d'Etat. — Intérieur. — Plaisirs de la Cour. — Arrivée de la princesse de Savoie. — Fêtes. — Divertissements. — Mascarades. — Modes. — Noëls de cour. — Épigrammes sur les nobles dames. — Négociation pour la paix. — Congrès de Riswick. — Election de Pologne. — La France après la paix. — Arrivée de lord Portland. — Jacques II à Saint-Germain. (1694-1698).	4
CHAPITRE II. — SITUATION DES DOCTRINES, DE LA LITTÉRATURE ET DES SCIENCES, LOIS ET ARTS. — La réforme. — Le catholicisme. — Projet de rapprochement. — Leibnitz. — Van der Muelen. — Molinos. — Quietiste. — Fondation de la Trappe. — Madame Guyon. — Fénelon. — Opposition du clergé. — Sermons. — <i>Télémaque</i>. — Bossuet et l'Eglise nationale. — Décadence du siècle littéraire de Louis XIV. — Administration et législation de la monarchie. — Les populations. — Les huguenots. (1690-1698).	53
CHAPITRE III. — PÉRIODE DE LA SUCCESSION D'ESPAGNE. — Mission du comte de Portland. — Du comte de Jersey à Versailles. — Le comte de Tallard à Londres. — Camp de Compiègne. — Négociations pour le traité de partage. — Ambassade du comte d'Harcourt à Madrid. — L'empereur. — Traité de paix avec les Turcs. — Signature d'un premier testament en faveur du prince électoral de Bavière. — Traité secret de partage de la monarchie espagnole entre la France, la Hollande et l'Angleterre. — Intrigues diplomatiques. — Le testament de Charles II. — Le duc d'Anjou roi d'Espagne. (1698-1700).	106
CHAPITRE IV. — L'EUROPE ET LA COUR À L'AVÈNEMENT DE PHILIPPE V. — L'Empereur. — L'Angleterre. — La Hollande. — La Suède. — Charles XII. — La Russie. — Le czar Pierre. — La Pologne. — Le Danemarck. — La Prusse constituée en monarchie. — La Bavière. — L'électeur de Cologne. — Savoie. — Portugal. — Réaction contre Louis XIV. — Négociations diplomatiques pour la reconnaissance de Philippe V. — Voyage du nouveau roi d'Espagne. — Sa cour. — Madrid. — La famille de Louis XIV. — Les résidences. (1700-1704).	164
CHAPITRE V. — LA GUERRE. — LE GOUVERNEMENT. — LA RÉVOLTE DES CÉVENNES. — Situation des armées d'Italie. — Catinat. — Villeroy. — Eugène. — Surprise de Crémone. — Vendôme. — Philippe V en Italie. — Bataille de Luzarra. — Traité d'alliance. — Coalition. — Mort de Guillaume III. — Avènement de la reine Anne. — Campagne de Flandre. — Marlborough. — Boufflers. — Campagne d'Allemagne. — Les Bavaurois. — Résultats. — Stratégie. — Le conseil de Louis XIV. — Révolte des Cévennes. — Mouvements des camisards. — Développements de la coalition. — Tristes revers de la France. (1701-1704).	203
CHAPITRE VI. — ÉTAT DE L'OPINION. — LES COURS ET LES PARTIS. — <i>Doctrines religieuses</i>. — Situation du catholicisme. — l'Espagne. — La France. — Les jésuites. — Le jansénisme. — Tiers-parti. — M. de Noailles. — Port-Royal. — Le P. Quesnel. — Le protestantisme. — L'Angleterre. — La Hollande. — L'Allemagne. — <i>Doctrines politiques</i>. — La souveraineté du peuple. — La liberté parlementaire. — Le gouvernement rationnel. — Le vote de l'impôt. — Les cours de France, d'Espagne et de Saint-Germain. — Les diverses classes de la société. (1700-1705).	259

CHAPITRE VII. — DÉVELOPPEMENT DE LA GUERRE. — ESPRIT DE LA SOCIÉTÉ.	
— Première pacification des Cévennes, par le maréchal de Villars. —	
Soumission d'un chef Cavalier. — Formation des armées. — Vendôme.	
— Le prince Eugène. — L'armée d'Italie. — Villeroy et l'armée de la Moselle. — Marlborough. — L'armée du Rhin. — Campagne d'Espagne. —	
Campagne de 1705 à 1708. — Détresse de la France pendant l'hiver de 1710. — Pamphlets. — Opposition des salons. — L'esprit de la littérature.	
— Crise financière. — Tentative de négociation pour la paix. (1705-1709).	291
CHAPITRE VIII. — TRISTESSES DE LA GUERRE ET DE LA COUR. — Publications royales pour justifier la rupture des négociations. — Voysin, secrétaire d'Etat de la guerre. — Préparatifs de la France. — Armée du Nord. — Villars. — Les alliés. — Prise de Tournai. — Bataille de Malplaquet. — Allemagne. — Piémont. — Espagne. — Nouvelles négociations pour la paix. — Deuil de Versailles et de Marly. — Opinion populaire sur les morts fatales dans la famille royale. (1709-1712).	530
CHAPITRE IX. — ÉTAT DE L'EUROPE JUSQU'AU CONGRÈS D'UTRECHT. — Angleterre. — La reine Anne. — Ministère des whigs. — Parti des tories. — La presse anglaise. — Addison. — Congrève. — Saint-John Bolingbroke. — Swift. — Prior. — Progrès de torysme. — Question de la prérogative. — Ministère tory. — Dissolution du parlement. — La Hollande et Heinsius. — Opinion favorable aux whigs. — Empire. — Mort de l'empereur Joseph. — Avènement de Charles VI. — Prusse. — Espagne. — Portugal. — Savoie. — Suède. — Danemarck. — Prusse. — Russie. — Négociations secrètes avant la conférence d'Utrecht. — Opérations militaires. — Bataille de Denain. — La cour à Fontainebleau. — Signature des préliminaires. (1710-1712).	587
CHAPITRE X. — ÉTAT DES GOUVERNEMENTS ET DES PARTIS JUSQU'À LA MORT DE LOUIS XIV. — Situation des Cévennes. — Projets successifs de soulèvement. — Les réfugiés à l'étranger. — Le marquis de Miremont. — Guiscard. — Les huguenots au congrès d'Utrecht. — Intervention de la Prusse et de l'Angleterre. — Opinions catholiques. — Les jésuites. — Mort du P. La Chaise. — Letellier. — Les jansénistes. — Saint-Séverin. — Port-Royal. — La bulle Unigenitus. — Concile d'évêques. — Le cardinal de Noailles. — Enregistrement au parlement. — Négociation avec l'empire. — Traité de paix de Rastadt. — Les classes. — Les lois et l'administration publique. — Grandeur et mort de Louis XIV. (1704-1714).	443

